

LIBRARY OF THE
DEPARTMENT OF
EXTERNAL AFFAIRS
CANADA



CANADA

CALL No.

Access.No.

JX351

A3 F

1957

b1603425 (F)

S

73365
18

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Janvier 1957

Vol. 9 N° 1

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Le Canada et les Nations Unies	2
Réunion ministérielle de l'OTAN	12
Visite de M. Nehru à Ottawa....	18
Les affaires extérieures au Parlement.....	21
Contributions du Canada aux Nations Unies.....	31
Revue de la situation économique en 1956.....	35
Marché commun en Europe occidentale.....	38
Nominations, mutations et retraites...	40
Les Traités.....	40

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Le Canada et les Nations Unies

La crise du Moyen-Orient

LORSQUE l'Assemblée générale des Nations Unies a inauguré, le 12 novembre sa onzième session ordinaire, une des questions les plus urgentes à l'ordre du jour était la crise du Moyen-Orient. La session spéciale d'urgence de l'Assemblée avait vu l'adoption, le jour de sa clôture, soit deux jours plus tôt, d'une résolution inscrivant en priorité la question du Moyen-Orient à l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire.⁽¹⁾

Si la crise a figuré au nombre des questions le plus débattues par les délégués au commencement de la 11^e session, l'Assemblée n'a plus rien fait de formel à ce sujet avant le 24 novembre. Dans l'intervalle, le secrétaire général s'est rendu au Caire pour discuter avec les autorités égyptiennes les modalités de mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session spéciale, les 2, 4 et 7 novembre, en ce qui concerne la Force d'urgence des Nations Unies et le dégagement du canal de Suez. Le commandant de la Force d'urgence, le major-général E. L. M. Burns, travaillait durant ce temps à l'organisation de cette force, dont les premières unités sont arrivées le 15 novembre dans la zone du canal, près d'Ismailia, et qui s'est développée rapidement dès lors.

Le 20 novembre, le secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur la Force d'urgence, dans lequel il retraçait les discussions qu'il avait eues au Caire avec le Gouvernement égyptien. Le rapport exposait sous la forme d'un aide-mémoire les résultats principaux de ces discussions, qui constituaient pratiquement une entente avec les autorités égyptiennes quant à la base à donner à la présence et au fonctionnement de la Force d'urgence en Égypte. Le rapport fournissait aussi divers détails sur l'état d'organisation que la force avait atteint à ce moment.

Le même jour, M. Hammarskjöld a déposé devant l'Assemblée un rapport sur l'application de la partie de la résolution de cessez-le-feu, adoptée par l'Assemblée au cours de la session spéciale, qui avait demandé entre autres choses que, dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, des mesures fussent prises pour rétablir la liberté de la navigation dans le canal de Suez. Le secrétaire général avait discuté cette question avec les autorités du Caire, auxquelles il avait donné l'assurance que les Nations Unies s'efforceraient de les aider à dégager le canal. M. Hammarskjöld a demandé à l'Assemblée de l'autoriser à négocier avec des entrepreneurs en récupération de pays non engagés dans le conflit, et a proposé que des experts entreprennent sans retard un relevé des travaux nécessaires, dans le cadre du Programme d'assistance technique des Nations Unies et en conjonction avec les représentants des entreprises de récupération désignées.

Les deux rapports du secrétaire général ont fait l'objet d'une résolution qui a été présentée à l'Assemblée générale le 24 novembre par le Canada, la

(1) Voir dans *Affaires Extérieures* de novembre 1956 un article sur la session spéciale d'urgence de l'Assemblée.

Colombie, les États-Unis, l'Inde, la Norvège et la Yougoslavie. Cette résolution notait et approuvait l'entente intervenue entre le secrétaire général et le Gouvernement égyptien en ce qui concerne la base de la présence et du fonctionnement en Égypte de la Force d'urgence des Nations Unies. Elle approuvait en outre les progrès réalisés par le secrétaire général au sujet du dégagement du canal de Suez, et l'autorisait à négocier des accords afin que les opérations puissent commencer sans délai. Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée sans aucune voix dissidente; neuf États se sont cependant abstenus.

Le même jour, l'Assemblée générale a approuvé une résolution, présentée par vingt délégations asiatiques et africaines, qui rappelait les résolutions antérieures de l'Assemblée demandant le retrait des forces étrangères du territoire égyptien, notait que ce retrait n'avait pas été accompli et réitérait les exhortations antérieures à la France, à l'État d'Israël et au Royaume-Uni de retirer leurs forces sur-le-champ. La délégation belge avait proposé un amendement à cette résolution en vertu duquel le dispositif de celle-ci eût été remplacé par un paragraphe prenant note du retrait de forces qui était déjà en cours et demandant que le retrait total soit effectué plus rapidement. Cet amendement avait été défait par 37 voix contre 23 (dont le Canada), et 18 abstentions. La résolution des vingt puissances a ensuite été adoptée par 63 voix contre 5, et 10 abstentions (y compris celle du Canada).

Attitude prise par le Canada

Expliquant à l'Assemblée générale l'attitude prise par le Canada au sujet de la résolution afro-asiatique et de la résolution des Six relative aux rapports du secrétaire général, le président de la délégation du Canada, M. L. B. Pearson, a déclaré ce qui suit:

L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution. Ma délégation a l'honneur de présenter l'un de ces projets (A/3386) avec les délégations de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, de la Norvège et de la Yougoslavie; mais avant d'en parler, je commenterai le projet de résolution contenu dans le document A/3385, concernant l'application de résolutions antérieures adoptées par l'Assemblée et relatives au retrait des forces d'Égypte.

Ce projet de résolution, à ce moment, et j'insiste sur ces mots, me paraît superflu parce qu'on est à prendre des mesures pour réaliser le retrait en question. De fait, le retrait est commencé et devrait, selon notre attente, se terminer bientôt. Nous croyons qu'une façon de hâter le travail serait de nous acquitter ici de notre tâche rapidement et de façon satisfaisante en créant une force des Nations Unies dont les fonctions seront déterminées en vertu de l'autorité des Nations Unies et des Nations Unies seulement. Le deuxième projet de résolution, qui traite de cette question, recevra, je l'espère, et très promptement, l'approbation de l'Assemblée générale.

Le retrait, comme nous concevons la chose, est commencé. Selon moi, il est utile et souvent nécessaire de réitérer une résolution quand l'Assemblée en a déjà présenté une première qui n'a rencontré que mépris et résistance comme c'est le cas pour celle des Nations Unies sur la Hongrie. Mais quand une opération a été amorcée conformément à une résolution et que les Nations Unies en surveillent l'application, je ne vois pas à quoi il nous servirait de revenir sur le problème pour atteindre nos fins. Ces discussions apparcurent le temps de l'Assemblée, alors qu'elle pourrait, comme dans le cas présent, s'employer à d'autres tâches: réaliser un règlement, créer une

atmosphère qui permette de progresser dans ce sens et hâter la solution de problèmes pratiques tels que ceux du dégagement du canal et du maintien dans ce secteur de la liberté et de la sécurité de la navigation pour tous les pays.

J'estime que le projet de résolution (A/3386) que nous avons l'honneur de présenter avec d'autres délégations tend précisément vers cet objectif. Le projet "note et approuve le contenu de l'aide-mémoire concernant la base de la présence et du fonctionnement en Égypte de la Force d'urgence des Nations Unies, annexé au rapport du secrétaire général". J'espère que nous approuverons cet aide-mémoire. Il importe, cependant, de savoir ce que nous approuverons ainsi.

Quelles sont les fonctions de cette Force d'urgence des Nations Unies. Ses fonctions et la tâche difficile qui lui incombe ont été déterminées par des résolutions de l'Assemblée générale. On en trouve aussi un exposé dans le deuxième et dernier rapport du secrétaire général, que l'Assemblée a approuvé. La résolution de base (A/RES/394) adoptée les 4 et 5 novembre 1956 porte que cette force aura pour mission "d'obtenir et de surveiller la cessation des hostilités conformément à toutes, — et j'insiste sur l'expression "toutes", — les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale du 2 novembre 1956" (A/RES/390). Cette dernière résolution, comme les représentants se le rappellent, prévoit un cessez-le-feu, le prompt retrait des forces, et recommande, — c'est moins que jamais le temps de l'oublier, — "à tous les États membres de s'abstenir d'introduire du matériel militaire dans la zone des hostilités et, d'une façon générale, de s'abstenir de tout acte qui retarderait ou empêcherait la mise en œuvre de la présente résolution". Le paragraphe 4 demande instamment que, dès l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, des mesures soient prises pour rouvrir le canal de Suez et rétablir la liberté et la sécurité de la navigation.

Plus tard, par la résolution A/RES/395 du 7 novembre, l'Assemblée a approuvé certains principes régissant l'organisation et le fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies, principes qui ont été énoncés dans certains paragraphes du rapport (A/3302) du secrétaire général, annexé à la résolution.

Mon pays appuie avec force et enthousiasme la création de cette force, mais à condition seulement qu'il s'agisse d'une force des Nations Unies soumise à leur contrôle, d'une force efficace et organisée, capable de s'acquiescer de sa mission et qui, par là même, constituera peut-être dans l'histoire de notre Organisation, l'amorce d'une institution d'un caractère plus imposant et plus permanent. Je parle de quelque chose que nous discutons depuis longtemps aux réunions des Nations Unies: l'organisation de la paix par une action internationale. Il importe donc que cette force soit constituée et organisée de telle façon qu'elle puisse remplir la tâche qui lui a été dévolue et créer ainsi un précédent pour l'avenir.

Il est tout aussi important que le fonctionnement de la force repose sur des principes solides. Lesquels? Le secrétaire général, dans son rapport, les a énoncés. Quant à ses fonctions et à sa composition, elle doit être entièrement dégagée de la situation politique de quelque membre que ce soit. Seule l'ONU en assume le contrôle et la responsabilité.

J'admets que la force (je ne parle pas des éléments qui la composent mais de son ensemble), dans le cadre des circonstances et des principes qui ont présidé à sa création, ne pourrait pas opérer dans le territoire d'un pays sans le consentement de celui-ci. C'est pourquoi nous nous réjouissons de ce que l'Égypte ait donné son acquiescement en principe; nous reconnais-



Photo du CARC

AU TERME DU VOYAGE

Un groupe d'avions C-119 de l'escadrille de transport du CARC s'alignent sur la piste de l'aéroport d'Abou Suweir en Égypte, après une envolée à partir de la zone de relais des Nations Unies à Naples, en Italie. Les fourgons volants viennent de descendre un peloton de soldats finlandais, qui constitue une partie de l'apport de ce pays à la Force d'urgence des Nations Unies. Ils sont déjà en voie de refaire leur plein d'essence pour le voyage de retour à Naples.

À la mi-janvier, la composition et les effectifs de la Force d'urgence des Nations Unies s'établissaient ainsi: Brésil: 530; Canada: Armée 789, CARC 350; Colombie: 527; Danemark: 389; Finlande: 257; Inde: 954; Indonésie: 593; Norvège: 471; Suède: 354; Yougoslavie: 783.

sons tous, d'ailleurs, que notre adhésion à cette initiative constructive n'implique aucune violation de souveraineté. Il s'agit plutôt d'une méthode par laquelle la souveraineté nationale contribue à réaliser la paix, la sécurité et un règlement politique par l'entremise des Nations Unies.

Le contrôle de cette force est entre les mains des Nations Unies et doit y demeurer, sans quoi ce ne serait pas une force des Nations Unies mais un simple rassemblement de forces nationales, placées chacune sous le contrôle de son propre gouvernement et servant dans un pays étranger avec le consentement de celui-ci et selon les conditions qu'il aurait posées. Cette formule, serait inacceptable, j'en suis sûr, pour la plupart des gouvernements qui siègent à cette Assemblée.

J'admets, cependant, que le secrétaire général devrait consulter le gouvernement du pays où la force est en service, sur toutes les questions d'importance susceptibles de l'intéresser; de plus, cette force, telle que nous l'envoyons, restera dans la région jusqu'à l'achèvement de sa mission et c'est à l'Organisation des Nations Unies elle-même qu'il appartiendra de déterminer le moment où ce but aura été atteint. Elle opérera, suivant des principes conformes à notre conception, là où l'appellera sa mission, intervenant entre les puissances opposées pour prévenir la reprise d'un conflit. Ainsi que l'affirme le secrétaire général dans son rapport, elle est censée couvrir une région s'étendant approximativement depuis le canal de Suez jusqu'aux lignes de démarcation de l'armistice et faciliter la création d'un climat de paix, nécessaire à tout règlement juste et accepté des parties.

Nous ne devons à aucun moment perdre de vue cet objectif. Il est grand temps d'en entreprendre la réalisation dans le cadre des Nations Unies: il s'agit, pour le moins, d'une tâche longue et ardue.

Nous devons donc, sans retard inutile, nous acquitter de la mission qui nous est confiée, c'est-à-dire organiser et faire fonctionner cette force rendue possible par la cessation des hostilités, et dégager le canal.

Au paragraphe 2, le projet de résolution auquel je me réfère:

Note et approuve les progrès que le secrétaire général a réalisés jusqu'à présent au sujet des mesures concernant le dégagement du canal de Suez et dont il rend compte dans son rapport; (A/3386).

Nous ne pourrions guère progresser sans adopter ce projet de résolution qui, au paragraphe 3:

Autorise le secrétaire général à continuer de rechercher des mesures pratiques et de négocier des accords pour que les opérations de dégagement puissent être entreprises avec rapidité et efficacité.

Ce paragraphe, il va de soi, ne préjuge en rien la répartition des frais ni les méthodes normales qui régissent les dépenses des Nations Unies.

Maintenant que le retrait est en voie de réalisation, notre premier devoir est d'appuyer le secrétaire général dans la tâche extrêmement lourde que nous lui avons imposée. Sa diligence et la clairvoyance dont il fait preuve méritent notre entier appui. Nous avons confiance en lui tout comme il compte sur la bonne foi de ceux avec lesquels il traite. Nous souhaitons donc pouvoir lui apporter notre aide et aller de l'avant ici, à l'Assemblée, au lieu d'être soumis à d'interminables diatribes de propagande comme celle qu'on vient de nous servir — vieilles rengaines qui s'émeussent avec le temps.

Le moment n'est pas aux récriminations entre ceux que préoccupe la recherche d'une solution des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises. Le moment n'est pas aux récriminations entre délégations soucieuses de progresser vers l'objectif que nous nous sommes fixé. Il est temps de nous attaquer à une œuvre de restauration: restauration, d'abord, des droits souverains de l'Égypte sur tout son territoire par le retrait des forces étrangères du territoire égyptien; restauration du libre passage pour tous dans le canal de Suez. Nous avons à rétablir avant tout, non pas la situation qui, par notre faute à tous, aux Nations Unies et ailleurs, a donné lieu à la crise actuelle, mais la paix, la sécurité et des conditions de vie décentes dans une partie du monde qui en est privée depuis plusieurs années.

Financement de la Force

Le 26 novembre, l'Assemblée a adopté une résolution relative à un mode provisoire de financement de la Force d'urgence des Nations Unies; la résolution autorisait le secrétaire général à créer un compte spécial pour la Force d'urgence au montant initial de 10 millions de dollars, dans lequel seront versés les fonds requis pour rencontrer les frais de la Force d'urgence et sur lequel seront tirés les paiements à effectuer. La résolution déterminait en outre provisoirement les modalités du financement de la force en attendant que soit adoptée une méthode plus définitive après décision de la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale. Cette résolution a été adoptée par 52 voix (y compris le Canada) contre 9, et 13 abstentions, 5 membres étant absents.

Le 20 décembre, la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée a adopté une résolution donnant suite à la résolution du

26 novembre de l'Assemblée, relative à la répartition des frais de la Force d'urgence. Cette résolution, présentée par 25 États, dont le Canada, disposait que les frais de la Force d'urgence devraient être supportés par les Nations Unies et qu'ils devraient, pour les 10 premiers millions de dollars, être répartis entre les membres selon le barème du budget annuel de 1957 des Nations Unies. La même résolution, qui a été approuvée par 57 voix contre 8, et 9 abstentions, établissait un comité formé de neuf États (Canada, États-Unis, Union soviétique, Inde, Salvador, Chili, Libéria, Ceylan et Suède) pour étudier le mode de répartition qu'il y aura lieu d'appliquer aux frais de la Force d'urgence au delà des 10 premiers millions de dollars. Le lendemain 21 décembre, l'Assemblée générale a approuvé cette résolution. A la fin de l'année, le comité des Neuf n'avait pas encore présenté à l'Assemblée générale le rapport sur le financement de la Force d'urgence que demandait la résolution.

Hongrie⁽¹⁾

Quand l'URSS eut opposé son veto à toute condamnation par le Conseil de sécurité de l'intervention militaire soviétique en Hongrie, la question fut renvoyée à la seconde session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, qui s'est déroulée du 4 au 10 novembre 1956. L'Assemblée a adopté quatre résolutions formelles relatives à la Hongrie et demandant: le retrait des forces soviétiques et la tenue d'élections libres en Hongrie, l'admission d'observateurs des Nations Unies, l'envoi de vivres et de médicaments, et une assistance aux réfugiés. A la session spéciale, la question hongroise a en outre été inscrite en priorité à l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire de l'Assemblée générale.

Quelques jours après que le programme du Gouvernement Kadar eut été rendu public à Moscou, les autorités hongroises ont rejeté la demande relative à l'entrée d'observateurs des Nations Unies en Hongrie, tout en présentant une liste de fournitures d'assistance et de médicaments dont elles avaient un urgent besoin. L'Union soviétique n'a fait aucun cas de la demande que lui avait adressée l'Assemblée de retirer les forces armées soviétiques du territoire hongrois. A ce moment, l'opinion mondiale s'est émue de rumeurs de déportation de la jeunesse hongroise et l'Assemblée générale a été saisie de nouveau de la question de Hongrie. La délégation cubaine a présenté une résolution relative aux déportations et demandant avec instance l'observation des résolutions adoptées à la session spéciale de l'Assemblée.

Le 19 novembre, M. Pearson a déclaré à l'Assemblée que le Gouvernement soviétique devait porter l'entière et définitive responsabilité d'avoir empêché l'institution d'une enquête impartiale par des observateurs des Nations Unies; il a souligné le contraste que présentent la prompte collaboration du Royaume-Uni et de la France avec les Nations Unies, dans le cas des résolutions relatives au Moyen-Orient, et l'obstination de l'Union soviétique en Hongrie, et il a demandé que les questions d'idéologie et de force ne viennent pas nuire à la distribution de fournitures médicales, de vivres et de vêtements au peuple hongrois. M. Pearson a qualifié de creuses et de fausses les dénégations de l'URSS en ce qui concerne les déportations, et il a conclu son discours par les paroles suivantes:

(1) Voir "Affaires Extérieures", novembre et décembre 1956.

La délégation canadienne a appuyé vigoureusement les autres décisions des Nations Unies qui avaient pour but d'aider le peuple hongrois, et elle appuiera aussi sans réserve le projet de résolution actuel, relatif à la cruelle déportation d'hommes, de femmes et d'enfants loin de leur patrie. Espérons qu'en attirant l'attention de l'opinion mondiale sur cette opération cruelle et inhumaine, nous pourrions aider à mettre fin au martyre d'une nation intrépide.

Malgré les interventions de M. Imre Horvath, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, et de M. Shepilov, son homologue d'URSS, qui lancèrent les mots de "terreur blanche en Hongrie" et d' "ingérence des Nations Unies" dans les affaires intérieures de la Hongrie, la résolution cubaine a été adoptée le 21 novembre par 55 voix (y compris le Canada) contre 10 (bloc soviétique et Yougoslavie), et 14 abstentions.

Pendant ce temps, la délégation de l'Inde, appuyée par celles de Ceylan et de l'Indonésie, avait pris de son côté l'initiative de présenter une résolution faisant état des bruits relatifs à la déportation de Hongrois et invitant la Hongrie à laisser entrer sur son territoire des observateurs des Nations Unies. La résolution indienne a été adoptée par 57 voix (y compris le Canada) contre 8 (le bloc soviétique, mais sans la Pologne, fait significatif), et 14 abstentions (dont celle de la Yougoslavie).

Le bloc soviétique s'est trouvé isolé une fois de plus lorsque le vote a été pris sur une résolution des États-Unis demandant aux États membres des contributions financières destinées à permettre l'exécution par le Haut Commissariat des Nations Unies d'un programme coordonné d'aide aux réfugiés hongrois. Cette résolution a été adoptée à la majorité écrasante de 69 voix contre 2, et 8 absentions. Les deux voix négatives étaient celles de la Hongrie et de la Roumanie; les abstentions, celles de l'Albanie, de la Bulgarie, de la Biélorussie, de la Pologne, du Soudan, de la Tchécoslovaquie, de l'Ukraine et de l'Union soviétique.

Le 30 novembre, le secrétaire général a fait connaître que la Hongrie ne se conformait toujours pas à la demande que lui avait faite l'Assemblée de laisser entrer trois observateurs des Nations Unies, désignés le 12 novembre par M. Hammarskjöld: le juge O. Gundersen, de Norvège; M. A. Lall, de l'Inde; et M. A. Lleras, de Colombie; que tous ses efforts pour persuader le Gouvernement hongrois d'admettre ses représentants étaient restés vains, et qu'il avait offert de se rendre lui-même à Budapest mais n'avait pas encore reçu de réponse favorable.

Treize États membres ont alors présenté ensemble une résolution notant que l'URSS et la Hongrie ne s'étaient pas conformées aux dispositions des résolutions antérieures de l'Assemblée et recommandant au secrétaire général d'envoyer immédiatement ses observateurs aux frontières de la Hongrie. Avant que le vote fût pris, le Gouvernement hongrois a fait connaître qu'il était disposé à recevoir la visite du secrétaire général à Budapest "à une date ultérieure convenant aux deux parties". Le secrétaire général a alors proposé les dates du 16 au 18 décembre comme convenant bien pour cette visite, mais le Gouvernement Kadar les a, un peu plus tard, refusées parce qu'elles ne lui convenaient pas. Dans l'intervalle, la résolution a fini par être mise aux voix et adoptée à 54 contre 10, et 14 abstentions. M. Roch Pinard, chef de la délégation du Canada en l'absence de M. Pearson, avait parlé à l'Assemblée en faveur de l'appui de la résolution.

L'attitude d'obstruction dans laquelle persistaient le Gouvernement soviétique et le Gouvernement Kadar, comme par exemple lorsque Budapest a repoussé l'offre du secrétaire général de se rendre en Hongrie, a donné lieu à une vigoureuse protestation de la délégation des États-Unis et à la présentation, le 10 décembre, d'une nouvelle résolution (voir ci-dessous), patronnée par vingt États membres. L'Inde, avec la Birmanie, Ceylan et l'Indonésie, a présenté une résolution de remplacement, moins sévère de ton, aux termes de laquelle le secrétaire général aurait pu poursuivre son enquête à Moscou. L'Autriche a présenté de son côté une brève résolution tendant à conférer au secrétaire général une autorité discrétionnaire pour le règlement de la question.

Le débat s'est poursuivi quelques jours à l'Assemblée générale; à peu d'exceptions près, les délégués condamnaient énergiquement l'action répressive menée par l'URSS en Hongrie. Le délégué de l'Inde, M. Krishna Menon, tout en reconnaissant que le peuple hongrois souhaitait le départ de toutes les forces soviétiques, s'est prononcé pour la conciliation plutôt que pour une condamnation de l'URSS. Le délégué du Gouvernement Kadar n'a pas voté, car il s'était retiré du débat sur la Hongrie en guise de protestation contre l'"ingérence" des Nations Unies. Le 12 décembre, la résolution des vingt puissances, avec un amendement autrichien, a été adoptée par 55 voix (y compris le Canada) contre 8, et 13 abstentions (États arabes, Cambodge, Inde, Indonésie, Yougoslavie et Finlande). Dans sa forme révisée, la résolution priait le secrétaire général de "prendre toute initiative qu'il jugera utile, en ce qui concerne le problème hongrois, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale". A cause du résultat du vote et de la présentation de l'amendement, les projets de résolution de l'Inde et de l'Autriche ont été retirés.

Au cours de la première semaine de janvier, M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire des Nations Unies, a eu la permission de se rendre en Hongrie avec une équipe de trois experts agricoles et industriels. Leur passage en Hongrie n'a été marqué d'aucun éclat, et ils n'ont discuté avec les fonctionnaires hongrois que des questions d'assistance et d'économie, non pas de politique.

Le 5 janvier, le secrétaire général a présenté un nouveau rapport à l'Assemblée générale sur la situation hongroise. Il a fait remarquer que les observateurs choisis par lui, MM. Gundersen, Lall et Lleras, n'avaient pu recueillir que des fragments d'information sur le soulèvement hongrois à cause du manque d'empressement des gouvernements directement intéressés. M. Hammarskjöld a suggéré à l'Assemblée l'établissement d'un comité spécial d'enquête qui succéderait aux trois observateurs et servirait d'organe de l'Assemblée générale chargé de continuer à observer les événements en ce qui concerne la Hongrie.

Nouvelle résolution

A la suite du rapport du secrétaire général, une nouvelle résolution des États-Unis a été présentée à l'Assemblée avec l'appui de vingt-quatre États, dont le Royaume-Uni, la France et le Canada. Cette résolution prévoyait un comité spécial composé des représentants de l'Australie, de Ceylan, du Danemark, de la Tunisie et de l'Uruguay et "chargé d'enquêter et d'établir et maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs et, à cette fin, de recueillir des témoignages, de réunir des preuves et d'obtenir des ren-

seignements, selon qu'il sera besoin, afin de communiquer ses constatations à l'Assemblée générale". Les auteurs de la résolution se proposaient entre autres choses, en créant ce comité, de rendre possible l'audition sous les auspices des Nations Unies, dans des conditions raisonnables, de réfugiés hongrois tels que Mme Anna Kethly, dirigeante sociale-démocrate qui avait été ministre du Gouvernement Nagy. S'exprimant au nom de la délégation du Canada, M. G. Légaré, député, a souligné l'importance du nombre de particuliers et de gouvernements amis de la paix et ennemis de la tyrannie, qui ont donné de l'argent et des secours matériels et offert une chaude bienvenue aux réfugiés hongrois. Par contraste, l'URSS et le régime Kadar n'ont eu que mépris pour les recommandations de l'Assemblée des Nations Unies. M. Légaré a déclaré pour conclure: "Les Nations Unies ne doivent pas cesser de s'alarmer de la situation créée par la brutale et sanglante intervention des forces militaires soviétiques dans les affaires intérieures d'un petit État voisin."

La résolution des vingt-quatre puissances a été adoptée le 10 janvier par la majorité écrasante de 59 voix contre 8 (le bloc soviétique moins la Hongrie) et 10 abstentions (Afghanistan, Arabie saoudite, Cuba, Égypte, Finlande, Inde, Jordanie, Soudan, Syrie et Yougoslavie). La délégation de Cuba s'est abstenue parce qu'elle avait désiré l'adoption d'une résolution plus énergique recommandant l'expulsion de la Hongrie des Nations Unies.

Dès avant l'adoption de la résolution, le Gouvernement Kadar avait fait connaître son opposition à cette "ingérence sans précédent" dans les affaires intérieures de la Hongrie, initiative des Nations Unies "manifestement inspirée par les États-Unis".

Le Comité spécial soumettra les résultats de ses enquêtes et audiences à la session en cours de l'Assemblée générale.

Le 80^e membre des Nations Unies

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, le 18 décembre, une résolution approuvant la recommandation du Conseil de sécurité d'admettre le Japon aux Nations Unies. La résolution a été présentée par 51 États, dont 5 membres permanents et le Canada. Le Japon est le 80^e État admis aux Nations Unies.

Commission politique spéciale

À sa séance du 18 décembre, l'Assemblée générale a acquiescé sans recourir au vote à une recommandation de la Sixième Commission (questions juridiques) en vertu de laquelle le règlement intérieur de l'Assemblée reçoit certaines modifications établissant sur un pied de permanence la Commission politique spéciale.

Élections

L'Assemblée générale, le 7 décembre, a élu les Philippines au siège du Conseil de sécurité dont la Yougoslavie avait annoncé qu'elle se retirerait le 31 décembre 1956 en conformité d'une entente intervenue l'an dernier avec les Philippines pour mettre fin à une impasse. Les Philippines ont été élues au premier tour de scrutin par 51 voix contre 20 à la Tchécoslovaquie, 1 à l'Afghanistan, 1 à la Syrie et 1 à la Yougoslavie.

En séance plénière, le 19 décembre, l'Assemblée a élu des titulaires aux sièges non permanents du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle qui sont devenus vacants à la fin de 1956. La Colombie, l'Irak et la Suède ont été élus membres non permanents du Conseil de sécurité pour deux ans, à compter du 1^{er} janvier 1957, en remplacement de la Belgique, de l'Iran et du Pérou.

Six États ont été élus membres du Conseil économique et social pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 1957: le Pakistan, l'URSS et le Royaume-Uni ont été réélus, et le Mexique, la Pologne et la Finlande ont remplacé la Tchécoslovaquie, l'Équateur et la Norvège.

L'Inde et Haïti ont été réélus membres non administrants du Conseil de tutelle pour trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1957.

Le 28 novembre, la Sixième Commission des Nations Unies a décidé par voie de scrutin de porter de quinze à vingt et un le nombre des membres de la Commission du droit international.

La Sixième Commission a aussi décidé tacitement que, sur les six nouveaux sièges, l'un serait occupé par un pays de l'Europe orientale, un autre par un pays de l'Europe occidentale et trois par des pays de l'Afrique et de l'Asie. Le siège restant sera attribué alternativement à des pays de l'Amérique latine et du Commonwealth, soit immédiatement à un pays de l'Amérique latine et en 1962 à un pays du Commonwealth.

Après l'adoption du rapport de la Sixième Commission par l'Assemblée générale, les membres suivants ont été élus, le 18 décembre 1956, dès le premier tour de scrutin, à la Commission du droit international: MM. Spiropoulos (Grèce), Pal (Inde), Nervo (Mexique), Scelle (France), Amado (Brésil), Edmonds (É.-U.), Garcia-Amador (Cuba), Zourek (Tchécoslovaquie), Fitzmaurice (R.-U.), Tunkin (URSS), El-Khoury (Syrie), Daftary (Iran), Bartos (Yougoslavie), El-Eriam (Égypte), Sandstrom (Suède), Yokota (Japon), Ago (Italie), Khoman (Thaïlande), Hsu (Chine), François (Pays-Bas), Verdross (Autriche).



ENTRAÎNEMENT D'AVIATEURS ALLEMANDS AU CANADA

Le ministère des Affaires extérieures annonce aujourd'hui que la République fédérale d'Allemagne vient de s'entendre avec le Gouvernement canadien en vue de faire former au Canada 360 aviateurs, qui constitueront les équipages d'un certain nombre de Sabre F86 remis à la République fédérale à titre d'aide mutuelle, et d'autres avions que l'Allemagne occidentale achètera au Canada.

La République fédérale d'Allemagne s'est engagée à rembourser au Gouvernement canadien les frais que celui-ci devra supporter pour maintenir les services d'entraînement aérien de l'OTAN pendant une période supplémentaire de plusieurs mois, en vue de compléter la formation des équipages allemands.

Les stagiaires doivent commencer à recevoir leur formation au Canada en 1957; on compte que vers le mois d'avril 1959, le projet sera exécuté complètement.

Réunion ministérielle de l'OTAN

LA réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Paris du 11 au 14 décembre 1956, le Canada était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, et le ministre de la Défense nationale, M. Ralph Campney. Les ministres canadiens étaient assistés du représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, M. L.D. Wilgress, du président des chefs d'état-major, le général Charles Foulkes, de représentants de la délégation permanente à Paris et des ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, des Finances et de la Production de défense. Certains facteurs conféraient à la réunion une importance particulière :

- a) On admettait assez généralement que la conjoncture internationale, depuis la mort de Staline, avait réduit, mais non dissipé, la menace d'une agression générale. La défense collective s'imposait toujours, mais en face de ce tournant, l'OTAN avait à déterminer s'il y avait lieu de modifier sa stratégie et dans quel sens.
- b) Les événements du Moyen-Orient, entre autres facteurs, avaient évidemment influé sur le mode de consultation entre les trois grandes puissances de l'Alliance, dont la coopération est indispensable au maintien de la supériorité militaire qui est l'une des principales raisons d'être de l'OTAN.
- c) Enfin, le Conseil venait de recevoir le rapport du Comité des Trois nommé en mai 1956 avec mission de proposer des moyens d'élargir au sein de l'OTAN la coopération dans les domaines non militaires.

Questions militaires

Comme ils le font généralement à la fin de chaque année, les ministres ont d'abord étudié le potentiel militaire, de l'Alliance, et dressé le bilan des progrès accomplis en 1956. De façon générale, la situation a été jugée encourageante et le Conseil a noté avec une satisfaction particulière les efforts des autorités militaires pour équiper d'armes modernes les forces de l'Organisation.

En matière militaire, la mesure la plus importante prise par le Conseil a été l'approbation d'une ligne de conduite pour la mise au point de plans qui tiennent compte de l'appréciation la plus récente des intentions et des forces soviétiques, ainsi que des nouveaux types d'engins dont dispose l'OTAN sur le plan défensif. Cette directive ne comporte en fait aucun changement radical de stratégie. Elle réaffirme que l'OTAN devrait, en tant qu'alliance défensive, posséder suffisamment de forces terrestres en Europe pour servir de bouclier contre toute agression subite, des forces aériennes et navales assez considérables pour riposter à l'agresseur, un potentiel d'engins nucléaires utilisables en cas d'agression militaire ouverte de la part des Soviétiques; enfin, l'Organisation devrait être en mesure d'affronter sur place, en dehors d'une guerre générale, diverses situations telles que les infiltrations, les incursions et les actes d'hostilité de caractère limité.

L'attention s'est portée sur l'accroissement des frais de défense et les problèmes que pose le maintien de forces conventionnelles imposantes pour

répondre aux attaques de caractère limité, en plus d'éléments équipés d'engins nucléaires tactiques.

Revue de la situation internationale

Dans le cadre d'une réunion consacrée avant tout à l'activité non militaire de l'OTAN, la revue de la situation internationale, marquée par les événements récents de Hongrie et du Moyen-Orient, a pris une importance considérable. Les ministres ont admis sans hésitation que l'agitation actuelle en Europe orientale présentait des dangers pour l'Alliance et que tous les gouvernements de l'OTAN devaient éviter scrupuleusement de s'ingérer dans l'évolution des pays satellites vers la liberté. Émus et indignés par la tournure des événements de Hongrie, les membres du Conseil ont constaté, par ailleurs, l'existence d'un mécontentement général qui permet d'espérer qu'un jour ou l'autre le relâchement évident de l'emprise soviétique sur les satellites de l'Europe orientale vaudra à ces pays la liberté de choisir leur propre gouvernement. Les ministres ont réaffirmé la conviction de leurs gouvernements, selon laquelle les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts, avec l'aide de l'opinion publique mondiale, pour amener les Soviétiques à retirer leurs forces de Hongrie et à réparer les torts causés au peuple hongrois. Le Conseil tenait à ce qu'on n'eût pas la moindre impression que l'OTAN songe à une opposition active ou à quelque autre intervention directe dans les affaires des pays de l'Europe orientale.

Le fait d'avoir consacré une bonne partie de ses discussions à des événements politiques survenus en dehors de la région visée par le Traité de l'Atlantique Nord constitue pour le Conseil une innovation importante. Les ministres se rendent de plus en plus compte que la stabilité, la sécurité et le bien-être des peuples du Moyen-Orient sont indispensables au maintien de la paix mondiale, qui intéresse directement la Communauté atlantique.

Il n'est pas question, on a été unanime à le reconnaître, que l'OTAN envisage d'assumer des obligations particulières dans des régions non comprises dans le Traité. Mais la réunion a démontré que certains membres de l'Organisation hésiteront moins qu'auparavant à discuter des événements qui se produisent dans ces régions quand ils ont des répercussions sur l'Alliance atlantique. C'est dans ce contexte que le Conseil a souligné la nécessité de dégager rapidement le canal de Suez conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et l'urgence d'y rétablir la pleine liberté de navigation. En outre, les ministres ont été entièrement d'accord pour souscrire, comme base et condition préalable d'un règlement durable de la question de Suez, aux six principes formulés le 13 octobre par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Comme on s'y attendait, cet échange de vues sur les questions politiques actuelles n'a pas abouti, pour ce qui est de ces problèmes, à l'élaboration d'une politique commune à tous les gouvernements de l'OTAN, mais il a mis en lumière les grandes lignes de ce que doivent être dans le monde d'aujourd'hui les principaux objectifs de l'Alliance atlantique. L'examen de la situation internationale a contribué dans une large mesure à rétablir l'entente mutuelle qui régnait avant les événements du Moyen-Orient et à poser les principes qui permettront de poursuivre une politique de coopération étroite et constructive.



LE RAPPORT DU COMITÉ DES TROIS

A la session ministérielle tenue à Paris du 11 au 14 décembre 1956, le Comité des Trois a présenté son rapport sur la coopération entre les pays de l'OTAN dans les domaines non militaires. Ce comité se compose des ministres des Affaires étrangères de Norvège, d'Italie et du Canada, MM. Halvard Lange, Gaetano Martino et L. B. Pearson (de gauche à droite).

Rapport du Comité des Trois

Le rapport préparé par le Comité des Trois Ministres, M. Martino, d'Italie, M. Lange, de Norvège, et M. Pearson, a été généralement bien accueilli par les autres gouvernements et considéré comme un pas important dans la voie du développement de l'Organisation sur le plan non militaire. Les ministres ont non seulement approuvé le rapport en principe, mais ils en ont accepté toutes les recommandations, qui par conséquent, de ce point de vue, lient maintenant le Conseil permanent. Celui-ci a été invité à les examiner en tenant compte des observations formulées par les gouvernements. De plus, le secrétaire général a été invité à élaborer, pour fins d'examen par le Conseil, toutes nouvelles propositions précises qu'exigerait la mise en œuvre de ces recommandations. La délégation canadienne a fait bon accueil à la décision du Conseil, selon laquelle le rapport devait être rendu public.

Le rapport traite de tous les domaines non militaires auxquels l'OTAN peut apporter une utile contribution. Le plus important, il va de soi, est celui des consultations intergouvernementales. Le rapport souligne que les membres de l'Alliance doivent dans les circonstances actuelles arrêter une politique commune par des consultations approfondies touchant les problèmes d'intérêt commun. Il reconnaît que de nouvelles dispositions d'ordre institutionnel ou des changements d'organisation ne sauraient par eux-mêmes répondre à ce besoin et ne sont d'ailleurs pas nécessaires. Ce qu'il faut c'est une volonté soutenue d'en arriver, par des consultations, à une politique permettant l'adoption de mesures qui tiennent compte des intérêts communs des membres

de l'Alliance. Si l'on y parvient, l'Alliance de la Communauté nord-atlantique, indispensable à la protection des intérêts canadiens puisqu'elle englobe nos voisins et amis les plus proches, pourra grandir en puissance et en efficacité. Le Gouvernement canadien entretient l'espoir que le rapport du Comité des Trois aidera l'OTAN à développer chez ses membres l'habitude de penser et d'agir en commun de sorte qu'elle puisse faire face aux situations critiques au fur et à mesure qu'elles surviennent.

Une autre recommandation importante avait trait aux différends qui peuvent surgir entre les membres de l'Alliance. Le Conseil a reconnu que ceux-ci doivent faire tout en leur pouvoir pour dissiper les conflits intérieurs s'ils veulent préserver l'unité et la puissance indispensables au maintien de la coopération dans les domaines militaire et non militaire; à la suite du rapport, le secrétaire général a désormais le pouvoir de recourir à certaines dispositions qui devraient faciliter le règlement de conflits ou différends de ce genre entre les pays membres de l'Organisation.

Le rapport a aussi recommandé que les pays membres favorisent par tous les moyens pratiques la coopération culturelle entre leurs peuples afin de renforcer leur unité et d'assurer à l'Alliance l'appui le plus ferme.

Conclusions

Résumant les réalisations de cette réunion ministérielle, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a fait à la presse la déclaration suivante, à son retour à Ottawa:

Cette réunion du Conseil a été à mon sens la plus importante que nous ayons eue, d'abord en raison des circonstances dans lesquelles elle s'est déroulée, après une période de tension exercée sur l'Alliance, et en second lieu parce que nous avons posé des principes de coopération et de consultation dans le domaine non militaire, principes dont l'application pourrait dans une large mesure faire disparaître le risque de conflits que nous avons connus récemment. Elle a été également importante parce qu'elle a démontré que l'OTAN n'hésitait pas à discuter les conséquences que des événements survenus hors de la région de l'OTAN peuvent avoir pour l'Alliance. Ces événements ne sont pas seulement matière de discussion ou d'examen par l'Organisation; ils revêtent une importance pour la Communauté atlantique qui, à cette session du Conseil de l'Atlantique Nord, a dû en envisager les répercussions.

La nomination de M. Paul-Henri Spaak au poste de secrétaire général de l'Organisation, en remplacement de lord Ismay, laquelle doit porter effet en avril prochain, a ajouté du poids à l'approbation des recommandations du Comité des Trois élargissant l'autorité et les pouvoirs du secrétaire général dont le bureau devient un organe politique autant qu'administratif. Le choix d'une personnalité politique telle que le ministre des Affaires étrangères de Belgique marque aussi l'entrée de l'OTAN dans une ère nouvelle où la coopération non militaire envisagée comme complément indispensable de la coopération défensive prendra un nouveau relief.

TEXTE DU COMMUNIQUÉ FINAL

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle du 11 au 14 décembre sous la présidence de M. Gaetano Martino, ministre des Affaires étrangères de l'Italie, et a pris des décisions qui renforceront la coopération au sein de l'Alliance dans les domaines militaire et non militaire.

2. Au cours de la réunion qui vient de s'achever, les ministres ont tiré la leçon des divergences qui ont pu séparer dans le passé la politique des États membres. Ils y ont vu une confirmation de la nécessité pour tous les alliés de développer la pratique de la consultation et de la coopération dans le domaine politique. Ils ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble dans l'unité et l'amitié, à la réalisation des objectifs de l'OTAN et de renforcer sous tous ses aspects l'Alliance atlantique, facteur indispensable de la paix et de la sécurité.

3. Estimant qu'elles constituaient un pas important dans la voie du développement de l'OTAN dans le domaine non militaire, le Conseil a approuvé les recommandations contenues dans le rapport du Comité des Trois. Le Conseil a ainsi approuvé l'institution de consultations à la fois plus larges et plus approfondies sur les questions politiques entre les pays membres de l'Alliance. Le Conseil a également approuvé les dispositions visant à faciliter le règlement de différends entre les pays membres et a adopté des mesures tendant à renforcer l'organisation interne de l'OTAN et à accroître la coopération des pays membres dans certains domaines économiques et culturels. Ce rapport a été publié par le Comité des Trois.

4. Le Conseil a passé en revue la situation internationale, en procédant à une discussion franche sur les problèmes auxquels doit faire face l'Alliance atlantique. Au cours de ce débat, les ministres, ayant constaté la concordance générale de leurs opinions, ont décidé d'en faire préciser les détails par des consultations au sein du Conseil dans les prochains mois.

5. La menace à la sécurité de la zone OTAN concerne au premier chef l'Alliance atlantique. Le Conseil a discuté du danger que la pénétration soviétique dans le Moyen-Orient pourrait présenter pour l'OTAN en raison du fait que la sécurité, la stabilité et le bien-être de cette région sont indispensables au maintien de la paix mondiale. Le Conseil a décidé de surveiller constamment et de très près l'évolution de la situation dans cette région.

6. Les membres du Conseil ont souligné en particulier la nécessité de dégager rapidement le canal de Suez conformément à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 2 novembre 1956. Les ministres ont en outre marqué qu'il est urgent d'entreprendre aussitôt que possible, par l'entremise des Nations Unies, des négociations tendant à rétablir la pleine liberté de navigation sur le canal, et de mener ces négociations à bien aussi rapidement que possible. Le Conseil a souscrit, comme base d'un règlement durable de la question, aux six principes formulés le 13 octobre par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Les ministres ont également reconnu l'urgente nécessité d'aboutir par l'entremise des Nations Unies, à un règlement politique permanent entre Israël et les États arabes comportant une solution équitable du problème des réfugiés arabes. La nécessité d'une aide adéquate au développement économique de cette région a été reconnue.

7. Les membres du Conseil ont suivi l'évolution des événements de Hongrie avec émotion et indignation. La répression brutale déchaînée contre l'héroïque peuple hongrois par les Soviets est en contradiction absolue avec

leurs déclarations publiques. Le Conseil a réaffirmé la conviction de ses membres, selon laquelle les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts avec l'aide de l'opinion publique mondiale, pour amener les Soviétiques à retirer leurs forces de Hongrie et à réparer les torts causés au peuple hongrois. Les peuples d'Europe orientale ont le droit de choisir leur propre gouvernement, sans être soumis à aucune pression extérieure, à l'emploi ou à la menace de la force, et de décider eux-mêmes de l'organisation politique et sociale qu'ils préfèrent.

8. Les ministres ont examiné les incidences pour l'OTAN de la politique suivie par les Soviétiques en Europe et ailleurs. A la lumière de cet examen, ils ont été unanimes à estimer que la Communauté atlantique doit faire face à tout danger qui menacerait sa sécurité et sa liberté. A cet égard, le Conseil a établi, pour les plans militaires à venir, une directive qui tient compte de l'accroissement constant du potentiel militaire soviétique et de la gamme d'armes nouvelles dont l'OTAN dispose pour sa défense. Le concept de la "défense avancée" pour la stratégie de l'OTAN sera maintenu. Le Conseil a examiné le rapport de l'examen annuel 1956 et approuvé les objectifs de forces pour 1957, 1958 et 1959.

9. Le Conseil a fait part du profond regret que lui cause la décision de lord Ismay de renoncer, au printemps, à ses fonctions de secrétaire général de l'Organisation, et a exprimé sa gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à l'Alliance. M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, a été désigné pour succéder à lord Ismay.



ÉCHANGE DE NOTES

Le haut commissaire du Canada à Ceylan, M. J.J. Hurley, le ministre de la Santé nationale, M. Paul Martin, et le premier ministre de Ceylan, M. S.W.R.D. Bandanaraïke (de gauche à droite), photographiés à Colombo au moment où ils procédaient à un échange de notes sur le don de 2 millions de dollars que le Canada a consenti à Ceylan dans le cadre du Plan de Colombo.

Visite de M. Nehru à Ottawa

Le premier ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, a accepté l'invitation de visiter le Canada que lui avait adressée le premier ministre, M. Saint-Laurent, et il a fait un séjour à Ottawa du vendredi 21 décembre dans la soirée au dimanche, 23 décembre.

Son Excellence le gouverneur général, le très honorable Vincent Massey, C.H., a accueilli le premier ministre de l'Inde à l'Hôtel du Gouvernement. La fille de M. Nehru, M^{me} Indira Gandhi, le secrétaire général du ministère des Affaires extérieures de l'Inde, M. N. R. Pillai, et M. M. O. Mathai, secrétaire particulier de M. Nehru, ont aussi logé à l'Hôtel du Gouvernement.

Le gouverneur général a donné un dîner en l'honneur de M. Nehru le samedi, 22 décembre. Le même jour, le premier ministre, M. Saint-Laurent, a reçu le distingué visiteur à déjeuner au 24 de la rue Sussex. Avant le départ de M. Nehru et de sa suite pour Londres, le 23 décembre, le haut commissaire de l'Inde, M. M. A. Rauf, a donné une réception en l'honneur du premier ministre de son pays.



RENCONTRE DE DEUX PREMIERS MINISTRES

Le premier ministre du Canada, M. St-Laurent, s'entretient avec le premier ministre de l'Inde, M. Nehru, et sa fille, M^{me} Indira Gandhi, au cours de la récente visite de ces derniers au Canada.

Au cours de sa visite, M. Nehru a été interviewé à la télévision par M. Edgar McInnis, président de l'Institut canadien des affaires internationales, et il a donné une conférence de presse.

Politique étrangère de l'Inde

Répondant à une question de M. McInnis sur la politique indienne de non-engagement, le premier ministre a dit notamment:

... Je crois en tout cas que la seule politique possible pour l'Inde, à cause de son histoire, de ses traditions, de ses habitudes et de sa nouvelle indépendance, était celle qu'elle a suivie. N'importe quel gouvernement au pouvoir dans notre pays aurait adopté la même politique. Mais il y a plus. Tout ce que nous avons appris de M. Gandhi au cours de notre lutte pour l'indépendance, transposé sur le plan international, mène à cette conclusion. Ce serait vraiment trahir nos propres traditions et notre manière particulière d'atteindre à l'indépendance nationale que de suivre sur le plan international une politique de pactes et d'alliances militaires...

... A mon sens, il n'est dans l'Inde aucune personne de bon jugement qui craigne le moins que les grandes nations ne lancent une attaque d'envergure. Quant à d'autres pays, par exemple en Asie, orientale ou occidentale, il est concevable que leur cas soit un peu différent de celui de l'Inde. Mais n'importe quelle sorte d'attaque, même contre une petite nation, déclencherait vraisemblablement, dans l'état de choses actuel, une guerre générale. En conséquence, il faut vraiment envisager une telle attaque dans le contexte d'une guerre générale éventuelle, et aucun pays ne va courir aujourd'hui le risque d'une guerre générale à moins d'y être forcé plutôt accidentellement. En tout cas, je tiens à souligner que nous en sommes arrivés au point où, d'une part, tout le monde veut mettre fin à l'idée d'une guerre générale, à cause des armes atomiques qui détruiraient une bonne partie du monde, et, d'autre part, se rend compte qu'une guerre locale peut entraîner une guerre générale. En conséquence, les guerres locales doivent aussi être évitées. S'il en est ainsi, il s'ensuit que l'atmosphère de guerre doit être évitée outre que, bien entendu, les causes doivent en être supprimées. Je crois pour ma part qu'il est absolument illogique de se livrer à la guerre froide dès qu'on décide de ne pas avoir de guerre.

Relations canado-indiennes

En parlant à la conférence de presse, des relations canado-indiennes, M. Nehru a dit notamment:

... Nous avons constaté que le Canada a mieux compris la situation réelle de l'Asie et je pense que c'est pour cela que nous nous entendons si bien avec le Canada. Bien que nous ayons différé d'avis sur de nombreuses questions, nous nous sommes rapprochés l'un de l'autre et nous nous sommes compris de mieux en mieux. Je dirais donc que, dans les conflits qui divisent actuellement le monde, le Canada a joué un rôle très important en constituant, d'une certaine façon, un lien entre les nations grandissantes de l'Asie et de l'Europe et les Amériques...

... Nous avons essayé nous aussi, à notre façon, de créer un climat de compréhension et d'être, en quelque sorte, un pont ou un lien. Aussi le fait que nos deux pays, du moins, s'efforcent de favoriser la compréhension, nous a-t-il rapprochés. Il n'y a pas de problème entre l'Inde et le Canada. Nous nous intéressons tous aux problèmes internationaux, aussi les problèmes internationaux ont-ils été discutés comme entre deux amis, sans aucun conflit. Sans doute la différence résidait-elle avant tout dans la manière d'envisager les questions. M. St-Laurent en a souligné certains aspects et moi certains autres; ainsi avons-nous essayé d'éclaircir et de comprendre la situation sous toutes ses faces.

Le Commonwealth

Quant aux effets de la crise récente du Moyen-Orient sur le Commonwealth, M. Nehru a exprimé l'avis suivant:

... Sans doute le Commonwealth a-t-il subi un rude coup. Il y a survécu. En ce qui concerne certains d'entre nous dans l'Inde, cela ne nous a pas

menés à croire que les liens du Commonwealth n'étaient pas assez forts ou devraient être brisés. Je ne l'ai jamais cru, malgré les graves divergences d'opinion. Il est sûr que certaines personnes de l'Inde, certaines personnes importantes, ont même laissé entendre que l'association de nos divers pays au sein du Commonwealth n'avait aucune valeur, mais nous avons la ferme conviction,— nous en avons discuté dans notre Parlement il y a quelques jours,— et nous avons déclaré sans ambages que notre participation au Commonwealth est à maintenir. Nous étions d'avis que, malgré les divergences d'opinion, c'était un groupement favorable à la compréhension mutuelle, à une collaboration partielle et à la cause plus vaste de la paix entre les nations. D'ailleurs, il y a dans le monde tant de facteurs de désunion que, pour ma part, je ne suis pas disposé à détruire les alliances ou les liens qui existent, quels qu'ils soient . . . Le Commonwealth a changé quelque peu de caractère il y a huit ou neuf ans, et davantage encore il y a sept ans au moment où l'Inde est devenue une république sans pourtant se retirer du Commonwealth. Qu'une république fit partie du Commonwealth était en soi une chose singulière. A l'heure actuelle, le Pakistan est aussi une république, tout en restant membre du Commonwealth. Cela a montré qu'il a dans le Commonwealth une faculté d'adaptation et une certaine souplesse qui sont, me semble-t-il, de grandes vertus; à cette époque de transition, il sait s'adapter aux conditions changeantes. Si vous croyez que tous les pays du Commonwealth ont une politique plus ou moins semblable sur la plupart des questions, je vous dirai qu'il n'en est pas ainsi. Ils poursuivent une politique différente dans certains domaines, une politique commune dans d'autres. Mais je crois que la plus grande vertu du Commonwealth a été que, tout en suivant parfois une politique différente, ses membres restent en relations entre eux, se consultent et essaient de s'adapter autant que possible à la politique des autres. Je crois aussi que, même si les pays du Commonwealth n'ont pas la même politique, leurs liens amicaux et leur effort de collaboration seront plus importants à la longue qu'une politique plutôt artificielle tendant à l'unité. . . . La façon dont les pays du Commonwealth règlent leurs problèmes entre eux, c'est-à-dire leurs relations amicales, leur désir de compréhension mutuelle et les efforts qu'ils font pour coordonner leur politique autant que possible, tout en restant complètement libres d'adopter la ligne de conduite que chacun juge convenable, est la façon que peut vraiment adopter n'importe quel pays du monde, ou tous les pays. C'est la coexistence pacifique et la collaboration pratiquées malgré les différences.

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

DANS le discours du trône qu'il a prononcé à l'ouverture de la cinquième session de la vingt-deuxième législature, le 8 janvier 1957, le gouverneur général s'est exprimé en partie comme il suit:

C'est l'instabilité qui persiste au Moyen-Orient et en Europe orientale qui caractérise encore la scène internationale.

Mes ministres demeurent convaincus de la nécessité de sauvegarder l'unité fondamentale du Commonwealth, de maintenir bien vivante l'alliance du monde occidental, d'apporter une contribution efficace, sous l'autorité des Nations Unies, à la surveillance de la cessation des hostilités entre Israël et l'Égypte, et à la réalisation d'un règlement permanent des problèmes du Moyen-Orient.

La venue au Canada, au cours de ces dernières semaines, des premiers ministres de Ceylan et de l'Inde est de nature à raffermir les liens qui unissent les nations du Commonwealth dans leur constant désir de coopérer à la sauvegarde de la paix, de la liberté et du progrès.

La dernière réunion ministérielle du Conseil témoigne des progrès encourageants que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord accomplit aussi bien dans le domaine non militaire que dans le domaine militaire. Mes ministres sont toujours fermement convaincus de la nécessité du Traité de l'Atlantique Nord en tant que clef de voûte de la défense des nations occidentales.

Au Moyen-Orient, les militaires canadiens qui font partie de la Force d'urgence des Nations Unies, proposée par le Canada à l'Assemblée générale, accomplissent un travail utile au maintien de la paix dans le monde.

Les Nations Unies ont aussi servi à attirer l'attention du monde sur la répression brutale de l'héroïque peuple hongrois impatient de secouer le joug de l'impérialisme soviétique. L'étendue des problèmes humanitaires qui ont surgi à la suite de l'intervention soviétique rend nécessaire l'union des efforts de plusieurs pays. Par l'intermédiaire des Nations Unies et de la Croix-Rouge, et en coopération avec le Gouvernement d'Autriche, le Canada fait sa part pour secourir ceux qui souffrent et pour aider les réfugiés à s'établir ailleurs.

On a grandement facilité l'entrée au Canada des réfugiés hongrois et on leur a fourni, à titre gratuit, le transport d'Autriche à de nouveaux foyers en notre pays. Déjà des milliers de ces Hongrois ont été accueillis au Canada et nous comptons que des milliers d'autres nous arriveront au cours de l'hiver et du printemps. Il y a aussi les immigrants des îles Britanniques dont le nombre s'accroît sensiblement, qui se préparent à quitter cette année leur pays pour le Canada.

Les événements récents ont raffermi la conviction de mes ministres de l'importance de chercher des solutions aux problèmes internationaux par l'entremise des Nations Unies et de maintenir les principes de la charte des Nations Unies par tous les moyens pratiques et efficaces. Mes ministres demeurent convaincus, toutefois, que tout en travaillant à atteindre cet objectif constructif et de longue portée, les nations occidentales doivent demeurer fortes et unies dans leurs moyens de défense et leur diplomatie, afin d'empêcher toute action agressive dont elles pourraient être l'objet et afin de diminuer la tension internationale.

Le développement économique au Canada accuse un excellent progrès. L'expansion est manifeste dans chaque partie du pays. L'exploitation et l'utilisation de nos ressources naturelles progressent à grands pas, de même que nos industries et nos villes. L'emploi a atteint un niveau sans précédent. Une fois de plus, la Providence nous a favorisés de bonnes récoltes. Le commerce extérieur a connu une activité beaucoup plus considérable l'an dernier que dans les années antérieures. Les Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, ont pu profiter des avantages de ce climat économique stimulant.

Exposé de la politique étrangère

A la Chambre des communes, le 14 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, a fait l'exposé suivant de l'attitude du Canada dans les affaires internationales:

... Les récents événements au Moyen-Orient ont souligné à tous les Canadiens l'importante des tâches que doit envisager la politique étrangère du Canada, même à l'égard de régions lointaines qui semblent ne comporter que peu d'intérêt direct pour notre pays, mais où se joue souvent l'intérêt vital de tous pendant la guerre comme pendant la paix. Ces événements non seulement ont suscité une discussion publique étendue des décisions que nous avons prises et que nous pourrions prendre mais encore une réévaluation des principes dont notre politique s'est inspirée et des éléments qui ont influé sur elle. Monsieur l'Orateur, je pense qu'il a été confirmé, si une confirmation était nécessaire, que notre politique étrangère doit être canadienne, la considération fondée sur des valeurs canadiennes et des intérêts canadiens, dont le plus grand, à l'exception cependant de la liberté elle-même, est la paix. Toutefois, aux jours et à l'époque où nous vivons, une politique canadienne ne veut pas nécessairement dire une politique indépendante. Aucun pays du monde aujourd'hui, même le plus puissant, ne peut se permettre pour la préservation de la paix et de la sécurité une politique indépendante dans les affaires étrangères ou en courir le risque, si l'on entend par indépendance isolement de ses propres amis ou immunité contre l'effet de leurs décisions et de leurs actes.

Nous ne suivons pas automatiquement et sans hésiter, comme nous ne devons pas le faire d'ailleurs, la politique des États-Unis ou du Royaume-Uni ou d'un autre pays. Néanmoins, nous ne pouvons pas, et nous disons que nous ne devons pas, prendre nos décisions et établir notre propre politique

sans nous laisser influencer par la politique du Royaume-Uni ou des États-Unis ou des pays qui sont nos amis et alliés avec lesquels nous sommes associés, ou sans prendre cette politique en considération. Aucun pays n'est mieux placé pour apprécier la nécessité, et même, si l'on veut, les avantages, de l'interdépendance dans le domaine de la politique étrangère que le Canada, pays du continent nord-américain, mais aussi membre actif du Commonwealth des nations, de l'OTAN et des Nations Unies, et s'efforçant de jouer un rôle réfléchi au sein de chacun de ces organismes. Nous sommes évidemment un État libre et souverain; toutefois, la liberté et la souveraineté, ne signifient ni pour nous ni pour les autres nations, l'isolement ou l'immunité, à moins que nous abandonnions tous nos responsabilités nationales et internationales, et encore peut-être pas même dans ce cas. Il me semble donc évident que la politique extérieure du Canada doit subir l'influence de diverses circonstances que nous pouvons modifier et que, de fait, nous essayons souvent de modifier et dont nous ne pouvons faire fi qu'à nos risques et périls.

J'estime que ces circonstances principales sont au nombre de quatre. La première c'est notre appartenance au Commonwealth des nations britanniques, dont à l'heure actuelle les quatre cinquièmes de la population, soit 443 millions d'âmes sur 530 millions, sont asiatiques. Toute mesure prise par une des nations du Commonwealth qui semble propre à resserrer et à renforcer les liens qui nous unissent mérite presque à coup sûr et devrait certes recevoir notre appui. L'inverse est également vrai dans bien des cas.

L'association du Commonwealth

Dans la pratique, depuis dix ans environ ou depuis la seconde guerre mondiale, il y a eu très peu de circonstances internationales où nous n'ayons pas été du côté de la Grande-Bretagne, centre du Commonwealth. Toutefois, si nous avons rarement différé d'avis, ce n'est pas que nous ayons accepté aveuglément les programmes de la Grande-Bretagne, c'est que, dans la grande majorité des questions internationales, nos intérêts étaient heureusement presque identiques. Lorsqu'ils ne le sont pas, nous le déplorons évidemment et nous faisons de notre mieux pour surmonter nos divergences sans délai et sans récriminations. Ce regret confinait à la détresse, l'automne dernier, quand à l'Assemblée des Nations Unies et à propos de la crise de Suez nous nous sommes parfois séparés du Royaume-Uni non pas tant sur les principes que sur les méthodes et les moyens. A cette occasion, le Commonwealth a été sérieusement ébranlé, on ne saurait le nier. On peut imaginer notre soulagement, soulagement correspondant à l'anxiété éprouvée, et qu'ont entièrement partagé les pays asiatiques du Commonwealth, surtout au moment le plus critique, lorsque les Français et les Britanniques ont décidé d'accepter le cessez-le-feu des Nations Unies. Ainsi l'association du Commonwealth demeure forte et étroite. On continuera d'y échanger sincèrement ses vues en toute amitié et sans cérémonie en vue d'un accord sur toutes les questions d'intérêt commun. Le Commonwealth continue de jouer son rôle constructif et inestimable dans un monde troublé, rôle qui lui vaut à juste titre la gratitude du monde entier.

M. Churchill: Quels sont les pays qui auraient quitté le Commonwealth si la France et l'Angleterre ne s'étaient pas conformés à la résolution des Nations Unies ?

M. Pearson: Des éléments de preuve, d'ailleurs très probants, que d'autres et moi avons obtenus, donnent à penser que si la lutte en Égypte entre les forces anglo-françaises et israéliennes et les forces égyptiennes avait continué, et si la résolution de l'Assemblée des Nations Unies au sujet de l'armistice avait été répudiée ou rejetée, les pressions exercées à l'égard de la séparation du Commonwealth chez certains de ses membres asiatiques auraient été si grandes qu'il aurait été fort difficile en vérité d'y résister. Nous en avons eu des indices de Nouvelle-Delhi et de Karachi.

M. Churchill: Cela n'a-t-il pas été nié par le Ceylan et par l'Inde ?

M. Pearson: Cela a été contesté, je crois, à Ceylan, même par le premier ministre. Monsieur l'Orateur, je donne mon avis en me fondant sur les renseignements que j'ai reçus des plus hautes autorités au sein du gouvernement de l'Inde. Je ne donne pas à entendre, — dans ma déclaration antérieure à ce sujet, je crois avoir bien précisé à la Chambre que je ne laissais pas à penser que ces pressions touchaient ce que nous appelons

parfois les vieux membres du Commonwealth, — mais elles touchaient bel et bien les nouveaux membres qui, comme je viens de le dire, constituent les quatre cinquièmes de la population du Commonwealth.

A mon sens, cette association du Commonwealth, que tous ses membres désirent conserver, doit s'efforcer, pour avoir une valeur permanente, de trouver entre ses membres des terrains d'entente qui soient les plus étendus possible. Il me semble également que les limites de ces terrains d'entente, même si elles ne sont pas trop souvent exprimées, peuvent être discernées assez clairement. Que nous en parlions ou non, il y a certains éléments fondamentaux qui unissent les gouvernements et les peuples du Commonwealth; liberté personnelle et nationale, démocratie parlementaire et suprématie de l'individu sur l'État. Il y a aussi dans l'action politique un certain fondement de moralité que les États membres du Commonwealth sont censés respecter, par consentement tacite et, d'autre part, ceux qui ne partagent pas notre foi dans le Commonwealth et nos manières d'agir peuvent facilement faire peu de cas de ce fondement. Par exemple, l'Union soviétique n'en a pas tenu compte et n'en tient pas compte personnellement en Hongrie, mais le luxe barbare de ce genre de conduite ne nous est pas accessible. De fait, il nous est tout à fait étranger et c'est une raison, peut-être la principale raison, pour laquelle nous pouvons et devons collaborer au sein du Commonwealth. Il nous importe plus que jamais, je crois, à ce moment-ci, de renforcer au sein du Commonwealth notre volonté de travailler ensemble à la défense de ses principes, car des événements très importants sont sur le point de se produire dans le Commonwealth, aussi importants peut-être que ceux qui ont eu lieu il y a dix ans lorsque l'Inde, le Pakistan et Ceylan en sont devenus membres.

On compare souvent, monsieur l'Orateur, le Commonwealth à un pont reliant l'Asie et l'Ouest; peut-être ne serait-il pas inopportun de ma part en ce moment d'exprimer mon propre sentiment de gratitude au sujet de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a accompli, au cours de son récent voyage en Asie, pour raffermir ce pont. Si ce pont existe, il a été rendu possible par l'admission de l'Inde, du Pakistan et de Ceylan, résultant, à son tour, d'un acte d'abdication constructive du Royaume-Uni en Inde en 1947. Or cette évolution va incessamment se produire en Afrique. Le 6 mars prochain, nous accueillerons un nouveau membre dans le Commonwealth, l'État de Ghana, connu à présent sous le nom de Côte de l'Or, et qui sera le premier membre africain. Son progrès en tant que nation indépendante au sein du Commonwealth sera suivi avec grand intérêt dans toute l'Afrique et l'Asie, comme en Occident et dans l'Union soviétique.

Ghana sera probablement le premier de toute une série de nouveaux membres recrutés sur les continents d'Afrique et d'Asie.

Peut-être en 1960 ou 1962 le Commonwealth inclura-t-il aussi la Malaisie, la Nigéria, la Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, et plus près de nous, la Fédération des Caraïbes.

Ainsi le processus que j'appellerai le retrait créatif se poursuit, ce qui est tout à l'honneur et même à la gloire du cœur et du centre du Commonwealth, c'est-à-dire le Royaume-Uni. Ainsi qu'on l'a déjà dit, "plus l'Empire sera petit, plus le Commonwealth sera grand". De nouvelles nations émergent des anciens territoires coloniaux afin de prendre leur place parmi les libres démocraties du monde. A titre de membre plus ancien du Commonwealth, le Canada est fier, je n'en doute pas, de prendre part à l'accueil réservé, dans notre famille toujours croissante, à ces jeunes pays, à mesure qu'ils obtiennent leur indépendance, et de leur assurer ainsi notre amitié et notre appui.

Les Nations Unies

Le deuxième élément qui influe sur la politique étrangère du Canada, monsieur l'Orateur, c'est que les Nations Unies traversent maintenant une période d'essai qui aura des conséquences de grande portée sur leur avenir en tant qu'organisme capable de favoriser la paix, la sécurité et la justice sur le plan international.

Il devrait nous apparaître clairement, je pense, qu'aussi longtemps que nous nous efforcerons de nous acquitter des obligations que nous avons assumées en vertu de la charte des Nations Unies nous devons de la sorte accepter quelque restriction à notre indépendance complète en matière de politique internationale. L'Assemblée des Nations Unies compte actuellement quatre-vingts États membres dont les ressources, les traditions et l'expérience politique diffèrent largement. Les décisions de l'Assemblée, qui ne sont après tout que des vœux et non des lois, bien qu'on soit porté à l'oublier, comportent nécessairement beaucoup de marchandage. Nous ne pouvons pas nous attendre d'agir à notre guise à propos de questions que décide la sagesse, ou, si vous voulez, le peu de sagesse d'une majorité des quatre-vingts États membres dont les intérêts, les allégeances diffèrent, et qui, malheureusement, ont un concept de paix et de justice différent.

A cause des récentes initiatives de l'Assemblée des Nations Unies au Moyen-Orient, nous pouvons espérer pouvoir recourir efficacement et promptement à l'ONU en vue de faire cesser des hostilités; mais il reste à voir si elle aura la même efficacité quand il s'agira de régler équitablement les différends qui ont provoqué ces hostilités. Ce sera pour l'Assemblée des Nations Unies une tâche plus importante et, j'ai lieu de le croire, plus difficile. Ce qui s'est déjà accompli à l'Assemblée est de nature à nous réjouir; mais des faits récents ont fait surgir dans nos esprits certaines questions concernant l'avenir de l'Assemblée. J'en mentionnerai une ou deux.

Tout d'abord, nous sommes devenus conscients plus que nous ne l'étions auparavant, de la brèche qui sépare les États membres soucieux de leurs responsabilités de ceux qui ne le sont pas, qui sépare ces États démocratiques qui, comme le Royaume-Uni et la France, sont loyaux envers l'Organisation et, à cause de cela, sont attentifs à ses recommandations, des États totalitaires et despotes, l'Union soviétique, par exemple, qui méprisent ces recommandations, du moment qu'elles vont à l'encontre de leur ligne de conduite nationale.

Cette situation a amené certains à réclamer que l'Assemblée des Nations Unies soit en mesure, d'une façon ou d'une autre, d'obtenir l'application effective de ses propres recommandations. Cependant, cette proposition oublie évidemment qu'une telle méthode d'application coercitive par l'entremise de l'Assemblée va à l'encontre des dispositions de la charte telle qu'elle est rédigée, et que les résolutions adoptées par une majorité irresponsable à l'Assemblée pourraient être telles que nous trouverions très difficile de les accepter et que, dans certains cas, nous nous opposerions à ce qu'elles soient appliquées.

M. Diefenbaker: Que veut dire le ministre par ce mot irresponsable ?

M. Pearson: Je veux dire l'exercice du droit de membre de façon irresponsable à l'encontre des principes de la Charte que tous les membres ont acceptée. Ceci amène une autre question qui nous suscite beaucoup d'inquiétude. C'est la tendance de plus en plus prononcée de l'Assemblée à imposer des résolutions inapplicables et parfois même bien déraisonnables, par la seule force du vote, tendance que favorise, cela va de soi, le principe du vote unitaire de chaque État, quelle que soit sa puissance. Par contre, une minorité du tiers plus une voix peut faire obstacle à des résolutions raisonnables et utiles de la majorité et que nous pouvons considérer nous-mêmes comme d'ordre pratique, raisonnable et souhaitable.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, l'efficacité de cet exceptionnel instrument de préservation de la paix, l'Assemblée des Nations Unies, repose, dans un sens bien réel, sur la majorité de petits États qui agissent présentement, du moins dans une certaine mesure, en bloc. Si le veto de groupe ou de bloc, exercé de façon irresponsable à l'Assemblée, remplace le veto que chacune des cinq grandes puissances possède au Conseil de sécurité, l'Assemblée deviendra bientôt aussi inutile en bien des occasions que le Conseil de sécurité. Par conséquent, chaque membre de l'Assemblée a donc présentement un devoir plus grand que jamais d'exercer ses droits dans une compréhension claire et objective de ce qu'ils comportent pour l'avenir de l'Organisation et de la paix et de la sécurité internationales. C'est en agissant ainsi que les membres feront preuve d'un véritable sens des responsabilités.

On peut démontrer la nécessité d'aborder de façon positive et modérée les complexes problèmes politiques et économiques, sans laquelle l'Assemblée générale ne pourra fonctionner efficacement et pourrait même ne pas survivre. Il suffit de citer l'exemple de l'attitude prise par certains membres de l'Assemblée à l'égard de ce que l'on appelle les puissances coloniales. J'ajoute en passant que ceux qui utilisent cette expression aux Nations Unies soustraient souvent à sa portée la plus grande puissance coloniale de toutes, celle qui exerce cette puissance de la façon la plus arbitraire et tyrannique, l'Union soviétique. Le vieux colonialisme est en voie de disparition, c'est inévitable. C'est même souhaitable si la chose se fait dans l'ordre. Raison de plus, par contre, pour que les pays qui ont encore des responsabilités directes envers des territoires non autonomes n'aient pas l'impression à l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs qu'ils sont des oppresseurs qu'il faut priver arbitrairement de leurs droits ou même de leur réputation. La vérité, c'est que la plupart de ces pays ont été les principaux artisans de cette grande expérience du XX^e siècle qui consiste à faire prendre aux peuples qui n'en ont jamais eu, conscience de leur entité nationale et la direction de leurs affaires.

L'Assemblée des Nations Unies, monsieur l'Orateur, se trouve en présence d'un autre danger, qui est la tendance à oublier que, si l'organisation mondiale peut jouer et joue effectivement, à mon sens, un rôle indispensable, elle ne saurait se substituer aux politiques nationales de ses membres. Elle reflète ces politiques, elle influe sur elles, mais il lui arrive rarement d'y donner naissance. C'est une erreur, pour ne pas dire un danger, de prétendre le contraire ou de chercher à remplacer la nécessité de forger des politiques sages et constructives parmi ses amis par un débitage de lieux communs ronflants à l'Assemblée. Ainsi que le disait l'autre jour M. Dean Acheson: "Les Nations Unies ne peuvent fournir plus que ce nous y avons mis."

Erreur également que de s'en remettre aux Nations Unies seulement pour une région en particulier, ou une situation en particulier. Si les États se servent des Nations Unies quand ils le jugent utile et les méconnaissent quand ils y voient un instrument moins commode pour atteindre leurs fins, l'Organisation sera bien affaiblie et on pourra lui reprocher de n'être qu'un instrument de la politique de la puissance. Je ne prétends pas que cela se soit produit aux Nations Unies, mais je dis que nous devons veiller avec soin afin que la chose ne se produise pas.

Dernièrement, l'Assemblée a pris une mesure très importante en vérité en étendant ses fonctions au domaine de la sécurité après que le Conseil de sécurité fût devenu impuissant à cet égard par suite de l'exercice du veto. Je songe ici, naturellement, à la police qu'on a créée pour surveiller ou assurer une suspension d'armes. Je pense que la preuve est maintenant faite de la valeur immédiate de cette force qui compte maintenant, soit

dit en passant, environ 5,500 hommes au total, dont plus de 1,100 sont des Canadiens, du point de vue de l'état de crise qui en a provoqué l'établissement. Ce qui reste à prouver c'est, bien entendu, sa valeur permanente du point de vue du rétablissement de la paix dans cette région et d'une garantie de la sécurité là-bas. Je suis persuadé pour ma part qu'elle aura, à cet égard, une grande valeur, à condition qu'on reste conscient de ses insuffisances, que l'on songe surtout qu'il s'agit là d'un groupement bénévole dont l'action doit rester circonscrite par les termes de résolutions qui ne comportent que des sanctions morales et qui doivent, dans chaque cas, être adoptées aux deux tiers des voix de l'Assemblée. Malgré ces restrictions, cette police de l'ONU peut jouer un rôle important dans l'établissement de règlements politiques honorables et permanents en Palestine et dans la région de Suez.

Nous avons parlé de la possibilité d'en arriver à ce règlement avec des gouvernements amis depuis quelques semaines. Les États membres des Nations Unies semblent assez généralement persuadés que l'atmosphère actuelle, chargée de craintes et de soupçons, exacerbée par des conflits armés récents n'est pas telle, en ce moment, qu'on puisse en toute tranquillité procéder aux discussions et négociations indispensables à ce règlement. Il faut assurément en prendre notre parti. Si toutefois il faut donner le temps aux passions nées des combats de s'apaiser, cela ne veut pas dire que nous puissions nous payer le luxe d'attendre tranquillement que les choses se fassent toutes seules. Sans doute, il y a peut-être des raisons pour attendre. Mais rien ne saurait excuser l'indifférence ou les attermoissements indéfinis de la part des Nations Unies. L'ONU ne saurait échapper à ses responsabilités qui consistent à rendre la paix à la région, paix sans laquelle le cessez-le-feu n'aurait aucune valeur permanente.

En attendant que le climat politique du Moyen-Orient redevienne tel qu'il puisse être sérieusement question d'un règlement général de ces questions, il est indispensable, je pense, pour tous les pays de cette région, et, en vérité, pour nous tous, qu'on ne revienne pas à l'état de tension et de guerre sur les frontières. Il faut maintenir la sécurité; il faut même la garantir. Qu'on me permette de dire que pour arriver à ce résultat, l'influence salutaire qu'exerce actuellement dans le sens de la stabilité l'actuelle force internationale reste indispensable jusqu'au jour où pourra intervenir un règlement politique. Ce rôle stabilisateur essentiel pourra exiger la présence continue d'une force des Nations Unies sur la frontière israélo-égyptienne, voire, au moins provisoirement, dans le secteur de Gaza et, du consentement des États intéressés, le long des frontières entre Israël et les autres voisins arabes. Tout cela exigera sans doute l'adoption de nouvelles résolutions par l'Assemblée des Nations Unies.

Il me semble qu'une telle surveillance de la part des Nations Unies contribuerait à

assurer la sécurité des nations intéressées, sécurité sans laquelle on ne saurait entreprendre en toute confiance les négociations qui peuvent mener à un règlement général des points en litige.

Non seulement il faut assurer la sécurité des frontières entre Israël et ses voisins mais il faut garantir la liberté de navigation dans le canal de Suez et le golfe d'Aqaba. Comme le canal doit bientôt être ouvert à la circulation, il est très important d'insister pour que se continuent les entretiens déjà engagés aux Nations Unies afin que l'exploitation, l'entretien et le réaménagement du canal se fassent conformément aux six principes énoncés par le Conseil de sécurité, en septembre dernier si j'ai bonne mémoire. Les événements survenus depuis ce temps, loin d'affaiblir ces principes en ont renforcé la validité; il est donc plus que jamais important que l'exploitation de ce cours d'eau international indispensable,— je me reporte ici à l'un de ces principes—“soit indépendante de la politique de n'importe quelle nation en particulier”, et il est essentiel que les Nations Unies reconnaissent et confirment ce fait.

C'est un problème avec lequel nous sommes actuellement aux prises à l'Assemblée des Nations Unies; s'il n'est pas résolu de façon satisfaisante, de nouveaux troubles éclateront dans cette région. Il est bien évident,— je crois qu'il l'est mais je voudrais qu'il en fût autrement,— que l'Union soviétique fait de son mieux pour empêcher qu'on en vienne à une solution satisfaisante pour les usagers du canal et pour l'Égypte. Moscou a déjà démontré son intention de pêcher en eau trouble.

Si nous regardons plus loin devant nous, nous ne pouvons que reconnaître l'opportunité et la nécessité d'établir une force de police internationale sur une base en quelque sorte permanente. C'est ce qui ressort de l'intervention des Nations Unies dans la crise de Suez. Nous avons déjà reconnu cette nécessité dans le passé. Nous l'avons exprimée aux Nations Unies et ailleurs aussi récemment qu'à la session de l'Assemblée générale avant les vacances. Nous avons fait de notre mieux pour transformer cette nécessité en une réalité mais, pour une raison ou pour une autre, il n'a jamais été possible aux Nations Unies, sauf dans les cas spéciaux et limités de la Corée et du Moyen-Orient, de mettre sur pied des forces armées. Je ne chercherai pas à en exposer les raisons pour le moment.

M. Fulton: Le gouvernement estime-t-il que la force d'urgence des Nations Unies doit jouer un rôle stabilisateur à l'égard du canal de Suez?

M. Pearson: C'est possible, monsieur l'Orateur, si un tel rôle est nécessaire; toutefois, si les usagers du canal et le Gouvernement de l'Égypte arrivent à une entente satisfaisante qui permettrait de résoudre le différend relatif à l'utilisation du canal, il ne sera peut-être pas nécessaire qu'une force militaire étrangère relevant des Nations Unies soit postée sur le canal aussi longtemps qu'une telle entente serait en vigueur. La

meilleure chose à faire est, je pense, d'attendre le résultat des pourparlers.

La Force d'urgence présente au Moyen-Orient constitue un cas sans précédent de recours à un organisme de police internationale en vue d'assurer et de surveiller un cessez-le-feu demandé par l'Assemblée générale. Pourquoi ne devrions-nous pas, en nous fondant sur l'expérience acquise dans le fonctionnement, l'établissement et l'organisation de cette force, étudier les moyens de créer sous l'égide des Nations Unies un organisme plus permanent du genre qui pourrait servir au besoin dans des circonstances analogues.

Pour ces fonctions limitées mais essentiellement de police, les Nations Unies n'ont pas autant besoin, semble-t-il, d'une force réelle que de l'assurance que les États membres seraient prêts à fournir des contingents, sur demande, et à les tenir prêts à cette fin. Comme corollaire, il faudrait quelque mécanisme de centralisation aux Nations Unies, sur le modèle de celui qui a déjà été établi pour la Force d'urgence actuelle.

La force à laquelle nous songeons serait conçue pour répondre aux situations exigeant une action, intermédiaire, dirons-nous, entre l'adoption de résolution et la guerre, action qui pourrait, incidemment, diminuer les risques de conflit armé. Dans mon idée cependant elle ne serait pas appelée à se rendre dans une région où l'on se bat déjà. Son objet serait de prévenir et de restaurer plutôt que de combattre et de punir.

Une crise échappe toujours aux prévisions. Il n'en reste pas moins que les membres conformément aux usages législatifs peuvent adopter à l'avance les décisions de principe nécessaires afin que, le cas échéant, le pouvoir exécutif puisse répondre rapidement aux demandes des Nations Unies pour de l'aide qu'elles auront approuvée. De cette façon, une action internationale suivrait les déclarations internationales. Ce serait au moins un pas dans ce sens.

L'OTAN

La troisième circonstance qui influe sur notre indépendance en matière de politique étrangère est l'OTAN, dont nous sommes membre, ce qui non seulement nous garantit une défense collective efficace si nous sommes attaqués, mais qui, ce qui est encore bien plus important, constitue la meilleure garantie que nous ne serons pas attaqués. Depuis le dernier discours sur les affaires étrangères que j'ai eu l'occasion de prononcer en cette enceinte, le Conseil de l'OTAN a tenu à Paris une séance d'une importance considérable.

La séance du Conseil de l'OTAN s'est tenue à Paris du 11 au 15 décembre. Les ministres envoyés par chacun des pays de l'OTAN se sont réunis à Paris. Mon collègue le ministre de la Défense nationale, M. Campney, et moi-même représentons le gouvernement canadien à cette occasion. En plus de la réévaluation annuelle du plan de défense de l'OTAN, et de l'adoption de directives visant l'organisation militaire future, directives secrètes naturellement, et

tenant compte aussi bien du potentiel économique que du potentiel atomique, nous avons procédé à ce qui nous a paru être une discussion utile sur la situation internationale dans son ensemble, et en particulier sur les répercussions que pourraient avoir sur l'alliance les récents événements du Moyen-Orient et de l'Europe orientale.

Au cours de ces discussions, nous avons consacré plus de temps que d'habitude aux événements politiques qui se sont produits en dehors de ce que l'on considère comme la zone du Traité de l'OTAN. Cela ne faisait que prouver clairement que les gouvernements de l'OTAN comprennent que la sécurité, la stabilité et le bien-être d'une région comme le Moyen-Orient, pour citer un exemple, sont indispensables au maintien d'une paix mondiale qui, elle, est l'objectif primordial des membres de l'OTAN.

Cette récente session s'est distinguée par le désir évident, exprimé par tous les membres, de consolider le domaine non militaire de l'OTAN; nous comprenons toujours davantage, en effet, que les relations entre l'alliance occidentale et les Soviétiques, prennent de plus en plus l'apparence d'une compétition en matière de puissance économique et industrielle, et non plus simplement en matière de puissance militaire. Donc, il serait peu sage de ne pas ajouter qu'on a reconnu à la réunion de notre Conseil que les événements de Hongrie et l'emploi de la seule force militaire par l'Union soviétique en ce pays, emploi qui aurait pu avoir des effets gros de conséquences, ont souligné l'absolue nécessité de maintenir aussi notre force militaire défensive, vu, que nous nous soucions de plus en plus des aspects politiques et économiques de la lutte. Comme tant de gens l'ont dit si souvent, nous avons continué de faire les deux.

C'est sur ces problèmes de collaboration non militaire qui se posent à l'alliance qu'a porté le rapport du Comité des trois. Ce rapport, qui a été rendu public, a été soumis au Conseil et ses vœux ont été acceptés par les membres du Conseil. A part le maintien d'une force militaire défensive, ce dont l'alliance de l'OTAN a le plus grand besoin dans les circonstances actuelles, c'est de l'élaboration de programmes communs, qui sont essentiels à cette unité dont l'importance égale celle de la force elle-même. Le rapport du Comité des trois a aussi reconnu que de nouveaux dispositifs spéciaux, des modifications d'organisation ou de structures ne répondraient pas par eux-mêmes à ce besoin.

Ce qu'il faut, et c'est plus facile à dire qu'à obtenir, c'est la volonté soutenue et le désir de la part des gouvernements membres d'élaborer par voie de consultation des programmes qui tiennent compte des intérêts communs des membres de l'alliance. Si on ne le fait pas et si les facteurs nationaux seuls prévalent dans l'élaboration de la ligne de conduite, l'alliance aura alors beaucoup de difficulté à survivre. Elle ne dépassera certainement pas une convention purement militaire qui disparaîtra quand les craintes et les circonstances critiques de l'heure s'atténueront et disparaîtront.

Les États-Unis sont l'État membre le plus puissant de notre coalition de l'OTAN et, ainsi que l'histoire récente l'a peut-être démontré, le seul qui ait maintenant la puissance économique et militaire pour lui permettre de s'acquitter pleinement de responsabilités vraiment mondiales. Ces derniers jours, le gouvernement de Washington a proposé au Congrès d'accepter davantage ces responsabilités vis-à-vis du Moyen-Orient dans ce qu'on appelle la doctrine Eisenhower.

Je ne crois pas qu'il soit convenable de ma part de discuter en détail la proposition du gouvernement américain, dont le Congrès est actuellement saisi et qui a déjà suscité des divergences d'opinion; mais je crois pouvoir dire que le Gouvernement accueille avec joie les idées dont s'inspire cette doctrine comme preuves de l'intérêt croissant que portent les États-Unis à la région du Moyen-Orient, sous le rapport de la défense et de l'aide économique propre à mettre cette région en valeur. Il me semble important que ces deux éléments s'y accompagnent comme ailleurs.

En citant la déclaration du président devant un comité du Congrès, M. Dulles, avec raison, à mon avis, a souligné qu'il n'existe pas de formule unique ni de panacée universelle pour la solution de tous les problèmes du Moyen-Orient. Néanmoins, il est évident que ces propositions peuvent avoir de très importantes répercussions. A mon avis, ces répercussions ont été très correctement exposées par le correspondant de la *Free Press* de Winnipeg à Washington; je cite un de ses articles:

Le Gouvernement américain, l'approbation prévue du Congrès une fois donnée, ...

Nous devrions peut-être dire "si le Congrès l'approuve, comme on s'y attend".

... assumera des obligations formelles et sans précédent au Moyen-Orient. Il s'engagera à user de la force, s'il le faut, afin de protéger cette région contre la Russie ou tout État qui donnerait suite à une pression exercée par la Russie.

Puis, M. Freedman poursuit en ces termes:

C'est l'engagement ultime. Il ne peut y en avoir de plus grand. On lui a donné cette forme hardie afin que la Russie n'aille pas croire que l'éclipse de l'influence franco-britannique lui permettra d'y substituer au Moyen-Orient la domination moscovite.

On a dit que les principes dont s'inspire cette doctrine et la façon de procéder qu'elle prévoit sont les mêmes que ceux qui ont amené l'intervention franco-britannique au cours de la crise de Suez en octobre dernier. Cependant, je doute que la déclaration présidentielle qui contient les points suivants motive cette déduction. Certains de ces points portent sur la question particulière qu'a soulevée mon honorable ami, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord: (1) toute aide contre une agression sera apportée seulement à la demande de l'État attaqué; (2) toute obligation d'apporter cette aide est

restreinte à une agression manifeste par une nation dominée par le communisme international; (3) — et ce point a quelque importance, — toutes les mesures prises doivent être conformes à la charte des Nations Unies et à toute action ou à toute recommandation des Nations Unies, et je pense que cela signifierait une action positive ou négative des Nations Unies.

M. Green: Cela veut-il dire qu'on agit d'abord, et que les Nations Unies agissent ensuite? Qu'est-ce que cela veut dire au juste?

M. Pearson: Je ferais bien, je pense, de m'en tenir au texte de la déclaration. Vous savez ce qui s'est passé dans le cas de la Corée, monsieur l'Orateur. Une certaine mesure a été prise par un État membre des Nations Unies. Cependant, en moins d'une demi-heure ou d'une heure, je ne m'en souviens plus, en très peu de temps, la question a été déferée au Conseil de sécurité, lequel était saisi de la mesure pour confirmation ou autre décision.

M. Green: C'est simplement parce que la Russie n'a pas voulu être présente.

M. Pearson: La confirmation de cela, il est vrai, a été obtenue uniquement parce que la Russie s'est absentée du Conseil de sécurité. Mais aujourd'hui, lorsqu'une mesure fait l'objet du veto au Conseil de sécurité, il y a moyen de convoquer l'Assemblée dans les vingt-quatre heures qui suivent et de la saisir de la question, comme cela s'est fait en octobre dernier.

Le quatrième point consiste en ce que les mesures à prendre ou à envisager seraient, "conformément à la Charte, sujettes à l'autorité primordiale du Conseil de sécurité des Nations Unies".

Je devrais aussi signaler sans doute une question qui revêt une certaine importance: la déclaration ne parle pas d'un conflit entre les États non communistes du Moyen-Orient, ni des menées subversives communistes suscitées autrement que par des moyens militaires.

Cet indice que les États-Unis acceptent une responsabilité directe et immédiate en vue de la paix et du progrès économique au Moyen-Orient est réjouissant; mais ce qui serait même encore plus réjouissant pour un Canadien, ce serait le rétablissement complet de relations amicales et étroites entre Londres, Paris et Washington à propos de cette région et le raffermissement en général de la collaboration entre ces capitales.

Le Canada est peut-être particulièrement conscient de la nécessité et de l'opportunité d'en arriver là. C'est pourquoi nous voudrions tous, je pense, appuyer sans réserve, surtout en ce moment, ces mots que le président Eisenhower prononçait jeudi dernier, au cours de son rapport sur la situation de l'Union.

Seule et isolée, l'Amérique ne pourrait même pas assurer sa propre sécurité. Nous devons avoir à nos côtés le pouvoir et la résolution des nations qui ont démontré

qu'elles sont des défenseurs de la liberté dignes de confiance.

Inutile d'ajouter ici qu'aucun peuple ne s'est montré plus que le peuple anglais "défenseur de la liberté digne de confiance".

La collaboration au sein du Commonwealth des nations, des Nations Unies et de l'OTAN est importante, essentielle même. Mais rien n'est plus important à la préservation de la paix et à la marche du progrès qu'une amitié solide et durable comme base de collaboration et d'unité entre le Royaume-Uni, la France et les États-Unis. La récente réunion du Conseil de l'OTAN à Paris, — c'est peut-être là sa plus importante réalisation, — a commencé à rétablir et à raffermir cette collaboration après les tensions et les interruptions que lui a fait subir la crise de Suez. Il est essentiel que cela se poursuive.

Nous avons maintenant une belle occasion de profiter de la triste expérience de ces derniers temps en prenant des dispositions qui préviendront la répétition de ces événements.

Peut-être ne devrais-je pas terminer sans faire mention, — j'ai tout juste assez de temps pour en faire simplement mention, — d'un quatrième élément qui influe lourdement sur la mise au point et à exécution de la politique extérieure du Canada. C'est le fait que nous sommes voisins des États-Unis sur le continent nord-américain.

Relations avec les États-Unis

Au cours des quelques dernières années, mes collègues et moi avons souvent parlé de nos relations avec les États-Unis. Nous avons exprimé sans équivoque, je pense, que, tout en reconnaissant les États-Unis comme, inévitablement et essentiellement, la nation dirigeante du monde libre, nous n'en admettons pas pour autant et *ipso facto* toutes les idées. Certains de mes amis d'outre-frontière m'ont déjà dit que nous avons tendance à nous exprimer presque trop clairement là-dessus. D'autre part, j'ai peine à imaginer une situation vraiment critique des affaires internationales, comportant en définitive des questions de guerre et de paix, où notre attitude puisse être vraisemblablement bien différente de celle de nos voisins. S'il le fallait, pour les fins du Canada, nous serions dans une situation extrêmement difficile. De sorte que nous ne pouvons guère, au Canada, élaborer ni tenter de suivre des politiques étrangères qui ne tiennent aucun compte de l'étroitesse de tout ce qui nous lie, et doit le faire, aux États-Unis, sans sombrer inévitablement dans un chauvinisme absurde et stérile. J'ai bien l'impression qu'il y a fort longtemps que nous ne pouvons plus nous permettre de nous complaire en tout confort dans cette forme particulière de sentiment national.

Ainsi donc, dans nos relations avec le Commonwealth, avec les Nations Unies, avec l'OTAN, et avec les États-Unis, nous jouissons de la plus entière liberté de proposer, de persuader, de conseiller, et de formuler des objections; et cette liberté,

monsieur l'Orateur, je puis vous certifier que nous en avons usé et que nous continuerons à le faire chaque fois que l'intérêt du Canada l'exigera. Nous n'userions toutefois pas de cette liberté pour le bien de notre pays si nous essayions d'esquiver ou d'amoindrir nos engagements internationaux, ou si nous essayions d'oublier ou de diminuer les faits géographiques et économiques de la vie de notre continent. L'adhésion à l'association

internationale à laquelle nous appartenons, nous procure, en tant que nation, d'incontestables avantages du point de vue de la sécurité et du progrès. Ces avantages nationaux sont toutefois inséparables des responsabilités internationales. Je pense, monsieur l'Orateur, que les réalisations du Canada, du point de vue de ses responsabilités, depuis un an, ont été bonnes et qu'elles continueront assurément de l'être.

Déclaration du premier ministre

Dans un discours à la Chambre des communes le 9 janvier, le premier ministre, M. St-Laurent, a fait part aux députés de ses récents entretiens sur les affaires internationales avec le président des États-Unis, M. Eisenhower, et le premier ministre de l'Inde, M. Nehru. Voici quelques extraits de son exposé:

Je me suis réjoui de cet entretien confidentiel avec le président, qui a eu lieu la veille de la visite de M. Nehru. J'ai dit au président, bien franchement, qu'à mon avis lui et M. Nehru étaient probablement à l'heure actuelle les deux hommes d'État les plus influents du monde, les deux hommes d'État dont l'influence rayonnait le plus dans le monde libre à l'heure actuelle. J'ai dit: "Naturellement, je ne dis rien à propos de la Chine parce que je ne suis jamais allé derrière le rideau de bambou et je ne connais pas M. Chou En-Laï, mais je sais bien,—du moins je crois savoir à la suite d'observation personnelle,—que M. Nehru est un homme d'État dont tous les Asiatiques sont fiers, qu'ils l'admettent ouvertement ou non. Ils sont fiers de l'influence qu'il exerce dans le monde à l'heure actuelle, et les attitudes qu'il adopte, même pour ceux qui ne se diront pas pleinement d'accord avec lui, influent sur leur façon de penser." Il en est de même, je pense, du président des États-Unis. L'attitude personnelle du président des États-Unis rayonne à travers le monde libre et, que nous soyons toujours du même avis que lui ou non, notre façon de penser subit toujours dans une certaine mesure l'influence de son attitude.

J'ai affirmé avec conviction que M. Nehru était tout aussi anticommuniste que l'était M. Eisenhower, même si l'Inde n'avait pas la même crainte que le sénateur McCarthy, des États-Unis, au sujet de l'imminence des dangers du communisme et si elle n'avait peut-être pas toujours la même façon d'envisager les méthodes propres à neutraliser les influences communistes susceptibles de s'exercer. Il ne faut pas oublier, ai-je dit, que le point de vue des États-Unis et du continent nord-américain n'est pas le seul auquel nous devons nous placer pour juger de l'attitude des autres peuples de la terre en dehors de l'Amérique du Nord.

C'est là quelque chose que tous, je pense, nous avons dû apprendre. La nature humaine et ses aspirations essentielles sont les mêmes dans le monde entier; toutefois, le point de vue auquel il faut se placer pour juger de l'attitude des différents peuples est celui de leur propre civilisation, de leurs traditions et coutumes ancestrales ainsi que de leur façon de penser et d'agir. Je suis très heureux de signaler à la Chambre que j'ai eu l'impression très nette, lors de la visite que M. Nehru nous a faite après s'être rendu aux États-Unis, qu'il était beaucoup plus satisfait de sa dernière visite que de celle qu'il a faite en 1949.

L'honorable député (M. Diefenbaker) évoque l'idée d'une conférence entre la France, les États-Unis et le Royaume-Uni. Il serait important et il importe que leurs décisions produisent à l'avantage des populations libres du monde entier les mêmes résultats généraux qu'elles ont produits dans

une si grande mesure ces dernières années et peut-être même depuis un siècle. Toutefois, le monde compte d'autres populations, et si nous voulions avoir la paix, il ne doit pas y avoir de conflit, il ne doit pas y avoir de malentendus, ni de méfiance ni de suspicion chez aucun des chefs des autres nations.

Nous devons tâcher de nous conduire de telle sorte qu'on n'entretienne pas de doutes à notre égard. Bien des députés ont vu et entendu l'entrevue que M. Nehru a accordée à M. McInnes le dimanche après-midi, avant son départ d'Ottawa. J'ai eu le privilège de le voir presque immédiatement après, à la réception à la demeure du haut commissaire de l'Inde et je l'ai félicité et lui ai dit que j'espérais qu'un grand nombre de gens aux États-Unis avaient eu le plaisir de le voir sur leur écran et d'entendre son entretien avec M. McInnes.

Je devais lui rappeler, lui ai-je dit, qu'il m'avait fait remarquer que le globe pouvait paraître différent à quelqu'un qui se trouvait au pôle nord et à un autre qui se trouvait à l'Équateur. Je lui ai dit que j'avais accepté cette observation comme une raison pour lui et son peuple d'aborder certains problèmes d'une façon bien différente de la nôtre. Je lui ai dit que la situation internationale à l'heure actuelle pouvait nous paraître un peu différente à nous à Ottawa et à M. Eisenhower et ses collègues à Washington qu'elle ne lui paraissait à lui et à ses collègues à la Nouvelle-Delhi.

Je lui ai dit que rien, semble-t-il, ne pouvait faire croire que l'Inde devait être l'objectif ultime d'une agression qui pourrait être entreprise, mais que, tant qu'existeraient ces terribles moyens de destruction à notre disposition, à nous du monde libre et à ceux qui se trouvent derrière le rideau de fer, nous devons avoir la certitude que ceux qui se trouvent derrière le rideau de fer et qui pourraient être des agresseurs, — je ne pense pas qu'ils puissent l'être pendant bien longtemps, — doivent être persuadés que s'ils commettent une agression des représailles inévitables causeraient à l'agresseur au moins autant de dommages qu'il en causer à la nation attaquée.

Si une telle agression devait se produire, il ne semblait pas improbable que l'objectif ultime serait les États-Unis et que la voie à suivre pour les atteindre soit le Canada. C'était notre intention de mettre cette voie dans un tel état qu'elle ne puisse servir à l'agression sans de sérieux dégâts à ceux qui s'en serviraient et que, si on l'utilisait, si rapide ou inattendue que soit l'agression, il y aurait quand même des représailles inévitables qui causeraient autant de dommages que l'agresseur aurait pu en causer.

Nous avons convenu que les probabilités d'une guerre avec ces terribles moyens de destruction n'étaient pas grandes mais qu'elles restaient quand même possibles. A cause de cette possibilité, nous avons cru bon que les nations libres restent dans une telle situation que les agresseurs éventuels se rendent compte que les représailles seraient inévitables et entraîneraient, malheureusement, une grande destruction mutuelle.

M. Nehru avait donné à entendre que les alliances militaires, lui semblait-il, accentuaient la tension internationale parce qu'elles semblaient présenter une attitude belliqueuse. Je lui ai dit que, malheureusement pour nous, nous étions dans une situation telle qu'il nous faudrait conserver des alliances militaires aussi longtemps que demeurerait possible l'agression au moyen de ces nouvelles armes, parce que nous n'en possédions pas nous-mêmes. Les tâches ont été réparties dans nos alliances militaires et, chose que savent les agresseurs possibles, nous pouvons compter sur le fait que les États-Unis possèdent ces armes.

(Voir la suite à la page 37)

Contributions du Canada aux Nations Unies

CHACUN des membres de l'Organisation des Nations Unies, qui compte à l'heure actuelle quatre-vingts États, est tenu de verser ce qu'on appelle une cotisation annuelle représentant sa quote-part des dépenses administratives ordinaires de l'Organisation. L'an dernier, la quote-part du Canada s'est élevée à 1.6 million de dollars, soit 3.63 p. 100 d'un budget d'environ 48.6 millions.

Le Canada verse aussi une cotisation annuelle en tant que membre des dix institutions spécialisées des Nations Unies. C'est surtout par l'intermédiaire de ces organes que les États membres conjuguent leurs efforts et leurs ressources pour aider à assurer aux nations du monde des niveaux de vie plus élevés, un régime de plein emploi ainsi que des conditions de progrès économique et social. A ce chapitre, les cotisations canadiennes se sont chiffrées à environ 1.4 million de dollars⁽¹⁾ en 1956.

Outre ces contributions aux budgets ordinaires de l'ONU et de ses institutions spécialisées, les États membres ont été invités chaque année à coopérer à des programmes spéciaux visant à surmonter les problèmes aigus et les graves déficiences auxquels font face diverses régions du monde matériellement sous-développées. Comme il est impossible de financer ces programmes sur les budgets ordinaires de l'ONU et de ses institutions spécialisées, on a puisé dans les fonds extra-budgétaires provenant des contributions bénévoles des États membres. A l'heure actuelle, l'Organisation est garante de quatre de ces programmes: Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FONUR) et Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies (ETAP).

La presse, les revues, la radio et la télévision font, on le comprend, une large place aux questions politiques et de sécurité débattues aux Nations Unies. Par contre, le public demeure assez indifférent au travail silencieux mais constructif des institutions spécialisées et à l'œuvre qui s'accomplit, sans publicité tapageuse, à l'enseigne des quatre programmes spéciaux. Par leur coopération à ces organismes et à ces programmes, les pays membres s'efforcent de conquérir les éternels ennemis de l'humanité: la faim, la sous-alimentation, l'analphabétisme et la maladie. Ils travaillent du même coup au relèvement des niveaux de vie et contribuent de façon indirecte à la stabilité politique. A ces activités des Nations Unies, les pays communistes n'ont guère aidé ou collaboré.

Voici un bref exposé des quatre programmes spéciaux pour lesquels l'ONU sollicite des contributions bénévoles, ainsi que le bilan des contributions canadiennes à ces programmes.

(1) Ces chiffres ne comprennent pas les contributions du Canada au capital de deux institutions spécialisées: le Fonds monétaire international et la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur.

FISE

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a été créé par l'Assemblée générale en décembre 1946 pour secourir les enfants et les adolescents des pays victimes d'agression et ceux des pays bénéficiaires de l'Administration des Nations Unies pour le secours et le rétablissement. On envisageait aussi d'améliorer de façon générale l'hygiène infantile. En 1953, l'Assemblée générale décida de maintenir le Fonds pour une période indéfinie. En conséquence, on fit porter les efforts sur une action à long terme; mise sur pied de services d'hygiène et de bien-être, alimentation rationnelle des enfants et entreprises connexes. Le Fonds opère présentement dans 95 pays et territoires, notamment dans les pays sous-développés de l'Asie, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine. L'an dernier, le FISE appuyait 23 projets, concernant pour une bonne part la suppression de la malaria, la lutte contre le pian et la tuberculose et d'autres aspects fondamentaux de l'hygiène.

Depuis sa création l'organisme a reçu des contributions bénévoles de 118 pays et territoires; il est à remarquer que les pays bénéficiaires sont tenus de souscrire des fonds au moins équivalents à ceux qui leur sont alloués. Au 31 décembre 1955, les contributions et les montants promis s'élevaient à environ 185 millions de dollars dont 170 millions provenaient des gouvernements. Le budget annuel n'a cessé de s'élargir; les autorités du FISE espèrent rassembler une somme approchant les 20 millions pour les opérations de 1957.

Depuis les débuts du FISE, le Canada a fourni une aide financière importante à cet organisme, sa souscription initiale, qui remonte à 1947, se chiffrant à \$5,200,000. Le total des dons canadiens à la fin de 1957 atteindra \$10,675,000. Cette somme englobe les \$650,000 promis pour 1957 sous réserve de l'approbation du Parlement. A ces appoints gouvernementaux, s'ajoutent des contributions privées de \$1,500,000, recueillies à la suite de campagnes organisées au Canada.

UNRWA

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été établi par l'Assemblée générale en décembre 1949 pour secourir et rétablir les 950,000 réfugiés laissés sans abri par suite des hostilités en Palestine en 1948. L'Office était chargé d'une double fonction: coopérer avec les gouvernements locaux à des programmes de secours et de travaux au Moyen-Orient, et avoir des consultations avec ces gouvernements au sujet des mesures à prendre jusqu'à l'expiration des programmes ou jusqu'à ce que les réfugiés soient en mesure de choisir entre le rapatriement et les compensations prévues par certaines résolutions de l'Assemblée générale.

A cause de facteurs d'ordre politique, il a été impossible de mettre en œuvre les divers plans conçus pour résoudre le problème des réfugiés de Palestine. Les réfugiés hésitaient devant toute démarche qui les aurait amenés à s'établir en dehors d'Israël puisqu'ils se seraient trouvés en mauvaise posture en ce qui concerne le rapatriement ou les compensations. Un programme d'emploi temporaire qu'on avait d'abord proposé se révéla impossible et les intéressés jugèrent inacceptables le plan de réintégration en vertu duquel tout le groupe des réfugiés devait être rétabli à la fin de 1955. A l'heure actuelle, des difficultés politiques paralysent l'application de deux importants projets de rétablissement qui placeraient quelque 200,000 réfugiés sur des terres irriguées le long de la vallée que forment la Yarmouk et le Jourdain, et dans le Sinaï occidental. De toute évidence, le bien-être

des réfugiés de Palestine va demeurer une obligation internationale tant qu'on n'aura pas réglé les différends qui séparent Israël et les États arabes.

Jusqu'au 30 juin 1956, l'UNRWA et l'organisme antérieur créé en décembre 1948 sous le nom de Fonds des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine avaient dépensé 218 millions de dollars. Les secours immédiats ont absorbé la plus grande partie de ce montant, même si les frais de subsistance d'un réfugié se réduisent à 27 dollars par année. Pour ses contributions à l'Office, le Canada n'est devancé que par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Compte tenu des sommes annuelles de \$500,000 promises récemment et de crédits parlementaires de \$750,000 pour la période de dix-huit mois se terminant le 31 décembre 1957, l'apport canadien, de 1948 à 1957, dépassera largement les 5 millions de dollars.

FONUR

Les Nations Unies considèrent comme réfugié un individu qui a quitté son pays de résidence par crainte de la persécution. A la fin de la seconde guerre mondiale, les réfugiés en Europe se chiffraient à près de 2.2 millions. Vers le début d'octobre 1956, on n'en comptait que 300,000 environ. L'émigration, le rétablissement dans le pays d'asile et les retours au foyer expliquent cette réduction. La plupart se trouvaient en Autriche, en Allemagne, en Grèce et en Italie. Les camps de réfugiés en abritaient encore 70,000. Ce nombre comprenait les personnes âgées, malades ou diminuées physiquement qui forment le "noyau épineux" du groupe.

C'est depuis 1947 que le Canada appuie l'activité des Nations Unies dans ce domaine. Dès après la seconde guerre mondiale, elles confiaient la tâche à l'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR). Entre 1947 et 1951, notre pays a fait don de 19 millions de dollars à l'OIR et aux organismes intérimaires qui ont assumé une partie de son travail en 1951 et en 1952. L'OIR fut dissoute en 1952; à ce moment, il était plus facile de faire face au problème des réfugiés en Europe et la crise d'après-guerre s'était atténuée. Le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dont le bureau avait été fondé en 1950, se chargea alors de la mission de l'OIR, rétablissement et assistance, et prit en main l'administration du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés. Continuant son appui, le Canada a fourni au Fonds \$450,000 de 1952 à 1956. En outre, sous réserve de l'approbation du Parlement, il affectera \$200,000 au budget ordinaire voté pour 1957 au haut commissaire, dont l'objectif, au cours de la période 1955-1958, est de trouver une solution permanente à ce tragique problème des réfugiés européens.

En ces dernières semaines, l'affluence de réfugiés hongrois en Autriche a fort compliqué le travail du haut commissaire. En face de cet état d'urgence, le Parlement canadien, à sa session spéciale de novembre, a voté pour l'aide à la Hongrie des crédits d'un million de dollars, dont \$250,000 sont allés au FONUR.

ETAP

Les Nations Unies aussi bien que les institutions spécialisées ont des programmes d'assistance technique financés sur les budgets ordinaires. En 1950, l'Assemblée générale mettait sur pied le Programme élargi d'assistance technique, dont le Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social surveille l'application et qu'administre le Bureau de l'assistance technique. Depuis ses débuts, l'ETAP est financé par les contributions bénévoles de pays désireux d'aider de façon pratique et active les pays moins développés économiquement. Les dons du Canada à l'orga-

nisme, qui s'ajoutent à ses contributions au Plan de Colombo, témoignent de la volonté de notre pays d'aider sur le plan international au relèvement des niveaux de vie et à l'amélioration des conditions économiques dans les régions moins fortunées du globe.

Entre 1950 et 1956, les dons canadiens à l'organisme ont atteint 7.2 millions de dollars. En 1957, le Canada fournira, sous réserve de l'approbation du Parlement 2 autres millions, augmentation de plus de 10 p. 100 sur le montant accordé en 1956. Pour permettre au Bureau d'organiser son activité future en comptant sur un appui assuré et pour aider les pays bénéficiaires à coordonner leurs programmes de développement, le Canada et certains autres États ont affirmé leur intention de contribuer pour 1958 et 1959, sous réserve de l'approbation de leurs législatures, des sommes du même ordre que les crédits votés en 1956. L'apport canadien vient maintenant en troisième place, après celui des États-Unis et du Royaume-Uni. Pour les contributions par tête, le Canada devance tous les autres. Les 2 millions promis pour 1957 représentent un don annuel de 13.2 c. par personne vivant au Canada. A ce compte, le Danemark fournit 13c., la Norvège, 11.2c, la Suède, 9.6c. et les États-Unis, 9.5c.

Comment utilisera-t-on les 31 millions promis par 71 États pour le Programme élargi en 1957 ? Le Conseil économique et social en a approuvé la répartition suivante entre cinq institutions ou organismes: (1) environ 5.5 millions seront accordés à l'Organisation mondiale de la santé pour hâter la formation d'hygiénistes, augmenter le nombre des cliniques expérimentales et intensifier les programmes d'amélioration générale de la santé; (2) environ 5 millions seront affectés à l'UNESCO pour l'aider à relever le niveau de l'enseignement primaire dans les régions sous-développées, à resserrer les relations culturelles entre pays et à favoriser les recherches scientifiques de base; (3) une autre institution spécialisée, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) dont l'objectif est d'accroître la productivité du sol, des forêts et des pêches et d'en améliorer les produits, recevra le plus fort montant, soit 8¼ millions; (4) on accordera 3½ millions à l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour faciliter ses travaux, notamment la mise en œuvre de son précieux et efficace programme d'amélioration des techniques et l'augmentation du rendement des travailleurs; (5) enfin, l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies, qui a comme directeur un Canadien, M. H.L. Keenleyside, recevra 6½ millions. Cet organisme assure une formation poussée en administration publique, en service social et dans divers domaines scientifiques, à plusieurs boursiers venant de régions dont le développement technique est moins avancé.

Depuis des années, les représentants du Canada ne cessent d'insister sur le recours aux organismes des Nations Unies pour dispenser et diriger l'assistance technique aux régions moins évoluées. Le Canada se réjouit de ce que le Programme, en contribuant à accroître les connaissances techniques et à les diffuser, est en train de relever dans une certaine mesure le niveau de vie des peuples bénéficiaires qui pourront ainsi mieux servir la communauté internationale. L'institution contribue aussi à promouvoir la compréhension et la bonne entente mutuelles parmi les 71 pays qui coopèrent activement à ce programme de portée mondiale.

Pour résumer, le Canada a versé en 1956 3 millions de dollars en cotisations de membre ou en quotes-parts aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées. En outre, l'an dernier, le Canada souscrivait, à titre bénévole, plus de 3 millions pour les quatre programmes spéciaux des Nations Unies, ce qui porte à plus de 6 millions son appui financier à l'œuvre des Nations Unies en 1956.

Revue de la situation économique en 1956

Voici des extraits d'un exposé de M. C. D. Howe, ministre du Commerce et de la Production de défense, sur la situation économique du Canada en 1956.

La reprise économique commencée en 1955 s'est poursuivie avec une vigueur soutenue pendant toute l'année 1956. Ainsi, le Canada a connu, sous bien des rapports, des réalisations sans précédent. Dans le court espace de deux ans, la production a augmenté en volume d'environ un sixième soit, en dollars, l'équivalent d'à peu près six récoltes canadiennes de blé ou le tiers de toute la production de l'industrie nord-américaine de l'automobile.

D'une importance plus fondamentale, toutefois, ont été les immenses progrès accomplis dans la mise en exploitation des ressources du Canada et les vastes additions à la capacité de production en général. Les industries fondées sur les nouvelles ressources de pétrole, de gaz naturel, de minerai de fer et d'uranium ont continué leur essor phénoménal et ont acquis des places de plus en plus importantes sur les marchés tant du Canada que des États-Unis. La production chez nous de ces matières-clés ajoute immensément à l'expansion industrielle du Canada et à la solidité de son économie. Toutefois, malgré leur chiffre imposant, les placements dans ces domaines ne représentent qu'une faible partie du volume global des ressources orientées vers l'expansion de notre outillage de production. En 1956, l'expansion s'est poursuivie non seulement sur une plus vaste échelle mais aussi à une allure plus vive qu'en tout autre temps depuis la fin de la guerre. Les occasions de placement au Canada sont devenues de plus en plus alléchantes non seulement pour les Canadiens mais aussi pour les capitalistes de tous les pays. Aussi, l'essor industriel a-t-il été favorisé par des arrivées sans précédent de capitaux, placements directs dans des entreprises déterminées et achats de titres, suscités par les perspectives de forts rendements du marché canadien. C'est, pour une large part, cette participation étrangère qui a valu au Canada l'allure actuelle de son développement. Ces arrivées de capitaux nous ont, en même temps, fourni les moyens de payer les quantités énormes de produits qu'il a fallu importer pour satisfaire les exigences de cette expansion.

Grâce aux diverses ressources reçues de l'étranger, il a été possible d'accroître sensiblement nos immobilisations tout en relevant continuellement le chiffre de nos exportations et le niveau de vie de la population. De plus, en cette période de forte demande, nos achats à l'étranger et la bonne tenue du dollar canadien ont aidé à atténuer la pression qui tendait à s'exercer sur les prix. Bien qu'il soit à la hausse depuis quelques mois, l'indice des prix à la consommation ne s'est élevé que de façon modérée, et dans la même mesure à peu près qu'aux États-Unis. En un mot, la participation accrue de l'étranger au développement du Canada a rendu possible un rythme d'accroissement qui, sans cet apport, aurait bien davantage bouleversé notre vie commerciale et imposé de bien plus grands sacrifices au consommateur canadien . . .

Commerce extérieur

L'essor sans précédent que le Canada a connu au cours de l'année s'est accompagné d'une prospérité soutenue dans d'autres pays du monde

occidental et d'un accroissement du commerce international. Aux États-Unis et en Europe occidentale, la production a augmenté moins rapidement qu'en 1955, mais là comme ailleurs le commerce international a connu des progrès constants. Ainsi, les marchés extérieurs du Canada ont continué de s'accroître.

A en juger par la statistique des dix premiers mois, les exportations globales de marchandises ont, pour l'année entière, approché 4.5 milliards de dollars, soit 12 p. 100 de plus qu'en 1955. Un accroissement des exportations de blé qui, en dépit des difficultés créées par le programme d'écoulement des excédents agricoles des États-Unis, ont atteint cette année leur sommet depuis l'année exceptionnelle de 1952, a assuré plus du tiers de cette augmentation. Les exportations de pétrole brut nous auront valu cette année plus de 100 millions de dollars, quatre fois autant que l'année dernière, et les ventes de minerai de fer à l'étranger sont passées de 100 millions de dollars à quelque 160 millions. Parmi les autres produits qui ont contribué à l'augmentation, il y a lieu de mentionner le papier-journal, le cuivre, les produits chimiques et les avions. Le bois de construction a été le seul des produits importants à subir un fléchissement notable.

Les importations de marchandises ont augmenté de 4.7 milliards de dollars en 1955 à environ 5.8 milliards en 1956, près de deux fois autant que nos exportations. Ces achats massifs sont le fait d'une augmentation colossale de la demande, aux fins surtout de l'expansion économique. Ainsi, les produits qui ont le plus contribué à l'augmentation des importations ont été les machines et l'outillage, l'acier et autres matières industrielles nécessaires à la fabrication de biens de production. Les importations de biens de consommation se sont aussi accrues, mais dans de moindres proportions. Dans l'ensemble, ces importations n'ont pas empêché un accroissement du commerce des producteurs nationaux. La majeure partie de l'augmentation des achats à l'étranger est attribuable aux articles non fabriqués au Canada ou à ceux dont la demande dépasse la capacité de production des industries domestiques. Dans les domaines les plus exposés à la concurrence étrangère, comme les textiles, les appareils électriques et les machines industrielles, les expéditions des maisons canadiennes se sont en général accrues dans la même mesure que les importations.

Pour ce qui est de la répartition géographique du commerce extérieur du Canada en 1956, notons que nos ventes et nos achats aux États-Unis se sont accrues à peu près dans la même proportion que le total de nos exportations et de nos importations. Au Royaume-Uni, les mesures tendant à restreindre la demande excessive ont atteint leur but, qui était de réduire les importations, et les ventes du Canada sont restées à peu près au chiffre de l'année précédente. Par contre, les ventes de produits britanniques au Canada se sont accrues de plus de 20 p. 100, ce qui a été d'un précieux appui pour la balance commerciale du Royaume-Uni. Au chapitre de notre commerce avec les autres pays du Commonwealth, notons qu'une réglementation plus sévère des importations en Australie et en Nouvelle-Zélande a réduit les exportations du Canada vers ces deux pays. Au sujet du commerce extérieur du Canada, il importe de signaler une augmentation des ventes et des achats en Allemagne et au Japon, pays avec lesquels les échanges commerciaux se soldent nettement en notre faveur. Grâce à la vente de près de 40 millions de boisseaux de blé aux pays situés derrière le rideau de fer, notre commerce avec ces pays a pour la première fois pris des proportions importantes.

Balance des paiements

L'augmentation plus prononcée de nos importations que de nos exportations a eu pour conséquence d'accentuer le déséquilibre de notre

balance du commerce des marchandises. En outre, le coût plus élevé du transport maritime, des voyages et de divers autres services a ajouté à notre déficit dans les autres secteurs. Pendant les trois premiers mois de 1956, le déficit global de toutes les opérations courantes a été de l'ordre de plus d'un milliard et quart de dollars pour l'année entière ou plus du cinquième de toutes les recettes courantes. Ce déficit a été compensé par des arrivées de capitaux d'un montant à peu près égal, de sorte qu'il n'y a eu que peu de changement dans nos réserves officielles d'or et de dollars des États-Unis. Effectivement, pendant le second semestre de cette année, les arrivées de capitaux avaient tendance à excéder le déficit courant, ce qui nous a valu, sur les marchés extérieurs, un raffermissement du dollar canadien qui, vers la fin de l'année, se vendait près de 4 p. 100 plus cher que le dollar des États-Unis.

Ce déséquilibre de la balance des comptes courants du Canada est directement imputable à une accélération de l'expansion industrielle, qui s'appuie de plus en plus sur des ressources financières et physiques venues de l'étranger. L'arrivée des capitaux de placement, d'une part, et l'accroissement des importations, d'autre part, sont les moyens par lesquels s'effectue cette participation de l'étranger à l'essor de notre pays.

En dépit du chiffre de notre déficit courant, la situation financière extérieure du Canada demeure solide, ainsi que l'atteste le coût élevé à l'étranger des dollars canadiens destinés à des placements au Canada, et cette solidité s'accroît du fait de l'expansion actuelle de nos industries d'exportation et de la création d'autres moyens de production qui finiront par nous assurer au Canada des sources de produits qu'il nous faut aujourd'hui importer . . .

Prévisions pour 1957

La crise au Moyen-Orient et les autres événements internationaux ont introduit dans la situation commerciale internationale des éléments d'incertitude dont il est impossible, à l'heure actuelle, de prévoir toutes les répercussions. En outre, la demande mondiale en ce qui concerne les principaux produits d'exportation du Canada n'est pas, en ce moment, aussi forte qu'il y a un an. Néanmoins, à quelques exceptions près, les marchés étrangers ouverts à ces marchandises restent assez fermes. De plus, l'augmentation de la capacité de production dans les industries d'exportation accroîtra le volume des approvisionnements disponibles. L'envoi aux pays d'Europe de grandes quantités de pétrole de l'hémisphère occidental entraînera une autre augmentation considérable des exportations canadiennes de ce produit dans la mesure où le permettront les moyens de transport. Ajoutons que les concentrés d'uranium seront acheminés en quantité beaucoup plus considérable vers les marchés extérieurs en 1957. Les ventes de certaines denrées accuseront probablement une augmentation moins marquée mais, si la prospérité se maintient aux États-Unis, l'ensemble de nos exportations atteindra encore un chiffre considérable.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES AU PARLEMENT

(suite de la page 30)

Je lui disais tout cela, non pas pour critiquer son attitude, mais pour lui demander de comprendre que, nous aussi, nous pouvions raisonner notre conduite, que nous avons d'excellentes raisons, nous semble-t-il, de maintenir ces alliances et de ne pas croire, comme il le faisait, que la situation internationale était peut-être moins tendue. Selon nous, il fallait qu'existe une telle tension, qui sert de préventif contre le recours à l'une ou l'autre de ces terribles armes.

Marché commun en Europe occidentale

Au nom du Gouvernement, le premier ministre, M. Louis-S. St-Laurent, a publié en novembre la déclaration suivante, à propos de l'éventualité de l'adhésion du Royaume-Uni à une zone de libre-échange, ou marché commun, embrassant la plus grande partie de l'Europe occidentale:

Le Gouvernement canadien a reçu communication, de la part du chancelier de l'Échiquier et du président du Board of Trade, des propositions étudiées actuellement par le Gouvernement du Royaume-Uni et aux termes desquelles le Royaume-Uni se joindrait à un marché commun d'Europe occidentale avec la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne et l'Italie (ces six pays envisagent de se former en union douanière complète) ainsi qu'avec d'autres pays de l'Europe occidentale. La participation du Royaume-Uni à un tel accord de libre-échange avec des pays européens entraînerait la suppression, par étapes fixées à l'avance, des droits de douane frappant les produits de ces pays, et de la part de ces derniers une suppression correspondante de leurs droits frappant les produits du Royaume-Uni. Celui-ci souhaiterait que les vivres, les aliments pour animaux, les boissons et les tabacs échappent au marché commun. Dans ce cas, les avantages actuellement accordés par le Royaume-Uni aux importations de ces produits en provenance des autres pays du Commonwealth ne seraient pas touchés.

Même si ces produits sont exclus du marché commun, la transformation des relations commerciales du Royaume-Uni avec l'Europe qui résulterait de la mise en œuvre des propositions actuelles poserait un bon nombre de problèmes du point de vue des échanges du Canada avec les pays en question. Les divers effets possibles des décisions envisagées sur les échanges commerciaux du Canada et sur les conventions et accords dans le cadre desquels ils se développent à l'heure actuelle exigent, de la part du Gouvernement, une étude minutieuse et des discussions approfondies avec les autres gouvernements intéressés.

Il importerait que ces propositions soient mises à exécution d'après un programme et un horaire bien déterminés et qu'elles s'accompagnent de mesures économiques internes appropriées. Le nouveau projet donnera ses meilleurs effets à condition de se réaliser avec le moins de discrimination possible contre le commerce d'autres pays et de favoriser l'expansion de relations commerciales mutuellement avantageuses avec eux.

Si les propositions sont mises en œuvre avec détermination et si, par ailleurs, les pays intéressés abolissent immédiatement les autres obstacles qui entravent et leurs échanges commerciaux et leur commerce avec d'autres pays, comme ils se sont engagés à le faire, il sera sans doute possible de surmonter toutes les difficultés qui pourraient survenir, d'accroître le volume du commerce et de maintenir les liens entre cette vaste zone européenne et le reste du monde. D'autre part, un développement partiel qui aurait pour unique résultat de créer un nouveau régime intraeuropéen de préférences tarifaires entraverait le commerce entre l'Europe et les autres pays, y compris le Canada, sans donner les résultats positifs qu'on attend d'une exécution intégrale du plan. De même, nous éprouverions de l'inquiétude si la poursuite de cet objectif européen, tout louable qu'il soit, avait pour effet d'augmenter les tarifs douaniers frappant les pays non-européens ou de diminuer les efforts ou les bonnes dispositions tendant à aplanir les autres obstacles au développement du commerce multilatéral compétitif, développement qui est l'objectif primordial du Gouvernement canadien et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Si les propositions sont adoptées et menées à bonne fin par le Royaume-Uni et les pays de l'Europe occidentale, elles accroîtront sans doute la puissance économique et la prospérité des peuples de cette vaste zone, de même que leur sentiment de solidarité et leur unité morale au delà même du domaine économique. Un tel résultat ne saurait manquer d'être bien vu des Canadiens, dont la sécurité, l'héritage culturel et politique, ainsi que le bien-être économique, ont toujours été et sont encore si étroitement liés à cette partie du monde.



SOUVENIR D'UNE VISITE

Son Excellence M. Katay D. Sasorith (à droite), premier ministre du Laos, en visite à Ottawa le mois dernier, photographié au moment où il venait d'apposer sa signature au livre de l'Orateur du Sénat. M. Keo Viphakone, conseiller de l'ambassade laotienne à Washington, est en train de signer à son tour. Les distingués visiteurs sont accompagnés de M. Paul Bridle, ancien membre de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. M.N.J. Gauvreau, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 4 décembre 1956 à l'administration centrale.
- M. M.H. Wershof, nommé représentant permanent du Canada au Bureau européen des Nations Unies, à Genève, se rend à son poste le 5 décembre 1956.
- M. J. Fast est entré au Ministère le 12 décembre 1956 à titre d'agent du service extérieur classe 2.
- M. A.E.L. Cannon, de l'administration centrale, est affecté le 14 décembre 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. H.B. Singleton, de l'administration centrale, est affecté le 16 décembre 1956 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J.C. Langley, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 19 décembre 1956 à l'administration centrale.
- M. H.G. Norman, CMG, consul général du Canada à New-York, prend sa retraite le 23 décembre 1956.
- M. A.E. Ritchie, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, le 30 décembre 1956.
- M. M. Gauvin, DSO, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 30 novembre 1956 à l'administration centrale.
- Mlle. B.M. Meagher, du haut commissariat du Canada à Londres, est affectée le 30 novembre 1956 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Protocole à la Convention en vue de la protection, de la conservation et de l'expansion des pêcheries de saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires signé à Washington, le 26 mai 1930.

Signé à Ottawa, le 28 décembre 1956.

Échange de Notes concernant les travaux d'amélioration de la navigation projetés dans la section de la rivière Détroit des chenaux de communication des Grands Lacs.

Signé à Ottawa le 23 juillet et le 26 octobre 1956.

En vigueur le 26 octobre 1956.

République fédérale d'Allemagne

Échange de Notes concernant le contrat relatif à l'achat d'avions F-86, et la formation d'équipages de bord allemands au Canada.

Signé à Bonn, le 17 septembre et le 18 décembre 1956.

Entré en vigueur le 18 décembre 1956.

Multilatéraux

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande.

Fait à Genève, le 25 septembre 1956.

Signé à Montréal, le 28 novembre 1956.

Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groënland et des îles Féroé. Fait à Genève, le 25 septembre 1956.

Signé à Montréal, le 28 novembre 1956.

Protocole modifiant la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine, signé à Washington, le 2 décembre 1946.

Fait par le Canada à Washington, le 30 novembre 1956.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Février 1957

Vol. 9 N° 2

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un *compte rendu de son activité* ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Le Canada et les Nations Unies	42
La crise du Moyen-Orient.....	42
Désarmement.....	54
Corée.....	57
Afrique du Sud.....	60
Voyage en Asie.....	63
Échange de notes sur la canalisation.....	74
Le directeur de l'OAA à Ottawa	77
L'OTAN et l'unité occidentale..	78
Nominations et mutations.....	82
Documents des Nations Unies.....	82
Les Traités.....	84

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Le Canada et les Nations Unies

L'ASSEMBLÉE générale, qui a repris ses travaux à New-York le 2 janvier, a consacré une bonne partie de son temps, au cours du mois, à étudier les questions du Moyen-Orient et de la Hongrie. On trouvera ci-dessous un compte rendu portant sur le Moyen-Orient.

Quant à la Hongrie, l'Assemblée a adopté le 10 janvier, par 59 voix (dont celle du Canada) contre 8, et 10 abstentions, un projet de résolution présenté par 24 puissances et portant création d'un comité spécial de cinq membres chargé "d'enquêter et d'établir et maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs pour recueillir des témoignages, réunir des preuves et obtenir des renseignements à l'intention de l'Assemblée générale". Le comité spécial, qui se compose de représentants de l'Australie, de Ceylan, du Danemark, de la Tunisie et de l'Uruguay, a été prié de faire rapport au cours de la présente session de l'Assemblée.¹

La crise du Moyen-Orient

Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies s'est ajournée, le 21 décembre, pour les vacances de Noël, ses discussions sur la crise du Moyen-Orient marquaient la fin d'une étape. La Force d'urgence des Nations Unies établie à l'extrémité nord du canal de Suez dans la zone déjà occupée par les forces anglo-françaises, succédait dans le désert du Sinaï aux forces israéliennes en retrait. L'Assemblée avait décidé que dans le financement de la Force les dix premiers millions seraient répartis entre les États membres selon le barème de cotisations établi pour le budget de 1957 des Nations Unies et que la répartition des dépenses dépassant les dix premiers millions serait déferée à un comité composé de représentants de neuf pays. En vertu de l'autorité que lui conférait l'Assemblée par sa résolution du 26 novembre, le secrétaire général, M. Hammarskjöld, avait procédé à des arrangements en vue du dégagement du canal.

Le 25 décembre, le secrétaire général requérait des États membres que leurs gouvernements examinent la possibilité d'avancer des fonds pour le financement immédiat du déblaiement du canal.

Le 15 janvier, le secrétaire général soumettait à l'Assemblée générale un rapport sur l'application des résolutions de l'Assemblée en date des 2, 4, 7 et 24 novembre demandant le retrait des troupes. Il déclarait que les forces anglo-françaises avaient été retirées au complet le 22 décembre. Quant aux troupes israéliennes, leur retrait s'était effectué par étapes. Le 22 janvier, le désert du Sinaï serait évacué entièrement par les troupes israéliennes à l'exception de la zone de Charm-el-Cheikh qui, s'étendant sur la côte occidentale du golfe d'Akaba, assure la liberté de navigation dans le détroit de Tiran et dans le golfe. Le Gouvernement d'Israël n'avait pas fait connaître au secrétaire général son attitude sur l'évacuation de la bande de Gaza. Le retrait promis permettrait, cependant, à la Force des Nations Unies de prendre position sur la ligne de démarcation depuis la pointe occidentale du territoire israélien jusqu'à quelques milles de la côte méditerranéenne, où commence la bande de Gaza.

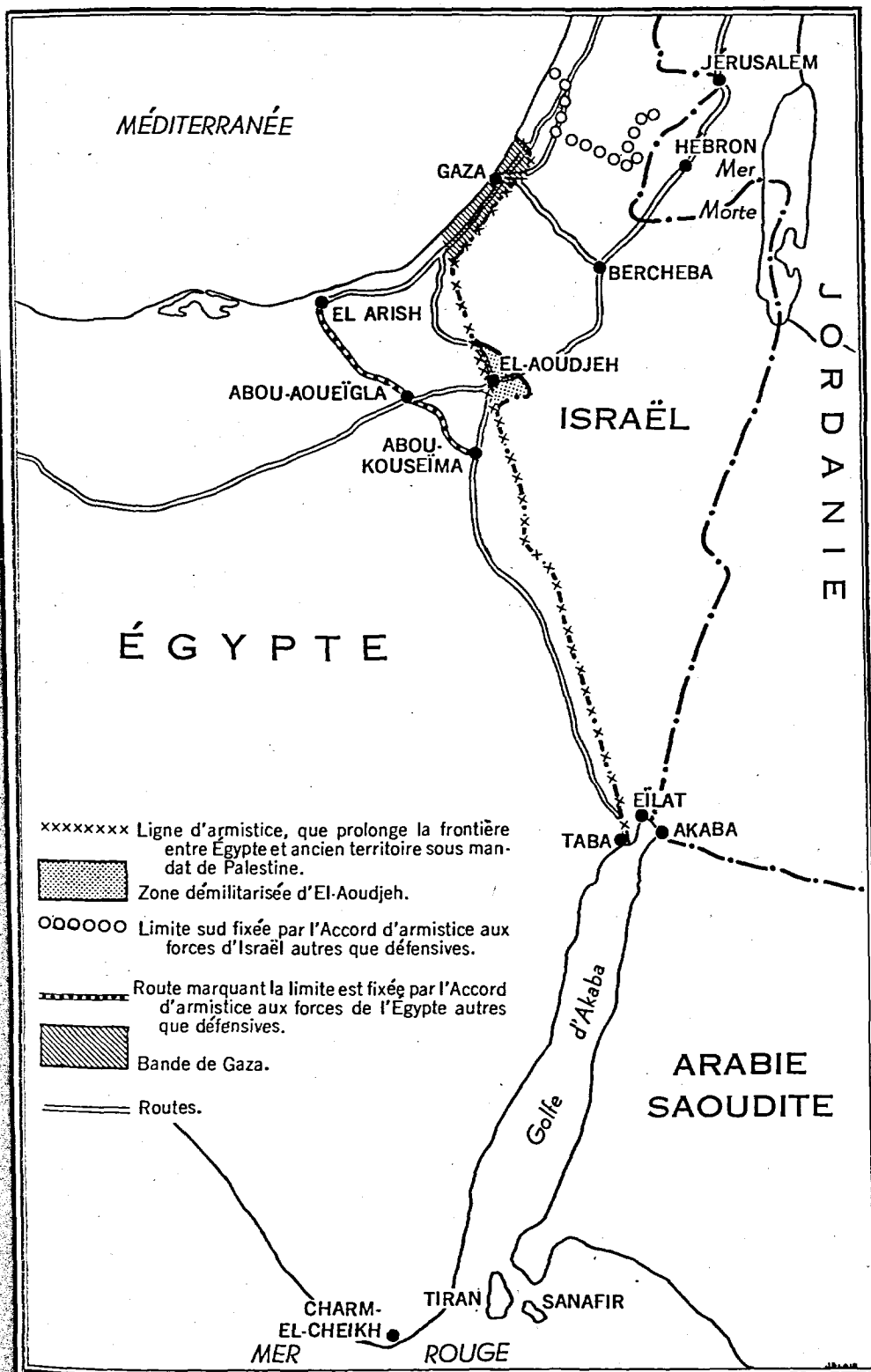
¹ Voir "Affaires Extérieures" de janvier 1957.

xxxxxx

00000

|||||

====



Dans les derniers paragraphes de son rapport, reproduits ci-après, le secrétaire général examine certains points des résolutions de l'Assemblée générale relatives au retrait, sur lesquels il y avait lieu de revenir après le 22 janvier: a) nécessité qu'Israël se retire de la bande de Gaza; b) utilité d'obtenir que les deux parties réaffirment leurs engagements non seulement de s'abstenir de raids à travers les lignes de démarcation d'armistice mais aussi de prendre des mesures positives pour empêcher les incursions; c) nécessité d'assurer à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve un appui plus ferme des parties, et avantages qu'il y aurait à établir une liaison entre cet organisme et la Force des Nations Unies quand celle-ci aura atteint la ligne d'armistice; d) retrait d'Israël de Charm-el-Cheikh et autorisation de la navigation légitime, dans le golfe d'Akaba; e) priorité à accorder au retrait envisagé comme première étape indispensable de la pacification. Voici le texte de la déclaration du secrétaire général:

Par suite de l'intention du Gouvernement d'Israël de retirer ses troupes, intention qu'il annonçait au secrétaire général dans sa dernière communication, en date du 14 janvier, 1957, la Force d'urgence des Nations Unies atteindra le 22 janvier la ligne de démarcation d'armistice sur tout le parcours nord-ouest de la frontière du désert du Sinaï. A ce stade, les deux points du paragraphe 2 de la résolution du 2 novembre prendront une nouvelle importance.

L'un de ces points requiert l'application intégrale des dispositions des accords d'armistice. La demande précise que les forces d'Israël doivent se retirer en deçà de la ligne d'armistice telle que la définit l'accord israélo-égyptien. Dans ce contexte, il y a donc lieu de noter que la communication d'Israël fait le silence sur l'évacuation de la bande de Gaza qui, selon l'accord, se situe du côté égyptien de la ligne de démarcation. Cet aspect de la question exige de nouvelles discussions avec les représentants d'Israël.

L'autre point mentionné en même temps que la demande de retrait des forces concerne les incursions dans le territoire voisin, à travers les lignes de démarcation d'armistice. Les conventions interdisent de telles incursions. Réclamer de façon générale le respect des accords, c'était renforcer la demande explicite faite aux parties de s'abstenir de toute incursion. Les promesses de respecter l'armistice fournies au secrétaire général par les parties en avril et en mai 1956 ont ajouté au caractère juridique des articles pertinents des accords d'armistice.

L'organisme auquel les accords d'armistice ont confié entre autres tâches importantes la surveillance de l'armistice, contribue à empêcher les incursions et les raids. Sa création est en accord avec l'invitation faite aux parties de respecter scrupuleusement les accords d'armistice et de prendre les mesures appropriées pour accorder à l'organisme l'appui qui lui est nécessaire pour agir avec efficacité. L'un des premiers devoirs de la Force est de surveiller et de faire respecter le cessez-le-feu que les parties se sont engagées à observer conformément à la demande de l'Assemblée générale contenue dans la résolution du 2 novembre. Une liaison appropriée devrait être établie entre ces deux organismes auxiliaires des Nations Unies. Il y aurait peut-être lieu d'étudier à nouveau la question de savoir dans quelle mesure la Force pourrait assumer les responsabilités exercées jusqu'ici par l'Organisme chargé de surveiller la trêve.

Le secrétaire général est d'avis que ce serait aider les deux organismes des Nations Unies et faciliter l'application de ce point précis de la résolution du 2 novembre que de demander aux parties de confirmer à nouveau officiellement leurs promesses de s'abstenir de raids et de prendre de

mesures concrètes pour empêcher les incursions. Une fois qu'on aura pleinement satisfait à la demande que les forces soient retirées en deçà de la ligne d'armistice, il serait donc opportun, selon le secrétaire général, de demander à toutes les parties qu'elles réaffirment leurs engagements en ce sens.

La communication du Gouvernement d'Israël, en date du 14 janvier, en faisant exception de la zone de Charm-el-Cheikh qui "à l'heure actuelle assure du côté occidental du golfe d'Akaba la liberté de navigation dans le détroit de Tiran et dans le golfe" indique qu'on s'attend à l'évacuation de la bande, même s'il est proposé de nouvelles conversations avec le secrétaire général au sujet de cette évacuation. La région mentionnée et les îles situées de l'autre côté de Charm-el-Cheikh forment, en vertu d'un accord avec l'Arabie Saoudite, un territoire égyptien ou un territoire sous juridiction égyptienne. Aux termes de la résolution de l'Assemblée générale, les forces devraient être retirées de ces territoires. Dans sa déclaration du 8 novembre, Israël se disait prêt à retirer ses forces de l'Égypte" (A/3320).

L'importance internationale du golfe d'Akaba devrait justifier le droit de passage inoffensif dans le détroit de Tiran et le golfe conformément aux règles reconnues du droit international. Le secrétaire général s'est dit d'avis qu'un examen des divers aspects de cette question et de ses rapports possibles avec l'action réclamée dans les résolutions de l'Assemblée générale sur la crise au Moyen-Orient ne ressortit pas au mandat que lui assignait la résolution du 4 novembre.

Comme le cessez-le-feu, le retrait des forces constitue une étape préliminaire et indispensable vers la stabilité sur laquelle doit reposer la pacification de la région. Lorsque l'Assemblée générale, dans ses diverses résolutions concernant la crise récente au Moyen-Orient, a accordé un caractère de haute priorité au cessez-le-feu et au retrait, sa position s'inspirait des principes de base de la Charte et de considérations politiques primordiales.

L'Assemblée, en adoptant cette position, n'a d'aucune façon méconnu les autres objectifs à atteindre pour créer des conditions plus satisfaisantes que celles de la période d'avant la crise. L'Assemblée a mentionné certains de ces objectifs. D'autres sont énoncés dans des décisions antérieures des Nations Unies. Chacun d'eux appelle un examen urgent. La fonction première de la Force d'urgence, qui consiste à contribuer au maintien de la tranquillité, facilite grandement les efforts pour résoudre les problèmes en suspens, même si elle n'a pas été conçue dans ce dessein.

Il est indispensable que, grâce à l'achèvement des premiers stades prévus dans la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale, les États membres puissent maintenant aborder les tâches constructives que devraient permettre d'entreprendre l'établissement et le maintien du cessez-le-feu, le retrait total des forces en deçà des lignes d'armistice, l'abandon des raids et l'observation scrupuleuse des conventions d'armistice.

Résolution adoptée

Le 17 janvier l'Assemblée générale amorçait la discussion de ce rapport. Vingt-cinq délégations afro-asiatiques ont présenté un projet de résolution dans lequel elles notaient avec regret et inquiétude qu'Israël n'ait pu se conformer aux termes des résolutions antérieures de l'Assemblée concernant le retrait et priaient le secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'assurer l'évacuation totale des troupes israéliennes. Elles lui demandaient également de présenter à l'Assemblée générale dans les cinq jours un rapport

sur l'application de ces résolutions. Le 18 janvier, au cours du débat sur ce projet de résolution, le président de la délégation canadienne, M. L.B. Pearson, a fait une déclaration dont voici le texte partiel:

Notre délégation regrette, avec d'autres membres de l'Assemblée, qu'on n'ait pas encore appliqué intégralement les résolutions antérieures relatives au retrait des forces. Nous ne pourrions que déplorer également un retrait qui nous ramènerait à l'ancien état de choses. Nous tenons à rappeler ici que les résolutions antérieures prévoyant l'évacuation des forces israéliennes portaient non seulement sur la question du retrait territorial mais sur des problèmes reliés à cette étape indispensable. En conséquence, j'espère que le secrétaire général, dans ses efforts, que nous appuyons, en vue d'assurer le respect des dispositions relatives au retrait examinera dans le prochain rapport qu'il doit nous soumettre les moyens de stabiliser, grâce à l'action des Nations Unies, la situation qui suivra le retrait des forces et à laquelle il faudra faire face en attendant un règlement politique qui seul peut apporter à la région une paix et une sécurité réelles et durables.

Le 19 janvier, la résolution des vingt-cinq puissances fut adoptée par 74 voix (dont celle du Canada) contre 2 (France et Israël), et 2 abstentions (Costa-Rica et Cuba).

Rapport du secrétaire général

Le 28 janvier, au moment de reprendre le débat sur la situation, l'Assemblée était saisie du rapport préparé par le secrétaire général conformément à la résolution de l'Assemblée, en date du 19 janvier, et d'un aide-mémoire sur la position d'Israël dans la région de Charm-el-Cheikh et la bande de Gaza que la délégation israélienne avait remis à M. Hammarskjöld. Le secrétaire général a rapporté qu'Israël ne s'était pas entièrement conformé à la demande de retrait formulée par l'Assemblée. Israël occupait encore toute la rive ouest du golfe d'Akaba ainsi que la bande de Gaza. Dans son rapport, M. Hammarskjöld a exposé dans trois paragraphes sujets à aucune controverse les limites dans lesquelles il conviendrait que l'action des Nations Unies se situe:

a) L'Organisation des Nations Unies ne peut accepter que la situation de droit soit modifiée par une action militaire contraire aux dispositions de la Charte. Elle doit donc exiger que la situation de droit existant avant cette action militaire soit rétablie par le retrait des troupes et l'abandon ou l'annulation des droits revendiqués dans les territoires impliqués dans cette action militaire et qui découlent de cette action.

b) L'emploi de la force militaire par l'Organisation des Nations Unies dans des cas autres que ceux prévus au Chapitre VII de la Charte exige le consentement des États sur le territoire desquels la Force est appelée à agir. De plus, l'emploi de cette force militaire doit être, en tout temps, conforme aux principes énoncés à l'alinéa a) ci-dessus. Il doit en outre être impartial en ce sens qu'il ne doit pas servir à imposer le règlement dans l'intérêt d'une partie, de conflits politiques ou de questions juridiques reconnues comme prêtant à controverse.

c) L'Organisation des Nations Unies, dans son action, doit respecter entièrement les droits reconnus aux États membres par la Charte et par les accords internationaux non contraires aux buts de la Charte et conclus dans l'exercice de ces droits.

Le secrétaire général a fait observer que les diverses résolutions de l'Assemblée demandant le retrait des troupes en deçà des lignes d'armistice

s'inspiraient du principe énoncé dans le premier de ces trois points. Le second principe trouve son expression dans le mandat assigné à la Force. "Il ressort du mandat de la FUNU qu'il n'existe pas la moindre intention d'influer par la constitution de cette force sur l'équilibre militaire dans le conflit actuel ni, par conséquent, sur l'équilibre politique concernant les efforts en vue de régler le conflit. Encore moins devrait-elle avoir des fonctions militaires excédant celles qui seraient nécessaires pour assurer des conditions pacifiques au cas où les parties au conflit prendraient toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations de l'Assemblée générale." Le principe c) inspire la résolution que l'Assemblée générale a adoptée le 2 novembre et dans laquelle elle demande instamment aux parties de respecter scrupuleusement les conventions d'armistice.

L'accord accordait à l'Égypte l'autorité sur la zone de Gaza, y compris le soin de l'administration et de la sécurité. Seul un règlement entre les parties pourrait légalement modifier l'administration de la région, ce qui empêchait les Nations Unies d'accepter même l'administration non militaire de la zone de Gaza qu'Israël s'était offert de maintenir. De même on ne saurait étendre les responsabilités administratives de l'Organisation des Nations Unies dans la région, au delà de ses responsabilités à l'égard des denses peuplements de réfugiés sans l'accord de l'Égypte. Il s'ensuit que l'Assemblée générale, tout en ayant le droit de recommander la création d'une administration des Nations Unies, manquerait de compétence pour exiger le respect de cette recommandation. Le déploiement de la FUNU à Gaza exigerait le consentement de l'Égypte s'il visait à lui assigner dans la région quelque fonction plus étendue que celle qui lui a déjà été conférée le long de la ligne d'armistice dans la péninsule du Sinaï.

Le secrétaire général a réitéré sa confiance dans l'établissement de relations plus stables entre les parties fondé sur une réaffirmation de la promesse de non-agression que constitue le premier article de la convention d'armistice. Cette réaffirmation devrait s'étendre tout aussi bien à d'autres articles. Le secrétaire général a mentionné en particulier les articles VII et VIII de la convention. En vertu de l'article VII, Israël et l'Égypte ne peuvent disposer que de forces très limitées dans les environs de la zone de Gaza ou au sud de celle-ci.

L'article VIII prévoit la démilitarisation de la zone d'El-Auja et dispose que sur le côté égyptien de la frontière faisant face à la région d'El-Auja, l'armée égyptienne ne pourra maintenir de position défensive plus proche d'El-Auja que El-Touseima et Abou-Aoueïgla. Ces deux articles, destinés à réduire le danger de conflits armés, étaient devenus peu à peu lettre morte en ces dernières années et n'étaient pas respectés quand la crise éclata.

Le secrétaire général a rappelé à l'Assemblée que l'application de la convention d'armistice devait être surveillée par une Commission mixte d'armistice que préside un fonctionnaire supérieur de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Le siège de cette commission est à El-Auja, principal point d'intersection des routes du désert à l'est de la péninsule du Sinaï, dans la zone démilitarisée qui s'étend du côté israélien de l'ancienne frontière entre l'Égypte et la Palestine. Les fonctions de la Force, qui présentement assure et surveille le cessez-le-feu, devaient donc être discutées au moment où s'est présentée pour elle l'occasion de prendre position le long de la ligne d'armistice. Voici ce que déclarait à ce sujet le secrétaire général:

Les éléments de la Force d'urgence des Nations Unies sont déployés le long de la ligne qui sépare les forces israéliennes et les forces égyptiennes. L'Assemblée générale a approuvé le paragraphe 12 du deuxième et dernier rapport du secrétaire général (A/3302), qui envisage expressément le déploiement des éléments de la Force d'un côté seulement de la ligne de démarcation. Sur cette base, la Force aurait des unités dans la région de Gaza ainsi qu'en face d'El-Auja, en territoire égyptien. La zone d'El-Auja étant démilitarisée conformément à la convention d'armistice, il serait peut-être indiqué que la Force ait aussi des unités du côté israélien de la ligne de démarcation, dans cette région tout au moins. Ce dispositif, qui exigerait une nouvelle décision de l'Assemblée générale, aurait l'avantage de mettre la Force à même d'assumer les fonctions de surveillance qui appartiennent à l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve dans tout le territoire où cet organisme opère actuellement aux termes de la convention d'armistice entre l'Égypte et Israël. Tant à Gaza qu'à El-Auja, les fonctions de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve et celles de la Force feraient dans une certaine mesure double emploi si l'on ne prenait pas de telles dispositions. Comme des dispositions de cette nature ne sont pas prévues par la convention d'armistice, il faudrait de toute évidence obtenir le consentement des deux parties à la convention. Ces parties pourraient donner leur accord directement à l'Organisation des Nations Unies d'autant que ces dispositions seraient prises à titre spécial.

La Force et l'Organisme de surveillance de la trêve, dans l'exercice de leurs fonctions respectives, devraient coopérer pour empêcher les incursions et les raids à travers la ligne d'armistice.

Le secrétaire général a rapporté que le Gouvernement égyptien l'avait informé de son désir que cessent tous les raids et incursions à travers la ligne d'armistice, d'un côté comme de l'autre, et que les organismes auxiliaires des Nations Unies fournissent une aide effective dans ce sens.

Enfin le secrétaire général a évoqué la question du retrait d'Israël de la zone de Charm-el-Cheikh. La situation dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran, a-t-il dit, n'est pas reliée directement à la crise actuelle et dure depuis longtemps. L'action militaire d'Israël et ses conséquences ne devraient pas entrer en ligne de compte dans la recherche d'une solution.

Il existe une controverse juridique quant à l'étendue du droit de passage dans les détroits faisant partie des eaux territoriales de plus d'un État (et l'occurrence l'Égypte et l'Arabie Saoudite) et constituant la seule voie d'accès au port d'un autre État, soit le port israélien d'Eilat. Le secrétaire général croit que, dans ces circonstances, les parties devraient faire preuve de modération dans l'exercice de ce droit en ce qui a trait au golfe et au détroit. Toute revendication éventuelle de droits de belligérance devrait être limitée à des situations qui ne se prêtent manifestement pas à controverse. Une résolution du Conseil de sécurité en date du 1^{er} septembre 1951 niait que les parties à la convention d'armistice puissent revendiquer des droits de belligérance tels que le droit de fouille ou de saisie des navires exercé par l'Égypte et contre lequel Israël avait protesté. Cette résolution, de l'avis du secrétaire général, demeurerait valide. Si la convention et en particulier les articles VII et VIII sur la limitation des forces armées dans certaines régions étaient remis en application, les arguments contre tous actes de belligérance prendraient toute leur force. Dans le cas d'une application élargie de la convention, les parties devraient être invitées à donner l'assurance qu'elles ne revendiqueront aucun droit de belligérance, y compris, bien entendu, dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran.

Sur l'utilisation possible de la Force dans la région de Charm-el-Cheikh, voici les remarques formulées par le secrétaire général en guise de conclusion:

Les troupes israéliennes, lorsqu'elles évacueraient la région de Charm-el-Cheikh, seraient suivies par la Force d'urgence des Nations Unies, comme cela s'est fait dans les autres parties du Sinaï. Les mouvements de la Force seront déterminés par ses obligations en ce qui concerne le cessez-le-feu et le retrait. Cependant, si l'on reconnaît qu'un tel arrangement est nécessaire, on peut convenir que des unités de la Force (ou des représentants spéciaux ayant le caractère d'observateurs) aideraient, plus qu'il ne découle de ce principe général, à maintenir le calme dans la région. Conformément aux principes généraux de droit reconnus comme régissant le déploiement de la Force d'urgence des Nations Unies, cette Force ne devrait pas être utilisée de manière à préjuger la solution des questions litigieuses en suspens. Ainsi, la FUNU ne doit pas être déployée de manière à protéger telle ou telle position à l'égard de ces questions, bien qu'elle puisse, au moins à titre transitoire, agir en faveur d'une modération mutuelle conformément à ce qui précède.

Attitude du Canada

Appuyant l'attitude du secrétaire général, le chef de la délégation canadienne, M. L.B. Pearson, a fait au cours du débat général, le 29 janvier, la déclaration suivante (texte partiel):

Je sou mets à l'attention de l'Assemblée certaines idées pouvant figurer dans un projet de résolution éventuel. L'Assemblée devrait inviter les deux parties belligérantes, l'Égypte et Israël, à observer scrupuleusement toutes les clauses de l'armistice de 1949 et à s'abstenir de tout acte d'hostilité, y compris l'exercice, par l'une ou l'autre partie, de tout droit de belligérance auquel elles pourraient prétendre. Nous pourrions charger le secrétaire général d'assurer, après consultation des parties intéressées, le déploiement de la Force d'urgence de part et d'autre de la ligne de démarcation de la bande de Gaza. Cette force, que nous avons créée, contribue déjà très efficacement à l'avènement de la paix et de la sécurité dans la région. Elle pourrait assumer la mission de contrôle dévolue à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, empêcher les incursions et les raids à la ligne de démarcation et y maintenir la paix. Il faudrait inviter l'Égypte et Israël à retirer leurs troupes des régions délimitées qui seraient placées sous la surveillance de la Force d'urgence des Nations Unies, ou à y diminuer leurs effectifs, afin d'aider la Force à remplir sa tâche, dont l'importance est évidente. Les Nations Unies devraient s'associer aux mesures visant à remplacer l'actuelle administration civile du secteur de Gaza et à empêcher que cette zone ne devienne la base ou la cible de raids ou de représailles. Il serait bon de prendre des mesures afin de déterminer le statut juridique du golfe d'Akaba et du détroit de Tiran. Entre-temps, les parties devraient être invitées à fournir l'assurance qu'elles ne revendiqueront ou n'exerceront aucun droit de belligérance dans ces eaux ou qu'elles n'y entraveront pas la liberté de navigation. Le secrétaire général, auquel nous confions de lourdes responsabilités à l'heure actuelle, devrait être autorisé à prendre les dispositions nécessaires pour qu'une ou plusieurs unités de la Force d'urgence soient postées, après le retrait des forces israéliennes, dans la région du détroit de Tiran afin d'y collaborer à l'établissement et au maintien des conditions pacifiques. Veuillez me permettre, monsieur le président, de citer à ce propos la déclaration que M. Lodge a faite hier, car je la crois importante et j'abonde dans son sens:

Nous croyons essentiel qu'on poste des unités de la Force d'urgence des Nations Unies sur les côtes du détroit de Tiran, afin de séparer les forces terrestres et navales d'Israël et de l'Égypte. Cette séparation sera nécessaire jusqu'à ce que le non-exercice de tout droit de belligérance ait clairement établi les conditions pacifiques qui doivent régir la navigation dans des eaux présentant un tel intérêt international. Soit dit sans préjudice de toute décision qui pourra survenir quant au statut juridique du golfe d'Akaba, bien entendu.

J'espère qu'on en arrivera à une solution en ce sens. L'absence d'accord représenterait une telle menace à la paix et à la sécurité que nous devons tout mettre en œuvre, bonne volonté, sincérité et ardeur, pour régler ce problème de façon unanime, honorable et pacifique.

Deux résolutions connexes

Après le débat général des 28 et 29 janvier, des négociations officielles eurent lieu entre les délégations intéressées, à la suite desquelles deux résolutions connexes furent soumises le 1^{er} février par sept nations: Brésil, Colombie, États-Unis, Inde, Indonésie, Norvège et Yougoslavie. La première déplorait qu'Israël ne se soit pas conformé aux résolutions antérieures des Nations Unies demandant le retrait des forces israéliennes en deçà de la ligne d'armistice et l'invitait à opérer un retrait total sans plus tarder. La deuxième résolution était ainsi conçue:

L'Assemblée générale,

Reconnaissant que le retrait d'Israël doit être suivi de mesures assurant un progrès vers la création d'une atmosphère pacifique,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du secrétaire général et des mesures qui y sont incluses en vue de leur réalisation après le retrait total d'Israël;
2. Invite instamment les Gouvernements de l'Égypte et d'Israël à respecter scrupuleusement les dispositions de la Convention d'armistice de 1949;
3. Considère qu'après le retrait total d'Israël des régions de Char-el-Cheikh et de Gaza, il faudra, pour assurer le respect scrupuleux de la Convention d'armistice, placer des éléments de la Force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne de démarcation entre l'Égypte et Israël et mettre en œuvre d'autres mesures, comme le secrétaire général l'a proposé dans son rapport, compte dûment tenu des considérations qui y sont énoncées en vue de faciliter la réalisation de conditions propices au maintien de la paix dans la région;
4. Prie le secrétaire général de prendre des dispositions, en consultation avec les parties intéressées, pour appliquer ces mesures, et de présenter un rapport à l'Assemblée générale comme il le jugera approprié.

Position du Canada

Le lendemain, 2 février, M. Pearson exposait en ces termes la position du Canada sur les deux résolutions:

Comme vous le savez, nous sommes saisis de deux projets de résolution portant l'un sur le retrait immédiat des forces israéliennes, et l'autre sur les mesures de paix et de sécurité à instituer dans la région à la suite de cette évacuation.

La délégation canadienne aurait préféré que ces deux projets de résolution fussent réunis dans un seul, comme éléments distincts qui seraient mis aux voix séparément. La raison en est bien simple: nous croyons qu'il existe un lien entre les deux questions, et que les mesures que nous prendrons en vertu de la seconde pourront soit favoriser, soit entraver nos efforts pour donner une suite efficace à la première, relative au retrait. Si nous signalons cette corrélation, ce n'est pas pour aider Israël à atteindre un de ses objectifs; mais c'est qu'elle compromet nos chances d'arriver à celui vers lequel nous tendons nous-mêmes: la paix et la sécurité dans la région. Je prends pour acquis que tel est l'objectif de l'Assemblée. Du second projet, nous n'attendons rien qui n'aurait pas été souhaitable si Israël n'avait pas eu recours aux armes.

Il s'agit, à notre point de vue, ni de primer ni d'approuver quoi que ce soit. Nous souhaitons que le second projet de résolution soit satisfaisant, qu'il aboutisse à une intervention des Nations Unies qui permette à l'avenir d'éviter le recours aux armes. Nous envisageons donc le second projet de résolution tant à ce point de vue qu'à celui de ses répercussions sur l'évacuation des forces israéliennes.

Je m'incline devant les raisons qui ont empêché l'Assemblée d'accorder à l'un des projets de résolution le vote majoritaire nécessaire. J'espère que d'autres saisiront la valeur de l'argument selon lequel les vues exprimées au sujet du second projet de résolution et, chose plus importante, de sa signification, influenceront fatalement sur nos sentiments à l'égard du premier.

Nous avons déjà exposé notre position sur les deux questions; il est donc inutile de la reprendre ici en entier.

Nous estimons, nous aussi, qu'il convient d'appliquer intégralement la convention d'armistice de 1949 et que les Gouvernements intéressés devront déclarer formellement qu'ils renoncent aux incursions au delà de la ligne de démarcation et qu'ils prendront des mesures positives pour empêcher ces incursions. C'est d'ailleurs ce qu'a préconisé le secrétaire général dans son rapport. Ce n'est pas suffisant, toutefois. L'ONU doit prendre des mesures pour atteindre ces objectifs qu'elle ne peut se contenter de proclamer; elle doit réaliser des ententes en ce sens et en surveiller l'application.

Nous avons à notre disposition une agence de l'ONU, notre propre agence, qui pourrait servir efficacement à cette fin, si nous le voulions. En ne recourant pas à la Force d'urgence des Nations Unies, nous rendrons vaine toute notre tâche de l'automne dernier; les répercussions de notre échec, qui iront bien au delà de la situation actuelle, affaibliront et peut-être réduiront à néant l'aptitude de notre assemblée à surveiller et à assurer la paix. Le Conseil de sécurité, qui a été établi, est devenu inutile à cet égard. L'Assemblée connaîtra-t-elle le même sort? Cela dépend de nous, et ce que nous ferons cette fois en décidera peut-être.

Nous devons donc, lorsque nous étudierons des projets de résolution, tel celui qui nous occupe en ce moment, veiller à conférer au secrétaire général une autorité précise et bien définie afin que dans les discussions et les consultations nécessaires à l'avenir, il puisse assurer à l'ONU et à sa Force d'urgence la possibilité d'intervenir efficacement, après l'évacuation des forces israéliennes. Ce qui signifie sûrement, à notre avis du moins, qu'il faudrait conclure un accord aux termes duquel la Force d'urgence pourrait servir à maintenir la paix le long de la ligne de démarcation et dans la zone de Gaza, et au besoin, à empêcher le conflit d'éclater — sa seule utilité dans cette région — près du golfe d'Akaba ou du détroit de Tiran.

Nous prions le secrétaire général d'assumer d'autres lourdes responsabilités. J'espère que ce second projet de résolution, plutôt bref, ne dépassera pas la mesure. Il nous incombe cependant de lui assigner un mandat aussi précis que possible afin qu'en s'acquittant de sa tâche il soit entravé par aussi peu de confusion, de controverse et d'atermoiement que possible.

Je comprends que les auteurs du projet de résolution entendent conférer au secrétaire général l'autorité que supposent ses nouvelles responsabilités et sa tâche si importante pour la paix et les Nations Unies. Je sais les difficultés qu'ont connues les auteurs des deux projets de résolution lorsqu'ils se sont efforcés d'exprimer cette intention en des termes qui rallieraient la majorité nécessaire, sans laquelle d'ailleurs l'Assemblée est impuissante. Je sais notamment que le représentant des États-Unis a été constant et inlassable dans ses efforts pour surmonter ces difficultés, ce dont nous devons lui savoir gré.

Si, à juste titre, nous approuvons sans réserve l'objet du second projet de résolution, nous craignons un peu, comme d'autres délégations d'ailleurs, à en juger par les interventions d'aujourd'hui, qu'en un ou deux passages le libellé ne soit pas tout à fait approprié aux fins poursuivies. Je l'aurais préféré plus précis et plus détaillé. Il se serait alors mieux prêté aux deux objectifs que nous poursuivons tous: le retrait immédiat des forces israéliennes, et, plus tard, l'institution par les Nations Unies de mesures qui, selon les termes mêmes employés au préambule de second projet de résolution, assureraient "un progrès vers la création d'une atmosphère pacifique".

Je comprends, bien sûr, qu'il n'était pas facile de préciser dans le projet de résolution toutes les mesures que doivent prendre, selon nous, le secrétaire général et les Nations Unies. Les principes que nous mentionnons eussent pu y être énoncés plus explicitement. Il convient en outre d'accorder au secrétaire général toute la liberté d'action, toute la latitude qu'il lui faut pour mener à bien l'opération délicate, compliquée et importante dont il s'agit. D'autre part, nous ne voulons pas que cette liberté comporte des directives ambiguës qui, interprétées différemment, occasionneraient de la confusion et des déboires.

On m'assure qu'à cet égard mes inquiétudes sont vaines, que le libellé du second projet de résolution rend possible, par exemple, de recourir à l'ONU, notamment à sa Force d'urgence, pour les mesures de pacification que le représentant des États-Unis et moi-même avons mentionnées dans nos interventions du 28 janvier et sur lesquelles il est revenu au cours de la séance de ce matin. J'ai espoir que ce sera possible, comme semble le corroborer le discours que M. Lodge a prononcé ce matin.

Ce discours confirmerait notre interprétation du projet de résolution, dont nous n'avons cessé d'approuver l'objet, mais dont le libellé nous a paru ambigu en un ou deux passages.

Je crois comprendre, à raison j'espère, que le respect scrupuleux de la convention d'armistice, exigé au paragraphe 2 du second projet de résolution, suppose que les deux Gouvernements s'abstiendront de tout acte d'hostilité, notamment qu'aucune partie n'exercera dans le golfe d'Akaba et dans le détroit de Tiran entre autres endroits, le droit de belligérance auquel elle pourrait prétendre. Mon point de vue semble corroboré par les termes mêmes des paragraphes 27 et 28 du rapport présenté par le secrétaire général (A/3512), lesquels ont trait à certaines mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre, soit celles dont l'Assemblée chargerait le secrétaire général par le paragraphe 4 du présent projet de résolution.

Quant au paragraphe 3 du second projet de résolution, le mot "autres" dans "mettre en œuvre d'autres mesures" ne signifie pas que la Force d'urgence en sera exclue du fait qu'en vertu du premier paragraphe, elle doit être postée à la ligne de démarcation. Je suppose aussi que le mot "région", à la fin du paragraphe, englobe Charm-el-Cheikh et la bande de Gaza, en plus de la zone de démarcation.

On croira peut-être qu'il s'agit là de détails, mais plusieurs résolutions importantes — et celle-ci l'est au plus haut point — ont été compromises parce qu'elles ont donné lieu à différentes interprétations sur des points qui avaient paru peu importants tout d'abord mais qui se sont ensuite révélés lourds de conséquences, en même temps que très ambigus.

Aucun doute ne doit subsister

Il importe tout particulièrement de ne laisser subsister aucun doute sur le sens de la résolution; lorsqu'elle sera adoptée, à supposer qu'elle le soit, elle deviendra le vademecum du secrétaire général lorsque celui-ci entreprendra la tâche qui en découle.

Notre attitude à l'égard de cette résolution repose donc sur l'interprétation que je viens d'exposer, laquelle nous semble rationnelle et acceptable. Le mandat qui permettra au secrétaire général de mettre en œuvre les dispositions de la résolution découle du paragraphe 4; il y est prié de prendre des dispositions pour appliquer les mesures énoncées dans son rapport, qui nous a été soumis il y a déjà quelque temps. En d'autres mots, c'est

en vertu de cette résolution qu'il mettra son rapport en œuvre. Il conviendrait donc de rappeler les mesures qu'il devra appliquer, dont il aura la responsabilité.

Ces mesures — dont quelques-unes ressemblent plutôt à des conclusions — se résument à peu près à ce qui suit, d'après une lecture attentive du rapport:

En premier lieu, respecter, appliquer et réaffirmer intégralement la convention d'armistice de 1949, toujours en vigueur et dont le premier article l'assimile à un pacte de non-agression portant que les deux parties s'abstiendront d'actes de belligérance.

En deuxième lieu, rétablir la position juridique dont relève la surveillance de la zone de Gaza et reconnaître que seul un accord entre les parties peut modifier cette position, qui présente des aspects pratiques et humanitaires en plus de ses aspects proprement juridiques. Le secrétaire général reconnaît que pour déployer à Gaza la Force d'urgence sur une base plus large que le long de la ligne d'armistice dans la péninsule du Sinaï, il faudrait, d'après la convention d'armistice, obtenir l'assentiment de l'Égypte. Il fait aussi observer que, selon les termes mêmes du rapport, "l'évolution de la situation à Gaza peut exiger une attention spéciale et imposer des responsabilités supplémentaires aux Nations Unies", notamment en ce qui concerne les réfugiés.

La troisième mesure consisterait à déployer la Force d'urgence des deux côtés de la ligne de démarcation de façon à prévenir les raids et les incursions.

Selon la quatrième, El-Auja serait démilitarisé conformément à la convention d'armistice et les forces d'Israël et d'Égypte n'occuperaient aucune position interdite par cette convention.

En cinquième lieu, la Force d'urgence assumerait les fonctions de surveillance de l'organisme des Nations Unies qui en était chargé.

En sixième lieu, les parties intéressées donneraient l'assurance formelle qu'elles s'abstiendraient de raids et recourraient à des mesures positives pour prévenir les incursions.

En septième lieu, en attendant que soit déterminé le statut juridique des eaux du détroit de Tiran et du golfe d'Akaba, ceux-ci seraient ouverts à la navigation légitime selon les règles reconnues du droit international sans que n'y fasse obstacle l'exercice d'un droit de belligérance auquel on pourrait prétendre.

Selon la huitième et dernière mesure, les troupes israéliennes, une fois qu'elles auraient évacué la région de Charm-el-Cheikh, seraient suivies par la Force d'urgence de même que dans les autres parties de la péninsule du Sinaï. Ainsi que le fait observer le secrétaire général, la Force d'urgence ne serait pas déployée de façon à protéger une position particulière faisant l'objet d'un litige, même si provisoirement elle, ou des observateurs de l'ONU, pourraient le faire afin de contri-

buer à contenir les deux parties et à maintenir le calme.

Par ces deux résolutions nous attribuons à la Force d'urgence des Nations Unies des fonctions très importantes, pour ce qui est des conditions de paix dans la région. Peut-être a-t-elle déjà l'autorité voulue pour s'acquitter de plusieurs de ces fonctions. Ainsi, comme le représentant de l'Australie, j'estime qu'en acceptant le second rapport du secrétaire général sur la création de la Force d'urgence, nous avons déjà, avec l'assentiment du Gouvernement égyptien d'ailleurs, autorisé cette force à contribuer au maintien du calme après le retrait des forces non égyptiennes et à faire observer les autres dispositions de la résolution du 2 novembre 1956. Que les nouvelles fonctions que nous proposons nécessitent en tout ou en partie une nouvelle résolution de l'Assemblée, peu importe peut-être vu que nous sommes saisis d'une proposition tendant à faire disparaître tous les doutes à cet égard. Dans la mesure où ce sera nécessaire, il faudra élaborer de nouvelles dispositions par une convention avec l'Égypte et Israël.

A ce sujet, le représentant de l'Australie a démontré hier la nature et la portée du consentement déjà accordé par l'Égypte; d'autres orateurs sont revenus sur cette question cet après-midi. Le secrétaire général nous a fourni hier des précisions importantes, à mon sens, en déclarant ceci: "Dans la mesure où les mouvements de la Force des Nations Unies sont censés concerner les fonctions de cette force en matière de trêve et d'évacuation, la question, considérée comme non discutable, reçoit l'entier agrément de l'Égypte; d'autre part, si l'activité de cette force outrepassait l'étendue de ce consentement, elle devra faire l'objet d'un nouvel assentiment."

Efficacité de la FUNU

Le secrétaire général a déclaré que quelle que soit, en vertu de la Charte, la situation juridique par rapport au consentement, celui-ci doit être formulé "de façon à assurer à la Force de l'ONU un appui raisonnable pour son opération".

Pour ma part, j'estime que la Force des Nations Unies, dont l'action déjà efficace et incontestée a fait naître la confiance quant au rôle de l'ONU dans la surveillance de la paix, peut mener avec la même efficacité les nouvelles opérations de surveillance si on lui en fournit l'occasion et l'autorité nécessaire. Les représentants de l'URSS et de la Bulgarie ont exprimé cet après-midi, si je me souviens bien, des doutes absurdes sur la Force de l'ONU, qui serait une sorte d'agence créée pour implanter dans la région un colonialisme nouveau style. Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que la Force relève non pas d'une seule puissance, ni à l'Assemblée ni sur place, mais des Nations Unies; elle comprend des éléments importants que lui ont fournis des puissances "coloniales" bien connues: Inde, Indonésie, Yougoslavie et Finlande.

Lorsque les doutes émanent des pays du Moyen-Orient, je veux bien croire qu'ils sont honnêtes, quoique je ne les estime pas fondés. Je puis assurer ces pays que, pour ce qui est de notre délégation et sans doute d'à peu près toutes les autres qui ont voté pour la création de la Force d'urgence, nous ne l'avons jamais conçue de façon qu'elle puisse ressembler le moins au monde à une force d'occupation. Il ne s'agit ni d'une armée nationale, ni d'un groupe de contingents nationaux, mais d'une force d'urgence des Nations Unies composée d'unités provenant de pays — de petits pays — à politique et à passé différents; cette force ne peut donc imposer sa volonté à aucun; même si elle le désirait, elle n'y serait pas autorisée par la Charte des Nations Unies. Comme le disait en décembre dernier à l'Assemblée générale un membre de notre délégation, la Force d'urgence n'est pas conçue pour mettre en œuvre un règlement, mais elle peut contribuer à créer dans la région des conditions qui bénéficieront aux deux parties en cause et qui seront propices à la paix et à la sécurité.

Son objet, de caractère pacifique, consistait à faciliter l'évacuation des forces d'invasion. Nous croyons qu'elle peut aussi contribuer à l'observance de l'armistice auquel les deux parties ont souscrit. Je ne peux concevoir en quoi cette fonction peut être assimilée à celle d'une force d'occupation.

Il ne faut pas se laisser induire en erreur par les mots; la valeur et les fonctions de la Force d'urgence ne doivent être ni surestimées ni sousestimées. Cette force existe déjà et sert efficacement à l'heure actuelle sous le pacifique drapeau bleu de l'ONU. Elle ne menace la souveraineté d'aucune nation et, quoi que nous disions dans le présent débat, elle s'attend à recevoir, ce qui arrivera, j'en suis sûr, le concours des peuples et des gouvernements des pays où elle poursuit un seul but: prévenir un conflit et créer une atmosphère favorable à un règlement pacifique.

Cette force peut accomplir dans la région une grande œuvre de paix, pourvu que nous lui en donnions la chance. Malgré les doutes que j'ai exprimés sur le projet de résolution, dont un ou deux passages comportent de l'ambiguïté, et malgré les divergences de vue sur sa signification, j'espère que cette chance lui viendra de la résolution de l'ONU.

Pour que cet espoir se réalise il faudra cependant, en premier lieu, que les forces israéliennes se retirent et, en second lieu, que nous accordions au secrétaire général un appui ferme et positif dans la tâche que nous lui assignons et dont il s'acquittera sans doute avec l'énergie, la sincérité et le dévouement qu'il a déjà manifestés. Indubitablement, il se servira alors du mandat que nous lui confions, aidé par la Force que nous aurons créée nous-mêmes, pour réaliser dans la région des conditions de sécurité supérieures à celles du passé malheureux et agité, et apportera ainsi une contribution indispensable au règlement politique, pacifique et juste, qui doit intervenir.

Plus tard dans la journée les deux résolutions furent mises aux voix. On approuva la première par 74 voix (dont celle du Canada) contre 2 (France et Israël), et 2 abstentions (Luxembourg et Pays-Bas). La seconde fut adoptée par 56 voix (y compris celle du Canada) contre 0, et 22 abstentions (y compris les blocs soviétique et arabe, Israël, la France et les Pays-Bas). Deux États, l'Union Sud-Africaine et la Hongrie, étaient absents.

Dans l'entre-temps, à Ottawa, la Chambre des communes réunie en Comité des subsides approuvait le 1^{er} février des crédits supplémentaires spéciaux d'un million de dollars à titre de prêt à l'Organisation des Nations Unies pour aider à financer le dégagement du canal de Suez. Le gouvernement avait recommandé ces ouvertures de crédits sur la demande du secrétaire général d'affecter des prêts à un fonds intérimaire qui permettrait de faire face aux frais immédiats de dégagement en attendant qu'on s'entende sur un programme général de financement.

Désarmement

LE 25 janvier, la Première Commission a terminé ses débats sur le désarmement et adopté à l'unanimité une résolution présentée par les cinq membres du Sous-Comité du désarmement: Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique, et par sept autres pays: Australie, Brésil, Inde, Japon, Norvège, Salvador et Yougoslavie. Aux termes de cette résolution, elle priaît la Commission du désarmement de réunir prochainement son sous-comité et d'accorder sans tarder son attention aux diverses propositions qui ont été soumises, en désignant quelques-unes, ainsi qu'aux points de vue exprimés au cours des débats; elle recommandait au sous-comité de lui soumettre un rapport de ses travaux au plus tard le 1^{er} août 1957; elle proposait qu'on envisage s'il y a lieu de convoquer une session spéciale de l'Assemblée ou une conférence générale sur le désarmement, une fois que suffisamment de progrès auront été accomplis.

A l'ouverture des débats, le représentant des États-Unis a esquissé les propositions à présenter au sous-comité lorsqu'il se réunirait à Londres en mars. Voici les six principaux points qui ressortent de cette déclaration:

- 1) Toutes les matières fissiles produites après une date convenue seraient utilisées ou stockées, sous une surveillance internationale, à des fins excluant les armements.
- 2) Lorsque la production des matières fissiles serait soumise à un contrôle efficace, les explosions nucléaires expérimentales pourraient être limitées et, éventuellement, supprimées. Dans l'intervalle, toutes les expériences seraient enregistrées d'avance et soumises à une observation internationale restreinte.
- 3) Les effectifs et les armements de type classique seraient réduits moyennant une inspection adéquate, dont la mise sur pied serait progressive. A la première étape, les effectifs de base seraient de 2,500,000 hommes pour les États-Unis et l'Union soviétique, et de 750,000 pour la France et le Royaume-Uni.
- 4) Afin que les progrès de la science dans le domaine intersidéral servent exclusivement à des fins pacifiques, l'essai d'engins, tels que satellites artificiels et projectiles intercontinentaux, se ferait dans le cadre d'une inspection et d'une collaboration internationales.

- 5) Comme protection contre les attaques par surprise, seraient mis en œuvre par étapes des systèmes d'inspection, comprenant une reconnaissance aérienne réciproque et des postes de surveillance au sol.
- 6) Il conviendrait de mettre sur pied, au début de l'exécution du programme, un organisme international qui réglerait les armements.

Le représentant de l'Union soviétique a insisté sur l'importance des propositions soviétiques du 17 novembre 1956. Il a soumis trois projets de résolutions: l'un préconisant la cessation des expériences nucléaires; l'autre, la tenue d'une session spéciale par l'Assemblée pour étudier le désarmement; enfin, le troisième, un élargissement des cadres de la Commission du désarmement permettant d'y faire accéder l'Égypte, l'Inde, la Pologne et un pays d'Amérique latine, ainsi que d'admettre la Pologne et l'Inde parmi les membres du sous-comité.

Le Canada, le Japon et la Norvège ont présenté un projet de résolution où ils proposaient que le sous-comité accorde sans retard une attention toute spéciale à la question de savoir s'il convenait, comme mesure préliminaire, d'instaurer l'inscription des expériences nucléaires auprès de l'ONU; ils y proposaient également que le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations atomiques collabore avec les États intéressés à l'application de ce système d'inscriptions en vue de contrôler constamment dans le monde les radiations totales.

Point de vue du Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et président de la délégation canadienne, M. L.B. Pearson, a exposé, le 21 janvier à la Première Commission, le point de vue du Canada dans une intervention dont voici un extrait:

Nous voici de nouveau engagés dans ce qui peut sembler à plusieurs une des tâches les plus ingrates de l'ONU: discuter les moyens de réduire les armements dans un climat international de crainte, de tension et d'insécurité. C'est surtout ce climat et la situation dont il est issu qui expliquent qu'en dépit d'un nombre étonnant de propositions et de contre-propositions nous soyons encore loin de nous entendre sur les principales dispositions d'un programme poussé de désarmement. Toutefois, nous avons fait quelque progrès dans cette voie.

Sur certains principes fondamentaux, les positions des principales puissances intéressées sont actuellement moins opposées. Ainsi, le Gouvernement soviétique ne pose plus comme préalable l'interdiction absolue des armes nucléaires, mais reconnaît que dans ce domaine les mesures de désarmement doivent être liées à celles qui relèvent du secteur classique. Les divergences d'opinion sont aussi moindres, quant aux niveaux des effets des grandes puissances.

Pour ce qui est de la question critique que posent l'inspection complète et efficace et le contrôle des mesures de désarmement, conditions indispensables d'un accord satisfaisant dans ce domaine, il s'est également produit quelques progrès. On reconnaît généralement que l'organisme international de contrôle

devrait poster des représentants dans le territoire des États intéressés avant que le désarmement commence effectivement et qu'elle devrait les y maintenir tant que durerait l'accord de désarmement; c'est la première fois que se manifeste cette attitude, qui résulte des discussions de l'an dernier. Dans ses dernières propositions, la délégation soviétique semble avoir accepté, en principe du moins, l'inspection aérienne comme prérogative de l'organisme de contrôle. Même si le Gouvernement soviétique y met des conditions et y apporte des restrictions, nous devons nous féliciter sans doute de ce qu'il ait enfin consenti à cette inspection, ne fût-ce qu'en principe.

J'ai aussi l'impression que depuis à peu près un an les discussions sur le désarmement tiennent de plus en plus compte des réalités. On soumet beaucoup moins de propositions qui soient inacceptables pour les autres pays intéressés,— telle, selon l'aveu de ses auteurs, celle d'interdire sans réserves la bombe nucléaire,— et qui visent des fins à peu près étrangères au désarmement et à la sécurité. On reconnaît de plus en plus que les mesures de désarmement doivent contribuer à la sécurité des principales puissances intéressées et ne pas affaiblir la position défensive d'un seul pays par rapport à un autre. Les gouvernements doivent bien prendre au sérieux leur

première obligation qui consiste à défendre la population du pays: ils doivent avoir la conviction que les mesures de désarmement sont satisfaisantes à ce point de vue.

Au sujet de la discussion en cours à la Commission politique, je tiens à souligner la déclaration modérée, nette et confiante par laquelle l'éminent représentant des États-Unis a ouvert le débat. Je n'examinerai pas dans le détail, pour le moment, les propositions des États-Unis, bien que je sois heureux de ce qu'elles apportent à nos négociations. Comme l'a fait observer M. Lodge, on développera d'autres points de ces propositions au sous-comité; je ferai simplement remarquer qu'aux yeux de la délégation canadienne, les propositions des États-Unis marquent un grand progrès dans la marche des négociations. Nous n'y voyons pas un programme de désarmement rigide et détaillé, mais un vaste exposé de la position des États-Unis, lequel, présenté avec un réalisme qui tient compte de la conjoncture actuelle, peut servir de base à de nouvelles négociations.

Comme la délégation du Canada l'affirmait au cours de la discussion générale inaugurant la présente session de l'Assemblée, nous sommes disposés à accorder une attention minutieuse et objective aux dernières propositions soviétiques. Je le répète, nous approuvons, dans ce qu'elle comporte jusqu'ici, la nouvelle attitude soviétique à l'égard de l'inspection aérienne, même si l'utilisation restreinte de la photographie aérienne envisagée par l'URSS pose de graves difficultés, dont la perpétuation du partage de l'Allemagne. L'Union soviétique propose toujours l'interdiction absolue des engins nucléaires même si, de l'aveu explicite de la délégation soviétique elle-même, la technique ne permet pas à l'heure actuelle de contrôler par une inspection complète et satisfaisante le respect de cette interdiction. En passant, quand on sait comment l'URSS s'est attaquée aux intentions pacifiques et à la bonne foi des puissances de l'Ouest, il est étonnant et difficile d'admettre qu'elle puisse espérer que ces puissances consentent à appliquer sans conditions une interdiction impossible à contrôler.

Explosions nucléaires

Envisageons maintenant un aspect de la question du désarmement qui préoccupe, angoisse même, plusieurs peuples: les effets des radiations atomiques, les conséquences des explosions nucléaires expérimentales. Dans son intervention, au cours du débat inaugurant la présente session de l'Assemblée, le ministre des Affaires étrangères de Norvège a proposé que soit créé aux Nations Unies un système d'inscription des expériences nucléaires. Les observations émouvantes que l'éminent représentant du Japon a faites à la Commission politique au cours du présent débat n'ont pas été sans soulever l'inquiétude et la sympathie. Le représentant du Royaume-Uni a également abordé cette question. Il a proposé que le sous-comité du désarmement

étudie la possibilité de réaliser l'accord sur une restriction des expériences nucléaires faisant ou ne faisant pas partie d'un programme de désarmement. Le représentant de l'URSS nous a aussi saisis d'une proposition portant sur la cessation des expériences relatives aux engins nucléaires.

La délégation du Canada a fait à ce sujet les observations que nous avons formulées en séance plénière au cours du débat du 5 décembre; notre position est celle que nous exposons alors. Il serait peu réaliste de proposer l'interdiction immédiate de toutes ces expériences; cependant, après avoir pesé les meilleurs témoignages scientifiques que nous avons pu obtenir, lesquels ne sont sans doute ni complets ni concluants, nous en sommes venus à croire que l'ONU doit faire une étude sérieuse et minutieuse de toute la question. L'an dernier, l'Assemblée a créé un Comité scientifique, pour l'étude des radiations atomiques ayant pour fonction d'observer de près l'intensité des radiations, leurs effets sur l'être humain et son milieu. Ce comité, comptons-nous, jouera un rôle important en accumulant les données qui lui sont fournies, en les analysant et en les appréciant. Il pourrait bien nous valoir des conclusions objectives, scientifiquement valables, et par là aider tous les intéressés à se garder de décisions et d'actes qui risqueraient de devenir préjudiciables.

Tout accord sur les expériences nucléaires devra s'inspirer des deux considérations suivantes: en premier lieu, la nécessité d'accumuler une documentation sûre et précise sur les effets des expériences établies scientifiquement et objectivement; en second lieu, la nécessité de pourvoir aux besoins de la défense dans un monde dangereusement divisé.

Dans notre intervention à l'Assemblée nous avons exprimé l'espoir que les pays intéressés pourraient s'entendre sur les limites en deçà desquelles il fallait maintenir la radioactivité engendrée par les explosions expérimentales, en une période convenue. Selon une des recommandations contenues dans le projet de résolution dont je viens de parler, la Commission du désarmement et son sous-comité accorderaient sans tarder leur attention à toute la question des mesures à prendre pour faire cesser ou pour restreindre les explosions expérimentales.

Cependant, un autre projet de résolution dont la Commission est saisie vise seulement l'inscription préliminaire des explosions nucléaires; il s'agit de la proposition présentée en séance plénière par le ministre norvégien des Affaires étrangères. La résolution a été inscrite au nom de la Norvège, du Japon et du Canada.

Cette proposition s'inspire du principe selon lequel instituer à l'égard des explosions nucléaires les mesures actuellement possibles vaut mieux que de ne rien faire parce qu'une action de plus grande portée serait irréalisable. Si une proposition de ce genre pouvait aboutir

lors pour la première fois nous nous écartons, ne serait-ce que d'un pas, du point mort où l'ensemble de cette question se trouve encore.

Dans cette proposition, nous recommandons que soit envisagée immédiatement, comme mesure préliminaire, la création d'un système selon lequel les explosions nucléaires expérimentales seraient inscrites à l'ONU. Nous invitons aussi le secrétaire général et le Comité sur l'étude des radiations à collaborer avec les États intéressés à cette inscription dans le dessein de contrôler constamment et de prévoir, à l'échelle mondiale, l'intensité des radiations. Il s'agirait, je le répète, d'une mesure préliminaire seulement, qui n'en serait pas moins très importante; j'espère donc qu'on y accordera une sérieuse attention.

Pour conclure, j'espère que toutes les propositions présentées à notre Commission seront transmises à la Commission des Nations Unies créée à cette fin, pour que celle-ci prenne sans tarder les mesures efficaces qu'elles comportent.

Inutile d'insister auprès de notre Commission sur la gravité du problème. L'homme a créé des engins capables de causer sa propre extermination.

S'il n'établit et ne maintient son empire sur ces engins, et chose plus importante, s'il ne crée des conditions d'existence où leur utilisation soit impensable et impossible, la vie sur notre planète ne tardera pas à devenir, selon les termes d'un philosophe anglais, "détectable, brutale et courte".

CORÉE

Le problème coréen figurait en première place à l'ordre du jour de la Commission politique. Deux résolutions furent présentées, dont l'une portait sur la réunification de la nation divisée et l'autre sur le rapport du Gouvernement indien concernant les anciens prisonniers de guerre qui n'ont pas opté pour le rapatriement. Cette dernière proposition, présentée par l'Équateur, le Salvador et le Venezuela, renfermait une expression de gratitude à l'endroit des Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans le règlement du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée. Elle fut adoptée par l'Assemblée générale en séance plénière par 60 voix contre 0, et dix abstentions.

La résolution relative à la réunification fut cependant plus contestée. Présentée par les États-Unis, elle réaffirmait que l'ONU a pour objectifs de "faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique, ayant une forme de gouvernement représentatif, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans la région". Elle demandait en outre que l'on s'efforce d'atteindre ces objectifs en s'inspirant des principes énoncés à la Conférence de Genève de 1954 et réaffirmés par l'Assemblée générale à ses huitième et neuvième sessions. Puis elle invitait la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée "à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions existantes et notamment à observer les élections dans l'ensemble de la Corée et à faire rapport à ce sujet". La résolution invitait également tous les États et toutes les autorités à faciliter la tâche de la Commission. Enfin, le secrétaire général était prié d'inscrire la question coréenne à l'ordre du jour provisoire de la douzième session.

Par 51 voix (y compris celle du Canada) contre 10 (bloc soviétique et Syrie), et 12 abstentions (y compris l'Inde, Ceylan, le Cambodge, la Birmanie, la Finlande, la Yougoslavie et l'Indonésie), la Commission a invité un représentant de la République de Corée à participer, sans avoir le droit de vote, au débat sur la résolution principale.

Au cours des débats de la Commission, l'attitude du Canada fut exposée dans une déclaration de M. R.A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Après avoir exprimé le regret qu'on n'ait guère progressé, depuis les derniers débats, vers la création d'une Corée libre et unie, M. MacKay a préconisé une attitude pratique et flexible, ex-

empte de tout entêtement irraisonnable qui fasse obstacle à des négociations susceptibles d'aboutir à un règlement. S'il lui faut insister sur une adhésion rigide à certains principes indispensables à l'unification, elle n'a pas à se montrer aussi inflexible sur la question des méthodes. Ce qui compte, c'est le résultat final et non les moyens. Il ne s'agit pas d'imposer mais de négocier un règlement. L'œuvre parfois longue et ingrate de conciliation et de pacification est la plus louable de celles qu'accomplit l'ONU et elle lui a valu dans le passé des succès remarquables.

Dans ses efforts pour reconstruire l'État démantelé de Corée, l'ONU selon le délégué canadien, ne doit pas s'attacher éternellement aux formules déjà établies et il importe que les négociations en vue d'un règlement politique groupent tous les éléments coréens qui doivent être parties à ce règlement même si "nous avons des raisons de mettre encore en doute la bonne foi des Nord-Coréens".

En concluant, M. MacKay a déclaré que la résolution des États-Unis paraissait conforme aux principes qu'il avait exposés. "Elle invite à continuer la recherche d'un moyen de réaliser l'unification, insiste sur les principes fondamentaux qui, comme je l'ai déclaré, doivent servir de base au règlement mais n'exclut pas les négociations en vue d'une solution qui satisfasse les demandes légitimes de tous les intéressés".

La Commission a adopté la résolution par 56 voix contre 8 (bloc soviétique), et 13 abstentions (Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Égypte, Finlande, Inde, Indonésie, Jordanie, Arabie Saoudite, Soudan et Syrie).

Au cours du débat général qui suivit l'adoption de la résolution, l'attitude du Canada fut à maintes reprises évoquée avec approbation et, de façon générale, les délégués firent preuve de modération. La résolution fut approuvée le 11 janvier par 57 voix contre 8, et 9 abstentions.

Voici le texte du discours de M. MacKay :

Nous regrettons tous, j'en suis sûr, qu'on n'ait guère progressé, depuis les derniers débats, vers la création d'une Corée unifiée, libre et pacifique. Nous devons cependant reconnaître, qu'il faudra du temps pour réduire les tensions et apaiser les passions, résultat inévitable d'un conflit aussi violent et aussi tragique. Nous ne devons pas relâcher nos efforts en vue d'un règlement, et il n'y a pas lieu de désespérer si nous n'y sommes pas encore parvenus. Nous avons lieu de nous réjouir de ce que l'armistice ait été maintenu et de ce que les Coréens aient pu consacrer leur étonnante énergie au relèvement et au développement de leur pays, et dans le Sud à l'organisation d'élections dont les résultats démontrent qu'on s'est largement prévalu du droit de voter librement. Nous souhaitons seulement qu'il nous soit donné de constater les mêmes progrès économiques et politiques dans le Nord et certaines manifestations de cet ardent désir d'indépendance dont ont été témoins plusieurs autres régimes communistes au cours de l'année écoulée. Il est malheureusement encore très difficile de nous rendre compte de quoi que ce soit au sujet de la Corée du Nord; peu de renseignements qui nous parviennent n'ont rien d'encourageant.

L'an dernier, le représentant canadien a préconisé devant cette Commission une attitude pratique et flexible au sujet du problème de l'unification de la Corée. Je ne reviendrai pas sur ce qu'on a dit, mais je tiens à déclarer que ma délégation est aussi convaincue qu'elle l'était à ce moment.

que les Nations Unies ne doivent pas permettre qu'un entêtement irraisonnable fasse obstacle à des négociations susceptibles d'aboutir à un règlement. Tenaces nous devons l'être quand il s'agit d'insister sur certains principes indispensables à l'unification. Ce qu'il faut réaliser c'est une union librement consentie et, conformément aux objectifs des Nations Unies énoncés à Genève, "la création d'une Corée unifiée, indépendante et démocratique ayant une forme de gouvernement représentatif". Les Nations Unies ne peuvent en aucune circonstance consentir à une union qui soit le fruit d'un subterfuge politique ou dans le cadre de laquelle les droits de la majorité n'équivaldraient pas à ceux d'une minorité. Sur les moyens de créer une telle union, nous n'avons pas à nous montrer aussi rigides. Ce qui compte, c'est le résultat final et non les moyens.

Pour parvenir à la réunification que nous souhaitons si ardemment, nous devons reconnaître certaines données inéluctables. Comme le représentant de l'Inde l'a signalé hier, les Nations Unies n'ont pas combattu en Corée en vue d'une unification par la force; leur motif avoué était de repousser l'agression. Nous ne sommes donc pas dans une situation qui nous permette d'imposer un règlement. Il faudra recourir à des négociations tout comme pour l'armistice. La tâche sera inévitablement longue et ingrate, mais nous avons déjà réussi dans une bonne mesure à élaborer, sous l'égide des Nations Unies, des accords qui ont servi de cadre à des rajustements pacifiques et à des règlements définitifs. L'œuvre de conciliation et de pacification est la plus louable de celles qu'accomplit l'ONU; nous ne devons pas nous écarter de cette voie. Si nous voulons espérer quelque succès, faisons comprendre clairement à tous les intéressés que nous entendons saisir toutes les occasions honorables de rechercher une solution et que nous ne sommes pas liés à tout jamais par des formules déjà établies. À Genève et depuis la conférence, il s'est accompli un travail utile mais nous ne pensons pas qu'il faille nous en tenir éternellement à une attitude selon laquelle les propositions de Genève constituent une formule définitive. Il existe, je le répète, certains points sur lesquels nous ne pouvons transiger dans les négociations. Le plus important, c'est que le gouvernement choisi pour diriger la Corée unifiée devra vraiment représenter le libre choix de tous les Coréens. Il ne s'agit pas, cependant, de s'opposer à des nouvelles propositions qui se révèlent satisfaisantes, bien que non strictement conformes à ce qui nous a paru la meilleure formule en 1954. Il faudra, certes, que la nouvelle procédure soit acceptable à l'Assemblée, mais celle-ci, nous en sommes convaincus, saura accueillir toute proposition qui apporte une solution sûre et satisfaisante.

Nous ne pouvons oublier le crime commis en Corée par les forces communistes et ne pourrions accepter l'idée d'une commune mesure, sur le plan moral, entre la République de Corée et le régime nord-coréen. Nous voulons non pas formuler un jugement historique mais reconstruire l'État démantelé de Corée. Nous en sommes, pour la question coréenne, à la phase pacifique, et il nous faut faire face aux réalités politiques dans leur contexte actuel. Pour ces motifs, ma délégation n'entendait pas s'opposer à la résolution que l'Inde a présentée hier en vue d'admettre comme observateurs des représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. Même si nous avons des raisons de mettre encore en doute la bonne foi des Nord-Coréens, l'unification ne deviendra une réalité que si les négociations groupent tous les éléments coréens qui doivent être parties au règlement.

Voilà notre point de vue sur le principe général qui doit inspirer le règlement de la question. La résolution américaine nous paraît conforme à ces principes. Elle invite à continuer la recherche d'un moyen de réaliser

l'unification, insiste sur les principes fondamentaux qui, comme je l'ai déclaré, doivent servir de base au règlement, mais n'exclut pas les négociations en vue d'une solution qui satisfasse les demandes légitimes de tous les intéressés.

Afrique du Sud

Deux résolutions touchant les questions de conflit racial en Afrique du Sud ont été adoptées par l'Assemblée sur la recommandation de la Commission politique spéciale. Dans la première, qui porte sur le traitement des personnes d'origine indienne, l'Assemblée note avec regret que le Gouvernement sud-africain n'a pas encore consenti à négocier avec l'Inde et le Pakistan une solution de ce problème; elle invite les parties intéressées à entamer les négociations, exhortant tout spécialement le Gouvernement sud-africain à y apporter son concours.

La seconde avait trait aux conflits raciaux que suscite la politique sud-africaine d'apartheid. L'Assemblée y déplore que le Gouvernement sud-africain, qui n'a pas encore respecté les obligations que lui impose la Charte, ait intensifié ses mesures de discrimination; elle le prie de reconsidérer sa position et de reviser sa politique à la lumière des obligations découlant de la Charte, des principes auxquels il avait souscrit et des progrès réalisés dans d'autres collectivités "polyethniques". Elle invite également le Gouvernement sud-africain à favoriser une étude constructive de la question, notamment par sa présence aux Nations Unies et prie le secrétaire général d'entretenir en communications, le cas échéant, avec le Gouvernement sud-africain, afin de donner suite à la résolution.

Dans le cas des deux résolutions, le Canada s'est abstenu de voter. Le 16 janvier, M. Robert Ford a expliqué à la Commission spéciale l'attitude du Canada à l'égard des conflits raciaux.

Voici une production partielle de son intervention:

Je tiens d'abord à faire comprendre clairement aux membres de notre Commission que nous n'avons aucune indulgence pour la politique de discrimination raciale, où qu'elle se pratique. Pour ce qui est de la situation ethnique en Afrique du Sud, nous tâchons de ne pas perdre de vue que le Gouvernement et la population du pays sont aux prises avec un problème vaste et délicat, pour lequel il n'existe aucune solution rapide et facile. Au Canada, nous entretenons des doutes sérieux sur la politique et sur les pratiques adoptées pour résoudre ces problèmes de collectivité polyethnique lorsqu'elles se fondent sur les notions, fausses à notre sens, de la supériorité raciale d'un des groupes de la collectivité. Nous estimons que la discrimination est de nature à aggraver plutôt qu'à résoudre le problème fondamental. Nous ne pouvons pas non plus oublier que la politique de discrimination raciale est incompatible avec les principes premiers des droits de l'homme à la base de la Charte des Nations Unies.

Ceci dit, je dois aussi rappeler que nous ne nous sommes jamais opposés à ce que l'Assemblée étudie la question, bien que nous ayons exprimé des doutes sérieux sur la validité et l'utilité des mesures qu'elle a prises en vue de résoudre le problème. L'étude de cette affaire s'étant poursuivie de session en session sans réaliser le moindre progrès dans la voie d'une solution, ma délégation est de plus en plus convaincue que, par son intervention dans les affaires intérieures d'un pays membre, l'ONU peut porter atteinte à sa propre constitution, sans rien accomplir de vraiment utile.

A ce que nous voyons, l'action de l'ONU ces dernières années a été loin de modifier l'attitude du Gouvernement sud-africain à l'égard de sa politique de discrimination; elle aurait plutôt contribué à l'y durcir. La situation en Afrique du Sud ne s'est donc pas améliorée, bien que tel soit le but de nos discussions. L'intervention de l'ONU a de plus amené l'Afrique du Sud à quitter nos délibérations. Hier, l'éminent représentant du Japon nous a rappelé que "la situation qui en résulte, selon ses propres termes, non seulement est préjudiciable au prestige de l'ONU, mais paralyse nos entretiens pacifiques et amiables et compromet la possibilité de trouver une solution sérieuse à ce problème particulièrement délicat". Nous souscrivons sans réserve à son opinion selon laquelle "cela ne contribue certainement pas à l'avènement d'une situation internationale qui favoriserait l'application du principe que nous préconisons".

Le jugement moral du monde est peut-être encore capable d'influencer le Gouvernement de l'Union sud-africaine et de l'amener à tempérer sa politique ethnique; d'autre part, il nous apparaît clairement qu'une société d'États souverains qui ne respecte pas la souveraineté d'un membre ne fera guère impression sur un gouvernement résolu à mener ses propres affaires sans demander l'avis des autres gouvernements.

LE CANADA ACCÈDE À UNE CONVENTION DE L'ONU

La délégation canadienne à la onzième session de l'Assemblée générale a annoncé le 29 janvier la décision du Canada d'accéder à la Convention sur les droits politiques de la femme. L'instrument d'accession a été déposé le lendemain auprès du secrétaire général.

Le Canada est le vingt-sixième pays à devenir partie à la Convention, qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa septième session en 1952 et est entrée en vigueur le 7 juillet 1954. Dix-huit autres pays l'ont signée mais ne l'ont pas encore ratifiée.

Le principe de l'égalité des droits de l'homme et de la femme est incorporé à la charte des Nations Unies; la Convention a pour objet d'appliquer ce principe aux droits politiques et au service public. Elle prévoit pour la femme le droit de voter, de se porter candidate aux élections, de remplir un emploi public et d'exercer toutes les fonctions publiques établies par la législation nationale, au même titre que l'homme et sans aucune discrimination.

CONDITION DE LA FEMME

L'Assemblée générale a adopté par 47 voix (dont celle du Canada) contre 2, et 2 abstentions, la Convention sur la nationalité de la femme mariée, qui stipule que ni le mariage ni le divorce ne peuvent *ipso facto* avoir d'effet sur la nationalité de la femme et qui prévoit une certaine procédure privilégiée de naturalisation dans le cas des épouses de nationalité étrangère. L'insertion d'un article pertinent permettra aux États métropolitains qui ont des territoires sous dépendance d'accéder à la Convention au nom de ces territoires.

La Convention, qui a été signée au nom du Canada le 20 février, fut rédigée, sur l'initiative de Cuba, par la Commission de la condition de la femme, et révisée par la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles).

AUTRES DÉCISIONS

L'Assemblée générale a élu M. Wellington Koo, de Chine, comme successeur de feu le juge Hsu Mo à la Cour internationale de Justice. Elle a aussi décidé d'envoyer une mission des Nations Unies au Togo sous administration française pour étudier "l'ensemble de la situation dans le Territoire, telle qu'elle résulte de l'application pratique du nouveau statut" qui y a été appliqué récemment, ainsi que "les conditions dans lesquelles il est appliqué".



CENTRALE AU PAKISTAN

Le Canada et le Pakistan ont conclu à Dacca (Pakistan) le 5 janvier 1957 un accord en vertu duquel le Canada fournira dans le cadre du Plan de Colombo une somme de 2 millions de dollars pour la construction de la centrale thermique de Goalpara près de Khulna, dans le Pakistan oriental.

Ont signé l'accord au nom de leurs pays respectifs M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, et M. Abdul Kaleque, ministre du Travail et des Travaux publics du Pakistan.

La centrale, qui aura une capacité de plus de 16,000 kw d'électricité, devrait être mise en marche vers juin 1957. On entend utiliser cette électricité pour l'industrie actuelle et future de la région de Khulna. L'aide canadienne comprendra surtout de l'équipement, notamment des génératrices et une grue. Une partie du matériel canadien est déjà arrivée à destination; quant aux travaux, ils commenceront dans un avenir rapproché.

Au Pakistan oriental, le Canada collabore, dans le cadre du Plan de Colombo, à diverses autres entreprises, telles que la centrale de Ganges-Kobadak, dont la construction est presque terminée, et la ligne de liaison et de transmission électrique de Cacca-Chittagong, où les travaux préliminaires sont en cours.

Voyage en Asie

(Par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)

LE 12 janvier, je revenais à Ottawa d'un voyage de neuf semaines dans quelque quatorze pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. J'avais parcouru 40,000 milles. Ce voyage de bonne entente qui m'a conduit de Manille à Karachi demeure pour moi une expérience inoubliable.

Quand j'évoque les journées débordantes que j'ai passées dans cette partie du monde aussi ancienne que pittoresque, les souvenirs affluent à ma mémoire: variété infinie du climat et du sol asiatiques; compétence et esprit de détermination des dirigeants; cordialité et simplicité des villageois; majesté des monuments; splendeur et sagesse de cultures qui plongent dans le passé; riche diversité des populations, plus jamais unies dans une lutte gigantesque pour se tailler à elles-mêmes et à leurs enfants une vie meilleure.

L'idée du voyage

Au début de l'automne dernier, le premier ministre et mes collègues du Gouvernement m'ont demandé de représenter le Canada à la Conférence ministérielle consultative du Plan de Colombo qui devait se tenir à Wellington, Nouvelle-Zélande, dans les premières semaines de décembre. Pourquoi, m'a-t-on suggéré, ne pas me rendre également dans certains pays du Sud et du Sud-Est asiatiques que des liens d'amitié rapprochent de plus en plus du Canada, mais avec lesquels nous n'avons pas, autant que bien des nations dont l'histoire remonte plus loin que la nôtre, entretenu des relations étroites. Dès le début, je me suis rendu compte que mon voyage pourrait être utile à d'autres égards.

La visite d'un ministre canadien à ses concitoyens qui font partie des Commissions internationales pour la surveillance en Indochine aurait un bon effet sur leur moral et ne manquerait pas d'attirer l'attention du public canadien sur le travail fructueux qu'ils accomplissent en vue de stabiliser la situation dans cette région troublée. Le Gouvernement canadien a compris également qu'en rendant visite aux membres asiatiques du Commonwealth qui jouent un rôle important dans les affaires mondiales, j'aurais une occasion précieuse de m'entretenir avec les dirigeants et d'inspecter les entreprises canadiennes du Plan de Colombo dans ces pays. Au cours des préparatifs, en octobre, on se rendit compte peu à peu qu'en face des tensions créées entre certains pays du Commonwealth par la crise de Suez, une visite aux nations membres du Commonwealth en Asie et en Australasie aurait une portée qu'il était impossible de prévoir quand le voyage a été conçu.

Le 11 novembre, par un temps froid, nous quittons la capitale et gagnons la côte du Pacifique. De San-Francisco nous voici à Hawaï où nous inspectons les vastes installations navales de Pearl-Harbour, quartier général du commandement de la Marine américaine dans le Pacifique. Je m'y entretiens avec le contre-amiral Olsen et le contre-amiral Leahy, officiers supérieurs de la

base, ainsi qu'avec le gouverneur King. Le lendemain, escale à l'île Wake. Après avoir passé la nuit à Guam, nous arrivons à Manille. Retardés par un typhon, nous ne pouvons y passer qu'une journée. J'ai quand même eu des entrevues avec le président des Philippines, M. Magsaysay, le ministre et le sous-ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le ministre de la Santé. Personnalité dynamique, le président entend travailler au relèvement du niveau de vie de son peuple. Il a mis au point un vaste programme d'hygiène. Visite trop brève que des employés du ministère de la Santé ont égayée en dansant pour nous la marienda.

Vietnam, Cambodge et Laos

Escale suivante: l'Indochine, où nous devons rencontrer les 150 Canadiens affectés aux Commissions internationales établies à l'été 1954 par la Conférence de Genève pour surveiller la mise en œuvre des accords du cessez-le-feu. Le terme d'Indochine ne correspond plus à la réalité puisque la région qu'il désignait autrefois comprend maintenant trois pays: le Vietnam partagé par l'Accord de Genève au 17^e parallèle en zones que contrôlent des gouvernements communiste et non communiste et groupant 20 millions d'habitants; le Cambodge, qui en compte 4 millions, et le Laos avec une population d'environ un million et demi. Le Canada a des représentants dans chacune des trois Commissions.

Nous descendons d'abord à Saïgon, capitale de la république du Vietnam établie dans la zone sud. Le Gouvernement vietnamien nous reçoit à titre d'hôtes officiels. Les deux jours que nous devons passer là m'ont fourni l'occasion de m'entretenir avec le courageux et dévoué président Ngo Ninh Diem qui, en deux ans, a réussi de façon étonnante à consolider la position du gouvernement. L'une des grandes réalisations du gouvernement de Diem, auquel les Américains sont venus en aide, a été le rétablissement d'un million de réfugiés qui dans les mois qui ont suivi le partage du pays en juillet 1954 avaient fui le Nord-Vietnam communiste pour venir s'installer dans le Sud. Il n'est pas facile d'imaginer les problèmes suscités au gouvernement par une pareille dislocation. En visitant quelques-uns des camps de réfugiés, j'ai été étonné de l'étendue de la réussite. Il m'a été donné, comme dans presque tous les pays où je me suis rendu, de m'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères et d'autres représentants du gouvernement. Au Sud-Vietnam, nous avons rencontré un bon nombre de Canadiens de la Commission internationale. Sans accaparer souvent l'attention publique, le travail de ces hommes montre bien comment une force paramilitaire peut assurer le maintien de la paix dans une région troublée où la paix du monde entier était menacée il y a une couple d'années.

A Phnom-Penh, capitale du royaume de Cambodge, entrevue avec le premier ministre M. San Yun, qui détient également le portefeuille des Affaires étrangères. Puis audience avec le roi et entretien avec l'ancien roi et l'ancien premier ministre, le prince Sihanouk, personnage politique le plus influent du Cambodge, qui m'assure que son pays entend poursuivre une politique étrangère entièrement indépendante et neutre.

Tous les Cambodgiens que j'ai rencontrés m'ont parlé du Canada dans les termes les plus cordiaux. Ils nous sont reconnaissants du rôle que nous avons joué à la Commission internationale, dont le travail s'est trouvé réduit



A PHNOM-PENH

Son Altesse royale le prince Sihanouk a reçu M. Martin à l'occasion de la visite de celui-ci à Phnom-Penh, capitale du Cambodge. On voit ci-dessus, de gauche à droite, M. Arthur Menzies, du ministère des Affaires extérieures, M. Martin, M. Lorne LaVigne, commissaire canadien par intérim au Cambodge, et Son Altesse royale.

au strict minimum, une fois mises en œuvre les principales dispositions de l'Accord de Genève concernant le Cambodge.

Pointant vers le nord, nous survolons la jungle et des rivières interminables pour atterrir à Vientiane, capitale du Laos et siège de la troisième Commission. Nous y passons trois jours consacrés à des entrevues avec les principales figures politiques et les commissaires, et à des promenades dans la ville et les environs. A ce moment, les négociations progressaient entre le Gouvernement royal du premier ministre Souvanna Phonna et les dissidents du Pathet Lao, dirigé par le demi-frère de celui-ci, le prince Sanvannavong. Le premier soir, j'eus avec les chefs des deux délégations de franches discussions au sujet des pourparlers et des perspectives générales au Laos.

Il m'a paru utile de profiter de mon séjour au Laos pour voir à l'œuvre l'une des équipes de la Commission, ce qui m'aiderait à mieux comprendre les opérations des éléments militaires de ces trois organismes internationaux. Un vendredi matin de novembre, accompagné du conseiller militaire du Canada au Laos, je partis donc à bord d'un monomoteur pour Muong-Peur, située dans les montagnes à soixante-dix milles de Vientiane. Après une traversée mouvementée des montagnes et des jungles les plus inaccessibles, nous visitâmes l'équipe postée sur une hauteur que gardent les forces du Gouvernement royal de Sam-Neua, province en grande partie contrôlée par le Pathet Lao à domination communiste. Des Indiens, des Canadiens et des Polonais composent cette équipe et ont pour tâche de séparer les forces en présence, empêchant une action militaire directe. L'emplacement est le plus primitif qu'on puisse imaginer. J'ai été impressionné par la discipline et la bonne humeur de nos officiers, qui ne sont guère favorisés sous le rapport du confort.

Dans les trois pays, il m'a été donné de discuter de l'œuvre accomplie par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo. Au Vietnam, j'ai causé avec le ministre désigné pour représenter son pays à la Conférence du Plan de Colombo qui devait se tenir un peu plus tard à Wellington. En Indochine, le Canada n'a pas entrepris de grands travaux comme dans l'Inde, mais il a apporté, en vertu du Programme d'assistance technique, une aide précieuse, notamment au Vietnam, et, à un degré moindre, au Cambodge et au Laos, dans des domaines où il est particulièrement bien équipé pour le faire. On envisage de nouveaux projets à mesure que s'offrent à nous de nouvelles occasions d'assister ces populations. A cet égard, le Canada se trouve dans une position avantageuse puisque le français est la langue européenne la plus en usage en Indochine. Les stagiaires accueillis au Canada grâce au Programme d'assistance technique peuvent recevoir leur formation dans la province de Québec.

Thaïlande, Indonésie et Australie

Nous avons quitté le Laos pour un bref séjour à Bangkok, vaste et peuplée capitale de la Thaïlande. C'était jour de fête bouddhiste et il nous a fallu écourter notre programme. Grâce au concours de l'ambassadeur britannique, nous avons pu nous entretenir avec le ministre de la Santé et le ministre suppléant des Affaires étrangères. L'un des points intéressants de la ville est le palais royal qui semble avoir servi de modèle à celui de Phnom-Penh. Les huit ou neuf pagodes qu'il comprend démontrent la vitalité du bouddhisme en Thaïlande.

Novembre touchait à sa fin quand nous arrivâmes à Djakarta, capitale de l'Indonésie, où nous attendaient ministres et autres officiels. Le soir de notre arrivée, dîner offert par le premier ministre, suivi de danses du pays. Après des entretiens plus prolongés avec le premier ministre Sastroamidjojo, j'eus une entrevue brève mais révélatrice avec le président Soukarno, que j'avais rencontré au cours de son voyage au Canada le printemps dernier. Le premier ministre et moi avons causé longuement de l'importance du système parlementaire en Indonésie. J'ai rendu visite à l'orateur du Parlement et assisté à l'une des séances de cet organisme.

Peu avant notre départ, nous nous sommes rendus en automobile à travers les montagnes jusqu'à la résidence canadienne, près de Bogar, où nous passons la nuit. Formée d'éruptions volcaniques, la campagne environnante est extrêmement colorée, avec ses terrains fruitiers et ses vastes rizières, résultat

d'une irrigation efficace. Voyage inoubliable. Les maisons s'alignent tout au long de la route, sur les soixante milles qui séparent Bogar de la capitale. Au bruit strident de la sirène que fait jouer notre escorte policière, les gens sortent par milliers. Comment ne pas leur manifester notre amitié? Je salue la foule qui réagit de la façon la plus cordiale. Nous arrêtons ici et là; j'entre dans une maison avec le fonctionnaire du Protocole qui me sert d'interprète. La richesse et la paix heureuse de ces campagnes baignées de verdure, l'entraîn et la cordialité du peuple qui y vit forment le souvenir le plus vivace que je garde de l'Indonésie. Un Canadien se devait de profiter d'occasions comme celles-là, et de celles qu'allaient fournir, dans un autre contexte, nos visites aux villages indiens, pour afficher les sentiments véritables de son pays à l'endroit de populations qui ont peut-être reçu dans le passé des impressions moins favorables.

L'Australie nous a accueillis avant et après la Conférence du Plan de Colombo tenue à Wellington. Au cours du débat sur l'intervention anglo-française à Suez, le Canada avait adopté une position différente de celle de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; un échange de vues avec les gouvernements de ces deux importants partenaires du Commonwealth se révélait donc particulièrement utile. Je me suis entretenu de ces problèmes avec le premier ministre, M. Menzies, et le ministre des Affaires extérieures, M. Casey, puis, lors d'une après-midi mémorable, avec tous les membres du cabinet. M. Menzies s'est dit convaincu qu'en dépit de divergences dans tel ou tel cas, il est une chose que le monde doit savoir au sujet du Canada, c'est que celui-ci s'est prononcé comme un membre du Commonwealth, d'après la conception qu'il se faisait de ses obligations, fondées uniquement sur le bien du Commonwealth et celui de toutes les nations du monde.

Le début de notre séjour en Australie coïncidait avec les Jeux Olympiques de Melbourne. J'ai eu le plaisir de dîner avec les membres de l'équipe canadienne et de prendre place, une après-midi, dans l'immense stade, qui groupe plus de 100,000 personnes. Melbourne est l'une des villes les plus séduisantes que je connaisse. L'ordre splendide qui préside aux Jeux témoigne du sens d'organisation des Australiens.

Tout ce que j'ai vu en Australie m'a impressionné au plus haut point. Lectures et photos m'avaient fait connaître Sydney et son fameux port, mais il faut séjourner dans cette ville pour se rendre compte de la vitalité qui y règne. Au cours d'un dîner offert par le Comité canado-australien, j'ai évoqué les liens étroits qui unissent nos deux pays au sein du Commonwealth. A Canberra, conversations avec les chefs du gouvernement, puis double escale à Darwin où nous avons constaté une fois de plus l'extraordinaire développement qui se produit dans ce territoire septentrional.

Conférence du Plan de Colombo

Nous sommes arrivés en Nouvelle-Zélande le 3 décembre, la veille de l'ouverture de la Conférence du Plan de Colombo, qui s'est tenue à Wellington dans la salle occupée autrefois par la Chambre Haute du Parlement néo-zélandais. Wellington, qui compte 250,000 habitants, est située sur un port naturel, bien protégé et d'aspect agréable. A bien des égards, la Nouvelle-Zélande rappelle la vie dans les îles Britanniques. Coutumes, mœurs, structure et style des maisons, tout revêt un caractère britannique marqué. Les Néo-Zélandais sont un peuple sympathique, poli et discipliné.

Le matin du 4 décembre, le premier ministre, M. Holland, ouvrait la Conférence qui fut sous la présidence de M. MacDonald, ministre des Affaires extérieures. Au cours des diverses séances, j'ai exposé le point de vue du Canada selon lequel notre participation au Plan repose sur la ferme conviction qu'il constitue l'un des moyens les plus efficaces d'assurer la paix par l'amélioration des conditions économiques et sociales. Même si l'on ne s'entend pas sur l'étendue des contributions fournies jusqu'ici, rien, me semble-t-il, n'est plus salubre de nos jours que le commun effort des États-Unis, des nations occidentales du Commonwealth et des peuples d'Asie pour relever le niveau économique et social des populations asiatiques. Il y a lieu d'espérer des relations meilleures entre certains pays occidentaux et cette partie du monde puisque, par exemple, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Grande-Bretagne et les États-Unis peuvent maintenant partager quelques-unes de leurs techniques et de leurs ressources avec des nations dont les niveaux de vie sont nettement inférieurs.

Après mes entretiens avec plusieurs des représentants ministériels que j'avais déjà rencontrés chez eux ou que je devais rencontrer plus tard, j'ai la ferme conviction qu'en continuant de participer au Plan de Colombo nous contribuerons sérieusement à assurer la paix dans le monde. On apprécie partout et sans réserve le rôle que joue le Canada dans la réalisation du Plan. Parmi les pays de la zone dollar, nous apportons la plus forte contribution après celle des États-Unis, nos crédits s'élevant, pour la présente année, à quelque 34.5 millions. Des rapports soumis à la Conférence, il ressort que l'ensemble du Sud et du Sud-Est asiatiques est témoin d'un progrès économique et social, dont le rythme varie avec chaque pays bénéficiaire. Mais il importe de se rendre compte que l'œuvre fondamentale de reconstruction qui se poursuit en Asie est et devra rester pour une bonne part le fruit des efforts de la population asiatique elle-même. Partout, j'ai souligné que l'aide canadienne ne comporte aucune attache. Si nous disposons de plus de biens matériels que les Asiatiques, ils possèdent par ailleurs des qualités qui devraient se répandre davantage chez nous: sérénité, jugement et sagesse, que seuls des siècles de civilisation peuvent léguer.

Une tournée en automobile dans l'île du Nord a occupé la fin de semaine qui suivit la Conférence. J'ai visité un village maori dans la région de Rotorua. Sur une population de 2 millions, la Nouvelle-Zélande compte quelque 150,000 Maoris, intégrés à peu près partout à la population locale, bien qu'il existe des groupements qu'on pourrait assimiler à nos réserves indiennes. Rotorua est le centre d'une vaste région thermale. La vapeur s'élève de toutes parts des entrailles de la terre formant des étangs ou alimentant les bains dont sont pourvues certaines maisons maories. La température des étangs et des geysers dépasse de deux degrés le point d'ébullition. L'atmosphère est lourde, mêlée de vapeurs et d'odeurs de soufre.

Singapour, Malaisie et Birmanie

Visites nécessairement brèves à Singapour et à Kuala-Lumpur. Ville singulièrement grouillante, Singapour est située à la croisée des voies de transport et de commerce de l'Extrême-Orient. Le visiteur occidental y trouve une projection du problème chinois dont nous avons eu un aperçu dans les autres pays du Sud-Est asiatique. J'ai pu causer avec le ministre de l'Éducation, que j'avais rencontré à Wellington, ainsi qu'avec le ministre en chef

suppléant et le commissaire général du Royaume-Uni en Asie du Sud-Est, sir Robert Scott. Ces entretiens m'ont considérablement éclairé sur le problème de la sécurité intérieure de Singapour, qui rejoint celui qui se pose pour la Fédération malaise.

Un trop bref arrêt à Kuala-Lumpur ne nous a donné qu'un mince aperçu sur la Fédération, que le Commonwealth accueillera bientôt comme membre indépendant. Dans cette perspective, il était évidemment utile de prendre contact avec les ministres qui présideront au nouveau destin politique du pays. J'ai vu sur le terrain d'aviation de Kuala-Lumpur un appareil canadien qui effectue, dans le cadre de notre programme du Plan de Colombo, un relevé aérien de la Malaisie.

Nous voilà ensuite à Rangoon, capitale de la Birmanie. Entrevues avec le premier ministre, Ba Swe, avec son adjoint et le ministre des Affaires étrangères. Il faut être sur place pour mesurer les formidables pressions qui s'exercent sur un peuple placé à mi-chemin entre l'Inde et la Chine. La Birmanie, dont les 18 millions d'habitants pratiquent le bouddhisme, symbolise les forces qui sont à l'œuvre dans toute l'Asie. Ville insolite, Rangoon se rapproche beaucoup plus que tout ce que nous avons vu auparavant de la conception que je m'étais faite de l'Asie. Considérée comme l'un des joyaux de l'Orient avant la seconde guerre mondiale, elle a subi de terribles bombardements durant le conflit et ses rues montrent encore des marques de destruction. D'autre part, on y trouve plusieurs buildings modernes conçus selon l'architecture fonctionnelle et qui rappellent le siège des Nations Unies à New-York. Dans un contraste frappant, l'imposante pagode de Shwe Dagôn dresse au cœur de la ville ses spires couvertes de lames d'or.

Le Commonwealth en Asie

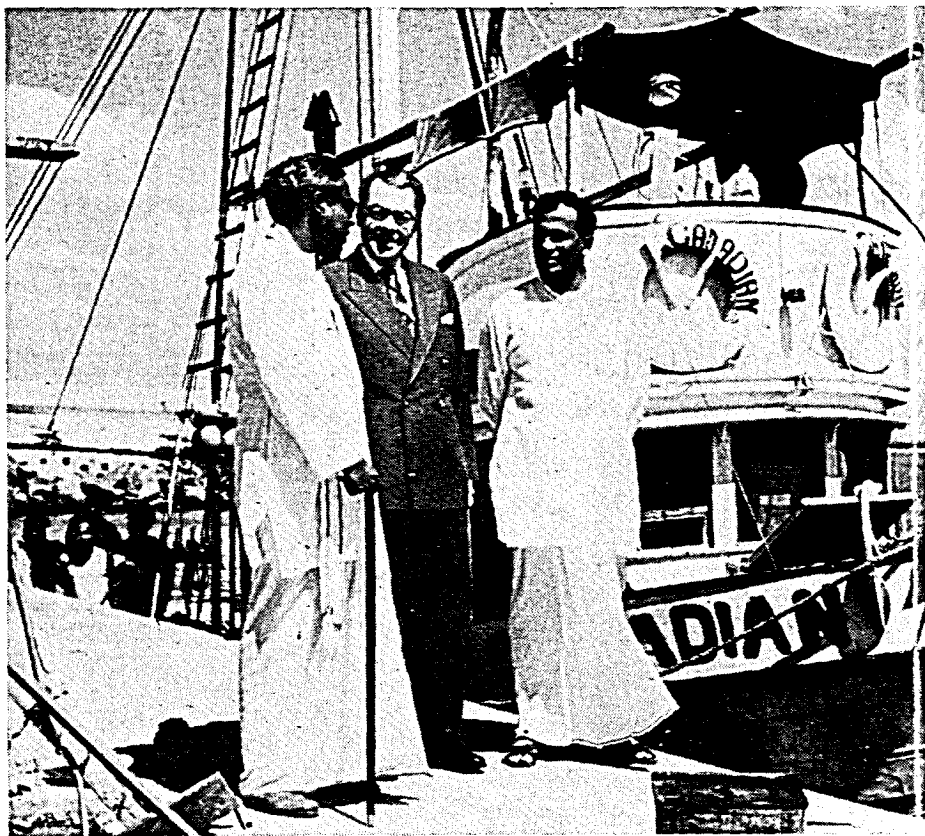
Les trois dernières semaines de mon voyage, je les ai passées dans les trois pays asiatiques membres du Commonwealth: Ceylan, Inde et Pakistan. Il me paraissait utile, à ce moment, de me rendre dans ces pays. Le Commonwealth venait, en effet, de connaître certaines tensions parce que ses membres, avaient, comme c'était leur droit, exprimé des opinions divergentes au sujet de la crise de Suez. Partout où je suis passé, j'ai cherché à mettre en lumière l'utilité de notre association; je l'ai fait en particulier durant mon séjour dans les pays asiatiques qui en font partie, insistant auprès des chefs de gouvernement et des populations sur le rôle qu'ils peuvent jouer en faisant comprendre aux autres nations d'Asie les attitudes des différents membres du Commonwealth. Dans l'Inde, je me suis écarté autant que possible des programmes officiels pour avoir l'occasion de comprendre la vie de cette grande nation souvent mésestimée et incomprise en Occident.

De mes conversations avec les premiers ministres Bandaranaike, de Ceylan, Nehru, de l'Inde, et Suhrawardy, du Pakistan, j'ai conclu qu'ils voyaient dans le Commonwealth non seulement une association qui a sa place logique dans le monde interdépendant où nous vivons, mais aussi un moyen de faire connaître à l'Asie l'attitude de l'Occident et *vice-versa*. Il peut exister ici ou là certaines discordances mais la plupart des autorités gouvernementales reconnaissent que sur le plan des consultations entre premiers ministres et ministres des Affaires étrangères et de la collaboration qui s'exerce aux Nations Unies, le Commonwealth constitue un précieux instrument dans un monde

où les blocs de puissances doivent se rapprocher de plus en plus au lieu d'accroître leurs divergences.

Je trouve un autre motif d'optimisme dans le fait que le gouvernement démocratique et le parlementarisme sont profondément ancrés en Inde, à Ceylan et au Pakistan. Ces pays n'ont aucune tendance à accepter comme efficace ou même viable un régime de gouvernement totalitaire qui supprime la seule forme de liberté capable d'engendrer la maturité politique.

Ceylan, où quelques jours avant Noël nous étions les hôtes du Gouvernement, est une île tropicale luxuriante ressemblant à un véritable Eden. Le peuple a quelque chose d'enthousiasmant. Ce que j'y ai vu du bouddhisme m'a vivement intéressé. J'ai eu avec le premier ministre et le gouverneur général des conversations fort instructives. La généreuse hospitalité dont nous fûmes l'objet témoigne des sentiments de cordialité que Ceylan entretient à l'endroit du Canada. J'ai pris connaissance d'une foule de projets entrepris par le Canada dans le cadre du Plan de Colombo. J'ai remis trois locomotives diesel au titre de l'aide que le Canada apporte à Ceylan en vertu du Plan. Notre contribution annuelle de 2 millions de dollars revêt une certaine signification pour le dé-



EN COMPAGNIE DE MINISTRES CEYLANAIS

Ci-dessus M. Martin, en compagnie de M. P. H. Wm. de Silva, ministre ceylanais de l'Industrie et des Pêcheries (à droite), et de M. J. C. W. Nunosinha, député et secrétaire parlementaire du ministère du même nom. A l'arrière-plan, le chalutier de pêche *Canadian*, construit au Canada et fourni par notre pays au projet des pêcheries de Ceylan, dans le cadre du Plan de Colombo.



VISITE À M. NEHRU

M. Nehru, premier ministre de l'Inde, a reçu M. Martin à sa résidence de la Nouvelle-Delhi, le 29 décembre 1956.

veloppement du pays, sans doute parce que les montants qu'on y consacre sont nécessairement inférieurs aux sommes dépensées par des voisins plus importants. Un séjour dans la vieille capitale, Kandy, où nous nous sommes promenés à dos d'éléphant, nous a donné un aperçu des beautés tropicales de la région.

En Inde, j'ai passé dix jours durant lesquels il m'a été donné d'apprécier sous un jour nouveau le peuple indien et son attitude en face des problèmes mondiaux. La confiance que j'avais mise dans l'Inde et son premier ministre s'est trouvée grandement renforcée. Le travail d'organisation sociale dans les villages où vivent plus de 80 p. 100 de l'immense population indienne m'a particulièrement impressionné. J'ai fait une tournée de deux jours dans certains villages de la région du Pendjab, à une centaine de milles de Delhi, causant avec les gens des efforts conjoints du Canada et de l'Inde en vue de trouver une solution aux problèmes internationaux d'intérêt commun. Je garde de cette tournée l'impression la plus vive. Je ne me suis rendu que dans trois ou quatre de ces villages; l'Inde en compte près d'un demi-million, dont plusieurs ont conservé les caractères d'une architecture séculaire.

J'ai passé plusieurs jours à la Nouvelle-Delhi, la capitale, ce qui m'a fourni l'occasion de m'entretenir avec bon nombre de dirigeants indiens. J'étais là pour accueillir le premier ministre Nehru quand il est descendu d'avion, au retour de son voyage en Amérique du Nord. Le lendemain, en causant avec lui de problèmes communs, j'apprenais que ses entretiens avec le président Eisenhower, le premier ministre St-Laurent et M. Pearson avaient été des plus encourageants. Ces conversations avec M. Nehru et quelques-uns de ses collègues du Gouvernement m'ont amené à conclure que l'Inde n'embras-

sera pas l'idéologie communiste telle qu'elle nous vient du Kremlin et d'ailleurs. Je rapporte la conviction qu'en l'absence, parfois, d'affinité politique, il existera toujours, et cela importe davantage, une sorte d'affinité spirituelle entre l'Inde et les principes fondamentaux de la civilisation occidentale.

Mon séjour dans l'Inde m'a laissé d'autres souvenirs agréables. Expérience nouvelle pour moi; en plein soleil, sur la pelouse de la résidence de notre haut commissaire, voir des jongleurs indiens amuser une vingtaine d'enfants des employés indiens. Peu après, j'ai pris le dîner de Noël en compagnie d'une soixantaine de Canadiens, soit des membres de notre groupe, des membres du personnel du haut commissariat et leurs familles. Après avoir fait remise au ministre des Transports de la cent-vingtième locomotive fournie à l'Inde en vertu du Plan de Colombo j'ai, le même jour, adressé la parole devant le Conseil indien des Affaires mondiales. A Agra, nous avons vu le splendide tombeau qu'est le Tadj-mahal. L'avion nous a ensuite transportés à Bombay, vaste port occidental de l'Inde, où j'ai visité, entre autres, le réacteur canado-indien. Les recherches scientifiques, dont le centre est à Bombay, placent l'Inde à l'avant-garde des nations asiatiques en matière de recherches et de développement nucléaires.

Le Pakistan était le dernier pays inscrit à notre itinéraire; nous en avons visité les deux provinces que séparent près de 1,000 milles de territoire indien. Au Pakistan oriental, brève escale à Chittagong, où plusieurs missionnaires canadiens sont établis depuis longtemps. Nous avons passé une journée et deux nuits à Dacca, capitale provinciale, où j'ai signé un accord prévoyant la



DON TRADITIONNEL

Lorsque M. Martin a visité les Maliks au Pakistan, au cours de son voyage au Sud et au Sud-Est asiatiques, ils lui ont offert des moutons, don traditionnel de la tribu.

construction par le Canada et le Pakistan d'une station thermique à Khulna. En allant au Pakistan occidental, nous avons pu contempler le mont Everest et d'autres pics neigeux de l'imposante chaîne de l'Himalaya. Comme nous volions au-dessus des nuages, ce paysage aérien se détachait très nettement.

L'
Pakista
qu'il a
de Wa
familie
J'ai ca
en aut
ventur

A
premie
entrev

Retou

Le
Gibralt
ples ra
les gest
Canada
mique
de vie
Unies,
nationa
à résor
monde
qu'à to
risme,
viduell
exempl
nous et

Je
toute s
point d
dien to
plus m
versen
nous a
couron
que ch
viendr
bles di

L'arrêt suivant est Peshawar, sur la pittoresque frontière nord-ouest du Pakistan, où le Gouvernement canadien est à réaliser le plus vaste des projets qu'il a entrepris jusqu'ici dans le cadre du Plan de Colombo: l'usine-barrage de Warsak. La centaine de Canadiens qui y travaillent vivent avec leurs familles dans un centre d'habitations aménagées pour eux dans les environs. J'ai causé avec plusieurs d'entre eux. Le lendemain, nous nous sommes rendus en automobile à la passe de Khaibar jusqu'à la frontière afghane que je m'aventurai à traverser pour dire quelques mots aux gardes.

A Karachi, nous fûmes chaudement accueillis par le président et le nouveau premier ministre, M. Suhrawardy, qui m'a accordé une longue et intéressante entrevue, même si le président de la Syrie se trouvait alors de passage.

Retour

Le voyage de retour n'a comporté que de brefs arrêts à Beyrouth, Malte, Gibraltar et Lages, dans les Açores. Il est difficile de rendre compte des multiples randonnées qui se sont intercalées dans le programme officiel. Dans tous les gestes que j'ai posés, où que je sois allé en Asie, j'ai évoqué l'amitié que le Canada porte à ces pays, l'importance qu'il attache à leur relèvement économique et social et aux efforts qu'ils font pour améliorer la santé et le niveau de vie des populations. J'ai déclaré que nous avons confiance dans les Nations Unies, instrument indispensable à la discussion publique des différends internationaux et grâce auquel, — j'ai bon espoir, — nous parviendrons finalement à résoudre d'une façon pacifique les problèmes majeurs qui divisent notre monde. J'ai marqué clairement notre attachement au Commonwealth ainsi qu'à tout ce qu'il représente, et à un mode de vie qui, à l'opposé du totalitarisme, se fonde sur la foi dans les valeurs spirituelles et dans la liberté individuelle. Le Plan de Colombo, je l'ai affirmé avec insistance, constitue un exemple d'association pratique comme nous souhaitons qu'il en existe entre nous et les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques.

Je ne sais si cette mission a produit le salutaire effet que j'entrevois en toute sincérité, mais je me suis efforcé, à chaque occasion, de présenter le point de vue non seulement du Gouvernement canadien mais du peuple canadien tout entier. Loin d'avoir acquis l'assurance d'un connaisseur, je me sens plus modeste que jamais en face des graves problèmes asiatiques qui bouleversent aujourd'hui le monde. Mon voyage m'a apporté la conviction que si nous appliquons les principes de la Charte des Nations Unies, et si nous recourons à l'arbitrage et à la conciliation plutôt qu'à la force, nous rappelant que chaque pays a ses problèmes et qu'il les aborde à sa façon, nous parviendrons, dans un climat de bonne foi, bien entendu, à surmonter les formidables difficultés avec lesquelles nous sommes tous aux prises.

Échange de notes sur la canalisation

LE ministère des Affaires extérieures a publié le texte de notes, en date du 7 novembre et du 4 décembre 1956, échangées entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, concernant les travaux de dragage à effectuer sur le Saint-Laurent, au nord et au sud de l'île Cornwall.

Voici le texte du communiqué du Ministère à ce sujet:

Le dragage des chenaux dans le voisinage de l'île Cornwall est nécessité par les travaux de canalisation et d'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent qui sont actuellement en cours. Au sud de l'île Cornwall, le chenal doit être approfondi à 27 pieds; il constitue le dernier tronçon du chenal profond qui permettra la navigation entre le lac Saint-François et la nouvelle écluse de la rivière à l'Herbe, située près de Massena (New-York). Les plans des États-Unis relatifs au dragage de ce chenal sud prévoyaient aussi des dragages dans le chenal nord, en raison des dispositions du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes concernant tous dragages effectués d'un côté de la frontière et qui modifieraient le niveau et le débit du fleuve de l'autre côté de la frontière. Comme le chenal nord est situé entièrement en territoire canadien, toutefois, le Gouvernement canadien a examiné les plans de dragage des États-Unis concernant ce tronçon, du point de vue des besoins auxquels ce chenal doit répondre immédiatement ou devra répondre éventuellement.

En premier lieu, il est nécessaire d'approfondir le chenal nord afin de permettre aux vaisseaux à fort tirant d'eau d'entrer dans le port de Cornwall. Cette ville en plein développement a toujours reçu toute la navigation du système du Saint-Laurent, ce qui deviendra impossible si le chenal nord n'est pas approfondi à 27 pieds pour permettre le passage des vaisseaux à fort tirant d'eau.

En second lieu, on a estimé que tous dragages effectués dans le chenal nord devraient pouvoir répondre aux projets à longue échéance prévoyant la possibilité d'aménagements canadiens de navigation dans cette région. Depuis quelques années, le Gouvernement canadien se propose de compléter la canalisation à 27 pieds à Cornwall, du côté canadien, si jamais il lui semble que les aménagements de navigation des États-Unis devraient être ainsi doublés. Cette intention a été exprimée clairement dans l'échange de notes du 17 août 1954, par lequel le Gouvernement canadien convenait aussi de consulter le Gouvernement des États-Unis avant d'entreprendre ces travaux. La nouvelle note canadienne est conforme à cette position, car un chenal de 27 pieds au nord de l'île Cornwall constituerait une partie essentielle de ces aménagements canadiens de navigation. Il est plus économique d'approfondir immédiatement le chenal nord à 27 pieds, au moment où certains travaux de dragage doivent de toute façon être exécutés, que d'attendre la décision de construire à Cornwall un canal et des écluses entièrement canadiens. Quoique le Gouvernement canadien n'ait pas l'intention de construire prochainement ce canal et ces écluses, il considère qu'il importe pour lui de conserver la même liberté d'action que les États-Unis en ce qui concerne le doublement des aménagements, sous réserve de la même obligation de consulter le Gouvernement des États-Unis.

Pour ces raisons, le Gouvernement canadien a décidé que le dragage du chenal nord approfondira à 27 pieds la voie navigable, au lieu de l'approfon-

dir seulement comme l'envisageaient les plans des États-Unis, lesquels auraient satisfait aux dispositions du traité mais n'auraient pas eu d'autre utilité. En conséquence, l'Administration canadienne de la voie maritime du Saint-Laurent effectuera le dragage du chenal nord en même temps et de la même manière que celui qu'elle entreprend dans le chenal sud.

En ce qui concerne le chenal sud, on a pu se demander quels organismes seraient chargés des différentes parties de la tâche. La division des responsabilités n'ayant pas été clairement définie dans les accords et les arrangements antérieurs. Comme une partie considérable des travaux de dragage du chenal sud se fera en territoire canadien, le Gouvernement canadien a autorisé l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent à entreprendre le dragage d'une partie du chenal sud vers l'amont, à partir de la frontière internationale.

Les accords d'ingénieurs du 18 juillet mentionnés dans la note canadienne prévoient la répartition des travaux à accomplir dans les deux chenaux entre les deux administrations de la voie maritime. La Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario et l'Autorité de l'énergie de l'État de New-York supporteront dans une importante mesure les frais du dragage. Ces deux administrations de l'énergie effectueront elles-mêmes d'autres dragages dans le bief d'aval des centrales d'énergie de l'île Barnhart, ce qui, avec le dragage des chenaux au nord et au sud de l'île Cornwall, abaissera le niveau des eaux d'aval et augmentera le volume d'eau retenu pour alimenter les centrales d'énergie. Les bénéfices attendus du dragage du chenal sont assez considérables pour justifier le paiement, par les administrations de l'énergie, d'une bonne partie des frais qu'entraîneront les travaux de dragage prévus dans les arrangements du 18 juillet.

Une fois répartis les travaux de dragage du nord et du sud de l'île Cornwall, l'aménagement des chenaux de navigation de cette zone pourra se poursuivre dès l'ouverture de la prochaine saison de dragage.

Échange de notes

Voici le texte de la note du 7 novembre 1956, adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures par l'ambassadeur des États-Unis.

J'ai l'honneur de me référer à l'aide-mémoire du Département d'État en date du 21 avril 1956 concernant le creusage des chenaux dans le voisinage de l'île Cornwall pour l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, ainsi qu'aux entretiens qui ont eu lieu dernièrement entre les représentants de nos deux Gouvernements et au cours desquels il a été dit que votre Gouvernement avait décidé de creuser le chenal nord jusqu'à une profondeur permettant la navigation en eau profonde en même temps que se ferait le dragage dans le chenal sud.

Le Gouvernement des États-Unis a examiné attentivement la situation qui s'ensuivra si le Gouvernement du Canada met à exécution le projet qu'il a annoncé. Bien qu'il soit d'avis que la mesure que se propose de prendre le Canada n'est pas conforme à l'accord auquel ce Gouvernement a adhéré par suite de la mise en vigueur de la Loi publique 358, 83^e Congrès, 2^e Session, ni aux autres dispositions qui ont été prises par nos deux Gouvernements en ce qui concerne la voie maritime du Saint-Laurent, le Gouvernement des États-Unis ne veut pas retarder la réalisation du projet commun de voie maritime, qui intéresse mutuellement les deux Gouvernements; en conséquence il est tenu par les événements de prendre connaissance de la situation de fait que crée la décision du Canada d'aller de l'avant avec le dragage en eau profonde dans le chenal nord de l'île Cornwall.

Dans les circonstances le Gouvernement des États-Unis estime qu'il importe de consigner que les États-Unis se réservent pleinement le droit de protéger leurs intérêts dans cette affaire.

Voici le texte de la note du 4 décembre 1956, adressée à l'ambassadeur des États-Unis par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 126 du 7 novembre 1956 ainsi qu'aux récentes consultations entre représentants de nos deux Gouvernements au sujet des travaux d'excavation envisagés dans le fleuve Saint-Laurent au nord et au sud de l'île Cornwall.

Le Gouvernement canadien ne peut accepter l'opinion du Gouvernement des États-Unis selon laquelle la décision du Canada d'entreprendre l'approfondissement à 27 pieds du chenal nord de Cornwall ne serait pas conforme à l'échange de notes du 17 août 1954 ou à d'autres arrangements intervenus entre les deux pays. Dans sa note du 17 août 1954, le Gouvernement canadien a déclaré qu'il avait l'intention de compléter les aménagements de navigation par 27 pieds du côté canadien de la section des rapides Internationaux si jamais, après avoir consulté votre Gouvernement, il considérait que des aménagements parallèles devenaient nécessaires. Le Gouvernement canadien ne se propose pas de compléter prochainement à Cornwall des aménagements parallèles de navigation. Il considère toutefois que le droit canadien de construire ces aménagements, y compris un chenal de 27 pieds de profondeur au nord de l'île Cornwall, a été réservé dans l'échange de notes de 1954 et dans les autres échanges de notes et de lettres relatifs aux projets du Saint-Laurent, tandis que ces échanges de notes et de lettres ne visent que de façon implicite les excavations destinées à permettre la navigation dans le chenal sud. Au surplus, les excavations du chenal nord compenseront celles du chenal sud, satisfaisant ainsi au Traité sur les eaux limitrophes.

Les ingénieurs des deux administrations de la voie maritime se sont rencontrés le 18 juillet 1956 et ont mis au point les plans d'excavations à exécuter dans les deux chenaux ainsi que de répartition des responsabilités, pour les différentes parties des travaux, entre les deux administrations de la voie maritime. Le Gouvernement canadien considère que ces plans répondent aux dispositions du Traité sur les eaux limitrophes, et il accepte la responsabilité des excavations du chenal nord ainsi que d'une partie des excavations du chenal sud. En conséquence, le Gouvernement a donné ordre que, tandis que la Saint Lawrence Seaway Development Corporation exécutera ces travaux d'excavation dans le chenal sud, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent entreprenne de son côté les excavations que lui confient les arrangements du 18 juillet. Il est entendu que les deux administrations de l'énergie supporteront une partie des frais entraînés par ces excavations. Comme les plans envisagent pour chacune des deux administrations l'exécution de travaux d'excavation dans le territoire des deux pays à la fois, le Gouvernement canadien est disposé à accorder des dispenses de douane et d'immigration sous condition de réciprocité.

Le

M. E.
Nation
brillan
séjour

Il
ainsi c
une ac
social,
Sen a
l'OAA
A
parole
 agrico
canad
l'Asse



Au cou
Unies p
de Col
Truema
Friends

Le directeur de l'OAA à Ottawa

M. B.R. SEN, élu en septembre 1956 directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, après avoir connu une brillante carrière dans les services diplomatique et public de l'Inde, a fait un séjour à Ottawa du jeudi soir 24 janvier au mardi après-midi 29 janvier.

Il s'est entretenu avec le premier ministre et le ministre de l'Agriculture ainsi qu'avec les ministres et les sous-ministres dont les ministères poursuivent une activité qui s'apparente avec celle de l'OAA: Santé nationale et Bien-être social, Nord canadien et Ressources nationales, Pêcheries et Commerce. M. Sen a également assisté à quelques réunions du Comité interministériel de l'OAA.

Au cours de sa visite, M. Sen a donné une conférence de presse et pris la parole à une réunion publique organisée par les sections d'Ottawa de l'Institut agricole du Canada, de la Société pour les Nations Unies, de l'Association canadienne des sciences politiques, l'Institut d'administration publique et l'Assemblée du Service public des États-Unis et du Canada.



LE DIRECTEUR DE L'OAA AU CANADA

Au cours de sa récente visite à Ottawa, M. B. R. Sen, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, s'est rendu à la Friendship House, cercle des boursiers du Plan de Colombo et des Nations Unies en stage au Canada. Assis, au centre, M. Sen, en compagnie de M. H. L. Trueman, directeur des relations extérieures au ministère de l'Agriculture et président de l'Overseas Friendship Society of Ottawa. De gauche à droite, debout: M. Pattiah (Inde); M. E. Sasson (Israël); M. A. M. Joesdet (Indonésie) et Mlle Anjali Sarkar (Inde).

L'OTAN ET L'UNITÉ OCCIDENTALE

Discours prononcé devant le Conseil américain de l'OTAN par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, à l'hôtel Waldorf-Astoria, New-York, le 29 janvier 1957.

Depuis quelque temps l'attention mondiale s'est centrée sur les Nations Unies, et j'ai eu moi-même, ces dernières semaines, à m'occuper davantage des affaires de l'ONU que de celles de l'OTAN. Évidemment, ceci vient de ce que nous avons cherché, par l'entremise des Nations Unies, à atténuer la situation critique du Moyen-Orient. Ce territoire n'est peut-être pas compris dans le traité de l'Atlantique Nord proprement dit mais néanmoins ce qui s'y passe est d'un intérêt vital pour l'Organisation.

L'ONU est un organisme important, très important même. Je ne vois pas comment nous pourrions nous en passer. Cependant, tant que cette institution servira la paix de manière imparfaite, et surtout tant que les membres seront divisés en deux catégories par rapport à leur façon de se conformer aux résolutions, l'OTAN restera un préventif et un bouclier indispensables contre l'agression. Je suis donc très heureux de l'occasion qui m'est donnée de m'entretenir avec vous qui vous intéressez à l'Alliance atlantique. Cette alliance est le véritable fondement de notre politique de sécurité collective et elle le demeurera jusqu'à ce que l'ONU puisse assumer cette responsabilité et accomplir cette tâche sur un plus vaste plan.

Il serait peu utile que je vous parle de l'aspect militaire de l'OTAN; je ne saurais guère vous apporter de lumière sur la question. Nous avons parmi nous quelqu'un qui est bien mieux qualifié que moi—à vrai dire, il est l'homme le mieux qualifié—pour vous en parler. Je vais donc m'en tenir aux aspects non militaires de l'Alliance qui ne sont peut-être pas d'une importance aussi immédiate mais n'en sont pas moins essentiels aux succès de l'OTAN.

En bon fils de pasteur, il me semble fort utile de m'inspirer d'une citation, comme le veut la tradition. Celle que je vous soumetts ce soir vient du rapport du Comité des Trois pour la collaboration non militaire au sein de l'OTAN, publié en décembre dernier. Le passage en question est tiré de l'introduction du rapport et se lit comme suit:

Le fait historique est qu'un État ne peut à lui seul et avec les seuls moyens que lui donnent sa politique et sa puissance nationales, ni progresser, ni même survivre à l'âge nucléaire. Comme les fondateurs de l'Alliance nord-atlantique l'ont prévu, l'interdépendance croissante des États tant dans les domaines politique et économique que dans le domaine militaire, exige une cohésion et une collaboration internationales toujours plus étroites. Certains États peuvent, il est vrai, lorsque la situation est favorable jouir d'une certaine indépendance politique et économique, mais aucun État, si puissant soit-il, ne saurait

assurer la sécurité et le bien-être de sa population par une action strictement nationale.

Premier devoir de l'OTAN

On voudra bien me pardonner une certaine fierté de coauteur, mais j'estime que ce passage définit assez clairement les bases sur lesquelles se fonde l'OTAN et les principes dont cet organisme doit s'inspirer pour se développer. Il nous amène inévitablement à conclure que le premier devoir de l'OTAN est de se préoccuper de sa propre puissance, tant militaire que diplomatique, et de son unité intérieure. Permettez-moi maintenant de passer à des considérations plus particulières, notamment à la question de l'unité sans laquelle nos forces ne seraient pas suffisantes. Pour survivre, cette unité doit se fonder sur un élément beaucoup plus profond que la simple collaboration en matière de défense. Comme nous le disions dans notre rapport: "solidarité dans la défense et division en politique étrangère sont incompatibles". Ceci me semble indiscutable, mais quelques années d'expérience dans le domaine des affaires internationales m'ont amené à la conclusion, quelque peu cynique, qu'il est souvent beaucoup plus difficile de donner suite à des vérités évidentes qu'à des vérités peu apparentes.

Collaboration intime

L'unité au sein de l'OTAN, la force de cohésion et la puissance de cet organisme dépendent avant tout de la collaboration intime des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Ces pays forment le cœur et l'âme et, en bonne partie, la force musculaire de la Communauté atlantique; aussi nous appartient-il à tous de travailler à maintenir et à renforcer la bonne entente entre eux. De tous les problèmes internationaux de notre époque, je n'en connais pas de plus important.

Les efforts que nous faisons, avec raison d'ailleurs, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les problèmes qui se présentent, peuvent compléter, du moins je l'espère, mais non remplacer cette collaboration encore plus intime.

Il est excusable, pour un Canadien, de s'intéresser d'aussi près à ces relations tripartites parce que, dans un sens, le Canada est partie de chacun des côtés du triangle.

Les États-Unis partagent avec nous le continent nord-américain. Nombre de liens nous rapprochent: l'amitié, le bon voisinage, notre position géographique, notre commerce et même nos intérêts personnels.

Le voudrions-nous que nous ne pourrions pas briser ces liens, et le tenterions-nous que nous aurions grand tort.

Quant
Grande-E
caractère
forgés pa
origines.
liens de
mais son
fondém
nationale
Canada
mères-pa
1914, 19
échoué o
liberté, à

Il arriv
leur avis
pour la c
les princi
sur les m
ou tel p
regrets q
d'autant
mainteni

Les C
quand u
produiser
et Wash
que nous
peuvent
incalcula
ennemis

Vous s
nous sou
qui exist
occidenta
dehors d

Fort l
laboratio
les trois
bien ava
effracer,
liens cu
forgés p

Toute
gouvern
unité de
des pays
à tous d
les probl
qui son
d'avoir
absolue

Nous
Orient
même
lorsque
collabor
bres de
l'intenti
diverge
manifes
oiseux,
produit
l'admet
ces dern
plète, l
par ce
membre

Quant aux liens qui nous unissent à la Grande-Bretagne et à la France, ils sont d'un caractère très particulier car ils ont été forgés par notre histoire, nos traditions et nos origines. Nous leur sommes attachés par des liens de parenté qui se ressentent aisément mais sont difficiles à décrire. Ils sont profondément imprimés dans notre conscience nationale et dans le sentiment populaire. Le Canada s'est rangé aux côtés de ses deux mères-patries lors des années menaçantes de 1914, 1915, 1939 et 1940. Si elles avaient échoué ou défailli, en ces années cruciales, la liberté, à travers le monde, aurait été perdue.

Il arrive parfois que nous ne soyons pas de leur avis, comme ce fut le cas dernièrement pour la crise de Suez, non en ce qui concerne les principes ou les objectifs à atteindre mais sur les méthodes employées pour résoudre tel ou tel problème de politique étrangère. Les regrets que nous éprouvons alors nous rendent d'autant plus conscients de la nécessité de maintenir ces différends au strict minimum.

Les Canadiens sont presque aussi désolés quand une tension ou des désaccords se produisent entre Londres et Paris, d'une part, et Washington, d'autre part, d'autant plus que nous savons que des différends de ce genre peuvent avoir des conséquences d'une portée incalculable dont seuls peuvent profiter les ennemis de la paix.

Vous comprendrez donc à quel point nous nous soucions, au Canada, de la collaboration qui existe entre les trois grandes puissances occidentales, tant au sein de l'OTAN qu'en dehors de cet organisme.

Fort heureusement l'édifice de cette collaboration possède déjà ses bases. Il y a, entre les trois pays, de solides liens qui existaient bien avant l'OTAN et que nous devons nous efforcer, par tous les moyens, de consolider: liens culturels, liens de parenté et liens forgés par l'association en temps de guerre.

Toutefois, ce n'est pas seulement aux gouvernements qu'il appartient de bâtir cette unité de l'Atlantique mais à tous les citoyens des pays de l'Atlantique. Il est de notre devoir à tous de tâcher de comprendre l'état d'esprit, les problèmes et même les préjugés des nations qui sont nos partenaires dans l'OTAN et d'avoir constamment à l'esprit la nécessité absolue de travailler la main dans la main.

Nous avons eu dernièrement au Moyen-Orient un exemple bien regrettable, je dirais même angoissant, de ce qui peut arriver lorsque se produit une défaillance dans la collaboration entre les trois principaux membres de l'Alliance atlantique. Je n'ai pas l'intention de passer en revue toutes les divergences d'ordre politique qui se sont manifestées en cette occasion, mais il serait oiseux, sinon nuisible, de nier qu'elles se sont produites. C'est un fait, nous devons bien l'admettre, que malgré les progrès accomplis ces dernières années vers une unité plus complète, l'OTAN a été sérieusement ébranlée par ce conflit d'opinions entre certains de ses membres quant à la meilleure façon de

régler une situation critique. Néanmoins, ne nous attardons pas sur le passé. Mieux vaut tirer de cette expérience la conclusion qui s'impose afin que la situation ne se reproduise plus.

Nécessité des échanges de vues

Une leçon ressort nettement: il est de toute nécessité que les échanges de vues au sein de l'OTAN sur les questions de politique extérieure se fassent de manière beaucoup plus efficace, et que ces consultations aient lieu avant que des décisions ne soient prises sur le plan national. Je ne prétends pas que des consultations plus efficaces écarteraient toute possibilité de divergences dans les lignes de conduite, ni qu'il faille empêcher un gouvernement d'agir rapidement de son propre chef en cas d'urgence véritable. Dans un bloc démocratique tel que le nôtre, il y aura toujours des différences entre divers pays sur la manière d'aborder les problèmes et il se présentera toujours des considérations de politique intérieure qui viendront en contradiction avec la nécessité de consulter ses alliés. Mais si nous voulons conserver l'OTAN nous ne pouvons pas permettre que des divergences de vues, ou des considérations domestiques qui peuvent nous préoccuper, nous conduisent à de sérieux partages d'opinions sur la ligne de conduite à suivre dans les circonstances importantes.

Toutefois, la coopération des pays atlantiques dans les domaines politique et économique, qui donnera un maximum d'unité, ne peut, si je puis me permettre de citer encore le rapport du Comité des Trois, "être réalisée en un jour ou au moyen d'une seule déclaration; et ne pourra l'être que grâce à un long processus de création et par toute une série d'actes et de principes politiques à l'échelon national, par la formation d'habitudes, de traditions et de précédents. Ce processus ne pourra être au mieux que lent et progressif. Il sera probablement plus lent que nous le souhaiterions mais nous pourrions être satisfaits s'il est régulier et sûr. Pour qu'il en soit ainsi, il convient que les gouvernements des pays membres, en commençant par les plus puissants, se montrent davantage disposés à coopérer avec l'OTAN et par l'OTAN dans un domaine plus large que la seule défense militaire collective."

Bien entendu, il est facile de faire des professions de foi dans le principe de consultation politique au sein de l'OTAN. Mais il est difficile, sinon impossible, d'en arriver à la pratique si la conviction n'y est pas. La consultation au sein d'une alliance signifie plus qu'un échange de renseignements, encore que cet échange soit nécessaire. Il ne s'agit pas simplement de mettre le Conseil de l'OTAN au courant des décisions qui ont déjà été prises sur le plan national ou de tâcher d'obtenir un appui pour ces décisions. Il s'agit de discuter en commun les divers problèmes au moment où l'on commence à élaborer les lignes de conduite et avant que les positions nationales aient été définitivement arrêtées. Ainsi, si les choses vont au

mieux, des décisions collectives seront prises sur les questions offrant un intérêt commun aux membres de l'Alliance. Dans le cas contraire, il ne restera que le strict minimum nécessaire à la vie du bloc, c'est-à-dire qu'au moins aucun membre n'agira sans connaître l'opinion des autres. Nous devons sans cesse nous efforcer d'obtenir des résultats maximums, mais j'avoue qu'en certaines occasions, dernièrement, je me serais volontiers contenté du minimum!

La crise au Moyen-Orient nous a fourni une autre leçon profitable: elle a révélé que les événements qui surviennent dans des régions géographiques même non visées par le Traité de l'Atlantique Nord, peuvent être d'une importance capitale, pour les membres de l'OTAN et devraient, par conséquent, être étudiés au sein de cette institution. Les discussions relatives aux lignes de conduite nationales ne sauraient être restreintes par des bornes géographiques. Si nous l'ignorions auparavant, nous avons très certainement eu l'occasion de nous en apercevoir dernièrement; de même, nous savons maintenant que les cadres de consultation et de collaboration de l'OTAN sont trop restreints pour nombre de ces questions, et que notre cercle de l'OTAN ne pourra jamais être exclusif.

J'ai dit plus tôt que la cohésion et la force de l'OTAN dépendent avant tout de la plus étroite collaboration entre les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Or, en vous parlant de consultations, je songeais surtout à celles qui doivent se tenir entre ces trois pays. De tous les membres de l'OTAN, ce sont eux qui ont le plus à contribuer à la Communauté atlantique, tant du point de vue matériel que politique. Ils portent les responsabilités les plus lourdes et ce sont eux, surtout, qui doivent travailler ensemble. Ceci s'applique en particulier, aux États-Unis car ce pays est le membre le plus puissant de l'Alliance. Quelqu'un a même dit dernièrement que de tous les membres, les États-Unis sont les seuls qui soient vraiment libres de choisir entre les partis à prendre. Je crois comprendre ce que l'auteur de cette remarque a voulu dire, mais je doute fort que même les États-Unis soient entièrement libres à ce point de vue dans un monde qui rétrécit de plus en plus et où l'on constate que l'ambition des Soviétiques semble illimitée. Je me rends fort bien compte, cependant, de l'écrasant fardeau de responsabilités que portent les États-Unis et les autres membres importants de l'OTAN, et j'avoue qu'il n'est pas difficile, pour ceux qui en ont moins, de prêcher en faveur de la consultation. Permettez-moi, toutefois, d'ajouter un mot à ce sujet. Si les grandes puissances de l'OTAN ont plus à contribuer, du point de vue militaire et à d'autres points de vue, que les pays plus petits, il n'y a toutefois aucun membre dont nous puissions nous passer. Nous avons besoin de tous, et nous voulons les voir tous participer librement et avec enthousiasme à édifier l'unité de l'Atlantique. Par conséquent, il faut absolument que les petites puissances de l'OTAN aient le sentiment de participer pleinement aux conseils de l'Alliance, et il

faut que les autres membres les mettent au courant de leurs décisions dans la plus large mesure possible. Je suis persuadé que nous obtiendrons ainsi de bien meilleurs résultats que n'en prévoit ce professeur de Princeton qui écrit ce qui suit dans le *Times* de ce matin:

N'arrive-t-il pas toujours, dans des blocs de ce genre, (c'est le professeur qui parle), que les membres les plus faibles essaient, en fin de compte, de tirer avantage du fait qu'ils gênent ceux qui sont plus riches et plus puissants?

Le Conseil de l'OTAN nous fournit un excellent mécanisme de consultation. Dans le rapport de notre Comité, nous avons fait des recommandations qui visent à améliorer encore ce mécanisme. L'OTAN est doté d'un secrétariat capable et dévoué dont le chef, lord Ismay, s'est acquitté de sa tâche avec générosité, et a fait preuve d'une expérience et d'une connaissance exceptionnelles des affaires internationales dont nous lui sommes tous redevables à un plus haut point. Maintenant qu'il quitte l'OTAN, nous devons nous féliciter d'avoir pu lui donner comme successeur ce brillant et dynamique homme d'État, ce grand Européen partisan de l'unité atlantique, Paul-Henri Spaak.

Toutefois, ce n'est pas tant le mécanisme de l'OTAN qui compte que la volonté des gouvernements de s'en servir pour susciter une collaboration étroite, et l'harmonie nécessaire quand il s'agit de formuler et de mettre en œuvre les politiques à suivre.

Si nous ne manifestons pas cette *volonté* avec un peu de la résolution, de l'ambition, et je dirais même, de la passion dont nous faisons preuve lorsqu'il s'agit de questions nationales, l'OTAN s'affaiblira et, à la longue, s'éteindra complètement, car elle ne restera plus qu'une alliance militaire fondée sur la crainte d'un danger commun, qui se dissoudra lorsque ce danger disparaîtra ou, tout simplement, lorsqu'il semblera disparaître.

Occasion suprême

Les nations atlantiques ont maintenant l'occasion suprême de prouver si elles sont capables ou non de s'unir. Si elles échouent, il leur sera peut-être difficile de prospérer, de survivre même, en tant que nations libres. Cette épreuve est le résultat inéluctable des expériences tragiques faites dans un passé récent. Les effroyables perspectives de la science thermo-nucléaire rendent le succès de cette épreuve d'autant plus indispensable. Parviendrons-nous à réunir nos forces nationales, à fusionner nos politiques nationales, à sacrifier certains de nos préjugés nationaux et même nos fiertés respectives pour faire face à cette épreuve, ou bien retomberons-nous dans l'indépendance anarchique et méfiante qui, de nos temps, semble avoir caractérisé les États souverains de façon marquante, sauf quand ils se trouvaient en face d'un grand péril, d'un danger imminent.

A mon avis, c'est la compréhension mutuelle, grâce à laquelle la force et l'unité des

membres
le mieux
faut de l
la tolérar
une dest
destinée

Cette
nous, est
autres,
l'évolutio
pectives
permette
façon do
provoque
les États
des voies
colonie; y
par celle
nos deux
immense
nos front
lations o
par conse
convoiter
richesses
avons en
risés par
pratique,
cains du
satisfacti
nations
cherchen
leur off
méritoire
excuser.
nous cac
les imp
pratiques
(imperfe
ellement
tume), le
occident

Le
ième tr
a votée
sera di
le haut
La
d'assist
réfugié
se trou
Le
Unies a
de l'aic
Su
\$250,0
s'occup
pliquer
et la C
au non

membres de l'OTAN seront accrues, qui peut le mieux nous aider à trouver la solution—il faut de la compréhension, de la patience, de la tolérance pour faire face collectivement à une destinée qui sera de toutes façons une destinée commune.

Cette compréhension, si essentielle parmi nous, est entravée de bien des façons, entres autres, par les inégalités de puissance, l'évolution historique et les traditions respectives des nations de l'OTAN. Si vous le permettez, je vais donner un exemple de la façon dont ces différences se manifestent et provoquent les malentendus. Nos deux pays, les États-Unis et le Canada, tout en suivant des voies différentes, sont sortis de l'état de colonie; vous, par la voie des armes, et nous, par celle des pourparlers. Étant donné que nos deux pays se partagent un continent immense, nous possédons dans les limites de nos frontières, tout l'espace dont nos populations ont besoin pour vivre et travailler; par conséquent, nulle tentation pour nous de convoiter d'autres territoires pour leurs richesses ou leurs ressources, car nous en avons en abondance chez nous. Ainsi, favorisés par l'histoire et par notre situation pratique, il nous est permis, à nous, Américains du Nord, de combler notre désir de satisfaction morale et de sympathiser avec les nations qui viennent d'obtenir, ou qui cherchent à obtenir leur indépendance, et de leur offrir notre appui. Cet instinct est méritoire et il n'est point besoin de nous en excuser. Mais nous ne devons pas pour cela nous cacher la vérité, car quelles qu'aient été les imperfections de la politique et des pratiques coloniales des deux derniers siècles (imperfections qui ont malheureusement réellement existé et semé beaucoup d'amertume), les principales puissances de l'Europe occidentale, qui ont "colonisé" par suite de

nécessités et de circonstances que nous n'avons pas connues, ont beaucoup contribué au fait que tant de pays du monde ont aujourd'hui atteint, ou sont sur le point d'atteindre, leur souveraineté. Tous les mouvements d'indépendance, soit en Afrique, soit en Asie, ont largement puisé à ces sources européennes de liberté individuelle et nationale. Nous sommes peut-être trop enclins à rapprocher les termes "système colonial" et "exploitation" et à minimiser la juste valeur du trésor que les puissances européennes ont légué à leurs colonies sous forme de législation, de gouvernement, d'expérience administrative et de connaissances techniques qui ont fourni les bases essentielles et la charpente même sur lesquelles a pu s'édifier l'indépendance de ces nations. Il est peut-être vrai que "bonne administration ne remplace pas autonomie", mais il est également vrai que l'autonomie n'est appréciable que lorsqu'elle est bien administrée, et que le despotisme ne se transforme pas en liberté simplement du fait qu'on y accole l'adjectif "national".

Il faut, à l'égard de ce problème et de tous les autres qui résultent des inégalités de condition des partenaires de l'OTAN, nous montrer compréhensifs, car la compréhension contribuera à consolider notre bloc encore mieux que la seule élaboration de techniques de collaboration, et elle nous sera certainement plus utile que tous les rapports et discours que nous pourrions faire sur le sujet.

Par conséquent, pour ce qui en est de l'entraide militaire et de toute autre collaboration, nous avons toujours autant besoin de l'OTAN. Et nous devons être plus résolus que jamais à satisfaire ce besoin au moyen de nos politiques et attitudes nationales. Des difficultés considérables nous attendent. Nous devons être plus décidés que jamais à les surmonter.

ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS HONGROIS

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 31 janvier que la deuxième tranche de \$500,000 de la somme d'un million que le Parlement canadien a votée à sa session spéciale de novembre pour venir en aide aux Hongrois sera distribué par l'entremise de la société canadienne de la Croix-Rouge et le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La Croix-Rouge recevra \$100,000 pour son programme international d'assistance aux Hongrois, qui prévoit, entre autres choses, de l'aide aux réfugiés des divers camps établis en Europe, y compris ceux des Pays-Bas où se trouvent actuellement les immigrants qui seront accueillis par le Canada.

Le haut commissaire pour les réfugiés, que le secrétaire général des Nations Unies a désigné pour coordonner l'activité des Nations Unies dans le domaine de l'aide aux Hongrois, recevra \$400,000.

Sur les \$400,000 qui seront remis au haut commissaire pour les réfugiés, \$250,000 sont destinés au Gouvernement autrichien, afin d'aider celui-ci à s'occuper des réfugiés hongrois se trouvant en Autriche et auxquels ne s'appliquent pas actuellement les dispositions de l'accord entre les Nations Unies et la Croix-Rouge internationale qui confie à la Croix-Rouge l'administration, au nom des Nations Unies, de certains des camps de réfugiés établis en Autriche.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. W. A. Irwin, haut commissaire du Canada en Australie, est nommé ambassadeur au Brésil. Il est parti pour le Brésil le 2 janvier 1957.
- M. J. Fast, de l'administration centrale, est affecté le 2 janvier 1957 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- M. A. Gottlieb est entré au ministère le 2 janvier 1957, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. C.-E. Bourbonnière, qui était provisoirement en fonction à la délégation du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New-York, est affecté le 4 janvier 1957 à l'Office européen des Nations Unies, à Genève.
- M. G.-F.-L. Choquette, de l'administration centrale, est affecté le 10 janvier 1957 à l'ambassade du Canada à Tokyo.
- M. J.-G. Maranda, de l'administration centrale, est affecté le 12 janvier 1957 à l'ambassade du Canada au Caire.
- M. F. C. Finnie, qui était en fonction à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, est transféré le 12 janvier 1957 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- M. H. Allard, représentant permanent du Canada auprès de l'Office européen des Nations Unies, à Genève, est nommé ambassadeur à Cuba, dans la République Dominicaine et à Haïti. Il est parti pour La Havane le 17 janvier 1957.
- M. G. E. Cox est transféré le 22 janvier 1957 de l'ambassade du Canada à Vienne au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. L. Couillard, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 23 janvier 1957 à l'administration centrale.
- M. K. J. Burbridge, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, est affecté le 23 janvier 1957 à l'administration centrale.
- M. G. Ignatieff, de l'administration centrale, est affecté le 29 janvier 1957 à l'ambassade du Canada à Belgrade.
- M. G. R. Harman, de l'administration centrale, est affecté le 29 janvier 1957 à la légation du Canada à Prague.
- M. P. A. Bridle, de l'administration centrale, est affecté le 23 décembre 1956 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR LES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) *Publications imprimées:*

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa première session extraordinaire d'urgence, 1er - 10 novembre 1956. A/3354. N.-Y., 1956. 4 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale; première session extraordinaire d'urgence. Supplément n° 1.

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de sa deuxième session extraordinaire d'urgence, 4 - 10 novembre 1956. A/3355. N.-Y., 1956. 3 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale; deuxième session extraordinaire d'urgence. Supplément n° 1.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 quest. rue Queen, Toronto) en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient: Comptes pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1956 et rapport du comité des commissaires aux comptes. A/3211. N.-Y., 1956. 20 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale; onzième session. Supplément n° 6 B.

Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Rapport financier et comptes pour l'exercice terminé le 30 juin 1956 et rapport du comité des commissaires aux comptes. A/3206. N.-Y., 1956. 22 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale; onzième session. Supplément n° 6 C.

Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. (Conférence sur le Statut tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 septembre au 26 octobre 1956). IAEA/CS/13. N.-Y., novembre 1956.

Rapport sur le Cameroun sous administration britannique (Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955)). T/1239. N.-Y., novembre 1956. 68 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-septième session. Supplément n° 3.

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies. Volume IV: Articles 73 à 91 de la Charte. N.-Y., 1956. 498 pp. Numéro de vente: 1955.V.2 (Vol. IV). \$3.50.

Transport des marchandises dangereuses. (Recommandations concernant la classification, la liste, l'étiquetage des marchandises dangereuses et les documents pour l'expédition de ces marchandises). ST/ECA/43; E/CN.2/170. N.-Y., octobre 1956. 65 pp. Numéro de vente: 1956. VIII.1 60 cents.

Conférence des Nations Unies sur les obligations alimentaires, New-York, 29 mai - 20 juin 1956: *Acte final et convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger.* E/CONF.27/7. N.-Y., juillet 1956. 7 pp. Numéro de vente: 1956.V.4.

Libération conditionnelle et aide postpénitentiaire. ST/SOA/SD/4. N.-Y., Département des affaires économiques et sociales, 1956. 100 pp. Numéro de vente: 1954.IV.16. 75 cents.

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies. Volume V: Articles 92 à 111 de la Charte. N.-Y., 1956. 437 pp. Numéro de vente: 1955.V.2 (Vol. V). \$3.50.

Annuaire des Droits de l'homme pour 1953. N.-Y., 1955. 436 pp. Numéro de vente: 1955. XIV.1.

Rapport spécial sur la question de l'unification du Togo et sur l'avenir du territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique et documents y afférents. (Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Togo sous administration britannique et du Togo sous administration française (1955)). T/1218. N.-Y., janvier 1956. 70 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: cinquième session extraordinaire (1955), supplément N° 2.

Rapport sur le Cameroun sous administration française et documents y afférents. (Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955)). T/1240. N.-Y., avril 1956. 53 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-septième session (1956), supplément N° 4.

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité. ST/PSCA/1. N.-Y., août 1954. 546 pp. Numéro de vente: 1954.VII.1. \$5.

Classification internationale des houilles par nature. Étude préparée par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe. E/ECE/247; E/ECE/COAL/110. Genève, août 1956. 52 pp. Numéro de vente: 1956. II.E.4. 50 cents.

BIT

La coopération. Cours d'éducation ouvrière. Genève, BIT, 1956. 166 pp. \$1.50.

UNESCO

Ecologie humaine et animale. (Compte rendu de recherches). Recherches sur la zone aride. VII. Paris, 1957. 244 pp.

Index translationum. Répertoire international des traductions. N° 8. Paris, 1957. 663 pp. (bil.). \$14.

OMS

Neuvième assemblée mondiale de la santé, Genève, 8-25 mai 1956. Résolutions et décisions. Séances plénières (comptes rendus in extenso). Commissions (Procès-verbaux et rapports). Annexes. Genève, décembre 1956. 464 pp. Actes officiels de l'OMS, N° 71. \$3.25.

CIJ

Cour internationale de Justice. Annuaire 1955 - 1956. N.-Y., 1956. 273 pp. Numéro de vente: 153.

Jugements du tribunal administratif de l'OIAT sur requêtes contre l'organisation de l'UNESCO. Avis consultatif du 23 octobre 1956. N.-Y., 1956. 168 pp. Numéro de vente: 156.

Admissibilité de l'audition de pétitionnaires par le comité du Sud-Ouest africain. (Avis consultatif du 1^{er} juin 1956). N.-Y., 1956. 93 pp. Numéro de vente: 1952.

b) Document photocopié:

Régime des traitements, indemnités et prestations en vigueur à l'Organisation des Nations Unies
Rapport du Comité d'étude du régime des traitements. A/3209. 82 pp.



LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Inde

Accord entre le Canada et l'Inde au sujet de l'aménagement hydro-électrique de la Koundah dans le cadre du Plan de Colombo.

Signé à la Nouvelle-Delhi le 29 décembre 1956.

Entré en vigueur le 29 décembre 1956.

Ceylan

Échange de Notes complétant l'Échange de Notes du 11 juillet 1952 pour le développement économique coopératif de Ceylan.

Signées à Colombo le 21 décembre 1956.

En vigueur le 21 décembre 1956.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes concernant l'utilisation du chemin de traverse Haines par l'Armée des États-Unis pour entretenir en hiver le pipe-line Haines-Fairbanks.

Signées à Ottawa les 16 et 17 janvier 1957.

En vigueur le 17 janvier 1957.

Pakistan

Échange de Notes concernant le financement et la construction en commun par le Canada et le Pakistan de la centrale thermique de Goalpara, en vertu du Plan de Colombo.

Signées à Dacca le 5 janvier 1957.

En vigueur le 5 janvier 1957.

Multilatéraux

Protocole modifiant l'Accord international sur le sucre ouvert à la signature le 1^{er} octobre 1953.

Fait par le Canada le 17 décembre 1956.

Convention sur les droits politiques de la femme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa septième session.

Instrument d'accession du Canada déposé le 30 janvier 1957.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mars 1957

Vol. 9 N° 3

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Monsieur Mollet au Canada.....	86
Le Canada et les Nations Unies	92
La crise du Moyen-Orient.....	92
Chypre.....	99
Cachemire.....	102
Conférence du Plan de Colombo	104
Le Canada en Indochine.....	111
Nominations et Mutations.....	117
Documents des Nations Unies.....	117
Les Traités.....	118
Représentants du Canada à l'extérieur	119

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

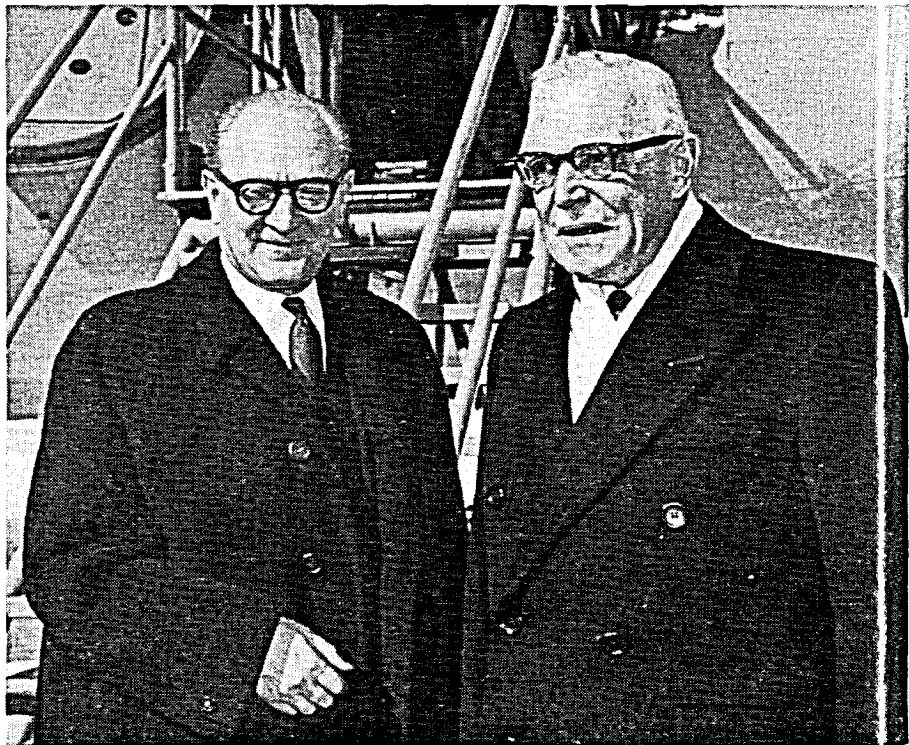
Monsieur Mollet au Canada

Sur l'invitation du Gouvernement, M. Guy Mollet, président du Conseil français, a fait un séjour au Canada du 2 au 4 mars.

A son arrivée à Ottawa, M. Mollet a déposé une couronne au pied du monument aux morts de la guerre et a signé le Livre des visiteurs à l'Hôtel du gouvernement, après quoi il a été reçu à déjeuner par le premier ministre, M. St-Laurent. Dans la soirée, l'homme d'État a été l'hôte d'honneur à un dîner et à une réception offerts par M. Francis Lacoste, ambassadeur de France, et M^{me} Lacoste à l'ambassade de France.

Le 3 mars, M. Mollet se rendait en avion à Québec, où il a été accueilli par le premier ministre de la province, le maire et le représentant du lieutenant-gouverneur. Après avoir visité la ville et les environs, il a assisté à une réception à l'Université Laval et a rencontré les journalistes au consulat général de France. M. Mollet fut ensuite reçu à un dîner offert en son honneur par le lieutenant-gouverneur et M^{me} Fauteux.

Le dernier jour de sa visite, le président du Conseil a donné une conférence de presse, à la suite de laquelle il a adressé la parole devant les membres réunis du Sénat et des Communes, à la Chambre des communes. Après un déjeuner offert par le gouverneur général, M. Mollet est parti pour Montréal. Il y a assisté à une réception organisée par le Conseil municipal et s'est prêt



à un
Paris
étran
M. L
des c
entre
c
r
I
é
c
s
t
C
c
t
q
r
d
e
r
l'
m
la
d
p
I
g
é
s
d
C
v
n
b
ir
V
Mon
si sinc
d'avoir
touché
França
d'une r
de ma

à une nouvelle rencontre avec les journalistes avant de prendre l'avion pour Paris.

Durant leur séjour dans la capitale, M. Mollet et son ministre des Affaires étrangères, M. Christian Pineau, se sont entretenus avec M. St-Laurent et M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la Chambre des communes le 6 mars, le premier ministre a donné un compte rendu de ces entretiens:

Qu'il me soit permis de dire tout de suite qu'aucun accord officiel ou officieux n'a été conclu entre la France et le Canada à cette occasion. Ce n'était d'ailleurs pas l'objet du passage à Ottawa de MM. Mollet et Pineau. Ils étaient chez nous en visite officielle, en vue de procéder à un très large échange de vues au sujet de questions extrêmement variées, intéressant nos deux gouvernements. Au cours de nos pourparlers, M. Mollet a exprimé son point de vue comme j'ai exprimé le mien. Nous nous sommes toutefois trouvés d'accord sur un très grand nombre de points. Je puis assurer à la Chambre qu'en ce qui nous concerne nous jugeons non seulement particulièrement opportuns, mais encore singulièrement satisfaisants les entretiens que nous avons eus avec nos hôtes distingués.

M. Mollet a déjà donné à la Chambre une idée assez exacte des questions qui ont fait l'objet de nos entretiens. On pourra les retrouver dans le compte rendu *in extenso* du discours qu'il a prononcé à la Chambre. Je ne crois pas devoir les répéter. Il a parlé à la Chambre de ses entretiens et il a même exprimé son opinion sur les avantages de cette base solide des nouvelles relations franco-allemandes, sur la Communauté atomique européenne.— l'Euratom,—sur le Marché commun européen, les aspects politiques, militaires et économiques de l'alliance atlantique, le problème de l'Algérie, la situation au Moyen-Orient, l'avenir du canal de Suez et la prévention de l'infiltration subversive de la Russie dans le monde arabe. J'approuve pleinement le résumé qu'il a fait à la Chambre et qu'on trouvera à la page 1951 du *hansard* du 4 mars. Je le cite en partie:

Les problèmes que je viens de développer devant vous ont été . . .

Je ne voudrais pas entrer dans les détails plus que M. Mollet, parce que les entretiens étaient confidentiels et ont porté sur les questions qu'il a énumérées. Je puis assurer à la Chambre que nous avons tous deux eu le sentiment que nos échanges de vues avaient été très utiles. Je crois avoir dit au début de mes observations qu'aucune entente n'avait été conclue. Cependant, les entretiens ont servi de base à certaines choses que le Gouvernement français aimerait que nous trouvions le moyen de faire et que nous avons promis d'étudier soigneusement et avec sympathie.

D'autre part, on m'a dit que le Gouvernement français espère confier bientôt à mon collègue, le ministre du Commerce (M. Howe), de très importantes commandes de blé canadien.

Discours de M. Mollet

Voici le texte du discours de M. Mollet:

Monsieur le premier ministre, les paroles si sincères et si chaleureuses que vous venez d'avoir pour mon pays m'ont profondément touché et elles iront droit au cœur de tous les Français. Vous avez su exprimer, en ces mots d'une rare élévation de pensée, la signification de ma visite et la nature des relations étroites

et confiantes que le Canada n'a cessé de maintenir avec la France depuis le début de son histoire. De tout cela, je voudrais vous dire mes vifs remerciements, de cela et aussi des phrases pleines d'amitié que vous m'avez personnellement consacrées. Aucun témoignage ne pouvait m'être plus précieux.

Monsieur le président, messieurs les membres du Parlement, c'est un très grand honneur pour moi de pouvoir remettre aujourd'hui aux honorables membres du Parlement du Canada le message de chaleureuse amitié que mon pays m'a demandé de leur adresser. Je voudrais le faire avec tout mon cœur et avec toute ma conviction, au moment que nous traversons. Au cours des trop brèves journées que j'ai passées dans votre pays, j'ai profondément ressenti la rare qualité de l'amitié franco-canadienne, et la force des liens entre nous, que des combats menés côte à côte pendant deux guerres mondiales ont resserrées davantage encore. Je vois dans l'invitation que vous m'avez adressée une marque nouvelle de cette amitié et j'ai été fier d'y répondre.

En évoquant quelques-unes des grandes tâches auxquelles se consacre la France, M. St-Laurent m'a lui-même incité à vous dire en peu de mots quelles sont les réalisations de la politique française, quels sont aussi ses soucis et ses préoccupations qui, je le sais, souvent rejoignent les vôtres.

Assurer l'unification européenne est l'un des principaux objectifs. Je me suis employé à la fonder sur une solide entente franco-allemande, et j'ai ressenti la même volonté chez le chancelier Adenauer et dans le Gouvernement allemand. Il nous a été ainsi possible d'aboutir à un règlement équitable de problèmes qui ont longtemps rendu difficiles les rapports entre nos pays. Il n'y a plus aujourd'hui de rivalité franco-allemande, mais une collaboration confiante qui permet d'établir des liens sans cesse plus étroits.

La voie étant ainsi ouverte à la nécessaire Union européenne, nous avons pu réaliser un progrès décisif dans l'intégration économique du continent, en menant à bonne fin les traités qui institueront la Communauté atomique européenne, — Euratom, — et le Marché commun européen. Leur signature interviendra dans peu de semaines.

Par l'Euratom, les six pays du continent européen mettent leur destin atomique en commun. Leur industrie atomique, dont l'expansion s'annonce prometteuse, sera conçue d'emblée à l'échelle européenne et pourra envisager le lancement des programmes à l'ampleur desquels aucun d'entre eux n'aurait pu prétendre. Quant au Marché commun européen, il signifie supprimer les barrières douanières, harmoniser les législations sociales, coordonner les politiques économiques de manière à constituer un vaste marché de cent soixante millions de consommateurs où les biens, les marchandises et les personnes circuleront librement.

L'Union européenne

Vous concevrez que la rédaction de ces traités, qui engagent l'avenir de nos pays pour des générations, ait été particulièrement délicate. Je n'ignore pas que des réserves ont été formulées dans votre pays sur certaines des clauses du Traité de marché commun. Ce ne serait pas le lieu ici d'en dis-

cuter le détail. Ce sur quoi je voudrais fortement insister auprès de vous, c'est que, en quelques mois, une réalité vivante, en constante évolution et en constante expansion aura été créée, la Communauté économique européenne, dont la présence modifiera profondément les données actuelles. Les perspectives d'échanges commerciaux avec une Europe unie en plein développement seront radicalement différentes de celles avec nos pays isolés, et sans doute seront-elles d'une singulière ampleur. Aussi, je crois pouvoir vous demander de faire confiance au dynamisme des nouvelles organisations pour que, dans l'action même, soient corrigées les imperfections que vous critiquez.

L'Europe est le seul moyen pour les pays du continent de retrouver une véritable indépendance. C'est le seul moyen de garantir à l'Alliance atlantique solidarité et durée. Les relations entre les continents européen et américain pourront alors se développer sur une base d'égalité réelle: il n'est rien de durable dans le monde qui ne doive être fondé sur l'égalité et la libre collaboration.

Par delà le rideau de fer, l'union des peuples européens sera aussi un motif d'espoir pour tous les hommes à qui l'oppression n'a pas fait perdre la volonté de redevenir libres.

Il y a deux semaines, six premiers ministres européens se sont réunis à Paris, sur l'invitation de la France, pour prendre une décision capitale, celle d'associer à l'Europe les territoires africains aujourd'hui liés à la Belgique et à la France.

Sitôt formée, la Communauté européenne a donc décidé de jouer la carte de l'Afrique. La puissance industrielle de l'Europe tout entière sera mobilisée pour assurer l'équipement technique et le progrès social de l'Afrique. Je ne dissimulerai pas que ce résultat historique est dû pour beaucoup à la tenace insistance de la France.

La décision que je viens de rappeler est dans la ligne de la politique nouvelle que mon Gouvernement applique en Afrique, politique qui est, je le crains, trop peu connue hors de notre pays. Vous me permettez de l'évoquer rapidement.

Nous procédons à des transformations quasi révolutionnaires dans les territoires d'outre-mer. Leurs peuples reçoivent le droit de gérer démocratiquement leurs propres affaires dans le cadre d'une union avec la France à laquelle ils consentent librement. Le 31 mars prochain, ce mois même, des élections au collège unique permettront aux populations de toute l'Afrique française de désigner en pleine liberté leurs représentants à des assemblées territoriales qui nommeront, à leur tour, les ministres chargés d'administrer les territoires.

Des réformes analogues ont conduit à la création récente de la République autonome du Togo, et les longues discussions des Nations Unies sur cette question ont fait ressortir leur valeur et leur portée démocratiques.

La France s'est refusée à faire des territoires africains une "chasse gardée", et c'est pourquoi elle leur a ouvert les portes de l'Europe qui est leur plus belle chance. Au cours des cinq prochaines années, l'effort européen en faveur de l'Afrique dépassera 500 millions de dollars, qui s'ajouteront à un effort français qui sera sans doute supérieur à 2,000 millions de dollars.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils montrent notre volonté d'opposer, en Afrique, le seul remède possible au nationalisme borné et au communisme, complices d'ailleurs l'un de l'autre: constituer un ensemble eurafricain, vaste union de peuples libres s'entraïdant efficacement pour leur profit mutuel et leur prospérité commune.

L'Alliance atlantique

J'ai rappelé tout à l'heure devant vous que l'Union européenne garantissait la consolidation de l'Alliance atlantique. Cette considération a pesé beaucoup dans notre décision de construire l'Europe: l'Alliance atlantique est l'un des fondements de la politique de la France, comme elle l'est de la politique du Canada. Je voudrais rendre hommage ici au rôle éminent que n'a cessé de jouer le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Lester B. Pearson, dans tous les travaux de l'Organisation atlantique.

Outre son importante contribution à la défense du continent américain, votre pays, et ce n'est pas l'un des moindres motifs de notre reconnaissance, a accepté de prendre une part active à la défense du continent européen. Pour aider à équilibrer sur la presque île européenne la masse énorme des divisions soviétiques, le Canada, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne, y fait stationner une partie de ses forces. La présence de vos soldats sur notre sol vous impose un sacrifice dont je vous remercie au nom de la France. Elle a pour nous une importance exceptionnelle.

En 1914 comme en 1939, s'il y avait eu sur le continent européen quelques milliers de soldats britanniques, américains et canadiens, jamais Guillaume II, jamais Hitler n'auraient engagé la guerre. Ils auraient su que, dès le premier moment, une immense coalition se serait dressée contre eux. Aujourd'hui, à cause de la présence physique de vos soldats, des soldats américains et britanniques, l'Union soviétique ne peut avoir le moindre doute sur les conséquences pour elle d'une agression. La présence de ces soldats, c'est en quelque sorte le refrènement de la politique du Pacte atlantique.

L'Alliance atlantique me paraît plus importante encore aujourd'hui qu'il y a huit ans, au moment de sa conclusion. Aussi impose-t-elle plus que jamais une parfaite entente des nations alliées sur le plan de la stratégie et sur le plan de la tactique. Il importe que les décisions soient prises en commun dès qu'il s'agit d'effectifs et d'armements, et si la technique pose en ce domaine des problèmes nouveaux, ils doivent être résolus solidairement. Je tenais à rappeler solennellement devant vous ces exigences.

Le problème algérien

Je vous dirai maintenant quelques mots d'un problème purement français, mais qui revêt une telle gravité pour nous que je tiens à vous en informer personnellement. Il s'agit de l'Algérie. Votre gouvernement nous a accordé, au cours du débat des Nations Unies, l'appui loyal et sans défaillance que nous lui avions demandé et je veux lui exprimer ici les remerciements de la France.

Le problème algérien est malheureusement peu connu hors de la France. En complète bonne foi, bien de nos amis pensent que notre politique n'est qu'une manifestation de colonialisme attardé. Je vous parlerai très franchement et très directement. Ce qui est essentiel à mes yeux dans l'affaire algérienne, ce n'est pas le maintien des liens entre l'Algérie et la France. Il est trop dans l'intérêt de l'Algérie pour être jamais sérieusement mis en cause. L'aide de la France à l'Algérie depuis la seconde Grande Guerre, pour ne citer que ce seul chiffre, représente le double de toutes les sommes que la France elle-même a reçues au titre du plan Marshall.

La donnée fondamentale du problème algérien est la présence dans le pays de deux collectivités, distinctes l'une de l'autre, l'une et l'autre importantes, l'une et l'autre indispensables à sa vie même: douze cent mille Algériens d'origine européenne et huit millions de musulmans.

Les Algériens d'origine européenne ont commencé à s'installer dès 1830. Ils ont leurs familles en Algérie, ils y ont leurs morts. L'Algérie est leur patrie et pour une large part, c'est leur travail qui en a mis en valeur les ressources. Il n'est pas acceptable qu'ils soient opprimés ou chassés aujourd'hui par la masse des musulmans, pas plus qu'il n'est acceptable qu'ils profitent d'avantages économiques provisoires pour opprimer les musulmans. La clef du problème algérien, c'est d'obtenir à la fois la pleine égalité des droits de tous les habitants de l'Algérie,—droits économiques comme politiques,—et la coexistence de la collectivité d'origine européenne et de la collectivité musulmane, sans qu'aucune des deux ne puisse opprimer l'autre. La première étape de tout règlement est que la violence cesse. Aussi la France propose-t-elle un cessez-le-feu sans aucune exigence politique préalable. Pour en régler les conditions générales, le Gouvernement français est prêt à entrer en contacts officiels et directs avec ceux qui se battent.

Dans les trois mois de retour au calme seront organisées des élections libres au collège unique. Chacun pourra voter selon sa conscience. Nous inviterons les nations démocratiques à envoyer en Algérie leurs représentants pour qu'ils constatent la parfaite régularité du vote.

C'est avec les élus de l'Algérie, quelles que soient leurs opinions politiques, que nous discuterons de l'organisation future de l'Algérie. Elle résultera de l'entente de toutes les parties intéressées, c'est-à-dire des popu-

lations de l'Algérie et de la France tout entière.

Tel est le contenu du programme français pour l'Algérie. Vous conviendrez avec moi qu'il est conforme aux principes mêmes de la démocratie. La parole est maintenant à nos adversaires. Nous leur offrons le cessez-le-feu: sont-ils prêts à renoncer à la violence? Nous proposons des élections libres, tenues sous les yeux de représentants de pays démocratiques, et des discussions immédiates avec les élus des populations algériennes: pourquoi les ont-ils refusées jusqu'ici?

La France, elle, ne se décourage pas. Elle multipliera sans se laisser les initiatives pour convaincre de sa volonté de paix et de justice tous les habitants de l'Algérie.

Le Moyen-Orient

Vous seriez surpris que je ne profite pas de ce tour d'horizon politique pour vous dire quelques mots de la situation au Moyen-Orient. Quels qu'aient pu être nos désaccords à un moment, je dois souligner le caractère positif et l'extrême utilité des initiatives qu'a prises le Gouvernement canadien, dont les interventions, toujours animées de l'esprit le plus amical, ont souvent été décisives.

Une étape importante vient d'être franchie vers la restauration au Moyen-Orient d'une paix durable fondée sur la justice et le respect du droit international, ce qui est le but commun de nos pays. La France n'a pas été étrangère aux accords qui sont intervenus, et je dois pouvoir dire qu'elle a sensiblement aidé à leur conclusion.

Le retrait d'Israël de Gaza et du détroit de Charm-el-Cheikh ne constituent pas un achèvement. L'intervention de la Force d'urgence des Nations Unies permet d'éviter le retour pur et simple à la situation antérieure. Il est indispensable de profiter de sa présence pour favoriser la conclusion d'un règlement général de paix. Une solution partielle ou provisoire au Moyen-Orient sera toujours une mauvaise solution. Nos peuples ne permettraient pas que nous laissions à nouveau la situation se dégrader comme pendant les huit dernières années où, sous le couvert de l'armistice, les troubles s'étaient perpétués et un état de guerre larvé s'était finalement établi tandis que les résolutions des Nations Unies étaient constamment violées.

Il faut s'attaquer aux causes mêmes de la tension au Moyen-Orient. Je voudrais énumérer devant vous celles qui me paraissent les principales. Certaines sont de nature en quelque sorte géographique, d'autres sont purement politiques.

Les causes de la tension

La première des causes "géographiques", ce sont les frontières d'Israël et, en fait, l'existence même de l'État d'Israël. La conclusion d'un traité de paix entre Israël et ses voisins arabes, qui fixe ses frontières et garantisse l'intégrité de son territoire, est une nécessité absolue. Je me félicite que les représentants de grandes nations aient dit à l'Assemblée

générale des Nations Unies leur volonté que ce traité intervienne le plus tôt possible. Je me félicite aussi que de grandes nations aient affirmé leur volonté que soit respecté le libre passage des navires dans le golfe d'Akaba, voie maritime internationale.

Le canal de Suez est également l'une des causes "géographiques" de tension. Son sabotage par l'Égypte sans qu'aucun motif militaire le justifie et le chantage exercé depuis sur le rythme des travaux de déblaiement montre le peu de confiance que mérite le Gouvernement égyptien. Comme l'a prescrit le Conseil de sécurité, il faut que le canal de Suez soit "soustrait à la politique de tous les pays", — et, en particulier, à celle de l'Égypte. L'équilibre économique de l'Europe et des pays du Sud-Est asiatique ne peut pas dépendre du seul bon vouloir d'un quelconque dictateur égyptien.

Plus profondes encore sont les causes que j'ai appelées politiques et c'est peut-être de l'attitude qui sera prise sur elles que dépendra le règlement définitif des autres problèmes. J'évoquerai les menées pan-arabes de l'Égypte et l'infiltration soviétique au Moyen-Orient.

Les desseins pan-arabes du colonel Nasser sont définis avec une brutale netteté dans son ouvrage *La philosophie de la révolution*. Il y affirme sa volonté d'organiser, — autour d'un "héros", c'est ainsi qu'il s'exprime lui-même. — l'unité du monde arabe "de l'Atlantique au golfe Persique" et d'utiliser, pour y parvenir les moyens de pression sur l'Occident que constituent les pétroles du Moyen-Orient et la situation géographique de son pays, c'est-à-dire le canal de Suez. Nous savons maintenant que ce n'étaient pas des menaces vaines.

Dénoncer le pan-arabisme n'est pas l'expression du sentiment national d'un peuple. Comme jadis le pan-germanisme et le panslavisme, c'est un mythe au nom duquel il est porté atteinte à l'indépendance d'un peuple.

C'est le devoir des nations libres de faire front devant les menées subversives du pan-arabisme, de veiller à ce que la provocation ne paie pas et à ce qu'il ne puisse y avoir de transactions qui ne respectent pas les engagements internationaux.

Cette attitude est d'autant plus nécessaire que le pan-arabisme est le meilleur véhicule de l'infiltration communiste. Fidèles aux directives de Lénine, les dirigeants soviétiques s'appuient systématiquement sur l'ultra-nationalisme. Le Caire et Damas, sources de pan-arabisme, sont ainsi devenus les têtes de pont les plus solides de l'URSS.

La déclaration du président Eisenhower revêt une grande importance de ce point de vue. L'Union soviétique a déjà été sensible à des avertissements tels que ceux-ci. J'ajouterai que toute faille dans le front des nations libres au Moyen-Orient sera exploitée par l'Union soviétique. Notre devoir est donc de mettre en œuvre dans cette région une politique concertée et de longue haleine.

C'est canadien et je cr... sùr, — q... miers p...

Les devant l'objet premier de con... quelle r... que da... et le C... es en... ensemb... des sol... justice.

Mon... ministr... ment, c...

Dans l'occident de quel Giordan Énergie europée présides R. M. M du Cab

C'est ce que j'ai exposé au Gouvernement canadien comme au président des États-Unis et je crois,—permettez-moi de le dire, j'en suis sûr,—que mon voyage aura favorisé les premiers pas.

Les problèmes que je viens de développer devant vous ont été, comme vous le pensez, l'objet d'entretiens approfondis avec M. le premier ministre du Canada. J'ai eu le plaisir de constater la large mesure d'accord à laquelle nous sommes parvenus. Je suis certain que dans les prochaines semaines la France et le Canada se retrouveront côte à côte dans ces enceintes internationales pour défendre ensemble les mêmes causes et faire prévaloir des solutions conformes au droit et à la justice.

Monsieur le président, monsieur le premier ministre, messieurs les membres du Parlement, dans quelques heures, mon ami, M.

Pineau, nos collaborateurs et moi-même aurons quitté votre magnifique pays. Le souvenir des heures que nous y avons passées, le souvenir de l'accueil fait de simplicité et de chaleur fraternelle qui nous a été réservé ne nous abandonneront pas. J'en porterai le témoignage aux Français. Je leur dirai qu'ils peuvent compter, dans les bons comme dans les mauvais jours, sur l'amitié et le concours d'un grand peuple en pleine expansion.

A vous aussi je voudrais dire que vous pouvez compter sur le peuple de France, sur la jeunesse de France. Ils ont par leur travail surmonté les destructions de la guerre, ils ont confiance en l'avenir de leur pays. Ils sont prêts à affronter les tâches exaltantes qui s'offrent à eux; l'Europe à construire, le Sahara à mettre en valeur, l'Eurafrique à édifier. Oui, à vos côtés, vous trouverez toujours sans défaillance dans toutes les œuvres justes et généreuses, la France éternelle.



Photo: Capital Press

LA COMMISSION DE L'EURATOM

Dans l'édifice de l'Est du Parlement canadien, les trois membres du Comité chargé par les six puissances occidentales de négocier la création de la Communauté atomique européenne (Euratom), en compagnie de quelques représentants du Gouvernement canadien. De gauche à droite, le professeur Francesco Giordani, président du Conseil national italien de recherche; M. W. J. Bennett, président de la société Énergie atomique du Canada Limitée; M. Franz Etzel, vice-président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier; M. Louis Armand, directeur général des Chemins de fer français et président du comité de l'équipement industriel de la Commission française de l'énergie atomique; M. R. M. Macdonnell, sous-secrétaire suppléant canadien aux Affaires extérieures; M. R. B. Bryce, secrétaire du Cabinet canadien.

Le Canada et les Nations Unies

La crise du Moyen-Orient

Historique*

Tout au long de février, les Nations Unies, pour ce qui est des problèmes du Moyen-Orient, se sont efforcées d'obtenir qu'Israël se retire de la zone de Charm-el-Cheikh sur la côte ouest du golfe d'Akaba et de l'enclave de Gaza dans des circonstances qui aboutissent à la création et au maintien d'une atmosphère pacifique au Moyen-Orient. Ces efforts s'appuyaient principalement sur deux résolutions connexes adoptées par l'Assemblée générale le 2 février. La première invitait Israël à se retirer sans plus de délai en deçà de la ligne de démarcation prévue par l'armistice. La seconde reconnaissait le point de vue, dont les délégués canadiens ont été les principaux protagonistes, selon lequel le retrait d'Israël devrait être suivi de mesures qui permettent de progresser vers l'établissement de conditions pacifiques. De plus, elle invitait l'Égypte et Israël à observer scrupuleusement les dispositions de la convention d'armistice de 1949 et envisageait le déploiement de la Force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne de démarcation d'armistice israélo-égyptien ainsi que la mise en œuvre d'autres mesures telles que celles proposées par le secrétaire général dans son rapport du 24 janvier.

D'après la délégation canadienne, ces "autres mesures" devraient comprendre le stationnement de la Force des deux côtés de la ligne d'armistice de façon à empêcher incursions et raids à travers cette ligne et à maintenir des conditions propices à la paix. Le Canada a également proposé a) qu'en attendant que soit déterminée la situation juridique dans le golfe d'Akaba les parties soient invitées à fournir l'assurance qu'elles ne revendiqueront ou n'exerceront aucun droit de belligérance ni ne mettront obstacle à la navigation dans le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran; b) qu'une unité de la Force soit stationnée près du détroit afin d'aider au maintien d'une atmosphère pacifique; c) que la Force non seulement soit déployée dans l'enclave de Gaza mais qu'elle participe aux mesures destinées à remplacer l'administration civile actuelle et à garantir que la région ne servira à l'avenir ni comme base ni comme cible de représailles ou de raids.

Réponse d'Israël

Le 3 février, le secrétaire général remit officiellement le texte des deux résolutions aux représentants de l'Égypte et d'Israël, et le délégué israélien fut prié de faire connaître, le lendemain si possible, l'attitude de son gouvernement sur la résolution relative au retrait total d'Israël. En réponse, le représentant d'Israël remit le 4 février à M. Hammarskjöld un aide-mémoire dans lequel son gouvernement a) priait le secrétaire général "de demander au Gouvernement égyptien si l'Égypte consent à une abstention complète et réciproque de tout acte de belligérance sur terre, dans les airs ou sur mer, après le retrait des troupes israéliennes" et b) demandait des éclaircissements sur

* Voir *Affaires Extérieures*, février 1957.

le point de savoir si, "immédiatement après le retrait des forces israéliennes de la zone de Charm-el-Cheikh, des unités de la Force d'urgence des Nations Unies seront stationnées le long de la côte occidentale du golfe d'Akaba, de manière à décourager les actes d'hostilité, et si elles demeureront ainsi déployées jusqu'à ce que les parties intéressées soient convenues d'un autre moyen efficace d'assurer la liberté permanente de la navigation et l'absence d'actes de belligérance dans le détroit de Tiran et le golfe d'Akaba".

Le secrétaire général vit dans le premier point soulevé par le Gouvernement israélien une demande d'intervention de l'ONU en application de la seconde des résolutions du 2 février. A son avis, on ne pouvait donner suite à une telle demande tant que les forces israéliennes ne se seraient pas retirées conformément à la première résolution du 2 février. En ce qui concerne le deuxième point évoqué dans l'aide-mémoire d'Israël, M. Hammarskjöld a soutenu que le stationnement de la Force à Charm-el-Cheikh, d'après les termes énoncés dans la question posée par Israël, exigerait le consentement de l'Égypte. Il a maintenu que chercher à obtenir pareil consentement pendant que les forces israéliennes occupaient encore le territoire égyptien donnerait lieu à des négociations forcées.

En exposant ses vues à la délégation israélienne, le secrétaire général a soulevé deux questions auxquelles, selon lui, on ne saurait répondre de façon satisfaisante avant un examen plus poussé de l'aide-mémoire d'Israël. Il a demandé si dans la pensée du Gouvernement israélien l'évacuation de l'enclave de Gaza devait comprendre les éléments administratifs aussi bien que les forces militaires et si Israël consentirait en principe au stationnement d'unités de la Force des Nations Unies sur son territoire dans le cadre du déploiement recommandé le long de la ligne de démarcation de l'armistice israélo-égyptien.

Résumant ces échanges de vues et d'autres intervenus plus tard avec la délégation israélienne, le secrétaire général déclarait à l'Assemblée générale dans un rapport en date du 11 février.

... On n'est donc toujours pas fixé sur le point de savoir si, en tout état de cause, Israël accepte de mettre entièrement en œuvre la résolution I qui, comme je l'ai signalé plus haut, exige qu'Israël retire de la bande de Gaza son administration civile et sa police aussi bien que ses forces armées. On n'est pas davantage fixé sur le point de savoir si Israël accepte le stationnement d'unités de la Force d'urgence des Nations Unies de son côté de la ligne de démarcation de l'armistice, conformément à la résolution II, au sujet de laquelle Israël a, de la même manière, exigé des éclaircissements sur l'attitude égyptienne. Pour le cas où Israël recevrait de l'Égypte la garantie qu'il a demandé au secrétaire général d'obtenir en vue de la mise en œuvre de la résolution II, le représentant d'Israël a déclaré, dans sa dernière communication, que son gouvernement exposerait "sa position sur toutes les questions en suspens, en fonction de la réponse de l'Égypte".

Le fait que le Gouvernement israélien n'a pas été en mesure de fournir des précisions sur certains points d'une importance décisive pour l'examen des demandes qu'il a formulées, a entravé les efforts pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale . . ."

Le secrétaire général terminait son rapport du 11 février en demandant à l'Assemblée d'indiquer, en priorité, les nouvelles mesures qu'il devrait prendre pour exécuter les décisions dont faisaient état les résolutions du 2 février.

Négociations israélo-américaines

Pendant que se poursuivaient les négociations infructueuses entre le secrétaire général et Israël, les délégations arabes demandaient à diverses reprises que l'Assemblée générale examine l'adoption de nouvelles mesures pour assurer le respect par Israël de la résolution relative au retrait. Cette pression s'intensifia après la publication du rapport du 11 février, mais à ce stade une nouvelle série de négociations, amorcée en dehors des Nations Unies, faisait naître l'espoir qu'Israël décide de se retirer sans nouvelle intervention de la part de l'Assemblée. Le 11 février, le Département d'État, dans un aide-mémoire à l'ambassadeur d'Israël, faisait officiellement part à celui-ci de certains arrangements et de certaines garanties, rendus publics par la suite, concernant les principales questions soulevées par Israël au sujet des demandes des Nations Unies en vue du retrait des groupes de la bande de Gaza et de la région de Charm-el-Cheikh. L'aide-mémoire déclare que de l'avis des États-Unis "l'Assemblée générale des Nations Unies n'a aucune autorité pour exiger soit de l'Égypte soit d'Israël une modification substantielle de la Convention d'armistice, qui . . . accorde présentement à l'Égypte le droit d'occupation avec les responsabilités qui en découlent". Les États-Unis estiment donc "qu'Israël devrait se retirer de Gaza à bref délai et sans condition, le sort de l'enclave devant se régler grâce aux efforts et aux bons offices des Nations Unies". Les États-Unis feront tout en leur possible pour permettre à la Force des Nations Unies d'entrer à Gaza après le retrait d'Israël et de se déployer le long de la frontière entre Israël et Gaza. L'aide-mémoire affirmait que "dans l'opinion des États-Unis, le golfe d'Abaka constitue des eaux internationales et qu'aucune nation n'a le droit d'empêcher par la force la libre et légitime circulation dans le golfe et dans le détroit qui y donne accès". En l'absence de décision catégorique dans le sens contraire, les États-Unis au nom de la flotte battant pavillon américain "sont prêts à se prévaloir du droit de libre et légitime circulation et à se joindre à d'autres États pour assurer la reconnaissance générale de ce droit". Israël pourra en jouir une fois qu'il se sera retiré conformément aux résolutions de l'ONU. "Comme mesure de précaution", la Force d'urgence des Nations Unies devrait pénétrer dans la zone du détroit au fur et à mesure que les troupes israéliennes se retireront.

On discuta longuement pour faire accepter l'idée qu'Israël ne consentirait au retrait qu'en s'appuyant sur les garanties américaines. La reprise du débat de l'Assemblée générale sur la question du retrait fut ajournée à maintes reprises puisqu'il fallait attendre le résultat des pourparlers entre Israël et les États-Unis.

Le 22 février, le secrétaire général a fait à l'Assemblée une brève déclaration exposant dans leurs grandes lignes les arrangements que les Nations Unies pourraient conclure pour assurer non seulement la sécurité mais aussi une administration efficace dans la zone de Gaza après le retrait d'Israël. Voici le texte partiel de sa déclaration:

Par exemple, les arrangements réglant l'utilisation de la Force d'urgence des Nations Unies dans la région devraient en assurer le déploiement le long de la ligne d'armistice dans la zone de Gaza et l'interposition efficace entre les forces armées de l'Égypte et celles d'Israël.

De même, on fera appel à l'assistance des Nations Unies et de ses organismes subsidiaires pour mettre définitivement fin à toutes les incursions ou raids d'un côté comme de l'autre de la frontière. De plus, en ce qui

concerne la période de transition, on pourra conclure avec les Nations Unies d'autres arrangements aux fins suivantes: aider à la sauvegarde des vies humaines et de la propriété dans la région en assurant un service de police effectif et efficace, garantir une saine administration civile, apporter le maximum d'assistance au programme des Nations Unies pour les réfugiés, protéger et favoriser le développement économique du territoire et de sa population.

Demande de sanctions

Un projet de résolution fut présenté à l'Assemblée générale le 23 février par l'Afghanistan, l'Indonésie, l'Irak, le Liban, le Pakistan et le Soudan. Il blâmait Israël de ne s'être pas conformé aux résolutions de l'Assemblée exigeant le retrait des forces israéliennes et invitait tous les États à refuser à Israël toutes facilités ou aide militaires, économiques et financières parce que celui-ci continuait à défier ces résolutions.

Commentant le 26 février devant l'Assemblée générale cette résolution des six puissances, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a exposé en ces termes la situation qui se posait à l'Assemblée:

... Il nous faut établir un équilibre entre l'objectif immédiat et l'objectif fondamental: obtenir qu'Israël retire ses troupes au complet et que cette évacuation produise d'heureux résultats. Je répète que nous refusons d'envisager ces objectifs isolément, même si le premier, je veux dire le retrait, doit avoir la priorité du point de vue chronologique. Nous refusons toujours de croire qu'on ne peut les réaliser sans adopter de propositions tendant à exercer certaines pressions, ce qui équivaldrait pour l'Assemblée à admettre qu'elle ne peut définitivement pas apporter à ce problème une solution constructive. Notre délégation n'est pas d'avis qu'il faille se résigner dès maintenant à pareil échec. Nous estimons que pour obtenir le retrait, il faudrait être très explicite sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre par la suite pour renforcer la sécurité et préparer la pacification. Dans sa résolution 461, en date du 2 février, l'Assemblée a signalé en termes généraux la nécessité de tels arrangements. Avant de passer à d'autres mesures, nous devrions adopter dans ce sens quelque chose de plus concret et de plus précis.

Nous croyons que les deux parties devraient accepter toutes recommandations qu'on fera à cette fin et que la majorité des membres de l'Assemblée jugeront satisfaisantes. En refusant de retirer ses forces dès l'adoption d'une telle résolution, Israël assumerait à la vérité une très lourde responsabilité, perdrait notre appui et amènerait l'Assemblée à adopter d'autres mesures.

Propositions canadiennes

M. Pearson a ensuite esquissé les dispositions que, selon lui, l'Assemblée devrait prendre à la suite du retrait d'Israël:

D'abord exiger des Gouvernements d'Israël et d'Égypte la promesse formelle qu'ils observeront scrupuleusement les dispositions de la convention d'armistice de 1949. Il ne s'agit pas de les respecter en partie mais intégralement. Quelles sont-elles ?

En premier lieu, l'établissement d'une ligne de démarcation de l'armistice qui, sans constituer une frontière politique ou territoriale, ne saurait être modifiée sans une entente entre les deux parties. De plus, la convention

interdit sous toutes leurs formes les agressions, les actes de guerre, d'hostilité ou de belligérance ainsi que les recours à la force par les troupes terrestres, maritimes ou aériennes de l'un ou l'autre côté. La convention établit les droits de chacune des parties à être assurée de sa sécurité et à ne pas craindre d'attaques. Elle ne préjuge ni ne confirme aucun droit politique ou territorial, aucune revendication de frontière ou autre mais établit le contrôle administratif de l'Égypte sur l'enclave de Gaza sans lui accorder, dans ce secteur, aucun droit de souveraineté territoriale.

Les dispositions prévoient que seules des forces défensives pourront être déployées dans certains secteurs d'un côté et de l'autre de la ligne de démarcation, et définissent ce qu'il faut entendre par "défensives". Elles prévoient aussi l'exclusion totale des forces armées israéliennes et égyptiennes de la zone démilitarisée d'El-Aaoudjeh.

En second lieu, le secrétaire général et le commandant de la Force d'urgence des Nations Unies devraient s'entendre avec les gouvernements intéressés sur le déploiement de la Force le long de la ligne de démarcation de l'armistice. Il devrait s'effectuer de façon à nuire le moins possible à la vie ou à l'activité civile et dans le seul but de permettre à la Force:

- a) D'assumer dans le cadre de la convention d'armistice conclue entre les deux parties certaines tâches dévolues à l'Organisme de surveillance de la trêve;
- b) D'aider à prévenir les incursions, les raids et les ripostes d'un côté et de l'autre de la ligne d'armistice;
- c) De façon générale, de maintenir une atmosphère de paix des deux côtés de la ligne.

En troisième lieu, pour ce qui est du golfe d'Akaba et du détroit de Tiran, il faudrait décider et affirmer qu'on ne doit pas mettre obstacle à la circulation légitime ni revendiquer des droits de belligérance dans le détroit. Les troupes d'Israël, au moment de leur retrait de la zone de Charm-el-Cheikh, devraient, ainsi que le secrétaire général l'affirme dans son rapport du 24 janvier, être remplacées par la Force d'urgence des Nations Unies de la même façon que dans les autres régions du Sinaï, en vue d'aider à maintenir la tranquillité dans le secteur et à prévenir les conflits, ce qui serait conforme aux objectifs assignés à la Force par cette Assemblée.

Enclave de Gaza

M. Pearson a ensuite parlé longuement des ententes au sujet de Gaza qui constituent probablement la question la plus compliquée et la plus difficile à trancher. Après avoir analysé les problèmes particuliers à cette région, il a soumis les propositions suivantes touchant l'avenir de Gaza:

Avant tout, Israël doit se retirer de Gaza. Cette mesure serait conforme aux décisions prises par l'Assemblée. Qui dit observation scrupuleuse de la convention d'armistice, dit évacuation de Gaza.

L'Assemblée devrait aussi adopter des dispositions en vue d'assurer une action efficace des Nations Unies destinée à empêcher que le territoire ne redevienne l'origine de raids contre Israël après l'évacuation.

Je viens de faire allusion au déploiement de la Force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne de démarcation. Dans la zone de Gaza, la Force ne servirait pas seulement de tampon interposé entre les armées égyptienne et israélienne, mais d'écran protecteur contre les raids, les

incursions et les attaques provenant des deux parties. On pourrait confier des fonctions supplémentaires à la Force d'urgence et à d'autres agences des Nations Unies au cours de la période de transition: assurer la protection des vies et des propriétés ainsi qu'une administration civile efficace, aider les réfugiés le plus possible, développer les possibilités économiques du territoire . . .

Nous sommes en présence d'une situation extrêmement tendue, qui pourrait se gâter très facilement. On assiste à un phénomène de surpeuplement très nettement caractérisé dans le territoire, puisque s'y entassent plus de deux cent mille réfugiés en plus de la population autochtone, à la vérité beaucoup moins considérable. La population, administrée par des étrangers, est hargneuse et déçue, prête à la révolte mutine, divisée par d'âpres rivalités et disposée, j'en suis certain, à se livrer à la violence dès qu'il n'y aura plus d'autorité énergique.

Le territoire de Gaza a déjà été en proie à trop de meurtres. Les Nations Unies ne peuvent continuer de couvrir, même indirectement, cet état de choses. Nous devons protéger les réfugiés, nous devons évidemment protéger le personnel de l'Office de secours et de travaux qui a accompli sa mission avec un courage si admirable, malgré la situation extrêmement périlleuse qui existe à Gaza. Il faut donc ménager une transition pacifique de l'administration israélienne à un régime aussi fort, aussi efficace qui corresponde davantage aux aspirations populaires. Un seul moyen d'y parvenir: il faut entamer des négociations rapides et complètes. Un seul intermédiaire possible: celui des représentants immédiats de l'ONU. Inutile de faire semblant de croire que les Égyptiens et les Israéliens pourraient négocier seuls dans les circonstances actuelles. On aura besoin des bons offices d'un tiers, qui ne peut être que l'ONU.

C'est d'autant plus souhaitable qu'après le départ des Israéliens l'ONU devrait, à notre avis, accepter, après s'être entendue avec l'Égypte, le plus de responsabilité possible quant à l'établissement et au fonctionnement d'une administration civile efficace, au développement économique, au maintien de l'ordre, au bien-être social. L'Office de secours et de travaux est déjà sur les lieux; son personnel, doté d'une grande expérience, pourrait constituer le noyau d'une future administration civile. L'ONU pourrait apporter une aide supplémentaire au moyen de son Programme d'assistance technique, de l'utilisation du Secrétariat et des services de spécialistes dont on se procurerait le concours pour certaines tâches particulières. On parviendrait ainsi à doter Gaza, avec la collaboration de l'Égypte et d'Israël, d'une administration civile des Nations Unies.

Le secrétaire général pourrait nommer un commissaire des Nations Unies à Gaza, qui serait chargé de coordonner et d'appliquer les mesures prises en ce sens. Le commissaire collaborerait avec le commandant de la Force d'urgence et le directeur de l'Office de secours et de travaux. Après consultation avec les représentants de l'Égypte, d'Israël, des réfugiés et des notabilités arabes de Gaza, il pourrait assurer le plus rapidement possible le remplacement des services israéliens qui dirigent aujourd'hui l'administration civile du territoire. Ce serait sans doute notre seul moyen d'amener le retrait rapide et ordonné d'Israël, tout en protégeant les intérêts des habitants de la zone ainsi que ceux de l'Égypte et d'Israël.

Cette étape franchie, le commissaire devrait, à mon avis, demeurer à Gaza. Il serait chargé de diriger l'ensemble de l'œuvre qu'entreprend l'ONU, y compris l'activité de la Force de police internationale: surveillance de l'application de l'Armistice, direction des observateurs de la trêve, vérification de toutes les infractions qui auraient été commises. Pour accomplir

cette mission, le commissaire utiliserait la Force d'urgence plutôt que l'Organisme pour la surveillance de la trêve. Ceci sans préjudice des attributions de l'Organisme quant à l'application des trois autres conventions d'armistice.

Cependant, toute disposition relative à l'administration de Gaza ne peut avoir qu'une valeur d'expédient d'ici à ce qu'on détermine finalement le sort du territoire, puisque actuellement il ne ressortit au territoire d'aucun État. C'est à l'ONU de régler définitivement cette question, après que ces mesures intérimaires auront été prises.

En terminant, le ministre a déclaré:

Monsieur le président, si je me permets de soumettre ces propositions à l'Assemblée, c'est que je les crois susceptibles non seulement de faciliter le retrait antérieur des forces israéliennes, mais encore d'assurer une situation plus pacifique que celle qui régnait auparavant. Les idées que je vous ai soumises ne sont peut-être pas parfaites; elles ne répondent pas, je le sais, aux aspirations contradictoires des deux parties en présence. Il s'agit plutôt d'un moyen terme; toute résolution conforme au programme qu'on vous tracerait serait un compromis. A mon sens il s'agit d'une formule qui crée une situation neuve, point de départ de nouvelles initiatives, qui pourraient être couronnées par une paix durable. C'est dans cet esprit que j'ai formulé ma thèse.

Le 1^{er} mars, à la suite d'ajournements successifs du débat de l'Assemblée générale sur la résolution relative aux sanctions et de nouvelles discussions intensives avec les États-Unis, le délégué d'Israël a déclaré à l'Assemblée que son gouvernement est maintenant en mesure d'annoncer ses plans en vue du retrait total et prochain de la région de Charm-el-Cheikh et de l'enclave de Gaza conformément à la résolution I du 2 février 1957. La déclaration israélienne exposait ensuite certains postulats sur lesquels s'appuyait cette décision. Immédiatement après, le secrétaire général chargeait le chef d'état-major de la Force d'urgence des Nations Unies, le major-général E. L. M. Burns, de s'entendre avec le général Moshe Dayan, chef de l'état-major de l'armée israélienne, au sujet des mesures à prendre pour réaliser le retrait des forces d'Israël des régions de Charm-el-Cheikh et de Gaza. Le 4 mars, le ministre des Affaires étrangères d'Israël informait l'Assemblée générale qu'une entente complète était intervenue. Amorcé le 6 mars le retrait s'achevait quelques jours plus tard.

Commentant la décision d'Israël, M. Pearson déclarait le 4 mars à l'Assemblée générale:

Les dangers d'une occupation prolongée des territoires non israéliens par les forces d'Israël disparaîtront sans doute si l'évacuation est suivie d'une action appropriée de la part des Nations Unies. Pleinement conscient de ces dangers, le Canada a pris part, avec d'autres membres de l'Assemblée, aux efforts visant à obtenir que l'évacuation complète des territoires occupés par Israël se réalise sans semer les germes d'un conflit à venir, de façon à prévenir de nouvelles hostilités. Nous avons accueilli avec enthousiasme la décision juste et sage par laquelle Israël a fait preuve de sens international. Nous comprenons et estimons raisonnables certains points sur lesquels Israël fonde sa position et ses espoirs, en ce qui concerne le retrait complet de ses troupes.

Après avoir passé de nouveau en revue ses propositions antérieures sur l'action des Nations Unies après le retrait d'Israël, le président de la délégation canadienne a ajouté:

Nous avons progressé, et de façon encourageante, vers la solution de ce problème. Il reste quand même beaucoup à faire et il nous faudra tous faire preuve de bienveillance et de compréhension pour espérer un résultat qui soit définitif, qui apporte la paix et la sécurité à cette région agitée du monde.

Chypre

L'île de Chypre, plus étendue de moitié que celle du Prince-Édouard, occupe une position stratégique en Méditerranée orientale, à 40 milles au sud du littoral turc et à 480 milles de la Grèce continentale. Sa population de 500,000 âmes est d'origine grecque pour les quatre cinquièmes et d'origine turque pour le reste. En 1914, Chypre a été officiellement rattachée au Royaume-Uni qui l'administrait depuis 1878. En 1923, son statut fut confirmé par le traité de Lausanne auquel furent parties le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie.

Dès 1931, Chypre connut quelques manifestations en faveur de l'"enosis," c'est-à-dire du rattachement à la Grèce. Après la seconde guerre mondiale, le Royaume-Uni a offert à Chypre une nouvelle constitution comportant une bonne part d'autonomie, mais l'offre fut rejetée par les partisans de l'enosis, ainsi qu'il arriva plus tard en 1954. L'EOKA, organisme national des combattants cypristes, entreprit alors d'arriver à ses fins par le recours à la violence. Les autorités britanniques prirent contre cet organisme des mesures sévères. A Londres, en 1955, de nouvelles formules constitutionnelles ont fait l'objet d'entretiens entre le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie; les pourparlers subséquents avec l'archevêque Makarios, chef de l'Église grecque orthodoxe à Chypre, aboutirent à une rupture; en mars 1956, Makarios, accusé de complicité avec les terroristes, fut exilé aux îles Seychelles.

La question cypriste fut soulevée aux Nations Unies en 1954 et de nouveau en 1955. En 1954, l'Assemblée a voté contre l'étude de la question; l'année suivante, elle s'est prononcée contre son inscription à l'ordre du jour.

A la dernière session de l'Assemblée, en novembre, la question cypriste figurait à l'ordre du jour. La délégation de la Grèce s'est alors employée à obtenir de l'ONU qu'elle se prononce pour l'auto-détermination cypriste. La délégation britannique a accusé la Grèce d'appuyer le terrorisme à Chypre.

Entre-temps, le juriste britannique, lord Radcliffe, soumettait au Gouvernement britannique le projet d'une constitution cypriste comportant une autonomie partielle, la protection de la minorité et le maintien des intérêts stratégiques du Royaume-Uni. Présenté à la Chambre des communes le 19 décembre 1956, ce projet fut accepté comme base de négociations par le Gouvernement de Turquie, mais rejeté sommairement par celui de la Grèce. Les négociations étaient donc dans une impasse, et l'EOKA continuait de se livrer au terrorisme lorsque la Commission politique de l'ONU aborda la question le 18 février 1957.

Le problème de Chypre fut l'objet de trois projets de résolution: celui du Royaume-Uni, réclamant du Gouvernement grec "des mesures efficaces pour empêcher que le pays n'appuie et n'encourage le terrorisme à Chypre"; celui de la délégation grecque, exprimant le vœu que "soit assurée au peuple cypriste

la possibilité de décider de son propre sort en vertu du droit d'auto-détermination"; un deuxième projet de résolution de la Grèce tendant à ce que l'ONU crée un comité de sept membres pour faire enquête sur la plainte britannique.

Les délégués de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie ouvrirent le débat par des déclarations très catégoriques. Le ministre grec des Affaires étrangères, parlant au nom de la délégation de son pays, a accusé le Gouvernement du Royaume-Uni de n'avoir pas respecté la charte des Nations Unies pour ce qui est de Chypre. Il a nié que le Gouvernement grec fût complice du terrorisme, qu'il cherchât à revendiquer la possession de Chypre. Il parla aussi du joug colonial qu'il fallait abolir. Le commandant Noble, de la délégation du Royaume-Uni, déplora le différend anglo-grec et l'affaiblissement du dispositif de défense du monde libre dans le Sud-Est européen, ce dont il attribua la responsabilité aux visées "énosistes" de la Grèce. Il déclara aussi que la radio d'Athènes avait officiellement encouragé le terrorisme cypriste et que l'EOKA avait reçu de l'argent et des armes de provenance grecque. Le commandant Noble a fait observer que l'action du Royaume-Uni continuait de tendre vers l'autonomie cypriste et a fait mention des propositions Radcliffe. M. Sarper (Turquie) a déclaré que de l'inscription de la question cypriste à l'ordre du jour il ne découle pas nécessairement que l'ONU soit compétente pour intervenir à Chypre. Il a accusé la Grèce de visées annexionnistes, condamné le terrorisme et préconisé la reprise des négociations entre les principaux intéressés.

Dès les premières étapes du débat, M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada à l'ONU, a appuyé dans les termes modérés la position du Royaume-Uni et exprimé l'espoir d'une solution amiable:

Comme sans doute tous les amis et alliés du Royaume-Uni, de la Grèce et de la Turquie, j'interviens à contre-cœur, Monsieur le président, dans le débat actuel qui porte sur un sujet malheureux. Cependant, après avoir entendu les discours des éminents représentants de ces trois pays, et après avoir longuement étudié le problème, j'estime nécessaire de formuler certaines observations.

Tout d'abord, comme il est manifeste à mon sens, la question cypriste, très complexe en matière de droit international et de géographie, présente en outre des aspects ethniques, linguistiques, religieux et stratégiques. Il s'agit d'une question à laquelle aucun de nous ne peut apporter une solution rapide et facile. Dans l'antiquité, au moyen âge et dans les temps modernes, Chypre a toujours suscité des litiges. Nous devons donc nous garder de proposer des solutions qui pourraient occasionner de nouveaux conflits, même si notre Commission croyait avoir la compétence voulue.

En second lieu une conclusion inéluctable ressort de notre étude: les Cypristes auraient mieux servi leurs intérêts s'ils avaient accepté que l'île évoluât constitutionnellement dans le sens des propositions du Gouvernement britannique. En particulier, il nous semble qu'en rejetant cavalièrement les propositions de l'éminent juriste, lord Radcliffe, sans en avoir fait une étude sérieuse, le Gouvernement grec n'a pas posé un geste dont il soit possible d'affirmer qu'il tendait à favoriser la solution du problème.

Je suis désolé d'entendre les accusations que formule contre le Gouvernement du Royaume-Uni le ministre grec des Affaires étrangères. Nous, du Canada, qui connaissons si bien l'évolution qui a fait de l'empire britannique

un Commonwealth de nations, avons peine à croire qu'un peuple soumis à la domination britannique ne puisse s'orienter par étapes et dans la paix vers son propre destin. Nous reconnaissons que la constitution Radcliffe et les offres précédentes n'accordaient pas immédiatement l'autonomie entière à Chypre, ce qui serait d'ailleurs très peu pratique dans les circonstances actuelles. Elles représentaient cependant une large part d'autonomie pour le peuple cyprïote. Si la constitution Radcliffe servait de point de départ, je crois qu'elle pourrait apporter aux populations cyprïotes, quelle que soit leur origine, une existence meilleure, plus pacifique et plus prospère. J'invite les Cyprïotes à étudier avec soin comment s'est créé le Commonwealth afin de vérifier si le Royaume-Uni ayant, dans la bonne foi mutuelle, lancé un peuple sur la voie de l'autonomie, a ensuite entravé son évolution.

Comme dans le passé, mon Gouvernement estime que les premiers intéressés doivent élaborer eux-mêmes la solution du problème cyprïote. Je ne crois pas qu'il soit très utile d'exposer le problème au sein de notre Commission. De plus, il ne nous semble pas qu'on contribue à sa solution en prolongeant à Chypre un état voisin de la guerre civile, en encourageant de l'extérieur ce mouvement, en stimulant une animosité et une haine fondées sur les distinctions ethniques. Il importe aux amis sincères des trois parties au différend qu'un règlement intervienne le plus tôt possible et avec le minimum de débats publics. Par dessus tout, en se détériorant davantage les relations entre la Grèce et la Turquie, entre la Grèce et le Royaume-Uni ne peuvent qu'augmenter l'instabilité au Moyen-Orient.

En ce qui concerne les accusations et les contre-accusations relatives au terrorisme à Chypre, il est manifestement difficile d'établir quand pareille activité est criminelle et quand elle est héroïque. Quoi qu'il en soit, il en résulte de la misère pour le peuple, et nous ne pouvons aucunement excuser l'aide et l'encouragement que ces activités reçoivent de Grèce. Là encore, il s'agit d'un problème que les puissances intéressées peuvent et doivent régler à l'amiable; ma délégation ne peut croire que les Nations Unies puissent jouer un rôle utile à ce sujet.

Parmi les autres délégués qui ont pris la parole, ceux d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de France et de Norvège ont appuyé le Royaume-Uni; la Syrie, l'Afghanistan, la Yougoslavie et la Roumanie, entre autres, se sont prononcés pour l'auto-détermination. Plusieurs pays, notamment les États-Unis, le Pakistan, Ceylan, l'Iran et l'Irak, adoptant des points de vue modérés, ont déploré le désaccord relatif à Chypre et préconisé la reprise des négociations.

Résolution de compromis

Le 22 février, M. Menon, président de la délégation indienne, a présenté et appuyé avec compétence une résolution de compromis qui a rallié l'assentiment général. En voici le texte:

L'Assemblée générale,
Ayant examiné la question de Chypre,
Estimant que la solution de ce problème exige une atmosphère de paix et la liberté d'expression,

Exprime le sincère désir qu'une solution pacifique, démocratique et juste soit trouvée conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et l'espoir que des négociations seront reprises et poursuivies à cette fin.

La Commission politique a adopté la résolution de l'Inde par 76 voix contre aucune, et deux abstentions, Pakistan et Panama. Le Royaume-Uni

et la Grèce acceptèrent ensuite de retirer leurs résolutions; le Panama retira également son projet de résolution, présenté comme solution de compromis.

Le 26 février, l'Assemblée générale a adopté la résolution relative à Chypre, soumise par la Première Commission, par 55 voix contre aucune. Les amis de la Grèce et du Royaume-Uni se sont félicités de cette conclusion du débat, relativement modérée, qui laisse la voie ouverte pour de nouvelles négociations et pour "une diplomatie discrète", selon l'expression du délégué des États-Unis.

Cachemire

Le vieux différend du Cachemire, pour la première fois depuis 1951, a été porté cette année devant le Conseil de sécurité.

Malgré les efforts de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan et ceux déployés de 1948 à 1953 par divers médiateurs, l'Inde et le Pakistan n'ont pu se mettre d'accord sur le statut à donner à l'État de Jammu et Cachemire après le cessez-le-feu établi entre leurs forces, en 1948, par les Nations Unies.*

Le 2 janvier 1957, le Pakistan a remis au Conseil de sécurité une lettre demandant que soit examinée sans délai la question du Cachemire. Ce document rappelait le rapport du 27 mars 1953 de M. Graham et les résolutions de la Commission pour l'Inde et le Pakistan en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 qui demandaient a) un cessez-le-feu, b) la démilitarisation de l'État et c) un plébiscite impartial sous les auspices des Nations Unies. La lettre du Pakistan déclarait que l'Inde avait refusé, "sous un prétexte ou sous un autre", de s'acquitter des obligations qu'elle avait acceptées aux termes des deux résolutions de la Commission. Elle exprimait d'autre part l'inquiétude que lui causait la constitution adoptée le 29 octobre 1956 par la prétendue Assemblée constituante de Srinagar et qui déclarait le Cachemire "partie intégrante de l'Union indienne", violant ainsi la résolution du 30 mars 1951 du Conseil de sécurité. (La partie pertinente de cette résolution affirme que "la convocation d'une Assemblée constituante dans les conditions recommandées par le Conseil général de la Conférence nationale de l'ensemble de l'État de Jammu et Cachemire, ainsi que toutes les mesures que cette assemblée pourrait s'efforcer de prendre pour déterminer la structure et les associations futures de l'ensemble de l'État de Jammu et Cachemire ou d'une partie quelconque dudit État, ne constituent pas des moyens propres à régler le sort dudit État conformément au principe mentionné ci-dessus", c'est-à-dire au principe relatif au plébiscite). La lettre, en conclusion, invitait le Conseil de sécurité à intervenir par "une action énergique et opportune" et à donner suite aux résolutions adoptées par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

Le 16 janvier, M. Malik Firoz Khan Noon, ministre des Affaires étrangères du Pakistan, présentait au Conseil de sécurité la thèse du Pakistan. Il demandait que toutes les troupes soient retirées du Cachemire et que le maintien de l'ordre intérieur dans ce pays soit confié à une force des Nations Unies "qui serait immédiatement envoyée dans cette région", avant l'organisation d'un plébiscite. Le 23 et le 24 janvier, M. Krishna Menon a exposé la thèse de l'Inde, selon laquelle la seule question que le Conseil de sécurité ait

*Voir *Le Canada et les Nations Unies 1949*.

à examiner est la plainte de l'Inde contre l'agression pakistanaise, qui fut présentée au Conseil le 1^{er} janvier 1948, et que d'autre part l'Inde n'est aucunement tenue de permettre l'organisation d'un plébiscite dans le Cachemire.

Le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie et la Colombie ont alors présenté une résolution rappelant aux deux parties la recommandation de la Commission qui demandait un plébiscite libre et impartial organisé sous les auspices des Nations Unies. Cette résolution, qui réaffirmait en même temps la résolution du 30 mars 1951 du Conseil de sécurité, a été adoptée le 24 janvier par dix voix contre zéro, et une abstention (Union soviétique).

Le 26 janvier, fête de la République dans l'Inde, le premier ministre de ce pays, M. Nehru, a annoncé l'accession formelle du Cachemire à l'Union indienne.

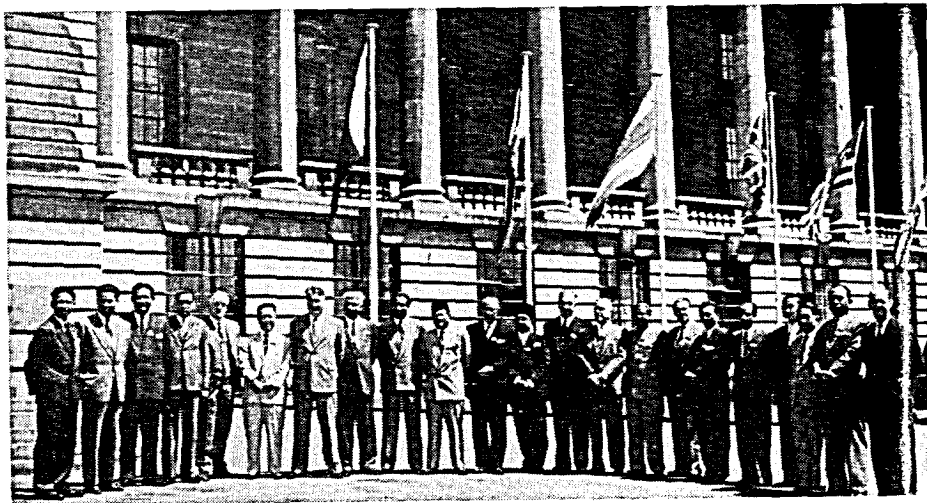
Le 14 février, le Royaume-Uni, les États-Unis, Cuba et l'Australie ont présenté ensemble au Conseil de sécurité un nouveau projet de résolution. Celui-ci rappelait la résolution du 24 janvier ainsi que les résolutions de la Commission pour l'Inde et le Pakistan, notait que la démilitarisation préalable à un plébiscite n'avait pas été opérée, et recommandait un nouvel examen de la proposition du Pakistan relative à l'envoi d'une force temporaire des Nations Unies au Cachemire. Le dispositif de la résolution priait M. Gunnar Jarring, de Suède, président du Conseil de sécurité, d'examiner avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan des propositions qui, à son avis, pourraient aider à obtenir la démilitarisation ou l'établissement d'autres conditions permettant de progresser vers le règlement du différend, eu égard aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan et compte tenu des déclarations faites par les représentants des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan et de la proposition d'utilisation d'une force temporaire des Nations Unies. La résolution, en outre, autorisait M. Jarring à se rendre dans la région à cette fin et le priait de faire rapport le plus tôt possible au Conseil de sécurité, de toute façon avant le 15 avril 1957. Pour finir, elle invitait les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan à coopérer avec M. Jarring.

Le 20 février, l'Union soviétique a opposé son veto à cette résolution. La Suède s'est abstenue et les neuf autres membres du Conseil ont voté en faveur de la résolution.

Immédiatement après le vote, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont présenté une résolution qui rappelait les résolutions antérieures du Conseil de sécurité et de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Le préambule et le dispositif de la nouvelle résolution étaient les mêmes que dans la précédente, mais il n'y était fait aucune mention de l'utilisation d'une force des Nations Unies. La nouvelle résolution a été adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février, par dix voix contre zéro, l'Union soviétique s'abstenant.

Conférence du Plan de Colombo

LES réalisations du Plan de Colombo en 1956 et les problèmes de mise en valeur qui se posent pour les États membres du Sud et du Sud-Est asiatiques ont été examinés à la huitième réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo, tenue à Wellington (Nouvelle-Zélande) du 4 au 8 décembre 1956. Le Comité, qui assume la direction générale du Plan, se compose de ministres des pays membres qui se réunissent chaque année pour échanger des vues sur les questions politiques et passer en revue la position économique des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques et celle de l'ensemble de la région.



PLAN DE COLOMBO

Les chefs des délégations à la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo, photographiés à l'extérieur de l'édifice du Parlement, à Wellington (Nouvelle-Zélande). M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada, est le septième à partir de la droite.

Dirigée par M. Paul Martin, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la délégation canadienne à la conférence de Wellington comprenait en outre M. Nik Cavell, directeur de l'administration du Plan de Colombo au ministère du Commerce, MM. A. R. Menzies et R. Y. Grey, du ministère des Affaires extérieures, M. M. P. Carson, commissaire de commerce du Gouvernement canadien à Singapour, et M. George Carty, de la Santé nationale et du Bien-être social. Au cours de la réunion, M. Martin a annoncé que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada fournirait \$34,400,000 pour le Plan de Colombo, en 1957-1958, ce qui portera à 196 millions le montant total de l'apport canadien au Plan depuis son institution en 1950.

Au cours de l'examen des travaux accomplis dans le cadre du Plan de Colombo, les ministres ont approuvé le texte du cinquième Rapport annuel du Comité consultatif, que les représentants avaient étudié aux réunions tenues du 19 novembre au 1^{er} décembre.

E
marqu
moins
sentan
entreti
d'impo
Plan,
de dév

E
même
croître
des pa
du ren
duction
minière
grès ap
plus fa
par les

L'
grès de
ont ré
d'autre
entrep
lions de
de la r
niveau
assurée
mental
dans le

En
instit
années
accent
capital
l'impor
de cap
ments

U
dans l
Les im
les cor
bilités
électric
la sant
moder
soulign
pays d
cette a
pays d
leurs d
multip
plus d

D
nique

Englobant tous les problèmes, les discussions de Wellington ont été marquées au coin de la franchise et de la cordialité. L'un des résultats les moins négligeables de la réunion fut de créer des liens d'amitié entre les représentants des gouvernements membres. Le communiqué publié à l'issue des entretiens notait d'abord que dans l'ensemble de la région du Plan de Colombo d'importants progrès avaient été réalisés au cours de la cinquième année du Plan, du point de vue de l'élaboration et de l'exécution de divers programmes de développement économique. En voici la suite:

En 1955-1956, il y a eu progrès dans la mise en valeur de la région en général, même si ce progrès n'a pas été uniforme. Le revenu national a continué à s'accroître à un rythme légèrement supérieur à celui de la population. La plupart des pays du Plan de Colombo ont contribué, en 1955-1956, à l'expansion soutenue du rendement industriel et du commerce mondiaux. A tout prendre, la production agricole a été un peu meilleure que l'année précédente; la production minière a augmenté, particulièrement celle des pétroles de la région. Des progrès appréciables ont été réalisés dans la production industrielle par suite d'une plus forte utilisation du matériel existant et de l'expansion des services créés par les investissements nouveaux.

L'année écoulée a marqué, dans une certaine mesure, un tournant du progrès des États asiatiques qui participent au Plan de Colombo. Plusieurs pays ont récemment établi ou renouvelé des programmes nationaux, tandis que d'autres se sont appliqués à améliorer l'organisation et l'exécution de leurs entreprises à fonds publics. En 1955-1956, on a visé à dépenser quelque 791 millions de livres pour la mise en valeur des projets du secteur public dans les pays de la région, et en 1956-1957, on se propose d'augmenter de plus d'un quart le niveau des dépenses. La plus forte partie de ces frais du secteur public est assurée par l'entremise des peuples de la région. Outre les entreprises gouvernementales, les investissements privés fournissent un important apport, surtout dans les domaines de l'agriculture et de la petite industrie.

En 1956-1957, l'assistance contribué par les États membres du Plan, les institutions internationales et d'autres organismes a été plus forte que par les années antérieures et le rythme de leur affectation à des projets précis s'est accentué. En plus de suppléer aux ressources des pays intéressés, l'assistance en capital externe suscite d'autres investissements domestiques. On a reconnu l'importance des investissements externes de caractère privé pour la mobilisation de capitaux, surtout en raison des connaissances techniques que ces investissements apportent et de la souplesse qui les caractérisent.

Un des principaux obstacles à l'équilibre du développement économique dans la région du Plan de Colombo, c'est le manque de personnel spécialisé. Les immobilisations peuvent beaucoup pour accroître la productivité mais, sans les connaissances techniques, on ne saurait utiliser à plein les nouvelles possibilités que présentent un sol plus fertile, une plus forte production d'énergie électrique et de nouvelles machines. Pour améliorer les services sociaux comme la santé et l'éducation, il faut surtout un personnel bien formé, aidé de matériel moderne. C'est pourquoi, aux réunions successives du Comité consultatif, on a souligné la nécessité de former dans les pays plus développés les étudiants des pays du Plan et d'envoyer des spécialistes dans la région. Le Comité a constaté cette année que l'un des fruits du Plan de Colombo a été de permettre à certains pays de la région d'envoyer des spécialistes chez leurs voisins et de recevoir leurs étudiants. Il a aussi noté que les occasions d'assistance intra-régionale se multiplieront à mesure que se réaliseront d'autres progrès et qu'on acquerra plus d'expérience.

Depuis 1950, quelque 11,000 stagiaires ont bénéficié de l'assistance technique et quelque 4,000 experts ont été fournis en vertu du Plan.

Le Comité a pris note des progrès signalés par les États-Unis en ce qui concerne le projet de création d'un centre nucléaire régional à Manille. Les États-Unis ont fait part au Comité des prochaines démarches à entreprendre après consultation avec les membres du Plan de Colombo. Pour leur part, ils sont disposés à contribuer quelque 20 millions de dollars à l'établissement du centre, pourvu que des dispositions mutuellement satisfaisantes puissent être élaborées avec les autres pays participants. Le Canada a présenté un rapport des progrès accomplis dans la construction du réacteur canado-indien, au Centre indien de la recherche nucléaire près de Bombay.

Deux des principaux aspects de la mise en valeur durant la période à l'étude ont été notés: d'abord, les efforts déployés par les pays intéressés pour accroître leur développement économique tout en conservant la stabilité économique-sociale voulue pour que cette expansion soit continue et durable; ensuite, la nécessité de la souplesse dans l'exécution des plans. Dans quelques pays, la restauration d'après-guerre reste à parachever et d'autres difficultés restent à surmonter et ces pays ne font que commencer d'être en mesure de formuler des programmes de développement. Dans le cas de certains autres, la tâche qui leur incombe est d'aller de l'avant en se fondant sur les bases économiques et sociales qu'ils ont déjà établies grâce à leurs propres efforts et à leur coopération au sein du Plan de Colombo.

Ces problèmes et les autres difficultés que posent les tâches à venir ont été examinés dans le Rapport annuel de 1956. Les États membres du Plan de Colombo ont confiance de voir se maintenir leur collaboration amicale et empressée en face des obstacles et des besognes que leur réserve l'établissement d'un nouveau mode de vie pour les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques.

QUELQUES TÂCHES À ACCOMPLIR

Les rapports annuels du Comité consultatif présentent un exposé de la situation économique générale, du progrès de la mise en valeur et des perspectives d'avenir du Sud et du Sud-Est asiatiques. Revoir ainsi le passé et essayer de prévoir l'avenir met en évidence certains problèmes relatifs à la mise en valeur future des pays de la région, qui méritent qu'on s'y arrête.

Le Rapport annuel de 1955, par exemple, faisait ressortir qu'il y avait des divergences marquées dans la situation économique des pays de la région; qu'il restait beaucoup de travail de mise en valeur à faire; que, même si l'on avait encore besoin de capitaux étrangers, la mobilisation des ressources nationales était une tâche de première importance; que certains problèmes économiques, communs à la région, étaient devenus plus faciles à discerner. Ces conclusions ont été énoncées d'une manière générale et sont tirées à titre provisoire, cela va de soi; avec le temps seulement pourrait-on se permettre des conclusions plus précises.

Après une autre année d'expérience, il devient possible d'apporter plus de précisions et de tirer des conclusions provisoires concernant quelques-uns des problèmes communs à la région. On peut les résumer comme il suit:

- a) Bien qu'au cours de l'année dernière l'essor économique de la région ait encore progressé, les pays ont compris qu'il devenait de plus en plus nécessaire de maintenir une certaine flexibilité dans la réalisation de leurs programmes de mise en valeur, tout en consolidant les gains déjà faits.
- b) En dépit de l'essor économique marqué des récentes années, le problème demeure de créer en nombre suffisant des emplois qui permettraient d'utiliser à plein rendement les effectifs ouvriers sans cesse grandissants.
- c) L'exploitation à différents stades et sous diverses formes et l'expérience étendue qui se rencontrent dans cette région fournissent aux pays

du Sud et du Sud-Est asiatiques de nouvelles occasions de collaborer entre eux.

d) La mise en valeur future en viendra à exiger des décisions plus complexes et plus difficiles sur des questions comme celles-ci; la mesure dans laquelle les fruits de la mise en valeur peuvent et devraient être livrés à la consommation plutôt qu'à la production; la nature des placements et la répercussion du programme de mise en valeur d'un pays sur sa situation économique extérieure et la vie économique des autres pays.

e) La tâche à accomplir nécessitera la mobilisation d'un surplus de forces d'exploitation dans les secteurs public et privé.

f) Bien que les ressources venues de l'extérieur dans les pays de la région aient jusqu'ici pris en grande partie la forme de subventions, les occasions pourraient se multiplier de faire appel aux placements privés de l'étranger et à des emprunts publics et privés comme sources de capitaux étrangers.

Les années à venir exigeront qu'on s'occupe de plus en plus des problèmes que pose le maintien d'une certaine souplesse dans les programmes de mise en valeur, tout en affermissant les progrès déjà réalisés et en poursuivant la mise en valeur. Pour plusieurs pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, le processus de l'essor économique a comporté la mise au point d'un plan et d'un programme d'utilisation des ressources sur des périodes prolongées. La mise à exécution de ces programmes repose toutefois sur la disponibilité des ressources requises, au temps, à la place et selon l'assortiment voulus. Quelquefois, ces ressources ne sont pas disponibles à cause de mauvaises récoltes, de restrictions sur le change et de pénurie imprévue d'outillage et de main-d'œuvre spécialisée. Dans ces circonstances, les programmes doivent être souples. Les plans présentent tout simplement un agencement de l'ensemble des objectifs comme guides flexibles aux initiatives et aux programmes futurs. On devra exercer une vigilance constante pour s'assurer que les rectifications appropriées seront faites pour obvier aux conditions variables. Il faut aussi, à ce propos, mentionner la possibilité de prendre des mesures pour établir des moyens de protection au sein même de l'économie des pays de la région pour qu'ils puissent continuer leur mise en valeur malgré des contre-temps passagers tels que la sécheresse, les inondations, etc.

Il se peut que les contrées de la région trouvent nécessaire de se préoccuper de plus en plus non seulement de la souplesse dans la réalisation de leurs programmes, mais aussi du problème d'ordre plus général qui consiste à consolider les positions déjà acquises tout en continuant la marche en avant.

Les pays de la région se rendent compte aussi qu'il leur faut s'attacher de plus en plus à créer de nouvelles occasions d'emploi afin d'utiliser la main-d'œuvre qui se multiplie. Les renseignements disponibles nous portent à croire que le progrès de la mise en valeur ne suffit pas à créer des emplois à un rythme proportionnel à l'accroissement de la main-d'œuvre. D'autre part, il se peut que les emplois offerts à la suite de la mise en valeur restent vacants à cause du nombre limité de travailleurs possédant l'habileté et l'aptitude requises. Les programmes futurs, tenant compte des exigences de la situation, tant sur le plan social que sur le plan économique, ont tendance à prévoir de plus en plus la création de nouvelles situations pour ceux qui sont présentement sans emploi ou dont l'emploi est insuffisant, tout en fournissant la formation voulue à un effectif ouvrier croissant. Certains pays chercheront une solution partielle à ce problème courant et de longue portée en insistant davantage sur l'industrialisation et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre; d'autres s'évertueront à trouver du travail supplémentaire pour les travailleurs agricoles dont l'emploi est insuffisant; d'autres feront porter leurs efforts de mise en valeur en partie sur des entreprises exigeant beaucoup de main-d'œuvre. Les moyens mis de

l'avant et les différentes façons d'arriver à la solution de ces problèmes fourniront, pour l'avenir, une autre source d'expérience commune dont tous les pays pourront tirer profit.

Le progrès de la mise en valeur dans le Sud et le Sud-Est asiatiques fournit un champ d'expérience très vaste qui diffère d'un pays à l'autre. Certains pays, par exemple, sont bien avancés dans l'exécution de leurs programmes de mise en valeur à longue échéance. D'autres sont encore aux prises avec la tâche initiale d'évaluer leurs ressources et d'établir l'ordre de priorité à suivre dans leurs programmes. Les efforts poursuivis dans la mise en valeur de même que les progrès réalisés dans des conditions différentes, selon les pays de la région, ont été, sous plusieurs aspects, une source d'échanges dans des domaines d'intérêt commun. Certains pays ont, avec succès, abordé d'une manière spéciale ou même surmonté une difficulté à laquelle d'autres pays sont à la veille de faire face à quelque stade de leur mise en valeur. On a déjà fait les premiers pas dans l'échange de connaissances pour résoudre certains problèmes. On constate, par exemple, qu'un pays de la région, qui a été le pionnier dans des entreprises de développement collectif, se rend maintenant à la demande d'aide d'un autre pays membre pour lancer un programme identique.

Un autre domaine où commence à se faire, dans la région, l'échange d'expérience, c'est celui de la formation et de l'enseignement. Les pays de la région sont à mettre au point des techniques et une formation qui les intéressent mutuellement. On a déjà, dans bien des cas, commencé à partager cette expérience avec d'autres pays de la région. Quelquefois, les divers essais ou les techniques mises au point dans la région peuvent être plus facilement applicables ou plus efficaces que l'expérience acquise ailleurs. Ces occasions, qui naissent de l'accumulation constante d'expérience dans le domaine économique à l'intérieur de la région, laissent deviner qu'on peut trouver dans la région même la solution à plusieurs des problèmes de mise en valeur du Sud et du Sud-Est asiatiques.

Les échanges de vues qui se sont faits de bon gré pendant plusieurs années au cours des réunions du Comité consultatif peuvent aussi faciliter cette réalisation. Les progrès constants dans tous les pays feront surgir d'autres idées et d'autres difficultés au sujet desquelles il peut y avoir profit à consulter les autres pays membres. De plus en plus, les pays assistés de la région deviennent aussi des pays qui aident, en particulier dans le domaine de l'assistance technique. On n'en est pas arrivé à un programme défini en ce qui concerne l'étendue ultime et l'intensité que doit atteindre une telle entraide, mais il semble y avoir là une occasion à laquelle tous pourraient concourir et dont tous pourraient tirer profit. Il est évident que la voie est tout ouverte à une plus grande collaboration sur le plan régional dans le Sud et le Sud-Est asiatiques.

L'expérience acquise au cours de l'année dernière a prouvé une fois de plus qu'il est important de considérer la marche de la mise en valeur et l'exécution des programmes dans une vue d'ensemble la plus complète. Les programmes d'expansion économique sont généralement conçus sous forme d'objectifs définis, qui ont trait à la situation économique interne, comme les augmentations de pourcentage du revenu national, les objectifs visés dans la production, les occasions d'emploi et les possibilités d'exportation. Tandis que dans plusieurs cas ces objectifs se trouvent justifiés par des considérations nationales importantes, leur réalisation est souvent liée à des facteurs étrangers qui échappent au contrôle du pays en voie d'expansion. Plusieurs pays de la région constatent qu'une mise en valeur efficace exige que le programme proposé soit considéré dans un cadre élargi. D'un côté, plusieurs pays manifestent le désir d'entreprendre l'industrialisation afin de tirer parti sur place des réserves de matières premières accessibles et de créer de nouvelles occasions d'emploi. Des pays ont

un désir naturel et louable d'introduire de la variété pour arriver à une situation économique équilibrée. D'autre part, il y a la difficulté d'ajuster les programmes internes à la disponibilité de secours étrangers de façon à atteindre les objectifs sans mettre en sérieuse position la balance des paiements. Il faudrait se rappeler que des programmes de mise en valeur qui tendent à diminuer les revenus d'exportation d'un pays ou la prospérité de ceux avec lesquels se font des échanges commerciaux, sont susceptibles d'entraîner à la longue leur propre échec. La dernière décade a connu une tendance de plus en plus marquée vers le développement du commerce international. La mise en valeur peut contribuer à cet essor et peut en tirer profit. Dans les années à venir, à mesure que les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, membres du Plan de Colombo, et qui comptent plus d'un quart de la population mondiale, entreprendront des programmes de mise en valeur de plus grande envergure, la tâche s'imposera davantage d'étudier les programmes à la lumière de leurs répercussions internes et externes à la fois et, dans certains cas, cette tâche deviendra plus difficile. Cela constitue tout de même un point essentiel au progrès d'une expansion solide.

La revue de l'activité de l'année dernière a mis en lumière le rapport de la plus haute importance qui existe entre la consommation et les immobilisations. À l'avenir, à mesure que les frais de mise en valeur augmenteront, le maintien de l'équilibre dans le rapport entre la consommation et les immobilisations prendra plus d'importance et deviendra de plus en plus difficile à réaliser. Une plus grande consommation est un des bienfaits tangibles de la mise en valeur et, sans doute, dans une région où le niveau de vie est très bas, cela peut être considéré comme un facteur important pour accroître la productivité. Trop augmenter les immobilisations sans accroître en proportion la consommation tend à produire une tension considérable de nature à menacer la stabilité financière, vu surtout l'accroissement continu de la population de la région. D'autre part, on peut arriver à un point où une augmentation trop marquée de la consommation menace de ralentir les immobilisations et le rythme futur de l'accroissement. Mettre au point, dans le domaine fiscal ou autre, des mesures qui permettent une augmentation équitable à la fois dans la consommation et dans les immobilisations constitue, pour les gouvernements des pays de la région, une des tâches les plus difficiles.

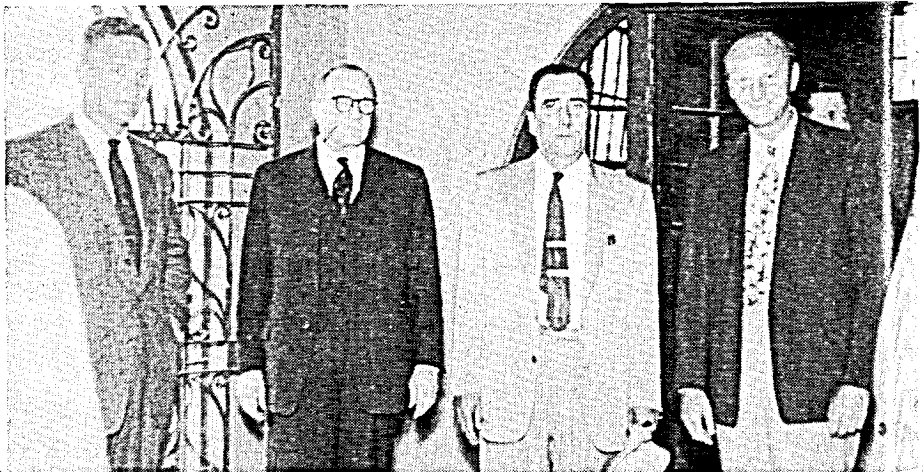
Il ne se trouve pas de solution facile au problème créé par le jeu respectif de la consommation et des immobilisations. Comme partie de la phase initiale de la mise en valeur, plusieurs pays ont favorisé les mises de fonds qui, de façon ou d'autre, dans l'agriculture ou l'industrie, rendent accessibles en peu de temps une plus grande quantité de biens de consommation. Procédant d'une manière assez sage, ils ont commencé à faire des dépenses pour des programmes de mise en valeur de plus grande envergure, bien que de rendement plus lent, avec l'intention de donner à l'avenir une allure plus rapide à la mise en valeur. Cet effort n'est cependant pas suffisant en lui-même; il faut y ajouter des mesures appropriées, financières ou autres. De telles mesures ont une grande portée sur la mobilisation et la distribution des ressources dans un pays en voie d'expansion.

La mobilisation des ressources est une tâche continue. L'expérience acquise dans la région dénote qu'on s'attache d'abord et avant tout à mobiliser les ressources pour ces entreprises dont l'État conçoit les plans et qu'il régit, comme les routes et autres services de base. Il devient en même temps nécessaire et souhaitable de pousser au maximum les efforts et la valeur de rendement dans tous les domaines économiques. Il est donc essentiel de provoquer, par la formation et par des mesures administratives et financières, une initiative plus étendue dans tous les secteurs de l'économie. Une telle initiative peut être stimulée par toutes sortes de moyens, y compris des mesures mises en vigueur par les gouvernements.

L'établissement ou l'installation de services fondamentaux soutiendront les efforts économiques des individus, des groupes et du public. Des routes reliant les fermes au marché, par exemple, fourniront de meilleurs débouchés au rendement accru de chaque producteur. L'assurance de pouvoir obtenir l'énergie électrique voulue peut entraîner l'établissement d'installations industrielles par des capitaux privés. La disponibilité de ressources financières appropriées ou la mise sur pied de programmes de réforme agraire peuvent fournir des stimulants pour mettre en branle de nouvelles énergies dans les secteurs agricole et industriel.

La mise en valeur requiert des ressources variées dont la majeure partie doit être nécessairement puisée au sein même du pays mis en valeur. Les capitaux étrangers ont, toutefois, apporté une contribution importante à la mise en valeur en fournissant des biens et des services qu'on ne pouvait se procurer sur place dans les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. Les capitaux apportés à la région visée par le Plan de Colombo le sont surtout sous forme de subventions et de prêts consentis par les États, de placements privés venant de l'extérieur, et de prêts consentis par des institutions financières internationales. A mesure que se fait sentir le progrès économique de la région, les occasions se multiplient d'avoir recours de plus en plus à des mises de fonds d'origine privée et à des agences de prêts privées ou publiques comme source de capitaux étrangers.

Cette perspective des problèmes et des questions à venir, que fait ressortir une revue du passé, a tendance à souligner l'importance du Comité consultatif comme forum où l'on procède chaque année à un échange de vues. Cette année, l'expérience acquise démontre que, loin de diminuer, l'avantage de pareille consultation s'accroît à mesure que progresse la mise en valeur dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. Le Comité offre, c'est évident, des occasions de plus en plus nombreuses de se communiquer mutuellement les expériences faites sur des problèmes communs. Alors que le Plan de Colombo atteint sa sixième année d'existence, il se manifeste un renouveau de courage, de confiance et de détermination à aller de l'avant dans l'amélioration de la situation économique du Sud et du Sud-Est asiatiques. Les réalisations dont on fait le relevé dans ce rapport donnent lieu de croire que les difficultés à venir, si grandes soient-elles, seront surmontées.



A TRAVERS LE MEXIQUE

M. D. S. Cole, ambassadeur du Canada au Mexique, a visité récemment les États de Sinaloa et de Sonora, au nord-ouest du Mexique, sur la côte du Pacifique, ainsi que le territoire mexicain de la basse Californie. Ci-dessus, de gauche à droite: M. C.-O.-R. Rousseau, secrétaire commercial à l'ambassade du Canada; M. Cole; M. René Goudara, maire de Ciudad-Obregon, et M. S. A. Freifeld, conseiller à l'ambassade du Canada.

Le Canada en Indochine *

LE 21 juillet 1954, la Conférence de Genève sur l'Indochine invitait le Canada à désigner des représentants pour faire partie, avec ceux de l'Inde et de la Pologne, de trois commissions chargées de surveiller l'exécution des accords d'armistice qui venaient d'être conclus pour le Vietnam, le Cambodge et le Laos. Le Gouvernement canadien répondit affirmativement, le 27 juillet, à cette invitation inattendue. Au début du mois suivant, les représentants du Canada, de l'Inde et de la Pologne se rencontrèrent à la Nouvelle-Delhi, et le 11 août les commissions étaient officiellement établies à Hanoï, Vientiane et Phnom-Penh.

Le Gouvernement canadien n'assumait pas à la légère ces responsabilités nouvelles. Les déclarations publiques insistèrent sur le fait qu'en entrant dans les trois commissions le Canada n'aurait ni à garantir ni à faire mettre à exécution la suspension des hostilités en Indochine et qu'il ne prenait aucun engagement, d'ordre militaire ou se rattachant à la sécurité collective, qui ne lui fût déjà imposé par sa qualité de membre des Nations Unies. Le Gouvernement ne se dissimulait pas l'ampleur et la complexité de la tâche, mais affirmait:

Nous savons d'expérience (...) que les conditions de sécurité et de stabilité régnant dans toute partie du monde favorisent la cause de la paix dans le monde entier, de même que les conflits locaux peuvent tourner à la guerre générale. Si donc le Canada, en prenant part aux travaux des commissions d'Indochine, peut aider à l'établissement de la sécurité et de la stabilité dans le Sud-Est asiatique, ce sera à l'avantage de notre pays comme à l'avantage de la paix.

C'est sur le ministère des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale qu'est retombée la tâche lourde et jamais terminée de fournir aux trois délégations canadiennes en Indochine leur personnel de 160 membres triés sur le volet, sans compter le personnel nombreux affecté à Ottawa à l'"opération Indochine". A tous les échelons, les éléments militaires et civils des trois délégations canadiennes ont eu à établir des relations composant un ensemble assez extraordinaire que pouvaient seuls maintenir une bonne humeur inaltérable et le consentement à des traditions et des moyens d'agir fort différents. Les rapports avec les autres délégations n'ont pas toujours été faciles, eu égard aux civilisations diverses que représentaient les membres de chacune ainsi qu'aux politiques étrangères qui déterminaient leurs attitudes, qualifiées par d'aucuns de neutralisme, de communisme et d'anticommunisme. Un fort nombre de Canadiens se sont trouvés ainsi, en Indochine, au beau milieu d'un conflit direct entre communistes et non communistes, dans lequel les politiques suivies par certaines puissances très liées avec le Canada, comme l'Inde, la France et les États-Unis, sont souvent divergentes et même opposées. En dépit de ces difficultés et de bien d'autres, la plupart des Canadiens, au nombre de près de 400, qui ont servi en Indochine, se sont conduits, dans des conditions climatiques pénibles et parmi des populations étrangères et souvent hostiles

*Traduction française d'un article de l'*International Journal*, vol. XI, no 4.

(en général, près de la moitié des Canadiens envoyés en Indochine s'acquittent de leurs tâches dans le Nord-Vietnam et le nord du Laos), d'une manière propre à relever le prestige international de leur pays et à faire la preuve de sa maturité croissante sur le plan de la politique internationale.

Trois grands objectifs

La politique du Canada en Indochine poursuit, dans le cadre des accords de Genève, trois grands objectifs. D'abord et avant tout, empêcher la reprise des hostilités. En second lieu, le Canada essaie de s'en tenir à une interprétation raisonnablement restrictive des accords de Genève. Nos représentants ne cherchent nullement à offrir partout leurs bons offices, non plus qu'à pousser les quatre États indochinois à prendre telle ou telle mesure non explicitement prescrite par les accords. En particulier, le Canada considère que la Commission pour le Vietnam n'a aucun mandat en ce qui concerne les élections devant réunir les deux zones aux termes de la Déclaration finale faite par sept des neuf puissances de Genève. De même, le Canada use de son influence pour empêcher la Commission d'être mêlée aux différends de frontière qui opposent le Cambodge et le Sud-Vietnam depuis quelques mois. En troisième lieu, le Canada s'efforce de s'acquitter de ses obligations de manière à compliquer le moins possible ses relations avec les puissances amies qui ont des intérêts dans cette partie du monde, et notamment avec les États-Unis, la France et l'Inde. Plusieurs fois, sans doute, notre politique s'est écartée de la leur, mais ces désaccords n'ont jamais empêché la libre et franche discussion des questions indochinoises avec la ou les puissances dont il s'agissait, soit sur place, soit à Ottawa, soit dans les capitales intéressées.

L'activité "judiciaire, de surveillance et de médiation" des trois commissions est souvent difficile du fait que les délégations représentent des puissances aux politiques étrangères divergentes. Il semble évident, d'une certaine manière, qu'au sein des commissions le Canada est plus ou moins appelé à "représenter" les intérêts occidentaux et anticommunistes, et nos représentants, ce qui est naturel, ne se défont pas en Indochine de leurs antécédents de citoyens d'une démocratie occidentale. Néanmoins, le Gouvernement canadien ne comprend pas son rôle comme lui imposant le soutien servile de tout ce que font les puissances occidentales dans cette partie du monde et la condamnation automatique de tout ce que font les puissances communistes.

On a dit du Cambodge que c'est l'État qui, à la Conférence de Genève, a le mieux tiré son épingle du jeu. A la différence du Sud-Vietnam et du Laos, au nom desquels la France a signé les accords, le Gouvernement cambodgien disposait d'une influence perceptible à Genève et a pu s'assurer des conditions relativement favorables. En particulier, l'accord relatif au Cambodge prévoyait la démobilisation sur place des éléments communistes indigènes, appelés les Forces khmères de la résistance; le règlement politique consistait en ce que le Gouvernement accorderait à ces personnes l'amnistie totale pour leur activité antérieure et les accepterait dans la communauté nationale sur le même pied que les autres citoyens. Dans son quatrième rapport intérimaire aux coprésidents de la conférence de Genève, remis en octobre 1955, la Commission pour le Cambodge déclarait qu'en accordant aux anciens résistants aux élections nationales récentes, l'égalité des droits civiques, le Gouvernement cambodgien s'était acquitté des responsabilités politiques qui lui incombaient aux termes de l'Accord. La Commission voit maintenant ses

fonctions réduites au contrôle journalier des matériels de guerre et des personnels militaires qui passent dans les deux sens les frontières du Cambodge; depuis décembre 1955, elle a diminué graduellement ses effectifs en supprimant ses équipes d'inspection.

Une situation explosive

Au Laos, celui des États indochinois qui est le plus isolé et le moins peuplé, la situation a conservé un caractère explosif; l'armistice n'a jamais encore été vraiment stable dans tout le pays. L'article 14 de l'Accord sur la cessation des hostilités au Laos prévoyait entre autres choses qu'en attendant un règlement politique les forces communistes indigènes, ou Unités combattantes du Pathet Lao, seraient regroupées dans les deux provinces septentrionales de Phong-Saly et de Sam-Neua. Aux termes de l'article 19 de l'accord, chacune des deux parties doit respecter pendant cette période de transition le territoire occupé militairement par l'autre. Le Pathet Lao soutient depuis le début que l'accord lui donne le droit de dominer à l'exclusion de l'autorité royale l'ensemble du territoire des deux provinces jusqu'au jour du règlement politique. Le Gouvernement royal du Laos, au contraire, soutient avoir le droit de conserver et de renforcer les positions militaires qu'il occupait au moment de la signature de l'accord, à condition de ne pas attaquer le Pathet Lao. En raison des divergences de vues qui se sont manifestées à ce sujet au sein de la Commission, le représentant du Canada et celui de la Pologne appuyant, l'un la thèse royale dans ses grandes lignes, et l'autre celle du Pathet Lao, et les Indiens refusant de prendre parti, la Commission n'a pu se prononcer avec autorité sur l'interprétation à donner à l'accord quant aux droits des forces opposantes. Depuis le mois d'août 1954, celles-ci occupent dans les provinces septentrionales plusieurs positions voisines les unes des autres, ce qui rend inévitables de fréquentes éruptions de combats.

Les efforts de réalisation d'un armistice durable dans le nord du Laos ont dès le début été compromis dans leur succès parce que les parties ne pouvaient se rapprocher d'un règlement politique rétablissant effectivement l'autorité du Gouvernement royal du Laos dans l'ensemble des provinces septentrionales. Lors de conférences politiques qui se sont prolongées entre représentants du Pathet Lao et du Gouvernement royal pendant presque toute l'année 1955, les communistes ont clairement démontré qu'ils n'entendent nullement accepter des conditions qui auraient pour résultat la démobilisation de leurs forces de Phong-Saly et de Sam-Neua, suivie de la réintégration des anciens résistants dans la communauté nationale. En ne prenant aucune mesure pour liquider un état de choses qui, dans l'esprit des accords de Genève, devait marquer une simple transition, le Pathet Lao a introduit un élément d'amertume dans les relations des deux parties; c'est son attitude qui a contribué le plus à empêcher la réalisation d'un armistice stable au Laos. Le Gouvernement royal du Laos et le Pathet Lao ont conclu toute une série d'accords généraux ou locaux de cessez-le-feu, avec le concours plus ou moins immédiat de la Commission, mais toujours en partant du principe qu'un règlement politique interviendrait prochainement. Cette perspective s'éloignant de plus en plus, le Gouvernement royal a cessé graduellement de rechercher les moyens d'assurer la séparation effective des forces opposées, ce qui risque de perpétuer le partage du pays contrairement aux buts de l'accord de Genève.

La politique du Canada au Laos, durant l'année écoulée, a pris pour point de départ l'improbabilité d'un cessez-le-feu durable dans les provinces septen-

trionales jusqu'à ce que puisse être rétablie l'autorité du Gouvernement royal, les deux parties ne paraissant pas devoir, à en juger par la suite des événements, se mettre d'accord sur un règlement politique sans une intervention décisive de la Commission. Le 24 mai 1955, le commissaire au Laos, qui était alors M. Léon Mayrand, a présenté à la Commission un projet de résolution demandant le rétablissement immédiat de l'administration royale dans les provinces de Phong-Saly et de Sam-Neua. Malheureusement, ni la délégation indienne ni la polonaise n'ont consenti à appuyer une prise de position aussi décisive de la Commission. Le 7 janvier 1957, M. Paul Bridle, successeur de M. Mayrand, a appuyé une résolution que la Commission a adoptée, la délégation polonaise s'abstenant, et qui invitait les parties à entamer dans les vingt-huit jours des négociations ayant pour but le règlement politique envisagé par l'accord de Genève, ce qui comportait la restauration immédiate de l'autorité du Gouvernement royal dans les deux provinces. Le Gouvernement royal s'est empressé d'accepter les termes de cette résolution, mais les représentants du Pathet Lao les ont rejetés.

Les officiers de l'Armée canadienne en service dans les deux provinces septentrionales du Laos ont eu sans aucun doute, jusqu'ici, la mission la plus difficile et la plus décourageante qui ait été dévolue aux Canadiens en Indochine. Le pays est accidenté et primitif; pendant la mousson d'été, c'est-à-dire de juin à octobre, la liaison aérienne avec Vientiane est irrégulière. Ce qui est le plus démoralisant, toutefois, c'est la campagne de harcèlement, d'obstruction et de violence menée contre les équipes de la Commission par le Pathet Lao. Le personnel de la Commission est trop heureux lorsque la liberté de mouvement n'est qu'étroitement limitée; plusieurs fois, ces derniers temps, les éléments communistes ont humilié et intimidé physiquement les membres des équipes. Les Canadiens sont en outre démoralisés de voir que si, d'une part, la Commission a pu empêcher le passage du matériel de guerre aux frontières laotiennes tenues par le Gouvernement royal, celui-ci ayant établi un remarquable système de coopération avec la Commission à cet égard, aucune méthode n'a jamais pu être trouvée d'autre part, pour instituer des enquêtes lorsque le Pathet Lao était accusé d'avoir reçu, en violation de l'accord de Genève, une aide militaire importante de son voisin communiste le Nord-Vietnam.

La Commission pour le Vietnam

Les clauses purement militaires de l'accord de Genève pour la cessation des hostilités au Vietnam ont été exécutées d'une manière relativement satisfaisante; ce sont surtout les aspects plus ou moins politiques de l'accord qui ont suscité des difficultés à la Commission pour le Vietnam. Pendant trois cents jours, jusqu'au 18 mai 1955, les forces françaises et les forces communistes se sont regroupées de part et d'autre du dix-septième parallèle. Les transferts nécessaires d'administrations et de services se sont opérés sans désorganisation appréciable, grâce pour une bonne part à la médiation de la Commission internationale. Celle-ci, désormais, doit surveiller la zone démilitarisée qui sépare le Nord et le Sud ainsi que le passage des personnels et des matériels militaires entre les deux zones. A cet égard, les problèmes se posent différemment dans le Nord et dans le Sud. Tandis que tous les hommes et les matériels entrant dans le Sud doivent passer par quelques bases maritimes ou aériennes peu nombreuses où il a été possible d'organiser une surveillance par les équipes de la Commission, l'aide militaire entrant dans le Nord-Vietnam arrive par

voie terrestre de la Chine; la Commission n'a jamais trouvé de moyen satisfaisant d'établir un contrôle à la frontière sino-vietnamienne. Le cessez-le-feu a été efficace au Vietnam, mais son maintien demandera vraisemblablement que soient trouvées aux problèmes divisant les deux régimes vietnamiens des solutions meilleures que celles qu'on a appliquées jusqu'ici.

L'article 14, alinéa c, de l'Accord pour la cessation des hostilités au Vietnam a donné à la Commission certaines de ses tâches les plus délicates. En voici le libellé: "Chaque partie s'engage à ne se livrer à aucune représaille ni discrimination contre les personnes et organisations en raison de leurs activités pendant les hostilités, et à garantir leurs libertés démocratiques."

La Commission n'a pu surveiller de façon satisfaisante l'exécution de cet alinéa, n'ayant droit de regard sur les procédures judiciaires ni dans le Nord ni dans le Sud, en raison aussi des difficultés auxquelles elle s'est heurtée en cherchant à établir si les mesures prises à l'endroit de certaines personnes l'avaient été uniquement en raison de leur activité politique antérieure au cessez-le-feu, et enfin parce que la Commission ne disposait que de moyens d'enquête limités et que les plaintes lui parvenaient en très grand nombre. A cet égard, la Commission a vu sa tâche compliquée encore par le refus du Gouvernement du Sud-Vietnam d'assumer formellement les responsabilités juridiques découlant de l'accord.

Un des soucis constants de la Commission pour le Vietnam, jusqu'au 20 juillet 1955, a été de surveiller l'exécution de la clause de l'Accord sur la cessation des hostilités, en vertu de laquelle, durant les trois cents jours qui suivraient cet accord, chaque citoyen vietnamien aurait le droit d'opter pour la résidence soit dans le Nord-Vietnam, soit dans le Sud-Vietnam. Le Gouvernement communiste du Nord, dans l'espoir d'empêcher l'exécution de cette partie de l'accord, a eu recours à une campagne apparemment coordonnée contre les personnes désireuses de partir pour le Sud et contre la Commission elle-même. En compliquant les formalités de délivrance des permis de départ, en ne fournissant pas de moyens suffisants de transport aux partants et en intimidant physiquement quiconque souhaitait aller vivre dans l'autre zone, le régime a maintenu une atmosphère de suspicion, de peur et de rumeurs qui a nui sérieusement à la liberté de mouvement prévue par l'Accord pour les résidents de cette zone. Les communistes ont d'autre part interdit aux équipes de la Commission de prendre contact avec les réfugiés retenus au Nord-Vietnam; toute enquête sur les plaintes reçues à l'effet que certaines personnes se voyaient privées du droit de choisir leur zone de résidence était impossible. Les manœuvres d'obstruction des communistes ont comporté la remise à la Commission de 320,000 pétitions de Nord-Vietnamiens assurant que des parents ou des amis n'étaient partis pour le Sud-Vietnam qu'en obéissant à des pressions. La Commission a poursuivi à ce sujet une enquête comportant des contacts avec environ vingt-cinq mille réfugiés rendus dans le Sud et qui a permis de rejeter l'idée qu'il se soit exercé des pressions. Malgré l'intimidation organisée par les communistes, 892,876 Vietnamiens ont quitté le Nord pour le Sud au cours de la période de temps qui s'est terminée le 20 juillet 1955, la plupart par d'autres moyens que ceux que fournissaient les autorités communistes. La délégation du Canada mérite de vives félicitations pour l'attitude résolue qu'elle a adoptée en faveur des Vietnamiens qui désiraient user du droit de changer de zone. Dans le troisième rapport intérimaire de la Commission, une note canadienne de minorité attirait particulièrement

l'attention des coprésidents sur la non-exécution de cette partie de l'accord. Le quatrième rapport intérimaire a présenté une longue déclaration canadienne de minorité, fortement documentée, qui retraçait les manœuvres d'obstruction des communistes et leur intimidation des réfugiés cherchant à rejoindre le Sud-Vietnam, ainsi que l'obstruction à laquelle s'étaient heurtées les équipes de la Commission lorsqu'elles cherchaient à vérifier le bien-fondé des plaintes reçues à cet égard. C'est en partie à cause de la note canadienne de minorité du troisième rapport que le délai d'option pour le changement de zone a été prorogé du 18 mai au 20 juillet 1955.

Une difficulté d'ordre majeur

Une des plus grandes difficultés auxquelles la Commission pour le Vietnam se soit heurtée dès le début a tenu au refus du Gouvernement du Sud-Vietnam d'assumer formellement les obligations juridiques découlant de l'Accord sur la cessation des hostilités. Le gouvernement Diem n'avait pas été signataire de cet accord, et dès l'époque de la conférence de Genève il s'était montré hostile au règlement conclu par la France. La Commission s'est ainsi trouvée devant l'anomalie d'une situation dans laquelle le Haut Commandement français était juridiquement responsable de l'exécution de l'accord au sud du 17^e parallèle, où cependant toute l'administration appartenait au gouvernement Ngo Dinh Diem. Le problème est devenu particulièrement aigu au printemps 1956 lorsque le Gouvernement français eut annoncé qu'à la requête du Gouvernement sud-vietnamien l'organisme par l'intermédiaire duquel le commandant en chef des forces de l'Union française s'était acquitté de ses obligations découlant de l'accord serait retiré du Sud-Vietnam le 28 avril. Bien que le gouvernement Diem ait offert certaines formes de coopération de fait avec la Commission, une déclaration publique de Diem a donné à entendre, le 6 avril 1956, que le gouvernement n'était pas disposé à assumer formellement les obligations juridiques découlant de l'accord. Le Sud-Vietnam consentait, bien qu'il ne fût pas lié par l'accord, à coopérer avec la Commission, considérée "comme un organisme travaillant pour la paix". Diem affirmait qu'il travaillait lui-même en vue de la réunification pacifique du Vietnam et qu'il serait disposé à voir se tenir à cette fin dans son pays des élections générales libres lorsque des conditions de liberté véritable régneraient dans le Nord. Il n'abandonnait pas cependant sa position antérieure: son gouvernement refuserait de se faire représenter auprès des communistes au sein de la Commission mixte, à laquelle est dévolue aux termes de l'accord la première responsabilité pour le maintien du cessez-le-feu. Bien que le Gouvernement canadien reconnaisse depuis longtemps l'anomalie et la situation peu satisfaisante qui résultent du refus du Gouvernement du Sud-Vietnam d'assumer formellement les responsabilités juridiques découlant de l'accord de Genève, le Canada n'a cessé d'espérer qu'on imaginera une solution particulière afin que le cessez-le-feu soit maintenu au Vietnam.

Une importante évolution

Au moment où l'auteur écrit ces lignes, il est impossible d'entrevoir la fin des onéreuses responsabilités assumées par le Canada en juillet 1954. Le cas de certaines autres commissions de trêve contemporaines, comme celles de Corée, d'Israël et du Cachemire, montre combien il est difficile de mener à

(Voir la suite à la page 118)

M. F. C.
195

M. G. I.
Can

M. J. R.
du

M. A. R.
du

M. S. M.
l'ad

M. B. M.
et l

M. D. I.
pou

M. S. C.
clas

M. T. I.
pou

195

M. E. T.
à l'

M. R. M.
du

M. J. E.
du

a) Publi

Rapport

fug

A/

sup

Rapport

fug

déc

gén

Rapport

vis

bri

Do

Comple

E/CON

Pr

* On pe
en franc
au Cana
Building
(Toronto
versité d
sont four
ventes et
Inc. (511
de l'Org
et docum
1956 d'

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. F. Charpentier, MBE, de l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro, est affecté le 2 février 1957 à l'administration centrale.
- M. G. R. Harman, de l'administration centrale, est affecté le 8 février 1957 à la légation du Canada à Prague.
- M. J. R. Sharpe, de l'administration centrale, est affecté le 8 février 1957 au haut commissariat du Canada à Colombo.
- M. A. R. Kilgour, MBE, de l'administration centrale, est affecté le 13 février 1957 à l'ambassade du Canada au Caire.
- M. S. M. Scott, du haut commissariat du Canada à Karachi, est affecté le 13 février 1957 à l'administration centrale.
- M. B. M. Williams, commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 16 février 1957 à l'administration centrale.
- M. D. L. Dolan, nommé consul général du Canada à Los-Angeles, est parti le 18 février 1957 pour Los-Angeles.
- M. S. Grey est entré au Ministère le 18 février 1957, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. T. Le M. Carter, MC, nommé commissaire du Canada à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est parti pour l'Indochine le 22 février 1957.
- M. E. T. Galpin, du haut commissariat du Canada à Colombo, est affecté le 22 février 1957 à l'administration centrale.
- M. R. M. Middleton, de l'administration centrale, est affecté le 28 février 1957 à l'ambassade du Canada à Djakarta.
- M. J. B. Seaborn, de l'administration centrale, est affecté le 28 février 1957 à l'ambassade du Canada à Paris.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport annuel du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956. A/3212. N.-Y., 1957. 44 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: onzième session, supplément N° 14.

Rapport spécial du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1^{er} novembre 1956 à la mi-décembre 1956. A/3212/Add.1. N.-Y., 1957. 6 pp. Documents officiels de l'Assemblée générale: onzième session, supplément N° 12A.

Rapport sur le Togo sous administration britannique et documents y afférents. Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Togo sous administration britannique et du Togo sous administration française (1955). T/1277. N.-Y., 1956. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-huitième session, supplément N° 2. 39 pp.

Comptes rendus du congrès mondial de la population, 1954. Communications: Volume III. E/CONF.13/415. 906 pp. (Ang.-Fr.-Espagnol). Numéro de vente: 1955. XIII.8 (Vol. III). Prix: \$1.50.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents polycopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

Ibid. Communications: Volume IV. 1073 pp. (Ang.-Fr.-Espagnol). E/CONF.13/416. Numéro de vente: 1955. XIII.8 (Vol. IV). Prix: \$1.50.

BIT

Annuaire des statistiques du travail 1956. Seizième édition. 503 pp. (Ang.-Fr.-Espagnol). Prix: \$5.

UNESCO

L'énergie et ses transformations. (Exposition scientifique organisée par l'UNESCO). 82 pp. Paris, 1956.

b) Document photocopié:

Projet de sixième protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. 344 pp. (Ang.-Fr.). Genève, mars 1957.

■
LES TRAITÉS

Faits courants

Multilatéraux

Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique nord.
Signée par le Canada le 9 février 1957.

Convention sur la nationalité de la femme mariée.
Signée par le Canada le 20 février 1957.

Publications

Recueil des Traités 1955 N° 17: Échange de Notes (le 7 février, ainsi que les 2 et 15 août 1955) entre le Canada et Israël concernant la renonciation réciproque aux droits payables pour les visas de non-immigrants.

Recueil des Traités 1955 N° 18: Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en date du 22 septembre 1955, concernant la proposition du Gouvernement des États-Unis de construire un pipe-line à Terre-Neuve, entre le quai de l'Aviation Militaire des États-Unis situé à Saint-Jean et la base aérienne de Pepperrell.

LE CANADA EN INDOCHINE

(Suite de la page 116)

bonne fin l'œuvre d'organismes de ce genre lorsque les régions où ils fonctionnent n'ont pas encore retrouvé la tranquillité; d'autre part, les accords de Genève ne prévoient aucune méthode définie pour la dissolution des commissions d'Indochine. Quelle que doive être la durée des tâches du Canada en Indochine, l'esprit dans lequel celles-ci ont été acceptées et exécutées marque une importante évolution de ce pays vers la maturité sur le plan de la politique mondiale. On ne doit pas oublier que les Canadiens, il y a vingt ans à peine, se considéraient comme les habitants d'un pays "à l'épreuve du feu". Aujourd'hui, presque sans la moindre voix discordante, nous en sommes arrivés à reconnaître en toute franchise que l'instabilité, où qu'elle règne, présente une menace pour nos intérêts, et à consentir les sacrifices et les déceptions d'une mission onéreuse dans une des parties du monde pourtant les plus éloignées de celles qui précédemment nous étaient seules familières

Pays
Allema
"
"
Argenti
Austral
"
"
Autrich
Belgiqu
Brésil...
"
Ceylan.
Chili....
Columb
Congo I
Cuba....
Danema
Égypte.
Espagne
États-U
"
"
"
"
"
"
"
"
Fédérat
desie
land..
Finland
France.
Grèce...
Guaterr
Haïti...
Hong-K
Inde....
"
Indonés

REPRÉSENTANTS DU CANADA À L'EXTÉRIEUR

Pays	Désignation	Adresse
Allemagne.....	Ambassadeur.....	Bonn ((22 Zitelmannstrasse).
".....	Chef de la mission militaire à Berlin.....	Berlin (Perthshire Block, Olympic Stadium (British Sector), B.A.O.R. 2).
".....	Consul.....	Hambourg 1 (Ferdinandstrasse 69).
Argentine.....	Ambassadeur.....	Buenos-Aires (Bartolome Mitre, 478).
Australie.....	Haut commissaire.....	Canberra (State Circle).
".....	Conseiller commercial.....	Melbourne (83 William Street).
".....	Conseiller commercial.....	Sydney ("Berger House", 82 Eliza- beth Street).
Autriche.....	Ambassadeur.....	Vienne 1 (Karntnerring 5).
Belgique.....	Ambassadeur.....	Bruxelles 4 (35, rue de la Science).
Brésil.....	Ambassadeur.....	Rio-de-Janeiro (Avenida Presidente Wilson, 165).
".....	Consul et commissaire de commerce.....	Sao Paulo (Edificio Alois, Rua 7 de Abril, 252).
Ceylan.....	Haut commissaire.....	Colombo (6 Gregory's Road, Cinnamon Gardens).
Chili.....	Ambassadeur.....	Santiago (Avenida General Bulnes, 129).
Colombie.....	Ambassadeur.....	Bogota (Edificio Faux, Avenida Ji- menez de Quesada, n° 7-25).
Congo Belge.....	Commissaire de commerce.....	Léopoldville (Édifice Forescom).
Cuba.....	Ambassadeur.....	La Havane (Edificio Amba Motors, Avenida Menocal, 16).
Danemark.....	Ambassadeur.....	Copenhague (Trondhjems Plads, 4).
Égypte.....	Ambassadeur.....	Le Caire (6 Sharia Rustom, Garden City).
Espagne.....	Ambassadeur.....	Madrid (Edificio Espana, Plaza de Espana, 2).
États-Unis.....	Ambassadeur.....	Washington (1746 Massachusetts Ave. N.W.).
".....	Consul général.....	Boston (532 Little Building).
".....	Consul général.....	Chicago (Garland Building, 111 North Wabash Avenue).
".....	Consul et commissaire de commerce.....	Détroit (1035 Penobscot Building).
".....	Consul général.....	Los Angeles (510 West Sixth St.).
".....	Consul général.....	New-York (620 Fifth Avenue).
".....	Consul général.....	Nouvelle-Orléans (215 International Trade Mart, 124 Camp Street).
".....	Vice-consul honoraire.....	Portland, Maine (443 Congress St.).
".....	Consul général.....	San-Francisco (400 Montgomery St.).
".....	Consul général.....	Seattle (Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way).
Fédération de la Rho- desie et du Nyassa- land.....	Commissaire de commerce.....	Salisbury (Central Africa Bldg., First and Gordon Avenue).
Finlande.....	Ministre (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Helsinki (Borgmästarbrinken 3-C. 32).
France.....	Ambassadeur.....	Paris 16e (72, avenue Foch).
Grèce.....	Ambassadeur.....	Athènes (31, avenue Vassilissis Sofias).
Guatemala.....	Commissaire de commerce.....	Guatemala (10-68 sud, Cinquième Avenue).
Haiti.....	Ambassadeur (absent)..... Chargé d'affaires a.i.	Port-au-Prince (Route du Canapé Vert, St-Louis-de-Turgeau).
Hong-Kong.....	Commissaire de commerce.....	Hong-Kong (Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg.).
Inde.....	Haut commissaire.....	Nouvelle-Delhi (4 Aurangzeb Road).
".....	Commissaire de commerce.....	Bombay (Gresham Assurance House, Mint Road).
Indonésie.....	Ambassadeur.....	Djakarta (Djalan Budi Kemuliaan, 6).

Irlande.....	Ambassadeur.....	Dublin (92 Merrion Square West).
Islande.....	Ministre.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass, 5).
Israël.....	Ambassadeur (absent).....	Tel-Aviv (Farmers' Building, 8 Rehov Hakiryra).
	Chargé d'affaires a.i.	
Italie.....	Ambassadeur.....	Rome (Via G.B. de Rossi, 27).
Jamaïque.....	Commissaire de commerce.....	Kingston (Barclays Bank Bldg., King Street).
Japon.....	Ambassadeur.....	Tokio (16 Omote-Machi, 3 Chome, Akasaka Minato-ku).
Liban.....	Ambassadeur (absent).....	Beyrouth (Immeuble Alpha, rue Clémenceau).
	Chargé d'affaires a.i.	
Luxembourg.....	Ministre.....	Bruxelles (Ambassade du Canada).
Mexique.....	Ambassadeur.....	Mexico I, D.F. (Paseo de la Reforma, 1).
Norvège.....	Ambassadeur.....	Oslo (Fridtjof Nansens Plass, 5).
Nouvelle-Zélande.....	Haut commissaire.....	Wellington (Government Life Insurance Building).
Pakistan.....	Haut commissaire.....	Karachi (Hotel Metropole, Victoria Road).
Pays-Bas.....	Ambassadeur.....	La Haye (Sophialaan 5 & 7).
Pérou.....	Ambassadeur.....	Lima (Edificio Boza, Plaza San Martin).
Philippines.....	Consul général et commissaire de commerce.....	Manille (Ayala Building, Juan Luna Street).
Pologne.....	Chargé d'affaires.....	Varsovie (31 Ulica Katowicka, Saska Kępa).
Portugal.....	Ambassadeur.....	Lisbonne (Rua Marques da Fronteira, 8).
Royaume-Uni.....	Haut commissaire.....	Londres (Canada House).
".....	Commissaire de commerce.....	Liverpool (Martins Bank Bldg.).
".....	Commissaire de commerce.....	Belfast (36 Victoria Square).
Singapour.....	Commissaire de commerce.....	Singapour (Bureau F-3, Union Building).
Suède.....	Ambassadeur.....	Stockholm (Strandvägen 7-C).
Suisse.....	Ambassadeur.....	Berne (Kirchenfeldstrasse, 88).
République Dominicaine.....	Ambassadeur (absent).....	Ciudad Trujillo (Edificio Copello, 410 Calle El Conde).
	Chargé d'affaires a.i.	
Tchécoslovaquie.....	Chargé d'affaires.....	Prague 2 (Krakowska, 22).
Trinidad.....	Commissaire de commerce.....	Port-d'Espagne (Colonial Bldg.).
Turquie.....	Ambassadeur.....	Ankara (19 Müdafaai Hukuk Caddesi, Cankaya).
Union Sud-Africaine.....	Haut commissaire.....	Pretoria (Suite 65, Kerry Bldg., 238 Vermeulen Street).
".....	Commissaire de commerce.....	Le Cap (Norwich House, Heerengracht).
".....	Commissaire de commerce.....	Johannesburg (Mutual Building, 38 Harrison Street).
U.R.S.S.....	Ambassadeur.....	Moscou (23 Starokonyushenny Pereulok).
Uruguay.....	Ambassadeur (absent).....	Montevideo (1409 avenida Agraciada).
	Chargé d'affaires a.i.	
Venezuela.....	Ambassadeur.....	Caracas (Edificio Pan-American, Puente Urapal, Candelaria).
Yougoslavie.....	Ambassadeur.....	Belgrade (Proliterskih Brigada, 6 ^o).
Conseil de l'Atlantique Nord.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (77, rue d'Auteuil).
Nations Unies.....	Représentant permanent.....	New-York (Bureau 504, 620 Fifth Avenue).
".....	Représentant permanent.....	Genève (16 Parc du Château Banquet).
".....	Représentant permanent adjoint.....	
OECE*.....	Représentant permanent.....	Paris 16 ^e (77, rue d'Auteuil)

*Organisation européenne de coopération économique.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Avril 1957

Vol. 9 N° 4

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La naissance du Ghana.....	123
Conférence des Bermudes.....	129
Les affaires extérieures au Parlement.....	133
Le Moyen-Orient.....	133 /
Conférence générale de l'UNESCO.....	144
Le Canada et les Nations Unies..	149
Nominations et mutations.....	151
Documents des Nations Unies.....	151

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada



Egerton Herbert Norman, Ph.D.
1909-1957

Mort au Caire le 4 avril 1957

Admis au ministère des Affaires extérieures en 1939, M. Norman a servi le Canada avec distinction dans plusieurs postes importants. Nommé ambassadeur du Canada en Égypte au mois de septembre 1956, il est devenu aussitôt activement intéressé aux événements du Moyen-Orient survenus l'automne dernier. Avant d'être désigné au Caire, M. Norman avait été, à compter de 1953, haut commissaire en Nouvelle-Zélande. Il avait aussi fait fonction de délégué permanent par intérim du Canada auprès des Nations Unies et avait dirigé la mission de liaison canadienne à Tokyo. Né au Japon, M. Norman avait fait ses études aux universités de Toronto, de Cambridge et de Harvard. Sa femme, née Irene Clark, lui survit. Rendant hommage à M. Norman à la Chambre des communes, le 4 avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson, a déclaré entre autres: "Depuis dix-huit ans, M. Herbert Norman servait son pays à titre de haut fonctionnaire au ministère des Affaires extérieures avec loyauté, dévouement et compétence. Au cours de cette période, toutes ses initiatives n'ont servi qu'à confirmer et à renforcer la confiance et l'admiration que j'avais pour lui."

(Chef de
conseiller
Ghana)

A MIN
l'Or dev
Commo
annonç
impertu
entendr
tambou
restaien
blaient
membres
ministre
place pu
plus de
et que
seuleme

Ce
sobriété
déroulé
les ville
régime
dant. P
aux Na
étonner
membres
doutes
popula
faire d
ment v

L'
la néces
caracté
neur, n
surveill
tions de
démocr

Présen

Qu
M. Gea

*Nor
trois bar
champ s

La naissance du Ghana

par G. C. McInnes

(Chef de la Division du Commonwealth du ministère des Affaires extérieures et conseiller politique de l'envoyé spécial du Canada aux fêtes de l'indépendance du Ghana)

A MINUIT le 5 mars 1957, l'ancienne colonie britannique de la Côte-de-l'Or devenait, sous le nom de Ghana*, un membre libre et indépendant du Commonwealth. La proclamation du gouverneur, sir Charles Arden-Clarke, annonçant la dissolution de l'assemblée nationale, a été lue avec une grande imperturbabilité par le président, sir Emmanuel Quist, tandis que se faisaient entendre à l'extérieur les bruyantes acclamations de la foule, les pétards, les tambours et les klaxons. Les membres de la chambre, aussi imperturbables, restaient à leurs sièges. Dans leurs robes voyantes et magnifiques, ils ressemblaient tout à fait à des sénateurs romains. Le président s'étant tu, tous les membres se précipitèrent en un mouvement d'enthousiasme vers le premier ministre, M. Kwamé Nkrumah, qu'ils portèrent en triomphe sur la grande place publique. Là, dans la nuit silencieuse et immobile, il parla à une foule de plus de 50,000 personnes; il déclara que la lutte pour la liberté avait pris fin et que dorénavant la conduite de la population aurait des répercussions non seulement sur le Ghana mais sur toute l'Afrique.

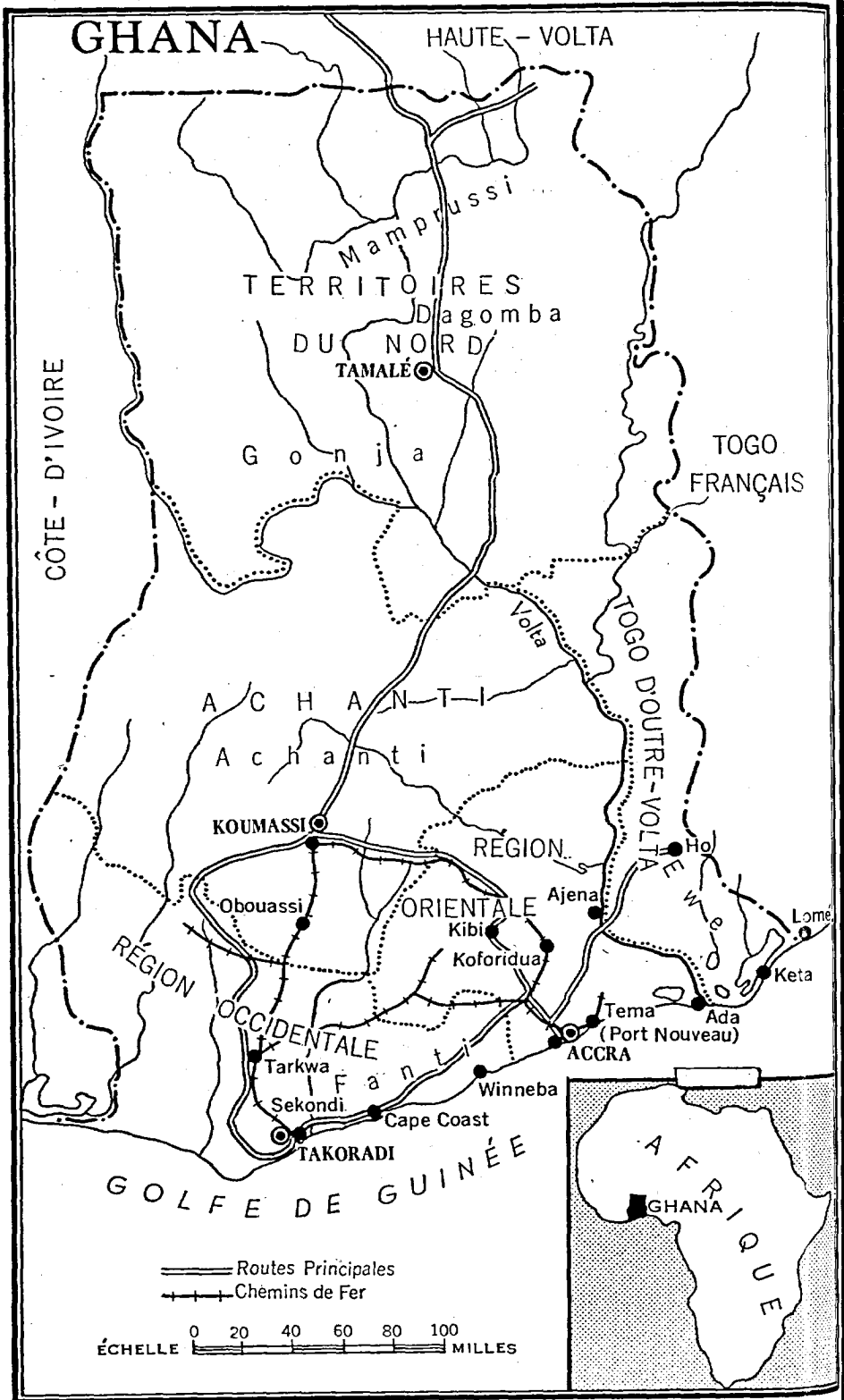
Cet enthousiasme, fait à la fois de gaieté et de vivacité, de sérieux et de sobriété, a caractérisé toutes les cérémonies de l'Indépendance qui se sont déroulées du 2 au 10 mars, surtout à Accra, la capitale, mais aussi dans toutes les villes et toutes les agglomérations du pays, et qui ont marqué la fin du régime colonial et l'association au Commonwealth d'un Ghana libre et indépendant. Parrainé par les autres membres du Commonwealth, le Ghana fut admis aux Nations Unies moins d'une semaine plus tard. On se rappelle non sans étonnement que, six ans plus tôt, M. Nkrumah était en prison avec d'autres membres de son cabinet actuel, qu'il y a à peine six mois, on entretenait des doutes sérieux sur la possibilité pour le parti de M. Nkrumah, la Convention populaire, de composer avec les séparatismes régionaux à temps, de façon à faire du Ghana un pays indépendant, qui fût politiquement et économiquement viable.

L'évolution constitutionnelle vers l'indépendance, rapide et ordonnée, et la nécessité de concilier les diverses tendances séparatistes qui existent encore, caractérisent bien le nouveau Ghana, de même que le rôle joué par l'ex-gouverneur, maintenant gouverneur général, sir Charles Arden-Clarke, lequel a surveillé le retrait fécond, conforme aux meilleures et aux plus grandes traditions de la tutelle métropolitaine, qui a abouti à la création d'un nouveau pays démocratique.

Présence du Canada

Quelques Canadiens ont pu assister à ces cérémonies; ils accompagnaient M. George Prudham, ministre des Mines et des Relevés techniques, qui avait

*Nom d'un ancien royaume ouest-africain sur le Niger central. Le drapeau du Ghana est à trois bandes (rouge, safran et vert) avec l'étoile polaire de l'indépendance africaine sur le champ safran.



été dés
avec so
étaient
riat de
Des jo
Taylor
James
ael Ma
Le No
ci-aprè
gaise),
Ottawa
teur de
alors a
sur les
mission
nium C
bien or

Le
de pré
présen
visiteu
tutelle
garde
des kol
le pren
secréta

Accra

Il
la joie
bour,
les jeu
société
barcar
huit p
direct
duche
Charl
en ple
Dano
des m
branc
sador
dans
minis
d'une
n'oub
fois; a

la po

été désigné comme envoyé spécial aux fêtes de l'Indépendance du Ghana, où, avec son épouse, il a représenté le Canada. Le ministre et madame Prudham étaient accompagnés de leur fille aînée, Catherine, de trois membres du secrétariat de M. Prudham: M. D. W. Thomson, M. Bruce Powe et M^{me} Kaye Adams. Des journalistes s'étaient aussi rendus sur les lieux, entre autres M. Robert Taylor, du *Toronto Daily Star*; M. Arthur Holland, du *Toronto Telegram*; M. James McCook, de l'*Ottawa Journal*; M. Pierre Chaloult, du *Droit*; M. Michael Maclear et M. Robert Crone, du service de télévision de Radio-Canada. Le North Star du CARC, qui transportait les voyageurs, a suivi le parcours ci-après: Ottawa, Gander, Lajes (Açores), Dakar (Afrique-Occidentale française), Accra, Dakar, Gibraltar, Londres, Keflavik (Islande) Goose-Bay et Ottawa. A l'arrivée à Accra, le groupe a été accueilli par M. O. E. Ault, directeur de la Division des projets à la Commission du service civil du Canada, alors au Ghana, où il faisait partie d'une mission technique de l'ONU portant sur les besoins en main-d'œuvre; par sir Robert Jackson président de la Commission d'études de la Volta; par M. Grimes-Graeme, représentant de l'Aluminium Company of Canada. L'hospitalité du Ghana a été à la fois généreuse et bien organisée.

Les cérémonies d'Accra, ordonnées de façon magnifique et avec beaucoup de prévoyance par les Britanniques et les Ghaniens, étaient rehaussées par la présence de la duchesse de Kent, qui représentait la Reine. Parmi les nombreux visiteurs éminents, venus de plus de quatre-vingt-dix pays ou territoires sous tutelle, se trouvaient le vice-président des États-Unis, M. Richard Nixon, le garde du petit Sceau au Royaume-Uni, M. R. A. Butler, le ministre soviétique des kolkhoses, M. Benediktov, le ministre australien de la défense, M. Osborne, le premier ministre de Tunisie, M. Bourguiba, et enfin, pour représenter le secrétaire général des Nations Unies, M. Ralph Bunche.

Accra en joie

Il ne suffit pas d'énumérer les brillantes cérémonies pour rendre compte de la joie qui a gagné Accra. Nous mentionnerons cependant le festival de tambour, les danses exécutées par des tribus du Nord, du Togo et des Achantis, les jeux nautiques, avec les pirogues conduites par des portefaix au service des sociétés locales de cabotage. Ces hommes, costauds, chargeaient sur les embarcations des sacs de cacao de 160 livres; ils s'élançaient ensuite sur l'eau, huit par pirogue, maniant les avirons à trois pales à une allure endiablée en direction des cargos amarrés dans la rade d'Accra. A l'Université du Ghana, la duchesse de Kent a reçu un grade honorifique. Le gouverneur général, sir Charles Arden-Clarke, et son épouse ont donné quelques réceptions, dont une en plein air, au château de Christiansborg, édifice crénelé et imposant que les Danois ont érigé à la fin du XVII^e siècle. Les vagues viennent s'y briser sur des murs de pierre blanche tandis que tout près, dans le jardin, s'agitent les branches des palmiers. Un magnifique banquet a été donné à l'hôtel Ambassador, érigé pour la circonstance. Le matin du 6 mars, la duchesse a inauguré dans l'apparat le nouveau parlement. Le soir, au palais de l'État, le premier ministre du Ghana a dansé un pas-de-deux avec la duchesse de Kent, vêtue d'une superbe robe et couverte de diamants. Ce fut le clou du bal. Personne n'oubliera le moment où le monument de la liberté fut illuminé pour la première fois; alors la foule africaine, en alerte, poussa un soupir de joie et d'approbation.

Quelque 250,000 personnes se trouvaient alors dans la ville d'Accra dont la population habituelle n'est que de 135,000. La garde nationale et la police

ont dirigé la circulation intense avec une grande maîtrise. D'immenses estrades avaient été érigées à l'aide de pièces d'acier amovibles qui pourront servir plus tard à la construction d'écoles, de salles de récréation et de maisons. Les rues étaient abondamment pavées; le même esprit de fête avait gagné les petites villes. Le Royaume-Uni avait mis à la disposition du Ghana trois bombardiers à réaction "Valiant" et deux croiseurs; les Australiens, trois bombardiers "Neptune"; le gouverneur de la Guinée portugaise, une canonnière.

L'accueil au délégué canadien

L'envoyé spécial du Canada et Mme Prudham ont assisté à toutes les grandes cérémonies; de plus, le ministre a donné deux dîners et une réception au nom du Gouvernement canadien. Le 7 mars, il a accueilli au pavillon national de réceptions (Government hospitality bungalow) 140 invités, dont les membres du cabinet, les fonctionnaires supérieurs, des gens d'affaires, d'église et de robe et quelques Canadiens de l'endroit. Le 10 mars, il a donné une réception entre hommes en l'honneur de M. Nkrumah et de ses deux principaux



HOMMAGE À UN PREMIER MINISTRE

L'envoyé spécial du Canada aux fêtes de l'indépendance du Ghana, M. George Prudham, présente une boîte à cigarettes en argent à M. Kwamé Nkrumah, premier ministre du Ghana. On voit aussi au premier plan M. Kojo Botsio, ministre du Commerce et du Travail. À l'arrière-plan, M. Graham McInnes, du ministère des Affaires extérieures du Canada, et M. A. L. Adu, du ministère des Affaires extérieures du Ghana. La présentation s'est faite à l'occasion d'un dîner offert par M. Prudham au premier ministre du Ghana.

ministre
peintur
Gouver
collègu
présent
canadi
institu
intime
gratitu

Le
lui ren
rédigée
M. Nk
exprim
s'est b
Hayfo
tion de

La
à Kou
ils acc
les arb
portan
richess
l'Asan
Dans
ham q
a profi
part à
tion p
inaug

M
sur l'e
quelq
par l'
ingéni
Jacks
fit un
pères
et se

Heur

S
couro
tion s
ques
tisme
marc
sécés

* P

ministres, M. Kojo Botsio et M. K. A. Gbedemah. Au cours du dîner, une peinture canadienne contemporaine* a été offerte à M. Nkrumah au nom du Gouvernement et de la population du Canada; le premier ministre et ses deux collègues ont reçu des coffres d'argent avec inscription; des coffrets ont été présentés en outre aux fonctionnaires supérieurs. Des cartes et des livres canadiens ont été offerts au ministère de l'Éducation, à des hôpitaux et à des instituts techniques de l'endroit. Le 11 mars, M. Prudham a donné un dîner intime pour les aides ghanais assignés à son groupe, et leur a témoigné sa gratitude pour leurs bons services par des présents personnels.

Le 4 mars, M. Prudham s'était rendu en personne chez M. Nkrumah pour lui remettre, de la part de M. St-Laurent, une lettre de présentation qui, rédigée en termes de chaleureuse amitié, fut aussi chaleureusement accueillie. M. Nkrumah a manifesté beaucoup de bienveillance à l'égard du Canada et a exprimé l'espoir que son commerce avec le Ghana augmenterait. M. Prudham s'est brièvement entretenu avec le ministre des Communications, M. Casely-Hayford, qui a laissé entendre que le Canada pourrait contribuer à l'amélioration des méthodes d'agriculture du Ghana.

Les 8 et 9 mars, le Ministre et les autres membres du groupe se sont rendus à Koumassi, la capitale d'Achanti. Quittant les plaines découvertes d'Accra, ils accomplirent le trajet à travers une région de collines et de forêts denses où les arbres, très gros à la base, s'élèvent jusqu'à 200 pieds dans le ciel humide, portant des lianes retombantes et abritant des cacaotiers, principale source de richesse du Ghana. Le principal objet de la visite était de rendre hommage à l'Asantehene, le grand chef de la région, Otumfuo sir Agyeman Prempeh II. Dans son palais, une modeste villa blanchie à la chaux, il accueillit M. Prudham qui lui fit don d'un étui à cigarettes d'argent, avec inscription. Le groupe a profité de l'occasion pour visiter une scierie et une mine d'or; il a aussi pris part à une réception en plein air par le premier officier régional et à une réception par la Chambre de commerce de Koumassi. De son côté, Mme Prudham inaugurerait officiellement la foire annuelle de l'Institut féminin d'Accra.

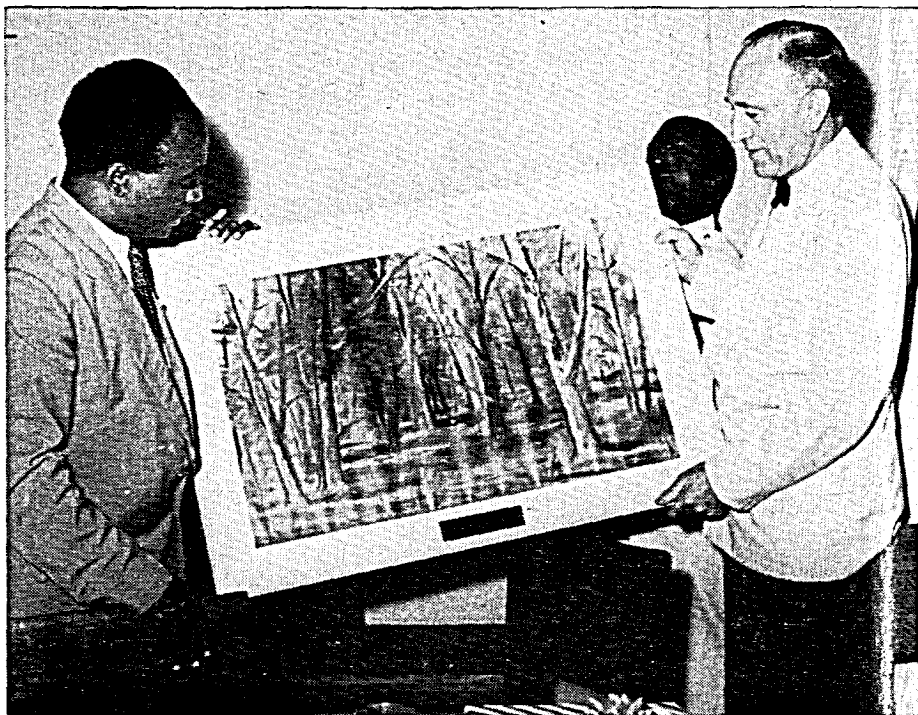
M. Prudham et quelques membres de son groupe se sont rendus à Ajena, sur l'emplacement d'un futur aménagement hydro-électrique de la Volta, à quelque 75 milles au nord-est d'Accra. L'excursion, gracieusement organisée par l'Aluminum Company of Canada, par l'Aluminum Limited et par les ingénieurs "Sir William Halcrow and Partners", était dirigée par sir Robert Jackson. Le groupe se rendit au pont à arche unique de Kpong sur la Volta et fit une courte excursion au Togo. M. Pierre Chaloult a accompagné quelques pères Blancs du Canada jusqu'à Tamalé, la capitale des territoires du Nord, et se rendit au delà de la frontière jusqu'en Haute-Volta française.

Heureuse issue

Selon l'impression générale des visiteurs canadiens, les célébrations ont couronné de façon appropriée et dans la joie quelques courtes années de négociation serrée. Sans doute, l'avenir réserve des difficultés politiques et économiques au nouveau pays: nécessité d'un compromis raisonnable avec les séparatismes régionaux et d'une économie moins tributaire des fluctuations propres au marché mondial du cacao. Quoi qu'il en soit, l'impression générale est que la sécession du Ghana d'avec le Royaume-Uni s'est accompagnée de bonne vo-

* *Fall Colours, Mount Royal*, de Stanley Cosgrove.

lonté de part et d'autre; que le Ghana est bien disposé à l'égard de l'Ouest et qu'il le restera probablement, surtout si l'Ouest partage les mêmes sentiments et les manifeste de façon concrète: que sous la direction de M. Nkrumah, le nouvel État suivra vraisemblablement une politique qui, tout en étant favorable aux idéaux nationalistes africains, tiendra sérieusement compte du bien-être économique ghanien.



DON AU GHANA

Délégué du Canada aux cérémonies qui ont marqué l'accession du Ghana à l'indépendance au sein du Commonwealth, M. George Prudham, ministre des Mines et des Relevés techniques, présente une peinture canadienne à M. Kwamé Nkrumah, premier ministre du nouvel État.

Le tableau, *Fall Colours, Mount Royal*, de Stanley Cosgrove, est un don du Canada au Gouvernement et à la population du Ghana.

Com

Au co
Uni, M
hower
ont été

Réun

Le
assisté
britann
de ces
leurs c
régner
reconn
politiq
justice

Pa
concer
europé

Le
cette c
prises,
comm

L
pau s

R
Unies e
de leur

R
de la c

S
l'Euro

S
mondi
pas de
politic

Conférences des Bermudes

Au cours de la dernière quinzaine de mars, le premier ministre du Royaume-Uni, M. Harold Macmillan, a conféré aux Bermudes avec le président Eisenhower et le premier ministre St-Laurent. Voici le texte des communiqués qui ont été publiés à l'issue de chacune des réunions.

I

Réunion du président des États-Unis et du premier ministre du Royaume-Uni aux Bermudes

Du 21 mars au 23 mars 1957

Le président des États-Unis et le premier ministre du Royaume-Uni, assistés par le secrétaire d'État américain et le ministre des Affaires étrangères britannique, ainsi que par d'autres conseillers, se sont consultés au cours de ces trois derniers jours sur plusieurs sujets d'intérêt commun. Ils ont mené leurs conversations dans l'atmosphère de liberté et de franchise qui peut régner entre de vieux amis dans un monde de croissante interdépendance. Ils reconnaissent leur responsabilité dans la recherche d'une coordination de leurs politiques étrangères respectives dans les intérêts d'une paix basée sur la justice.

Parmi les sujets discutés en détail ont figuré les problèmes communs concernant le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient, l'OTAN, la coopération européenne, la réunification de l'Allemagne et la défense.

Le président et le premier ministre sont très satisfaits des résultats de cette conférence, au cours de laquelle un certain nombre de décisions ont été prises, et ils ont l'intention de poursuivre un échange de vues qui a si bien commencé.

Les accords et les conclusions auxquels a abouti la discussion des principaux sujets de la conférence font l'objet d'une annexe.

Annexe I

1

Reconnaissent la valeur des pactes de sécurité collective dans le cadre des Nations Unies et l'importance particulière de l'OTAN pour les deux pays en tant que pierre angulaire de leur politique occidentale.

2

Réaffirment leur intérêt commun dans le développement de l'unité européenne au sein de la communauté atlantique.

3

Sont d'accord sur l'importance d'une association plus étroite du Royaume-Uni avec l'Europe.

4

Sont d'accord sur les avantages susceptibles de dériver, pour le commerce européen et mondial, des projets de marché commun et de zone de libre-échange, pourvu qu'ils n'entraînent pas des tarifs douaniers élevés, et sont d'avis que toutes les nations devraient suivre une politique commerciale libérale.

5

Prendent acte de la décision des États-Unis, conformément à la récente résolution commune sur le Moyen-Orient, de participer activement au comité militaire du pacte de Bagdad.

6

Réaffirment leur intention d'appuyer le droit du peuple allemand à réaliser rapidement sa réunification dans la paix et la liberté.

7

Expriment leur sympathie pour le peuple hongrois et condamnent la politique soviétique de répression à l'égard des peuples d'Europe orientale, ainsi que l'ignorance dans laquelle d'importantes résolutions des Nations Unies ont été tenues par l'URSS.

8

Sont d'accord sur la nécessité d'appliquer rapidement les récentes résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la zone de Gaza et le golfe d'Akaba.

9

Sont d'accord pour reconnaître l'importance de l'application, aussi bien dans la lettre que dans l'esprit, de la résolution du Conseil de sécurité du 13 octobre dernier sur le canal de Suez et pour appuyer les efforts accomplis par le secrétaire général de l'ONU en vue d'aboutir à un règlement conforme aux clauses de cette résolution.

10

Publient une déclaration commune sur leur politique à l'égard des expériences nucléaires (voir annexe II).

11

Sont d'accord en principe pour que dans l'intérêt de la défense et de l'économie mutuelles certains engins téléguisés soient mis par les États-Unis à la disposition des forces britanniques.

Annexe II

1

Nos deux gouvernements ont essayé depuis longtemps de négocier avec l'Union soviétique, sous les auspices de la Commission de désarmement des Nations Unies, un accord efficace pour un désarmement raisonnable. Nous continuons à rechercher un tel accord dans les conversations sur le désarmement en cours à Londres. A défaut de tel accord, la sécurité du monde libre dépend toujours dans une mesure considérable de l'arme nucléaire. Pour maintenir cet état de choses la poursuite des expériences nucléaires est certainement indispensable pour le moment.

2

Nous reconnaissons toutefois que l'on puisse redouter en toute sincérité que la poursuite des expériences nucléaires ne soit à même d'élever les radiations dans le monde à un niveau qui pourrait être nuisible. Des études faites par des organisations scientifiques indépendantes confirment notre conviction que cela ne se produira pas tant que les expériences auront lieu dans les limites convenables. Au surplus, le programme des expériences a démontré qu'il est possible de réduire considérablement les répercussions dans le monde des grandes explosions nucléaires.

3

Au cours de ces derniers mois, nos gouvernements ont pris en considération la proposition de diverses méthodes pour limiter les expériences. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'à défaut d'accords plus généraux sur un contrôle nucléaire tel que celui que nous désirons, un accord sur la limitation des expériences ne pourrait pas être efficacement appliqué aujourd'hui pour des raisons techniques, et que les violations de cet accord ne pourraient pas non plus être décelées avec certitude. Nous estimons néanmoins que, avant même la réalisation d'un accord général, des limitations volontaires peuvent et doivent être appliquées par les nations qui procèdent à des essais.

4

Par conséquent, nous déclarons, au nom des deux gouvernements, que nous avons l'intention de poursuivre nos expériences nucléaires, de façon toutefois que les radiations mondiales

n'augmentent que d'une petite fraction du degré au delà duquel elles pourraient devenir dangereuses. Nous espérons que l'Union soviétique observera les mêmes limitations.

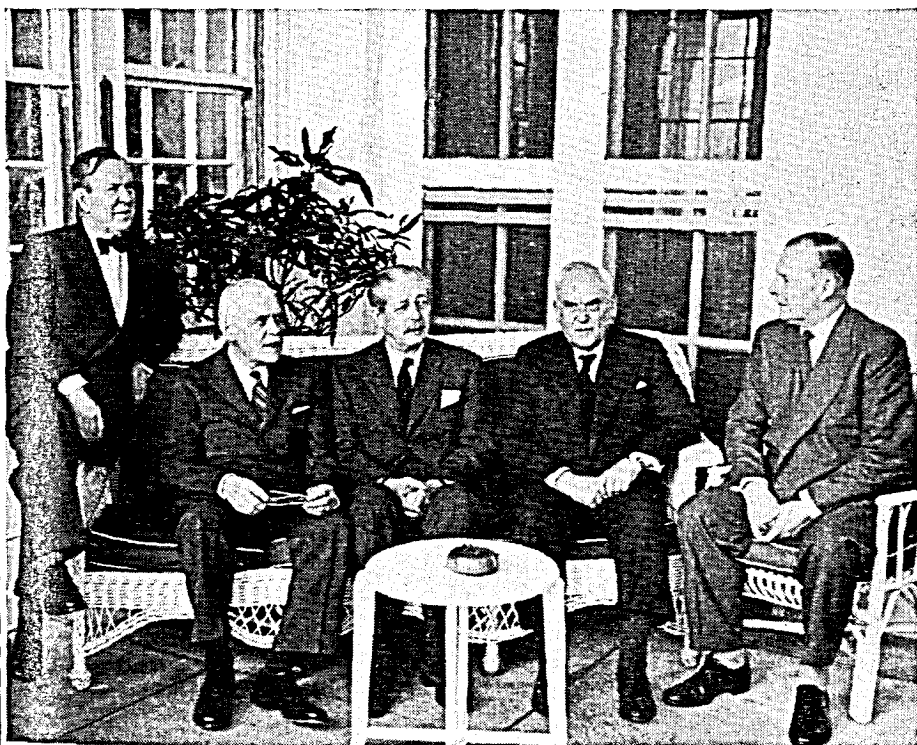
5

Nous continuerons comme d'habitude à annoncer publiquement nos séries d'expériences bien avant qu'elles aient lieu, en précisant l'endroit où elles se dérouleront, ainsi que l'horaire prévu. Nous serions heureux d'informer à l'avance les Nations Unies de notre intention d'effectuer des essais nucléaires et de permettre que ceux-ci soient suivis par un certain nombre d'observateurs internationaux si l'Union soviétique acceptait d'en faire autant.

II

Réunion des premiers ministres du Royaume-Uni et du Canada aux Bermudes

25 et 26 mars 1957



Les premiers ministres du Royaume-Uni et du Canada se sont réunis aux Bermudes les 25 et 26 mars. M. Macmillan était accompagné du secrétaire aux Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd. M. St-Laurent était accompagné de M. C. D. Howe, ministre du Commerce, et de M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Au cours des entretiens, les ministres canadiens ont noté avec satisfaction les résultats de la réunion anglo-américaine du 21 au 23 mars. Ils se sont félicités, en particulier, de la déclaration commune sur les expériences nucléaires, qui apporte une contribution positive à la solution de ce problème sur le plan international.

Les ministres ont discuté les mesures qu'il pourrait convenir d'adopter en vue d'un règlement acceptable des problèmes momentanés du Moyen-Orient. Ils ont aussi revu un certain nombre de questions politiques et économiques moins immédiates qui se posent dans cette partie du monde.

Il y a eu échange de vues sur un certain nombre de questions relatives à l'Europe et à l'Alliance de l'Atlantique Nord. Les ministres canadiens se sont montrés intéressés par les propositions envisageant une plus étroite association entre le Royaume-Uni et l'Europe. Il y a eu discussion sur les conséquences, du point de vue du commerce canadien, des projets de marché commun et de zone de libre-échange européens, ainsi que sur d'autres questions commerciales et financières présentant un commun intérêt pour le Royaume-Uni et le Canada.

Les ministres ont reconnu la nécessité de renforcer et d'améliorer le fonctionnement des Nations Unies en tant qu'instrument pour la préservation de la paix dans la justice.

Il a été approuvé un contrat (voir annexe ci-dessous) qui assurera pendant un certain nombre d'années la fourniture au Royaume-Uni de l'uranium nécessaire pour l'exécution du programme d'expansion de la production énergétique nucléaire récemment annoncé par le Gouvernement de ce pays.

Une séance à huis clos a été consacrée à des questions de défense.

Cette réunion a démontré une fois de plus la valeur des relations de famille entre les peuples du Commonwealth et de la coopération étroite et soutenue qui existe entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement du Canada. Même si certaines divergences se font jour de temps à autre dans leurs attitudes ou leurs réactions en face de la situation internationale, les deux gouvernements ont confiance que les liens d'un caractère particulier qui les unissent leur permettront toujours de travailler ensemble efficacement à la réalisation de fins positives.

Annexe

Au cours de la réunion, on a approuvé un contrat d'envergure pour l'achat d'uranium, ce qui aidera grandement à la mise en œuvre du programme élargi de développement nucléaire du Royaume-Uni. En vertu de ce contrat, l'Administration de l'énergie nucléaire du Royaume-Uni achètera, durant les cinq prochaines années, quelque 115 millions de dollars d'uranium de l'agence du Gouvernement canadien (Eldorado Mining and Refining Limited) qui, de son côté, a passé des contrats d'achat avec certaines compagnies minières du Canada. Ce contrat a été réalisé avec la coopération de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis; il est semblable, quant aux termes, aux contrats en vertu desquels cette Commission achète de l'uranium de la même agence.

Les ministres ont aussi discuté certains arrangements pour approvisionner le Royaume-Uni en combustible d'uranium après cette période de cinq ans et ont décidé que les organismes intéressés devraient poursuivre leurs entretiens à ce sujet.

Les
DÉ

Sous c
sujet de
parleme
affaires

A
extérieu

. . . I
peu prés
blée gén
dernière
étrangèr
Cet exan
non seul
dans ces
de repre
grave, de

L'Asses
soi, n'es
j'y revie
est inutil
peut fair
à l'égar
tout ma
ne sert d
l'impossi
le répét
sances e
quant l'
tort qu
l'ONU
si celles
sions, ou
ter par

L'ON
dans la
étroite
concern
taire, r
donc d
que no
gliger p
le plan
cadre
l'ONU.

Histor

Mon
certain
la situ

La d
York
n'est q
du Mo
de Su
dernie
entier
natio
sembl

Les affaires extérieures au Parlement

DÉCLARATIONS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Sous cette rubrique sont reproduites quelques-unes des déclarations faites au sujet des affaires extérieures par des membres du Cabinet ou par leurs adjoints parlementaires. Il ne s'agit pas d'un compte rendu de tous les débats auxquels les affaires extérieures ont donné lieu au cours du mois.

Le Moyen-Orient

A la Chambre des communes, le 15 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, a fait la déclaration suivante:

... Le problème du Moyen-Orient n'a à peu près jamais cessé de se poser à l'Assemblée générale des Nations Unies depuis la dernière fois que j'ai parlé ici des affaires étrangères, au mois de novembre dernier. Cet examen de la situation par l'ONU a pu, non seulement amener la fin des hostilités dans ces régions, mais empêcher ces hostilités de reprendre, voire, ce qui serait encore plus grave, de s'étendre.

L'Assemblée des Nations Unies, cela va de soi, n'est pas parfaite. Je l'ai déjà dit ici et j'y reviendrai au cours du présent débat. Il est inutile de lui demander plus qu'elle ne peut faire ou d'exiger d'elle des interventions à l'égard desquelles elle est dépourvue de tout mandat, aux termes de sa charte. Rien ne sert donc de lui reprocher de ne pas tenter l'impossible. On a également tort aussi, je le répète, de chercher à couvrir les insuffisances et les hésitations nationales en invoquant l'autorité des Nations Unies. C'est à tort qu'on chercherait à se décharger sur l'ONU des responsabilités nationales, même si celles-ci peuvent y faire l'objet de discussions, ou même s'il est possible de s'en acquitter par son entremise.

L'ONU ne saurait remplacer la sagesse dans la politique nationale, ni la collaboration étroite entre amis et alliés. Elle n'a, en ce qui concerne ces besoins, qu'un rôle complémentaire, même s'il est essentiel. Rien ne sert donc de dire: "Que l'ONU le fasse", à moins que nous prenions sur nous de ne rien négliger pour lui faciliter la tâche, en prenant sur le plan national des décisions sages, dans le cadre de l'ONU comme à l'extérieur de l'ONU.

Historique de la crise

Monsieur l'Orateur, avant de passer à certains des détails de la question, j'aimerais la situer dans ses perspectives réelles.

La question dont nous avons parlé à New-York et que nous avons essayé de résoudre n'est qu'un aspect de l'ensemble du problème du Moyen-Orient. Même sans les événements de Suez et de Palestine, du mois d'octobre dernier, ce problème général subsisterait tout entier. Le problème découle du renouveau de nationalisme au Moyen-Orient et de ce qui semble parfois être une préoccupation et une

méfiance morbides de la part de la population de cette région, méfiance qu'elle éprouve à l'égard de ceux qui la gouvernaient autrefois; il est également dû à l'impatience que ressentent les peuples du Moyen-Orient à transformer la liberté politique en progrès économique et social et, plus fondamentalement encore, il résulte de la pression exercée, surtout en Égypte, par une population en rapide croissance sur les ressources productrices du pays, ressources qui ne peuvent suivre l'accroissement accéléré de cette population.

Il y a aussi,—et nous nous rapprochons maintenant des difficultés d'ordre immédiat,—le problème aigu des relations entre Israël et ses voisins arabes, problème qui semble parfois insoluble et qui a abouti à l'explosion d'octobre dernier.

Depuis ce temps-là, l'Organisation des Nations Unies a réussi à faire adopter un cessez-le-feu et a établi un organisme chargé de l'appliquer et de le surveiller. La façon dont cela s'est fait a été l'objet de discussions à la Chambre en novembre dernier. Depuis, l'ONU étudie la question du retrait d'Israël du territoire égyptien. Dès le début, il y a eu accord à New-York sur le principe du retrait, mais il a été difficile de passer de l'accord en principe à l'exécution, de décider si l'accord doit être sans conditions ou avec conditions.

La Chambre se rappelle sans doute qu'après le retrait des troupes britanniques et françaises de Port-Saïd en décembre dernier, les troupes israéliennes se sont aussi retirées de tous les territoires égyptiens ou sous administration égyptienne, sauf de Charm-el-Cheikh sur le détroit de Tiran et de la bande de Gaza. Pendant quelque temps, Israël a été incapable de retirer ses troupes de ces deux endroits, premièrement sans l'assurance de la liberté de navigation dans le détroit de Tiran et le golfe d'Akaba et, deuxièmement, sans la certitude que Gaza ne retomberait pas dans la situation où elle servirait comme auparavant de base d'attaque contre Israël.

L'Égypte et les autres États arabes, ainsi que bien des États asiatiques, ont refusé d'examiner tout arrangement sur ces questions à l'Assemblée ou même, à certains moments, de les discuter, tant que les troupes israéliennes n'auraient pas été complètement retirées. Ils ont refusé de convenir que la

Force d'urgence de l'ONU puisse être utilisée de quelque façon comme force d'occupation, surtout l'Inde et la Yougoslavie qui avaient fourni de forts et efficaces contingents à cette force et qui avaient des opinions bien arrêtées sur cette question, opinions qui sont importantes. Le groupe arabe-asiatique refusait aussi à l'Assemblée des Nations Unies d'accepter toute modification des accords d'armistice intervenus il y a quelques années entre l'Égypte et Israël au sujet de la bande de Gaza, tout en permettant à Israël de bénéficier d'autres dispositions de cet accord d'armistice. Pour ce qui est du golfe d'Akaba et du détroit de Tiran, le groupe arabe-asiatique ou la plupart des pays de ce groupe étaient d'avis que la liberté de navigation dans cet endroit dépendrait du statut juridique du golfe et du détroit dont les eaux, d'après certains d'entre eux, ne doivent pas être considérées comme internationales mais comme territoriales.

Ces deux attitudes étaient bien éloignées l'une de l'autre et l'ONU aurait eu beaucoup de difficulté à les réconcilier, même s'il y avait eu le maximum de bonne volonté ou d'entente mutuelle entre les parties au différend, et c'est un euphémisme que de dire qu'une telle bonne volonté n'existait pas.

✓ Attitude du Canada

A mon avis, l'attitude du Canada a été logique depuis le début. Dès notre toute première déclaration à l'Assemblée des Nations Unies en novembre dernier, nous avons pris pour attitude, — attitude que nous n'avons pas reniée depuis, — que le retrait des troupes israéliennes et les arrangements qui devaient y faire suite étaient interdépendants et qu'on ne pouvait discuter ou trancher l'une des deux questions sans tenir compte de l'autre.

Il ne s'agissait pas pour nous de récompenser Israël de ce qu'il aurait pu atteindre par la force en octobre dernier; il ne s'agissait pas de lui permettre de poser officiellement les conditions de son retrait. Il s'agissait de savoir s'il n'y avait pas lieu, pour nous, de prendre des mesures dans notre propre intérêt, dans l'intérêt des Nations Unies et de la paix, afin de veiller à ce que ne se rétablisse pas dans la région l'ancien état de choses, c'est-à-dire la crainte, l'insécurité et les conflits.

Notre délégation a préféré la résolution d'ensemble tendant à réaliser cet objectif en stipulant d'abord le retrait, puis, dans le même texte, la conclusion d'ententes à la suite de ce retrait. Nous nous sommes efforcés pour y arriver de rédiger un programme provisoire ainsi qu'une résolution fondée sur ce programme qui devait à notre avis, être juste envers les deux parties. On nous a dit d'ailleurs qu'il serait impossible de nous assurer la majorité des deux tiers nécessaires à l'adoption de ce projet de résolution. Les États-Unis surtout doutaient des chances d'accord sur une résolution de ce genre, et on nous a prévenus que, si nous en formulions une qui ne réunirait pas les deux tiers des voix, le résultat serait défavorable. Nous n'avons pas entièrement accepté ce point de vue, mais

nous avons dû concéder qu'il n'y aurait aucune possibilité de nous assurer la majorité des deux tiers en faveur d'une résolution de cette nature si les États-Unis ne l'appuyaient pas énergiquement. Et, par suite, ainsi que les députés le savent, le 2 février, une deuxième résolution courte et pas trop précise a été adoptée à propos des arrangements à prendre après le retrait.

Israël a hésité à retirer ses effectifs de Charm-el-Cheikh et de l'enclave de Gaza sur la foi de ces assurances vagues et un peu ambiguës qui pouvaient être et qui, de fait, ont été interprétées de différentes manières par les divers membres de l'Assemblée.

Israël ayant différé à retirer ses effectifs après le 2 février sous l'effet des causes que je viens de signaler, les États arabes ont déposé une résolution prévoyant des sanctions, c'est-à-dire le recours à la force en vue d'obtenir le retrait. Des sanctions peuvent être économiques, financières, et même militaires. Nous devrions savoir maintenant, à la suite de la leçon que nous a apprise la Société des Nations au cours des années 30 au sujet du conflit italo-éthiopien, qu'à moins de s'entendre fermement et généralement pour que les sanctions soient appliquées jusqu'à la limite, même si cette limite pourrait être une intervention militaire, et que s'il n'y a pas la volonté nécessaire de prendre des mesures nationales pour appliquer les sanctions, il est futile et même plus que futile de songer à les appliquer.

Lorsque la résolution prévoyant des sanctions a été déposée à l'Assemblée des Nations Unies, nous nous sommes opposés aux sanctions parce que nous les croyions injustifiées, impraticables, peu de nature à réaliser les fins qu'elles étaient censées atteindre et parce qu'elles témoignaient de l'échec des négociations, ce qui était prématuré, à notre avis.

Notre délégation a donc soumis nos propositions le 26 février; il s'agissait de certaines propositions positives qui, selon nous, atteindraient le but que nous visions. J'y reviendrai plus tard; pour le moment, j'essaie d'exposer la chronologie des faits survenus à New-York.

Après le dépôt de cette résolution de sanctions, en défaut d'accord sur une résolution du genre dont j'ai parlé au sujet des arrangements qui devaient suivre le retrait, la question fit à Washington l'objet de discussions, par la voie diplomatique entre les représentants d'Israël, des États-Unis et de la France. À la suite de ces pourparlers, Israël a été persuadé de retirer ses forces civiles et militaires de Charm-el-Cheikh et de la région de Gaza, non pas sur la foi d'assurances contenues dans une résolution de l'Assemblée, sauf celle du 2 février, mais en fonction de certaines hypothèses et espérances que le Gouvernement d'Israël avait conçues à ce moment-là et qui avaient été annoncées à l'Assemblée générale.

Hypothèses et espérances d'Israël

Quelles étaient-elles? Elles importent beaucoup à la compréhension de ce qui s'y passe actuellement. Elles ont été exprimées à l'Assemblée dans une déclaration du ministre

israélien des Affaires étrangères le 1^{er} mars. Une de ces hypothèses et de ces espérances était que le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran seraient considérés comme eaux internationales; que tous les navires y passeraient gratuitement et sans danger; que le Gouvernement des États-Unis appuierait cette proposition.

Deuxièmement, que la Force d'urgence des Nations Unies se rendrait dans la région de Charm-el-Cheikh et n'en sortirait pas tant que l'affaire n'aurait pas été étudiée par le comité consultatif de sept membres de l'Assemblée. Puis, à propos de Gaza, qui était alors le point névralgique, Mme Meir a exposé les hypothèses que voici:

a) Que, au moment de son retrait, la Force des Nations Unies se déploiera...

Il s'agit du retrait de la force israélienne.

... dans la zone de Gaza et que la prise en charge...

Je souligne les mots "prise en charge".

... de Gaza des mains de l'administration civile et militaire d'Israël se fera exclusivement par la Force d'urgence des Nations Unies.

b) Israël s'attend également que les Nations Unies seront l'agent d'exécution des fonctions énumérées par le secrétaire général, savoir:...

Le secrétaire général a ainsi énuméré et esquissé ces fonctions dans un de ses rapports antérieurs:

Sauvegarder les vies et les biens dans la région au moyen d'une protection de police efficace et effective; propre à assurer une bonne administration civile; qui assurera le maximum d'assistance au programme de réfugiés des Nations Unies; et qui protégera et favorisera le développement économique du territoire et de sa population.

Et puis Mme Meir a dit:

c) De plus, Israël s'attend que la responsabilité ci-haut mentionnée des Nations Unies dans l'administration de Gaza...

Non pas à l'égard de l'administration de Gaza mais dans l'administration de Gaza.

... sera maintenue pour une période transitoire depuis la prise en charge jusqu'au règlement pacifique, à rechercher le plus rapidement possible, ou jusqu'à un accord définitif sur l'avenir de la bande de Gaza.

Et elle conclut sur ces mots:

Voici la position d'Israël:...

Le passage suivant a de l'importance dans la conjoncture actuelle:

... si, dans la bande de Gaza, se créent des conditions indiquant un retour aux conditions de détérioration qui existaient antérieurement, Israël se réserve la liberté d'agir pour défendre ses droits.

Telles sont les hypothèses et les prévisions sur lesquelles le Gouvernement d'Israël s'est

fondé pour retirer et très rapidement tous ses effectifs, civils et militaires, de la bande de Gaza. Lorsque je dis très rapidement, j'entends qu'il a retiré ses troupes avec beaucoup de célérité après que la décision a été prise.

L'attitude que le Canada a prise à l'égard de cette déclaration de Mme Meir, c'est que, autant que nous pouvions en juger, ses hypothèses et prévisions étaient raisonnables. Quant à l'attitude des États-Unis, l'ambassadeur Lodge l'a exposée, le 1^{er} mars, dans les termes suivants:

... Pour la plupart, les déclarations constituent, sauf erreur, la réaffirmation de ce qu'ont déjà signalé l'Assemblée ou le secrétaire général dans ses rapports, ou des espérances et des prévisions qui, compte tenu des décisions antérieures de cette Assemblée, ne nous semblent pas déraisonnables.

Cet énoncé de M. Lodge a été suivi d'une communication très importante que le président Eisenhower a envoyée le 2 mars au premier ministre d'Israël et qui peut avoir eu une influence décisive sur le retrait. Je cite un extrait de cette lettre du président Eisenhower

Notre gouvernement a toujours été d'avis...

Il s'agit du Gouvernement des États-Unis.

... qu'après le retrait des troupes toutes les nations devraient faire un effort commun pour créer dans cette région une situation...

Il s'agit de la région de Gaza.

... plus stable, plus tranquille, et contribuant plus au bien-être général que la situation existant jusqu'à ce jour.

Votre ministre des Affaires étrangères et d'autres ont signalé qu'ils l'espéraient et qu'ils y comptaient.

Puis le président Eisenhower a dit encore ceci:

Je crois qu'il est raisonnable de nourrir de tels espoirs et je tiens à ce que vous sachiez que les États-Unis, en leur qualité d'ami de tous les pays de la région et de membre loyal des Nations Unies, veilleront à ce que ces espoirs ne se révèlent pas vains.

Voilà ce que disait le président Eisenhower dans sa lettre du 2 mars. Monsieur l'Orateur, il s'agit de vœux quant à ce qui devrait être fait. Mais l'écrasante responsabilité de mettre ces vœux en pratique a été en grande partie confiée au secrétaire général des Nations Unies. Il est par conséquent important d'essayer de comprendre de quelle autorité, en vertu des résolutions que nous avons adoptées, le secrétaire général dispose à cette fin car on lui a vraiment confié une tâche énorme. Il nous faut donc en revenir à la résolution du 2 février dont j'ai parlé et nous en remettre au secrétaire général quant à son interprétation et quant aux dispositions à prendre pour la mettre en œuvre. Ce sera pour lui une tâche difficile. Cependant, si quelqu'un peut y réussir, c'est bien le secrétaire général des

Nations Unies, homme dévoué, intègre, étonnamment actif et diplomate habile et large d'esprit. Cependant, je reconnais que cette façon de procéder peut laisser à désirer bien que l'Assemblée des Nations Unies doive s'y résoudre étant donné que l'adoption de toute résolution exige une majorité des deux tiers.

Obligations des Nations Unies

Revenons un peu en arrière et voyons quelles sont ces obligations des Nations Unies qu'on demande au secrétaire général de remplir; soit dit en passant, je crois qu'il doit partir demain à cette fin pour le Moyen-Orient. Nous avons exposé ici les obligations ou les fonctions définies par les résolutions de l'Assemblée générale; ces renseignements se trouvent au hasard du 27 novembre, à partir de la page 64, je crois. Nous avons signalé à la Chambre que ces obligations sont définies, du moins dans leurs grandes lignes, dans le rapport du 4 novembre du secrétaire général, document qui nous sert de guide en particulier à l'alinéa 12 de ce rapport. On pourra trouver ce rapport à la treizième page du Livre blanc relatif au Moyen-Orient et déjà déposé à la Chambre. Le douzième alinéa, soit l'alinéa le plus important de ce rapport où sont expliquées les attributions essentielles du secrétaire général du point de vue des responsabilités des Nations Unies et plus particulièrement du rôle de la Force d'urgence de l'ONU, est ainsi conçu:

Les fonctions de la force des Nations Unies seraient, lorsqu'il y aura un cessez-le-feu, d'entrer en territoire égyptien avec le consentement du Gouvernement égyptien afin d'aider à maintenir le calme pendant et après le retrait des troupes non égyptiennes et d'assurer le respect des autres dispositions de la résolution du 2 novembre 1956.

Il importe donc de se souvenir qu'elles étaient précisément les autres conditions formulées par la résolution du 2 novembre. Je les ai aussi communiquées à la Chambre les 27 et 29 novembre; on les trouvera également citées à la page 8 du Livre blanc. Cette résolution du 2 novembre, qu'il importe au plus haut point de ne pas perdre de vue en cette affaire,—on se souviendra d'ailleurs que l'opposition officielle nous a reproché de ne pas avoir voté contre,—contient les dispositions suivantes qu'il y a intérêt à rappeler.

1. Demande instamment, et de toute urgence, que toutes les parties actuellement mêlées aux hostilités dans la région acceptent immédiatement de cesser le feu et, à ce titre, s'arrêtent d'envoyer dans la région des forces militaires ou des armes;
2. Invite instamment les parties aux conventions d'armistice à retirer sans tarder toutes leurs forces derrière les lignes de démarcation de l'armistice; à renoncer à toute incursion en territoire voisin à travers ces lignes et à respecter scrupuleusement les dispositions des conventions d'armistice;
3. Recommande à tous les États membres de s'abstenir d'introduire du matériel

militaire dans la zone des hostilités et, d'une façon générale, de s'abstenir de tout acte qui retarderait ou empêcherait la mise en œuvre de la présente résolution; . . .

Et enfin:

4. Demande instamment que, dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, des mesures soient prises pour rouvrir le canal de Suez et rétablir la liberté et la sécurité de la navigation.

Ces fonctions, exposées par le secrétaire général dans son rapport et fondées sur la résolution du 2 novembre, ont été approuvées par une résolution de l'Assemblée générale le 7 novembre, et cette résolution réaffirme la nécessité d'une observation scrupuleuse des conditions d'armistice entre Israël et l'Égypte.

Cette nouvelle affirmation donnée par l'Assemblée dans une résolution, le 2 février, a été adoptée par un vote de 56 voix, sans aucune dissidence, y compris les voix du Royaume-Uni et des États-Unis. Cette résolution du 2 février, cette nouvelle affirmation de l'observation rigoureuse des conditions de l'armistice, prévoyait aussi que la force de police de l'ONU devait être déployée le long de la ligne de démarcation entre l'Égypte et Israël, et la mise à exécution d'autres mesures qui faisaient l'objet du rapport que le secrétaire général avait présenté quelques semaines auparavant, le 24 janvier, je crois.

Ce rapport que le secrétaire général a présenté le 24 février, qui a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale et qui engage le secrétaire général à cause de cette sanction unanime, y compris les voix du Royaume-Uni et des États-Unis, insiste pour affirmer qu'il ne peut pas être apporté de modification juridique en vertu de l'accord d'armistice tant que les parties à cet accord n'accepteront pas une telle modification. Ce rapport déclare aussi que l'Assemblée générale doit se contenter de formuler des vœux, qu'elle ne peut pas établir d'administration de l'ONU à Gaza et qu'un tel vœu, pour être efficace, doit faire l'objet de négociations avec l'Égypte. Or, il n'y a pas eu d'autres résolutions définissant le rôle à jouer par le secrétaire général dans l'exécution des résolutions antérieures. Par conséquent, cette résolution du 2 février est décisive à cet égard.

Notre prise de position à cet égard a été précisée le 26 février. Nous avons dit que des dispositions, qui suivraient le retrait des forces israéliennes, devraient être précisées dans une résolution et non pas seulement déduites des rapports du secrétaire général. Nous avons exposé de façon passablement détaillée ce que devrait comporter, selon nous, cette résolution ou ce plan. Premièrement, on devrait s'en tenir formellement à l'accord d'armistice; deuxièmement, la Force d'urgence des Nations Unies devrait se déployer dans l'enclave de Gaza, des deux côtés de la ligne d'armistice; troisièmement, il ne devrait pas être mis entrave au passage de navires inoffensifs dans le détroit de Tiran, en attendant que soit déterminé le statut juridique de ces eaux; quatrièmement, nous avons formulé

certaines propositions au sujet de Gaza. Cette région occupe actuellement une place si importante sur la carte, que j'aimerais m'arrêter un peu aux propositions que nous avons soumises à l'Assemblée. Je pense que les précisions que je vais apporter feront tomber quelques-unes des idées fausses qu'on a sur ce problème.

Le problème de Gaza

Du point de vue juridique, je l'ai déjà dit, c'est à l'Égypte que revient, en vertu de l'accord d'armistice israélo-égyptien de 1949, l'administration civile de Gaza. Toutefois, en projetant le rétablissement de l'administration civile après le départ des troupes israéliennes, nous avons dit à l'Assemblée générale, —un grand nombre d'autres délégations et, je pense, le secrétaire général lui-même partageaient nos vues,—que des considérations d'ordre pratique très importantes modifiaient ou devraient modifier ce statut juridique. La situation est très dangereuse dans cette petite région densément peuplée, où l'on trouve quelque 300,000 personnes, dont peut-être 260,000 sont des réfugiés. Nous avons pensé qu'il fallait reconnaître que cette situation pouvait très facilement devenir incontrôlable et, en conséquence, nous avons pensé (c'était aussi le sentiment d'autres membres de l'Assemblée) que les Nations Unies devaient accepter toute la responsabilité possible à l'égard de l'établissement et du maintien efficace d'une administration civile pour l'enclave de Gaza, et que l'Égypte devait agréer cette acceptation. Il va de soi que cette mesure ne devait aucunement porter atteinte aux droits juridiques de l'Égypte dans le territoire soumis à l'entente d'armistice, et que la mesure allait être provisoire, en attendant un accord final à propos de la disposition convenable du territoire de Gaza qui, depuis la création de l'État d'Israël, n'a jamais fait partie du territoire souverain d'aucun Etat.

Ce que nous avons dit pour préconiser ce programme à l'Assemblée fait partie du compte rendu, monsieur l'Orateur, Je devrais peut-être citer un alinéa de notre déclaration. Le 26 février, j'ai dit à l'Assemblée:

Après le retrait d'Israël, les Nations Unies devraient, à notre avis, et d'accord avec l'Égypte, se charger dans toute la mesure possible d'établir et de maintenir une administration civile effective dans le territoire, en favorisant l'essor économique et le bien-être social et en maintenant l'ordre public. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies y a déjà un noyau administratif efficace et expérimenté. Les Nations Unies pourraient aussi aider autrement grâce à leur service d'assistance technique, aux ressources du secrétariat et aux conseillers spécialisés recrutés à des fins spéciales. De cette manière on établirait dans Gaza, en collaboration avec l'Égypte et Israël, une administration civile des Nations Unies.

Nous avons un avant-projet de résolution aux termes duquel l'Assemblée aurait été

saisie de ce programme; toutefois nous n'avons pas tenté de le présenter parce que, comme je l'ai signalé, certaines délégations estimaient qu'il ne rallierait pas la majorité nécessaire des deux tiers des voix.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, et j'espère que mon opinion se révélera bien fondée, que nous sommes maintenant entrés dans une phase où il est possible de nous acheminer vers la création d'un équilibre convenable entre la position pratique des Nations Unies et la position juridique de l'Égypte dans l'administration de Gaza, objectif que l'Assemblée générale a cherché à atteindre sans toutefois y réussir à sa récente session. Je le répète, le secrétaire général se rendra lui-même dans la région demain en quête d'une telle entente. Mission délicate qui entraîne de graves responsabilités et qui est grosse de conséquences pour la paix dans cette région. Je ne crois pas que le Gouvernement canadien, pour sa part, non plus que la Chambre, veuillent faire quoi que ce soit pour compliquer la tâche du secrétaire général, par les propos qui pourraient être tenus en cette enceinte. Cependant, je tiens à redire qu'à notre avis, sous réserve des droits légaux reconnus à l'Égypte en vertu de l'accord d'armistice, et jusqu'à ce que ces droits aient été modifiés, les Nations Unies ou la Force d'urgence des Nations Unies ont en vérité un rôle essentiel à jouer dans l'administration de la région.

Toute politique, toute mesure ou toute entente qui refuserait aux Nations Unies la collaboration égyptienne dans l'exercice de ce rôle ou encore qui nierait aux Nations Unies toute responsabilité importante dans la poursuite de l'objectif qui consiste à assurer la paix et la sécurité dans la zone de Gaza, toute entente de ce genre qui comprendrait le refus de collaboration du gouvernement le plus intéressé en cette affaire, le Gouvernement de l'Égypte, serait voué à l'échec.

M. Diefenbaker: Le Gouvernement du Canada reconnaît-il la souveraineté de l'Égypte sur l'enclave de Gaza?

M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré qu'aucune puissance particulière n'avait de droit de souveraineté sur l'enclave de Gaza. En vertu de l'entente d'armistice entre l'Égypte et Israël, qui a été approuvée par l'Organisation des Nations Unies, c'est à l'Égypte qu'a été confiée l'administration civile de l'enclave et c'est à ce pays que, juridiquement elle incombe actuellement, sous l'empire de l'accord d'armistice qui a été approuvé à l'unanimité à la récente assemblée de l'ONU. Cependant, toute tentative d'opposition de la part de quel que gouvernement à la nécessité pratique d'une intervention de l'ONU dans l'enclave de Gaza serait à mon avis incompatible avec le principe de libre collaboration dont l'ONU doit s'inspirer dans l'exercice de ses fonctions dans cette région. Cette région ainsi que les peuples d'Israël et d'Égypte se verraient privés des grands avantages pratiques qui s'ensuivraient, si les Nations Unies et ses institutions recevaient l'occasion de participer

au bien-être et à la sécurité de cette zone de tension.

L'Égypte et la Force d'urgence

Cette situation, monsieur l'Orateur, dans la bande de Gaza souligne, je pense, l'importance d'une compréhension claire et précise des rapports entre l'Égypte et la Force d'urgence des Nations Unies, et je voudrais dire quelques mots à ce sujet.

Bon nombre de questions ont été posées à la Chambre. Il est vrai que j'ai traité la question assez au long ici-même le 27 novembre, et j'en ai aussi parlé dans le Livre blanc, — à la page 13, — que j'ai déjà mentionné.

Dès le début, dès la première déclaration du délégué canadien à New-York le 7 novembre nous avons insisté sur les difficultés aussi bien que sur l'importance de cette première force d'urgence des Nations Unies. Si elle réussit dans cette tâche, nous pourrions fonder sur elle de grands espoirs, pour l'avenir, mais c'est une expérience et un travail de pionnier, parfois très ardu. Nous ne nous faisons pas d'illusions, et nous n'avons eu aucune illusion sur les problèmes qui se poseraient. Certains membres de la Chambre se sont montrés sarcastiques dans leurs observations sur la nature de la participation canadienne à cette force. Mais quel que soit l'avenir de la Force d'urgence de l'ONU, il serait, à mon avis, juste de dire qu'elle a déjà joué un rôle absolument indispensable en obtenant et en surveillant le cessez-le-feu, en empêchant que le conflit ne reprenne ou ne s'étende une fois repris.

Il y a quelques semaines, le général Burns m'a écrit un mot personnel de son quartier-général pour accuser réception de l'annonce qu'un nouveau contingent d'unités d'appui allait quitter le Canada pour s'unir à la Force de l'ONU. Dans cette lettre, il signalait que les Canadiens déjà intégrés dans la force faisaient "toute la différence du monde en ce qui concerne l'administration efficace de l'effort militaire". Il ajoutait qu'il "n'aurait pu s'en passer". Le général écrivait, en outre, monsieur l'Orateur, que l'élément de l'Aviation royale du Canada dans cette force avait travaillé de longues heures dans des conditions très difficiles et méritait des félicitations pour son zèle, son dévouement et son sens du devoir.

On a soulevé la question du statut de cette force. Le Gouvernement a accepté dès le début le principe fondamental que comportait le rapport établi par le secrétaire général en novembre dernier, et qu'avait particulièrement adopté l'Assemblée générale des Nations Unies, soit que cette Assemblée ne pourrait demander que cette force soit postée, ou effectuée des opérations sur le territoire d'un pays déterminé sans le consentement du gouvernement de ce pays.

Les droits de souveraineté du pays, dans les circonstances qui faisaient l'objet d'une discussion, ne pouvaient être violés par d'autres États, même si ces derniers agissaient par l'entremise de l'Assemblée des Nations Unies.

En effet, l'Assemblée n'a pas effectivement le pouvoir de commettre de telles violations, par contraste avec le Conseil de sécurité, lorsque le Conseil de sécurité prend des mesures aux termes du chapitre VII de la charte.

M. Nesbitt: Cette résolution ne se fonde-t-elle pas sur la résolution concernant l'"Union pour la paix", Partie A ?

M. Pearson: En effet, monsieur l'Orateur, toutes les mesures que nous avons prises à l'Assemblée des Nations Unies, au cours de la session spéciale d'urgence portant sur la crise au Moyen-Orient, se sont fondées sur la résolution de 1950 concernant l'"Union pour la paix", qui attribuait à l'Assemblée certaines fonctions et, de fait, certains devoirs advenant une impasse au sein du Conseil de sécurité; mais, même alors, il reste que, aux termes de la charte des Nations Unies, l'Assemblée doit se contenter de formuler des vœux, lesquels doivent être mis en œuvre par les États membres, après que ces vœux ont reçu l'appui des deux tiers des membres de l'Assemblée.

Le 5 novembre dernier, monsieur l'Orateur, — et ce point est important par la réserve qu'il apporte à ce que je viens de dire, — le Gouvernement égyptien a officiellement transmis au secrétaire général une acceptation explicite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale ce jour-là, résolution qui établissait la Force des Nations Unies en vue d'accomplir les tâches que j'ai déjà mentionnées. Quand elle a accepté cette résolution, l'Égypte a agi de son plein gré, imposant ainsi à son gouvernement une condition à l'exercice de sa souveraineté.

Cette décision a été officiellement présentée dans un aide-mémoire établissant les conditions de la présence et du fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies en Égypte, aide-mémoire soumis à l'Assemblée générale par le secrétaire général lors de son rapport du 20 novembre et dont par la suite l'Assemblée a pris acte l'approuvant. Dans cet aide-mémoire, qui figure également dans le Livre blanc dont j'ai parlé, à la page 23 je crois, et par conséquent déposé sur le bureau de la Chambre depuis quelques semaines, dont les termes ont été arrêtés par le secrétaire général et le Gouvernement égyptien, celui-ci a déclaré:

... lorsqu'il exercera ses droits souverains, à propos de toute question concernant la présence et le fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies, il se guidera, de bonne foi, sur son acceptation de la résolution 394 de l'Assemblée générale en date du 5 novembre 1956.

C'est une citation de la communication égyptienne. A cette déclaration faisait pendant une déclaration de l'Organisation des Nations Unies, formulée par le secrétaire général, qui stipulait: "que, pour les activités de la FUNU, elle se guidera, de bonne foi, sur la tâche assignée à la Force" par la résolution de l'Assemblée générale, et que, je cite de nouveau," en particulier, l'Organisation des Nations Unies, considérerait que cela correspond

aux vœux du Gouvernement égyptien, réaffirme qu'elle est disposée à maintenir la FUNU jusqu'au moment où sa tâche aura été accomplie".

Voilà donc, monsieur l'Orateur, quelle est la nature du consentement de l'Égypte à la présence et au fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies sur le territoire égyptien. Aucun gouvernement ni groupe de gouvernements n'a le moindrement empiété sur la souveraineté du Gouvernement de l'Égypte. Mais en vertu des arrangements conclus et de l'accord dont j'ai parlé, les Nations Unies, qui ont créé cette force en vue d'accomplir certaines tâches, ont manifestement le droit d'être consultées quant à savoir si ces tâches ont été accomplies, et il en serait de même si ces tâches devaient être étendues. Nous déduisons de cela, et c'est également le point de vue du secrétaire général, que si l'Égypte venait à demander le retrait de la force, il faudrait tout d'abord que cette demande soit adressée au comité consultatif relatif à la force, par l'intermédiaire du secrétaire général. On en discuterait alors au comité qui a été créé à cette fin par l'Assemblée, et si la chose paraissait nécessaire et souhaitable l'ensemble de la question pourrait alors être soumis à la décision de l'Assemblée générale. Il appartiendrait donc à l'Organisation des Nations Unies d'examiner et de décider si la Force d'urgence doit être retirée. C'est, comme le comprend le Gouvernement, la façon de procéder à laquelle il convient de se conformer.

Ceci dit, je devrais, toutefois, ajouter que si l'Égypte refusait d'admettre la décision de l'Organisation des Nations Unies que la Force d'urgence n'a pas terminé sa tâche et ne devrait pas se replier, elle annulerait son acceptation de la résolution fondamentale de l'Assemblée instituant la force et déterminant ses fonctions.

Néanmoins, l'Assemblée n'a pas le pouvoir en vertu de la charte de l'Organisation des Nations Unies de créer des obligations juridiques qui lieraient les États membres, et l'Égypte ne pourrait donc en dernier ressort être forcée par l'Assemblée de l'ONU à continuer à se conformer à une résolution ou à collaborer à son application. L'Assemblée ne peut imposer ses vues à un État bien que, dans certains cas, le Conseil de sécurité puisse tenter de le faire.

Le Canada a déjà défini son attitude à cet égard à l'Assemblée générale et en plus d'une occasion au comité consultatif, de même qu'à la Chambre le 27 novembre. Au cas où des doutes subsisteraient quant à notre attitude, j'aurai une autre occasion d'en faire part au secrétaire général et au comité consultatif tard ce soir ou demain matin avant que le secrétaire général parte pour l'Égypte. Il doit être bien entendu que ces déclarations déjà formulées définissent notre attitude générale, présente et future, à l'égard des renforts envoyés récemment du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies. Je me rends compte que mon discours est déjà long mais

peut-être devrais-je aborder cette question de la demande de renforts, qui nous a été faite il y a quelques semaines, car c'est une chose qui intéresse la Chambre.

Renforts pour la Force d'urgence

La première mention d'un escadron de reconnaissance destiné à la Force d'urgence des Nations Unies remonte au 4 décembre lorsque notre ambassadeur au Caire nous a informé que le général Burns adressait au secrétaire général un message comportant certaines propositions relatives au contingent canadien de la Force d'urgence des Nations Unies. A ce moment-là, on nous a déclaré simplement que le général Burns jugeait opportun qu'on mette à sa disposition, à titre d'unité combinée, une unité supplémentaire motorisée de reconnaissance ou un escadron de l'ordre de grandeur d'une compagnie d'environ 200 hommes.

Peu de temps après, notre mission permanente de New-York nous a fait part qu'un représentant du secrétaire général l'avait informée que le général Burns avait insisté pour qu'on demande au Canada une unité de reconnaissance, étant donné qu'on avait un besoin pressant d'un escadron de reconnaissance pour compléter les deux compagnies yougoslaves mécanisées; ce contingent devait être cantonné dans la péninsule de Sinaï. Au cours de la deuxième semaine de décembre, la mission permanente canadienne de New-York a reçu une lettre des Nations Unies demandant officiellement qu'on ajoute au contingent de la Force d'urgence des Nations Unies cette unité de reconnaissance.

On a beaucoup parlé de l'opposition de l'Égypte à l'envoi de ces renforts canadiens. J'ai confiance que ces nouvelles et rumeurs se révéleront sans fondement. D'après les assurances qu'on nous a données au cours des dernières vingt-quatre heures, j'ai bon espoir que les renforts canadiens iront rejoindre la Force d'urgence des Nations Unies en Égypte pour y accomplir leurs fonctions normales. C'est du reste ce que j'avais dit, le 7 mars je crois, à la Chambre. Nous ne pouvions tenir pour admissible aucune entrave suscitée à cette initiative par n'importe quel gouvernement, et la réussite de toute tentative de pareille intervention aurait de graves résultats sur n'importe quelle autre participation du Canada à la Force d'urgence des Nations Unies et, partant, sur l'ensemble de la Force d'urgence. Personne ne devrait en douter, mais c'est une éventualité qui, j'ai déjà dit que j'ai toute les raisons de le croire, ne se produira pas à cause des assurances déjà reçues.

En prenant cette attitude qui me paraît raisonnable, nous nous soucions de l'avenir non seulement de cette Force en particulier mais aussi des Nations Unies comme organisme qui doit faciliter et augmenter la paix et la sécurité internationales. J'en suis sûr, chacun de nous n'a que de bons sentiments envers le peuple égyptien; nous ne participons à aucunes manœuvres contre lui; nous ne sommes influencés que par le désir de rendre

efficaces les Nations Unies et leur organisme, la Force d'urgence des Nations Unies, pour qu'elles atteignent les objectifs de l'Assemblée, savoir: l'obtention et la surveillance d'un cessez-le-feu, des mesures favorisant l'établissement de conditions pacifiques. Dans la ligne de conduite que nous avons suivie aux Nations Unies en ces domaines, nos motifs sont au-dessus de tout reproche.

Toute imputation du contraire est fautive et injuste. La Force d'urgence de l'ONU n'est pas un manteau ni ne sera pour servir les plans ou ambitions de tout État ou de plusieurs États, et tout soupçon de quelque source que ce soit voulant que quelqu'un veuille s'en servir dans ce sens n'a aucun fondement.

Le canal de Suez

Monsieur l'Orateur, on a aussi posé des questions sur la marche du déblaiement du canal de Suez; je dois donc dire quelque chose à ce sujet. Pendant que notre attention se concentrait pour plusieurs semaines sur les efforts déployés pour compléter le retrait de troupes israéliennes et sur la Force d'urgence de l'ONU, cette autre entreprise importante, le déblaiement du canal de Suez, se poursuivait. Le déblaiement du canal de Suez sous la surveillance de l'ONU s'est poursuivi conformément aux prévisions les plus optimistes des ingénieurs chargés de le mener à bonne fin. Nous ne savons pas encore exactement quand il sera possible de reprendre la circulation normale sur le canal mais on nous dit que, si les travaux continuent de marcher au rythme actuel, un chenal permettant à des navires tirant plus de 25 pieds de passer sera ouvert très prochainement; en fait, c'est une question de jours. On nous dit aussi que le déblaiement d'obstacles secondaires et le rétablissement de tous les services de navigation ont progressé beaucoup mieux qu'on ne l'avait prévu primitivement, malgré les difficultés politiques qui ont tellement retenu l'attention comme il fallait s'y attendre.

Ainsi que le premier ministre (M. St-Laurent) l'a dit à la Chambre lundi dernier, le Canada avait acquis un intérêt spécial dans les mesures prises pour la réouverture du canal, par suite de l'avance,—non pas le don mais l'avance sur bonne "garantie",—que le gouvernement a faite pour le financement des travaux de déblaiement par l'ONU.

Bien entendu, le Canada n'est pas un usager important du canal mais il va de soi qu'en tant que nation commerçante, nous désirons ardemment que la circulation y reprenne le plus tôt possible, circulation qui est si essentielle à l'économie de nombreux usagers du canal. Notre contribution aux avances faites à l'ONU et les travaux que ce financement provisoire a permis d'exécuter ont aussi aidé particulièrement le Royaume-Uni et la France à ce moment-là, et c'est surtout pour cela que nous avons participé à ce financement provisoire; c'est une raison qui doit censément s'imposer d'elle-même aux députés de l'opposition.

Ainsi qu'on le sait, certaines propositions tendant à l'adoption d'un mode provisoire

d'exploitation du canal, en attendant l'élaboration d'un régime permanent, ont reçu l'accord des Gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de la Norvège et ont été transmises au Gouvernement de l'Égypte par le secrétaire général. Aux termes de ces propositions, la Banque internationale ou les Nations Unies elles-mêmes feraient office d'agent neutre, qui percevrait les droits de passage dans le canal, la moitié de ces droits étant remise immédiatement à l'Égypte et le reste étant conservé jusqu'à ce que soit déterminée la façon dont il sera déboursé aux termes d'un règlement définitif de l'affaire de Suez.

Pour autant que je sache, le Gouvernement égyptien n'a pas encore fait connaître ses vues sur ces propositions, mais le secrétaire général est en contact avec lui sur ce point et ce sera, j'en suis sûr, une des questions qui seront discutées lors de sa visite au Caire.

Le Gouvernement du Canada n'a pas pris part aux discussions qui ont abouti à la formulation des propositions dont est saisi le Gouvernement de l'Égypte. Cependant, je puis dire que nous estimons que ces propositions sont judicieuses et qu'elles offrent une base raisonnable d'entente en vue de la reprise du trafic régulier dans le canal. Nous espérons qu'on pourra se mettre d'accord sous peu sur le point. L'importance de cette question pour nous saute aux yeux. En vertu des dispositions prises en octobre au Conseil de sécurité, les navires de tous les pays (et, dans tous les pays, j'inclus l'État d'Israël) passeraient par le canal de Suez en toute sécurité et liberté, et ne seraient l'objet d'aucune inégalité de traitement.

Il est sans doute évident, d'après ce que j'ai dit, que notre ligne de conduite générale à l'égard de ces questions, soit aux Nations Unies, soit ailleurs, a été fondée sur la négociation à propos des divergences de vues. Le succès de telles négociations est évidemment impossible si, par timidité, on cède à des pressions indues; mais il ne sert à rien non plus d'employer un langage outré ou méprisant à l'endroit de gouvernements ou de personnalités avec lesquels il faut négocier. De telles outrances de langage sont une soupape facile pour les émotions, mais elles nuisent au lieu d'aider à la recherche de solutions acceptables qui éviteront le recours à la force. Elles rendront même souvent le recours à la force inévitable, parce qu'elles provoqueront des réactions vigoureuses et pleines de colère. D'ailleurs, les paroles violentes ne sont pas nécessairement l'indice de la force ou de la conviction de la part de celui qui y recourt.

Affirmer comme on l'a fait que le gouvernement a dit ou fait quoi que ce soit de nature à approuver le recours à la force dans ce cas-ci ou dans tout autre cas, sauf si le recours à la force est motivé par la légitime défense individuelle ou collective, aux termes de la charte des Nations Unies, et une représentation fautive de notre attitude et va à l'encontre de tout ce que nous avons fait et de tout ce que nous avons dit aux Nations Unies ou ailleurs. Chercher à expliquer une prétendue

et imaginaire modification de l'attitude du Canada à l'égard du recours à la force dans le Moyen-Orient en rattachant cette modification fictive à la nouvelle doctrine Eisenhower dans le cas de la politique américaine à l'endroit du Moyen-Orient, c'est mal représenter non seulement la politique canadienne mais la doctrine Eisenhower elle-même.

La doctrine Eisenhower

On a déclaré à la radio, que la politique américaine dont j'ai parlé est la suivante:

S'il devait y avoir une agression communiste au Proche-Orient, les troupes américaines, agissant de leur propre chef, interviendraient.

Fin de la citation. C'est également là une déformation de la signification de la doctrine Eisenhower; elle ne favorise pas la collaboration entre amis, ni les efforts en vue d'éviter le conflit. Voici le paragraphe pertinent de la résolution du Congrès sur ce sujet:

Les États-Unis considèrent qu'il est essentiel pour leur intérêt national et le maintien de la paix mondiale de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité des pays du Moyen-Orient. A cette fin, les États-Unis sont disposés, si le président le juge nécessaire, à utiliser les forces armées pour venir en aide à toute nation,—ou tout groupement de nations,—qui demanderait de l'aide contre l'agression armée de tout pays dominé par le communisme international, à condition que cette utilisation soit conforme aux obligations imposées par les traités auxquels les États-Unis sont partie, ainsi qu'à leur constitution.

C'est un passage de la résolution. Comment le président des États-Unis déterminera-t-il cette nécessité? Quelles mesures appliquera-t-il après avoir pris une décision, et comment les appliquera-t-il? Ma foi, le président s'est déjà exprimé très nettement sur ce point, et je signale sa déclaration aux députés d'en face. Voici ce qu'il a dit au Congrès en lui soumettant sa résolution:

Il faudrait que ces mesures soient conformes aux obligations auxquelles ont consenti les États-Unis aux termes de certains traités, y compris la charte des Nations Unies, et conformes aussi à toute intervention ou vœu des Nations Unies. Dans le cas d'une attaque armée elles devraient aussi dépendre de l'autorité générale du Conseil de sécurité de l'ONU dans le cadre de la charte.

Prétendre que cette doctrine, ainsi que l'a expliquée le président et que l'a acceptée le congrès, motiverait une intervention unilatérale des États-Unis au Moyen-Orient, ce n'est pas interpréter exactement cette doctrine américaine. Sans doute peut-elle comporter certaines insuffisances, mais ce dont on a parlé ici n'en est certainement pas une. Voilà d'ailleurs une des accusations portées contre nous. On nous a reproché d'avoir abandonné notre premier point de vue à cause de l'adoption d'une nouvelle doctrine par les États-Unis. Sans doute ce reproche s'allie-t-il à l'accusation plus générale formulée par

certain députés d'en face selon qui aux Nations Unies et ailleurs nous n'aurions été que le garçon de course, le satellite, le valet ou tout ce qu'on voudra, des États-Unis. Laissons parler les faits. Ils sont bien plus éloquentes et bien plus impressionnants que ces sarcasmes...

Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter en terminant que, depuis octobre dernier, nous avons fait tout ce qui était possible pour réaliser un règlement pacifique et honorable des questions pressantes, règlement qui pouvait ouvrir la voie à la solution des problèmes politiques entre Israël et ses voisins. Cette solution est essentielle si nous voulons éviter un nouveau conflit et elle paraît si terriblement difficile à atteindre, sauf, bien entendu, quand on n'est pas directement en contact avec ces problèmes eux-mêmes. Pour l'instant, l'essentiel est que l'Égypte et Israël fassent preuve de prudence et de modération, et que l'Égypte collabore avec les Nations Unies, au lieu de faire obstacle à leurs efforts en vue de rétablir et de surveiller la paix et le bon ordre dans la zone de Gaza. C'est là le point sur lequel porte la crise pour l'instant.

C'est pourquoi je dis que le Gouvernement de l'Égypte est obligé par l'honneur à collaborer à cette tâche avec les Nations Unies. Cette collaboration est essentielle parce que les Nations Unies interviennent, à Gaza, sur un territoire qui, du point de vue juridique, relève de l'administration égyptienne.

Si le Gouvernement de l'Égypte refuse sa collaboration, il pourra empêcher les Nations Unies, non seulement d'assumer de nouvelles responsabilités dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, mais de s'acquitter de celles dont elles se sont déjà chargées à l'égard de 250,000 réfugiés qui comptent entièrement sur elles et à l'égard de la sécurité le long de la ligne de démarcation. A tous points de vue, le Gouvernement de l'Égypte devrait donc, dans son propre intérêt aussi bien que dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, accorder aux Nations Unies la plus entière collaboration sur ce point. S'il ne le fait pas, je le répète, il pourra voir son refus entraîner la dissolution complète de la Force d'urgence des Nations Unies et même la dissolution de l'Organisme de secours des Nations Unies qui est à l'œuvre à Gaza; ce serait alors le chaos. Cela pourrait aboutir à remettre en présence avec leur amertume et leur hostilité les armées d'Israël et celles de l'Égypte, sans rien ni personne pour les séparer.

Monsieur l'Orateur, je ne puis croire que l'Égypte, même l'Égypte sans parler des autres pays, souhaite un tel résultat. J'espère donc que les puissances qui ont le plus d'influence, et je pense en particulier aux États-Unis, utiliseront cette influence avec énergie par les voies diplomatiques ou par toutes autres voies qui peuvent leur être ouvertes au Caire et partout ailleurs au besoin, pour aider à conjurer un tel désastre. Quant à notre gouvernement, nous continuerons à faire de notre mieux pour trouver une solution juste et pacifique à ces graves et difficiles problèmes.

Déclaration au sujet de Suez

En réponse à une question posée à propos du mémoire du Gouvernement égyptien sur l'usage du canal de Suez, adressé à tous les gouvernements représentés au Caire, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait à la Chambre des communes, le 21 mars, la déclaration suivante:

L'été dernier, en juillet, je crois, le Gouvernement a fait connaître sa position à la Chambre concernant la nationalisation de la Société du canal de Suez. A ce moment-là, nous avons dit qu'à notre avis, les droits de l'Égypte sur l'exploitation du canal, droits qui découlaient de la souveraineté de l'Égypte, puisque le canal traverse le territoire égyptien, devaient être conciliables avec l'intérêt international reconnu, entre autres, par la convention de Constantinople signée en 1888.

Nous avons également déclaré appuyer les six principes approuvés en octobre dernier par le Conseil de sécurité pour l'exploitation et le contrôle du canal, ainsi que toute entente qui pourrait être conclue à cette fin.

Comme l'honorable député le sait, un de ces principes voulait que cette voie maritime internationale reste "à l'abri de la politique de tout État". Monsieur l'Orateur, nous appuyons toujours aussi fermement ces principes. Comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, les quatre puissances qui sont probablement les plus intéressées à la liberté de passage dans le canal ont présenté au secrétaire général des Nations Unies des propositions relatives à l'exploitation du canal lorsqu'il serait complètement dégagé. J'ai alors signalé en quoi consistait la proposition. Le secrétaire général en a saisi le Gouvernement de l'Égypte.

Avant-hier, je pense, tous les gouvernements représentés au Caire ont reçu un mémoire égyptien renfermant certaines propositions à ce sujet. Ce mémoire a été déposé ce matin, monsieur l'Orateur.

A notre avis, ce mémoire ne constitue pas une réponse aux propositions des quatre puissances dont j'ai parlé, mais il a probablement été émis à ce moment-ci en vue de négociations, à la veille de la visite du secrétaire général et, en vérité, de l'ouverture du canal.

Depuis que nous avons reçu ce mémoire, monsieur l'Orateur, nous avons étudié la portée des propositions qui, d'après le Gouvernement égyptien lui-même, n'auraient pas un caractère définitif, avec d'autres gouvernements amis plus intéressés que le Canada à la navigation dans le canal. Nous ne croyons pas qu'il serait sage ou souhaitable que le Canada, tout seul et avant tout autre pays, envoie des protestations diplomatiques officielles comme on l'a proposé pendant que se poursuivent ces échanges de vues et que le secrétaire général est au Caire pour des négociations à ce sujet. Pareilles protestations à cette heure-ci ne nous paraîtraient ni efficaces, ni judicieuses.

La FUNU dans l'enclave de Gaza

A la Chambre des communes, le 25 mars, en réponse à une question sur les fonctions de la Force d'urgence des Nations Unies dans l'enclave de Gaza, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré ce qui suit:

Les droits juridiques de l'Égypte dans l'administration de l'enclave de Gaza découlent de l'accord d'armistice signé en 1949 entre l'Égypte et Israël et confirmé par les Nations Unies. Si ces droits juridiques ne sont pas reconnus ou s'ils sont rejetés, il y a alors violation de l'accord d'armistice.

Mais l'Assemblée des Nations Unies a affirmé par plus d'une résolution, y compris celle du 2 février qui a été adoptée à l'unanimité, que les dispositions de l'armistice, toutes les dispositions de l'accord, devaient être scrupuleusement observées.

Les responsabilités et les fonctions des Nations Unies dans l'enclave de Gaza découlent de résolutions adoptées par l'Assemblée et renforcées par les nécessités d'ordre pratique de la situation. Nous sommes d'avis que l'Égypte devrait accepter ces responsabilités et ces fonctions et collaborer pleinement en ce sens avec les Nations Unies. Si l'Égypte n'est pas disposée à collaborer de cette façon, alors la tâche des Nations Unies à Gaza devient impossible et la question, à notre avis, devrait être déferée sans délai à l'Assemblée des Nations Unies.

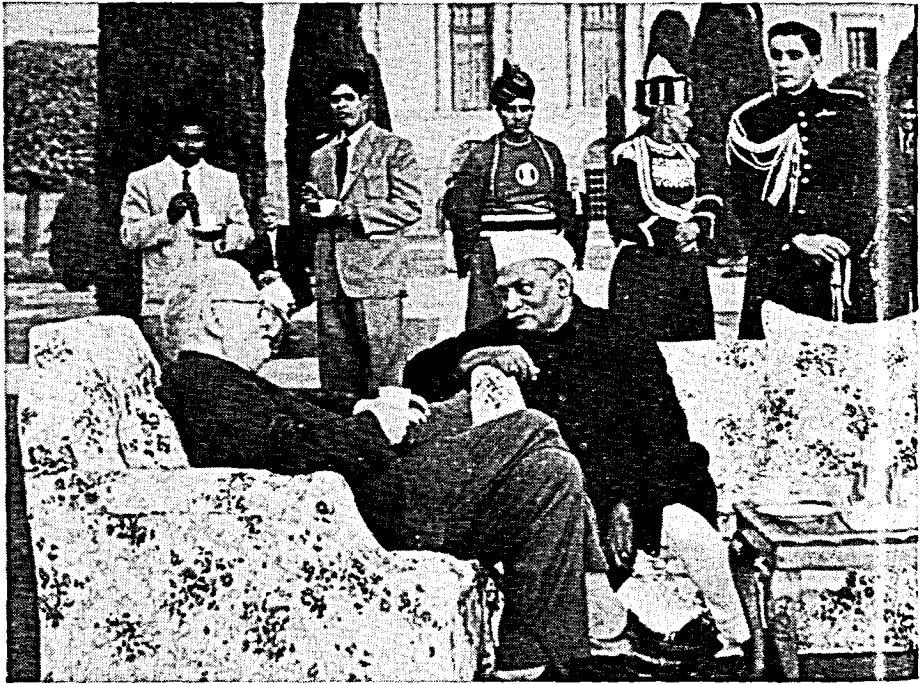
Notre attitude, exposée plus d'une fois à New-York et à la Chambre, est que les Nations Unies devraient être associées au maximum à l'administration de l'enclave de Gaza. Je regrette qu'on ne l'ait pas précisé clairement dans une résolution de l'Assemblée des Nations Unies, qui aurait marqué les mesures à prendre après le retrait des forces israéliennes. J'ai essayé d'expliquer il y a une semaine pourquoi on ne l'a pas fait. Il faudrait aussi rappeler que les Nations Unies acceptent déjà l'entière responsabilité de plus de 200,000 réfugiés arabes à Gaza.

Selon moi, le problème est donc de trouver un équilibre acceptable dans l'administration de Gaza entre l'attitude pratique que doivent prendre les Nations Unies et la position juridique de l'Égypte aux termes de l'accord d'armistice. Tout "équilibre convenable" en particulier doit donner aux Nations Unies la maîtrise de la sécurité interne dans l'enclave de Gaza, qui est nécessaire à l'accomplissement efficace de leurs tâches et de leurs devoirs sur la ligne de démarcation. Du point de vue du Gouvernement canadien, on ne pourrait compter que la Force d'urgence des Nations Unies s'acquittent efficacement de sa tâche celle de prévenir les raids et les incursions ainsi que de maintenir la paix le long de cette ligne, si elle n'était pas en mesure de faire des observations ou des investigations et d'exercer le contrôle nécessaire dans l'enclave même. Une entente satisfaisante à cette fin est une condition préalable essentielle au maintien efficace du rôle de la Force d'urgence des Nations Unies sur la ligne de démarcation. Si aucune entente de ce genre n'est conclue ni respectée, non seulement les troubles reprendront entre Israël et l'Égypte, mais la poursuite de l'activité de la Force d'urgence des Nations Unies sera compromise. Il serait certainement difficile pour le Canada de continuer de participer à la Force dans ces conditions, et nous espérons que ces conditions ne se réaliseront pas, car elle ne pourrait pas alors s'acquitter de façon satisfaisante des responsabilités que lui a confiées l'Assemblée des Nations Unies. Nous avons exposé clairement cette attitude plus d'une fois au secrétaire général et au comité consultatif, à New-York, encore la semaine dernière.

Le secrétaire général tient présentement des pourparlers très importants avec les gouvernements directement intéressés. Jusqu'ici, nous n'avons eu qu'un rapport préliminaire sur les pourparlers qui se déroulent au Caire, mais ce rapport a suffi pour nous porter à contester l'exactitude de certaines dépêches du Caire portant sur ces entretiens.

J'espère, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que la Chambre partage le même espoir, que ces entretiens dissiperont les difficultés qui se posent à l'ONU dans cette région. Autrement les résultats seront graves en ce qui concerne l'intervention de l'ONU et, peut-être, la paix entre les États dont les intérêts s'opposent. Après ces entretiens, le secrétaire général fera rapport au comité des sept, dont le Canada fait partie, et qui étudiera à la lumière de ce rapport la nécessité de convoquer l'Assemblée générale.

Conférence générale de l'UNESCO



RÉCEPTION À L'UNESCO

Ci-dessus, M. L. W. Brockington, président de la délégation canadienne, en train de causer avec M. Rajendra Prasad, président de l'Inde, lors d'une réception offerte aux délégués de l'UNESCO par le Gouvernement indien à l'Hôtel du gouvernement.

LA neuvième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la première grande réunion de l'ONU en Asie, a eu lieu à la Nouvelle-Delhi, (Inde) du 5 novembre au 5 décembre 1956.

Comme son nom l'indique, l'UNESCO a pour objet de favoriser la coopération internationale et les échanges d'idées dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture. Son organe de direction, la Conférence générale, se réunit tous les deux ans pour reviser et sanctionner les programmes et les budgets biennaux.

Soixante-dix des soixante-dix-sept États membres, et quatre États associés étaient représentés à l'ouverture de la neuvième session. De plus, le Saint-Siège et l'Islande, qui ne font pas partie de l'UNESCO, ont envoyé des observateurs, de même que bon nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Trois nouveaux membres, le Maroc, le Soudan et la Tunisie, ont été admis par acclamation*.

*L'Union Sud-Africaine s'étant retirée à la fin de 1956, les membres sont maintenant de 79.

La délégation du Canada, comprenait, outre son président, M. Leonard W. Brockington, les membres suivants: vice-président: M. S. Morley Scott, haut commissaire du Canada au Pakistan; délégués: M. Lionel Bertrand, député de Terrebonne; le sénateur Donald C. Cameron; le docteur F. T. Fairey, député de Victoria (Colombie-Britannique); délégués suppléants: Mme John Bird (Anne Francis), journaliste; M. Jean-Charles Falardeau de l'Université Laval; M. Léon Lortie, de l'Université de Montréal; M. John C. Parkin, président du Conseil canadien des Arts; M. Freeman K. Stewart, secrétaire exécutif de la "Canadian Education Association"; conseillers: M. M. G. Clark, du ministère des Finances; Mlle Mary Q. Dench, du ministère des Affaires extérieures; secrétaire; M. George Hampson, du haut commissariat du Canada aux Indes.

La réunion a été officiellement ouverte le 5 novembre par le président de la conférence précédente, M. Justino Zavala Muniz (Uruguay). Maulana Abul Kalam Azad, chef de la délégation de l'Inde et ministre de l'Éducation, des Richesses naturelles et de la Recherche scientifique, et M. Nehru, premier ministre de l'Inde, ont prononcé des allocutions de bienvenue, suivies d'un discours par le directeur général, M. Luther Evans.

Maulana Azad a été élu président à l'unanimité.

Débutant au plus fort des crises d'Égypte et de Hongrie, les délibérations se sont ressenties de la grande tension politique, qui a marqué les discours de plusieurs délégués, tout particulièrement au cours de la discussion générale des dix premiers jours de la conférence. Bien que les événements d'Égypte et de Hongrie aient malheureusement orienté les efforts et les dépenses vers des domaines qui, de l'avis de bon nombre de délégués, étaient étrangers à la conférence de l'UNESCO, il n'est pas sûr qu'ils aient vraiment influé sur les décisions qui ont été prises finalement à l'égard du programme et du budget des deux années à venir.

La résolution que le Brésil, l'Espagne, la France et l'Italie ont discrètement présentée afin d'augmenter d'un million les crédits de l'UNESCO a eu de plus grandes répercussions sur les décisions de la conférence.

Le programme et le budget que le directeur général présentait à la conférence comportaient des crédits de \$21,000,000 pour 1957 et 1958. Il marquait par rapport aux années précédentes une plus grande convergence des travaux du programme. Cependant, par suite de l'augmentation d'un million prévue par la résolution des quatre puissances, la Commission du programme a dû étudier de nombreuses propositions portant sur divers projets nouveaux. Même en siégeant le matin, l'après-midi et le soir pendant les dix derniers jours de la conférence, elle n'a pu examiner à fond ni discuter toutes les propositions qui lui ont été soumises. Malgré cela, la plupart des résolutions ont été adoptées, et le programme a de nouveau évolué dans le sens de la dispersion, de l'improvisation.

Voici quelques-unes des décisions importantes prises à la conférence:

Projets majeurs

Trois projets majeurs ont été approuvés: a) extension de l'enseignement primaire en Amérique latine et perfectionnement des études normaliennes; b) dans le cadre d'un projet bien défini, accélération et élargissement des

recherches scientifiques sur les terres arides; c) appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Occident et de l'Orient.

Si les trois projets ont reçu l'appui concret de tous les États, le troisième a suscité un enthousiasme tout spécial. S'étalant sur dix ans, ce dernier, encore au stade de l'élaboration, nécessiterait plusieurs mises au point; cependant, de l'avis général, il pourrait jouer un grand rôle dans le monde entier, puisqu'il développerait le sens de la solidarité en apprenant à chaque pays à mieux connaître et à mieux apprécier la civilisation et la culture des autres.

Secours éducatifs d'urgence

La conférence a approuvé à l'unanimité une résolution belge autorisant l'UNESCO à dépenser \$200,000 pour "assurer, en étroite collaboration avec les gouvernements intéressés, avec l'Organisation des Nations Unies et avec les institutions spécialisées compétentes, la continuité de l'enseignement en Hongrie et en Égypte.

Conseil exécutif

Une modification constitutionnelle a permis d'augmenter de 22 à 24 le nombre des membres du conseil exécutif.

Enquête sur l'administration

On a adopté une proposition selon laquelle il serait fait appel à un groupe de spécialistes pour faire enquête sur l'administration de l'UNESCO.

Nouveau bureau des relations extérieures

Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la conférence a autorisé la création d'un Bureau des relations avec les États membres, lequel cumulerait les fonctions de l'ancienne division des relations avec les États membres et celles du département de l'assistance technique; ainsi les responsabilités des deux anciennes divisions du secrétariat incomberont dorénavant à une seule unité administrative. Par suite de cette réorganisation, il devrait être plus facile d'incorporer l'assistance technique au programme ordinaire et à l'administration.

Siège permanent

En ce qui concerne le siège permanent de l'UNESCO, actuellement en construction à Paris, la conférence a approuvé une dépense supplémentaire de près d'un million pour l'immeuble du secrétariat et pour la salle de conférence, et a autorisé le directeur général à affecter pour les dépenses imprévues des deux constructions une autre somme de \$500,000. Elle a aussi approuvé la construction d'un troisième immeuble pour les représentants permanents des États membres, pour les organisations non gouvernementales et en prévision du développement futur du secrétariat.

Dixième session

La dixième session de la Conférence générale aura lieu à Paris, à l'automne 1958. Alors, la salle de conférence et le secrétariat du siège permanent seront en usage.

Aménagements pour la Conférence

Toutes les séances se sont tenues au "Vigyan Bhawan", hall magnifique construit pour la circonstance et utilisé depuis pour plusieurs congrès internationaux importants. Rien n'y manquait: pour les séances plénières, un amphithéâtre spacieux, joliment meublé, climatisé, bien éclairé et pourvu de services de traduction simultanée dans les langues de travail: anglais, français, russe et espagnol. Les commissions avaient à leur disposition des salles plus petites qui se prêtaient tout aussi bien à leurs réunions. Un restaurant et des salons où il était possible d'écrire, de se détendre, de lire ou de causer, s'offraient aussi aux délégués.

En plus de fournir ces splendides installations, le Gouvernement indien a veillé inlassablement et avec une grande efficacité au confort, à la distraction et à la documentation des délégués; il a organisé en autres choses de nombreux programmes éducatifs, scientifiques ou culturels, des expositions et des projections de caractère national et international. De grandes réceptions et des réunions intimes ont permis aux délégués de faire connaissance entre eux ainsi qu'avec des Indiens de divers milieux.



Accord sur l'infrastructure de l'OTAN

DANS un communiqué de presse publié à Paris, le 26 mars 1957, au Quartier général de l'OTAN, il a été annoncé que le Conseil de l'Atlantique Nord a récemment arrêté un nouveau Programme d'infrastructure de l'OTAN qui coûtera £225,000,000 (\$600,750,000) et dont l'exécution sera étendue sur les quatre prochaines années.

Le terme "infrastructure" vient de France, où il désigne les ouvrages ferroviaires avant la construction desquels on ne peut poser les rails: remblais, ponts, tunnels, etc. L'OTAN l'a adopté comme terme générique désignant toutes les installations fixes qui sont nécessaires pour le déploiement ou les opérations des forces armées modernes: terrains d'aviation, télécommunications, quartiers généraux, réservoirs et pipelines de carburant, stations radar d'avertissement ou d'aide à la navigation, aménagements portuaires, etc. Comme ces installations ont pour objet la défense commune, leur financement se fait sur une base collective, chaque pays membre assumant sa quote-part des frais.

Le premier programme d'infrastructure, qui portait principalement sur l'établissement de terrains d'aviation, avait été lancé en 1950 par les puissances du Traité de Bruxelles. Dans les cadres plus larges de l'OTAN, il a été lancé d'autres programmes, à exécuter entre 1951 et 1961, qui coûteront à peu près un milliard de livres (\$2,670,000,000).

Le programme d'infrastructure commune a donné lieu à des réalisations impressionnantes, dont la construction de plus de 150 terrains d'aviation que l'OTAN peut maintenant utiliser à des fins de défense. Un premier programme de £25,000,000 (\$333,750,000) portant sur des services de communications entre les pays de l'OTAN est maintenant exécuté pour les neuf dixièmes. Au

(Voir la suite à la page 150)

Le Canada et les Nations Unies

Au moment de s'ajourner, le 8 mars, après une session de quatre mois, l'Assemblée générale a autorisé le président, le prince Wan Waithayakon, de la Thaïlande, à reconvoquer l'Assemblée, si nécessaire, pour discuter les deux questions de l'ordre du jour dont on n'avait pas encore disposé: la situation du Moyen-Orient et la question hongroise.

Sur la recommandation du Conseil de sécurité, l'Assemblée a voté unanimement en faveur de l'admission du nouvel État du Ghana, qui deviendra le 81^e membre des Nations Unies. A la suite du vote sur une résolution soumise par l'Australie, le Canada, Ceylan, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et le Royaume-Uni, le représentant du Ghana, M. Seth Kobla Anthony, fut escorté jusqu'à son siège.

Parmi les questions politiques examinées par l'Assemblée générale durant la période à l'étude figurent les problèmes du Moyen-Orient, de Chypre, de l'Algérie et de la Nouvelle-Guinée occidentale. On trouvera dans *Affaires Extérieures* du mois dernier un compte rendu des discussions sur les deux premières questions. L'assemblée générale a examiné une résolution relative à la Nouvelle-Guinée et priant le président de nommer une commission des bons offices composée de trois membres avec mission d'aider les Gouvernements de l'Indonésie et des Pays-Bas à en arriver à une solution juste et pacifique de la question. Toutefois, cette résolution n'a pas été adoptée, n'obtenant pas la majorité requise des deux tiers.

Questions économiques

Treize résolutions portant sur des questions économiques et débattues plus tôt à la Deuxième Commission (Questions économiques) furent approuvées par l'Assemblée les 20 et 26 février et reçurent l'appui de la délégation canadienne.

L'une de ces résolutions, issue d'une initiative canadienne, priait le Conseil économique et social d'étudier la question de la constitution d'une documentation sur l'assistance économique aux pays insuffisamment développés; à ce sujet, le secrétaire général doit préparer une étude préliminaire des programmes d'aide bilatérale et multilatérale. Cette résolution a été appuyée par tous les pays membres, à l'exception des pays du bloc soviétique qui se sont abstenus.

Bien qu'on n'en soit venu à aucune décision sur la création, sujette à controverses, d'un Fonds spécial pour le développement économique, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité une résolution priant le Comité spécial pour la création du SUNFED d'énoncer les différentes bases juridiques sur lesquelles on peut créer un tel fonds et rédiger ses statuts, et d'indiquer les types de projets qui pourraient être financés à même ce fonds.

La Deuxième Commission avait auparavant rejeté une proposition soviétique demandant la convocation d'une conférence économique mondiale en 1957 et appuyé une résolution subséquentement adoptée par l'Assemblée, laquelle priait les gouvernements de poursuivre leurs efforts pour réduire les barrières tarifaires et envisageait l'établissement de l'Organisation de coopération commerciale.

Une résolution amendée des États-Unis, concernant la création d'une réserve mondiale de produits alimentaires à partir des excédents fut adoptée unanimement par l'Assemblée, qui réclama une étude plus poussée du rapport de l'OAA sur la question.

L'Assemblée a donné son approbation à l'idée que le nombre des membres du Comité de l'assistance technique de l'ECOSOC soit porté de dix-huit à vingt-quatre.

Questions sociales, humanitaires et culturelles

Le 20 février, l'Assemblée a décidé d'ajourner jusqu'à sa prochaine session l'étude du point intitulé: "Recommandations concernant le respect, sur le plan international, du droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes." Elle a approuvé à l'unanimité le vœu de la Troisième Commission demandant de continuer à la prochaine session l'examen des projets de pactes relatifs aux droits de l'homme et elle a adopté une résolution stipulant entre autres que la Troisième Commission consacre à ces textes l'attention voulue de façon à en terminer l'étude à temps pour que l'Assemblée générale puisse les adopter avant la fin de sa treizième session. Sur la recommandation de la Troisième Commission, il fut décidé "de transmettre à la Commission des droits de l'homme les comptes rendus officiels et autres documents concernant l'importante question des mesures à prendre au sujet des violations des droits de l'homme, mesures que la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles a étudiées à la onzième session".

L'Assemblée a également adopté une résolution recommandant que l'ECOSOC étudie un programme à long terme d'aménagement des collectivités. Une autre résolution invitait les États à promouvoir l'extension de la coopération internationale sur le plan culturel et scientifique et priait l'UNESCO et d'autres institutions spécialisées de soumettre à l'attention du Conseil leurs points de vue sur le sujet.

Au cours de son examen du rapport de l'ECOSOC, l'Assemblée a décidé par un vote que le nombre des membres du Conseil exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance serait augmenté de 26 à 30; elle a, de plus, approuvé une modification de la constitution du Conseil prévoyant qu'à l'avenir tous les membres seront choisis par le Conseil économique et social parmi les États membres de l'ONU ou de ses institutions spécialisées.

Territoires non autonomes et territoires sous tutelle

Le 20 février, l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions de la Quatrième Commission se rapportant aux territoires non autonomes. On a approuvé le rapport sur l'éducation préparé par le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et recommandé que les autorités administrantes étudient, de concert avec l'UNESCO, l'élaboration de projets portant sur les divers aspects du développement de l'éducation dans les territoires. De plus, le secrétaire général fut invité à faire rapport, lors de la quatorzième session de l'Assemblée générale (1959), sur les progrès accomplis dans les territoires depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée a rejeté une proposition de la Quatrième Commission en vue de l'établissement d'un comité spécial de huit membres qui examinerait la mise en œuvre des dispositions du chapitre XI de la Charte concernant la trans-

mission des renseignements relatifs aux territoires non autonomes en ce qui a trait aux États membres admis récemment aux Nations Unies.

A sa réunion du 26 février, l'Assemblée a approuvé huit résolutions ayant trait à la question du Sud-Ouest africain. L'une de ces résolutions priait le secrétaire général d'explorer les possibilités d'aboutir à une solution satisfaisante de la question du statut international du Sud-Ouest africain. Après avoir exprimé de nouveau l'idée que ce territoire devrait être placé sous tutelle, l'Assemblée a demandé au Gouvernement de l'Union Sud-Africaine de prendre, après examen, des mesures s'inspirant des recommandations du Comité pour le Sud-Ouest africain en vue d'améliorer la situation dans le territoire.

Au cours de la même réunion, l'Assemblée a adopté six résolutions au sujet de problèmes soulevés par le rapport du Conseil de tutelle. Aux termes de ces propositions, les autorités administrantes ont été invitées à préciser le temps qu'il faudrait aux territoires sous tutelle pour atteindre à l'autonomie ou à l'indépendance. D'autres résolutions portaient sur les papiers de voyage des pétitionnaires, l'offre faite par certains membres des Nations Unies de fournir aux habitants des territoires sous tutelle des facilités d'études et de formation, l'avenir du Tanganyika et les audiences à accorder aux pétitionnaires venant du Cameroun sous administration française.

Dans une nouvelle résolution relative à la frontière entre la Somalie sous administration italienne et l'Éthiopie, l'Assemblée a recommandé que les deux gouvernements continuent leurs négociations et présentent un rapport à ce sujet à la douzième session.

Questions administratives et budgétaires

S'inspirant de la recommandation de la Cinquième Commission, l'Assemblée a approuvé pour 1957 un budget de \$50,815,700, augmentation de \$2,008,050 sur celui de l'année précédente. Des décisions ont été prises en ce qui concerne le régime des traitements, indemnités et prestations de l'ONU, le barème des cotisations, le rapport du Conseil économique et social (chapitre XI) sur les répercussions financières des mesures adoptées par le Conseil, qui se reflètent dans les prévisions budgétaires pour 1957, et enfin le financement de la Force d'urgence des Nations Unies.

(Suite de la page 147)

milieu de 1958, le pipeline de 9,000 kilomètres et le système d'entreposage de 2 millions de tonnes de produits pétroliers seront en grande partie achevés. Bon nombre d'installations navales sont terminées ou ont atteint les dernières étapes de la construction.

Dans le cadre du nouveau programme de £225,000,000 (\$600,750,000), des fonds seront affectés à l'aménagement de nouveaux terrains d'aviation, de pipelines et de réservoirs à combustible, ainsi qu'à l'achèvement du programme des bases navales. Sera aussi rendu possible le financement de nouvelles installations militaires semblables à celles que prévoyaient les programmes antérieurs. Le nouveau programme embrasse en outre un réseau de télécommunications destiné aux commandements de l'OTAN et mettant à profit les derniers perfectionnements techniques, tels les méthodes de diffusion avant troposphériques et ionosphériques et un réseau radar de pré-alerte. Tous les projets visent à perfectionner encore davantage les moyens de défense de l'OTAN.

Le doc
Lis

M. W.
In

M. R.
le

M. C.
ma

M. K.
14

M. A.
l'a

M. J. H.
5.
Ne

Mlle E.
na

M. T.
Au

Mlle B.
du

Publica

Règlem
19.

Commis
siè
Ne

ses

Commis
E/
ien

Commis
19.
l'E

Compte
mu
Fr

* On pe
en franç
au Cana
Building
(Toronto
versité é
sont fou
ventes é
Inc. (511
de l'Org
et docum
1956 d'

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- Le docteur P. Panneton est nommé ambassadeur du Canada au Portugal. Il est parti pour Lisbonne le 1^{er} mars 1957.
- M. W. P. McLeod, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 1^{er} mars 1957 à l'administration centrale.
- M. R. A. D. Ford est nommé ambassadeur du Canada en Colombie. Il est parti pour Bogota le 2 mars 1957.
- M. C. E. McGaughey, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 11 mars 1957 au haut commissariat du Canada à Wellington.
- M. K. J. Burbridge est nommé consul général du Canada à Seattle. Il est parti pour Seattle le 14 mars 1957.
- M. A. J. Hicks, du haut commissariat du Canada à Wellington, est affecté le 15 mars 1957 à l'administration centrale.
- M. J. H. Warren entre au Ministère le 15 mars 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 5. Il est affecté le 31 mars 1957 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M^{lle} E. L. Hill, de l'administration centrale, est affectée le 26 mars 1957 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. T. W. L. MacDermot, ambassadeur du Canada en Grèce, est nommé haut commissaire en Australie. Il est parti pour Canberra le 27 mars 1957.
- M^{lle} B. M. Meagher, de l'administration centrale, est affectée le 31 mars 1957 à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées:

Règlement de la Force d'urgence des Nations Unies. (A/3552) ST/SGB/UNEF/1, le 20 février 1957. 8pp.

Commission du commerce international des produits de base. Rapport sur les deuxième et troisième sessions (28 novembre—10 décembre 1955; 7-18 mai 1956). E/2886, E/CN.13/20. New-York, novembre 1956. 17 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 9.

Commission des stupéfiants. Rapport sur la onzième session (23 avril—18 mai 1956). E/2891, E/CN.7/315. New-York, juin 1956. 70 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-deuxième session, supplément n° 8.

Commission des transports et des communications. Rapport sur la huitième session (7-16 janvier 1957). E/2948, E/CN.2/187. New-York, janvier 1957. 20 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-troisième session, supplément n° 3.

Comptes rendus du Congrès mondial de la population. (Rome, 31 août-10 septembre 1954) Communications: Volume V (Séances 20, 22, 24 et 26). E/CONF.13/417. 1115 pp. (Anglais-Français-Espagnol).

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

Étude économique sur l'Asie et l'Extrême-Orient 1954. Bangkok, février 1955. (Bulletin économique pour ECAFE, Vol. V. n° 4.) 677 pp. \$2. Numéro de vente: 1955.II.F.3

Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Pacifique (1956): Rapport sur Nauru et documents y afférents. T/1279. New-York, 1956. 36 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-huitième session, supplément n° 4.

Rapport sur le Samoa Occidental et résolution y afférente. T/1281, New-York, août 1956. 19 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-huitième session, supplément n° 6.

Annuaire statistique 1956 (huitième année). New-York, 1956. 646 pp. (bil.) \$6. Numéro de vente: 1956-XVII-5.

OIT

Conférence internationale du Travail, quarantième session, Genève, 1957. *Rapport I (Partie I)*—Rapport du Directeur général. Première partie: L'automation et les autres progrès de la technique. Leurs répercussions sociales. Genève, 1957. 125 pp.

Systèmes de sécurité sociale. Grande-Bretagne. BIT, Genève 1957. 81 pp.

OMS

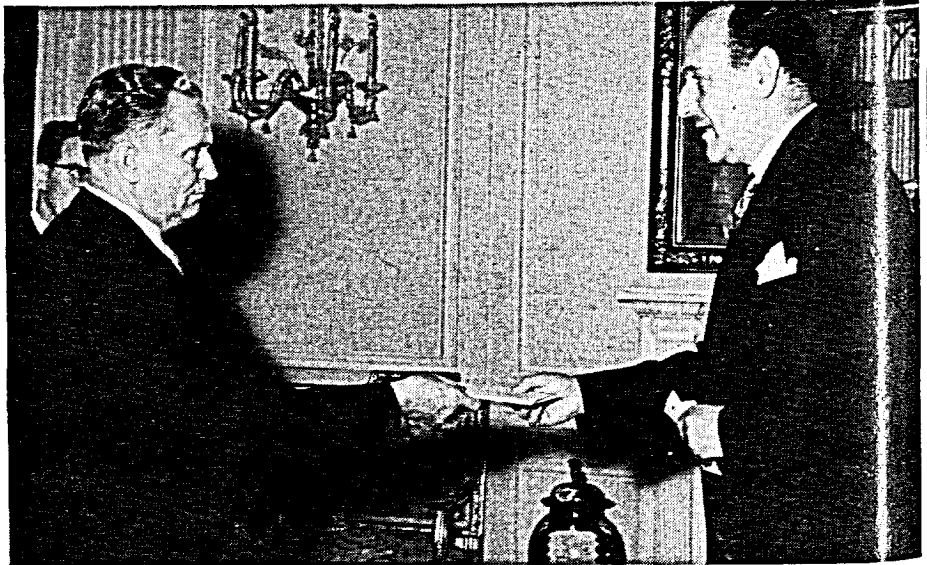
Activité de l'OMS en 1956. Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies. Genève, mars 1957. 233 pp. \$2. Actes officiels de l'OMS n° 75.

Conseil exécutif, dix-neuvième session, Genève, 15-30 janvier 1957. Partie II—Rapport sur le projet de programme de budget pour 1958. Genève, mars 1957. 149 pp. \$1.25. Actes officiels de l'OMS, n° 77.

Projet de programme et de budget pour l'exercice financier 1^{er} janvier-31 décembre 1958 et projet de programme et de dépenses au titre de l'Assistance technique pour le développement économique des pays insuffisamment développés. Genève, décembre 1956. 440 pp. \$3.25. Actes officiels de l'OMS, n° 74.

Document photocopié:

Rapport du Comité spécial de 1956 pour la question de la définition de l'agression (8 octobre-9 novembre 1956). A/AC.77/L.13, le 18 janvier 1957. 103 pp.



ACCREDITATION

Le nouvel ambassadeur du Canada en Yougoslavie, M. George Ignatieff, présente ses lettres de créance au président de la Yougoslavie, le maréchal Tito.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Mai 1957

Vol. 9 N° 5

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La question algérienne.....	154
Mission médicale en Extrême-Orient.....	162
Une visite au Basutoland.....	166
Une force internationale pour les Nations Unies.....	169
Convention sur le phoque à fourrure du Pacifique.....	176
Prorogation du Parlement....	179
Les Affaires extérieures en 1956.....	180
La position actuelle des Nations Unies.....	182
Nominations et mutations.....	187
Décès.....	187
Documents des Nations Unies.....	187

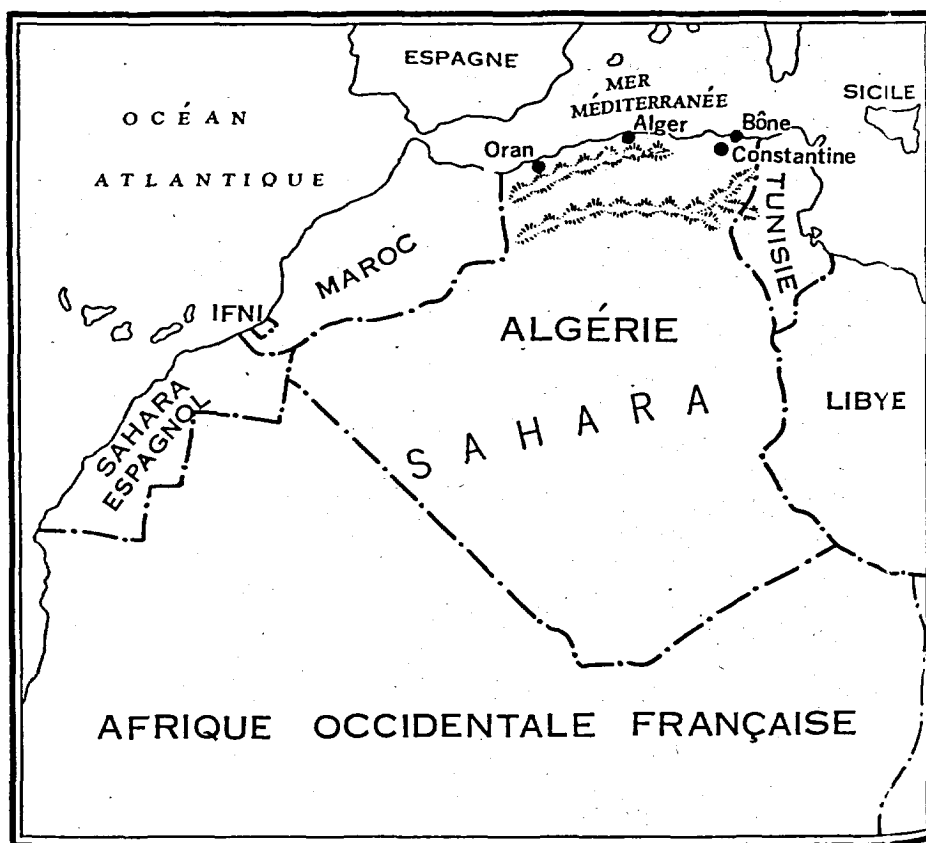
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

La question algérienne

“C'EST UN fait historique incontestable qu'aucun État n'a, sur le sol algérien, imposé sa loi antérieurement à la présence française.”

“Avant l'invasion française, l'Algérie était une entité politique nationale, pourvue d'institutions d'État exerçant tous les attributs de la souveraineté.”

Ces affirmations apparemment contradictoires ont été énoncées au cours du débat sur la question algérienne à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 février 1959. La première est de M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères de France et représentant de son pays à la onzième session de l'Assemblée générale. La seconde est de M. Zeïneddine, représentant de la Syrie et porte-parole avoué du mouvement nationaliste algérien au cours du débat. Cette contradiction péremptoire des paroles du ministre des Affaires étrangères de France, même si elle ne porte que sur un point de faible importance, montre bien à quelles difficultés se sont heurtés les gouvernements français, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, lorsqu'ils ont cherché un terrain d'entente avec les nationalistes algériens pour édifier en Algérie un système politique donnant satisfaction aux deux parties en présence.



d'env
toute
la M
millic
pour
de Be

Histo

I
succè
Turcs
partie
subi
distin
du V
plus r

C
unifié
popul
de leu
institu
arabe
bien c
pire t
dont
de la

A
des X
non o
sante
Médit
que la

Le ré

F
sur ur
de l'in
côte,
frent
cultiv

J
de col
sur ur
s'effor
et inc
entrep
ils pri

La superficie de l'Algérie est de 847,000 milles carrés, et sa population d'environ neuf millions et demi d'habitants. Les 90 p. 100 de la population, toutefois, sont concentrés dans les 15 p. 100 du territoire qui s'étendent entre la Méditerranée et la chaîne montagneuse de l'Atlas, limite du Sahara. Un million deux cent mille habitants de l'Algérie sont des Européens, Français pour la majorité, et le reste de la population est composé surtout d'Arabes et de Berbères.

Histoire

L'Algérie semble n'avoir connu dans son histoire que des dominations successives, sous les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Arabes, les Turcs, puis les Français, contre un fond de guerres de tribus. Le Maghreb, partie de l'Afrique du Nord qui comprend la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, a subi depuis les débuts de son histoire connue neuf invasions et dominations distinctes. La première invasion arabe, venant de Syrie, s'est produite à la fin du VII^e siècle de notre ère, et l'influence arabe est toujours restée ensuite la plus marquée dans le pays, malgré une brève occupation par les Espagnols.

Cette influence arabe, toutefois, n'eut pas pour effet la création d'un État unifié. Les tribus berbères indigènes, qui comptent pour 30 p. 100 dans la population de cette partie de l'Afrique et qui, en raison du caractère particulier de leur islamisme, ne se sont pas assimilées, ont conservé leurs propres lois et institutions dans l'intérieur du Maghreb. Diverses tribus, soit berbères soit arabes, établirent leur autorité sur des étendues indéfinies du territoire algérien bien que l'Algérie, à partir du XVI^e siècle, ait fait partie nominale de l'Empire turc. Le seul État, le seul régime stable paraît avoir été celui du dey d'Alger, dont l'autorité s'exerçait sur une faible étendue de littoral à l'est et à l'ouest de la ville d'Alger au temps de la domination turque.

A la faveur de cette anarchie, les corsaires de Méditerranée occidentale des XVII^e et XVIII^e siècles firent de l'Algérie leur repaire et d'Alger la capitale, non officielle, de leurs entreprises de piraterie. Toutefois, la puissance grandissante des marines européennes de l'époque réduisit peu à peu la piraterie en Méditerranée; le débarquement français de 1830 à Alger ne constitua en fait que la dernière de nombreuses opérations contre les repaires des pirates.

Le régime français

Pendant les dix premières années, l'occupation française ne s'étendit que sur un littoral sans profondeur. En 1840, à cause de la fermentation constante de l'intérieur et de la menace qu'elle faisait peser sur les établissements de la côte, des expéditions établirent l'autorité française sur l'ensemble du pays et firent passer aux mains de colons français d'importantes étendues de terre cultivable.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la France poursuivit une vigoureuse politique de colonisation et de reprise des terres sur le désert. Au premier stade, il y eut sur une assez grande échelle dépossession des tribus et groupes indigènes. On s'efforça ensuite d'intégrer dans une certaine mesure les propriétés européennes et indigènes. Devant l'échec de cette tentative, les propriétaires européens entreprirent eux-mêmes méthodiquement d'acquérir les terres; en quarante ans, ils prirent la haute main en Algérie et s'assurèrent une forte influence à Paris.

Dès 1848, les positions françaises en Algérie étaient solidement établies, avec la confirmation d'une mesure législative adoptée à Paris. Jusqu'à 1870 il se développa une rivalité entre le régime militaire français d'Algérie et les colons, classe de plus en plus riche et influente. En 1870, victoire pour les colons, une "constitution" remplaça en Algérie le régime militaire par un régime civil (laissant à l'autorité militaire les étendues désertiques du Sahara) et fit de l'Algérie une partie intégrante de la France métropolitaine. La puissance des colons obtint en 1896 un décret du Gouvernement français par lequel les services administratifs d'Algérie étaient détachés des ministères de la métropole et le gouverneur de l'Algérie se voyait autorisé à centraliser la haute administration sous sa propre autorité. Le principe de la représentation algérienne à Paris était instauré; il devait rester en vigueur jusqu'à 1940.

Au début du XX^e siècle, des explosions de violence, du reste promptement réprimées, se produisirent périodiquement dans diverses régions de l'Algérie, mais la population musulmane fut lente à s'exprimer soit par la violence organisée soit par la formation de partis politiques. Le premier parti panarabe fut fondé en Algérie en 1924, inspiré peut-être par les aspirations contemporaines de la Tunisie et du Maroc vers l'indépendance, ou peut-être par la croissance du nationalisme arabe en Syrie ou celle du communisme en France. Depuis, ce parti n'a cessé d'exister, soit ouvertement, soit clandestinement. D'autres groupements politiques, quelques-uns favorables aux Français, d'autres partisans de l'autonomie au sein de l'Union française, ont été mis sur pied quelques années avant ou pendant la seconde guerre mondiale. Les réformes apportées par la France en 1944 n'ont fait qu'aviver chez les nationalistes musulmans la soif d'autonomie. Le malaise est allé augmentant jusqu'à ce que les émeutes du 8 mai 1945 entraînent la mort de quelque cent Européens et de plusieurs centaines d'Arabes. Des mesures sévères de répression s'ensuivirent et firent des milliers de victimes. Le mouvement vers l'autonomie prit fin et de nouveau Paris exerça une autorité rigoureuse.

Afin de remédier à une situation politique et administrative tout à fait défectueuse, l'Assemblée nationale française adopta en 1947 le statut algérien; elle réaffirma que l'Algérie faisait partie intégrante de la France, et constitua en départements les provinces administratives de Bône, de Constantine, d'Oran et d'Alger. Elle lui attribuait trente sièges à l'Assemblée nationale, répartis également entre les éléments européens et les éléments musulmans de la population; la représentation au sénat se partagerait de la même façon. La citoyenneté française a été accordée à tous les Algériens. De plus, l'Algérie a été dotée d'une assemblée composée de deux collèges, l'un européen et l'autre musulman, habilitée à certaines fonctions législatives, dont l'adoption du budget.

Les élections à l'Assemblée algérienne qui eurent lieu en 1948, immédiatement satisfaisantes du point de vue français, ont eu des conséquences lointaines catastrophiques. La France s'était réservée un droit de regard sur le choix des candidats. Les élections ont porté au pouvoir une députation largement favorable à la France, soit 41 représentants sur 60. Bon nombre de nationalistes ont perdu foi à l'idée d'une Algérie autonome au sein de l'Union française; mettant de côté les procédés parlementaires, ils ont cherché à arriver à leurs fins par l'agitation, puis le terrorisme, sans tenir compte de la vaste contribution de la France au développement de l'économie de l'Algérie et à l'élévation du niveau de vie de sa population.

La rébellion qui sévit actuellement en Algérie a débuté en novembre 1954; malgré tous les efforts de la France pour la réprimer, elle n'a cessé de prendre de l'ampleur avec l'appui et l'encouragement de plusieurs pays arabes.

Au point où nous en sommes, il est intéressant d'étudier brièvement l'évolution récente des deux autres territoires du Maghreb, le Maroc et la Tunisie.

Le Maroc⁽¹⁾

Avec le traité de Fès, signé en 1921, ont commencé les relations de la France et du Maroc qui devenait un protectorat tout en demeurant juridiquement distinct. En fait, cet accord confiait l'autorité des affaires marocaines à un résident général français, même si théoriquement celui-ci jouerait simplement le rôle de conseiller auprès du sultan et d'intermédiaire entre lui et les puissances étrangères.

L'opposition nationaliste au statut de protectorat n'a pas tardé à se manifester. La révolte d'Abd-el-Krim, survenue dans le Rif, en 1921, y a poussé un grand nombre de Marocains; en 1934, année où la pacification fut couronnée de succès, a débuté le mouvement de l'Action marocaine, partisan de la participation des autochtones aux affaires de l'État. Avant la seconde guerre mondiale, les émeutes et les soulèvements, assez fréquents, furent toujours réprimés.

Après que les hostilités eurent pris fin en Afrique, de nouvelles difficultés surgirent, en 1944 notamment, à Fès et à Rabat où des émeutes éclatèrent. Deux nouveaux partis apparurent: l'Istiqlal (indépendance) et le Parti démocratique de l'indépendance (P.D.I.), tous deux partisans de l'émancipation, il va sans dire, mais le second, moins radical dans ses desseins et ses procédés. La période qui suivit fut marquée de quelques soulèvements nationalistes, de discours anticolonialistes et de divers incidents. La situation se compliqua par suite de l'opposition au sultan que manifestèrent certains chefs de tribus, dont le plus important, El Glaoui, pacha de Marrakech, dirigea en 1953 une marche sur Rabat, à laquelle participaient des Berbères et des membres d'autres tribus. Quelques jours plus tard, le sultan, Sidi Mahommed ben Youssef, était exilé à Madagascar. Cette évolution subite des événements, il la reprocha autant aux Français qu'à El Glaoui.

Deux ans de confusion, les manifestations en faveur du retour du sultan, de nouvelles émeutes et le terrorisme aboutirent à des conversations entre les représentants du Gouvernement français et ceux de l'Istiqlal, des autres partis politiques, d'El Glaoui et des colons français. De nouveau reconnu pour sultan, ben Youssef retourna à Rabat.

En décembre 1955, une coalition entièrement marocaine forma le gouvernement; elle se composait de l'Istiqlal, du P.D.I. et d'un représentant de la minorité juive. C'est ce gouvernement qui a mené avec la France les négociations qui aboutirent le 2 mars dernier à la reconnaissance de l'indépendance marocaine. Ce jour-là, une proclamation des deux États reconnaissait que le traité de Fès ne régissait plus les rapports franco-marocains et que le Maroc était indépendant. Depuis lors, les deux gouvernements poursuivent des négociations intermittentes afin de délimiter, dans le détail, l'étendue de l'indépen-

(1) Voir "Affaires Extérieures", juillet 1956.

dance marocaine et de l'interdépendance des deux États. A la onzième session de l'Assemblée générale, le Maroc est devenu membre de plein droit des Nations Unies.

Tunisie⁽¹⁾

Le traité du Bardo conclu en 1881 après que les forces militaires françaises eurent pris Tunis et les autres villes stratégiques du territoire, a fait de la Tunisie un protectorat de la France. En vertu de ce traité le bey de Tunis restait chef du pays mais déléguait au résident français et à l'armée française la conduite des affaires étrangères, le soin de la défense et de la sécurité intérieure. En 1883, le traité de La Marsa a défini l'organisation intérieure du protectorat français. Au cours des années qui suivirent, la France a greffé une administration française aux institutions traditionnelles du pays; elle a établi des communications modernes, développé l'agriculture et l'exploitation des richesses naturelles.

On peut faire remonter à 1920 l'éveil nationaliste de la Tunisie, c'est-à-dire à la fondation du Destour, ou parti de la Constitution. Celui-ci réclamait des réformes politiques modérées, dont la création d'une assemblée législative. Les réformes que l'administration adopta ne donnèrent pas satisfaction aux nationalistes, d'où la création en 1934, par M. Habib Bourguiba, du Néo-Destour (Nouvelle Constitution). Ce mouvement nationaliste devenant de plus en plus puissant, les réformes successives accordées par les Français de 1947 à 1952 ne furent pas jugées acceptables par les dirigeants tunisiens. Des soulèvements graves survenus tôt en 1952 marquèrent le début d'une période d'agitation qui devait durer plus de deux ans. En juillet 1945, M. Mendès-France, alors président du Conseil français, rendit visite au bey de Tunis pour lui annoncer que la France était disposée à reconnaître l'autonomie interne de la Tunisie, se réservant les affaires étrangères et la défense. Le Gouvernement tunisien formé en août 1954 sous la direction de Tahar ben Ammar a négocié avec la France les conventions qui furent signées à Paris le 5 juin 1955. Ces conventions comportaient un transfert des pouvoirs qui s'étalerait sur une période de vingt ans, au cours de laquelle les relations étrangères et la défense relèveraient toujours de la France. Cependant, la situation ayant évolué rapidement au Maroc, la Tunisie a exigé un traitement semblable, de sorte que le 20 mars 1956, trois semaines après la proclamation de l'indépendance marocaine, la Tunisie a accédé à son tour à l'indépendance, après soixante-quinze ans de protectorat français. Comme le Maroc, la Tunisie est en négociations avec la France au sujet des rapports futurs des deux États et des dispositions à prendre à l'égard des intérêts français en Tunisie. Elle a été admise aux Nations Unies à la onzième session de l'Assemblée générale.

La question algérienne à l'ONU

Depuis le 1^{er} novembre 1954, l'Algérie est constamment en état de rébellion ouverte. Au début, les nationalistes radicaux, peu nombreux, ne recevaient qu'un faible appui de la population algérienne. Les soulèvements furent donc restreints à la Kabylie et à l'Aurès, près de la frontière tunisienne. Cependant la population indigène et les autres États arabes ayant accru leur appui, les efforts de deux gouvernements français successifs pour rétablir la paix restèrent

(1) Voir "Affaires Extérieures", juillet 1956.

sans résultat. Le 20 août 1955, les nationalistes algériens se portèrent systématiquement à l'assaut de vingt agglomérations dans le département de Constantine. Des centaines de personnes perdirent la vie; le Gouvernement français se trouvait aux prises avec une révolte nationaliste bénéficiant d'un appui considérable de l'extérieur.

A la dixième session de l'Assemblée générale de l'ONU, en 1955, treize États, arabes ou asiatiques, ont tenté d'inscrire la question algérienne à l'ordre du jour. La délégation de la France s'y est vigoureusement opposée, alléguant qu'il s'agissait d'un différend intérieur ne relevant pas de la compétence de l'ONU. Le Comité général a voté contre l'inscription; d'autre part, à l'Assemblée générale les parrains de la résolution réclamèrent avec énergie le renversement de la décision; lors d'un vote retentissant, l'Assemblée générale se prononça par une très faible majorité pour l'étude de la question. La délégation française se retira de l'Assemblée en déclarant que l'ONU, mais non la France, devrait faire face aux conséquences de cette infraction à la Charte. Pendant les deux mois qui suivirent, on s'efforça de trouver une formule de compromis satisfaisante à la fois pour la France et pour le groupe arabo-asiatique qui avait proposé l'étude de la question algérienne. Finalement, la question ayant été retirée de l'ordre du jour par suite d'une résolution proposée par l'Inde, la France retourna à l'Assemblée.

Malgré tous les efforts du Gouvernement français pour mettre fin à la rébellion, les explosions de violence et le terrorisme se sont poursuivis en 1956. La France a envoyé en Algérie des troupes nombreuses afin que la "pacification" permette de poursuivre les réformes politiques et administratives. En raison du sabotage et du règne de la terreur, il a fallu retarder de mois en mois la mise en œuvre des projets visant à accroître le rôle des Musulmans dans l'administration locale, à multiplier les arrondissements administratifs, à réaliser la décentralisation, à effectuer des réformes agraires et la redistribution des terres et enfin à appliquer certaines autres mesures de progrès. Les offres de trêve souvent réitérées par la France ont été rejetées par les dirigeants de la rébellion nationaliste qui n'ont pas dissimulé la crainte de voir le rétablissement de la paix en Algérie entraîner la désagrégation de leurs effectifs et la perte de l'appui, actif ou passif, de la population musulmane. Les propositions en trois points de la France (trêve, élections et négociations), présentées à plusieurs reprises, ont été repoussées par les rebelles qui insistaient pour que le Gouvernement français s'engage d'abord à reconnaître le principe de l'indépendance algérienne. Cette exigence des nationalistes s'est trouvée renforcée, évidemment, par l'apparition de deux nouveaux États indépendants; la Tunisie et le Maroc.

En octobre 1956, le conflit algérien a donné lieu à trois événements importants. Le 1er octobre, quinze pays arabes ou asiatiques ont prié l'Assemblée générale d'inscrire la question algérienne à l'ordre du jour de la onzième session. Quelque temps plus tard, les forces navales de la France ont intercepté un navire, l'*Athos*, parti d'Égypte avec une cargaison d'armements destinés aux rebelles algériens. Cette assistance étrangère a été dénoncée au Conseil de sécurité, qui n'a cependant donné aucune suite à la plainte de la France. Le 21 octobre, les autorités militaires françaises ont fait en sorte qu'un avion parti de Rabat en direction de Tunis, atterrisse à Alger où fut effectuée l'arrestation des cinq chefs nationalistes qui se trouvaient à bord. Les Gouvernements tunisien et marocain réagirent avec violence, estimant que les cinq hôtes du sultan bénéficiaient de la protection de celui-ci. C'est à peine si les relations

entre la France et les deux nouveaux États ne furent pas rompues; quant aux négociations qui se poursuivaient depuis l'été, elles n'allèrent pas plus loin.

Le Gouvernement français, tout en niant toujours la compétence de l'ONU, ne s'opposa pas à l'inscription de la question à l'ordre du jour de la onzième session. A ce propos, elle entendait expliquer aux membres de l'ONU la situation algérienne, son arrière-plan historique, les problèmes qui se posaient et les solutions proposées.

Le 9 janvier, le président du Conseil français, M. Mollet, a de nouveau exposé la politique de la France à l'égard de l'Algérie; ses principaux points sont les suivants. Une trêve immédiate et des élections dans les trois mois qui suivraient le rétablissement du calme dans toute l'Algérie; les représentants du peuple algérien alors élus par un seul collège électoral, plutôt que par deux comme auparavant, négocieraient avec la France la future organisation de l'Algérie. M. Mollet n'a pas expliqué dans le détail la nature de cette organisation, conçue par la France, mais il a précisé que son pays entendait surtout faire en sorte que la supériorité numérique des Musulmans et la supériorité économique des Européens n'entraînent aucune discrimination réciproque. A ce propos, il a déclaré ceci:

Examinons maintenant les principes qui président à la gestion quotidienne des affaires algériennes et qui guideront le Gouvernement français dans les discussions sur l'organisation définitive de l'Algérie. Ils peuvent se ramener à trois:

—Assurer la stricte égalité des droits de tous les habitants de l'Algérie, quelles que soient leur origine et leur religion;

—Assurer la coexistence des collectivités qui composent l'Algérie dans le respect de leurs droits légitimes;

—Dégager la personnalité de l'Algérie en maintenant des liens nécessaires entre l'Algérie et la France métropolitaine.

Une stricte égalité de droits dans la liberté et la justice est la première exigence de tous les habitants de l'Algérie. Chacun d'eux bénéficie déjà des garanties de la Constitution française fondée sur le respect des libertés fondamentales, qu'il s'agisse des libertés personnelles ou des libertés publiques. Il faut davantage. Il faut réaliser dans les faits un partage équitable des ressources, du travail et des responsabilités entre tous les habitants de l'Algérie.

Le débat algérien s'est ouvert à la Première Commission de l'Assemblée générale le 4 février. Le ministre des Affaires étrangères, M. Pineau, a fait un long et lucide exposé du point de vue français. Il a esquissé l'histoire de l'Algérie sous régime français, traitant en détail les efforts de son gouvernement pour améliorer la situation et pour réaliser une solution politique équitable, qui tiendrait compte des droits de tous les groupes ethniques de même que des intérêts légitimes de la France. Il a expliqué les propositions françaises sur l'organisation future de l'Algérie et exprimé l'espoir d'une "Eurafrique". "L'Europe dans sa totalité, en apportant son capital et ses techniques à l'Afrique, devrait permettre à l'immense continent africain de devenir un facteur essentiel de la politique mondiale."

Après M. Pineau, le délégué de Syrie a prononcé un discours presque aussi long, où il a fait de la France le tableau d'un maître cynique et dominateur qui aurait détruit les institutions algériennes et réduit la population indigène à un état voisin de l'esclavage.

Les diverses interventions permirent de constater, si la chose n'était déjà évidente, qu'il serait impossible de rallier une majorité à une résolution qui condamnerait ou qui louerait la politique algérienne de la France. En 1955 et en 1956 le Canada avait exprimé l'opinion que le conflit algérien relevait essentiellement de la compétence nationale de la France. S'il était permis de discuter la question à l'ONU avec le consentement de la France, on ne pouvait en conclure que l'ONU était habilitée à juger les actions d'un de ses membres intéressé au premier chef.

Le point de vue de la délégation du Canada a été exposé le 8 février à la Première Commission par le secrétaire d'État, M. Roch Pinard, qui a déclaré que le Canada doutait toujours qu'il fût opportun d'examiner un problème relevant manifestement, aux termes de la Charte, d'un État membre. Il s'est déclaré heureux que la délégation française se soit rendue à l'opinion de la majorité et ait accepté d'exposer son point de vue sur le problème. Le Gouvernement français, de l'avis de la délégation du Canada, saisissait la nécessité d'adapter sa politique aux impératifs d'un monde en pleine évolution; son orientation permettait d'espérer pour l'Algérie un état de choses qui satisferait les aspirations légitimes des deux principaux éléments de la population. Si le Canada avait réalisé l'harmonie politique et sociale dans une société composée de peuples différents par leur culture, leur langue et leur religion, il n'y était pas parvenu sans le concours du temps. M. Pinard a fait état des progrès considérables marqués par la France au cours de l'année écoulée: elle avait accordé l'indépendance à la Tunisie et au Maroc, et plus d'autonomie interne au Togo et à d'autres colonies africaines. Ces réalisations témoignaient de la bonne foi de la France et invitaient la Commission à laisser à la France le soin d'arrêter le sort futur de l'Algérie avec les représentants électifs de celle-ci, conformément à la déclaration faite par M. Mollet le 9 janvier.

La Première Commission est finalement tombée d'accord sur une résolution se bornant au vœu d'une solution conforme aux principes de la Charte des Nations Unies. Elle en a fait part à l'Assemblée qui, le 15 février, a adopté à l'unanimité, en séance plénière, la résolution suivante:

L'Assemblée générale,

Ayant entendu les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne,

Considérant la situation en Algérie qui cause beaucoup de souffrances et de pertes de vies humaines,

Exprime l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Mission médicale en Extrême-Orient

Au cours des trois premiers mois de 1957, un groupe de sommités du monde médical canadien, ayant à sa tête le Dr Wilder Penfield, O.M., de l'Institut neurologique de Montréal, a visité l'Inde et d'autres pays d'Extrême-Orient afin de concourir, dans un esprit de confraternité professionnelle, à la mise au point de leurs services médicaux ou sanitaires. Cette mission placée sous le patronage commun de l'Administration canadienne du Plan de Colombo et des gouvernements des pays intéressés, était la première du genre à être entreprise de concert par l'Inde et le Canada. La conception primitive en remonte au lendemain d'un voyage accompli en Inde par un groupe de médecins britanniques. Le ministre indien de la Santé, la Rajkumari Amrit Kaur, avait alors suggéré qu'il serait peut-être possible au Canada de stimuler encore davantage les progrès de la médecine dans son pays en y envoyant en tournée une équipe de spécialistes canadiens.



UN CANADIEN À L'HONNEUR

A l'occasion d'une cérémonie spéciale, l'Université de Delhi a conféré le grade honorifique de docteur en droit au professeur Arnold Toynbee, éminent historien britannique, et celui de docteur ès sciences au Dr Wilder Penfield, célèbre neurologue canadien. De gauche à droite: le professeur Toynbee, le Dr Radhakrishnan, chancelier de l'Université de Delhi, le Dr Penfield et le premier ministre de l'Inde, M. Nehru.

L'équipe britannique ayant surtout groupé des chirurgiens, le Gouvernement de l'Inde a demandé au Canada de lui envoyer quatre médecins ou professeurs de médecine hautement qualifiés qui seraient appelés à donner des cours dans les écoles de médecine ou à procéder à la démonstration des méthodes cliniques les plus nouvelles dans les hôpitaux. Des conditions spéciales, de nature religieuse ou sociale, donnant à l'enseignement de la médecine dans l'Inde un caractère qu'on estimait exagérément didactique, on voulait que les programmes fissent désormais la part la plus large possible à l'examen proprement clinique du malade.

Les autorités du Plan de Colombo ayant donné leur adhésion de principe à ce programme, on a d'abord cherché à recruter les spécialistes nécessaires. Sans doute n'avait-on que l'embarras du choix. La difficulté venait de ce qu'on ne pouvait désigner que quelques rares spécialistes parmi le très grand nombre

de ceux que possède notre pays. Il fallait encore que les médecins choisis pussent obtenir de leurs diverses institutions l'autorisation de s'absenter pendant trois mois, — durée de leur séjour en Inde, — et qu'ils fussent disposés à s'acquitter d'une mission dont il était clair qu'elle serait particulièrement ardue et exigeante. On a jugé essentiel que la première responsabilité, en matière de choix, soit confié aux institutions d'enseignement du Canada. Partant, on a prié l'Association des doyens des écoles de médecine de collaborer à la constitution de cette équipe médicale. La réponse à cette requête a été on ne peut plus encourageante et, bientôt, on a pu disposer d'une liste d'éminents spécialistes de la médecine interne et autres.

Il a fallu ensuite pressentir les personnalités choisies par les doyens afin de les mettre au courant de l'objet et de la nature de la mission et de savoir si elles consentiraient à y participer. Pendant que se poursuivaient ces pourparlers, les autorités canadiennes en matière de tuberculose furent invitées à participer au XIVe Congrès international de la tuberculose qui devait se tenir à la Nouvelle-Delhi, en janvier 1957. On a instamment prié le Gouvernement canadien d'accorder son patronage à une forte délégation à ce congrès, qui viendrait s'ajouter à celle que se proposait d'y envoyer l'Association antituberculeuse du Canada.

Il a donc été décidé d'envoyer deux équipes en Inde; la première devait comprendre le groupe de médecins primitivement envisagé, — son chiffre étant ramené à trois membres, — et l'autre, un groupe de spécialistes de la tuberculose. Il apparut clairement puisque la mission, dans son ensemble, serait constituée de ces deux équipes, qu'il y aurait avantage à lui désigner un chef unique. Le choix s'est porté sur le Dr Penfield. Le fait qu'il ait consenti à cette tâche, malgré ses très nombreuses occupations, est un très grand motif de satisfaction.

Informé des modifications de composition apportées à la mission médicale, le Gouvernement de l'Inde leur a accordé un appui enthousiaste. Il a été convenu que l'équipe de médecins, conformément au projet primitif, séjournerait dans trois écoles de médecine, — à désigner par les autorités sanitaires indiennes, — pendant un mois environ dans chaque cas. Quant à l'équipe de spécialistes de la tuberculose, elle passerait d'abord une semaine au Congrès international puis six autres semaines dans trois centres de l'Inde, — deux semaines dans chacun d'entre eux, — où l'on procéderait à une étude spéciale du problème de la tuberculose dans ce pays, de concert avec les autorités indiennes particulièrement chargées de la mise en œuvre du programme de lutte antituberculeuse sur le plan local.

Le Dr Penfield devait être le chef nominal de la mission, mais on avait prévu pour lui un itinéraire plus ou moins libre. On a voulu que, profitant de sa présence en Extrême-Orient, le Pakistan et Ceylan puissent aussi recevoir sa visite. Ces deux pays ont bien accueilli cette proposition. Il se trouvait que, par un heureux concours de circonstances, le Dr Penfield avait été invité à présenter les conférences annuelles Sherrington à l'Université de Liverpool. On prit donc des dispositions pour lui permettre de faire un séjour au Royaume-Uni avant de se rendre en Inde. En Asie, il devait séjourner environ un mois dont une semaine au Pakistan, une autre à Ceylan et le reste du temps en Inde.

Après de longs pourparlers avec les doyens des facultés de médecine du Canada, les membres des deux équipes ont été choisis. Mis au courant, ces membres ont volontiers entrepris ce qui devait se révéler une tâche ardue et

astreignante. L'un des premiers buts de la mission ayant trait à l'enseignement de la médecine dans l'Inde, on a jugé nécessaire qu'un membre de l'équipe médicale fût un spécialiste qui pût parler en se fondant sur des connaissances et une expérience acquises dans ce domaine. En conséquence, on invita le Dr Arthur-L. Richard, doyen de la faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, à prêter son concours à cet égard. L'hygiène et l'alimentation des enfants posant d'importants problèmes médicaux dans l'Inde, il était essentiel de munir l'équipe d'un spécialiste dans ces deux domaines; on a donc pensé que le Dr John F. McCreary, professeur et chef du département de pédiatrie à l'Université de la Colombie-Britannique, répondait parfaitement à ces exigences. Étant donné l'opportunité de transmettre aux institutions d'enseignement les plus récentes données dans le domaine de la thérapeutique, il semblait souhaitable d'ajouter un thérapeute pour compléter l'équipe. Le Dr K.J.R. Wightman, professeur et chef du département de la thérapeutique à l'Université de Toronto, fut donc invité à collaborer. Malheureusement, la maladie l'empêcha de faire le voyage.

Des considérations spéciales inspiraient aussi le choix de l'équipe antituberculeuse. Le Dr G. J. Wherrett, secrétaire de l'Association antituberculeuse du Canada, fut choisi pour ses connaissances des aspects administratifs et des résultats obtenus par l'application de programmes de lutte antituberculeuse en général; le Dr Armand Frappier, directeur de l'Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal, pour son apport largement reconnu dans le domaine bactériologique de la tuberculose et du B.C.G.; et le Dr Cecil G. Shaver, surintendant médical du sanatorium de la péninsule du Niagara, pour sa réputation de grand clinicien et sa qualité de directeur d'un établissement antituberculeux. A titre de contribution spéciale, l'Association antituberculeuse du Canada a fourni un quatrième membre à ce groupe. C'est le Dr Hugh E. Burke, directeur médical du Royal Edward Laurentian Sanatorium, autre clinicien réputé, qui a été choisi. Pour grossir la délégation canadienne au Congrès international de la tuberculose, l'Association nationale des sanatoriums a pris sur elle d'envoyer le Dr G.A. Wicks, surintendant du Toronto Hospital for Tuberculosis, à Weston, et l'Association antituberculeuse de l'Ontario, son directeur exécutif, M. E.J. O'Brien.

Réunion préparatoire

Avant leur départ, les membres de la mission ont reçu de la documentation sur la médecine et les établissements d'enseignement médical dans l'Inde. Les principaux buts de la mission ont été discutés avec la plupart de ses membres en différentes occasions et par correspondance. L'équipe antituberculeuse est partie de Dorval le 27 décembre. Après un voyage sans incident, elle est arrivée à la Nouvelle-Delhi le 4 janvier et a ouvert son programme en participant pour une semaine au Congrès international de tuberculose. Les docteurs Richard et McCreary ont quitté le Canada le 3 janvier. Le Dr Penfield est parti vers la fin de janvier. Avant son départ, il avait assisté à une réunion à Ottawa à laquelle participaient le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Paul Martin, le ministre du Revenu national, le Dr J.J. McCann, le sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le Dr G.D. W. Cameron et le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jules Léger. Cette réunion a permis un échange de vues propre à guider le Dr Penfield. M. Martin qui rentrait justement d'une tournée de deux mois en Extrême-Orient a donné au Dr Penfield des renseignements de première main sur les pays qu'il devait

visiter. Le Dr et Mme Penfield ont quitté Montréal le 26 janvier et, après les conférences Sherrington à l'Université de Liverpool, ils se sont mis en route pour leur tournée en Orient, visitant d'abord le Pakistan, puis l'Inde. Comme il avait été prévu, le Dr Penfield s'est aussi rendu à Ceylan.

Tous les membres de la mission sont revenus au Canada par voie du Pacifique. Chemin faisant, ils ont passé quelques jours au Japon. Le Dr et Mme Penfield sont arrivés au Canada au début de mars, suivis de près par l'équipe de lutte contre la tuberculose. L'équipe médicale est revenue au début d'avril. Sur l'invitation du Gouvernement japonais, le Dr Armand Frappier est resté dix jours de plus au Japon afin de conseiller le gouvernement sur son programme de B.C.G.

Les frais de voyage aller et retour de tous les membres de la mission envoyée en Extrême-Orient, ainsi que les honoraires et faux frais journaliers, ont été acquittés au moyen des fonds votés par le Parlement du Canada au titre du Plan de Colombo. Dans l'Inde et les autres pays, les gouvernements locaux ont acquitté les dépenses de voyage, d'hôtel et autres frais connexes. Durant leur séjour à la Nouvelle-Delhi, le Dr et Mme Penfield ont été les hôtes du haut commissaire canadien auprès de l'Inde, et Mme Escott Reid.

A plusieurs points de vue, la mission a été couronnée d'un éclatant succès. De nombreuses occasions se sont présentées de stimuler l'enseignement de la médecine dans l'Inde. On a signalé, à titre d'exemple de l'accueil fait aux efforts des médecins canadiens, que les conférences du Dr Penfield aux médecins de Ceylan étaient extrêmement intéressantes et qu'elles ont été suivies avec une grande attention. Lors de deux conférences données à la Faculté de Médecine de l'Université de Colombo, la salle de conférence regorgeait de monde: des médecins et des étudiants en médecine étaient assis par terre et dans les escaliers ou s'entassaient aux entrées pour écouter le conférencier avec une attention vraiment flatteuse. On a de même accueilli avec beaucoup d'estime les équipes médicales et celles du service antituberculeux.

Outre les avantages d'ordre plutôt scientifique, les relations entre médecins du Canada et médecins de l'Inde s'en trouvent beaucoup améliorées, et aussi, mais d'une façon moins tangible, les relations entre la population de l'Inde et celle du Canada.

Dans un communiqué spécial, le ministre de la Santé de l'Inde, la Rajkumari Amrit Kaur, a voulu exprimer sa profonde gratitude à l'honorable Paul Martin et à ses collègues du ministère de la Santé nationale, ainsi qu'aux administrateurs du Plan de Colombo pour leur collaboration qui a rendu possibles ces visites.

Une visite au Basutoland

(Le haut commissaire du Canada dans l'Union Sud-Africaine, M.E.W.T. Gill, a fait dernièrement sa première visite au Basutoland, l'un des territoires du haut commissariat britannique en Afrique du Sud, où se trouvent plusieurs missions religieuses canadiennes. Voici le rapport de M. Gill à ce sujet.)

ACCOMPAGNE de Mme Gill, j'ai fait dernièrement une brève visite aux missionnaires canadiens du Basutoland.

Les missions catholiques de ce territoire ont pris une expansion considérable depuis les rapports de mes prédécesseurs, MM. D'Arcy McGreer et T.W.L. MacDermot. Elles sont maintenant au nombre de quarante, y compris les églises, les écoles, les centres de pédagogie, les séminaires, les hôpitaux, les cliniques, un collège universitaire et quelques établissements d'approvisionnement. Ces diverses institutions sont dirigées par des prêtres Oblats, assistés de frères et de religieuses du même Ordre, de frères convers du Sacré-Cœur, de Sœurs Grises et de quelques autres religieux. La plupart de ceux qui se consacrent à cette œuvre louable sont Canadiens. On en compte en tout 220. Il y a aussi un petit nombre de missionnaires des pays d'Europe. Je crois savoir que l'appui financier nécessaire à ces œuvres provient surtout de sources canadiennes.

Le Basutoland comprend maintenant quelque 600,000 habitants; plus d'un tiers ont embrassé la foi catholique, peut-être un peu moins d'un tiers sont devenus protestants et les autres sont encore païens. Depuis quarante ans, le



AVEC LA RÉGENTE

M. et Mme Gill en compagnie de la régente M'antsebo Seeiso, chef suprême des Basutos.

nombre de catholiques chez les Basutos est passé de 9,000 à 260,000 et les nouveaux baptêmes se font à raison de 10,000 environ par année.

Ma femme et moi avons été traités avec la plus grande cordialité par nos compatriotes canadiens. On nous a logés dans les appartements réservés au Délégué apostolique au Collège Pie XII et Son Excellence Mgr J.-D. Des Rosiers, O.M.I., évêque de Maseru, nous a lui-même accompagnés aux diverses missions de Roma (Siège des établissements missionnaires) et des régions éloignées. A l'École secondaire de Roma, le personnel et les élèves s'étaient rassemblés pour nous recevoir et le Frère Origène, S.C., a prononcé un discours de bienvenue. La fanfare de l'école a joué "O Canada!" (pièce qu'elle répétait depuis plusieurs jours). Plus tard, à l'occasion d'une réception en plein air donnée en notre honneur, le Frère Georges, S.C., avec le concours de la même fanfare, a dirigé le chant d'"Alouette". Comme on le voit, nous étions en pleine atmosphère canadienne.

Le Collège Pie XII, l'une des deux institutions vouées exclusivement à l'éducation supérieure des Africains en Afrique du Sud, a grandi en importance et a accru son rayonnement. En 1955, il s'est affilié à l'Université de l'Union Sud-Africaine de Pretoria. Ainsi, ses élèves ont été reconnus comme groupe distinct d'étudiants de l'Université pour fins d'administration et d'examen. Il compte maintenant quelque 65 étudiants des divers territoires de l'Afrique du Sud, qui suivent des cours préparant au baccalauréat ès arts, au baccalauréat en commerce, au baccalauréat ès sciences, ou à un diplôme en scolarité universitaire. Elle a entrepris un vaste programme d'expansion, qui lui permettra de recevoir plus d'étudiants. Le collège, dont le recteur est le R.P. Guilbeault, O.M.I., autrefois de Mattawa, en Ontario, s'applique avec succès à faire mieux connaître la civilisation occidentale non seulement aux Africains du Basutoland mais aussi à ceux d'autres régions au sud du Sahara.

Une visite qui offre un intérêt particulier, car elle montre dans quelles conditions primitives certains missionnaires ont à vivre, c'est celle que nous avons faite à la mission Saint-Jean-Baptiste, à Marakabei, au sommet des montagnes du Basutoland. Avant l'aménagement d'une route, la mission devait compter sur des mulets de bât pour s'approvisionner et une bonne partie des matériaux pour la construction de l'église furent transportés de cette façon. Le missionnaire est le Père Leclerc, O.M.I. Le Frère Labrecque, O.M.I., est chargé du programme de construction.

J'ai recueilli des impressions très favorables sur le bon travail missionnaire de nos compatriotes canadiens et de leurs associés. J'ai été frappé du zèle et du dévouement des missionnaires, d'une part, et de bonnes dispositions de leurs élèves, d'autre part. Partout règne une atmosphère de bonheur et de sérénité et un esprit de collaboration amicale entre Basutos et missionnaires. Il faut dire que plusieurs Basutos, formés dans ces institutions, ont pris place comme prêtres et religieuses à côté des missionnaires blancs. La plupart des 700 instituteurs sont des religieuses africaines. Son Excellence Mgr E.G. Mabothona, Basuto formé à la prêtrise à Roma, a été sacré évêque il y a quelques années et dirige maintenant le diocèse de Leriba. En 1954, il a visité le Canada et prononcé un sermon en français à la cathédrale Notre-Dame, à Montréal.

Au cours de ma visite, j'ai présenté mes hommages à M'antsebo Seeiso, chef suprême des Basutos. Elle fait fonction de régente jusqu'à ce que son beau-fils, Bereng Seeiso, qui fait ses études au Royaume-Uni, atteigne sa majorité. L'évêque agissant comme interprète, elle m'a prié de transmettre au

premier ministre du Canada sa vive gratitude pour l'aide que son peuple reçoit de notre pays.

Sur la fin de notre voyage, nous avons séjourné quelque temps à Mazenod, où nous avons vu l'imprimerie moderne qui fournit des livres et des publications religieuses aux missions. Cette imprimerie est dirigée par le Père M. Ferragne, O.M.I., autrefois chargé de cours à l'Université d'Ottawa. A cette occasion, j'ai pu diffuser, sur le réseau de la mission, un bref message de salutations aux missionnaires qui se trouvent dans les postes lointains que je n'ai pu visiter.



ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE TUNISIENNE

M. Léon Mayrand, ambassadeur, représentant spécial du Canada aux fêtes qui ont marqué le premier anniversaire de l'indépendance tunisienne, est accueilli à son arrivée à l'aéroport de Tunis par le directeur du Protocole, le général Bahri. La Tunisie, ancien protectorat français, a acquis le statut de pleine indépendance le 20 mars 1956 et a été reconnue comme État souverain par le Canada le 20 juin de la même année. M. Mayrand a été le premier représentant officiel du Canada à visiter le nouvel État.

Un
No

(Repr
Coun

On
hum
Nati
tives
sorte
tous
fonc
dans
Tou
direc
temp
de p

d'Ég
en H
d'urg
ni pr
cette
sera
de la
Nati
d'év
et da

coop
une
prat
fin,
dispo
qui,
des
des

Con
des
vert
dans
résen

*Le p
Inc.

Une force internationale pour les Nations Unies

par M. Lester B. Pearson

(Reproduction autorisée par "Foreign Affairs", avril 1957. Droits de publication réservés par le Council on Foreign Relations Inc., New-York. *)

On s'imagine volontiers que la paix n'est pas une de ces préoccupations humaines qui doivent normalement réclamer une surveillance. Cependant les Nations Unies, au lieu de concentrer leur attention sur des mesures plus positives et progressistes, sont occupées depuis leur établissement à surveiller une sorte de paix qui n'est guère plus que l'absence de combat, — et même pas toujours cela. Or la police d'une trêve, ou d'un armistice, peut constituer une fonction internationale essentielle, parfois dramatique. On ne saurait nier que, dans certains cas importants, les Nations Unies aient joué ce rôle avec succès. Toutefois, dans ce domaine, les interventions ont été surtout pragmatiques et directes. Je crois, et les derniers événements ont affermi mon opinion, qu'il est temps que nous cherchions les moyens de mettre les Nations Unies en mesure de poursuivre cette tâche d'une manière plus systématique et permanente.

En novembre dernier, l'inquiétude mondiale au sujet des événements d'Égypte, intensifiée encore, si cela était possible, par la crise décourageante en Hongrie, a impérieusement porté l'Assemblée générale à établir une force d'urgence des Nations Unies, action que jusque-là on ne jugeait guère pratique ni probable. Il nous appartient maintenant de mettre tout en œuvre pour que cette action aboutisse effectivement aux résultats désirés. Si nous échouons ce sera un coup préjudiciable et peut-être mortel au principe d'une surveillance de la paix et de prévention des hostilités par l'entremise de l'Assemblée des Nations Unies. Si nous réussissons, nous devons nous inspirer de ce succès afin d'éviter à l'avenir, si nous avons à faire face à des situations aussi compliquées et dangereuses, les hâtives improvisations de l'automne dernier.

L'Organisation des Nations Unies a été originairement une entreprise coopérative mise sur pied par de nombreuses nations cherchant à assurer par une action collective la sécurité que désirait tant l'humanité et que, dans la pratique, le monde moderne refusait à chaque nation prise séparément. A cette fin, les fondateurs de l'ONU ont reconnu pour celle-ci la nécessité d'avoir à sa disposition des forces militaires et ils ont inséré dans la Charte des dispositions qui, espéraient-ils, auraient pour effet de mettre ces forces sur pied. Au cours des années, cependant, ces dispositions ont pris une tournure bien éloignée des intentions de leurs auteurs.

En vertu du Pacte de l'ancienne Société des Nations, l'Assemblée et le Conseil avaient conjointement compétence en matière de règlement pacifique des différends et de recommandations à l'égard de mesures d'exécution. En vertu de la Charte des Nations Unies cependant, la première responsabilité dans ce domaine appartient au Conseil de sécurité qui peut, sous certaines réserves bien définies, ordonner aux États membres d'agir. Le Pacte de la

*Le présent article ne peut être reproduit sans l'autorisation du Council on Foreign Relations Inc., 58 est, 68^e rue, New-York (N.-Y.), (E.-U.).

Société ne pourvoyait pas à l'exécution obligatoire de ses décisions; toute décision pouvant entraîner l'emploi de la force ne pouvait être prise qu'avec l'approbation unanime de tous les pays membres, y compris celui contre lequel elle devait être dirigée. Tous les membres de la Société avaient le droit de veto à l'égard de toute action collective. C'était là, il va sans dire, une garantie de futilité.

La Charte des Nations Unies, cependant, marquait ce que l'on espérait être un grand progrès. La concentration entre les mains du Conseil de sécurité du pouvoir de prendre et d'exécuter certaines décisions donnait à la nouvelle Organisation, du moins en théorie, l'immense avantage de pouvoir agir de façon prompt et décisive. En réalité, en période de guerre froide, le droit de veto que possède chaque membre permanent du Conseil a été presque aussi efficace pour empêcher celui-ci d'agir que si tous les membres avaient eu ce même droit.

En dépit des dangers inhérents à l'usage irréfléchi du veto, on espérait que le Conseil de sécurité se révélerait efficace, pour la bonne raison que ses décisions s'appuieraient sur la supériorité écrasante de la force militaire provenant surtout des forces armées des grandes Puissances elles-mêmes. En outre, d'autres membres de l'Organisation s'étaient engagés à mettre des forces armées à la disposition du Conseil, à sa demande et en conformité d'accords spéciaux. C'est le Comité d'état-major du Conseil de sécurité, composé des chefs d'état-major des membres permanents de celui-ci, qui devait organiser collectivement les forces en question.

Dès 1947 cependant, le Comité militaire se vit dans une impasse au sujet de l'apport des grandes Puissances elles-mêmes à la force collective des Nations Unies. Ce désaccord reflétait simplement la rupture générale de la collaboration du temps de guerre, laquelle faisait place aux craintes et aux dissensions de la guerre froide. Vu l'absence d'accord entre les grandes Puissances, il n'est pas étonnant que le Comité d'état-major n'ait pas, non plus, rédigé les accords spéciaux prévus à l'article 43 de la Charte entre le Conseil et d'autres membres, et sur lesquels devait reposer, pensait-on au début, toute l'armature militaire des Nations Unies. D'où il suit que les Nations Unies sont aujourd'hui entièrement dépourvues de cette forme particulière de force internationale prévue dans la Charte.

Bien qu'incapable de recourir à la force pour donner suite à ses décisions, le Conseil de sécurité est tout de même intervenu non sans succès dans les crises dangereuses qui ont surgi en Iran, en Grèce, en Indonésie, au Cachemire et en Palestine. Puis, les hostilités ayant éclaté en Corée, le rôle des Nations Unies en vue du maintien de la paix s'est modifié de façon provisoire mais importante, sous l'effet de deux incidents historiques. Tout d'abord, la Russie, armée de son veto, était absente du Conseil de sécurité lorsque celui-ci a décidé d'intervenir. En second lieu, lors de l'ouverture des hostilités en Corée, une commission des Nations Unies capable de faire rapport et d'émettre son avis sur les détails de la situation, se trouvait sur les lieux. Or il est peu probable que l'URSS laisse de nouveau son siège vacant au Conseil, et il y a dans le monde bien des zones dangereuses où les Nations Unies ne maintiennent aucun organisme d'observateurs. Il est donc peu probable que se répète une intervention du genre de celle que le Conseil de sécurité a faite contre l'agression en Corée. Quoi qu'il en soit, le caractère de mesure des Nations Unies qu'a pris cette intervention a été tout aussi symbolique que réel, parce que ce sont les

États-Unis qui ont fourni le gros des forces militaires et qui ont surtout gardé la haute main sur elles. Pour ce qui est de la possibilité de faire servir les Nations Unies à la sécurité collective, le cas de la Corée offre un encouragement et un avertissement.

Il était devenu manifeste, lors des opérations militaires en Corée, qu'aucune grande Puissance dont les intérêts politiques, pour ne pas dire les intérêts vitaux, seraient en jeu, ne subordonnerait volontiers sa décision à un jugement collectif. Pour cette raison, et à cause du veto, il devenait impossible de réaliser l'idée première, celle d'assurer la sécurité collective par l'entremise du Conseil de sécurité. Pour sortir du dilemme ainsi créé, bon nombre de membres des Nations Unies ont exprimé l'idée que les problèmes que le Conseil de sécurité était incapable de résoudre pourraient être déferés à l'Assemblée générale, et ils ont préconisé la mise sur pied de forces d'une nature autre que celle que prévoit l'article 43 de la Charte en vue d'exécuter les décisions de l'Organisation.

Même auparavant, à la toute première session de l'Assemblée générale, en octobre 1946, la délégation canadienne exprime son inquiétude de ce que le Conseil de sécurité et le Comité d'état-major n'aient fait aucun progrès sensible dans la voie des accords spéciaux à conclure avec les divers pays membres et requis pour donner suite à l'article 43. Elle a insisté pour que ces organismes se hâtent le plus possible de doter de forces militaires le Conseil de sécurité.

À l'Assemblée suivante, en 1947, M. St-Laurent, alors secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, s'est exprimé en ces termes: "Les nations à la recherche de la paix . . . ne peuvent pas accepter et n'accepteront pas indéfiniment un Conseil sans changement, un Conseil qui a été créé pour leur sécurité et qui, de l'avis de beaucoup, se fige dans la futilité et est divisé par des dissensions. Si elles y sont obligées, elles pourront chercher une sécurité plus grande dans une association d'États démocratiques et pacifiques, prêts à accepter des obligations internationales plus précises contre une plus grande sécurité nationale. De telles associations, si elles sont conformes aux principes et aux buts de la Charte, pourront être créées à l'intérieur même des Nations Unies." Les dispositions de la Charte, a-t-il ajouté, "constituent le niveau de base plutôt que le plafond des responsabilités des États membres. Si certains préfèrent rester au-dessous de ce niveau, cela ne doit pas empêcher les autres de s'élever au-dessus." Le Canada espérait qu'il ne serait pas nécessaire d'en arriver là. Si la chose était inutile, certes, elle serait peu souhaitable.

Nous l'avons constaté cependant, les espoirs relatifs au maintien de la sécurité collective ne se sont pas réalisés. Le Conseil de sécurité est demeuré impuissant à assurer une telle sécurité et l'Assemblée n'était pas organisée à cette fin. Vu la menace constante de l'Union soviétique, qui avait la prépondérance des forces armées et poursuivait une politique agressive, certains membres des Nations Unies ont cherché à assurer leur défense mutuelle au moyen d'organismes régionaux dans le cadre de l'Organisation mondiale. Le Traité de l'Atlantique Nord, par exemple, n'a été créé et n'existe que faute d'un régime universel vraiment efficace de sécurité collective.

On n'en a pas moins continué à chercher les moyens d'établir un régime universel de sécurité. Devant la sombre tournure des événements en Corée, les membres des Nations Unies ont examiné à nouveau les moyens de sécurité collective dont ils disposaient et, à l'automne de 1950, l'Assemblée a adopté une résolution qui pouvait avoir une importance considérable. La résolution dite

de "l'Union pour le maintien de la paix", signifiait simplement que l'Assemblée générale avait décidé d'établir les rouages nécessaires à l'exercice de certains pouvoirs qu'elle possédait déjà. La résolution elle-même ne constituait aucune différence hardie dans l'interprétation de la Charte; elle était simplement conçue comme une mesure pratique destinée à obvier à certaines situations où l'attitude négative d'un membre permanent du Conseil de sécurité pouvait frustrer les Nations Unies de leurs objectifs. L'Assemblée générale ne devait s'occuper de sécurité que lorsque le Conseil de sécurité refusait de remplir ou était empêché de remplir sa fonction première. Rien dans la résolution ne portait atteinte à l'action du Conseil, si celui-ci décidait d'agir.

Toutefois, si le Conseil n'agissait pas, qu'advierait-il? Allions-nous admettre carrément que nos rouages de paix des Nations Unies étaient vains, et nous retrancher exclusivement derrière des organismes régionaux de sécurité collective du genre de l'OTAN? De tels organismes, tout en comblant une lacune, étaient d'une nature et d'une portée manifestement restreintes. Il devait certainement être possible, croyait-on, de trouver quelque moyen qui permit à l'ONU d'établir une force capable au moins d'arrêter un lent acheminement vers la guerre en aidant à réaliser un vœu de l'Assemblée lorsque le Conseil de sécurité s'abstenait d'agir. Sans doute, l'Assemblée n'avait-elle pas, en vertu de sa Charte, le pouvoir légal d'exécution et ne pouvait-elle agir qu'en exprimant des vœux. Il reste que, du point de vue de la persuasion et de la force morale, les vœux de l'Assemblée, sérieusement conçus et acceptés de façon générale (deux conditions très importantes), exerceraient autant d'influence que ceux du Conseil de sécurité, et peut-être davantage. Pourquoi alors ne pas établir au moins quelque organisme qui pût y donner suite?

Tel était l'arrière-plan de la résolution de "l'Union pour le maintien de la paix". Cette résolution prescrivait, entre autres choses, qu'une réunion d'urgence de l'Assemblée devait être convoquée à 24 heures d'avis afin d'émettre des vœux si le Conseil de sécurité ne réussissait pas à s'entendre sur les moyens à prendre pour résister à une violation de la paix ou à un acte d'agression. Elle prévoyait aussi l'établissement d'une commission des mesures collectives chargée d'étudier des moyens qu'on pourrait employer pour renforcer l'organisme de sécurité collective. De plus, — et voici qui aurait pu servir de base à un plan d'action, — la résolution recommandait que chaque État membre maintienne dans le cadre de ses forces armées des éléments rapidement utilisables comme unités de l'ONU, et que le secrétaire général désigne un groupe d'experts militaires aux fins de consultation et d'organisation.

La Commission des mesures collectives préconisée dans la résolution ayant été établie, elle a rédigé un ensemble de principes visant à faciliter le maintien et le renforcement du système de sécurité collective de l'ONU par dispositions de l'Assemblée. Le secrétaire général a prié les gouvernements des États membres de faire un relevé de leurs ressources afin de déterminer la nature et l'étendue de l'aide qu'ils pourraient apporter, et d'en faire rapport. Le résultat en a été décourageant. En tout, trente-sept gouvernements ont répondu à sa communication. Quinze ont simplement accusé réception, huit ont déclaré qu'ils ne pouvaient aucunement prendre part aux projets qu'étudiait la Commission ou qu'ils n'acceptaient que sous certaines réserves les mesures envisagées, et onze ont pris certaines mesures essentielles (surtout en ce qui touchait l'affectation de forces pour la Corée) et donné l'assurance qu'ils appuieraient activement le principe de la résolution de l'Union pour le maintien de la paix.

Le Gouvernement du Canada a déclaré que sa force spéciale, recrutée pour le service en Corée, serait disponible pour toute action jugée nécessaire n'importe où pour remplir les obligations militaires en vertu de la Charte.

Par sa résolution de l'Union pour le maintien de la paix, l'Assemblée prévoyait aussi une commission d'observation de la paix chargée d'observer la situation dans les régions de tension internationale et de faire rapport sur cette situation. Jusqu'à maintenant, cette commission n'a pas été employée.

Dans l'ensemble, les efforts déployés par la Commission des mesures collectives n'ont rien donné. La Commission a mis fin à son travail le 4 novembre 1954 avec l'adoption de son troisième rapport par l'Assemblée générale. Une autre série d'études avaient été accumulées, qui furent alors rangées dans des classeurs et des voûtes. Neuf ans après sa création, l'ONU n'avait toujours pas de force militaire pour donner suite à ses décisions, — même pour "réaliser et surveiller" un cessez-le-feu et un armistice.

Néanmoins, la résolution de l'Union pour le maintien de la paix restait inscrite aux archives. Près de six ans plus tard, en novembre 1956, dans des circonstances bien différentes de celles que ses auteurs avaient envisagées, elle permit à l'Assemblée générale de se réunir et d'examiner en session extraordinaire d'urgence la grave situation du Moyen-Orient. L'Assemblée était encore mal préparée à assumer des responsabilités de "surveillance de la paix" par une action de police. La résolution de l'Union pour le maintien de la paix recommandait qu'on désignât des forces militaires qu'elle pût utiliser en mission de paix et de police, mais rien n'avait été fait. En face de la nécessité de créer de telles forces militaires, nous avons dû nous lancer dans une tentative improvisée, en partant littéralement de rien. L'Assemblée ne pouvait s'appuyer sur aucun précédent ni sur aucune organisation pour s'acquitter de la nouvelle tâche qui lui avait été imposée.

Ce fut, dans un sens, une conséquence de la nature imprévue de cette tâche. La bataille était engagée, menaçait de s'étendre, et il fallait agir promptement. Dans cette situation critique, une résolution de l'Assemblée établit une Force d'urgence de l'ONU et autorisa le secrétaire général à l'organiser dans les 48 heures. Grâce surtout au dévouement, à l'énergie et à l'intelligence du secrétaire général et de ses aides, la Force a, en fait, été mise sur pied immédiatement. Cet exemple frappant d'improvisation internationale a montré ce que l'ONU peut réaliser quand la volonté collective d'agir est forte et unie. De plus, la Force s'est révélée jusqu'à maintenant efficace dans les tâches qu'on lui a assignées: la réalisation et la surveillance d'un cessez-le-feu.

Il reste que ces tâches sont bien différentes de celles qui étaient primitivement envisagées dans la Charte. La nécessité qui s'imposait à l'Assemblée en novembre dernier, c'était d'organiser rapidement une force destinée, non pas à combattre, mais à prévenir la reprise des hostilités. Nous tâchions de donner suite à un concept, sinon nouveau du moins plus étendu, du rôle de surveillance de l'ONU.

Un tel concept a déjà soulevé l'intérêt, l'espoir et l'optimisme. Cet optimisme est jusqu'à un certain point exagéré parce qu'on n'y tient pas suffisamment compte des limites du champ d'action de l'Assemblée. On ne peut pas être certain que la Force d'urgence de l'ONU réussisse à achever les tâches qui lui ont été ou peuvent lui être confiées. Peut-être cette expérience se soldera-t-elle par un échec, soit parce que la Force d'urgence n'aura pas re-

cueilli comme il le faudrait l'appui collectif de l'Assemblée, soit parce qu'elle succombera aux pièges de la politique du Moyen-Orient. Dans l'un comme dans l'autre cas, cet échec aurait des conséquences qui se feraient sentir bien au delà des réalités immédiates. Il détruirait la confiance que pourraient autrement inspirer les Nations Unies dans tout le domaine de la sécurité. D'autre part, sa réussite pourrait fort bien aboutir à l'adoption d'autres moyens de surveiller la paix.

Quoi qu'il arrive, l'intervention des Nations Unies, par la création en novembre 1956 d'une force d'urgence, a assurément constitué une condition *sine qua non* de l'acceptation d'un cessez-le-feu et du retrait ultérieur des forces anglo-françaises et israéliennes du territoire égyptien. Toutefois, cette intervention de l'ONU a aussi montré combien il importerait désormais d'être mieux préparé à faire face au retour de situations analogues. Lors même que les gouvernements seraient incapables de mettre à la disposition des Nations Unies une force "combattante" toute prête, organisée de façon à pouvoir servir sur décision du Conseil de sécurité, il faudrait néanmoins qu'ils soient disposés à réserver certains éléments moins nombreux à qui serait confiée la mission, à caractère plus restreint, d'assurer le respect des suspensions d'armes déjà convenues entre les belligérants. Ce serait en quelque sorte conjurer la guerre par la mise au point d'un procédé intermédiaire entre la simple adoption de résolutions et les interventions à main armée.

Il s'agirait d'abord d'établir un rouage permanent permettant de conférer à certaines unités des États membres l'autorité des Nations Unies et de les affecter, à bref délai, à des missions de surveillance et de police. Sans doute n'est-il pas question de transformer en force permanente l'actuelle Force d'urgence, ni de lui confier des fonctions plus étendues que celles dont elle est chargée aux termes des résolutions pertinentes de l'Assemblée. Il faudrait toutefois profiter de cette expérience, faute de quoi, je le répète, nous ne saurions manquer de nous retrouver dans la même situation qu'au mois de novembre dernier. En l'absence de précédents, il a fallu alors, on s'en souviendra, tout improviser. Jamais auparavant on n'avait ainsi mis des unités à la disposition de l'ONU. Il n'existait aucune procédure administrative, aucune procédure financière, aucune organisation à laquelle eût pu recourir le secrétaire général lorsqu'il s'est agi d'exécuter la mission à lui confiée par l'Assemblée d'envoyer une force de l'ONU dans une région dont la situation était alors aussi délicate que dangereuse. Sans doute avons-nous alors improvisé avec succès, mais nous ne saurions guère nous attendre à une égale réussite une seconde fois.

De l'expérience ainsi acquise il nous est désormais loisible de dégager certains principes valables, — tout au moins provisoirement, — en ce qui concerne la mise au point d'un processus de l'ONU et, le cas échéant, d'une force de surveillance de la paix. Parmi ces principes, — j'en ai d'ailleurs déjà évoqué quelques-uns, — il en est certains qui me semblent constituer un indispensable minimum. Les voici.

Les États membres, abstraction faite des membres permanents du Conseil de sécurité, devraient être invités à consentir en principe à mettre à la disposition de l'ONU certains contingents devant être utilisés à des fins essentiellement pacifiques comme, par exemple, la surveillance des cessez-le-feu déjà intervenus, ou autres missions analogues de surveillance de la paix.

Puisque c'est au Conseil de sécurité qu'il incombe au premier chef de

maintenir la paix, on devrait normalement s'attendre que les États membres qui ont demandé et obtenu leur élection aux sièges non permanents fussent parmi les premiers à signifier leur volonté de fournir des contingents à cette force.

Pour que l'organisation réussisse, il faudrait créer quelque office central de l'ONU. Il faudrait que le secrétaire général ait un conseiller militaire permanent qui, assisté d'un personnel peu nombreux, pût se charger de surveiller les trêves conclues ou à conclure.

S'il arrivait que l'on constituât une force de surveillance de la paix, il faudrait au secrétaire général un conseil consultatif analogue à celui dont il est actuellement assisté en ce qui a trait à la Force d'urgence de l'ONU en Égypte.

Sans doute cette force n'est-elle pas essentiellement une troupe de combat, mais il importe qu'elle puisse se défendre une fois qu'elle entre en campagne, l'un des premiers rôles du chef étant en effet de garantir la sécurité de ses hommes. Il faut aussi que cette force soit dotée d'éléments administratifs ou d'appui qui en assurent le bon fonctionnement en tant qu'entité.

C'est aux termes d'une résolution du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale qu'on pourrait créer une force particulièrement destinée au règlement d'une situation donnée. On peut supposer que la création d'une force de ce genre pourrait aller de pair avec les efforts tentés par les Nations Unies en vue de concourir au règlement pacifique du conflit. On pourrait encore favoriser le succès de ces efforts en revigorant une Commission d'observation de la paix et en lui conférant une réelle autorité d'enquêter sur les différends. En un certain sens, cette force de surveillance de la paix constituerait un prolongement dans l'espace de la Commission d'observation de la paix et des organismes accessoires qui, prévoyait-on, allaient en découler.

De par sa nature même, une force de ce genre n'est pas faite pour s'ouvrir de force un chemin dans un pays quelconque. Au contraire, n'intervenant que sur avis conforme des Nations Unies, elle ne pourrait pénétrer dans ce pays que du consentement de son gouvernement. Normalement, ce consentement prendrait la forme d'un accord intervenu entre le gouvernement en cause et le secrétaire général agissant au nom de l'ONU. Afin de faciliter la négociation d'accords de ce genre, ainsi d'ailleurs que pour accélérer la mise sur pied de cette force, le jour où cela serait nécessaire, il y aurait avantage à prier le secrétaire général de rédiger des modèles d'accords relatifs aux processus financiers, administratifs ou juridiques sur lesquels se fonderaient les opérations d'une force de surveillance de la paix. L'accord négocié récemment entre les Nations Unies et l'Égypte au sujet du statut de la Force d'urgence des Nations Unies dans ce pays fournit un exemple utile de ce qu'il est possible d'accomplir en ce sens.

Je suis bien convaincu que des rouages comme ceux que je viens d'évoquer, et qu'une force des Nations Unies qui nous paraisse devoir fonctionner grâce à ces rouages, constituent des réalisations possibles, ressortissant à la compétence de l'Assemblée générale, et qui pourraient être d'une incontestable utilité lorsqu'il s'agirait d'éviter, de terminer ou de restreindre des hostilités. L'arrivée rapide d'une telle force des Nations Unies sur le théâtre d'incidents graves pourrait dissiper les craintes et ranimer les espoirs. Ce serait à la fois l'agent de police et le chien de garde des Nations Unies.

(Voir la suite à la page 188)

Convention sur le phoque à fourrure du Pacifique

LA conférence sur les phoques à fourrure du Pacifique nord s'est terminée avec succès le 9 février à Washington par la signature de la convention provisoire sur la conservation des troupeaux. Cette convention est l'aboutissement des longues négociations qu'avaient entamées le 28 novembre 1955 les délégations des pays suivants: Canada, Japon, Union des Républiques socialistes soviétiques et États-Unis d'Amérique. M. George R. Clark, sous-ministre des Pêcheries, qui a dirigé la délégation du Canada à la conférence, et M. A.D.P. Heeney, ambassadeur du Canada aux États-Unis, ont signé la convention pour le compte du Canada.

Le nombre des phoques à fourrure dans le Pacifique nord atteint à peu près 1,900,000. Une chasse non réglementée entraînerait un brusque déclin et peut-être même l'extinction de l'espèce. Par suite d'une chasse commerciale incessante, la population était tombée de près de 2,000,000 qu'elle était en 1860 à quelques 200,000 sujets en 1911. Le Canada, la Russie, le Japon et les États-Unis conclurent en 1911 une convention interdisant à leurs ressortissants la chasse en mer. Lorsque cette convention prit fin, en 1941, le nombre des phoques à fourrure était passé à 1,600,000. Dans l'intervalle de trente ans, certains gouvernements ont produit dans leurs îles d'élevage plus d'un million de peaux.

Le phoque à fourrure vit trois mois par année sur terre et le reste du temps en mer. Après avoir atteint dans la migration d'hiver des latitudes aussi méridionales que celles de San-Francisco et de Tokyo, les troupeaux, à partir de juin, retournent vers l'extrême nord, aux îles Pribilov, au large de l'Alaska, où 1,800,000 sujets trouveront refuge, et vers les îles du Commandeur et de Robben, au large de l'Asie, où s'abriteront quelque 100,000 sujets. C'est là que les femelles mettent bas, que les petits sont initiés à la nage et à la vie en mer. Septembre ayant donné le signal d'une nouvelle migration de neuf mois dans le sud, les îles redeviennent désertes dès octobre.

La polygamie est naturelle chez les phoques. Un mâle peut s'entourer de pas moins de cinquante compagnes. C'est pourquoi l'industrie de la fourrure capture les mâles excédentaires, principalement ceux de trois ans, âge où le pelage possède tout son éclat.

Les dispositions de la convention

La convention provisoire prévoit un programme de recherches de six ans, permettant d'instaurer les meilleures méthodes d'exploitation des troupeaux et de déterminer l'étendue de leurs déprédations des principaux poissons commerciaux du Pacifique nord. Durant cette période de six ans, les quatre parties restreindront leur chasse pélagique, c'est-à-dire en haute mer, aux quantités qu'elles arrêteront selon les besoins de la recherche. Les opérations se borneront à des abattages sélectifs qui seront pratiqués sous surveillance dans les rouveries insulaires où la reproduction a lieu tous les ans. La tâche en incombera annuellement aux États-Unis et à l'URSS. A titre de dédommagement pour leurs restrictions à la chasse pélagique, le Canada et le Japon recevront une part des



SIGNATAIRE POUR LE CANADA

M. A.D.P. Heeney, alors ambassadeur du Canada aux États-Unis, a signé à Washington (D.C.) la Convention sur les phoques à fourrure. Debout, de gauche à droite: M. G.P. Clark, sous-ministre des Pêcheries; M. S.V. Ozere, sous-ministre adjoint, et M. Adrian Gilbert, conseiller commercial de l'ambassade du Canada à Washington.

prises des États-Unis et de l'URSS, soit 15 p. 100. La convention provisoire crée une commission qui coordonnera l'activité des quatre parties pendant six ans et indiquera les principes directeurs dont la convention permanente devra s'inspirer au terme de cette période.

La présente convention en remplace une autre, fort semblable, conclue en 1911 entre les quatre mêmes pays. Celle-ci comportait une interdiction absolue de la chasse pélagique qui se pratiquait dans les régions sans surveillance contre les mâles de tout âge et contre les femelles en période de grossesse ou d'allaitement. Les troupeaux étaient menacés d'extermination. De plus, les peaux des animaux pris en mer étaient souvent endommagées par des balles ou des coups de harpons. Comme dans le cas de la convention actuelle, une compensation de 15 p. 100 était prévue pour les membres qui ne participaient pas aux abattements annuels dans les roukeries insulaires. En 1924, l'URSS a mis fin à ses paiements intermittents au Canada; en 1940, le Japon, préoccupé au sujet de ses indispensables pêches côtières, abrogea la convention et permit la reprise de la chasse pélagique. En 1942, les États-Unis et le Canada durent revenir provisoirement à un accord bilatéral comme avant la convention quadripartite de 1911. Cet accord valut au Canada le cinquième des phoques capturés dans les îles Pribilov, soit un revenu annuel moyen de \$600,000. On prévoyait toujours que l'accord bilatéral prendrait fin dès qu'il serait possible de remettre en vigueur un programme de conservation quadriparti.

Lorsque les quatre puissances entamèrent leurs négociations en novembre 1955, il leur était impossible de s'en tenir à une revision de la convention de 1911. Tout d'abord il s'était produit un changement quant aux pays exerçant effectivement l'autorité sur les roukeries. C'est pourquoi le Japon, les États-Unis et le Canada ont assorti leurs signatures de déclarations réservant leurs positions quant à la souveraineté sur l'île Robben. En outre, les connaissances scientifiques s'étaient considérablement enrichies depuis 1911, tant du point de vue de la répartition que de la biologie et des habitudes alimentaires des phoques. Par ailleurs, il en était résulté divers problèmes dans les rapports entre l'industrie du phoque et celle de la pêche. Tant que ces problèmes ne seraient pas résolus, il semblait prématuré de négocier un arrangement définitif harmonieux. La présente convention provisoire a pour objet de protéger aussi équitablement que possible les divers intérêts en cause tandis que les quatre parties poursuivront la mise en œuvre du programme coordonné de recherches visant à rassembler les données fondamentales d'une convention permanente.

Bourse en mémoire de M. R. G. Riddell

L'Université de Toronto vient de créer une bourse à la mémoire de M. R.G. Riddell. Celui-ci, mort prématurément en mars 1951, à l'âge de 43 ans, était alors représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Par l'activité qu'il a déployée au ministère des Affaires extérieures, à plusieurs conférences et sessions des Nations Unies et, durant la dernière année de sa vie, auprès de la mission permanente du Canada à New-York, M. Riddell a fourni un apport remarquable à la politique étrangère de son pays. Grâce à son dévouement, à son initiative, à son intelligence et à son caractère cordial et sympathique, il a su se créer aux Nations Unies une réputation dont son pays bénéficie encore.

C'est au printemps de cette année que la bourse Riddell est décernée pour la première fois. Elle sera accordée annuellement "à un étudiant inscrit en deuxième ou en troisième année d'un cours de spécialisation en humanités ou en sciences sociales, sur la recommandation du Conseil de la Faculté des Arts". La bourse a été créée par Mme Riddell, qui a garanti pour chaque année un montant de \$150 jusqu'à ce qu'on ait accumulé le capital requis pour le versement annuel. Si le capital en arrive à excéder la somme nécessaire pour produire annuellement \$150, la bourse sera augmentée. Les administrateurs font savoir que les contributions, sous forme de chèques établis à l'ordre de l'Université de Toronto, peuvent être adressées directement à M. W.W. Small, secrétaire du Conseil d'administration, Simcoe Hall, Université de Toronto.

Prorogation du Parlement

L'HONORABLE Patrick Kerwin, député du Gouverneur général a clos la cinquantième session de la vingt-deuxième législature du Parlement du Canada par un discours dont les extraits suivants ont trait aux relations internationales du Canada:

L'instabilité de la situation au Moyen-Orient a continué d'inquiéter les Canadiens pendant toute la session que je clos en ce moment.

Mon Gouvernement s'est employé, aux Nations Unies et en dehors des Nations Unies, à contribuer de façon positive à réduire le risque d'une reprise des hostilités entre Israël et l'Égypte, à hâter le déblaiement et la réouverture du canal de Suez, si important pour le commerce maritime de nos amis d'Europe et d'Asie, et, par la participation canadienne à la Force d'urgence des Nations Unies, à établir un état de choses favorables à une solution durable des problèmes d'ordre politique de la région.

En mars, mon premier ministre et le premier ministre du Royaume-Uni ont eu, aux Bermudes, des entretiens qui ont porté sur un champ très étendu de questions d'intérêt international et, d'une façon particulière, sur les questions intéressant au premier chef le Canada et le Royaume-Uni. Ils ont également examiné la possibilité d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth tôt cet été.

Le passage de l'ancienne colonie de la Côte de l'Or au rang de membre du Commonwealth, à titre d'État indépendant de Ghana, a été accueilli par tous les Canadiens comme une autre confirmation de la valeur et de la souplesse de notre libre association d'États souverains unis par une communauté d'intérêts et de loyalisme. Un de mes ministres a représenté le Canada aux cérémonies d'inauguration.

Au cours de la présente session, des entretiens utiles ont aussi été tenus avec le premier ministre de France, qui a prononcé une allocution devant une réunion spéciale et conjointe des deux Chambres du Parlement.

L'odieux traitement du peuple hongrois par les forces armées de l'Union soviétique aura servi à souligner la nécessité constante de la plus complète communauté de vues parmi les nations du monde libre, en même temps que l'importance de maintenir un dispositif suffisant de défense collective.

Mes ministres estiment toujours que l'appartenance du Canada au Commonwealth, l'appui résolu que notre pays accorde aux Nations Unies et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sont essentiels à la poursuite de notre objectif, de préserver la paix et d'accroître la prospérité du monde . . .

Il a été pourvu à l'aide au transport au Canada des réfugiés hongrois. Des dispositions spéciales ont également été prises en vue de permettre le transport au Canada d'un grand nombre d'immigrants britanniques, français et autres . . .

Stagiaires de l'OTAN

Le ministère des Affaires extérieures a fait savoir le 18 avril que le Canada a conclu avec le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas des arrangements comportant, en vertu d'un additif au plan d'instruction aérienne de l'OTAN et sur la recommandation du commandant suprême des forces alliées en Europe, la formation au Canada d'un certain nombre d'aviateurs. Ces trois pays éprouvent quelques difficultés particulières à assurer cette instruction aérienne sur le plan national. En vertu des accords intervenus, dont la validité sera de trois ans, l'Aviation royale du Canada réservera chaque année des moyens de formation à 55 élèves-pilotes de l'Aviation royale du Danemark, à 65 élèves-pilotes et à 5 élèves-navigateurs de l'Aviation royale de Norvège et à 30 élèves-pilotes de l'Aviation royale des Pays-Bas. Cette formation s'intégrera dans le programme canadien de façon que l'effectif des contingents soit à peu près le même toute l'année.

Les États intéressés paieront une partie des dépenses que ces cours occasionneront au Gouvernement canadien. L'entraînement des stagiaires au Canada doit commencer en juillet prochain.

Les Affaires extérieures en 1956

Le 47^e rapport annuel* du Ministère, déposé à la Chambre des communes peu avant la prorogation du Parlement, renferme un exposé du travail accompli en 1956, par le ministère des Affaires extérieures. Dans un avant-propos, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, fait le relevé des événements internationaux survenus en 1956 et signale le rôle de plus en plus important que joue le Canada dans les affaires mondiales. Notant qu'il reste encore à régler, sur le plan international, plusieurs problèmes importants, M. Pearson déclare (texte partiel):

Il y a un an, dans mon avant-propos au rapport annuel de 1955, je faisais observer, en substance, que nous pouvions nous attendre à une année tourmentée et qu'autant qu'il fût possible d'envisager l'avenir, ce même thème reviendrait sans doute souvent dans les rapports annuels. Quelque graves qu'aient été nos craintes d'alors, je doute que nous eussions pu prévoir tous les problèmes que nous a légués l'année dernière. Les dilemmes et les difficultés qui se posaient à nous au mois de janvier 1956 ne sont pas encore résolus; en fait, quelques-uns même nous harcèlent de nouveau sous une forme plus grave. Mais, outre ces vieux problèmes, l'année 1956 nous a transmis un héritage peu enviable de questions nouvelles et complexes que nous cherchons maintenant à résoudre dans le contexte d'événements mondiaux qui portent un défi à notre compétence, notre énergie et notre détermination.

Il me semble inutile de broyer du noir au sujet des malentendus, des erreurs de jugement, du manque de confiance et de collaboration entre nations libres d'où résulte dans une bonne mesure la situation actuelle, étant donné surtout que plusieurs gouvernements doivent partager la responsabilité de ces faiblesses. Ce serait contraire au sens des réalités de prétendre que l'Alliance nord-atlantique, bastion du monde libre, n'a pas été ébranlée par les événements de l'automne dernier. Même les liens prisés et puissants, et pourtant souples, qui unissent le Commonwealth ont été soumis à une rude épreuve. Nous connaissons ce qui s'est passé. Il nous incombe maintenant de nous assurer que les vieilles traditions de ferme amitié et d'étroite collaboration dont dépend notre sécurité, soient solidement rétablies sur un fondement plus sûr et plus permanent que jamais.

Malgré les événements déprimants qui ont marqué la fin de 1956, l'année qui vient de s'écouler n'est pas entièrement faite d'ombres et de reculs. Par suite des tragiques souffrances du peuple hongrois, le monde libre tout entier, et très certainement les nations qu'on a assez étrangement qualifiées de "non engagées", doivent enfin s'être rendu compte que, sous sa façade souriante, la coexistence soviétique cache la brutale conception que les relations internationales sont une jungle où les forts font ce qu'ils veulent et les faibles souffrent ce qu'ils doivent souffrir. Il reste que le supplice de la Hongrie a été un prix amer à payer pour que soit démontrée de nouveau cette vérité manifeste.

Il y a autre chose à signaler et ceci peut nous servir de réconfort. Les forces de la liberté sont en effervescence dans ces pays communistes qui antérieurement devaient se soumettre à la tyrannie totalitaire de Moscou. Ce qui en résulte peut finalement prendre de l'importance du point de vue de la sécurité internationale et de la solution des problèmes mondiaux. A la vérité, ces forces sont à l'œuvre au sein même de la Russie. Il est impossible de détruire chez un peuple l'instinct de la liberté individuelle ou nationale. C'est ce qui fait luire l'espoir que la guerre froide prendra fin.

Un fait contre-balance dans une certaine mesure et dans un autre domaine les déceptions que nous avons connues en 1956: l'Organisation des Nations Unies a eu du moins l'occasion d'agir de manière à accroître son autorité et sa valeur. Il est vrai que l'Organisation s'est révélée incapable de prendre des mesures efficaces dans les circonstances comme celles qui ont entouré les actes de brutalité commis en Hongrie. Néanmoins, la conscience universelle a été nettement soulevée contre l'envahisseur par l'intermédiaire de l'ONU et elle a exprimé sa condamnation sans ambages dans ce forum mondial. Les Nations Unies ont pu également établir au Moyen-Orient une force de police d'urgence dont nous surveillons avec anxiété le fonctionnement, à cause de ses effets non seulement sur la pacification de la région mais aussi sur l'avenir même des Nations Unies dans le domaine de la sécurité.

*On peut se procurer chez M. l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, au coût de 25c., un exemplaire du Rapport du ministère des Affaires extérieures.

Il importe de se rappeler que les Nations Unies n'ont d'autre autorité que celle de la puissance que lui fournissent ses membres. Ainsi par exemple la Force d'urgence des Nations Unies actuellement en existence se compose d'éléments nationaux qui relèvent en définitive de leurs gouvernements respectifs. Elle ne peut agir que grâce à des résolutions de l'Assemblée générale qui ne sont que des recommandations et non des instructions. Si les États belligérants étaient tout disposés à résoudre leurs différends, on n'aurait guère besoin d'une force des Nations Unies et, s'ils n'étaient pas dans ces dispositions, les Nations Unies auraient besoin de forces qu'il serait contraire au sens des réalités de compter obtenir. La Force d'urgence représente cependant un début: la création de rouages pour la surveillance de la paix par l'action de l'Assemblée. Nous avons pu ainsi introduire dans la marche des affaires internationales un élément nouveau qui peut devenir important si toutefois,—et il est bon d'appuyer sur le "si",—il fonctionne efficacement dans la conjoncture actuelle.

J'ai signalé l'année dernière qu'il ne fallait guère s'attendre que le rôle du Canada diminue en importance dans les affaires internationales. En fait, ce rôle a pris de l'ampleur et a mis à l'épreuve les ressources du Ministère. Pendant toute l'année, nous avons pris une part active à diverses conférences internationales et, en plusieurs pays lointains, nous avons assumé de nouvelles responsabilités pour conserver la paix et collaborer à la mise en œuvre de décisions internationales. On ne saurait donc dire que le Canada se dérobe à ses obligations internationales.

Je me joins au sous-secrétaire pour rendre un très sincère hommage aux membres du personnel du Ministère, tant à l'administration centrale qu'à l'étranger (où le travail, en certains cas, s'est accompli dans des circonstances pénibles). Si le Canada a été appelé depuis quelque temps à jouer un rôle difficile et important dans plusieurs domaines des affaires internationales et s'il a dignement rempli ce rôle, c'est grâce, en grande partie, aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui, avec dévouement et compétence, ont su exécuter les tâches qui leur avaient été confiées.



PRÉSENTÉ À LA REINE

Le vice-maréchal de l'Air H.B. Gadwin, de Montréal, commandant de la Division d'outre-mer de l'ARC affectée à l'OTAN, est présenté à Sa Majesté la reine Élisabeth à l'occasion d'une réception donnée au cours de la récente visite officielle de Sa Majesté, en France. M. L. Dana Wilgress, ambassadeur du Canada auprès de l'OTAN, présente le maréchal sous le regard bienveillant de S.A.R. le prince Philippe. A droite, Mme Godwin. Des dignitaires du Commonwealth présents en France ont assisté à la réception.

LA POSITION ACTUELLE DES NATIONS UNIES

Discours prononcé par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, au Women's Canadian Club, à Saint-John (N.-B.), le 4 avril 1957

Au Canada et en d'autres pays, on a exprimé récemment des doutes et des critiques à l'égard des Nations Unies. D'autre part, on a manifesté des espoirs, peut-être exagérés, sur ce que peut faire l'Assemblée de l'ONU maintenant qu'elle a arrêté le combat à Suez.

Nos préoccupations actuelles sur l'avenir de l'Organisation sont, en fait, attribuables pour une large part aux événements tragiques qui se sont déroulés l'automne dernier au Moyen-Orient, alors que les Nations Unies sont intervenues, par l'intermédiaire de l'Assemblée, d'une façon qui a captivé l'attention du monde et provoqué à la fois des éloges et des critiques.

Pour ma part, je suis toujours fermement convaincu que notre Organisation mondiale demeure une agence indispensable de coopération internationale. Si elle n'existait pas, il faudrait ou créer un autre organisme du même genre ou tomber dans un état d'anarchie internationale, au sein d'un monde divisé où les forces de la liberté, d'un côté, et celles du communisme réactionnaire, de l'autre, se feraient face dans la crainte et l'hostilité, séparées par un abîme, tandis que les masses non engagées de l'Asie et de l'Afrique chercheraient à se tenir à l'écart ou peut-être à former leurs propres cadres.

Le tableau n'est pas gai. Il est d'autant plus opportun alors de réexaminer les Nations Unies de façon réaliste, surtout à la lumière de ce qui s'est passé dernièrement à l'Assemblée générale.

Un aspect de la situation que ces faits ont mis en valeur, c'est la position de chaque État, particulièrement en ce qui concerne le droit de vote. Les règlements du vote à l'Assemblée des Nations Unies ne sont certainement pas idéals. Il est assez facile de se représenter comme absurde un arrangement en vertu duquel le Luxembourg, le Cambodge et les États-Unis ont chacun une voix, alors que la logique appellerait une formule de vote équilibré, où le droit de vote serait en rapport avec la puissance et la responsabilité. On peut soutenir qu'aucun gouvernement national ne saurait fonctionner sur une pareille base de répartition inégale entre la représentation et la responsabilité, bien qu'il faille se rappeler qu'au Sénat des États-Unis, un tiers des membres ne représentant qu'un très faible pourcentage de la population du pays pourrait, en théorie, empêcher la mise en vigueur de tout traité.

Il reste toutefois que les Nations Unies sont une association d'États souverains qui, en principe, sont tous égaux. A tout événement, ce qui compte le plus ce ne sont pas les possibilités théoriques mais l'usage que l'on fait en pratique du vote. A cet égard, il y a place pour une certaine satisfaction.

Les grandes puissances, parce qu'elles sont les plus fortes, influencent de fait le vote des petites et exercent beaucoup plus d'autorité que ne le laisserait supposer le fait qu'elles n'ont qu'une seule voix. Par exemple, pendant les semaines qui ont précédé le retrait d'Israël de l'Égypte, on aurait probablement pu obtenir à l'Assemblée une majorité mathématique en faveur de sanctions contre Israël. Toutefois, la question n'a jamais été présentée en vue d'une décision. Pourquoi? L'influence des États-Unis et d'autres pays, y compris le Canada, a suffi à empêcher l'Assemblée de prendre cette mesure, qui eût été prématurée et malavisée. Les membres, ou du moins la majorité d'entre eux, ont reconnu les réalités de la puissance et l'impossibilité de prendre, même s'ils le désiraient, des mesures efficaces en matière de sanctions, dans les concours des États-Unis. Ils savaient que la diplomatie était à l'œuvre dans la coulisse et qu'une solution pouvait survenir dont le caractère, du moins, ne leur permettrait pas de s'y opposer ouvertement. Ainsi les sanctions n'ont jamais été mises aux voix.

A la récente onzième session de l'Assemblée qui a été surtout consacrée aux questions du Moyen-Orient et parfois bouleversée par elles, le droit de vote a été utilisé pour adopter certaines résolutions futiles, d'autres sangrues et quelques-unes injustes. Mais il serait difficile de prouver qu'aucune fût dangereuse ou outrancière; certaines avaient une valeur positive pour le maintien de la paix. Il y a eu des discours outranciers et l'on a tenté des démarches irrésolues. Mais les résolutions qui ont rallié la majorité requise des deux tiers ont d'ordinaire été le résultat de compromis raisonnables.

Le tableau qu'on dresse en certains milieux, celui d'une majorité de voix irrévocablement rangée contre l'Ouest, exigeant que les démocraties occidentales cèdent leurs territoires ou leurs trésors, n'est pas exact. Il est fondé sur les impressions qu'ont fait naître les harangues politiques litigieuses qui troublent si souvent les délibérations de l'Assemblée, plutôt que sur une étude des résultats réels. Les bons effets commandent souvent moins d'attention que les polémiques violentes. Malheureusement, les conflits et les controverses sont eux-mêmes leurs meilleurs agents de publicité, tandis que le travail accompli dans le calme prend rarement la vedette.

Le découragement et le défaitisme au sujet des Nations Unies naissent aussi d'une méconnaissance de la Charte et de la puissance des Nations Unies. N'oublions jamais que l'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement et encore moins un super-État. Son Assemblée ne peut commander à personne

Ses votes ne sont que des recommandations et, à cet égard, n'ont pas l'importance de ceux d'un parlement national. Les gens sont déçus lorsque certaines recommandations, qu'ils confondent avec des ordres, ne sont pas mises à exécution ou, ce qui est pire, ne le sont que dans certaines circonstances.

En outre, il est irritant, et quelquefois nuisible, pour des pays conscients de leurs obligations d'être injustement censurés par un vote majoritaire ou de se voir l'objet de résolutions peu pratiques ou injustes, alors que d'autres membres semblent échapper à la censure ou l'ignorent. Mais il est facile d'exagérer les méfaits. Il est regrettable, naturellement, que certains pays de l'Ouest reçoivent beaucoup plus que leur part de censure, tandis que de bien pires délinquants y échappent. Il n'est pas vrai, cependant, que seules les puissances occidentales soient victimes de telles pratiques. Il s'exprime aussi d'énergiques et efficaces critiques contre les États communistes et asiatiques.

Néanmoins, je l'avoue, il existe actuellement à l'Assemblée un parti pris "anticolonial" qui souvent joue injustement contre certains de ses membres. Il est facile de comprendre que cela engendre des rancœurs. Il est irritant, par exemple, d'entendre le terme "colonial" appliqué seulement à des puissances qui ont acquis des territoires outre-mer qu'ils ont conduits ou sont en voie de conduire à la liberté et à l'autonomie. Je pense en particulier à la Grande-Bretagne dont le grand sujet de gloire est d'avoir transformé, pas sa propre politique réfléchie, son empire colonial en un Commonwealth de nations. J'avoue qu'il est dur d'entendre dénoncer la Grande-Bretagne et la France comme "empires coloniaux" alors que l'Union soviétique, qui exerce son despotisme de fer sur des millions de personnes en sujétion, est relativement à l'abri de telles critiques. Il faut garder cependant le sens des proportions. Ainsi, il ne faut pas croire que ces questions coloniales n'existeraient pas si les Nations Unies n'existaient pas. Elles existeraient et probablement sous une forme plus dangereuse.

La manière dont la dernière Assemblée s'est comportée au sujet des plus importants articles de son ordre du jour ne justifie sûrement pas l'accusation qu'elle a fait preuve d'irresponsabilité ou de fanatisme, ou qu'elle a été invariablement hostile à l'Ouest. Permettez-moi d'en apporter quelques exemples.

(1) Algérie

On soutient que l'"ingérence" de l'Assemblée en Algérie, pays qui fait partie de la France métropolitaine, justifierait les Français de rejeter totalement le rôle des Nations Unies. Pourtant les Français, cette année, ont judicieusement modifié leur tactique antérieure et se sont efforcés de s'entendre avec l'Assemblée en participant au débat et en y prononçant des déclarations modérées et raisonnables, qui ont fait connaître leur cause plus généralement et plus favorablement. L'Assemblée a adopté au sujet de l'Algérie une résolution très tem-

pérée que les Français ont acceptée et que tous les membres ont approuvée. De fait, la résolution finale a servi aux meilleures fins auxquelles puisse servir une Assemblée des Nations Unies. Elle a permis aux membres de se décharger un peu le cœur, puis à faire un compromis. En définitive, elle a créé une atmosphère plus favorable aux négociations fructueuses entre les parties en litige.

(2) Chypre

Les Anglais, comme les Français, ont consenti cette année à soumettre leur cause à l'Assemblée plutôt qu'à lui refuser le droit d'étudier la question en soutenant qu'elle outrepassait les pouvoirs conférés par la Charte. Le débat, qui n'a pas été du tout unilatéral, a servi en fait à faire voir la fausseté de certaines attitudes antibritanniques outrancières. Bien que les Grecs, les Turcs et les Britanniques aient soutenu avec insistance qu'ils ne pouvaient accepter aucun compromis, ils ont été bien aise, en définitive, de souscrire à une résolution tempérée et, je l'espère, utile.

(3) Nouvelle Guinée occidentale

Quant à cette autre question "coloniale", les résultats ont été quelque peu différents. Une résolution proposée par presque tous les pays asiatiques et africains, par certains pays de l'Amérique du Sud et par le bloc soviétique n'a pas réuni la majorité voulue des deux tiers et, en conséquence, on l'a laissée tomber. Les Hollandais ont parlé avec fermeté, mais en termes modérés et raisonnables, et ils ont sûrement créé de la bienveillance par cette attitude. Comme l'Assemblée n'a pas pris de décision, les Hollandais n'ont pas eu à prendre de mesures. Par conséquent, l'intervention des Nations Unies n'a pas, en raison des dispositions de la Charte, porté atteinte aux droits d'un pays occidental. En outre, il n'est guère probable que le débat ait attisé les flammes du nationalisme anticolonialiste plus que dans le cours ordinaire des choses.

(4) Désarmement

Le débat sur ce sujet s'est terminé par un accord unanime sur une simple résolution de procédure après une discussion quelque peu routinière. Même s'il est entendu que les grandes puissances ne s'entendent guère sur le fond de la question, elles conviennent que, bien qu'il faille étudier l'affaire dans le cadre des Nations Unies, on ne peut guère la discuter sérieusement au sein de l'Assemblée plénière. Les Russes ont commencé comme d'habitude par une attaque ayant caractère de propagande mais ils se sont vite calmés et s'en sont tenus à une entente conclue avec les Américains avant le débat et voulant qu'on n'aborderait pas le fond de la question devant l'Assemblée plénière, peu maniable, et que l'étude serait de nouveau renvoyée au Sous-Comité.

Ces manœuvres annuelles sur le désarmement n'avancent guère le débat mais elles tiennent le public au fait de la question. Cette année, l'Assemblée s'est réveillée un forum utile où les grandes puissances ont été priées d'étudier plus sérieusement la limitation

des essais nucléaires, mesure à laquelle le délégué canadien a prêté son concours. Il y a beaucoup de bon dans cet arrangement pratique selon lequel les puissances intéressées étudient des questions comme le désarmement en petit comité privé mais sont soumises, à l'Assemblée, à la pression de l'opinion publique d'autres délégations.

Les questions que je viens de mentionner étaient loin, il va sans dire, d'être aussi importantes que celles de Hongrie et d'Égypte. C'est principalement à cause de leur manière de traiter ces questions que les Nations Unies ont été accusées par les uns d'ingérence indue, par d'autres, d'inefficacité et par plusieurs d'avoir posé une double norme de conduite.

Le Moyen-Orient

Il est trop tôt pour se prononcer définitivement sur les mesures qu'ont prises les Nations Unies au sujet de la crise égyptienne. Si l'on estime que l'invasion militaire par Israël, suivie de l'intervention de la Grande-Bretagne et de la France, aurait, à condition qu'on l'eût laissé suivre son cours, amené le renversement du colonel Nasser et son remplacement par un régime égyptien bien disposé, et eût permis d'établir un contrôle international du canal de Suez et de progresser vers une solution de la question palestinienne, on peut alors croire que les Nations Unies, en intervenant, ont commis une erreur et ont été malavisées. Si on pense, comme je le pense moi-même, que loin d'atteindre les buts dont j'ai parlé, une action militaire du genre de celle qu'on a entreprise aurait, au contraire, amené les Égyptiens à demander l'aide des communistes, créé, dans une atmosphère de vive hostilité, une scission entre le monde arabo-asiatique et le monde occidental, et fait peser sur les membres asiatiques du Commonwealth des tensions intolérables, il fallait alors arrêter au plus tôt cette action par une intervention internationale, dans l'intérêt de tous les intéressés, notamment des Britanniques et des Français eux-mêmes.

Si on envisage le problème sous cet angle, les Nations Unies, par leur geste, ont rendu un service indispensable à la paix. Certes, aucun autre organisme ne pouvait s'engager dans une intervention internationale. De la part des autres grandes puissances une telle initiative aurait eu, je crois, des résultats désastreux. Toute action internationale effective en dehors des Nations Unies eût exigé la collaboration entre les États-Unis et l'URSS, ce qui était évidemment impossible. Cela aurait exigé, tout au moins, une étroite coopération entre les trois grandes puissances occidentales. Même à supposer qu'il fût possible, — et il ne l'était malheureusement pas, — ce mouvement se serait heurté à une violente résistance arabo-asiatique et à la menace d'ingérence russe.

A mon sens, le rôle joué par les Nations Unies en novembre dernier s'est révélé indispensable à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Quoiqu'il arrive maintenant, et nous avons bien des raisons de nous inquiéter de la position des Nations Unies

au Moyen-Orient, où elles tentent d'appliquer les directives de l'Assemblée qui sont, pour une bonne part, trop vagues et trop ambiguës, j'estime que l'action, dont seules les Nations Unies étaient capables, a empêché la crise de nombre de s'aggraver. Nous ignorons si nos efforts subséquents pour passer de l'armistice à la pacification et à une solution permanente réussiraient, mais même un échec ne prouverait pas que les Nations Unies ont eu tort d'agir comme elles l'ont fait en novembre 1956.

Un peu plus tard, le rôle des Nations Unies est devenu plus discutable, quand il s'est agi d'obtenir qu'Israël se retire de l'Égypte à des conditions équitables. Une Assemblée dont un grand nombre des membres sont fortement préjugés dans un sens ou dans l'autre ne peut que se trouver dans une position désavantageuse. A cause de ce fait regrettable, il a été plus difficile aux Nations Unies d'obtenir pour l'une quelconque de leurs décisions la majorité nécessaire, sauf dans le cas d'une directive qui, faute de clarté, ne pouvait apporter de solution aux problèmes fondamentaux. Pour obtenir les voix nécessaires, nous avons trop souvent dilué des résolutions ou, pis encore, nous nous sommes trop souvent contentés d'espoirs et d'hypothèses. Mais il est ridicule de supposer qu'ignorer simplement les Nations Unies aiderait à faire face à la situation. Notre position au Moyen-Orient serait-elle meilleure sans la présence de la Force d'urgence ou sans les efforts de médiation du secrétaire général? Dans l'activité diplomatique extérieure aux Nations Unies, existerait-il un rôle constructif ou même un rôle quelconque pour les puissances moyennes qui, n'ayant pas d'intérêts immédiats en jeu, devraient donc être en mesure d'adopter un point de vue objectif et impartial? La seule alternative possible à des négociations par l'entremise des Nations Unies serait une solution imposée par l'action unilatérale des États-Unis ou de l'URSS ou par l'action conjointe des États-Unis et de l'URSS, avec toutes les menaces à la paix qu'une telle formule comporterait; cela a toujours été un cauchemar pour les pays européens et demeure, comme nous le savons tous, inconcevable à l'heure actuelle ou dans un avenir prévisible.

Hongrie

On a souvent soutenu que l'Assemblée avait appliqué deux morales différentes, en ce qui concerne, d'une part, les agissements de l'URSS en Hongrie et, d'autre part, l'intervention du Royaume-Uni, de la France et d'Israël en Égypte. La question d'une double norme morale se pose sans aucun doute. C'est là un aspect inquiétant et troublant de la question. Mais ce ne sont pas les Nations Unies en tant qu'organisme mais certains de leurs membres qui sont coupables d'avoir tenté d'établir cette double norme. L'Assemblée, comme organisme, a suivi la même procédure pour la Hongrie et pour l'Égypte. Elle a demandé à l'URSS de se retirer de la Hongrie et au Royaume-Uni, à la France et à Israël de se retirer de l'Égypte. Les Russes ont traité les résolutions des Nations Unies avec mépris et les autres membres, même si leurs agissements

n'eurent rien de comparable à l'agression de l'Union soviétique, ont acquis. Doit-on imputer à l'Assemblée des Nations Unies ces réactions diverses ou faut-il, au contraire, en rendre la Russie carrément responsable?

On crée une fausse impression et on est même injuste en reprochant aux Nations Unies en tant qu'institution de n'avoir pas sauvé la Hongrie de la Russie. L'accusation s'appuie jusqu'à un certain point sur l'impression erronée que le groupe afro-asiatique a refusé de condamner l'action soviétique en Hongrie après avoir dénoncé l'intervention des gouvernements britannique et français en Égypte. Il est vrai que certains membres de ce groupe ont été lents à reconnaître le caractère brutal de l'agression soviétique et enclins à soupçonner un effort délibéré pour détourner leur attention de l'Égypte. Toutefois, lorsque la situation leur apparut nettement, la grande majorité d'entre eux ont vigoureusement dénoncé l'action soviétique et seuls les éléments arabes réfractaires n'ont pas souscrit à la condamnation qui fut votée.

Si les Nations Unies n'ont pas sauvé la Hongrie, c'est qu'elles ne le pouvaient pas et non qu'elles ne le voulaient pas. La faute n'est pas imputable à l'Organisation comme telle mais aux dures réalités de la politique soviétique et de la guerre froide, la paix demeurant précaire en face de la menace atomique.

Il serait téméraire et peut-être fatal de recourir en toute occasion à l'intervention de l'ONU pour assurer le respect de la justice, sans tenir aucun compte des conséquences, pour être franc, sans ce souci de ce fait brutal qu'est l'existence de l'Armée rouge. Nous ne devons sûrement pas devenir prisonniers de nos craintes, car alors notre diplomatie serait vouée à l'échec et nous nous trouverions en face d'un triste avenir. Nous ne devons pas, non plus, nous abandonner aux menaces et aux gestes qui, tout en donnant libre cours à nos émotions, ne peuvent être suivis d'une action efficace. Dans le cas de la Hongrie, par exemple, si nous avions eu recours à la force par l'intermédiaire des Nations Unies, les premières victimes eussent été les Hongrois eux-mêmes et le reste du monde eût peut-être sombré dans l'abîme.

Le monde tel qu'il existe dans la réalité demeure le même lorsqu'il se reflète dans le miroir des Nations Unies. Si l'image paraît sombre, il est assez futile de s'en prendre au miroir. Les Nations Unies n'ont pas fait surgir l'image que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Elles n'ont créé ni la guerre froide, ni l'anticolonialisme, ni le colonel Nasser: inutile de les en blâmer.

Si nous voulons résoudre nos problèmes il faut aller à la racine de ces problèmes, et nous ne faisons rien dans ce sens; nous paralysons ce travail en cherchant à affaiblir ou à démolir les Nations Unies.

J'admets, je regrette d'avoir à admettre, que les Nations Unies en tant qu'institution ne pouvaient pas déloger les Russes de Hongrie par la force et qu'elles n'auraient pu persuader aucun de leurs membres d'en prendre l'initia-

tive. Cependant, elles ont fait ce qu'elles ont pu. Elles ont fourni à l'URSS l'occasion d'arriver à un règlement par voie de négociation et ont offert leurs bons offices à cette fin. Mais l'URSS a repoussé l'ONU, qui ne pouvait, dans les circonstances, qu'afficher, devant l'opinion publique mondiale, le caractère de l'agression soviétique et en fustiger l'immoralité.

L'action des Nations Unies, si insuffisante aux yeux de plusieurs, a peut-être produit un certain effet sur la politique soviétique. L'argument selon lequel les Russes ne se soucient aucunement de l'opinion internationale ne tient pas. L'automne dernier, ils se sont montrés fort inquiets au sujet de la réaction internationale provoquée par leur intervention en Hongrie et ont même paru hésitants devant le geste qu'ils ont éventuellement posé. Cette hésitation ne tenait pas à des considérations morales, qui n'influent en rien sur la politique russe, mais au sentiment que leur action pourrait avoir des répercussions préjudiciables à leur prestige et à leur diplomatie, notamment en Asie et en Afrique. Même si elle n'a pas sauvé la Hongrie, la pression des Nations Unies s'est révélée efficace dans une certaine mesure.

Gouvernements afro-asiatiques

Les Nations Unies, affirme-t-on, sont de plus en plus dominées par une majorité de pays africains et asiatiques alliés de temps à autre au bloc soviétique et à l'Amérique latine, majorité qu'on prétend irresponsable dans son attitude devant les problèmes internationaux, dominée par une haine irraisonnée des pays coloniaux de l'Ouest et peu désireuse ou incapable de contribuer aux nombreuses mesures d'aide technique et économique qu'elle propose si souvent aux autres. On soutient que la situation devient plus critique, qu'elle fut aggravée par l'admission, l'an dernier, d'un grand nombre de nouveaux membres, et qu'elle sera bientôt incontrôlable.

On peut difficilement nier qu'il y ait dans ces accusations un élément de vérité. Mais nous sommes loin d'avoir là toute la vérité. Les Africains et les Asiatiques, avec ou sans le bloc soviétique, ne dominent pas l'Assemblée. Si ces peuples, et ce "si" a une extrême importance, votent de façon unanime, ils peuvent empêcher qu'une résolution obtienne la majorité requise des deux tiers. Leur pouvoir, à son maximum, ne leur permet donc pas d'imposer quoi que ce soit; il est d'ordre privatif et n'a rien que de négatif.

Les événements démontrent que les puissances occidentales elles-mêmes n'ont plus sur l'action des Nations Unies l'influence dominante qu'elles avaient dans le passé. Il ne s'ensuit pas, cependant, que l'Ouest soit devenu fatalement impuissant dans ses efforts pour assurer aux mesures qu'il propose la majorité nécessaire. La seule conclusion c'est que l'Ouest doit travailler plus ferme pour obtenir l'appui voulu.

Il n'existe pas, en fait, de bloc afro-asiatique aux Nations Unies. Un représentant asiatique auprès de l'ONU déclarait récemment à un membre de notre délégation: "Le bloc afro-

asiatique n'existe pas, mais plusieurs pays européens font tout ce qu'ils peuvent pour le créer". Ces pays eux-mêmes prennent soin de parler de leur "groupe" et non de leur "bloc", et l'ONU compte peu de groupes moins unis et moins disciplinés. Ce manque de cohésion devrait dissiper certaines craintes exagérées des Européens.

Les formations au sein du groupe continuent de changer et souvent dans la bonne direction. Pourvu qu'ils ne deviennent pas des blocs durs et inflexibles, les groupes peuvent se révéler utiles à une Assemblée pour laquelle l'anarchie représente peut-être une menace plus grave que le vote en bloc.

L'Ouest devrait donc avoir pour objectif non pas de s'opposer à la création d'un groupe afro-asiatique, ce qui ne produirait que des résultats négatifs, mais de porter un intérêt amical à son activité et de maintenir la plus étroite coopération possible avec ses membres, dont très peu entendent faire équipe avec les communistes contre l'Ouest, à l'ONU ou ailleurs.

Ces gouvernements afro-asiatiques, ne l'oublions pas, représentent aujourd'hui l'une des forces les plus importantes et la montée vers la liberté politique de millions d'êtres humains longtemps asservis mais qu'anime maintenant l'ardente détermination de s'assurer une vie meilleure que celle qu'ils ont connue dans le passé. Leur apparition sur la scène mondiale pose, il est vrai, de nouveaux problèmes qui ne sont pas le produit des Nations Unies mais de processus historiques inévitables. Les Nations Unies fournissent un cadre à l'intérieur duquel cette évolution de la société internationale peut s'accomplir de la façon la plus paisible et avec le moins de heurts. L'humanité est en marche et l'Ouest doit marcher avec elle, tout en s'efforçant d'orienter cette marche vers un objectif louable. S'il s'abstient, nous connaissons des jours beaucoup plus difficiles encore que ceux que nous vivons.

Cadre de travail international

Les détracteurs de l'ONU, faisant fi des réalités, n'y voient qu'un corps extraplanétaire avec une vie à soi, indépendant des États nationaux mais qui cherche à s'ingérer dans les relations entre ces États, et un organisme sur lequel les nations bien pensantes qui devraient continuer de diriger le monde n'ont aucune espèce d'influence. Cette image, j'ai essayé de vous le démontrer, n'est pas exacte.

D'un autre côté, certains partisans de l'ONU ont tendance à la considérer comme une institution sur laquelle ils peuvent se décharger de leurs fardeaux et simplifier ainsi ou même

éluder certains problèmes touchant leur politique et leurs responsabilités nationales. Cette attitude peut causer à l'ONU autant de tort qu'une opposition ouverte. Les décisions des Nations Unies ne sauraient remplacer de sages politiques nationales, et il est faux et même dangereux de donner l'impression contraire. Mais l'ONU peut et doit compléter ces politiques en fournissant un cadre de travail international où il est possible de se consacrer à une diplomatie active et réaliste afin de résoudre certains problèmes.

Il eut été certes infiniment plus difficile de sortir des difficultés où nous nous trouvions en novembre dernier si les nations du monde ne s'étaient pas assemblées à New-York. Aux Nations Unies, je le concède, on travaille parfois sous les feux intenses d'une publicité souvent malavisée et mensongère, et parfois dans l'ombre et sous la menace de pressions majoritaires qui ne conduisent pas aux conclusions modérées et sérieuses qu'on souhaiterait. Cependant notre organisation mondiale compte à son actif d'importantes réalisations que les déceptions et les échecs ne devraient pas nous faire oublier. On peut supposer que sans les Nations Unies les revers eussent été plus sérieux et les progrès impossibles.

L'ONU, qui a maintenant dix ans d'existence, plonge ses racines dans les espoirs et les aspirations des nations et des peuples libres du monde. Son existence même est une réalité dont on ne saurait sous-estimer l'importance. Nous devons travailler avec elle et par son entremise dans la plus grande mesure possible et en tirer le meilleur parti. Nous pouvons essayer de modifier et d'améliorer l'Organisation tout comme nous pouvons et devons résister à certaines tendances erronées. Mais on ne sert ni la cause de la paix ni celle du progrès quand on cherche à l'affaiblir et à la dénigrer. C'est en essayant de l'appuyer, de la renforcer et de la développer qu'on travaille à cette œuvre.

Je ne connais pas de meilleure façon de le faire que de restaurer une coopération aussi étroite que possible entre les délégations britannique, américaine et française aux réunions de l'Organisation. Loin de moi l'idée que cette collaboration doive exclure une foule d'autres délégations. Mais ce que j'envisage, c'est la cohésion qui a déjà existé entre ces trois délégations et qui peut être si utile, voire indispensable, non seulement aux Nations Unies mais à la paix elle-même. Dans les jours difficiles et ardues que nous traversons, rien ne saurait la remplacer.

Profiter de toutes les occasions pour arriver à cette fin, tel est l'un des principes majeurs dont le Canada doit continuer de s'inspirer dans sa politique étrangère.

L'hono
195

L'hono
l'ad

M. R.
mit

M. C.

M. G.
tra

M. G.
tra

Mlle E.
Car

inter
avri

Affa
fou
d'êt
enfa

Publica

Étude
28
po

Progrès
\$2
Ne

Fonds
2
D

Confé
13

* On pe
en franc
au Cana
Building
(Toronto
versité d
sont fou
ventes et
Inc. (511
de l'Org
et docum
1956 d'

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

L'honorable W.F.A. Turgeon, c.r., ambassadeur du Canada au Portugal, est affecté le 15 mars 1957 à l'administration centrale.

L'honorable T.C. Davis, c.r., ambassadeur du Canada au Japon, est affecté le 25 mars 1957 à l'administration centrale.

M. R.B. Edmonds, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté le 28 mars 1957 à l'administration centrale.

M. C.N. Senior, consul général à Seattle, est affecté le 31 mars 1957 à l'administration centrale.

M. G.P. Kidd, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté le 17 avril 1957 à l'administration centrale.

M. G.L. Magann, ambassadeur du Canada en Suisse, est affecté le 29 avril 1957 à l'administration centrale.

M^{lle} E.M. Stock, de l'administration centrale, est affectée le 29 avril 1957 à l'ambassade du Canada à Mexico.

DÉCÈS

M. A.E.L. Cannon, membre de la délégation canadienne auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, a été tué à Saïgon le 12 avril 1957.

Né à Québec et diplômé de l'Université Laval, M. Cannon est entré au ministère des Affaires extérieures en 1946 à la suite de son licenciement de l'ARC. Il a rempli diverses fonctions à Saint-Jean (Terre-Neuve), à New-York, à Buenos-Aires et à Ottawa avant d'être nommé au Moyen-Orient. Lui survivent son épouse, Madeleine Pratte, et deux enfants.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées:

Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1955. New-York, 1957. 284 pp. \$2.50. Numéro de vente: 1956.II.F.1. (Volume VI, n° 4 du Bulletin économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 1956).

Progrès de la réforme agraire. Deuxième rapport. E/2930, ST/ECA/42. Novembre 1956. 209 pp. \$2. Numéro de vente: 1956.II.B.3. (Département des Affaires économiques et sociales, New-York, 1957).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Rapport du Conseil d'administration (22 octobre—2 novembre et 11 décembre 1956). E/2937, E/ICEF/330/Rev.1. New-York, 1957. 50 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-troisième session, supplément n° 2.

Conférence des Nations Unies sur le blé, 1955-1956. Résumé des travaux. E/CONF.20/5, le 13 décembre 1956. 39 pp. Numéro de vente: 1957:II.D.1

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de voyageurs, en date, à Genève, du 14 décembre 1956. E/ECE/261, E/ECE/TRANS/495. Genève, février 1957. 7 pp. (bil.)

Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de marchandises en date, à Genève, du 14 décembre 1956. E/ECE/262, E/ECE/TRANS/496. Genève, février 1957. 7 pp. (bil.)

Rapport sur le territoire sous tutelle des îles du Pacifique et résolution y afférente. (Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Pacifique 1956). T/1278. Août 1956. 59 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-huitième session, supplément n° 3.

Étude comparative des lois relatives à l'adoption. ST/SOA/30, le 27 juin 1956. 28 pp. Numéro de vente: 1956.IV.5

Le soin des enfants dans les institutions. ST/SOA/31. Août 1956. 84 pp. Numéro de vente: 1956.IV.6

La cartographie mondiale, Volume IV — 1954. ST/SOA/SER.L/4, le 16 février 1956. 59 pp. Numéro de vente: 1956.I.9

Territoires non autonomes. Résumé des renseignements transmis au Secrétaire général en 1956:

a) *Territoires de l'Afrique du Sud: Basutoland. Betchouanaland. Souazilan. ST/TRI/B. 1956/3, le 30 novembre 1956. 29 pp.*

b) *Territoires d'Asie: Bornéo du Nord. Brunéi. Fédération malaise. Hong-Kong. Sarawak. Singapour. ST/TRI/B.1956/7, le 11 janvier 1957. 89 pp.*

c) *Autres territoires: Aden, Chypre, Gibraltar, îles Falkland. Sainte-Hélène. ST/TRI/B. 1956/9, le 18 décembre 1956. 54 pp.*

OIT

Activités de l'Organisation internationale du Travail 1956-1957. Rapport du Directeur général (Partie II) à la quarantième session de la Conférence internationale du Travail. Onzième rapport de l'OIT aux Nations Unies. Genève, 1957. 103 pp.

Compte rendu des travaux de la trente-neuvième session (Genève, 1956) de la Conférence internationale du Travail. Genève, 1956. 842 pp. \$8.50

UNESCO

Bibliographie internationale de sociologie, Vol. V. (Documentation dans les sciences sociales). Paris 1957. 293 pp. (bil.) \$6.

OMS

Conseil exécutif, dix-neuvième session (Genève, 15-30 janvier 1957). Partie I — Résolutions. Annexes. Genève, mars 1957. 159 pp. \$1.25. Actes officiels de l'OMS, n° 76.

(Suite de la page 175)

Comment ces dispositions pourraient-elles se traduire sur le plan pratique? Cela dépendrait, bien entendu, de la nature précise de la situation critique en question. Rien de neuf dans tout cela. L'ONU a plus d'une fois constitué des équipes d'observateurs ou de surveillants de trêve et vient justement de créer une force d'urgence en vue d'étendre les cadres de cette activité là où le danger d'une recrudescence des hostilités, précédant la négociation d'un accord, l'avait exigé. La synthèse et la constitution en système de ces deux conceptions devront fournir, pour l'avenir, une base de départ.

Comme toujours, en dernière analyse, c'est aux gouvernements pris individuellement qu'il appartient d'assurer le succès ou l'échec des plans les mieux conçus des Nations Unies. Veut-on assurer le succès d'un plan en quelque sorte analogue à celui dont je viens de parler? Il faudra alors que les gouvernements, dans le cadre des Nations Unies et autrement, poursuivent une politique conforme à ses objectifs comme à ses possibilités. Le moins que chacun de nos gouvernements puisse faire, en ce moment, c'est, en conformité de nos processus constitutionnels divers, d'élaborer les mesures qui puissent nous mettre mieux en mesure d'appuyer, en cas d'urgence, les décisions sur lesquelles les Nations Unies se seraient préalablement mises d'accord. Allons-nous improviser en toute hâte, d'une crise à l'autre, ou ne pouvons-nous pas mettre en commun notre expérience et nos ressources afin que la prochaine fois nous, les gouvernements et les peuples que l'ONU représente, soyons prêts et disposés à agir?

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Juin-Juillet 1957

Vol. 9 N^{OS} 6 et 7

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La question de Hongrie.....	191
La question du canal de Suez...	195
Le Canada et le Plan de Colombo.....	206
Session ministérielle de l'OTAN.....	215
Évolution de la Corée.....	219
Les élections à Delhi.....	222
Nominations et mutations.....	225
Les Traités.....	226
Documents des Nations Unies.....	227

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa



LA REINE EN COMPAGNIE DES PREMIERS MINISTRES DU COMMONWEALTH

Sa Majesté la reine Elisabeth II a reçu à dîner au château de Windsor en l'honneur des premiers ministres du Commonwealth, qui ont tenu une conférence à Londres du 26 juin au 5 juillet.

De gauche à droite ci-dessus : M. Diefenbaker (Canada); M. Macmillan (Royaume-Uni); M. Menzies (Australie), M. Louw, ministre des Affaires extérieures (Union Sud-Africaine); la Reine; M. Nehru (Inde); sir Roy Welensky (Fédération de Rhodésie et de Nyassaland); M. Nkrumah (Ghana); M. Macdonald, ministre de la Défense (Nouvelle-Zélande) et M. de Silva, ministre de la Justice (Ceylan).

Un compte rendu des délibérations de la conférence paraîtra dans la livraison d'août d'"Affaires Extérieures".

procé
l'Org
de la
armé
la sit
son e
diver
les d
pages
empê
l'Assc
Noir
un c
l'ex
tent
spor
ou q
Intel
port
citil
de li
de Ho
à l'or
concl
éleme
résum
Hong
clusio
croit
hongr
comp

La question de Hongrie

Conclusions du rapport publié le 20 juin 1957 par le Comité spécial pour la question de Hongrie, comité créé par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 janvier 1957

Le mandat du Comité spécial était très large: il s'agissait, après avoir procédé à une enquête objective, de rendre compte à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de ses conclusions concernant tous les aspects de la question de l'intervention soviétique en Hongrie, par l'emploi de la force armée et d'autres moyens, et les effets de cette intervention sur l'évolution de la situation politique en Hongrie. Comme on l'a dit, le Comité, au cours de son enquête, a examiné une documentation abondante provenant de sources diverses et rédigée en plusieurs langues; il a interrogé plus de 100 témoins, dont les dépositions consignées par des sténographes représentent quelque 2,000 pages. Le Comité regrette que l'attitude du Gouvernement hongrois l'ait empêché de fonder son enquête sur des observations directes en Hongrie, comme l'Assemblée générale l'en avait prié.

Déclaration du ministère des Affaires extérieures

Les autorités canadiennes étudient avec beaucoup d'intérêt le rapport du Comité spécial des Nations Unies pour la Hongrie, qui a été publié ce matin (20 juin 1957) à New-York. Comme c'est un document de plus de 400 pages, il leur faudra nécessairement quelque temps avant d'en faire l'examen détaillé.

On sait que le Comité a accompli sa tâche avec diligence et impartialité et ses membres méritent les plus hauts éloges. Le rapport établit hors de tout doute que le soulèvement hongrois a été spontané et s'est accompli de son propre mouvement, que l'intervention soviétique a été imposée au gouvernement légitime de Hongrie et que presque toute la nation hongroise a résisté à cette intervention et en a été irritée.

Les autorités canadiennes sont à étudier le rapport et consultent les pays qui ont été les co-parrains de la résolution instituant le Comité spécial. On s'attend qu'une réunion des co-parrains ait lieu bientôt pour décider ce qu'il y aura lieu de faire du rapport du Comité à la douzième session de l'Assemblée générale, qui s'ouvrira à New-York au mois de septembre.

Les conclusions du Comité concernent de multiples aspects des événements de Hongrie et elles portent sur un grand nombre de points de détail qui touchent à l'origine et à la nature de ces événements. Le rapport lui-même contient les conclusions du Comité, conclusions qu'il est difficile de séparer de tous les éléments de preuve qui y sont réunis. On a annexé à certains chapitres un résumé des conclusions du Comité relatives à tel ou tel aspect de la situation en Hongrie. Il semblerait cependant souhaitable de résumer ici plusieurs des conclusions que le Comité a tirées de son étude de l'ensemble du dossier. Le Comité croit sincèrement que ces conclusions reprennent, au sujet de l'insurrection hongroise, les faits essentiels qu'il est indispensable de connaître si l'on veut en comprendre la nature et l'issue. Voici ces conclusions:

- (i) Ce qui s'est produit en Hongrie en octobre et en novembre 1956 a été une insurrection nationale spontanée, provoquée par des griefs de longue date qui avaient éveillé le ressentiment populaire. L'un de ces griefs était la situation d'infériorité de la Hongrie par rapport à l'URSS. Le régime était maintenu en partie par la

terreur, arme brandie par l'AVH ou police politique dont l'influence s'est exercée, au moins jusqu'à la fin de 1955, par l'intermédiaire d'un réseau complexe d'agents et de dénonciateurs qui s'était infiltré dans toute la société hongroise. A d'autres égards également, la pression soviétique était mal vue. Qu'il s'agisse du bâillon imposé à la liberté de parole ou de l'adoption pour l'armée hongroise d'un uniforme calqué sur celui des Soviets, l'influence étrangère n'épargnait personne. Les Hongrois n'éprouvaient personnellement aucune animosité envers les soldats soviétiques pris individuellement qui se trouvaient sur le territoire de leur pays, mais les forces armées soviétiques étaient le symbole de quelque chose qui blessait un peuple fier et qui attisait son désir de liberté;

- (ii) D'aucuns prétendent que l'insurrection a été fomentée par les milieux réactionnaires de Hongrie et qu'elle a tiré ses moyens de ces milieux ou des cercles "impérialistes" occidentaux, mais cette thèse n'a pas résisté à l'examen du Comité. Du début jusqu'à la fin, l'insurrection a été dirigée par des étudiants, des ouvriers, des soldats et des intellectuels parmi lesquels il y avait de nombreux communistes ou anciens communistes. La majorité des revendications politiques présentées pendant la révolution comprenait notamment l'affirmation que le socialisme démocratique devait être la base de la structure politique hongroise et que d'autres réalisations sociales, comme la réforme agraire, devaient rester acquises. On n'a, à aucun moment, proposé le retour au pouvoir, ou au gouvernement, de l'une quelconque des personnalités d'avant guerre. Les "fascistes" et les "saboteurs" fortement armés n'auraient pas pu atterrir sur les aérodromes hongrois, qui étaient contrôlés par les Soviets, ni traverser la frontière autrichienne où il existait une zone interdite que les autorités autrichiennes ont fait visiter aux attachés militaires des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'URSS;
- (iii) L'insurrection n'était pas préméditée et les auteurs des dépositions examinées par le Comité sont unanimes à dire que les événements ont surpris les participants eux-mêmes. Il n'est pas possible de trouver un motif qui explique à lui seul pourquoi l'insurrection s'est produite à ce moment particulier. Les porte-parole communistes, dont M. Kádár et les membres de son gouvernement actuel, ont reconnu les griefs amers du peuple hongrois avant le 23 octobre. Ils ont parlé d'un "vaste mouvement populaire" provoqué par l'"amertume et l'indignation" des masses. Deux facteurs semblent avoir fait déborder le vase. Le premier a été la nouvelle, apprise le 19 octobre, que la Pologne avait réussi à se rendre plus indépendante de l'URSS. Cette nouvelle a fait beaucoup pour provoquer les meetings d'étudiants hongrois du 22 octobre. Le second facteur a été la vive déception causée, le 23 octobre au soir, par le discours où Ernő Gerő, premier secrétaire du Comité central du parti des travailleurs hongrois (communiste), n'a accepté aucune des revendications populaires et a adopté vis-à-vis de ses auditeurs un ton jugé brutal;
- (iv) Bien qu'il n'existe aucun indice de plans arrêtés d'avance et bien que tout le déroulement de l'insurrection témoigne une improvisation continue, il semble que les autorités soviétiques aient pris, dès le 20 octobre, des mesures en vue d'une éventuelle intervention militaire en Hongrie. Il est établi que des mouvements de troupes ont eu lieu ou ont été prévus dès cette date et il semble que des plans d'action aient été arrêtés quelque temps avant que les étudiants se réunissent pour discuter de leurs revendications. Le Comité n'est pas en mesure de dire si les autorités soviétiques avaient prévu que le peuple hongrois, aiguillonné par les événements de Pologne, ne pourrait plus contenir son ressentiment. Des signes d'opposition s'étaient manifestés avant le 23 et le Gouvernement hongrois avait des raisons d'escompter des troubles. Il est établi que des troupes soviétiques venues d'autres pays ont été employées en Hongrie dès la première intervention et, cependant, il n'existe dans le Traité de Varsovie aucune clause qui prévoie une intervention des forces armées de l'Union soviétique aux fins de diriger les événements politiques sur le territoire de l'un quelconque des signataires;
- (v) Les manifestations du 23 octobre ont été tout à fait paisibles au début. Aucun des manifestants ne semble avoir été armé et l'on n'a rien découvert qui montre qu'aucun de ceux qui ont articulé des revendications politiques ou qui se sont joints aux manifestants aient eu l'intention de recourir à la force. S'il est vrai que la déception causée par le discours de M. Gerő a pu provoquer la colère des foules, elle ne semble guère avoir été suffisante pour transformer la démonstration en une insurrection armée. Que cela se soit produit, c'est à la suite de l'action de l'AVH qui a ouvert le feu sur les gens qui se trouvaient devant l'immeuble de la radio. A peine quelques heures plus tard, les tanks soviétiques entraient en action contre les Hongrois. L'apparition des soldats russes parmi eux, non comme alliés et amis mais comme ennemis déclarés, a eu pour effet de resserrer encore l'union populaire;
- (vi) Les circonstances de l'invitation que le Gouvernement hongrois aurait adressée aux autorités soviétiques pour les prier de l'aider à briser l'insurrection par la force, demeurent obscures. M. Nagy a nié—et tout paraît lui donner raison—avoir lancé l'invitation ou même en avoir eu connaissance. Étant donné que les tanks soviétiques

ont fait leur apparition dans les rues de Budapest vers 2 heures du matin, le 24 octobre, il aurait été impossible à M. Nagy d'adresser une communication officielle aux autorités soviétiques puisqu'il n'occupait aucun poste au gouvernement au moment où les commandants de chars ont dû recevoir leurs ordres. Il est possible qu'une démarche officieuse ait été faite par M. Gerő, premier secrétaire du Comité central du parti communiste, ou par M. Hegedüs, président du Conseil. Le Comité n'a cependant pas eu l'occasion de voir le texte de pareille invitation ou d'étudier les circonstances exactes dans lesquelles elle aurait pu être lancée. Avant de chercher à établir si une invitation a réellement été adressée, il serait donc plus sage d'attendre un complément d'information.

Des considérations analogues s'appliquent à l'invitation qui aurait été adressée aux autorités soviétiques, avant la deuxième intervention, le 4 novembre. M. Kádár était resté membre du Ministère Nagy quand celui-ci a été remanié le 3 novembre, et le Comité ne possède aucun élément qui permette de croire que M. Kádár a manifesté ouvertement son désaccord sur la politique de M. Nagy. Les mouvements de M. Kádár à l'époque ne sont pas parfaitement connus et l'on ne peut considérer qu'il a réussi à prouver—comme il le prétend—qu'il a, au nom du gouvernement, appelé les Soviétiques au secours. En tout état de cause, il existe de multiples preuves qui démontrent que depuis les derniers jours d'octobre, les Soviétiques préparaient une nouvelle intervention et avaient notamment déplacé de l'étranger des troupes et des blindés. M. Kádár et ses ministres étaient absents de Budapest pendant les quelques jours qui ont suivi la formation de son gouvernement et les instructions administratives données au peuple hongrois émanaient des commandants d'unités soviétiques;

- (vii) Lorsque M. Nagy est entré en fonctions, il n'a pu tout d'abord exercer tous les pouvoirs d'un Président du Conseil; ce n'est qu'au moment où l'emprise de l'AVH s'est relâchée, grâce à la victoire des insurgés, qu'il a pu prendre une attitude indépendante. Le pouvoir véritable en Hongrie appartenait alors aux conseils révolutionnaires et aux conseils d'ouvriers qui s'étaient constitués spontanément dans diverses régions du pays et qui s'étaient substitués au Parti communiste dont la structure s'effondrait. M. Nagy, qui était lui-même un communiste de vieille date et qui avait passé bien des années en URSS, a cependant invité des non-communistes à entrer dans son nouveau gouvernement et a écouté les demandes des divers conseils révolutionnaires et conseils d'ouvriers. Il semble que M. Nagy lui-même, comme le pays dans son ensemble, a été surpris du rythme auquel les événements se sont déroulés. Toutefois, constatant que ses compatriotes étaient unanimes à désirer une autre forme de gouvernement et le départ des troupes soviétiques, il a fait cause commune avec les insurgés. Par décision, il a dissipé l'impression qu'il avait donnée lorsqu'il se trouvait encore sous la domination de l'AVH, et il est devenu un symbole de l'insurrection bien qu'il n'en ait pas été l'instigateur et qu'il n'en ait jamais été véritablement le chef;
- (viii) Pendant les quelques jours où le peuple hongrois a joui de la liberté, le caractère populaire de l'insurrection s'est abondamment manifesté. Une presse et une radio libre ont vu le jour dans toute la Hongrie, et la dissolution de l'AVH a été le signal d'une allégresse générale qui révèle le degré d'unité auquel était parvenue la population, une fois affranchie de la peur qui pesait sur elle;
- (ix) La foule s'est livrée à un certain nombre de lynchages et de voies de fait, dont les victimes étaient dans presque tous les cas des agents de l'AVH ou des personnes dont on disait qu'elles avaient collaboré avec eux;
- (x) Au cours de cette période, les conseils d'ouvriers ont pris des mesures pour donner aux travailleurs le contrôle effectif des entreprises industrielles nationalisées et pour abolir des institutions impopulaires, comme le système des normes de production. Ces institutions blessaient la population qui les considérait comme injustes à l'égard des ouvriers et dans lesquelles elle voyait le résultat d'accords commerciaux secrets avec l'URSS, accords qu'elle soupçonnait d'imposer un lourd tribut à l'économie hongroise au profit de l'Union soviétique. Pendant les jours de liberté, tandis que les négociations se poursuivaient avec les autorités soviétiques en vue du retrait des troupes russes, on s'est efforcé de déblayer les rues de Budapest et la vie commençait à redevenir normale. Les groupes d'insurgés avaient accepté, tout en conservant leur caractère propre, de fusionner pour créer une garde nationale qui, avec l'armée et la police, aurait été responsable du maintien de l'ordre;
- (xi) Par opposition à ce qui s'était passé pendant l'insurrection au cours de laquelle on avait réclamé le rétablissement des droits politiques, les divers gouvernements hongrois avaient, jusqu'au 23 octobre, et surtout jusqu'à l'automne de 1955, violé les droits fondamentaux du peuple hongrois, et ces violations ont repris après le 4 novembre. Le Comité est convaincu qu'il faut considérer comme véridiques les nombreux récits des traitements inhumains et des tortures infligés par l'AVH. Se fondant sur les éléments de preuve produits, il est également convaincu que de

nombreux Hongrois, y compris des femmes, ont été déportés en Union soviétique et que certains n'ont peut-être pas été renvoyés chez eux. Ces déportations visaient à briser la révolution. L'action de la population hongroise au cours de son insurrection spontanée a réussi à la débarrasser pendant quelques jours de l'appareil policier qui la terrorisait. Cette réalisation démocratique, obtenue par un peuple uni, a été certes compromise par une "contre-révolution" qui l'a anéantie. Mais cette "contre-révolution" a été la mise au pouvoir, par les forces armées soviétiques, de M. Kádár et de ses collègues contre un gouvernement qui bénéficiait de l'appui d'une majorité écrasante du peuple hongrois;

- (xii) Après la seconde intervention soviétique, le 4 novembre, il n'y a eu aucun signe d'appui populaire en faveur du Gouvernement de M. Kádár. M. Kádár a successivement abandonné la plupart des points du programme révolutionnaire qu'il avait tout d'abord promis au peuple hongrois. Sur le point capital, le retrait des troupes soviétiques, il a, alors qu'il s'était auparavant rangé entièrement aux vœux du pays, refusé de discuter la question dans les circonstances présentes. M. Kádár a systématiquement anéanti le pouvoir des ouvriers et des conseils d'ouvriers. Les actes de grève sont punissables de la peine de mort. Le fonctionnement de la justice a été faussé par la création d'une police et de tribunaux spéciaux et du fait que les droits du prévenu ont été méconnus. Le parti social-démocrate a été de nouveau liquidé. Les élections générales ont été retardées de deux ans. Les écrivains et les intellectuels font l'objet de mesure de répression. Rien dans l'attitude des ouvriers hongrois n'a indiqué qu'ils appuyaient le Gouvernement de M. Kádár ou qu'ils acceptaient l'éventualité d'une occupation soviétique prolongée. Sur les 190,000 Hongrois, pour la plupart des jeunes gens, qui ont fui leur pays, il n'y en a qu'un petit nombre qui ait accepté l'invitation qui leur a été faite d'y retourner. Les paysans ont des raisons d'être reconnaissants à M. Nagy de l'attitude qu'il a prise à l'égard de la collectivisation de l'agriculture et des livraisons obligatoires des produits agricoles;
- (xiii) En raison de l'importance de l'intervention étrangère, l'Organisation des Nations Unies était fondée en droit à examiner la question hongroise, d'autant plus qu'elle en avait été priée par le Gouvernement légitime de la Hongrie. Dans le domaine des droits de l'homme, la Hongrie a assumé des obligations internationales précises, aux termes du Traité de paix. C'est pourquoi le Comité estime que les objections fondées sur le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte sont sans valeur dans le cas présent. L'intervention armée massive d'une Puissance sur le territoire d'une autre Puissance, dans l'intention avouée de s'ingérer dans les affaires intérieures de cette dernière, doit, aux termes de la définition que l'Union soviétique elle-même a donnée de l'agression, être considérée comme une question dont la communauté internationale a lieu de se préoccuper.

La question du canal de Suez

À LA demande des États-Unis, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni le 26 avril 1957 pour reprendre l'étude de la question de Suez à la lumière de la déclaration égyptienne sur les arrangements relatifs à l'exploitation future du canal. C'était la dixième réunion du Conseil consacrée à la question depuis le 26 juillet 1956, date où l'Égypte a nationalisé la Compagnie universelle du canal maritime de Suez.

A la neuvième réunion, le 13 octobre 1956, le Conseil avait adopté à l'unanimité une résolution proposée par les représentants de la France et du Royaume-Uni; il y énonçait les six principes fondamentaux dont les ministres égyptien, français et britannique des Affaires étrangères étaient convenus pour le règlement de la question, à savoir:

- 1) le transit à travers le canal sera libre et exempt de discrimination directe ou indirecte, tant dans les domaines politiques que techniques;
- 2) la souveraineté de l'Égypte sera respectée;
- 3) le fonctionnement du canal sera soustrait à la politique de tous les pays;
- 4) le mode de fixation des péages et des frais sera décidé par un accord entre l'Égypte et les usagers;
- 5) une équitable proportion des sommes reçues sera assignée à l'amélioration du canal;
- 6) en cas de différend, les affaires en contestation entre la Compagnie du canal de Suez et le Gouvernement égyptien seront réglées par un tribunal d'arbitrage dont la compétence et la mission seront clairement définies, et comporteront des dispositions convenables pour le paiement des sommes qui pourraient être dues.

Déclaration égyptienne

La déclaration égyptienne du 24 avril 1957 faisait suite aux entretiens de quelques semaines qui avaient eu lieu au Caire entre l'ambassadeur des États-Unis et le Gouvernement égyptien. Dans cette déclaration l'Égypte confirmait la Convention de Constantinople de 1888 sur la libre navigation dans le canal de Suez, exprimait sa confiance que les autres États respecteraient eux aussi les termes et l'esprit de la Convention et affirmait sa volonté d'assurer de façon ininterrompue le libre passage aux navires de tous les pays, dans les limites prévues par la Convention de Constantinople. Le texte renfermait en outre les dispositions ci-après:

- 1) les droits de navigation continueront d'être perçus conformément au dernier accord, conclu le 28 avril 1936. Aucune augmentation du taux actuel des droits de navigation ne dépassera un pour cent au cours d'une période quelconque de douze mois sans faire l'objet de négociations ou d'arbitrage;
- 2) le canal sera entretenu et modernisé conformément aux exigences de la navigation moderne;
- 3) le canal sera géré et exploité par l'Autorité du canal de Suez, créée le 26 juillet 1956;
- 4) le gouvernement égyptien accueillera favorablement et encouragera la coopération entre l'Autorité du canal de Suez et les représentants des entreprises de navigation et de commerce;
- 5) le montant des droits devra être versé d'avance au compte de l'Autorité du canal de Suez ou aux banques agréées par elle;
- 6) l'Autorité du canal de Suez versera 5 p. 100 des recettes brutes en redevance et 25 p. 100 au crédit d'un fonds d'équipement et de modernisation;
- 7) les intéressés seront dûment avertis de toute modification aux règlements du canal;
- 8) l'Autorité du canal ne peut en aucun cas accorder à un navire, à une compagnie ou à qui que ce soit des avantages ou des faveurs qu'elle n'accorderait pas aux autres dans les mêmes circonstances;

- 9) toute plainte pour mesures discriminatoires ou pour infraction au Code du canal pourra, si elle ne peut être réglée par l'Autorité du canal de Suez, être renvoyée à un tribunal d'arbitrage de trois membres dont les décisions seront exécutoires;
- 10) à moins qu'elle ne soit réglée par accord entre les parties, la question des indemnités relatives à la nationalisation de la Compagnie maritime du canal de Suez sera soumise à un arbitrage;
- 11) les litiges seront réglés conformément à la Charte des Nations Unies;
- 12) à défaut d'autre solution, les conflits d'interprétation touchant la Convention de Constantinople seront portées devant la Cour internationale de Justice et l'Égypte reconnaîtra obligatoirement la juridiction de la Cour.

D'après les termes de son dernier paragraphe, la déclaration constituait un instrument international qui devait être déposé et enregistré au secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Réunion du 26 avril

Le 26 avril M. Henry Cabot Lodge ouvre les délibérations au Conseil de sécurité par un exposé succinct de la position américaine. De l'avis de son Gouvernement la déclaration égyptienne ne répond pas entièrement dans sa forme actuelle aux six conditions arrêtées à l'unanimité le 13 octobre avec l'agrément de l'Égypte. La difficulté fondamentale tient à ce qu'aucune disposition ne prévoit la collaboration méthodique évoquée dans la correspondance que se sont échangée l'automne précédent le secrétaire général et le Gouvernement égyptien. Rien ne garantit qu'on se conformera effectivement aux six exigences. M. Lodge exprime l'opinion qu'on ne peut se prononcer définitivement sur le régime proposé par l'Égypte tant qu'il n'aura pas été mis en vigueur. C'est pourquoi, tout assentiment *de facto* de la part des États-Unis doit être considéré comme provisoire; le pays se réserve le droit de se prononcer de nouveau sur la question. En attendant que soient réglées les réclamations de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez et en raison de la possibilité d'un double risque, les navires américains seront autorisés à verser à l'Égypte, sous réserve, les droits de navigation.

Le représentant permanent de l'Égypte auprès des Nations Unies, M. Omar Loutfi, invité à prendre part à la réunion du Conseil, expose ensuite la position de son pays. Il soutient que la déclaration du 24 avril est entièrement conforme à la Convention de Constantinople de 1888 sur la libre navigation dans le canal de Suez, ainsi qu'aux six exigences fondamentales convenues le 13 octobre 1956, notamment à la plus délicate d'entre elles, la troisième, dont l'objet est de soustraire le fonctionnement du canal à la politique de tous les pays, en effet il est prévu que les litiges seront renvoyés à la Cour internationale de Justice. Il étudie point par point la déclaration et fait état de l'opinion de l'Égypte selon laquelle la déclaration, avec toutes les obligations qu'elle comporte, constitue un instrument international.

Le Français, M. Georges-Picot, prend ensuite la parole. Selon le Gouvernement de son pays, on s'est proposé en octobre dernier, en soumettant la question au Conseil, d'assurer par un accord international un nouveau régime qui comporterait pour les usagers du canal toutes les garanties et les sauvegardes que prévoyaient les contrats conclus par le passé entre l'Égypte et la Compagnie universelle du canal maritime de Suez. Qu'il s'agisse des points fondamentaux intéressant les droits des usagers ou d'autres points, la déclaration égyptienne ne prévoit nullement la mise en œuvre des six principes. La confirmation par l'Égypte du principe de la libre navigation s'accompagne d'une réserve dont chacun connaît très bien la véritable signification. M. Picot évoque l'intention

qu'aurait l'Égypte de continuer à interdire le canal aux navires israéliens et à certains types de cargos se dirigeant vers Israël. La plupart des autres dispositions sont trop vagues et trop nébuleuses pour constituer de véritables garanties, de l'avis de M. Picot. La déclaration serait donc une mesure unilatérale fondée seulement sur le deuxième principe, à l'exclusion de tous les autres. Elle renferme des dangers de discrimination. Les faits ont démontré que l'interprétation par l'Égypte de la Convention de Constantinople ne tient pas compte des dispositions de la résolution de 1951 par lesquelles le Conseil de sécurité recommandait qu'on s'abstienne de discrimination contre les navires israéliens. Une déclaration unilatérale peut bien être modifiée ou annulée unilatéralement, selon M. Picot. Où sont alors les garanties et les sauvegardes? La seule façon de les obtenir, c'est que le Conseil procède, d'une façon et selon des modalités dont il serait convenu plus tard, à des négociations qui auraient pour objet de fixer le régime provisoire du canal, de le fonder sur une base contractuelle et de définir son mode définitif d'exploitation et d'administration par un instrument international.

Au cours de l'après-midi du 26 avril, le Conseil de sécurité entend d'autres discours sur le point à l'étude. Le représentant de l'Australie, le premier orateur, déclare que les méthodes du Gouvernement égyptien et le contenu de la déclaration égyptienne ne réalisent pas le genre d'accord international nécessaire pour établir la confiance du monde dans l'avenir du canal de Suez, ni un règlement entièrement conforme aux six conditions posées en octobre 1956 par le Conseil de sécurité. Puisque l'Égypte a enfreint dans le passé la Convention de Constantinople et refusé à Israël d'utiliser librement le canal, et cela en dépit de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité en 1951, on ne saurait se contenter de la déclaration égyptienne. Le délégué de l'Australie évoque aussi la tâche que l'Égypte a imposée à plusieurs pays en sabotant le canal sans que ne le justifie la moindre considération de défense nationale.

Le dégagement du canal terminé, il ne faut pas, faute d'avoir conclu sur son exploitation future un accord international satisfaisant, s'interdire d'y reprendre le transit *de facto*, c'est-à-dire sous réserve qu'en agissant ainsi les différents peuples ne consentent pas à ce que se prolongent indéfiniment tous les éléments de la situation présente.

S'attachant entre autres choses à la déclaration que l'Égypte avait faite sur la procédure d'arbitrage à mettre en œuvre en cas de différend, le représentant de l'URSS a exprimé l'avis que la déclaration égyptienne comportait implicitement un règlement juste et équitable. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement égyptien attribue à cette déclaration le caractère d'un document international, d'un document de portée et de validité internationales. M. Sobolev affirme en outre que le Conseil de sécurité doit mettre un terme à la tendance de certains milieux occidentaux à imposer à l'Égypte une solution contrevenant à sa souveraineté sur le canal et permettant l'intervention dans ses affaires nationales.

Le représentant du Royaume-Uni, sir Pierson Dixon, examine la déclaration égyptienne par rapport aux six conditions et constate les lacunes qu'elle présente à certains égards. Il fait ensuite état du point où elle est le plus vulnérable aux critiques: son caractère unilatéral. Bien qu'enregistrée à l'ONU, elle demeure unilatérale, et peut être révoquée ou modifiée. Tel est le nœud de toute la question, selon le Royaume-Uni. On estime généralement impossible de voir dans la déclaration un règlement définitif et conforme aux six principes

énoncés dans la résolution du 13 octobre 1956 par le Conseil de sécurité. Si, par ailleurs, elle est considérée comme un arrangement *de facto*, elle vaudra ce que vaudra sa mise en œuvre, ainsi que l'ont signalé plusieurs membres.

Malgré les critiques sévères de la France et de l'Australie, les membres du Conseil de sécurité estiment juste, pour la plupart, de mettre à l'essai la proposition égyptienne. Une fois terminés tous les commentaires sur la déclaration, le Conseil ajourne la session *sine die*, sans avoir tenté d'adopter une résolution officielle.

Réunion des 20 et 21 mai

Le 15 mai la France invitait le Conseil de sécurité à étudier de nouveau la question du canal de Suez. À la réunion des 20 et 21 mai, tenue conformément à la demande de la France, le représentant de l'Union soviétique s'est prononcé contre l'adoption de l'ordre du jour, en soutenant que le Gouvernement égyptien avait résolu la question du canal par sa déclaration du 24 avril, que celle-ci était conforme à la Convention de Constantinople et à la Charte des Nations Unies et qu'elle s'inspirait des six principes du Conseil. La déclaration avait été enregistrée à l'ONU et avait acquis le caractère d'un instrument international. Les événements avaient ensuite confirmé que les conditions posées dans la déclaration étaient acceptables pour tous les pays; le canal fonctionnait alors sans obstruction. Pour ces raisons l'URSS s'est abstenue de voter à la mise aux voix de l'ordre du jour, qui reçut les suffrages de tous les autres membres.

Discours du représentant de la France

Le 20 mai le ministre français des Affaires étrangères, M. Pineau, est le premier à parler du fond de la question. Il déclare qu'avant d'absorber les véritables motifs d'ordre supérieur qui ont poussé la France à agir, il entend dissiper les nombreuses interprétations erronées dont a fait l'objet la décision prise par la France de soumettre de nouveau au Conseil de sécurité la question du canal de Suez. Après une allusion à l'ingérence de l'Égypte dans les affaires intérieures de la France en Afrique du Nord, il repousse comme non fondée l'accusation selon laquelle la France obéirait à des considérations de politique intérieure en soumettant de nouveau la question de Suez. Il insiste sur les dangers que comporte pour l'ONU l'application de deux règles: l'une valable pour les pays respectueux du droit international, et l'autre, pour ceux qui n'en tiennent pas compte, qui prennent des décisions unilatérales. Il rappelle ensuite les six principes reconnus et reprend à peu près l'argumentation que M. Georges-Picot avait invoquée le 26 avril pour appuyer la thèse selon laquelle la déclaration égyptienne ne remplissait pas ces principes. Sa délégation s'oppose non seulement au contenu du mémoire égyptien, mais à son caractère. Il est impossible, selon M. Pineau, d'admettre un règlement unilatéral du problème de Suez, un règlement que l'Égypte pourra toujours répudier, qu'il soit ou non enregistré au secrétariat des Nations Unies. Les usagers du canal ont décidé, malgré les objections de la France, d'autoriser leurs navires à transiter par le canal en payant "sous toutes réserves" aux autorités égyptiennes les droits de navigation, mais combien de temps formuleront-ils ces réserves? Celles-ci ne s'accumuleront-elles pas dans les archives avec la poussière du temps?

M. Pineau conclut en réclamant que soient entamées aussitôt que possible des négociations qui auront pour objet d'apporter au problème une solution conforme aux six principes.

Intervention du représentant de l'Égypte

L'orateur suivant est M. Loutfi, représentant permanent de l'Égypte aux Nations Unies. Il se dit surpris de ce que le Conseil ait été convoqué de nouveau pour discuter la question de Suez. Depuis deux semaines il n'est rien arrivé qui justifie cette session. L'ouverture du canal était l'événement le plus important depuis la dernière séance du Conseil; de nombreux navires appartenant aux pays maritimes les plus importants utilisent maintenant le canal. A l'appui de cette affirmation, M. Loutfi cite en détail les statistiques des traversées effectuées depuis le 29 mars.

M. Loutfi rappelle que même les délégations non entièrement d'accord avec l'Égypte, qui soutiennent que la déclaration égyptienne n'est pas absolument conforme aux six principes du Conseil de sécurité, ont affirmé qu'avant de se prononcer définitivement il était juste de mettre à l'épreuve le régime proposé par l'Égypte. Il a déjà déclaré le 26 avril au Conseil de sécurité qu'en rédigeant sa déclaration le Gouvernement égyptien non seulement a rempli les obligations contractées en vertu de la Convention de 1888 mais qu'il s'est conformé à son interprétation de la résolution adoptée le 13 octobre 1956 par le Conseil de sécurité. La chose a été démontrée avec clarté par la lettre du 24 avril au secrétaire général où le ministre égyptien des Affaires étrangères demandait l'enregistrement de la déclaration à l'ONU. De l'avis de l'Égypte la déclaration égyptienne est donc conforme à la résolution du 13 octobre et s'inspire des six principes que cette résolution renferme. Elle respecte même le plus délicat de ces principes, le troisième, lequel tend à soustraire le fonctionnement du canal à la politique intérieure de tout pays; en effet,

- a) après la nationalisation le Gouvernement égyptien a assigné l'exploitation du canal de Suez, organisme autonome disposant de son propre budget;
- b) l'Égypte a souscrit au principe de l'arbitrage en cas de différends intéressant le code du canal, d'infractions à ce code ou de plaintes pour mesures discriminatoires;
- c) l'Égypte a promis de prendre les mesures nécessaires pour reconnaître la juridiction arbitrale de la Cour internationale de Justice relativement aux différends que pourrait susciter l'interprétation de la Convention de 1888;
- d) elle a confirmé en termes précis la Convention de 1888.

M. Loutfi a terminé son discours par ce qui suit:

"... l'Égypte, en dépit des événements d'octobre dernier et de l'agression perpétrée contre elle sans provocation de sa part, ainsi que des cruelles épreuves auxquelles elle a été soumise, a fait sa déclaration le 24 avril. Celle-ci est conforme aux obligations que le Gouvernement égyptien a contractées aux termes de la Convention de Constantinople de 1888. Elle a précisé la signification que le Gouvernement égyptien attribue à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 13 octobre 1956; elle est en accord avec les discours prononcés au Conseil de sécurité par le ministre égyptien des Affaires étrangères. De plus mon Gouvernement estime que cette déclaration, avec les obligations qu'elle comporte, constitue un instrument international; à ce titre elle a été enregistrée aux Nations Unies."

Le Royaume-Uni

L'orateur suivant, sir Pierson Dixon, rappelle d'abord ses observations du 26 avril au Conseil de sécurité, puis reprend sa critique de la déclaration égyptienne, quant au fond et à la forme. De façon générale le Royaume-Uni partage les vues de la France exprimées par M. Pineau. Le représentant de l'Égypte pourrait donner des assurances sur certains points:

- a) capital et fonds de modernisation du canal de Suez;
- b) dispositions touchant le paiement des indemnités et des réclamations auxquelles a donné lieu la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez;
- c) la reconnaissance effective par l'Égypte de la compétence de la Cour internationale de Justice et de son caractère obligatoire;
- d) la façon dont l'Égypte entendait collaborer avec les autres pays en accroissant l'utilité du canal;
- e) dispositions relatives à l'augmentation des droits de transit ainsi qu'aux enquêtes, aux consultations et aux arbitrages auxquels donneront lieu les plaintes touchant le code du canal.

Quant à la forme, le Gouvernement du Royaume-Uni ne croit pas qu'une déclaration unilatérale puisse être considérée comme une solution au problème du canal de Suez. Sir Pierson fait un plaidoyer en faveur d'un retour, par un accord négocié mettant en œuvre les six principes, au régime équilibré qui existait avant le décret égyptien de nationalisation du 26 juillet 1956. Il est impossible de croire cet équilibre rétabli par une déclaration unilatérale susceptible en tout temps de révocation ou de modification. Entre-temps l'utilisation du canal par les navires britanniques ne préjugera pas les droits acquis ni ne portera atteinte à la résolution du Royaume-Uni de poursuivre la recherche d'un règlement final qui rende justice et à l'Égypte et aux usagers.

Première intervention du représentant de l'Australie

A la réunion du 20 mai le représentant de l'Australie se contente d'une brève intervention où il reprend le point de vue de son Gouvernement exposé le 26 avril. Il loue l'initiative de la France et se rallie à sa position et à celle du Royaume-Uni. Il réserve ses commentaires sur les interventions du jour, y compris celle du représentant de l'Égypte.

Discours du représentant de l'Union soviétique

A la suite de M. Romulo (Philippines), qui était enclin à voir dans la déclaration égyptienne une mesure provisoire, une mesure qui serait suivie de négociations tendant vers un règlement plus conforme aux six principes, M. Sobolev expose le point de vue soviétique. Il développe ses arguments contre une nouvelle discussion de la question et répète que la déclaration égyptienne du 24 avril est tout à fait conforme à la Convention de 1888 et à la Charte des Nations Unies, qu'elle constitue une solution acceptable puisqu'elle tient compte des intérêts légitimes de tous les usagers du canal sans porter atteinte à la souveraineté égyptienne. Le représentant de la France, dit-il, a vainement tenté de démontrer que la déclaration n'était pas conforme aux six principes du Conseil de sécurité. La délégation soviétique et plusieurs autres membres du Conseil ne doutent nullement que la déclaration égyptienne corresponde exactement à ces six principes. Le représentant de l'URSS parle aussi de l'encouragement que donnent les milieux agressifs d'Israël à commettre de nouveaux actes de provocation contre l'Égypte. Il lie la France et les États-Unis à ces agissements.

Deuxième intervention australienne

M. Walker, représentant permanent de l'Australie, ouvre la séance du 21 mai en réaffirmant énergiquement la position de son Gouvernement au sujet de la déclaration égyptienne. La solution du Gouvernement égyptien ferait de

l'Égypte l'unique autorité pouvant donner une interprétation authentique de la déclaration. Il insiste ensuite sur ce qui manque à la déclaration pour être conforme aux six principes, notamment au troisième, c'est-à-dire celui qui tend à soustraire l'exploitation du canal à la politique de tout pays.

M. Walker soutient que les discours des Égyptiens au Conseil n'ont pas apporté les éclaircissements nécessaires pour rassurer les usagers du canal. Le Gouvernement australien ne conçoit pas comment le Conseil pourrait voir dans la déclaration égyptienne la meilleure somme des droits et des principes que comportaient les accords antérieurs relatifs au canal de Suez. Selon le point de vue des Égyptiens, la propriété et la souveraineté tiennent à neuf points de droit; quant au dixième, il implique que le reste du monde doit accepter les conditions que l'Égypte estime appropriées. Si le Conseil y consentait, il se soustrairait à ses responsabilités. Le Conseil devrait noter que par sa façon de procéder l'Égypte répudie les usages de la diplomatie et de la négociation internationale. Il devrait aussi étudier la rude épreuve à laquelle est soumise la confiance en l'ONU. Le Conseil ne peut affirmer tout simplement au représentant de la France que la déclaration égyptienne a réglé la question de Suez et que l'exploitation du canal va rondement.

Le représentant de l'Australie souscrit sans réserve aux arguments du représentant de la France en faveur de la réouverture des négociations sur le canal.

Discours du représentant des États-Unis

Le président du Conseil, M. Henry Cabot Lodge, a parlé brièvement à titre de représentant des États-Unis; en plus de repasser les points traités le 26 avril, il fait état des lacunes que comporte, à son avis, la déclaration égyptienne. Il invite le Gouvernement égyptien à donner des éclaircissements sur les points suivants:

- a) absence de dispositions prévoyant un régime de collaboration avec les usagers;
- b) intentions du Gouvernement égyptien au sujet de la mise en œuvre du troisième principe;
- c) entente avec les usagers quant à la fixation des droits;
- d) date où le Gouvernement égyptien reconnaîtrait la juridiction arbitrale de la Cour internationale de Justice;
- e) modalités selon lesquelles l'Égypte appliquera la clause d'arbitrage de sa déclaration;
- f) comment l'Égypte entend réaliser un accord sur la question des indemnités réclamées par la Compagnie du canal de Suez.

Règlement final?

Au cours d'un bref mais significatif échange de vues avec le représentant de l'URSS, M. Pineau déclare qu'il préfère l'avis du maréchal Boulganine à celui de M. Sobolev. Dans une lettre à M. Mollet, le premier écrivait que la déclaration égyptienne constituait une bonne base de règlement; quant au représentant de l'URSS, il a affirmé au Conseil de sécurité qu'il s'agit d'un règlement définitif. M. Sobolev se dit heureux d'entendre M. Pineau souscrire aux vues du maréchal Boulganine. Il n'existe aucune contradiction entre les termes du maréchal Boulganine et ses propres propos par suite de la déclaration égyptienne, le problème de Suez est réglé en substance. Cela n'équivaut pas à affirmer qu'un règlement définitif est réalisé.

Les conclusions du président

Le président du Conseil, M. Lodge, résume ensuite les délibérations en un discours dont le texte intégral est reproduit ci-après en annexe. Il est évident, affirme-t-il, qu'une majorité non équivoque des membres se rend parfaitement compte des obligations de l'ONU en la matière. La majorité estime que la déclaration égyptienne du 24 avril ne satisfait pas entièrement aux six principes adoptés par le Conseil. Il subsiste des incertitudes; il appartient à l'Égypte de mettre sa position au point. Le président fait observer que le Gouvernement égyptien tiendra sans doute à étudier toutes ces questions avec soin et, aussitôt que possible, à prendre des mesures précises pour faire disparaître les incertitudes qui existent encore. Les vues exprimées au Conseil et les réponses que l'Égypte apportera aux questions posées au cours des délibérations guideront l'action diplomatique des Gouvernements membres. Entre-temps, le Conseil de sécurité reste saisi de la question. Il pourra siéger de nouveau pour entendre ses membres ou le représentant de l'Égypte, ou encore s'il y a lieu par suite de nouveaux événements.

Après cet exposé, le représentant de l'Union soviétique intervient de nouveau et précise que les questions posées à l'Égypte par certains membres reflètent les vues particulières de certaines délégations seulement, non pas celles du Conseil, considéré comme organisme de l'ONU. M. Loutfi, le représentant de l'Égypte, tient aussi à formuler les réserves de sa délégation au sujet de l'exposé du président.

ANNEXE 1

Conclusions du président sur les séances tenues par le Conseil de sécurité les 20 et 21 mai 1957

Le président: Le Conseil vient de terminer ses nouvelles délibérations sur la question de Suez. Il est apparu clairement qu'une majorité incontestable des membres est vivement consciente des obligations de l'ONU à cet égard. Le Conseil l'a démontré le 13 octobre en posant à l'unanimité des voix les six principes que devra observer tout règlement de la question de Suez. En outre le Conseil a étudié à plusieurs reprises cette question dont il reste saisi. C'est là une autre preuve de l'intérêt du Conseil pour la question.

Sans doute, on a aussi exprimé l'avis que la déclaration égyptienne et l'exploitation actuelle du canal constituaient une mise en œuvre suffisante des six principes du Conseil. Mais la majorité des membres sont d'avis que ces exigences n'ont pas été remplies, que subsistent certaines incertitudes qui nécessitent des éclaircissements, que la position égyptienne doit être précisée, même après ce que le représentant de l'Égypte a déclaré hier.

On a fait observer plusieurs fois que le Gouvernement égyptien n'a pas encore reconnu, par le dépôt d'un instrument, la juridiction arbitrale de la Cour internationale de Justice, comme il en avait manifesté l'intention. Il y a déjà un mois ou davantage que le Gouvernement égyptien a fait connaître cette intention; hier encore le représentant de l'Égypte a de nouveau affirmé l'intention du Gouvernement égyptien de prendre les mesures nécessaires pour reconnaître la juridiction de la Cour internationale. Il est donc normal dans les circonstances que les membres veuillent savoir quand des mesures effectives seront prises en ce sens.

On s'est interrogé sur la nature des obligations que le Gouvernement égyptien reconnaît aux termes de sa déclaration, sur la façon dont il a exposé ces obligations et sur la question de savoir s'il estime pouvoir les modifier ou les révoquer arbitrairement, selon son bon plaisir.

A cet égard, on a évoqué le caractère provisoire de la déclaration égyptienne. Ainsi que le déclarait si justement le représentant des Philippines, la plupart des membres ont précisé que leur acquiescement était de caractère plutôt provisoire. Les Nations Unies doivent continuer, a poursuivi le représentant des Philippines, à rechercher une solution définitive tout en mettant à l'épreuve les arrangements provisoires sans porter préjudice aux intérêts de l'une quelconque des nations en cause.

On s'est inquiété de ce que la déclaration ne comportât aucune disposition sur une collaboration rationnelle entre les usagers; on a fait observer qu'il était nécessaire d'apporter de nouvelles précisions sur la participation des usagers, implicitement prévue dans les divers paragraphes de la déclaration, notamment sur ceux qui ont trait à l'arbitrage et à la fixation des droits.

Des membres ont fait remarquer que les obligations que l'Égypte semble assumer supposent, pour être remplies, de nouvelles initiatives de sa part.

Il a aussi été question du paiement des réclamations auxquelles a donné lieu la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez et de la méthode à suivre pour arriver à un accord à ce sujet. Là aussi les prochaines démarches appartiendraient à l'Égypte.

On se préoccupe toujours de la façon dont le canal sera soustrait à la politique des pays; cette pensée n'était étrangère à aucun de ceux qui ont exprimé le doute que la déclaration égyptienne fût suffisante.

Nous voulons croire que le Gouvernement examinera avec soin, et aussitôt que possible, tous ces points et qu'il étudiera les moyens concrets à prendre pour faire disparaître les inquiétudes qui se sont manifestées. Les opinions exprimées aujourd'hui au Conseil et les réponses que l'Égypte donnera aux questions qu'on vient de lui poser guideront sans doute les gouvernements membres dans leur action diplomatique et les usagers dans leur conduite. Entre-temps, le Conseil reste saisi de la question et toujours disposé à rouvrir le débat aux fins de réentendre le représentant de l'Égypte ou en raison d'événements nouveaux.

SUEZ ET LE COMMERCE MONDIAL*

L'importance du canal de Suez pour le commerce mondial ressort vivement d'un article du Bulletin mensuel de statistique des Nations Unies, livraison de décembre 1956. En 1955, environ 13 p. 100 du trafic international, en tonnage, ont été acheminés par le canal.

Sur 820 millions de tonnes métriques, 107.5 ont emprunté la voie du canal, dont 87.4 en direction nord et 20.1 en direction sud. Le transport océanique a englobé 430 millions de tonnes de marchandises et 360 millions de tonnes de pétrole, dont 68.8 millions ou 13½ p. 100 ont passé par le canal. 39 millions de tonnes ont été chargées à des ports méditerranéens et provenaient de pipe-

*Reproduit de *United Nations Review*, février 1957.

lines ayant leur point d'origine en Irak et en Arabie saoudite. Soixante-deux p. 100 des 87 millions de tonnes de pétrole transportées du Moyen-Orient en Europe sont passées par le canal de même que 57 p. 100 des 15 millions de tonnes acheminées du Moyen-Orient en Amérique du Nord.

Si ce pétrole avait été transporté par le cap de Bonne-Espérance, le parcours moyen par tonne aurait été de 11,160 milles marins en direction de l'Europe au lieu de 5,850, et de 11,700 milles vers l'Amérique du Nord au lieu de 8,070.

En raison de la capacité limitée de la flotte actuelle, la fermeture temporaire du canal de Suez va nécessiter une réorganisation du commerce pétrolier. A supposer que les pétroliers qui faisaient le service depuis le Moyen-Orient jusqu'en Europe et en Amérique du Nord par Suez, plus le tiers des navires-citernes construits depuis 1955, soient affectés au transport du pétrole vers l'Europe via Le Cap, la réduction de l'approvisionnement de l'Europe occidentale en pétrole de provenance étrangère (environ 115 millions de tonnes métriques en 1955) serait de l'ordre de 15 p. 100 pourvu que les pipes-lines qui livrent le pétrole en Méditerranée orientale fonctionnent à plein rendement. Si le trafic des pipes-lines était détourné vers l'Europe par Le Cap, la réduction des approvisionnements européens atteindrait 35 p. 100.

En 1955, pour certains pays, les importations de pétrole brut du Moyen-Orient atteignaient les proportions suivantes États-Unis, 34 p. 100; Canada, 11 p. 100; Belgique-Luxembourg, 93 p. 100; France, 94 p. 100; Allemagne de l'Ouest, 88 p. 100; Italie, 94 p. 100; Pays-Bas, 61 p. 100; Portugal, 100 p. 100; Suède, 82 p. 100; Royaume-Uni, 84 p. 100. Le seul pays de l'Europe occidentale qui s'approvisionne pour une grande part au Moyen-Orient en produits raffinés de pétrole est la Turquie (45 p. 100, en tonnage).

En 1955, le pétrole et ses produits formaient 76.5 p. 100 du trafic acheminé en direction nord par le canal. Le pétrole provenant du golfe Persique représentait 64 millions de tonnes métriques ou 96 p. 100 de ce trafic.

Le trafic en direction sud comprend surtout des produits finis et semi-finis voyageant des pays industrialisés d'Europe vers les régions de production primaire d'Asie.

ENTRETIENS SUR LES EAUX LIMITOPHES

Une délégation canadienne dirigée par M. Jean Lesage, alors ministre des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, et une délégation américaine ayant à sa tête le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires européennes, M. John Wesley Jones, se sont rencontrées au Département d'État les 20 et 21 mai pour discuter la façon d'aborder les problèmes relatifs aux eaux qui traversent la frontière internationale. Cette réunion avait été précédée d'une rencontre de représentants des deux pays à Ottawa le 19 mars de cette année.

En souhaitant la bienvenue aux délégués canadiens au nom des États-Unis, M. Jones s'est dit heureux de l'occasion qui s'offrait aux deux pays d'examiner les éléments du problème et d'échanger des vues et des suggestions dans l'esprit traditionnel de coopération cordiale qui marque si heureusement la conduite des affaires entre le Canada et les États-Unis.

M. Lesage a remercié M. Jones de son chaleureux accueil et de la courtoisie que témoignait le Gouvernement américain en abordant avec diligence l'étude de questions d'une telle importance pour les deux pays.

Les deux parties avaient préparé des documents de travail devant servir de base aux discussions ainsi qu'à la poursuite ultérieure de l'étude des problèmes. Le document américain analysait les effets, favorables ou défavorables, des mesures que pourraient prendre le Canada ou les États-Unis au sujet des eaux traversant la frontière internationale, et qui mettraient en jeu les intérêts de l'un ou l'autre pays. La délégation canadienne a produit une liste de quelque 150 cours d'eau, avec une analyse des questions internationales qu'ils posent. On a prévu un échange continu de renseignements techniques, économiques et autres, notamment en ce qui concerne les fleuves d'importance comme le Columbia, le Yukon et le Saint-Jean.

LE COMMONWEALTH

“Les liens avec le Commonwealth et tout ce qu'ils représentent, tant sur le plan pratique que sur le plan traditionnel, sont une des gloires de notre patrimoine canadien. Il n'existe pas, dans toute l'histoire du monde, de plus bel exemple d'amitié entre peuples libres et indépendants. Ces liens n'imposent, pour toutes obligations, que la nécessité de faire preuve de sens commun et de bonne volonté. Les liens qui unissent les membres du Commonwealth sont des liens de familles,—et quelle famille remarquable! L'âge de ses membres va de plusieurs siècles à quelques mois à peine. Il y a dans cette famille une grande diversité de races, de religions et de langues. Ses membres sont disséminés à travers le monde. Ils vivent sous tous les climats, depuis les deux pôles jusqu'à l'équateur. Leur histoire, leurs points de vue et leurs modes de vie varient énormément. Et, comme dans n'importe quelle famille, il surgit parfois entre eux des désaccords, des mésententes et des divergences de vues. Mais derrière tout cela il existe ce “quelque chose” d'intangible et commun à tous les membres, ce lien indéfinissable et sacré qui nous relie les uns aux autres. Je serai votre représentant à ce conseil de famille et il me sera donné de transmettre vos vœux aux autres membres du Commonwealth, d'exprimer votre confiance en l'avenir de cette grande famille, et surtout de déclarer que le Canada est privilégié de pouvoir venir en aide aux membres de la famille qui, pour des motifs indépendants de leur volonté, n'ont pas participé dans la même mesure que nous au bien-être matériel de l'existence. Je serai en mesure de leur dire que nous voulons demeurer une famille unie, dans la richesse comme dans la pauvreté, dans les bons comme dans les mauvais jours, dans le succès comme dans l'adversité,—contre tous les autres s'il le faut, mais, Dieu aidant, dans l'amitié et l'harmonie avec le monde entier et surtout avec les États-Unis.”

M. John Diefenbaker,
Premier ministre et secrétaire
d'État aux Affaires extérieures,
le 22 juin 1957

Le Canada et le Plan de Colombo

Le Plan

Le Plan de Colombo tire son nom et son origine de la réunion des ministres du Commonwealth tenue en janvier 1950 à Colombo, Ceylan. Cette réunion avait pour objet d'étudier les moyens d'aider au développement économique des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques. On y constitua le "Comité consultatif" et on donna au projet le nom de "Plan de Colombo pour le développement économique coopératif au Sud et du Sud-Est asiatiques".

Au début, seuls les pays du Commonwealth étaient membres du Plan. Mais, à la première réunion annuelle du Comité consultatif, tenue à Sydney, Australie, au mois de mai 1950, d'autres pays de la région furent invités à y participer.

Aujourd'hui, les États membres du Plan sont les suivants: Australie, Canada, Ceylan, Inde, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni, Malaisie (Malaisie et Singapour), Bornéo britannique (Nord-Bornéo, Brunéi et Sarawak), Birmanie, Cambodge, Indonésie, Japon, Laos, Népal, Philippines, Thaïlande, États-Unis, Vietnam.

La nature du Plan

Le Plan de Colombo n'est ni uniquement ni primordialement un plan d'assistance. Il consiste dans l'ensemble des programmes de mise en valeur élaborés par les pays asiatiques et des programmes d'assistance des autres pays membres. Bref, comme son titre complet l'indique, c'est un plan coopératif. En outre, le développement économique incombe en majeure partie aux pays asiatiques eux-mêmes, qui se sont engagés de plein gré dans les programmes de mise en valeur et qui travaillent d'arrache-pied à améliorer leur situation. Tel est le fondement essentiel du Plan.

Ces pays savent qu'ils sont incapables d'atteindre leur but sans l'aide de pays amis, et de cette aide ils ont actuellement un besoin urgent, un besoin qui se prolongera au moins quelques années encore. Il s'agit de mettre la machine en marche. Avant que les pays de la région puissent se considérer économiquement indépendants, il faudra que certains buts aient été atteints, notamment une production nationale accrue, une plus grande disponibilité de capitaux, un apport de capitaux étrangers plus abondant, une libération du commerce plus poussée. On espère que ces résultats découleront des efforts déployés au cours des premières années pour relever les niveaux de vie du sud et du sud-est de l'Asie.

Le Plan de Colombo, envisagé au point de vue de l'aide financière et de la coopération technique, n'a ni rouages permanents, ni secrétariat, ni siège central. Des rouages spéciaux existent pour l'administration de la coopération technique, mais la coordination et le progrès méthodique dans le domaine financier sont réalisés complètement par des négociations bilatérales, complétées par des consultations avec d'autres pays, s'il y a lieu, et par les réunions annuelles du Comité consultatif. Il a été élaboré ainsi un système souple et pratique qui répartit le travail sur une base permanente entre un grand nombre

de gouvernements et d'organismes, et le confie, une fois par année au gouvernement invitant et aux délégués prenant part à la réunion du Comité consultatif. Ce système, en utilisant surtout les contacts directs, permet de réduire au minimum les frais généraux et facilite beaucoup les travaux ordinaires que comportent les programmes d'assistance du Plan de Colombo.

Comment les capitaux sont fournis

De quelle façon un pays contributaire tel que le Canada fournit-il de l'aide financière aux termes du Plan? D'abord, le gouvernement asiatique intéressé nous propose certains projets à l'exécution desquels il croit que nous pourrions aider; puis nous examinons ensemble la question afin de décider ce que nous pourrions faire de plus utile. Au cours de ces consultations, les autorités du pays asiatique et du Canada qu'intéresse le développement économique, ainsi que les missions diplomatiques de chaque pays jouent toutes un rôle. Nous avons maintenant élaboré dans la pratique diverses méthodes qui sont assez souples pour répondre aux besoins différents et qui sont en même temps fondées sur des principes administratifs et financiers acceptés de part et d'autre. Les ministères des Affaires extérieures, du Commerce, des Finances, de l'Agriculture, de la Santé nationale et du bien-être social, du Travail, ainsi que des organismes comme la Banque du Canada, participent tous à cette entreprise.

La tâche du Comité consultatif

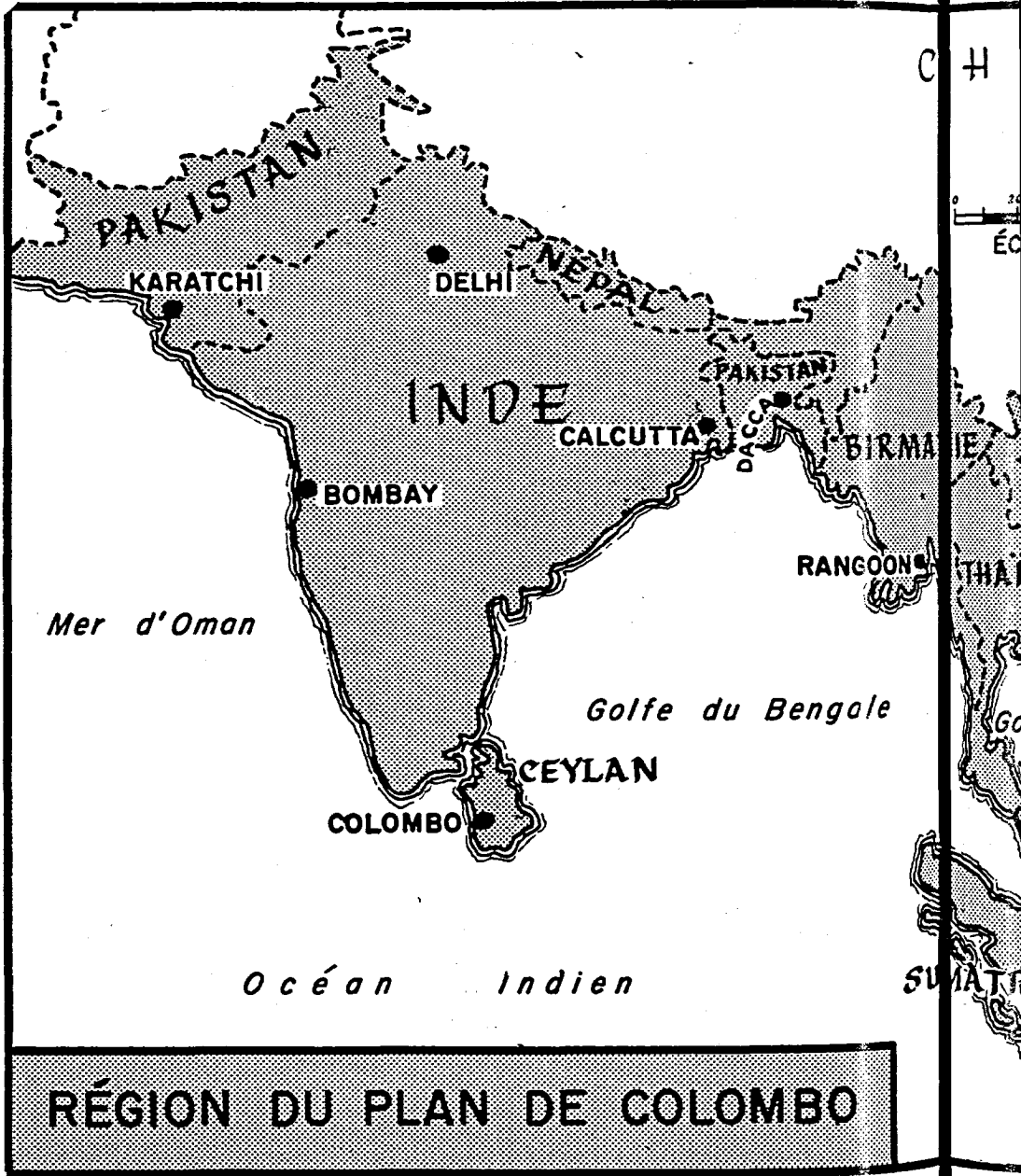
La direction du Plan de Colombo est confiée à un Comité consultatif de ministres des Affaires étrangères des États membres, qui se réunissent une fois par année pour examiner les projets, échanger des opinions sur les questions de programme et rédiger un rapport annuel. Comme son nom l'indique, c'est un organisme "consultatif"; il ne prend aucune décision relative à la politique collective qui puisse lier les États membres.

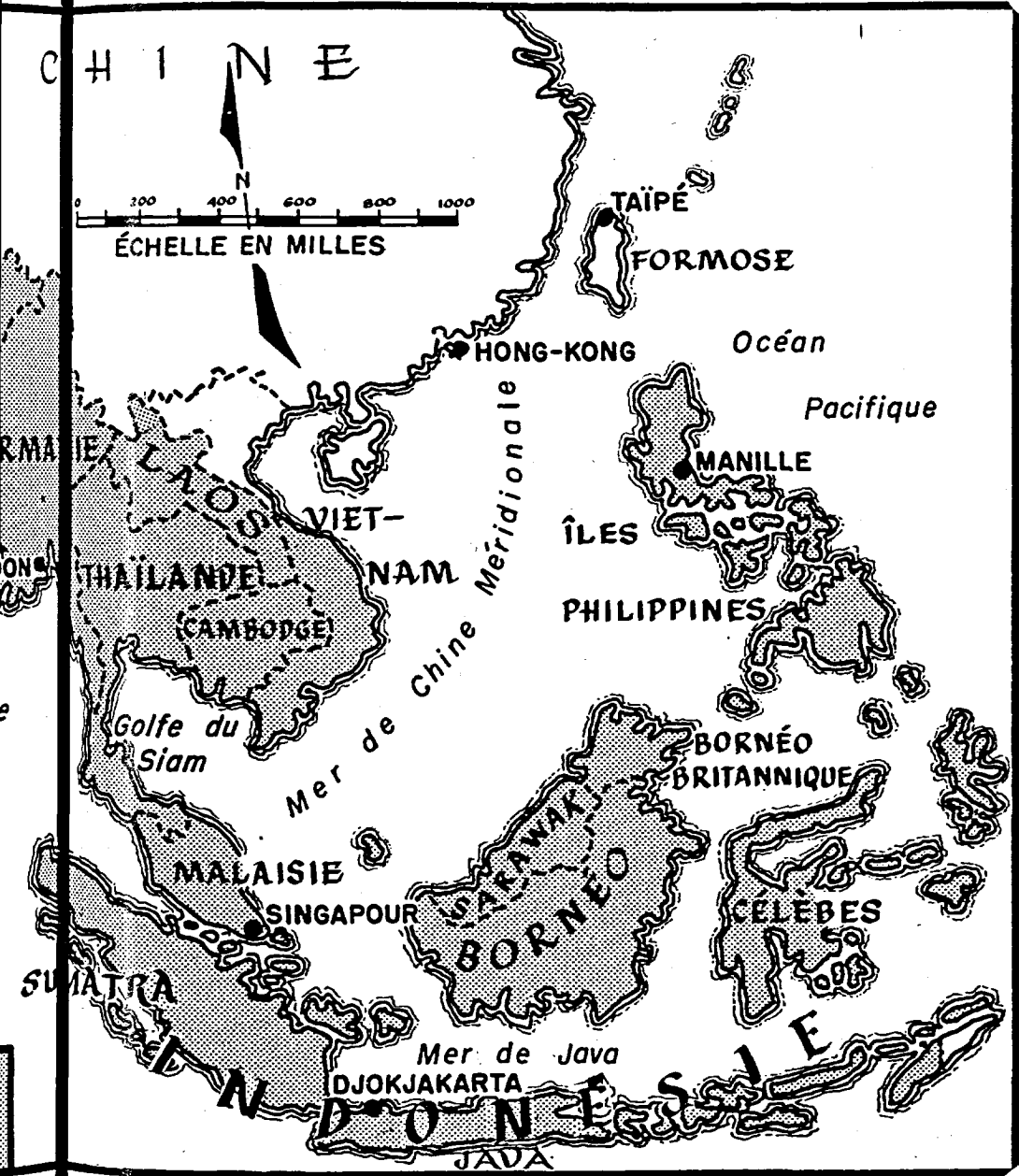
Le Bureau de coopération technique

L'assistance technique du Plan de Colombo, comme l'aide financière, est organisée sur une base bilatérale. Mais le Bureau de coopération technique, de Colombo, examine les demandes d'aide et s'efforce de trouver l'assistance nécessaire dans d'autres pays du Plan de Colombo. Les membres du Conseil de coopération technique, dont relève le Bureau, sont choisis parmi les représentants permanents à Ceylan des pays du Plan. On considère que le programme d'assistance technique du Plan complète le travail qu'accomplissent pour les Nations Unies l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées telles que l'OMS et l'OAA.

Le centre d'information

Le Plan de Colombo possède maintenant un centre d'information à Colombo. Le chef de l'information, comme le directeur du Bureau de coopération technique, est un fonctionnaire détaché spécialement à ce poste par l'un des pays du Plan Colombo. Le centre aide les États membres à diffuser des renseignements sur ce qui se fait dans le cadre du Plan de Colombo et il commence à compléter leur travail par sa propre documentation.





L'apport du Canada

Membre depuis les débuts, le Canada a joué un rôle très important dans ce Plan coopératif, qui vise à accroître le potentiel économique des pays intéressés et à élever ainsi leur niveau de vie.

Depuis 1950, année de la création du Plan, jusqu'au mois d'avril 1958, notre pays aura fourni \$196,800,000 en capital et assistance technique aux projets du Sud et du Sud-Est asiatiques. Au 31 décembre 1956, l'assistance financière qu'il a consentie à tous ces pays en vertu du Plan s'établissait ainsi qu'il suit:

	Assistance- capital	Assistance technique	Total
Birmanie	\$ 170,513	\$ 91,297	\$ 261,810
Cambodge	15,000	48,775	63,775
Ceylan	10,170,165	816,362	10,986,527
Inde	79,947,945	890,588	80,838,533
Indonésie	400	366,091	366,491
Laos	—	22,752	22,752
Malaisie	201,000	219,020	420,020
Nord-Bornéo	—	13,387	13,387
Pakistan	57,155,136	849,743	58,004,879
Sarawak	—	4,396	4,396
Singapour	50,000	25,363	75,363
Thaïlande	—	6,921	6,921
Vietnam	—	132,942	132,942
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$147,710,159	\$ 3,487,637	\$151,197,796

Au Bureau de coopération
technique du Plan
de Colombo

32,231

\$151,230,027

Assistance-capital

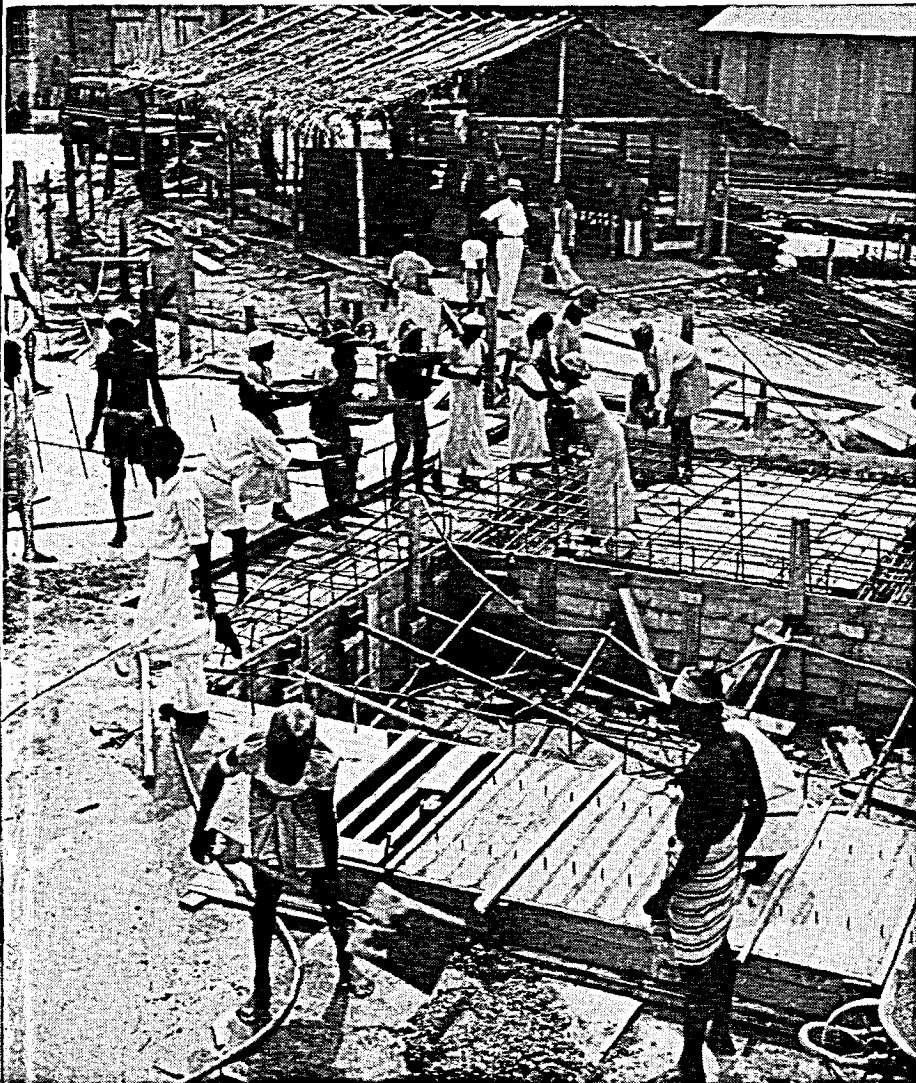
Jusqu'ici le Canada a contribué à soixante-sept projets divers d'assistance-capital. Bien que ces projets portent sur une vaste sphère d'activité, il est sans doute naturel, vu l'expérience qu'il a acquise dans le développement de ses vastes ressources, que notre pays oriente plus spécialement ses efforts vers quatre domaines, savoir: la production et la transmission d'énergie électrique, l'expansion des moyens de transport et de communication, les relevés aériens et autres et l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Bien que plusieurs pays reçoivent actuellement de l'assistance-capital du Canada, à divers degrés, comme le fait voir la liste ci-dessus, les plus forts montants jusqu'à ce jour sont ceux qui ont été fournis à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan.

Un aperçu des principaux projets entrepris dans ces pays figure à la fin du présent article.

Assistance technique

En vertu du Programme d'assistance technique au Plan de Colombo, le Canada envoie des techniciens aux pays asiatiques participants et forme des



Photo—ONF

LE CANADA ET LES PÊCHES DE CEYLAN

Soucieux d'accroître sa production alimentaire, Ceylan accorde une large place dans son programme économique au développement de l'industrie de la pêche. Il a reçu à cet égard l'aide financière et technique du Canada dans le cadre du Plan de Colombo et aux termes du Projet canadien d'aménagement des pêcheries.

M. A.W. Lantz, de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, jusqu'à dernière directeur du programme, surveille l'érection d'un entrepôt frigorifique.

Asiatiques dans les universités, les institutions de recherche et les industries canadiennes.

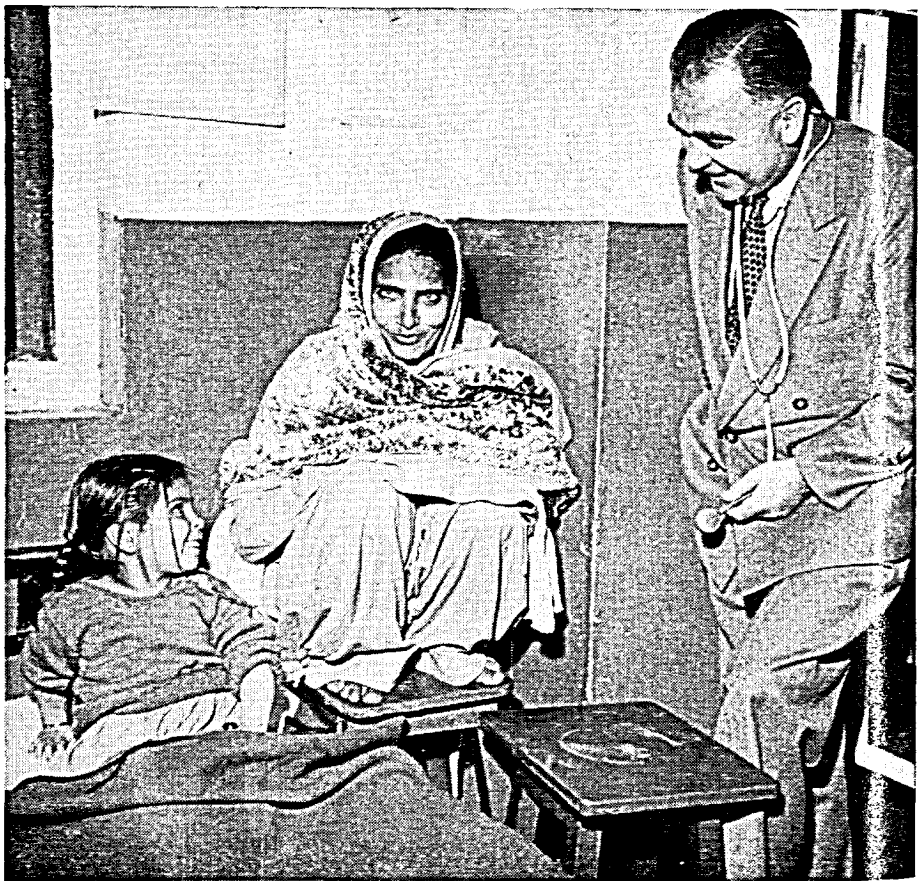
Comme dans le cas de l'assistance-capital, le principe à la base de l'assistance technique canadienne veut que les projets acceptés soient ceux que proposent les pays bénéficiaires à la lumière de leurs propres besoins dans le domaine bien précis du développement économique. Le Canada considère

l'assistance technique et l'assistance-capital comme solidaires et a favorisé cette intégration chaque fois qu'il se pouvait. Le Plan d'assistance technique du Canada s'étend maintenant à douze États et, jusqu'ici, notre pays a pu former chez lui 636 titulaires de bourses de recherche et d'étude et envoyer 94 spécialistes canadiens dans la région qu'englobe le Plan de Colombo. Au 31 décembre 1956, le Canada avait dépensé \$3,490,000 en assistance technique.

Stagiaires

Comme il est dit plus haut, 636 titulaires de bourses de recherche et d'étude ont été formés au Canada jusqu'au 31 décembre 1956. De ce nombre, 235 sont arrivés au Canada au cours des douze mois précédents et, à cette date, 190 se trouvaient encore au Canada.

La formation comprend des cours théoriques et pratiques en agriculture, en génie, en médecine, en administration commerciale et publique, en coopéra-



Photo—JNF

MISSION MÉDICALE CANADIENNE

Membre d'une mission médicale qui a visité les pays d'Extrême-Orient au début de l'année sous les auspices de l'Administration canadienne du Plan de Colombo et des gouvernements intéressés, le docteur John F. McCreary, chef du département de pédiatrie à l'Université de Colombie-Britannique, cherche à se lier d'amitié avec une jeune Indienne, accompagnée de sa mère. La scène se passe à l'hôpital Victoria Jubilee, à Amritsar, dans l'Inde.

tion, en mise en marché et en maints autres domaines. Les stagiaires viennent des pays suivants:

Birmanie — 20	Malaisie — 7
Cambodge — 5	Pakistan — 179
Ceylan — 51	Sarawak — 1
Inde — 211	Singapour — 4
Indonésie — 93	Thaïlande — 1
Laos — 10	Vietnam — 54

Spécialistes

Des 94 spécialistes canadiens envoyés à l'étranger en vertu du Plan de Colombo depuis 1950, il y en a actuellement 42 dans la région du Plan de Colombo. Ils ont exercé leurs fonctions dans les pays suivants;

Birmanie	Laos
Cambodge	Malaisie
Ceylan	Nord-Bornéo
Inde	Pakistan
Indonésie	Singapour

**Aide canadienne dans le cadre
du Plan de Colombo**

(Les chiffres donnés ci-dessous représentent les crédits déjà votés par le Parlement. Ils sont indépendants des sommes totales que le Canada s'est engagé à verser pour chaque projet en voie d'exécution.)

	Montant
Inde	
Mayourakshi: centrale d'énergie et irrigation	
(a) Services du génie et matériel électrique	\$ 2,500,000
(b) Assistance applicable aux frais locaux—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies constitués grâce à la vente locale des envois de blé à l'Inde.	15,000,000
Société des transports routiers de l'État de Bombay	
Camions, autobus, matériel automobile	4,353,000
Fabrique de locomotives de Chittaranjan	
50 chaudières de locomotives	1,808,000
Chemins de fer indiens	
120 locomotives à vapeur	21,462,000
Projet d'énergie hydro-électrique d'Umtru	
(a) Services du génie et matériel électrique	1,200,000
(b) Assistance applicable aux frais locaux—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies constitués grâce à la vente locale des envois de cuivre et d'aluminium à l'Inde.	2,100,000
Matériel antiacridien	136,000
Avions Beaver et matériel de vaporisation	146,000
Générateurs Diesel pour l'électrification rurale	3,003,000
Pile atomique Canada-Inde	
(a) Services du génie et matériel	5,000,000
(b) Contribution aux frais locaux —Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies constitués grâce à la vente locale des envois de cuivre et d'aluminium à l'Inde.	2,900,000

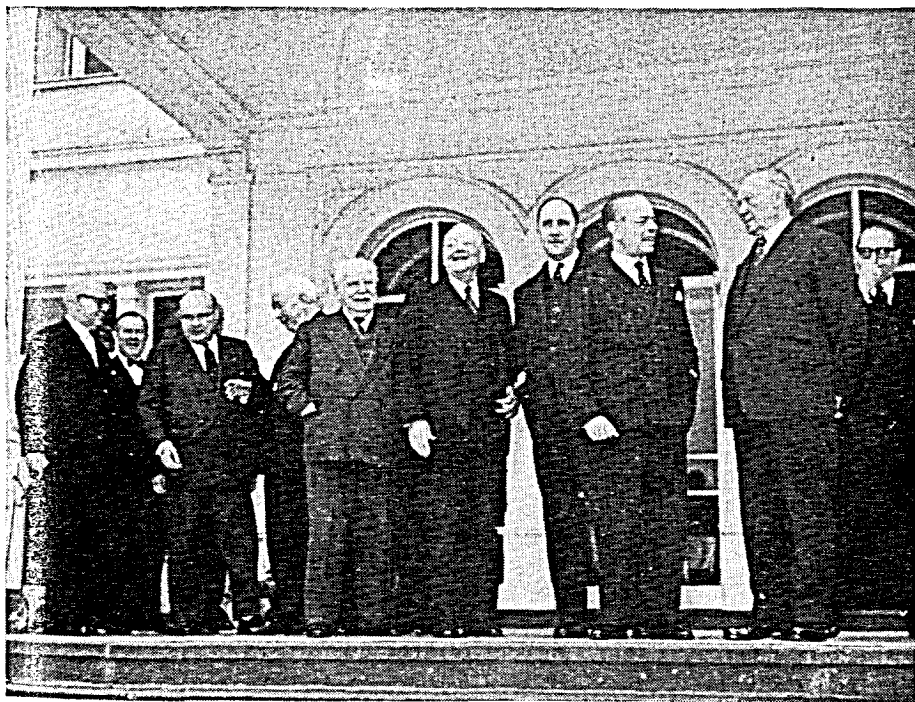
	Montant
Relevés au magnétomètre	\$ 257,000
Projet d'énergie hydro-électrique de Kundah	
Services du génie et matériel	20,000,000
Pakistan	
Projet d'irrigation Gange-Kobadak	1,806,000
Cimentrie de Daud Khel	
Services du génie et matériel	6,583,000
Relevé aérien des richesses naturelles	3,135,000
Ferme à bétail Thal-Commonwealth	197,000
Chemins de fer pakistanais	
Traverses	2,770,000
Matériel antiacridien	
(a) Avions Beaver	176,800
(b) Camions	100,000
Centrale hydro-électrique et projet d'irrigation de Warsak	24,462,000
(a) Services du génie et matériel	
(b) Contribution aux frais locaux	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente du blé et du cuivre fournis au Pakistan.
	—Blé 11,500,000
	—Cuivre 279,000
Cuivre et aluminium	
	—Pour créer des fonds de contrepartie en roupies et contribuer directement aux frais locaux d'autres projets prévus par le Plan.
	720,000
Projet d'énergie hydro-électrique de Shadiwal	2,507,000
Services du génie et matériel	
Ligne de transport d'énergie à haute tension Dacca-Chittagong	4,006,000
Services du génie et matériel	
Centrale thermoélectrique de Goalpara (Khulna)	2,000,000
Services du génie et matériel	
Ceylan	
Projet d'aménagement des pêcheries	
(a) Navires et matériel	622,000
(b) Réfrigération et usines de sous-produits	895,000
Port de pêche de Mutwal	
Contribution aux frais locaux	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente de farine fournie à Ceylan.
	1,000,000
Ligne de transport d'énergie du Gal Oya	774,000
Services du génie et matériel	
Routes rurales	
Contribution aux frais locaux	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente de farine fournie à Ceylan.
	1,050,000
Chemins de fer de Ceylan	
(a) Locomotives Diesel et matériel d'entretien	1,781,000
(b) Traverses	184,000
Ateliers d'entretien agricole	340,000
Matériel	
École de technologie pratique à Katubedde	200,000
(a) Matériel de laboratoire et d'atelier	
(b) Contribution aux frais locaux de construction	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente de farine à Ceylan.
	500,000

(Voir la suite à la page 228)

Session ministérielle de l'OTAN

LES sessions ministérielles ordinaires que tient au printemps le Conseil de l'Atlantique Nord sont consacrées à un tour d'horizon des événements internationaux qui intéressent l'Alliance; elles visent à favoriser l'établissement de conditions grâce auxquelles se maintiendra et se développera au sein de l'OTAN une manière commune d'envisager les grandes questions politiques de l'heure.

La session ministérielle de cette année a eu lieu les 2 et 3 mai, à Bonn. Le délégué du Canada était l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, accompagné du représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'OTAN à Paris, M. L.D. Wilgress, de l'ambassadeur du Canada dans la République fédérale d'Allemagne, M. C.S.A. Ritchie, et de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.



RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OTAN

L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Pearson (2^e à compter de la gauche), en compagnie des ministres des Affaires étrangères des pays suivants: Danemark, Belgique, Luxembourg, États-Unis, Pays-Bas, Italie et République fédérale d'Allemagne, à la session ministérielle de l'OTAN, tenue à Bonn les 2 et 3 mai. On voit aussi le président Heuss (4^e à compter de la gauche) et le chancelier Adenauer (2^e à compter de la droite) de la république allemande.

La décision de tenir cette réunion dans la capitale allemande marquait le désir du Conseil de l'Atlantique Nord d'élargir les bases de l'appui que reçoit l'Organisation dans l'ensemble des pays atlantiques en familiarisant davantage leurs populations avec la nature et les buts de l'OTAN. Cette décision était conforme, d'autre part, aux recommandations du Comité des trois ministres des

Affaires étrangères, dont le rapport au Conseil, en décembre 1956, avait souligné l'utilité qu'il y aurait à ce que les sessions ministérielles se tiennent successivement dans les diverses capitales de l'OTAN et non pas toujours à son siège de Paris.

Pour le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, la réunion de Bonn était une excellente occasion de rappeler avec éclat l'intérêt qu'il prend à l'OTAN et de réaffirmer l'appui sans réserve qu'il accorde à l'orientation actuelle de l'Organisation. Dans son discours d'inauguration de la session ministérielle, le chancelier Adenauer a donné le ton en insistant sur la solidarité nécessaire des puissances de l'OTAN et en repoussant toute idée de neutralité de l'Allemagne ou de création d'une zone neutre au cœur de l'Europe, ce qui pourrait détacher l'Allemagne de l'OTAN.

Le Gouvernement canadien souhaitait qu'à Bonn le Conseil de l'OTAN

- a) donnerait une réponse collective retentissante à la politique européenne actuelle de l'URSS;
- b) ferait mieux comprendre à l'Allemagne et aux autres pays libres de la région à quel point l'Europe occidentale doit compter, pour sa sécurité et sa stabilité, sur l'Alliance atlantique;
- c) développerait le sentiment de l'unité politique au sein de l'Alliance.

Le Conseil s'est rapproché de ces objectifs, même s'il n'y a pas eu de propositions nouvelles ou spectaculaires, ce à quoi on ne s'attendait d'ailleurs pas. La session aura été particulièrement utile en ce qu'elle a fait la démonstration de l'unité et du courage des puissances de l'Atlantique devant les menaces récentes de l'URSS.

En ce qui concerne ces menaces, la position prise par le Conseil a été bien nette, ainsi qu'en fait foi le communiqué final, rédigé en termes non équivoques (voir plus loin). Le Conseil a jugé d'un commun accord que la campagne de menaces de l'URSS contre certains pays de l'OTAN avait pour but, entre autres, d'assurer aux forces soviétiques le monopole des armements nucléaires sur le continent européen. Ce serait là évidemment une situation inacceptable, et les ministres ont noté avec satisfaction les fermes réponses données à cette manœuvre. Celle-ci, non seulement n'avait pas eu de succès, a estimé le Conseil, mais avait eu un effet tout opposé.

Les ministres ont été d'avis que la politique de l'URSS n'avait guère changé depuis leur dernière réunion, malgré de nouveaux efforts déployés par ce pays dans le sens de la "coexistence pacifique". Tout en reconnaissant que les dirigeants soviétiques se trouvent dans un dilemme, les ministres ont donné clairement à entendre, dans leur communiqué final, que les dirigeants soviétiques, s'ils désirent sincèrement dissiper la menace d'une guerre atomique, peuvent, non seulement se rassurer eux-mêmes, mais rassurer le monde entier en joignant l'action à la parole, et notamment en faisant disparaître les menaces que constituent pour la paix le partage de l'Allemagne, la répression brutale des aspirations de la Hongrie à la liberté, et les manœuvres de subversion auxquelles ils ont recourus dans le Proche-Orient. La durée et l'ampleur des discussions portant sur le Proche-Orient ont permis de constater que les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se montraient disposés plus qu'auparavant à passer en revue les questions relatives à cette partie du monde.

La fermeté des ministres devant la politique actuelle de l'URSS s'est manifestée également lorsqu'ils ont examiné l'état de préparation militaire de l'Alliance. Ainsi que l'a signalé M. Adenauer, l'Union soviétique retient encore cinq millions d'hommes sous les armes en dépit des réductions d'effectifs dont elle fait grand état mais que rien ne confirme jamais, et elle accroît rapidement la puissance de son armement atomique. La menace militaire qui pèse sur l'Alliance n'a donc nullement diminué; les ministres évoquaient évidemment cette situation lorsqu'ils ont réitéré l'intention de l'Alliance de recourir à toutes les ressources à leur disposition en cas d'attaque. Ils ont fait observer que la possibilité du recours aux engins de défense les plus modernes constituait encore le meilleur moyen de prévenir toute tentative d'attaque contre l'Alliance.

D'une manière générale, la session ministérielle a été bien accueillie par l'opinion publique allemande. Les journaux ont bien rappelé que cette réunion aurait eu un plus fort retentissement si le Conseil de l'OTAN avait pu produire des propositions concrètes en vue de la réunification de l'Allemagne, mais de toutes parts on s'est montré satisfait de ce que les quinze ministres des Affaires étrangères aient renouvelé leur engagement de recourir à tous les moyens à leur disposition pour obtenir des élections libres par lesquelles se ferait la réunification de l'Allemagne.

L'OTAN, bien sûr, ne saurait apporter de solutions à toutes les questions fort complexes qui se posent au monde libre à l'heure actuelle; c'est dire que la session de Bonn a laissé sans réponse un bon nombre de ces questions. Toutefois, dans les circonstances actuelles, l'OTAN doit pouvoir modifier ses objectifs devant les situations sur lesquelles elle ne trouve aucune prise; il reste que la session ministérielle de Bonn a montré l'Alliance atlantique comme une puissance formidable, et matériellement et psychologiquement. Malgré tous les vents contraires, elle continue d'avoir une grande utilité. La session ministérielle de Bonn a démontré au monde que les quinze membres de l'Alliance la considèrent toujours comme un instrument indispensable de leurs politiques étrangères.

COMMUNIQUÉ FINAL

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle régulière à Bonn les 2 et 3 mai 1957, sous la présidence de M. Gaetano Martino, ministre des Affaires étrangères d'Italie. Les débats ont été dirigés par lord Ismay, secrétaire général de l'Organisation.

2. L'alliance atlantique est et demeure une alliance défensive. Elle a été créée pour protéger contre toute possibilité d'agression les nations qui y ont adhéré. Elle a réussi mais il est certain que ce danger subsiste et que les puissances atlantiques doivent donc rester unies pour pouvoir continuer à se défendre. Le Conseil a noté que depuis sa dernière session, les dirigeants soviétiques ont entrepris une campagne qui tout en s'efforçant de faire oublier la répression soviétique en Hongrie, a pour but de pousser l'opinion publique dans divers pays de l'alliance à s'opposer à la modernisation de leurs forces militaires et d'affaiblir le principe de la sécurité collective fondé sur l'OTAN. Le Conseil a constaté que l'un des objectifs d'une telle campagne serait d'assurer aux forces soviétiques le monopole de l'armement nucléaire sur le continent européen. Une pareille situation serait évidemment tout à fait inacceptable. Le Conseil a noté avec satisfaction la fermeté des réponses faites à ces manœuvres soviétiques.

3. L'alliance atlantique doit être en mesure de répondre par tous les moyens dont elle peut disposer à toute attaque qui serait déclenchée contre elle. C'est parce qu'elle disposera des instruments de défense les plus modernes qu'elle découragera toute tentative de lancer pareille attaque contre elle. En attendant la conclusion d'un accord acceptable sur le désarmement, aucune puissance ne peut prétendre lui interdire la possession des armes modernes nécessaires à sa défense. Toutefois si les craintes manifestées par l'Union soviétique sont sincères, elles peuvent être aisément dissipées. Il lui suffit d'accepter un

accord général de désarmement comportant des mesures efficaces de contrôle et d'inspection dans le cadre des propositions plusieurs fois répétées par les puissances occidentales et qui restent un des fondements essentiels de leur politique.

4. Dans le cadre de ses discussions sur le problème de la sécurité le Conseil a évoqué le problème de l'équilibre entre les armes modernes et les armes classiques. Le Conseil attendra les résultats des études commencées à ce sujet par les autorités militaires de l'alliance afin de permettre aux États membres de prendre en commun les décisions nécessaires concernant le développement et l'équilibre des diverses catégories de forces. Le Conseil reste convaincu que ces décisions communes doivent tenir compte de la nécessité pour l'OTAN d'avoir les moyens efficaces pour décourager une agression, y compris un bouclier puissant de forces terrestres, navales et aériennes, pour être à même de protéger les territoires des États membres.

5. Les événements récents de Hongrie ont confirmé que la liberté ne compte pas aux yeux des Soviétiques que l'URSS est prête à employer la force pour briser les légitimes aspirations des nations. Le Conseil a été d'accord pour estimer que la répression brutale de la lutte héroïque des Hongrois pour leur liberté demeure une réelle difficulté pour l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

6. Le Conseil a examiné les effets que les événements politiques de ces derniers mois ont eus sur la question de la réunification de l'Allemagne. Il a résolu de poursuivre de toutes ses forces les tentatives qui ont été faites pour décider le Gouvernement soviétique à respecter l'accord qu'il a donné concernant la réunification de l'Allemagne par des élections libres. Dans la conviction que la prolongation de la division de l'Allemagne et de la situation anormale de Berlin constitue un danger permanent pour la paix mondiale, les Ministres ont confirmé leur résolution de poursuivre par des moyens pacifiques et de renforcer leur politique commune pour la restauration d'un État allemand uni et libre dans le cadre d'un système de sécurité garantissant la paix de l'Europe. Leur attention s'est particulièrement attachée au caractère inhumain de la division persistante du peuple allemand.

7. Le Conseil a examiné les récents développements de la situation dans le Moyen-Orient. Il a conclu que si les dangers pour la paix restent sérieux, il existe cependant certains éléments nouveaux qui permettent d'espérer une limitation des possibilités d'expansion et de subversion communistes. Le Conseil a souligné l'intérêt des initiatives récentes qui renforcent les efforts déjà faits pour assurer la sécurité et l'intégrité des pays du Moyen-Orient.

8. Les Ministres ont examiné l'état de l'alliance à la lumière des développements politiques qui se sont déroulés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région atlantique depuis leur dernière réunion. A cette occasion, ils ont passé en revue les progrès réalisés dans le domaine des consultations politiques conformément aux nouvelles procédures instituées à la suite des recommandations du Rapport des Trois approuvé en décembre dernier. Ils sont arrivés à la conclusion que des résultats concrets et utiles ont été obtenus et que l'alliance acquiert ainsi à la fois plus de maturité et plus de cohésion.

9. Le Conseil a pris note du rapport que lui a présenté lord Ismay. Il lui a manifesté ses sentiments de gratitude et l'a remercié des incomparables services que pendant cinq ans il a rendus à la cause de l'alliance.

ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé le 31 mai que le Canada et la Tunisie avaient décidé d'un commun accord d'établir des relations diplomatiques. A titre de premier pas vers la création de rapports plus étroits entre les deux pays, l'actuel ambassadeur de Tunisie à Washington, M. Mongi Slim, deviendra en même temps le premier ambassadeur de Tunisie au Canada. M. Slim continuera de résider à Washington.

La Tunisie, antérieurement protectorat français, a accédé à son entière indépendance le 20 mars 1956. Le Canada a accordé la reconnaissance *de jure* au nouvel État le 20 juin 1956. Il a été représenté par un envoyé spécial aux fêtes du premier anniversaire de l'indépendance de la Tunisie.

Évolution de la Corée*

L'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, qui s'emploie depuis quatre ans à ranimer l'économie coréenne paralysée par la guerre, est en train de transformer le pays.

Son œuvre en est rendue à un point où il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il n'est en Corée pas une seule personne ni une grande industrie qui n'ait bénéficié d'une façon ou d'une autre du programme de l'ONU. Les manufactures se sont relevées de leur ruine, les maisons se sont reconstruites, la flotte de pêche s'est renouvelée, les industries extractives ont repris leur activité, de petites industries ont surgi çà et là avec beaucoup de vitalité. Tout cela ne s'est pas produit en un jour.

L'Agence a vu le jour en 1950; trente-six pays s'étaient engagés à participer au relèvement de la Corée et avaient promis des contributions s'élevant au total à quelque 140 millions de dollars.

Aide du Canada à la Corée

Les sommes versées par le Canada à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée se sont élevées au total à \$7,750,000, ce qui met notre pays en troisième place parmi les contributeurs, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Le Canada avait d'abord donné \$7,250,000, en 1951-1952, puis il a versé \$500,000 de plus, en 1954-1955, afin d'encourager les autres gouvernements à grossir leurs contributions.

D'autre part, le Canada a fourni de la morue salée pour une valeur de \$750,000 au Programme de secours d'urgence des Nations Unies en Corée, mis en oeuvre en vertu de résolutions du Conseil de sécurité peu après l'ouverture des hostilités de Corée et qui avait pour objet de fournir à ce pays des secours immédiats en vivres et en vêtements.

Le Canada fait partie du Comité consultatif de l'Agence pour le relèvement de la Corée; son représentant permanent auprès des Nations Unies préside ce comité, et des Canadiens en nombre considérable travaillent ou ont travaillé dans les services de l'Agence. Aux sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les délégations du Canada ont pris une part active aux débats relatifs à l'Agence; elles ont été auteurs ou coauteurs de plusieurs résolutions concernant l'orientation des travaux de l'Agence.

Besoins pressants

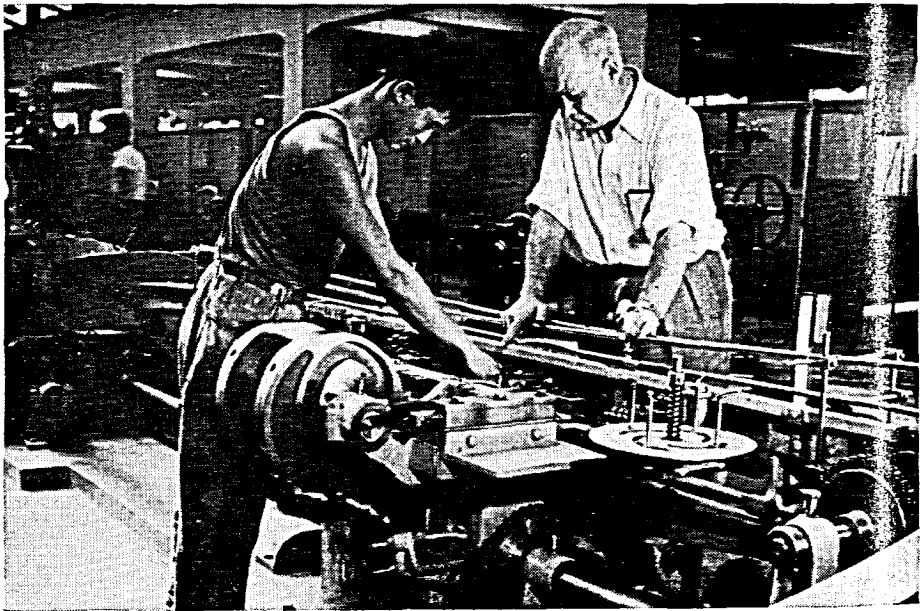
Il était impossible de mettre en route un programme de rééquipement dès les premières perspectives de paix. Il fallait tout d'abord procurer des aliments, un abri, des vêtements et des soins médicaux aux multitudes qui en avaient besoin. Les premiers secours incombent au Commandement des Nations Unies, mais l'Agence a quand même joué un rôle auxiliaire en fournissant le personnel nécessaire pour l'assistance et la lutte contre les maladies. L'Agence lança un programme de reconstruction d'écoles et d'orphelinats; elle a expédié à la Corée éprouvée par la faim onze millions de dollars de céréales et, plus tard, neuf millions de dollars de fertilisants.

Le programme complet de l'Agence, élaboré de concert avec le Gouvernement de la république coréenne, le Commandement des Nations Unies et cer-

*Traduction d'un article paru en février 1957 dans la *United Nations Review*.

taines autres agences, n'a pu démarrer avant la trêve de juillet 1951. Il avait été conçu de façon à profiter à tous les secteurs de l'industrie et de l'organisation sociale. On était en face d'un immense casse-tête à pièces solidaires les unes des autres. L'action devait porter simultanément sur plusieurs domaines divers secteurs de l'agriculture, irrigation, exploitation forestière, pêche, industries, mines, enseignement, logement, installations médicales et services d'assistance. Il y avait pénurie grave d'outillage, de matériaux de construction et même de techniciens expérimentés.

Il fallait commencer par se procurer dans le monde entier des machines et divers produits. A un moment donné, pas moins de soixante-dix navires étaient en route vers la Corée, chargés d'importations commandées par l'Agence.



Photo—Nations Unies

MISSION TECHNIQUE

Sous les regards attentifs de M. Benjamin Rothwell, directeur de la production à l'Imprimerie nationale, un imprimeur coréen fait l'essai d'un procédé moderne qu'il vient d'apprendre. De 1953 à 1955 M. Rothwell a séjourné en Corée, où il a aidé des techniciens du pays à parfaire leur initiation aux méthodes modernes du métier. Sa mission était sous les auspices de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.

Agriculture et pêches

Comme la Corée est avant tout un pays agricole, les principaux efforts de l'Agence ont porté entre autres choses sur les productions du sol. L'Agence a contribué à la construction de 257 barrages et réseaux d'irrigation; elle a amélioré le menu et le gros bétail du pays par l'introduction de nouveaux sujets; elle a inauguré sur tout le territoire des programmes d'immunisation massive du cheptel; elle a importé l'acier et le matériel nécessaires à la mécanisation de l'agriculture.

L'industrie coréenne de la pêche, qui produit les quatre cinquièmes des protides entrant dans le régime alimentaire des Coréens, a bénéficié des importations suivantes: dix chalutiers de haute mer, bois d'œuvre destiné à la con-

struction et à la réparation de petits navires, matériel de pêche, moteurs, cordages, filets, toile à voile et appareils à plonger.

Une drague de 2000 c.v., destinée à enlever la vase des ports et des chenaux de la côte occidentale, et construite à Hawaii, a été livrée à la Corée. Notons aussi les travaux de construction ou de réparation de quais, d'entrepôts, de conserveries et de glaciers.

Il s'agissait ensuite de réduire le volume des importations nécessaires en remettant en marche les usines et les industries de la Corée et en favorisant le progrès industriel. L'Agence s'est intéressée à l'industrie textile de la Corée; elle lui a procuré des fuseaux, des métiers et du matériel divers destinés aux filatures de coton et de laine peignée. L'unique soierie de Corée a été rouverte. Les papeteries et les tréfileries ont reçu du matériel leur permettant non seulement de relancer leur production mais de l'accroître.

D'autres produits essentiels ne se fabriquaient pas en Corée. L'unique cimenterie du pays, réorganisée par l'Agence, était bien loin de répondre aux besoins, même si elle fonctionnait à plein rendement. Pour remédier à cette situation, l'Agence construit, au prix de \$8,500,000, une cimenterie qui pourra produire 200,000 tonnes métriques par année.

Pour obvier à la rareté du verre, l'Agence construit une fabrique de verre, unique en son genre au pays, qui mettra fin à la nécessité de l'importation. Soucieuse en outre de favoriser la mise en valeur des richesses naturelles, elle a fait venir des experts de plusieurs pays pour conseiller la Corée sur la modernisation de ses industries extractives. On a en outre mis sur pied un laboratoire de contrôle destiné à faciliter l'identification des gisements nouvellement découverts.

Le programme a remporté un grand succès dans le domaine de l'assistance à la petite entreprise privée, octroyée par le moyen d'un fond perpétuel de prêt que l'Agence avait créé pour venir en aide au petit manufacturier ne disposant pas de capitaux suffisants pour mettre de nouveau son entreprise en état de fonctionnement. Plus de mille prêts, déjà amortis pour un bon nombre, ont été consentis, entre autres, à des fabricants de lentilles, de fermoirs, de coffres de bambou, d'allumettes, etc. . . .

Programme sanitaire

En plus d'aider les agences bénévoles dans l'exécution des programmes sanitaires et la direction des cliniques, l'Agence a mis sur pied à Tongnae, près de Pusan, un centre de réadaptation. Là les amputés sont munis d'appareils de prothèse et initiés à un métier tenant compte de leur infirmité: ils peuvent ensuite retourner dans leur foyer et gagner leur vie.

Les hôpitaux ont été restaurés et dotés d'un nouveau matériel. A Séoul le centre médical national actuellement en construction comprendra un hôpital moderne de même qu'une école de médecine.

L'exécution des grands projets presque terminée, les résultats du programme très diversifié se manifestent dans chaque province. Le mérite des réalisations de l'Agence revient pour une bonne part aux Coréens eux-mêmes qui ont travaillé sans relâche à la restauration de leur pays. L'assistance que l'ONU a pu leur fournir, ils ont su l'utiliser positivement, pour se tirer d'une situation difficile, non pas comme s'il s'agissait d'un appui qui les exempterait d'efforts personnels.

Les élections à Delhi

par M. Escott Reid

(anciennement le haut commissaire du Canada dans l'Inde)

À LA fin de février et au début de mars, les électeurs de l'Inde, la plus grande démocratie du monde, (au nombre de 190 millions) ont pris part à des élections générales pour la deuxième fois dans l'histoire de leur pays. Dans la capitale, le scrutin s'est tenu le dimanche 3 mars. La vieille et la nouvelle Delhi, avec une partie de la région environnante, forment l'un des six territoires de l'Union indienne qui relèvent de l'administration centrale. Les citoyens de Delhi, ne possédant pas de législature en propre, ne peuvent voter que pour l'élection des membres de la Lok Sabha (Chambre du peuple), qui est la Chambre des députés de l'Inde. Presque partout ailleurs, on votait en même temps pour le choix de représentants aux assemblées d'État (Vidham Sabhas). Tout s'est passé comme si, au Canada, des élections fédérales et provinciales avaient lieu simultanément, les résidents de la région d'Ottawa n'ayant droit de vote qu'aux élections fédérales.

Le Territoire de Delhi est divisé en quatre circonscriptions Chandni-Chowk et Delhi-Sadar, dans la vieille ville surpeuplée; Nouvelle-Delhi, la nouvelle ville; enfin Delhi-Extérieure, qui englobe les environs suburbains et ruraux de la capitale. Ces quatre circonscriptions élisent cinq députés: le comté de la banlieue de Delhi en élit deux, dont l'un réservé au représentant de tribus et castes classées (les "intouchables"). La Chambre du peuple, composée de 500 députés, comporte 98 de ces sièges réservés; toutefois, la distinction entre sièges réservés et sièges ordinaires doit disparaître en 1960.

En possession d'une lettre de la Commission électorale m'assurant libre accès aux bureaux de scrutin, je prends de bonne heure la voiture en compagnie de M. Taylor; nous nous dirigeons vers la campagne afin d'aller observer le vote dans les villages des environs. Lorsque nous arrivons, peu après neuf heures, les bureaux de scrutin viennent de s'ouvrir. Le vote est lent et paisible. Il fait un temps calme et c'est dimanche, jour que les Indiens, tout comme les Canadiens, se gardent de commencer dans la précipitation. Peu à peu les électeurs affluent. Vers midi nous nous rendons dans la vieille Delhi, où nous trouvons les bazars fort achalandés. La bonne humeur règne partout et chacun donne volontiers son interprétation de ce qui se passe. Je n'ai vu la police intervenir qu'une seule fois; il s'agissait de rappeler à l'ordre un partisan en train de tendre une bannière électorale trop près d'un bureau de scrutin. Nous devions apprendre plus tard que les électeurs des circonscriptions de Delhi avaient voté dans une proportion variant de la moitié aux deux tiers, ce qui est passablement élevé si l'on considère que dans leur cas l'intérêt n'était pas stimulé par le choix de représentants à une assemblée d'État.

Bien des complications

En Inde, le scrutin peut s'accompagner de bien des complications. Dans la circonscription de Delhi-Extérieure, par exemple, les candidats étaient au nombre de treize, identifiés soit par le symbole d'un parti soit par un emblème

particulier; au bureau de scrutin, une urne distincte était réservée à chaque candidat. L'électeur se présente habituellement en tenant à la main une feuille d'identité portant l'emblème d'un ou de plusieurs des partis qui ont sollicité son suffrage. Même si ces cartes d'identité prolongent la campagne électorale jusqu'au seuil des bureaux de scrutin, on les trouve utiles étant donné qu'elles facilitent la tâche de trouver les noms sur les listes électorales, qui comprennent dans la plupart des subdivisions de 750 à 1000 inscriptions. Ces feuilles comportent un autre avantage; bon nombre de femmes mariées, à la campagne surtout, refusent de faire part du nom de leur époux; toutefois elles répondront par un oui ou par un non à la question: Vous êtes madame Une Telle?

Ce travail d'identification se poursuit autour d'un pupitre et en plein air, devant le bureau de scrutin. Sur le pupitre, une urne de scrutin, destinée à familiariser les électeurs, est exposée à la vue. Quant à celles qui servent effectivement, elles sont munies d'un triple dispositif de sûreté, de nature à prévenir les dépôts massifs de bulletins. Après le vote, elles sont ouvertes à un bureau central, en présence des agents des candidats. Le personnel du bureau indique à chacun la façon de voter. A l'extérieur, des affiches indiquent aux électeurs la façon de se mettre en file, de se procurer et de déposer leurs bulletins. Les emblèmes des candidats de la circonscription sont également exposés. Dehors, des feuilles d'identité chiffonnées jonchent le sol autour du pupitre. A l'intérieur, aucune propagande n'est tolérée.

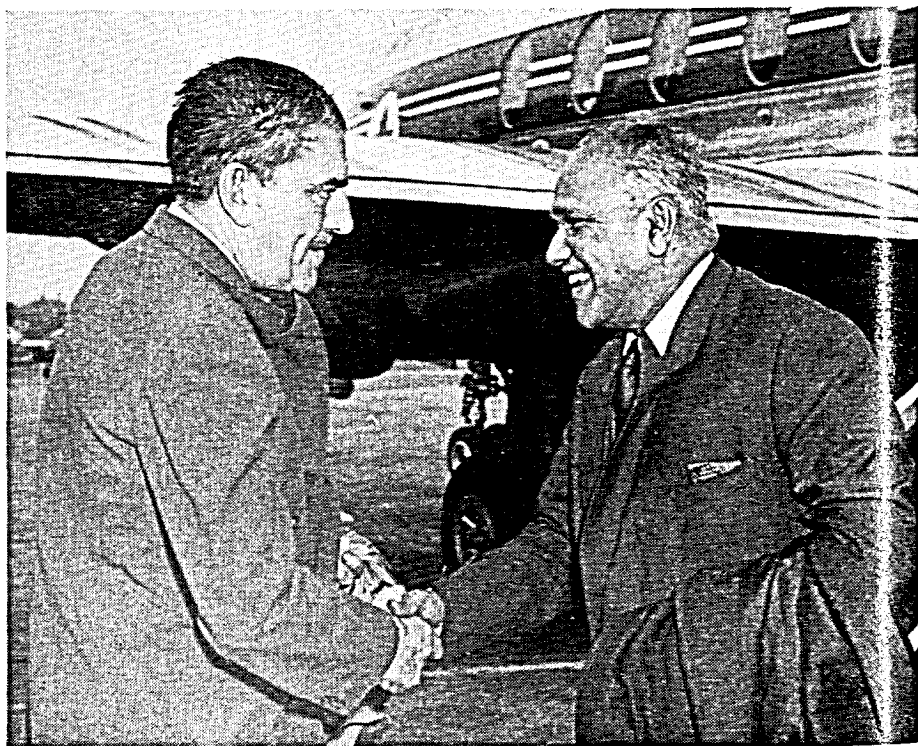
Une fois identifié sur la liste électorale, le votant reçoit une feuille qui lui donne droit à un bulletin de vote. Ces feuilles, en deux paquets, dont un pour les hommes et l'autre pour les femmes, sont numérotées, ce qui permet de constater à n'importe quel moment du jour, d'un simple coup d'oeil, combien d'électeurs et d'électrices ont voté.

Hommes et femmes prennent la file séparément devant le bureau de scrutin. A la présentation de leur feuille numérotée, ils reçoivent un bulletin vert d'un format d'environ 2 pouces sur 3. Comme des billets de banque, les bulletins sont revêtus d'une impression destinée à prévenir les contrefaçons, ainsi que d'un numéro de série, du pilier symbolique d'Ashoka et des trois têtes de lion que l'Inde a substituées à la Couronne. Le numéro de série permet à la Commission électorale de déterminer à quel État et à quelle circonscription chaque bulletin de vote a été attribué. Ainsi les bulletins ne peuvent servir que dans la région à laquelle ils ont été attribués, précaution utile lorsque les jours de votation sont échelonnés d'une région à l'autre sur une période de quelques semaines.

En se présentant, le votant tient sa feuille numérotée certifiant que son nom est inscrit à la liste électorale et qu'il a droit à un bulletin de vote. Il passe ensuite au second pupitre, où se trouvent les listes de contrôle. Dans la région de Delhi, ces listes sont établies en trois langues: hindi, ourdou et anglais. En lui remettant le bulletin, les préposés marquent l'électeur, à l'index gauche, d'un cercle d'encre indélébile. Le numéro du bulletin est alors inscrit en regard du nom de l'électeur. Cette mesure peut sembler compromettre le secret du vote en liant chaque bulletin à un nom mais enfin elle constitue une garantie utile contre les suppositions de personnes. Quant aux numéros de série, ils préviennent dans les circonscriptions à deux députés l'utilisation des deux bulletins en faveur d'un seul candidat. De toute façon, les listes de contrôle sont conservées sous scellés en prévision des contestations d'élection. Ainsi le secret du vote est respecté.

Muni de son bulletin, l'électeur passe ensuite derrière un écran, habituellement fait de gros canevas; là les urnes sont alignées le long du mur et revêtues chacune de l'emblème d'un candidat. Certains emblèmes sont connus dans tout le pays, notamment celui des bœufs sous le joug (parti du Congrès) et de la lampe (parti Jan Sangh). D'autres servent à caractériser des partis à l'intérieur d'un seul État ou territoire; certains appartiennent à de simples candidats indépendants. Au moment du vote, l'électeur dépose son bulletin, sans le marquer, dans l'urne qui porte l'emblème du candidat de son choix.

Depuis 1951 la Commission électorale a acquis dans le domaine des grandes élections populaires une vaste expérience dont elle sait faire profiter les pays asiatiques et africains aux prises avec les mêmes problèmes électoraux. Je suis arrivé dans l'Inde trop tard pour être témoin des premières élections générales, celles de 1951-1952. Comme je dois quitter le pays prochainement, après plus de quatre ans, il m'est particulièrement agréable d'avoir pu assister à cette deuxième consultation générale de l'électorat indien.



Photo—Capital Press

PREMIER HAUT COMMISSAIRE DE CEYLAN

Le premier haut commissaire de Ceylan au Canada M. Ratnakerte Senarat Serasinghe Gunewardena, est accueilli, à son arrivée, par M. D'Arcy McGreer, alors chef du protocole aux Affaires extérieures.

M. P.
ti
M. R.
n
M. E.
ti
M. N.
C
M. J.-
C
M. K.
19
M. E.
19
M. A.
Pa
M. M.
tri
M. C.
C
M. R.
22
M. H.
Pa
M. G.
ti
M. R.
à
M. W.
ch
M. A. J.
Ca
M. A. S.
du
M. P. E.
M. F. J.
M. L. F.
M. J. D.
M. D. S.
Ca
M. W.
ti
M. H. T.
en
M. A.-
cla
M. G.-
Ca
M. N.
M. G.-
Ca
M. O. W.
du

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. P. Reading, de la légation du Canada à Helsinki, est affecté le 12 avril 1957 à l'administration centrale.
- M. R.W. Nadeau, de l'administration centrale, est affecté le 3 mai 1957 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. E.M. Reid, haut commissaire du Canada dans l'Inde, est affecté le 4 mai 1957 à l'administration centrale.
- M. N.A. Robertson, haut commissaire du Canada à Londres, est nommé ambassadeur du Canada à Washington. Il est parti pour Washington le 8 mai 1957.
- M. J.-J.-M. Côté, de l'administration centrale, est affecté le 8 mai 1957 à l'ambassade du Canada à Rio-de-Janeiro.
- M. K.P. Kirkwood, haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, est affecté le 19 mai 1957 à l'administration centrale.
- M. E. Turcotte est nommé ambassadeur du Canada en Suisse. Il est parti pour Berne le 11 mai 1957.
- M. A.D.P. Heeney, C.R., ambassadeur du Canada à Washington, est affecté le 8 mai 1957 à l'administration centrale. Il a quitté le ministère des Affaires extérieures le 14 mai 1957.
- M. M. Shenstone, de la légation du Canada à Beyrouth, est affecté le 15 mai 1957 à l'administration centrale.
- M. C.A. Ronning, ambassadeur du Canada en Norvège, est nommé haut commissaire du Canada dans l'Inde. Il est parti pour la Nouvelle-Delhi le 17 mai 1957.
- M. R.M. Macdonnell est nommé ambassadeur du Canada en Égypte et ministre au Liban le 22 mai 1957.
- M. H.O. Moran, MBE, ambassadeur du Canada en Turquie, est affecté le 22 mai 1957 à l'administration centrale.
- M. G.A.H. Pearson, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 23 mai 1957 à l'administration centrale.
- M. R.L. Elliott, de l'administration centrale, est affecté le 27 mai 1957 à la légation du Canada à Beyrouth.
- M. W.E. Bauer, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 28 mai 1957 à l'administration centrale.
- M. A.J.J. Young, de l'administration centrale, est affecté le 28 mai 1957 à l'ambassade du Canada à Rome.
- M. A.S. McGill, de l'administration centrale, est affecté le 28 mai 1957 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. P.D. Scott entre au Ministère le 28 mai 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. F.J.L. Hudon entre au Ministère le 30 mai 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. L.H. Amyot entre au Ministère le 3 juin 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. J.D. Lane entre au Ministère le 3 juin 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. D.S. McPhail, de l'administration centrale, est affecté le 5 juin 1957 à l'ambassade du Canada à Paris.
- M. W.A. Jenkins, du consulat du Canada à Détroit, est affecté le 10 juin 1957 à l'administration centrale.
- M. H.T.W.C.B. Blockley, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 10 juin 1957 à l'administration centrale.
- M. A.-C. Lapointe entre au Ministère le 12 juin 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. G.-A. Rau, de l'administration centrale, est affecté le 12 juin 1957 au consulat général du Canada à Boston.
- M. N. Haffey entre au Ministère le 17 juin 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. G.-G.-J. Grondin, de l'administration centrale, est affecté le 17 juin 1957 à l'ambassade du Canada à Mexico.
- M. O.W. Diér, de l'ambassade du Canada à Copenhague, est affecté le 22 juin 1957 à la légation du Canada à Helsinki.

- M. J.-W. Courchesne, de l'ambassade du Canada à Rome, est affecté le 25 juin 1957 à l'administration centrale.
- Mlle L. MacKay, de l'administration centrale, est affecté 28 juin 1957 à l'ambassade du Canada à Bonn.
- M. K.C. Brown, de l'administration centrale, est affecté le 29 juin 1957 à l'ambassade du Canada à Berne.
- M. J. George, de l'administration centrale, est affecté le 30 juin 1957 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris.

LES TRAITÉS Faits courants

Multilatéraux

- Convention sur les droits politiques de la femme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa septième session.
En vigueur pour le Canada le 30 avril 1957.

Bilatéraux

Danemark

- Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement danois prévoyant la prolongation, pour une période de trois ans, du programme canadien de formation d'équipages aériens pour l'OTAN.
Signées à Copenhague le 17 avril 1957.
En vigueur le 17 avril 1957.

Japon

- Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement japonais relatif à la formation agricole au Canada de jeunes cultivateurs japonais.
Signées à Ottawa les 27 et 28 mars 1957.
En vigueur le 28 mars 1957.

Norvège

- Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement norvégien prévoyant la prolongation, pour une période de trois ans, du programme canadien de formation d'équipages aériens pour l'OTAN.
Signées à Oslo le 17 avril 1957.
En vigueur le 17 avril 1957.

Pays-Bas

- Convention et Protocole entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas pour éviter les doubles impositions et empêcher la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu.
Signés à Ottawa le 2 avril 1957.

- Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas prévoyant la prolongation, pour une période de trois ans, du programme canadien de formation d'équipages aériens pour l'OTAN.
Signées à La Haye les 12 et 13 avril 1957.
En vigueur le 13 avril 1957.

Pologne

- Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement polonais relatif à la vente de blé canadien à la Pologne durant les campagnes agricoles 1956-1957 et 1957-1958.
Signées à Ottawa le 15 mars 1957.
En vigueur le 15 mars 1957.

Portugal

- Échange de Notes entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement portugais modifiant les paragraphes 3 et 4 de l'Annexe à l'Accord aérien entre les deux pays signé à Lisbonne le 25 avril 1947.
Signées à Lisbonne les 24 et 30 avril 1957.
En vigueur le 30 avril 1957.

Roya
Accor
e
Écha
n
États
Écha
c
n
Recue
e
Recue
c
p
Public
Finan
S
at
Étude
N
Conver
ph
(E
Conver
m
Annua
ve
Résolu
on
or
Comm
E
ot
Comm
E
vi
Évalu
(d
N
Rappo
da
D
* On p
en fran
au Can
Buildin
(Toron
versité
sont fot
ventes
Inc. (51
de l'Or
et docu
1956 d'

Royaume-Uni

Accord financier portant modification de l'accord financier entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni, signé à Ottawa le 6 mars 1946.

Signé à Ottawa le 6 mars 1957.

Échange de Notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume-Uni mettant en vigueur l'accord financier entre les deux pays signé à Ottawa le 6 mars 1957.

Signées à Ottawa le 29 avril 1957.

En vigueur le 29 avril 1957.

États-Unis d'Amérique

Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les travaux de creusage dans les sections des rivières Sainte-Marie et Sainte-Claire des chenaux de communication des Grands lacs.

Signées à Ottawa le 30 novembre 1956 et les 8 et 9 avril 1957.

En vigueur le 9 avril 1957.

Publication

Recueil des Traités 1955 n° 19. Convention sur les pêcheries des Grands lacs entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Recueil des Traités 1955 n° 20. Échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant les modalités financières de la fourniture d'approvisionnements et de services portuaires aux navires de guerre de chacun des deux pays en visite dans l'autre pays.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées:

Financement des programmes d'habitation et d'amélioration des collectivités. E/CN.5/323,ST/SOA/32. New-York, février 1957. 187 pp. Numéro de vente: 1957.IV.1 (Département des affaires économiques et sociales).

Étude sur la situation économique de l'Europe en 1956. E/ECE/278. Genève, mars 1957. \$2.50. Numéro de vente: 1957.II.E.1.

Convention douanière relative à l'importation temporaire pour usage privé des embarcations de plaisance et des aéronefs et Protocole de signature en date, à Genève, du 18 mai 1956. 83 pp. (bil.).

Convention douanière relative aux containers et Protocole de signature en date, à Genève, du 18 mai 1956. 37 pp. (bil.).

Annuaire démographique 1956 (huitième édition). N.-Y., 1956. 744 pp. (bil.) \$7. Numéro de vente: 1956.XIII.5.

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale, du 12 novembre 1956 au 8 mars 1957, au cours de sa onzième session. A/3572. N.-Y., 1957. 67 pp. Assemblée générale, documents officiels: onzième session, supplément n° 17.

Commission de la condition de la femme; rapport sur la onzième session (18 mars—5 avril 1957). E/2968; E/CN.6/313. N.-Y., mai 1957. 38 pp. Conseil économique et social, documents officiels: vingt-quatrième session, supplément n° 3.

Commission économique pour l'Europe; rapport annuel (22 avril 1956—15 mai 1957). E/2989; E/ECE/283. N.-Y., mai 1957. 83 pp. Conseil économique et social, procès-verbaux officiels: vingt-quatrième session, supplément n° 6.

Évaluation de la qualité des statistiques de base utilisées pour les estimations de la population (deuxième manuel). ST/SOA/SER.A/23 (études démographiques). N.-Y., 1957. 80 pp. Numéro de vente: 1956.XIII.2.

Rapport sur la Nouvelle-Guinée et résolution y afférente. (Mission de visite des Nations Unies dans les territoires sous tutelle du Pacifique (1956)). T/1280. N.-Y., août 1956. 52 pp. Documents officiels du Conseil de tutelle: dix-huitième session, supplément n° 5.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York) Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

UNESCO

Vacances à l'étranger. Cours et voyages d'études, chantiers internationaux. Vol. IX, 1957. Paris 1957. 195 pp. (Anglais-Français-Espagnol). \$1.

Catalogue des sources de documentation juridique dans le monde (Seconde édition, revue et augmentée). Documentation dans les sciences sociales. Paris, 1957. 423 pp. (bil.) Prix: \$6.

ICJ

Recueils des arrêts, avis consultatifs et ordonnances 1956. 229 pp. (bil.).

Droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde). Ordonnance du 16 avril 1957. 5 pp. (bil.) Numéro de vente: 161.

GATT

Sixième protocole de rectification et de modification du texte des listes annexées à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Genève, 11 avril, 1957. 347 pp. (bil.) Prix: \$2.50.

Documents polycopiés:

Rapport sur la situation sociale dans le monde:

Première partie: tendances démographiques mondiales, conditions sanitaires, alimentation et nutrition, enseignement, conditions de travail et d'emploi. E/CN.5/324, le 27 février 1957. 307 pp.

Deuxième partie: problèmes sociaux que pose l'urbanisation dans les régions économiquement sous-développées. E/CN.5/324/Add.1, le 27 février 1957. 255 pp. Annexe 20 pp.

Le Canada et le Plan de Colombo

(suite de la page 214)

	Montant
Égouttement et irrigation	
Matériel et tuyaux	\$ 185,000
Aménagement du port de Colombo	
Grues de relevage	580,000
Matériel pour l'aéroport de Ratmalana	
Services du génie et matériel de télécommunication	292,000
Université de Ceylan	
Contribution aux frais locaux de construction:	
(a) Laboratoire \$50,000	
(b) Édifice de médecine vétérinaire \$41,500	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente de farine fournie à Ceylan. 91,500
École de coopérative de pêcheurs à Polgolla	
Contribution aux frais locaux de construction et de matériel	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente de farine à Ceylan. 180,000
Relevé aérien des richesses naturelles	539,000
Matériel de lutte antiparasitaire	
Camions et matériel de vaporisation	64,000
Développement agricole de Gal Oya	
Camions légers, pompes et tuyaux	210,000
École de métiers	
Contribution aux frais locaux de construction	
	—Somme prélevée sur les fonds de contrepartie en roupies créés par la vente de farine à Ceylan. 200,000

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Août 1957
Vol. 9 No 8

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Réunion des premiers ministres du Commonwealth	230
Le 1 ^{er} juillet.....	234
Une frontière qui s'abat.....	235
Journalistes de l'OTAN au Canada.....	239
Le Canada et le Plan de Colombo: Umtru.....	241
Dixième Assemblée mondiale de la santé.....	244
Accord sur les pêcheries de saumon.....	245
Réfugiés hongrois.....	246
Conseil économique et social: Vingt-troisième session.....	247
Propos de lord Ismay sur l'OTAN.....	250
Nominations et mutations.....	251
Les Traités.....	251
Documents des Nations Unies.....	252

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Réunion des premiers ministres du Commonwealth

LES PREMIERS ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres, au 10 de la rue Downing, du mercredi 26 juin au vendredi 5 juillet, soit exactement un an après leur conférence de 1956. Pour la première fois, la réunion des premiers ministres était présidée par M. Harold MacMillan, premier ministre du Royaume-Uni qui a succédé à M. Eden en janvier 1957. La délégation canadienne était dirigée par M. John Diefenbaker, qui prit l'avion pour Londres deux jours après avoir accepté les fonctions de premier ministre du Canada. Il était accompagné de M. G.R. Pearkes, ministre de la Défense nationale, ainsi que de deux conseillers: M. R.B. Bryce, secrétaire du cabinet, et M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étaient aussi présents les premiers ministres ci-après: M. R. G. Menzies (Australie), M. Nehru (Inde), M. Suhrawardy (Pakistan), M. Nkrumah (Ghana) et sir Roy Welensky (Rhodésie et Nyassaland). Les premiers ministres de trois pays n'ont pu se rendre à Londres: ceux de Nouvelle-Zélande,



Photo: Canada Pictures

RENCONTRE DE PREMIERS MINISTRES

Le premier ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah, et celui du Canada, M. John G. Diefenbaker, à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, Londres, juin-juillet 1957.

d'Afrique-du-Sud et de Ceylan, qui se sont fait représenter respectivement par M. T.L. MacDonald, ministre des Affaires extérieures et de la Défense, par M. E.H. Louw, ministre des Affaires extérieures et par M. M.M.H. de Silva, leader au sénat et ministre de la Justice.

Unité fondamentale

Les événements internationaux survenus dans l'année ont conféré à la réunion de 1957 une importance exceptionnelle. La crise du Moyen-Orient avait eu des répercussions profondes dans les pays du Commonwealth; la réunion a démontré l'unité fondamentale de leurs points de vue à l'égard des questions internationales. Si le communiqué publié à l'issue de la conférence précisait que les réunions des premiers ministres n'avaient pas pour objet de consigner des décisions unanimes ni des résolutions officielles, il n'en reste pas moins que les premiers ministres se sont généralement entendus dans leur étude des questions importantes, notamment en ce qui a trait au désarmement aux Nations Unies (au sujet desquelles on a préconisé des mesures propres à solidifier et à améliorer l'organisation) et aux problèmes du Moyen-Orient que tous les membres tenaient à résoudre le plus tôt possible.

La transformation du Commonwealth ressortait de deux faits: le premier ministre d'un nouveau membre, c'est-à-dire du Ghana, était présent, ce dont le communiqué a fait une mention expresse; la réunion a pris note officiellement de l'accession prochaine à l'indépendance par la Fédération de Malaisie.

Les premiers ministres avaient, en dehors des séances plénières, un programme très chargé: dîner offert par Sa Majesté la reine au château Windsor, promenade sur la Tamise organisée par l'Autorité du port de Londres, dîner offert par le premier ministre du Royaume-Uni et réception du Commonwealth au Guildhall.

Renforcement des liens

M. Diefenbaker a rencontré la colonie canadienne de Londres à l'occasion de la réception qui a eu lieu à *Canada House* le jour de la fête nationale du Canada; il a adressé la parole à un vaste auditoire au dîner du *Canada Club* le 1^{er} juillet. Il a alors parlé de l'importance du Commonwealth pour le Canada et des liens d'amitié qui existent entre le Canada et les nouveaux États indépendants du Commonwealth. Il a aussi exprimé l'opinion que les intérêts bien compris de chacun et de tous exigeaient un renforcement des liens du Commonwealth et une plus grande diversité des échanges. C'est pourquoi il a déjà déclaré qu'il conviendrait de convoquer sans tarder une conférence économique et commerciale au cours de laquelle les membres du Commonwealth étudieraient les possibilités de commerce et d'investissement pouvant exister au sein de leur communauté.

C'est dans la deuxième moitié de la conférence que les séances plénières ont porté sur les questions économiques intéressant le Commonwealth, notamment sur l'encouragement à accorder à l'investissement de capitaux à l'intérieur du Commonwealth et sur les répercussions qu'entraînerait pour le Commonwealth la création d'une zone de libre-échange industriel qui serait le complément du marché commun européen. Le communiqué a également annoncé que le Gouvernement canadien avait invité les ministres des Finances du Commonwealth à se réunir à Ottawa en septembre.

Communiqué final

La réunion des premiers ministres du Commonwealth a pris fin aujourd'hui. C'était la première à laquelle le Ghana prenait part, ayant accédé à l'indépendance en mars 1957. Les autres ministres se sont félicités de la participation du Ghana en tant que membre de plein droit du Commonwealth et ont vu dans cet événement une nouvelle preuve tangible des progrès réalisés par le Gouvernement du Royaume-Uni dans la poursuite d'une politique favorable à l'évolution constitutionnelle de ses dépendances coloniales.

Au cours de leurs entretiens, les ministres du Commonwealth ont passé en revue les principales questions de l'heure qui présentent un intérêt commun pour leurs pays. Au sein de cette association de nations libres et indépendantes, il est inévitable qu'apparaissent des divergences de vues, mais des réunions de ce genre démontrent que les points de vue et les buts sont sensiblement les mêmes. Elles n'ont pas pour rôle, pas plus que ce n'est l'objet de ce communiqué, de consigner des décisions ou des résolutions adoptées d'un commun accord. Leur utilité réside en ce qu'elles permettent un échange de vues complet et sincère, à la lumière duquel chaque gouvernement du Commonwealth peut formuler et poursuivre sa propre politique avec une connaissance et une compréhension plus profondes des vues et des intérêts de ses partenaires.

Le principal objectif de tous les gouvernements du Commonwealth est la paix et la sécurité internationales. Convaincus que cet objectif ne peut être atteint qu'au moyen d'une plus grande coopération entre les nations, ils acceptent le principe et la pratique de la coopération, qui constitue le fondement de leur association, et ils entendent poursuivre leurs efforts pour en répandre l'application.

Les Nations Unies ont été conçues pour fournir un terrain particulièrement propice à l'application du principe de la coopération internationale. L'expérience a, cependant, révélé certaines déficiences et certaines faiblesses dans le fonctionnement de l'Organisation. Les ministres du Commonwealth estiment qu'une action constructive s'impose pour renforcer et améliorer les Nations Unies en tant qu'instrument destiné à sauvegarder la paix, la justice et la coopération dans le monde, en conformité des principes de la Charte.

Discutant les faits survenus depuis leur dernière réunion, les ministres ont exprimé leur grave inquiétude devant les événements tragiques de Hongrie et ont pris note du fait que le prochain examen, par l'Assemblée générale des Nations Unies, du rapport élaboré par son comité spécial permettra aux Nations Unies de présenter leur point de vue.

Les ministres ont étudié l'évolution de la situation dans les entretiens en cours sur le désarmement. Ils ont noté que des propositions relatives à l'établissement d'une première étape de désarmement ont été soumises le 2 juillet devant le Sous-Comité au nom des Gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de la France. Ils ont reconnu que même une entente limitée, en réduisant les suspicions et les tensions dans le monde, aiderait à créer une conjoncture qui permettrait de mettre au point un programme plus complet de désarmement.

Passant aux problèmes du Moyen-Orient, les ministres ont admis qu'à long terme la stabilité de cette région doit se fonder sur le progrès économique et social, mais qu'à court terme il faut s'efforcer de diminuer la tension résultant du conflit entre les États arabes et Israël, du sort des réfugiés arabes et des problèmes touchant le canal de Suez. Ils se sont dits d'avis que les efforts tendant à résoudre ces problèmes urgents devraient être poursuivis par tous les moyens pratiques.

Ils ont aussi étudié le rôle que pourraient jouer les gouvernements du Commonwealth dans la tâche d'atténuer la tension et de maintenir la paix, la stabilité et la liberté politique en Extrême-Orient et dans le Sud-Est asiatique. Les ministres se sont félicités de l'important travail déjà accompli dans ce sens grâce à l'aide mutuelle qui, dans le cadre du Plan de Colombo, vise à relever les niveaux de vie et à promouvoir le développement économique des pays sous-développés de cette région.

Au cours de leur revue des questions économiques, ils se sont particulièrement intéressés aux répercussions des importants programmes de mise en valeur que bon nombre de leurs pays sont en train d'exécuter. Ces programmes prévoient un niveau élevé d'épargne nationale, que seules de saines politiques intérieures peuvent permettre de réaliser. Mais ils prévoient aussi des conditions favorables aux investissements étrangers. Pour ce qui est de favoriser le développement économique des pays du Commonwealth, le Royaume-Uni va continuer de jouer un rôle de premier plan et les autres membres du Commonwealth de fournir à cet égard d'importantes contributions. Toutefois, parce qu'on a toujours besoin de capitaux, il importe aussi d'encourager les investissements étrangers et de leur offrir des conditions convenables.

Les ministres du Commonwealth ont noté les progrès accomplis dans le sens de la libéralisation du commerce et des paiements. Ils ont discuté certaines propositions de création d'une zone de libre-échange industriel en Europe comme complément de la communauté économique européenne qui doit être mise sur pied en vertu du Traité de Rome.

Ils ont décidé que, dans le cadre de l'échange de vues qui se poursuit entre les gouvernements du Commonwealth sur ces questions, divers aspects des propositions, susceptibles d'affecter spécialement certains pays du Commonwealth, devraient être examinés à Londres la semaine prochaine par des représentants de tous les pays membres à la lumière des entretiens ministériels.

Les ministres ont noté que la réunion annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur aura lieu à Washington en septembre. Cette réunion est généralement suivie d'une réunion des ministres des Finances du Commonwealth. Le premier ministre du Canada a proposé que celle-ci se tienne cette année à Ottawa.

Les ministres ont loué le travail accompli au cours des trente dernières années par le Comité économique du Commonwealth. Ils ont décidé d'inviter ce comité à proposer aux gouvernements, après examen, d'élargir son champ d'action et ses fonctions pour l'aider à mieux faire connaître les ressources économiques des pays du Commonwealth.

La conférence a examiné le progrès de la coopération entre membres du Commonwealth pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Les ministres ont reconnu l'importance croissante de l'énergie nucléaire pour le développement pacifique de leurs pays et du reste du monde ainsi que l'utilité d'une collaboration étroite entre les membres du Commonwealth dans ce domaine. A cette fin, des spécialistes des problèmes atomiques venant des pays du Commonwealth seront invités à tenir au Royaume-Uni en 1958 une réunion sans caractère officiel.

Après avoir noté que la Fédération de Malaisie était à la veille d'accéder à l'indépendance, les ministres lui ont exprimé leurs meilleurs vœux, ajoutant qu'ils envisageaient avec satisfaction son entrée dans le Commonwealth dès que les dispositions d'ordre constitutionnel auraient été prises.



M. MENZIES AU CANADA

Photo: Capital Press

Le premier ministre d'Australie, M. Menzies (au centre), a été accueilli le 1^{er} août à Ottawa, où il devait passer deux jours, par M. W. R. Crocker, haut commissaire d'Australie au Canada (à gauche), et par le premier ministre, M. John G. Diefenbaker.

Le 1er juillet



Photo: Canada Pictures

Le 1^{er} juillet 1957, des hommes d'État, des diplomates et des membres de l'élite culturelle du monde entier se sont joints aux Canadiens en séjour ou en visite à l'étranger pour célébrer dans les missions canadiennes la fête nationale du Canada. La photo ci-dessus a été prise à Canada House (Londres) à l'occasion de la réception du 1^{er} juillet, qui a eu lieu durant la conférence des premiers ministres du Commonwealth. On y voit, de gauche à droite, M^{me} John Diefenbaker, le premier ministre, M^{me} Sydney D. Pierce et M. Pierce, haut commissaire du Canada par intérim au Royaume-Uni.

Dans bon nombre de pays, les journaux ont consacré au progrès du Canada réalisé depuis la Confédération des pages illustrées et des articles de fond. Radio-Canada avait conçu pour le 1^{er} juillet un programme spécial dont les enregistrements en plusieurs langues ont été diffusés par les postes de la plupart des grandes villes du monde. Aux États-Unis et dans divers autres pays, les stations de télévision ont diffusé un programme spécial de l'Office national du film; bon nombre d'entre elles ont également marqué la journée par la projection de films canadiens.

Un

JE V
techn
défilé
s'ache
jalonn
les fla
C
mitan
que c
tagne

Pak
duc
sur
mes
deu
déri
le tr

Can
hyd
1955

eng:
\$13,
mat
Les
10,0

la p
élec
grou
triqu
fonda
et la

tière
War
mon
à la
Gou
par

L
laurem
lequel

*Te

Une frontière qui s'abat*

par Arnold Toynbee

JE VIENS de visiter des travaux qui caractérisent, on ne peut mieux, l'âge technologique où nous vivons. Il s'agit de l'érection d'un barrage en plein défilé. On a creusé à travers la montagne un tunnel de dérivation par où s'achemine l'eau de la rivière pendant la pose des fondations. Les ateliers jalonnent la plaine, cependant que les maisons des travailleurs s'étagent sur les flancs de la montagne, de chaque côté de l'étroite vallée.

Ces travailleurs qu'on voit s'affairer comme des fourmis, pelletant, dynamitant, charroyant, le directeur de la main-d'œuvre, un Canadien, m'apprend que ce sont des membres de tribus locales: Mohamans, qui habitent la montagne au nord de la rivière, et Afridis venus des collines du sud.

Les aménagements de Warsak

En vertu du Plan de Colombo, le Canada construit dans le nord-ouest du Pakistan, à 19 milles de Peshawar, de grands ouvrages d'irrigation et de production d'électricité. L'entreprise de Warsak comprend un barrage de 700 pieds sur la rivière Kaboul, ainsi que trois tunnels: le premier, percé dans le roc, mesure 39 pieds de diamètre et alimente une centrale à 700 pieds en aval; le deuxième, qui a 1,700 pieds de long et 35 de diamètre, est une canalisation de dérivation permettant de maintenir le lit de la rivière à sec durant les travaux; le troisième est un tunnel d'irrigation de trois milles et demi.

Le plan des travaux est dû à l'un des plus éminents ingénieurs-conseils du Canada; quant à la construction du barrage, des tunnels et de la centrale hydro-électrique, elle a été confiée à un entrepreneur canadien. Commencés en 1955, les travaux doivent se terminer en 1960.

On prévoit que l'entreprise coûtera au total quelque \$67,000,000. Les engagements financiers jusqu'ici sont de \$36,600,000 pour le Canada et de \$13,300,000 pour le Pakistan. Le Canada fournit en outre, à titre gratuit, le matériel générateur, les vannes de régularisation et l'atelier de construction. Les chantiers regroupent environ 300 Canadiens, des ingénieurs pakistanais et 10,000 manœuvres recrutés dans les tribus pathanes.

Le barrage doit assurer l'irrigation de 120,000 acres de terre et augmenter la production vivrière de 60,000 tonnes par année. La puissance des groupes électrogènes sera d'abord de 160,000 kilowatts; avec l'installation de quelques groupes de plus, elle pourra s'élever à 240,000 kilowatts. L'énergie hydro-électrique permettra le développement de l'industrie dans la région et assurera le fonctionnement de puits instantanés qui abaisseront le niveau hydrostatique et laveront de leur sel des terres arables.

Près de 4,000,000 de personnes, vivant par tribus, habitent la région frontière du Pakistan et de l'Afghanistan qui profitera des aménagements de Warsak. Cette région posait de graves problèmes depuis des siècles; ses tribus montagnardes ne parvenaient pas à y trouver leur subsistance, ce qui les poussait à la guerre et au pillage. L'œuvre du Canada à Warsak a pour objet d'aider le Gouvernement pakistanais à relever les niveaux de vie de ces populations et, par le fait, à accroître la stabilité politique de la région.

L'entreprise est confiée à des Canadiens mais il ne s'agit pas ici du bouclier laurentien ou des Rocheuses. Nous sommes à l'entrée du défilé de Warsak dans lequel s'engouffre la rivière Kaboul, qui va de la plaine de Jelalabad jusqu'à

*Texte tiré du *London Observer*.



Photo: ONF

UN CANADIEN À WARSAK

Assisté d'un Pakistanais, l'ingénieur Giles Tenner, de Vancouver (C.-B.), use du théodolite dans les travaux d'aménagement hydro-électrique et d'irrigation de Warsak (nord-ouest du Pakistan). Le Canada coopère avec le Pakistan à l'exécution de ce projet, fournissant du matériel et des services techniques et supportant pour une part le coût de la main-d'oeuvre locale.

celle de Peshawar. Mon mentor canadien est à l'aise dans deux mondes différents, puisqu'il parle l'anglais aussi bien que l'ourdou. Fils d'un missionnaire canadien posté dans l'Inde, il a comme seconde langue maternelle l'hindoustani, sorte de sabir qui tient à la fois de l'ourdou et de l'hindi.

Le Canada fait don du barrage de Warsak au Pakistan, en vertu du Plan de Colombo. L'ouvrage va apporter une magnifique solution au problème de

fron
des
cult
Les
ploi
à la
les r

guer
succ
tait,
de p
d'ar
ou b
sur
d'ap
long

L'his
se te
crois

façon
en 17
belli
les m
aussi
appo

avait
bienf
des t
est t

du ca
nons
de sa
d'un

pas r
dans
de W
foyer

J
Pesh
centr
ripos
qui re

frontière que les Pakistanais ont hérité des Britanniques et les Britanniques, des Sikhs il y a cent ans. Les montagnes sont nues et désolées; on ne trouve de cultivables que de rares parcelles de terre dans les lits desséchés des torrents. Les nombreux montagnards n'ont qu'une alternative: mourir de faim ou exploiter les plaines de l'est où débouchent leurs vallées. Ils ne se résigneront pas à la mort sans lutter. Les maîtres de la plaine ne peuvent éviter la guerre avec les montagnards qu'en leur trouvant du travail.

La période britannique, qui a duré un siècle, a été marquée par un état de guerre perpétuel. C'était une sorte de cercle vicieux: aux raids, aux représailles succédaient des incursions et des représailles plus cruelles. L'histoire se répétait, mais le fardeau de la défense et l'effort déployé par les tribus devenaient de plus en plus disproportionnés. Quelques milliers de montagnards équipés d'armes modernes qu'ils achetaient ou volaient de l'autre côté de la frontière, ou bien qu'ils manufacturaient en imitant les armes occidentales maintenaient sur un pied d'alerte les forces considérables des troupes régulières armées d'appareils compliqués et appuyées par une multitude de non-combattants le long des lignes de communication.

La balance penchait en faveur des indigènes et cela à un rythme accéléré. L'histoire des empires par exemple, romain et chinois, nous apprend comment se terminent souvent ces conflits de frontières: en face d'un fardeau financier croissant, les défenses s'écroulent et les barbares font irruption dans la plaine.

Les événements, bien sûr, n'ont pas toujours et partout tourné de cette façon. Les montagnards écossais, après s'être frayé une route jusqu'à Derby en 1745 ne l'emportèrent quand même pas sur les Britanniques. De ces barbares belliqueux on fit des citoyens respectables et industriels en les orientant vers les manufactures de Glasgow ou les terres du Haut-Canada. C'est une solution aussi heureuses qu'à l'heure actuelle le Gouvernement du Pakistan veut apporter au problème de la frontière pathanaise.

Cette solution serait peut-être une réalité si l'administration britannique avait été maintenue, puisqu'après un siècle de travail elle avait déjà apporté les bienfaits de la civilisation aux montagnards pathanais. Quoi qu'il en soit, des transformations s'amorcent. Leur attitude audacieuse en face du problème est tout à l'honneur des Pakistanais, héritiers de l'autorité britannique.

J'ai rencontré le représentant politique qui décida de retirer les troupes du cantonnement de Rasmak, au cœur de Waziristan. "Nous vous abandonnons la place; vous pouvez en faire ce que vous voulez", dit-il aux Waziris. Loin de saccager les lieux, les tribus veillèrent à leur entretien comme s'il s'agissait d'un riche domaine.

Confortablement logés, les travailleurs afridis et mohamans n'entendent pas retourner à leurs taudis. A la fin des travaux, ils occuperont des fermes dans la plaine autrefois désertique et maintenant irriguée grâce au réservoir de Warsak. L'énergie produite à ce réservoir assurera l'électrification des foyers.

J'ai visité le fameux arsenal situé en territoire non administré, entre Peshawar et la passe de Kohat. On y utilise encore les tours à pédale, mais la centrale de Peshawar apporte maintenant l'électricité à l'usine; désormais, on ripostera à une agression par un avis d'interruption de courant servi à l'usager qui retardera à acquitter sa facture.

En réclamant de l'électricité, des hôpitaux et des écoles, les tribus se mettent à la merci de la civilisation. Bientôt le tour électrique fera son apparition et les ouvriers fabriqueront non plus des fusils et des haches de guerre mais des bicyclettes et des autobus. Leurs enfants fréquenteront l'Université de Peshawar, avec instruction, pension et logement gratuits; leurs petits-fils se feront aide-garagistes, leurs petites-filles, sténographes.

Voilà, dira-t-on, une histoire romanesque qui finit de façon banale. Il n'y a pas à le regretter, car pour romanesque qu'elle paraisse à première vue, cette querelle de frontières, quand on l'étudie de près, se révèle désagréable et brutale.

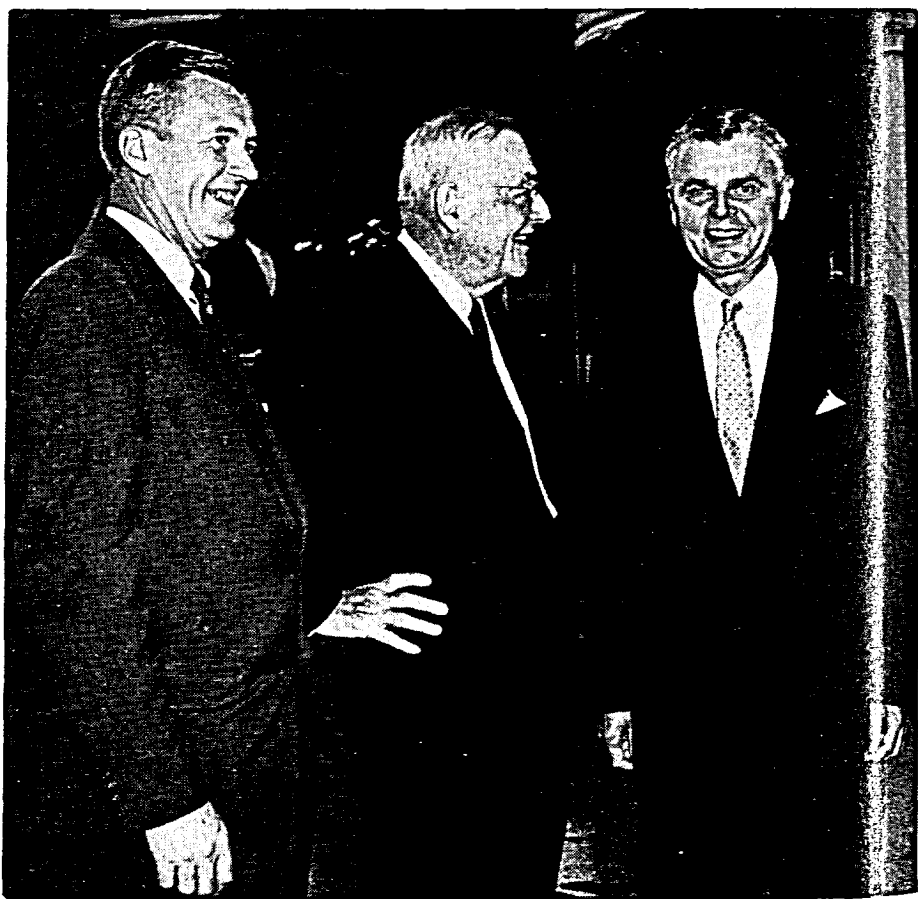


Photo: Canada Pictures

VOISINS AMIS

La récente visite à Ottawa de M. John Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis, a mis en relief les relations amicales qui existent entre les États-Unis et le Canada. On voit au centre de cette photo M. Dulles avec (à gauche) M. Livingston T. Merchant, ambassadeur des États-Unis au Canada, et (à droite) M. John G. Diefenbaker, premier ministre du Canada.

Jo

LE
repr
men
l'occ
avec
visit
et à
et p

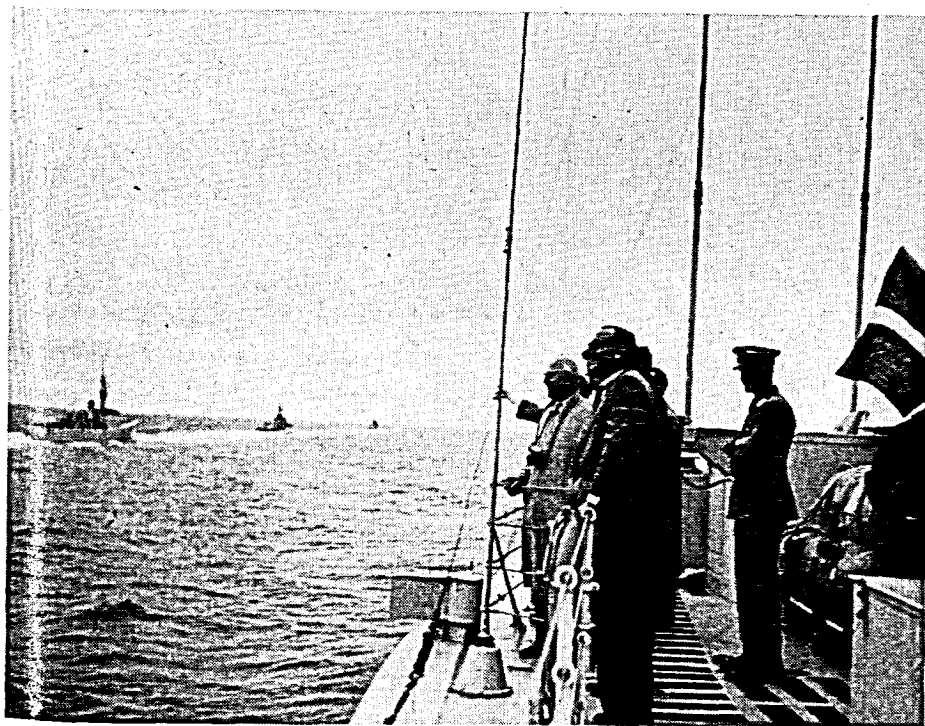
l'Ag
natio
des c
cultu
l'am
journ
établ

Des jou
à Halifax
Sur le p
(Danem

Journalistes de l'OTAN au Canada

LE CANADA recevait, du 29 mai au 30 juin, dix-huit journalistes européens représentant douze pays de l'OTAN. La tournée fut concentrée principalement sur les provinces de l'Est. Durant leur séjour, les journalistes eurent l'occasion de voir sur place certains développements industriels, de s'entretenir avec des Européens de leur nationalité établis récemment au pays et, enfin, de visiter certaines installations militaires. Une visite à l'université de Toronto et à l'université Laval leur a permis de se familiariser avec certains caractères et problèmes culturels canadiens.

A Ottawa, les représentants du ministère des Affaires extérieures, de l'Agriculture, de la Défense nationale, des Affaires du Nord et des Ressources nationales, de la Citoyenneté et de l'Immigration leur ont donné une analyse des différents aspects de l'activité nationale au point de vue politique, social, culturel et économique. Après un bref séjour à Chalk-River pour constater l'ampleur des recherches atomiques faites au Canada pour fins pacifiques, les journalistes se sont dirigés vers Toronto où ils visitèrent l'université et les établissements d'un grand quotidien de la ville. De plus, comme la campagne



MANOEUVRES NAVALES

Photo: Défense nationale

Des journalistes de l'OTAN qui ont fait une tournée au Canada en juin ont été témoins, durant leur séjour à Halifax, de manoeuvres effectuées par la 1^{re} et la 3^e escadrilles d'escorte de la Marine royale du Canada. Sur le pont de l'Ottawa, au premier plan: M. H. E. Janszen, de La Haye, et M. Georg Andresen, d'Aarhus (Danemark).

électorale était à son point culminant ils ont assisté à une assemblée politique. Avant de partir pour Gimli, Manitoba, où s'entraînent des aviateurs de l'OTAN, les journalistes ont eu l'occasion d'admirer les chutes Niagara. De là, via Churchill, cette porte sur le Grand Nord, nos visiteurs sont partis pour la région de Knob-Lake, site de récents développements industriels spectaculaires. Les usines de l'Anglo-Canadian Pulp and Paper à Québec et celles de la Canadair à Montréal devaient, avec une tournée des travaux effectués pour la canalisation du St-Laurent, leur donner un bref aperçu de notre économie. Après avoir vu la vallée d'Annapolis et le port d'Halifax, les correspondants se sont rendus à Saint-Jean, Terre-Neuve, où s'est terminé leur voyage au Canada.

Cette tournée de journalistes, la quatrième organisée par le Canada, fait partie d'un programme, entrepris par les pays membres de l'OTAN, pour développer les échanges culturels entre les alliés européens et nord-américains de la communauté atlantique. Différents groupes de visiteurs représentant toutes les couches de l'opinion participent à des échanges de nature à accroître la compréhension de l'héritage commun de culture et de liberté. De cette façon les objectifs, les travaux de l'OTAN sont mieux connus par le public, ce qui contribue à rendre la communauté atlantique une réalité de plus en plus vivante.

LIAISON CANADA-JAPON

Une liaison radiotélégraphique directe entre le Japon et le Canada a été inaugurée le 27 juin. M. W.J. Bull, alors ambassadeur désigné du Canada au Japon, a adressé le message ci-dessous à M. Keiso Shibusawa, président du Conseil de direction de la Kokusai Denshin Denwa, société japonaise dont relèvent les communications avec l'étranger:

Au nom du Canada, je me joins à vous pour fêter l'inauguration de la liaison radiotélégraphique directe entre nos deux pays. Cette nouvelle étape dans le développement des communications canadiennes avec l'étranger renforcera les liens économiques et sociaux entre nos deux nations. Multiplier les communications rapides et directes dans le monde, c'est contribuer à la bonne entente essentielle au maintien de la paix et de la prospérité. Agréez l'expression de mes sentiments les plus cordiaux et veuillez transmettre mes meilleurs vœux à ceux de vos associés qui ont rendu possible la création de cet important nouveau lien entre nos deux pays. Je suis impatient de vous rencontrer, vous et vos collègues, et de séjourner parmi vous.

Le Canada et le Plan de Colombo: Umtru

LE 9 JUILLET, était officiellement inaugurée la centrale d'Umtru, premier grand aménagement hydro-électrique de l'Assam; il s'agit là d'une étape dans le développement économique de cet État du nord-est de l'Inde et en même temps d'un symbole de la coopération qui existe entre l'Inde et le Canada grâce au Plan de Colombo. Au cours de la cérémonie qui s'est déroulée au barrage, le haut commissaire du Canada dans l'Inde, M. Chester A. Ronning, a cédé officiellement à l'Inde la part du Canada dans l'entreprise. Ont aussi pris part à la cérémonie: M. S. Fazl Ali et M. Bisnuram Medhi, respectivement gouverneur et ministre en chef de l'Assam, ainsi que M. G.C. Goswami, ingénieur-électricien en chef et conseiller d'État à la production électrique. Après la présentation de récompenses au personnel, le cortège officiel a visité le barrage et la centrale.

La centrale est équipée de trois groupes électrogènes de 2,800 kilowatts chacun, soit d'une puissance totale de 8,400, ce qui est très peu au regard des normes d'aujourd'hui. Cependant la production d'Umtru remédiera de façon sensible à une pénurie d'énergie qui entravait le développement économique de la région. En plus d'alimenter la ville de Gauhati et ses environs (superficie de 1,000 milles carrés), Umtru desservira les industries qui existent déjà et d'autres qui pourront être mises sur pied, ultérieurement: irrigation des terres agricoles, broyage de la canne à sucre, traitement des produits laitiers, mise en conserve des fruits à proximité des régions de culture, bobinage et tissage de la soie, cuivrieres, poteries, concassage de la pierre, menuiseries, rizeries et huileries. La construction d'une raffinerie de sucre de canne sera bientôt terminée; on se propose en outre de construire prochainement des fabriques de ciment, de coton et de jute. L'industrialisation pourrait aussi porter sur le charbon, la chaux, le pétrole et le bois.

Les ouvrages consistent tout d'abord en un barrage de dérivation, en maçonnerie, érigé à la naissance des rapides de l'Umtru. L'eau destinée à la production de l'électricité est amenée jusqu'à la centrale par un conduit d'une longueur de 4,600 pieds et comportant deux tunnels, l'un de 2,730 pieds et l'autre de 828, reliés par un tuyau d'acier de 701 pieds. Une conduite forcée à haute pression, en acier, relie le deuxième tunnel à la centrale, à 347 pieds plus bas. La centrale est presque entièrement sous l'eau, ce qui assure le maximum de dénivellation. L'entrée y est pratiquée dans le toit. Les murs, en béton armé, sont imperméabilisés aux joints par des lames de cuivre. Les turbines sont au nombre de trois.

Les plans de l'aménagement étaient à l'étude depuis plusieurs années; les premières reconnaissances du terrain avaient été faites en 1922 par le Gouvernement de l'Inde. C'est en octobre 1953 que les Gouvernements du Canada et de l'Inde se sont entendus dans le cadre du Plan de Colombo pour le financement de l'entreprise. La construction des voies d'accès et des logements du personnel a commencé la même année. Le barrage et les tunnels ont été mis en chantier en novembre 1954, après que la Central Water and Power Commission de l'Inde eut établi les plans en consultation avec la Montreal Engineering Com-

pany. La construction de la centrale, conçue par la Montreal Engineering Company, a débuté en février 1955. Quant aux épures du matériel hydro-électrique, elles sont dues aux ingénieurs du ministère de l'Électricité de l'Assam, de la Central Water and Power Commission et de la Montreal Engineering Company.

Contribution du Canada

Le coût de l'aménagement se situe aux environs de \$4,600,000 (2.05 crores), montant auquel le Canada a contribué pour \$3,300,000. L'apport du Canada a consisté en matériel électrique et en services d'ingénieurs (\$1,200,000), ainsi qu'en produits d'aluminium et de cuivre (\$2,100,000) que l'Inde a vendus pour lui permettre de couvrir une partie des dépenses engagées sur place. De plus, le Canada a fourni les services des ingénieurs qui ont installé le matériel électrique, et il a assuré la formation au Canada d'un ingénieur et d'autres techniciens destinés à Umtru.

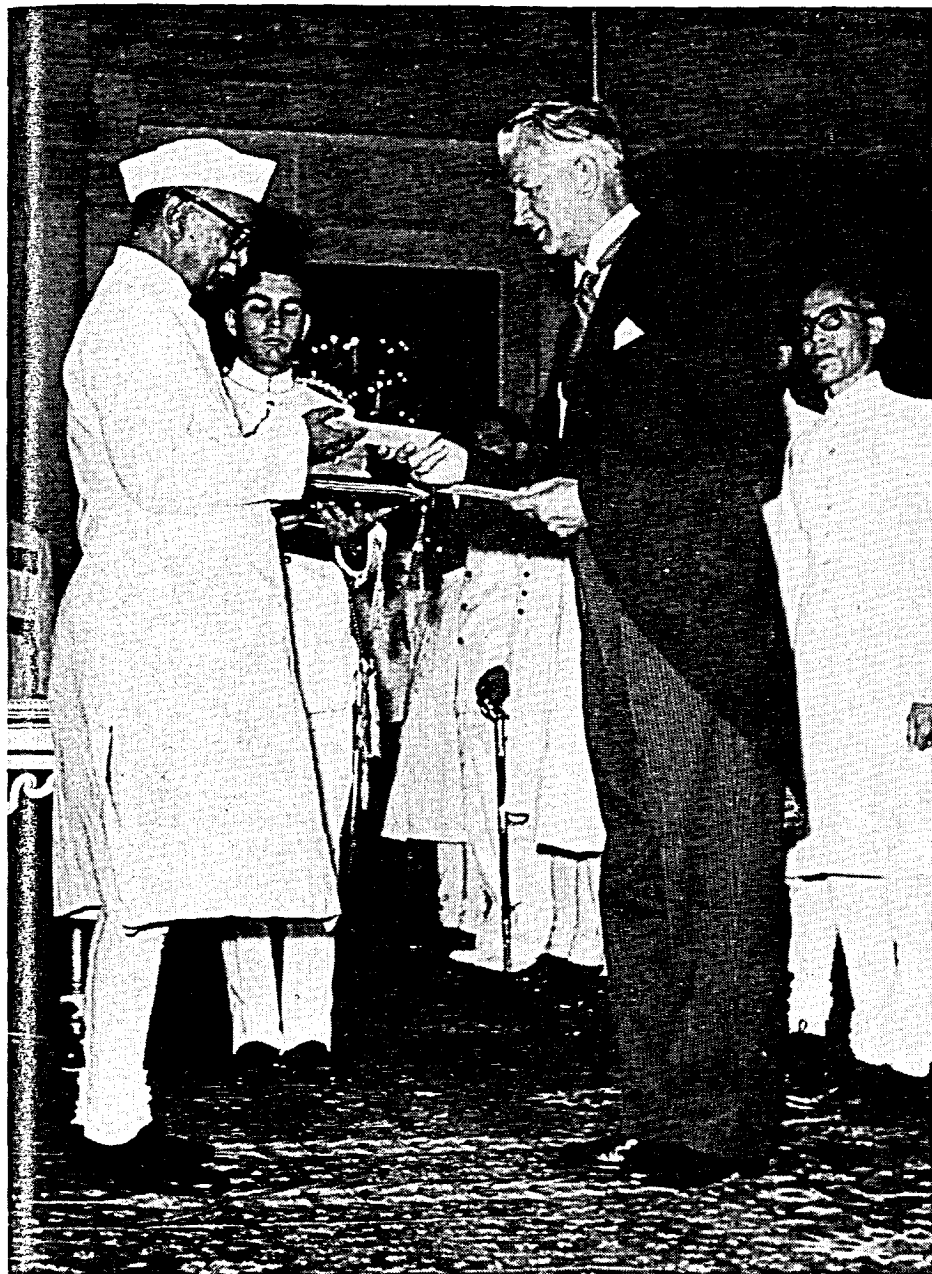
L'entreprise d'Umtru a constitué un noyau de techniciens capables d'exécuter des programmes d'électrification et tout spécialement de réaliser des aménagements hydro-électriques. Leur compétence facilitera sans aucun doute la poursuite du développement économique de cette région.

"Avantages de la collaboration économique"

Au cours de son allocution, le gouverneur a prédit que l'entreprise serait suivie de plusieurs autres. "L'Assam est un des États de l'Inde les plus riches en ressources hydrauliques; nous pouvons nous féliciter de cette première mesure concrète dans la voie où nous nous engageons pour rattraper notre retard en matière d'énergie hydro-électrique." Au sujet de la contribution du Canada, le gouverneur a ajouté ce qui suit: "Nous sommes en présence d'un monument durable élevé aux avantages de la collaboration économique entre pays et à la valeur des liens du Commonwealth."

En cédant les ouvrages d'Umtru, M. Ronning a déclaré: "Le Canada est heureux d'avoir mené à bonne fin, de concert avec le Gouvernement de l'Assam, l'aménagement hydro-électrique d'Umtru. Au sein du Commonwealth, nous avons montré au monde entier comment des peuples de races et de civilisations différentes peuvent travailler dans l'harmonie et la paix au bonheur de leurs populations."

Umtru ne représente qu'un des nombreux projets réalisés dans l'Inde avec l'aide du Canada, grâce au Plan de Colombo. L'aide canadienne ainsi accordée depuis quelques années atteint une valeur totale de \$80,000,000; elle a comporté entre autres choses un aménagement hydro-électrique au Bengale-Occidental et un autre à Madras, l'installation d'une pile atomique à Bombay, un don de locomotives aux chemins de fer de l'Inde, et d'autobus pour le transport routier de l'État de Bombay, ainsi qu'un relevé au magnéto-mètre des gisements pétrolifères de l'Inde centrale.



PRÉSENTATION DE LETTRES DE CRÉANCE

M. C. A. Ronning, représentant du Canada à la cérémonie d'inauguration des aménagements d'Umtru, présente ses lettres de créance, en qualité de haut commissaire du Canada dans l'Inde, à M. Rajendra Prasad, président de l'Inde, au palais présidentiel. A sa droite, M. S. Dutt, secrétaire aux Affaires étrangères de l'Inde.

Dixième Assemblée mondiale de la santé

L'ASSEMBLÉE mondiale de la santé est l'organe législatif de l'Organisation mondiale de la santé, l'une des dix institutions spécialisées des Nations Unies. L'OMS a pour premier but "de mettre à la portée de tous les peuples le plus haut niveau de santé possible". La dixième assemblée, tenue à Genève du 7 au 24 mai, a réuni les délégués de soixante-quinze pays membres, dont quatre pays communistes (URSS, Pologne, Bulgarie, Albanie) qui n'avaient pas participé aux travaux de l'Organisation depuis plusieurs années. (A la fin de la session la Roumanie a annoncé qu'elle réintégrerait l'OMS). Le Ghana, auparavant membre associé, a été admis comme membre de plein droit. La délégation du Canada était présidée par le docteur P.E. Moore, directeur des services de santé des Indiens et du Nord, au ministère de la Santé et du Bien-être social.

L'Assemblée a été marquée, entre autres choses, par les décisions suivantes: accroître les responsabilités de l'OMS dans les domaines de la recherche nucléaire, de la lutte contre le paludisme, des recherches sur le cancer, des statistiques sur la santé. En matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'Assemblée a placé au premier rang de ses préoccupations la formation de médecins et de physiciens-médecins, et s'est fixé un vaste programme comprenant des réunions, des séances d'études et des cours sur l'hygiène mentale et la formation d'un personnel d'hygiène publique.

L'Assemblée a résolu d'intensifier sa campagne contre le paludisme avant que s'accroisse la résistance des moustiques aux insecticides, considération qui a amené l'OMS à ne plus se contenter de maîtriser le paludisme mais à essayer de le faire disparaître. Le président de l'Assemblée a déclaré qu'on était déjà parvenu à extirper la maladie de dix pays ou territoires et qu'on s'employait à en faire autant dans quinze autres et enfin que, dans le cas de trente-huit pays, des programmes d'assainissement total étaient soit projetés, soit déjà inaugurés.

L'Assemblée a conclu que l'OMS devrait entreprendre une vaste étude comparative des formes diverses que le cancer affecte dans les pays. Elle espère que cette étude pourra révéler quelque indice sur l'origine de la maladie.

Dans son rapport sur 1956, le directeur général de l'OMS, M. le docteur M.G. Candau (Brésil), a déclaré qu'à la fin de l'année plus de cinquante-cinq millions de personnes avaient été examinées et que seize millions avaient été vaccinées au cours de la campagne massive contre le pian et la syphilis non vénérienne. Il a révélé également que l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance continuaient de collaborer à une vaste campagne de vaccination contre la tuberculose et que les deux organisations avaient participé à l'instauration d'entreprises pilotes de traitement populaire du trachome par antibiotiques.

Comme l'avait proposé le Conseil exécutif, l'Assemblée a adopté un budget net de \$13,566,130 pour le programme de 1958, ce qui représente une augmentation d'environ un million et demi par rapport à 1957. Cette dif-

férence proviendra pour une bonne part des contributions des États qui ont réintégré l'OMS. La quote-part du Canada sera de \$425,060.

L'Afghanistan, l'Australie, l'Égypte, les États-Unis, le Libéria et la République fédérale d'Allemagne ont été élus par l'Assemblée pour désigner les pays qui feront partie pendant trois ans du Conseil exécutif de dix-huit membres. A la neuvième assemblée, le Canada avait été appelé à siéger au Conseil de 1956 à 1959.

Par un vote presque unanime, l'Assemblée a décidé de renouveler pour une période n'excédant pas cinq ans le mandat du directeur général, M. Candau.

L'Assemblée a accepté l'invitation américaine de tenir sa onzième session et de fêter son dixième anniversaire aux États-Unis en 1958. On a annoncé dernièrement que les deux réunions auraient lieu à Minneapolis.



ACCORD SUR LES PÊCHERIES DE SAUMON

M. Livingston T. Merchant, ambassadeur des États-Unis au Canada, M. E. Davie Fulton, secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures, et M. Angus MacLean, ministre des pêcheries, ont pris part, le mercredi 3 juillet 1957, à une cérémonie qui a marqué la ratification et l'entrée en vigueur d'un accord entre les États-Unis et le Canada pour la conservation et la réglementation des pêcheries de saumon rose de la région Fraser-Juan-de-Fuca, sur la côte du Pacifique.

Le but principal de cet accord, qui prend la forme d'un Protocole à la Convention du 26 mai 1930 pour la protection, la conservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye dans le fleuve Fraser et ses tributaires, est d'appliquer aux pêcheries de saumon rose le même genre de protection et de réglementation que la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique assure présentement aux pêcheries de saumon sockeye. Depuis qu'elle a été créée, en 1937, la Commission a développé de façon remarquable les pêcheries de saumon sockeye. Elle aura désormais la tâche supplémentaire de maintenir les peuplements de saumon rose à leur maximum de productivité ainsi que d'assurer la répartition égale des prises annuelles entre les pêcheurs du Canada et ceux des États-Unis.

L'Accord relatif au saumon rose prévoit aussi une investigation coordonnée par les organismes de recherche des deux gouvernements et renferme des dispositions pour la conservation des peuplements de saumon rose qui entrent dans les eaux décrites par la convention. Il prescrit la tenue d'une réunion au cours de la septième année qui suivra la mise en vigueur de l'accord aux fins d'examiner les résultats de l'investigation et de déterminer les autres mesures qui pourront être désirables en vue d'assurer la conservation du saumon rose.

Réfugiés hongrois

M. E.D. Fulton, ministre intérimaire de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait récemment la déclaration suivante:

Un relevé du mouvement migratoire des réfugiés hongrois révèle qu'au 19 juillet le Canada en avait reçu au total 33,070. On prévoit qu'à la mi-août le nombre total des réfugiés hongrois admis depuis l'automne 1956 dépassera les 34,000. Sur ce total, 5,000 seront venus du Royaume-Uni, 3,000 de France, 2,000 des Pays-Bas, 1,500 d'Italie et 1,000 de Yougoslavie. Les autres réfugiés, au nombre de 20,000, seront venus directement d'Autriche.

Les rapports du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, pour la période close le 15 juillet 1957, indiquent qu'au total 142,054 réfugiés hongrois ont émigré de l'Autriche vers 36 pays différents. Le total susmentionné pour le Canada peut se comparer aux 33,205 admis aux États-Unis. Selon ces statistiques, il restait encore environ 28,000 réfugiés hongrois en Autriche à la fin de juin 1957. D'autres sources de renseignements nous apprennent que la moyenne des traversées à la frontière austro-hongroise était tombée à 19 par semaine au début de juillet.

Le Gouvernement canadien a examiné récemment la situation en ce qui a trait à l'immigration des réfugiés hongrois, au cours d'une revue générale des statistiques de l'immigration. Reconnaisant l'aide immense accordée par l'Autriche aux réfugiés et les difficultés auxquelles continuent de faire face ceux qui sont demeurés en Autriche, le Gouvernement a décidé d'appliquer à leur intention un programme légèrement modifié pendant le reste de l'année 1957. On a tenu compte à la fois de la situation du logement en hiver et des possibilités d'absorption du pays, l'immigration ordinaire ayant atteint le chiffre de 175,000 au cours des six premiers mois de l'année.

Il a donc été décidé que, pour le reste de l'année, le Canada n'acceptera que les réfugiés hongrois parrainés par de proches parents qui résident au Canada et sont en mesure de les recevoir et d'en prendre soin, ou par des personnes, des sociétés ou des organismes canadiens responsables qui sont prêts à leur fournir de l'emploi dès leur arrivée. En ce qui a trait à cette dernière catégorie, les fonctionnaires de l'Immigration devront, avant d'approuver les demandes d'admission, être assurés que les employeurs pourront faire honneur à leurs engagements, que les réfugiés en question ne rempliront pas des postes vacants pour lesquels des Canadiens, des immigrants ou des réfugiés déjà au Canada seraient eux-mêmes qualifiés, et qu'ils seront rémunérés conformément aux barèmes de salaires en vigueur.

Cette décision vaut pour le reste de l'année 1957. Le programme sera de nouveau étudié avant l'ouverture de la saison d'immigration de l'an prochain.

Il importe de remarquer que sur les quelque 32,000 réfugiés hongrois que le Canada comptait à la fin de juin, 6,208 recevaient un secours d'urgence du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce chiffre comprend ceux qui sont arrivés au cours de la dernière semaine de juin.

Au sujet de l'immigration en général, M. Fulton a aussi fait remarquer que, si l'on en juge par le grand nombre d'immigrants admis au Canada pendant les six premiers mois de l'année (environ 175,000), le chiffre des admissions de 1957 devrait être le plus élevé depuis 1913, année au cours de laquelle le Canada avait accueilli 400,870 immigrants.

Afin de maintenir le contingent total d'immigrants dans les cadres de la capacité d'absorption de notre économie et de la disponibilité de logements, les immigrants de la plupart des professions et métiers qui arrivent sans emploi prévu, c'est-à-dire sans contrat de travail conclu à l'avance, n'ont obtenu que des visas valables pour leur arrivée au Canada avant le 31 juillet 1957. Cependant, un grand nombre de proches parents d'immigrants arrivés plus tôt sont attendus au Canada entre le 1^{er} août et le 31 décembre.

Conseil économique et social: Vingt-troisième session

LE CONSEIL économique et social a tenu sa vingt-troisième session au siège de l'ONU, à New-York, du 16 avril au 3 mai 1957. Le Canada, qui fait partie du Conseil en vertu d'un troisième mandat, avait envoyé une délégation dirigée par M. R.A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies; M. Jean Boucher, directeur des Services techniques au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, était chef suppléant de la délégation.

Le Conseil a élu à l'unanimité, pour l'année civile en cours, Mohammed Mir Khan (Pakistan) comme président, Mlle Minerva Bernardino (République Dominicaine) et M. Jersy Michalowski (Pologne) comme premier et deuxième vice-présidents. Mlle Bernardino, première femme à se voir confier de si hautes fonctions au Conseil, a assumé la présidence de la Commission des questions sociales du Conseil, et M. Michalowski, celle de la Commission des questions économiques.

L'ordre du jour approuvé à la première séance plénière comportait vingt articles. La question du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, qui avait fait l'objet de longues discussions aux réunions antérieures du Conseil et de l'Assemblée générale, a été renvoyée à la vingt-quatrième session.

Questions économiques

Le Conseil réserve habituellement à ses sessions ordinaires d'été l'examen des questions économiques importantes; les délibérations sur le Fonds spécial ayant été remises à plus tard, seuls quelques points d'intérêt économique figuraient à l'ordre du jour de la vingt-troisième session, à savoir: les rapports du Fonds monétaire international et de la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur, lesquels furent approuvés à l'unanimité; certains problèmes touchant le progrès économique des pays sous-développés; le rapport de la Commission des transports et communications.

Le point intitulé "développement économique des pays sous-développés" a donné lieu à l'adoption de trois résolutions, l'une touchant l'étude entreprise par le secrétariat sur l'industrialisation et les autres se rapportant aux problèmes des coopératives et à celui de la réforme agraire. Par ces résolutions, le Conseil prenait note des progrès accomplis et encourageait le secrétariat des Nations Unies ainsi que les pays membres à poursuivre leurs efforts et à intensifier la coopération internationale dans ces domaines. Il y eut accord général sur toutes ces questions. Le Canada a parrainé avec d'autres délégations les résolutions sur l'industrialisation et les coopératives.

Le rapport de la Commission des transports et communications, commission technique du Conseil, a reçu lui aussi l'approbation générale; le Conseil a agréé presque toutes les recommandations qu'il renfermait, notamment les suivantes: création d'un groupe d'experts chargés d'étudier les réglementations s'appliquant actuellement au jaugeage des navires; création d'un comité spécial du transport des marchandises dangereuses; ratification des

conventions douanières de l'ONU; assouplissement des formalités de passeports et de frontières. Le Conseil a invité les gouvernements à ratifier la Convention de 1949 sur la circulation routière et à reconnaître, pour la circulation internationale, la validité des permis de conduire nationaux.

Conformément à une résolution adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, le Conseil a pris une décision qui n'a guère suscité de difficulté: celle d'inviter la Commission du commerce international des produits de base à accorder une attention toute spéciale, dans le cadre de son programme, aux relations entre les problèmes de sa compétence et la stabilité de l'économie mondiale.

Questions sociales

Les questions sociales suivantes étaient inscrites à l'ordre du jour: développement du tourisme international; rapport de la Commission de la population; recommandation par la Conférence de plénipotentiaires pour l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage, réclamant une étude sur la question de l'âge nubile minimum et celle du libre consentement au mariage; plaintes relatives à des atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Arabie séoudite; organisation des moyens d'information dans les pays sous-développés; rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; révision de la composition du Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (UNREF).

Les délégués ont reconnu, pour la plupart, les bienfaits du tourisme international et approuvé à l'unanimité le rapport de la Commission de la population. A propos de celui-ci, le Conseil a prié le secrétaire général d'établir, avec le concours des gouvernements intéressés, s'il y avait lieu de créer prochainement en Afrique des institutions d'enseignement et de recherches démographiques. La Commission de la condition de la femme, qui en avait exprimé le désir, a été chargée des études relatives à l'âge nubile et au libre consentement au mariage. Elle tiendra compte du vœu exprimé par la Conférence des plénipotentiaires en faveur de 14 ans comme âge nubile minimum.

La question des prétendues atteintes à l'exercice des droits syndicaux en Arabie séoudite a soulevé plus de controverse. Elle avait pour origine une plainte de la Confédération internationale des syndicats libres, portée au sujet du décret promulgué contre les grèves en juin 1956 par le Gouvernement d'Arabie séoudite, ainsi que les mesures prises par le même Gouvernement pour mettre fin à la grève des travailleurs du pétrole; elle tenait aussi à une plainte de la Confédération formulée antérieurement à propos des conditions générales du travail en Arabie séoudite. Dans sa réponse, le Gouvernement avait repoussé carrément ces plaintes et refusé à la Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale (OIT) la permission de faire enquête à ce sujet. Après quelques échanges animés entre l'observateur de l'Arabie séoudite et les délégués de la France et du Royaume-Uni, qui s'étaient élevés contre les allusions défavorables que la réponse de l'Arabie contenait à l'endroit des conditions de travail régnant en pays "sous régime étranger", le Conseil a finalement adopté par 15 voix (Royaume-Uni, France et Pays-Bas s'étant abstenus) une résolution des États-Unis prenant note de la réponse de l'Arabie séoudite. Quelques délégations, dont celle du Canada, ont expliqué que si elles votaient pour l'acceptation de la réponse, cela ne signifiait pas qu'elles en approuvaient le texte. Un amendement proposé par le Royaume-Uni et intercalant l'expression "à regret", a été repoussé par 6 voix contre 3,

et 9
Con
nou
Uni

autr
à lu
quar
les p
un r
du C

vité
aussi
nom
l'adr
du C
occid

A Otr
Canada

M. Livi
à côté
gauche

et 9 abstentions (dont celle du Canada). En séance plénière, la décision de la Commission des questions sociales a été approuvée par 14 voix, après une nouvelle intervention du délégué du Royaume-Uni. Le Mexique, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas se sont abstenus.

Le Canada et le Royaume-Uni n'ont pas voté non plus dans le cas d'une autre résolution, par laquelle le Conseil a invité de nouveau les gouvernements à lui communiquer des renseignements et à lui soumettre des propositions quant aux moyens à prendre pour développer les moyens d'information dans les pays insuffisamment évolués; ainsi le secrétaire général pourra soumettre un rapport complet sur la question au plus tard à la vingt-septième session du Conseil.

De nouveau, toutes les délégations se sont montrées satisfaites de l'activité et du rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Le Conseil a aussi approuvé à l'unanimité deux propositions tendant, l'une, à augmenter le nombre des membres du Comité exécutif de l'UNREF de façon à permettre l'admission du Canada, et l'autre à ouvrir le Comité de l'assistance technique du Conseil aux pays qui ne font pas partie de l'ONU, notamment à l'Allemagne occidentale et à la Suisse.



Photo: Capital Press

SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LES PÊCHERIES

A Ottawa, le 3 juillet, a été signé un Protocole mettant en vigueur un accord entre les États-Unis et le Canada pour la conservation et la réglementation des pêcheries de saumon rose de la région Fraser - Juan-de-Fuca, sur la côte du Pacifique.

M. Livingston T. Merchant, ambassadeur des États-Unis au Canada, appose sa signature au document; à côté de lui, M. E. Davie Fulton, alors secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures. En arrière, de gauche à droite: MM. G. R. Clark, sous-ministre des Pêcheries, Angus Maclean, ministre des Pêcheries, et J. W. Holmes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures.

Propos de lord Ismay sur l'OTAN

AU COURS DE l'allocution qu'il a prononcée à un dîner de l'English-Speaking Union présidé par le prince Philip, lord Ismay, ancien secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, a indiqué cinq règles de conduite qui doivent inspirer l'Organisation.

Premièrement, l'OTAN doit être forte tant sur le plan politique que sur le plan militaire. Il est absolument nécessaire que ses quinze membres se tiennent en liaison étroite pour tout ce qui intéresse leur alliance, qu'il s'agisse de questions d'importance primordiale ou secondaire.

Selon la deuxième règle, ce serait une faute suprême de la part des membres que d'agir de façon à perturber ou affaiblir l'alliance. Si vous êtes en désaccord avec un associé, prenez le temps de réfléchir à tout ce qui vous unit fondamentalement sur les plans supérieurs: démocratie, liberté individuelle, ordre juridique. "Ainsi, vous pourrez mettre en doute le bon jugement de l'autre, mais non pas ses intentions. L'essentiel, c'est d'en venir à un accord le plus tôt possible; et surtout, si à l'OTAN il y a du linge sale à laver, qu'on ne le lave pas en public."

Troisièmement, il ne faut pas que la vigilance se relâche. La Russie a toujours exécré l'OTAN. Lorsqu'elle a découvert l'inutilité des gros mots et des menaces, elle a remplacé la grimace par le sourire. Bon nombre de gens ont alors versé dans un optimisme facile: pourquoi ne pas consacrer nos ressources financières à donner du bonheur à nos populations, plutôt qu'à fabriquer des engins de destruction? Attitude dangereuse qui aurait pu avoir des conséquences regrettables si l'insurrection de Hongrie n'avait fait connaître le Kremlin sous son vrai jour.

La quatrième règle de lord Ismay, c'est qu'il faut se rappeler que l'OTAN constitue non seulement une obligation solennelle mais une assurance contre une catastrophe sans bornes. Qu'auront-ils gagné, les pays qui auront lésiné sur leurs primes de sécurité, si plus tard ils sont victimes d'une agression toute puissante?

Cinquièmement, il ne faut pas oublier que les événements qui se déroulent à l'extérieur de la région de l'OTAN peuvent avoir des conséquences durables du point de vue de la sécurité de cette région. L'OTAN doit donc arrêter d'un commun accord la politique à suivre à mesure que ces événements se produisent, et appliquer ensuite cette politique sans hésitations.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. C. Roquet, de l'ambassade du Canada au Caire, est affecté le 20 juin 1957 à l'administration centrale.
- Mlle M. E. Kesslering, du consulat général du Canada à New-York, est affectée le 28 juin à l'administration centrale.
- M. A. J. Andrew, de l'administration centrale, est affecté le 1^{er} juillet à la légation du Canada à Prague.
- M. F. Charpentier, MBE, de l'administration centrale, est affecté le 2 juillet à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince.
- M. E. D. McGreer, nommé ambassadeur du Canada en Grèce et en Israël, part pour Athènes le 3 juillet.
- M. R. P. Gilbert entre au ministère des Affaires extérieures le 13 juillet, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- Mlle J. E. Munro, de l'administration centrale, est affectée le 4 juillet au consulat général du Canada à Seattle.
- M. G. B. Summers, C.R., de la légation du Canada à Prague, est affecté le 5 juillet à l'administration centrale.
- M. J.-M.-G. Déry, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté le 6 juillet à l'administration centrale.
- M. E. W. T. Gill, du haut commissariat du Canada à Pretoria, est affecté le 10 juillet à l'administration centrale.
- M. E.-R. Bellemare, de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, est affecté le 15 juillet à l'administration centrale.
- M. O. A. Chistoff, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 16 juillet à l'administration centrale.
- M. G. K. Grande, de l'administration centrale, est affecté le 17 juillet à la mission militaire du Canada à Berlin.
- Mlle P. A. McDougall, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 17 juillet à l'administration centrale.
- M. J. W. Graham entre au ministère des Affaires extérieures le 19 juillet, à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. J. A. Beesley, de l'administration centrale, est affecté le 20 juillet à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv.
- M. J. R. McKinney, de l'administration centrale, est affecté le 29 juillet à l'ambassade du Canada à Djakarta.
- M. J. D. Foote, du consulat général du Canada à Seattle, est affecté le 30 juillet au consulat général du Canada à Los-Angeles.

LES TRAITÉS Faits courants

Bilatéraux

Inde

Échange de Notes entre le Canada et l'Inde modifiant l'Accord du 26 janvier 1951 relatif à l'admission au Canada, pour fin de résidence permanente, de citoyens de l'Inde.

Signées à la Nouvelle-Delhi le 3 mai 1957.

En vigueur le 3 mai 1957.

Pérou

Échange de Notes entre le Canada et le Pérou modifiant l'Accord du 18 février 1954 relatif à l'établissement de services aériens entre les deux pays.

Signées à Lima le 25 avril et le 5 juin 1957.

En vigueur le 5 juin 1957.

Union Sud-Africaine

Échange de Notes entre le Canada et l'Union Sud-Africaine modifiant l'Accord commercial du 20 août 1932 entre les deux pays par l'abandon de la marge de préférence consolidée de

10 p. 100 ad valorem sur les électrodes en fer et en nickel importés pour la fabrication des piles de lampes de sûreté pour mineurs.

Signées à Ottawa le 20 juin 1957.

En vigueur le 20 juin 1957.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport du Comité spécial de 1956 pour la question de la définition de l'agression (8 octobre - 9 novembre 1956). A/3574. New-York, 1957. 37 pp. Documents officiels de l'A.G.: douzième session, supplément n° 16.

Annuaire de la Commission du droit international, 1956. Volume II. Documents de la huitième session et rapport de la Commission soumis à l'Assemblée générale. A/CN.4/SER.A/1956/Add.1. New-York, 1957. 305 pp. Numéro de vente: 1956.V.3, Vol.II.

Commission de la population. Rapport sur la neuvième session (25 février - 8 mars 1957). E/2957/Rev.1, E/CN.9/144/Rev.1. New-York, le 1^{er} avril 1957. 18 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-troisième session, supplément n° 4.

L'évolution économique au Moyen-Orient 1955-1956. (Supplément à l'Étude sur l'économie mondiale, 1956). E/2983, ST/ECA/45. New-York, le 1^{er} mai 1957. 149 pp. \$1.50. Numéro de vente: 1957.II.C.2

L'évolution économique en Afrique, 1955-1956. (Supplément à l'Étude sur l'économie mondiale, 1956). E/2984, ST/ECA/46. New-York, mai 1957. 105 pp. \$1. Numéro de vente: 1957.II.C.3

Résolutions de la vingt-troisième session du Conseil économique et social (16 avril - 2 mai 1957). E/3009. New-York, mai 1957. 14 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-troisième session, supplément n° 1.

CIJ

Affaires de la société "Électricité de Beyrouth" (France c. Liban). Mémoires, plaidoiries et documents. 555 pp. (bil.). Numéro de vente: 160.

Droit de passage sur territoire indien (Portugal c. Inde). Ordonnance du 18 mai 1957. 7 pp. (bil.). Numéro de vente: 162.

UNESCO

Manuel de la Conférence générale révisé après la neuvième session de la Conférence générale, Nouvelle-Delhi, 1956. Paris, 1957. 69 pp.

Bibliographie internationale de science économique. Vol.IV. (Documentation dans les sciences sociales). Paris 1957. 588 pp. (bil.). \$10.

Liste mondiale des périodiques dans les sciences sociales. Seconde édition, revue et augmentée (Documentation dans les sciences sociales). Paris, 1957. 209 pp. (bil.). \$3.

b) Documents photocopiés:

Rapport du comité spécial pour la question de Hongrie. A/3592. 12 juin 1957. Volumes I et 2. 192 pp. et 242 pp.

Rôle des sources d'énergie dans le développement économique. Applications économiques de l'énergie atomique. Production d'énergie et utilisations industrielles et agricoles. (Rapport du secrétaire général). E/3005, ST/ECA/48, le 22 mai 1957. 262 pp.

Commission des stupéfiants. Rapport de la Commission au Conseil économique et social sur les travaux de sa douzième session tenue à New-York du 29 avril au 31 mai 1957. E/3010, E/CN.7/333, le 19 juin 1957. 120 pp. Annexes I à VI.

Rapport annuel du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (mai 1956 - mai 1957). E/3015, A/3585, le 6 juin 1957. 98 pp. Annexes I à III.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Septembre 1957

Vol. 9 N° 9

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
La Malaisie, nouveau membre du Commonwealth.....	254
Union postale universelle.....	256
Comment fonctionne l'OTAN.....	260
Propositions en vue d'un accord de désarmement.....	268
Monument à Sverdrup, explorateur de l'Arctique....	270
Conseil économique et social: vingt-quatrième session.....	272
Les grands problèmes de la communauté anglo-canado-américaine.....	274
Nominations et mutations.....	278
Documents des Nations Unies.....	279

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

La Malaisie, nouveau membre du Commonwealth

UN AUTRE pays nouveau s'est joint au Commonwealth. Le 31 août, la Fédération de Malaisie, dont les relations avec la Grande-Bretagne remontent à l'établissement d'un poste de commerce à Penang en 1786, obtenait du Royaume-Uni son indépendance. La nouvelle Fédération d'États, qui porte officiellement le nom de Persekutuan Tanah Melayu, à une superficie de 50,690 milles carrés et une population d'environ 7 millions d'âmes.

Le chef d'État de la Fédération, le Yang Di-Pertuan Agong, ou grand chef, a été élu par la Conférence des chefs le 3 août. Il s'agit de Son Altesse le Tenku Abdul Rahman, chef de l'État de Negri Sembilan. Assermenté le 1^{er} septembre, le nouveau Cabinet est dirigé par le Tenku Abdal Rahman Putra. La Fédération reconnaît la reine Élisabeth II comme chef du Commonwealth.

Aux fêtes de l'Indépendance, qui ont eu lieu à Kuala-Lumpur, capitale de la Fédération, le Canada s'est fait représenter par M. J. M. Macdonnell, ministre sans portefeuille, qui a présenté plusieurs dons au pays et lui en a annoncé d'autres. Les présents du Gouvernement canadien au Gouvernement malais consistaient en ce qui suit: deux pupitres avec fauteuils, destinés à la salle de correspondance des députés, dans le nouvel édifice du Parlement et une collection d'ouvrages canadiens pour le ministère des Affaires extérieures de Malaisie. M. Macdonnell a annoncé que le Conseil des Arts du Canada accorderait à un étudiant malais une bourse d'études de \$2,000 valable dans une université canadienne. Il a également fait part de certains détails relatifs à l'assistance technique que le Canada accordera dans le cadre du Plan de Colombo.

Déclaration du premier ministre

Le 26 août, le premier ministre, M. Diefenbaker, a fait la déclaration suivante:

Dans quelques jours la Fédération de Malaisie sera indépendante et prendra place dans le concert des nations libres.

A Kuala-Lumpur, l'honorable J. M. Macdonnell exprimera personnellement les vœux très chaleureux du Gouvernement et du peuple canadiens au Gouvernement et au peuple malais au moment où ceux-ci s'engageront dans la voie de la souveraineté nationale.

En accédant à l'indépendance, le 31 août, la Malaisie deviendra membre du Commonwealth, ce dont je suis très heureux. Avec les autres premiers ministres du Commonwealth, je me réjouis de cet événement et j'envisage avec confiance cette nouvelle accession d'un pays à l'autonomie. A juste titre, nous sommes fiers du rôle qu'a joué le Commonwealth en rendant possible l'évolution constitutionnelle ordonnée de territoires autrefois en état de dépendance. La Malaisie ajoutera encore à la diversité du Commonwealth, qui rapproche déjà tant de régions et tant de peuples.

Je rendrai aussi hommage au Royaume-Uni, dont la direction éclairée a largement contribué à l'accession de la Malaisie à l'indépendance et à son entrée dans le Commonwealth. Le Canada tient à ce que ses cordiales relations avec son nouvel associé se resserrent et s'affermissent toujours davantage.

Allocution du représentant canadien

Ci-après le texte d'une allocution de M. J. M. Macdonnell enregistrée en Malaisie:

Le Canada se joint aujourd'hui, 31 août, aux autres pays du Commonwealth pour accueillir la Fédération indépendante de Malaisie dans les rangs de cette grande association de nations libres. Le nouveau membre a une population un peu inférieure à la moitié de la nôtre et une superficie qui ne représente pas 1.5 p. 100 de celle du Canada. Il s'agit d'un pays tropical dont l'extrémité sud se trouve à quelques milles seulement de l'équateur.

Ce pays relativement peu étendu est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le monde. Il n'est que partiellement mis en valeur. A ses richesses de caoutchouc et d'étain s'ajoute celle d'une grande diversité de races, de coutumes et de religions. Aborigène, malaise, indonésienne, indienne et chinoise par ses origines, la population comprend en outre quelques Européens.

L'histoire du pays remonte à une époque lointaine. Les premiers habitants étaient bouddhistes ou hindous; l'islamisme s'y est implanté au XIII^e siècle. Quant à l'influence européenne, elle est relativement récente.

L'évolution constitutionnelle s'est poursuivie confusément depuis la consolidation de tribus et de sultanats rivaux et privés de protection, en passant par les influences successives du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre, jusqu'à un régime parlementaire et fédératif aujourd'hui semblable au nôtre par plusieurs points. Le nouveau membre du Commonwealth a accédé à l'autonomie complète par entente amiable entre les descendants des souverains d'autrefois, le Gouvernement élu de la Fédération de Malaisie et la Grande-Bretagne.

L'accession à l'indépendance revêt un sens qui déborde les domaines du pratique et du politique. Au cours des célébrations actuelles, on entend souvent crier: "Merdeka!" c'est-à-dire "Liberté!", nom du mouvement que dirige le premier ministre de la Fédération. Il suffit de prêter l'oreille pour se représenter toute l'émotion que ce mot peut produire. Les fêtes de l'Indépendance qui ont débuté à Kuala-Lumpur, la capitale fédérale, s'étendent à tous les États, à toutes les agglomérations et à chacune des plantations. Le principal représentant de l'autorité britannique, le haut commissaire sir Donald MacGillivray, qui a joué un rôle important dans la création du nouvel État, a quitté la Malaisie et mis fin à une époque. Après la proclamation de la nouvelle constitution, Yang Di-Pertuan Agong, choisi parmi les souverains malais, a été installé dans les fonctions de chef de l'État. Ont suivi alors des jeux, des concerts et, à la grande joie de la foule, un défilé et des feux d'artifice.

La création du nouvel État n'a pas été facile; les Malais réfléchis savent que la voie où s'engage leur pays ne le sera pas davantage. Il faudra poursuivre la lutte contre le terrorisme communiste et consolider les dures victoires remportées contre lui. Cette bataille sérieuse qui se livre sans publicité depuis plus de neuf ans dure toujours malgré l'indépendance. Fomentée par une minorité sans scrupules, elle horrifie le grand nombre par ses excès, qui sont allés jusqu'aux pires procédés d'intimidation, voire jusqu'au meurtre.

Aux prises avec la complexité croissante des affaires internationales, comme tous les peuples, la Malaisie devra aussi poursuivre à l'intérieur ses efforts énergiques pour unifier, dans la fidélité à l'État nouveau, les différents peuples qui habitent son territoire.

Les nouveaux dirigeants paraissent capables de se mesurer à toutes ces difficultés.

Grâce au Plan de Colombo, auquel participe le Canada, et à d'autres initiatives, un effort coopératif de mise en valeur se dessine. L'Australie apporte son concours aux services médicaux; le Japon introduit des procédés de pêche modernes; la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande fournissent un enseignement supérieur. Le Canada prend aussi une part modeste à cet effort: il assure la formation de quelques Malais et envoie des techniciens en Malaisie. Sous l'égide du Plan de Colombo, un savant canadien étudie actuellement à Kuala-Lumpur les moyens d'atténuer ou de prévenir les effets d'une grave maladie du riz. Il s'agit là d'un excellent exemple des avantages mutuels de la coopération prévue par le Plan de Colombo. La régression de la maladie se traduira par l'augmentation de la récolte, et notre spécialiste nous reviendra enrichi d'un savoir scientifique et d'une expérience qui pourront servir aux deux pays.

L'assistance que nous accordons actuellement et que nous accorderons à l'avenir doit répondre à un besoin précis qui nous soit démontré et que nous puissions satisfaire. Avant de nous engager, nous menons une enquête approfondie.

Toutes ces formes de coopération vont se poursuivre, mais c'est aux Malais eux-mêmes qu'appartient la grande tâche d'édifier un pays fort et libre. En adhérant au Commonwealth, — et j'espère qu'elle deviendra bientôt membre aussi de l'ONU — en qualité d'associée indépendante, la Malaisie a posé un acte de confiance en elle-même ainsi qu'en notre fraternité. Le Canada lui souhaite plein succès.

Union postale universelle

LE MERCREDI 28 août, trois hommes armés pillaient une voiture des postes des Chemins de fer nationaux près de Woodstock, en Ontario. Ce vol audacieux, évocateur du "Wild West" d'autrefois, n'a probablement soulevé qu'un moment d'intérêt sur la colline parlementaire d'Ottawa parmi les quelque 300 délégués de 96 pays qui assistent au quatorzième congrès de l'Union postale universelle. Cependant le vol du courrier compta jadis parmi les problèmes épineux qui ont abouti, en 1874, à la création de l'Union postale.

Au congrès actuel, qui se tient du 14 août jusqu'au 4 octobre, les représentants des diverses administrations postales se préoccupent de questions bien différentes, mais portant néanmoins sur le transport des courriers.

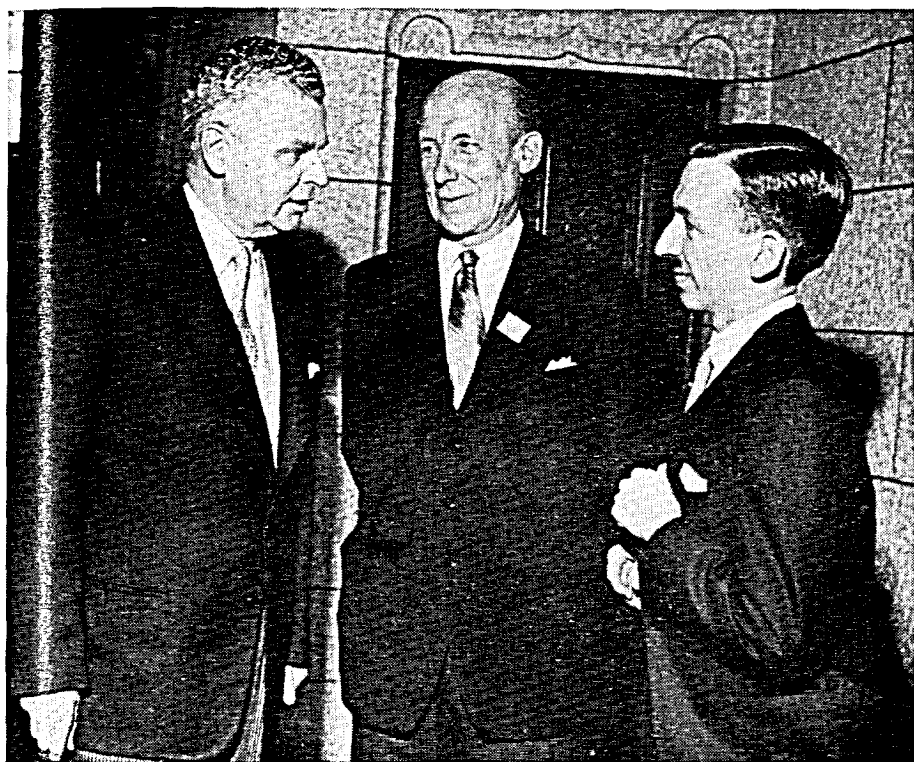
Les cartes postales, les lettres, les périodiques et les colis peuvent franchir librement les frontières en tous sens, même en temps de guerre ou de troubles politiques, voilà qui est généralement pris pour acquis. Il n'en fut pas toujours ainsi cependant.

Les services postaux remontent à l'Empire persan; alors des cavaliers, postés à une journée de course les uns des autres, transportaient à toute vitesse les messages de l'empereur d'un relai à l'autre. Les Macédoniens ont imaginé un système semblable. Les Égyptiens, eux, disposaient d'une poste aérienne; celle de leurs pigeons voyageurs. Les Romains utilisaient des chevaux rapides pour les dépêches et des mulets pour le transport des marchandises et des impôts perçus dans les provinces. Un courrier à cheval ou en char léger mettait vingt-six jours à transporter un message de l'Angleterre à Rome. Les premiers "envois exprès" ont été inaugurés par les empereurs de Chine, qui attachaient des plumes aux lettres urgentes. Les rois européens du moyen âge disposaient de services de courriers pour leur propre usage et pour celui du gouvernement.

Au début des services postaux, les dépêches des particuliers devaient être transportées par des courriers à l'emploi des ordres religieux, des universités et des corporations de commerçants.

Services postaux complexes

Le volume des dépêches particulières et personnelles augmentant du fait de l'intensification du commerce et des communications entre les pays, de l'invention de la presse à imprimer et de la généralisation de l'enseignement, les gouvernements ont mis peu à peu leurs services de courriers à la disposition des particuliers moyennant le paiement d'une taxe. Ces taxes n'ont pas tardé à devenir des sources importantes de revenu. Cependant, comme on ne pouvait pas toujours compter sur les courriers (qui souvent se souciaient plus de vendre les marchandises qu'ils rapportaient de l'étranger que de servir les gouvernements et les marchands qui les employaient) et que les règlements postaux variaient beaucoup d'un pays à l'autre, il a fallu mettre en œuvre des traités bilatéraux compliqués pour faciliter le transport des dépêches internationales. La question des tarifs postaux était difficile; tout envoi donnait lieu à une taxe dans le pays d'origine, dans les pays de transit et dans le pays du destinataire.



AU CONGRÈS POSTAL

Le premier ministre John G. Diefenbaker (à gauche), sir Dudley Lumley, K.B.E., ancien directeur général adjoint de la Grande Poste du Royaume-Uni (au centre) et M. William Hamilton, ministre des Postes du Canada, causent ensemble après l'ouverture officielle du Congrès de l'Union postale universelle, tenu à Ottawa.

Les frais, les taxes au poids et les devises variaient d'un pays à l'autre. Souvent les destinataires ne pouvaient même pas lire les dépêches qu'on allait leur remettre, faute de pouvoir en acquitter les frais élevés qui, à cette époque, étaient à leur charge plutôt qu'à celle de l'expéditeur.

La simplification des services postaux a commencé en Angleterre en 1840, avec l'émission du timbre-poste d'un penny à l'effigie de la reine Victoria. Sir Rowland Hill avait découvert que de nombreuses gens en Angleterre fraudaient le gouvernement en envoyant des lettres portant sur l'enveloppe un message chiffré que les destinataires pouvaient lire sans accepter la lettre ni acquitter les taxes exigibles. Il conçut une méthode d'affranchissement par l'expéditeur à des taux faibles et uniformes, comportant l'attestation du paiement au moyen d'un timbre à coller sur l'enveloppe. D'autres pays ont suivi cet exemple et l'utilisation des timbres-poste s'est généralisée dans le monde.

Le volume des dépêches internationales continuant de s'accroître, il a fallu de nouveaux traités; dans la seconde moitié du XIX^e siècle, seuls des spécialistes pouvaient calculer avec exactitude les taxes d'affranchissement et déterminer sans hésitation si on se conformait à tous les règlements postaux.

Dans l'intention de remédier à cette situation compliquée, Montgomery Blair, alors ministre des Postes aux États-Unis, en 1863, prit l'initiative de convoquer à Paris une conférence de quinze pays où fut élaboré un code de

simplification des formalités postales. Vers le même temps, Heinrich von Stephan, chef de l'administration postale d'Allemagne, exposait le plan d'une union internationale des postes.

Création de l'Union postale

En 1874, le Gouvernement suisse convoqua à Berne les représentants de vingt-deux pays. Le congrès adopta la première convention de poste internationale et mit sur pied l'Union postale, dont les membres originaires furent les pays d'Europe, les États-Unis, la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie. Le Canada adhéra à l'Union en 1878.

Les congressistes de Berne ont posé à l'Union postale, qui venait d'être créée, deux grands principes: 1° son activité serait strictement apolitique et se bornerait au domaine postal; 2° elle aurait pour objet de faire du monde un seul territoire postal pour l'échange des correspondances. Les conventions de l'Union firent des territoires de tous les pays contractants, une seule zone postale. Ainsi il a été possible de fixer des taxes d'affranchissement uniformes et modérées pour toutes les catégories d'envois postaux.

Les méthodes de décompte ont été simplifiées. Selon le point de vue adopté par le congrès, les échanges d'idées et de renseignements entre les pays étaient plus importants que la réception des droits; ainsi la question du règlement des comptes postaux est-elle passée au second plan. Lorsqu'une lettre est expédiée à l'étranger, le pays d'origine conserve en entier la taxe perçue, en prenant pour acquis que le pays du destinataire en fera autant lorsque viendra la réponse, puisque la plupart des lettres sont suivies d'une réponse et que de toute façon un équilibre finit par s'établir à la longue. La question des frais de transit a été résolue par un accord prévoyant que tous les ans les pays expéditeurs verseraient une somme globale à chacun des pays intermédiaires que leur courrier aurait traversés. Chaque membre s'est engagé à acheminer le courrier des autres par les meilleurs moyens de transport; les meilleurs moyens de transport du monde étaient rendus accessibles, entièrement et sans restrictions, aux administrations postales des membres.

Les délégués des pays de l'Union postale, qui se réunissent en congrès tous les cinq ans, détiennent l'autorité suprême et sont habilités à modifier la convention de 1874; ils s'intéressent habituellement à l'élaboration des règlements exécutoires entre administrations postales. Le congrès actuellement en cours à Ottawa est le deuxième à se tenir en Amérique du Nord. Le premier avait eu lieu à Washington en 1897. Le Comité exécutif et de liaison, organe de consultation et de recherche composé de vingt membres, se réunit tous les ans pour assurer la continuité des travaux de l'Union dans l'intervalle des congrès. L'Union a aussi à Berne un secrétariat permanent: le Bureau international.

La participation du Canada

Depuis qu'il a adhéré à l'Union postale universelle en 1878, le Canada participe activement à ses travaux. De plus, le Canada entretient dans le domaine des postes des relations spéciales avec les autres membres du Commonwealth, avec les membres de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne, ainsi qu'avec la France et les États-Unis. Ces relations ne ressortissent pas aux dispositions de la convention de l'Union postale universelle, mais se ressentent de leur inspiration. Ainsi, les lettres destinées à n'importe quel

endroit du Commonwealth, à n'importe quel pays de l'Union postale des Amériques et de l'Espagne ou à la France sont sujettes au même tarif que si elles n'allaient pas au delà des frontières canadiennes, sauf s'il s'agit du courrier par avion. Les États-Unis et le Canada ont reconnu par des conventions spéciales les liens étroits qui se sont créés entre les deux pays dans les domaines des relations d'affaires ou des relations personnelles.

Depuis 1948, l'Union postale universelle compte parmi les dix institutions spécialisées de l'ONU.

A l'occasion du quatorzième congrès de l'UPU, le Canada a arboré sur la colline parlementaire les drapeaux des quatre-vingt-seize membres; il a aussi émis, fort à propos, deux timbres-poste commémoratifs: l'un, représentant le symbole de l'Union, le cor postal et, l'autre, la Tour de la Paix du Parlement canadien.



Walter J. Turnbull
Président du congrès

Accueil par le premier ministre

A l'ouverture officielle du congrès, le 14 août, le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a souhaité la bienvenue aux délégués:

"Votre société compte parmi les plus anciennes du genre au monde! Elle existait avant les Nations Unies, avant la Société des Nations. L'Union postale universelle groupe quatre-vingt-seize pays; elle compte donc plus de membres, je crois que toute autre institution spécialisée. Vos délibérations, qui n'ont pas capté les manchettes des journaux par le passé, ne le feront pas davantage cette fois-ci; mais n'est-il pas plus facile d'accomplir un travail constructif dans la paix. Les échos de la guerre froide, qui s'entendent partout, ne troublent pas l'atmosphère de ce congrès.

"Parmi les principaux moyens de collaboration et de compréhension internationales, il faut compter, à mon avis, la création et l'activité de commissions travaillant au niveau technique, car les membres d'une institution spécialisée, telle l'Union postale universelle, qui ont du travail constructif à faire, oublient les considérations nationales, pour atteindre dans une perspective plus large, les objectifs qu'ils poursuivent.

"En matière de poste, tous les pays membres, qui ne forment en fait qu'un seul pays, ont créé un monde libre de frontières artificielles. Grâce à la convention et au travail de l'Union postale universelle, un milliard d'envois postaux franchissent librement chaque année les diverses frontières nationales et politiques."

(Voir la suite à la page 279)

Comment fonctionne l'OTAN

LES PRÉPARATIFS sont en cours pour la réunion de décembre prochain du Conseil de l'Atlantique Nord, au cours de laquelle certains ministres des gouvernements membres de l'OTAN feront l'examen annuel des travaux de défense collective de l'Organisation et approuveront des plans pour l'avenir.



Paul-Henri Spaak

Le Conseil

Organe de direction suprême de l'OTAN, le Conseil de l'Atlantique Nord se compose des ministres des Affaires étrangères et, selon l'ordre du jour de la réunion, des ministres de la Défense et des Finances des pays membres, assistés de représentants supérieurs tant civils que militaires. C'est un ministre des Affaires extérieures qui assume la présidence du Conseil, et on choisit chaque année un nouveau président parmi les représentants des pays membres. Comme il a été mentionné plus haut, le Conseil ne tient de réunions ministérielles qu'environ deux fois par année, mais dans l'intervalle il demeure en session permanente à Paris, où les gouvernements membres ont des représentants permanents qui détiennent généralement le rang d'ambassadeur. M. L. D. Wilgress remplit actuellement les fonctions de représentant permanent du Canada auprès de l'OTAN.

Les représentants permanents se réunissent au moins une fois par semaine au Palais de Chaillot sous la présidence de M. Paul-Henri Spaak qui, au début de cette année, a succédé à lord Ismay comme vice-président du Conseil et secrétaire général de l'Organisation.

Des membres du Personnel international sont désignés pour aider le secrétariat et participer à des expertises. Munis de la documentation et des

Les réunions ministérielles du Conseil de l'OTAN ont lieu environ deux fois par année et soulèvent un vaste intérêt. Mais on n'a guère fait connaître jusqu'ici le fonctionnement de l'Organisation dans les intervalles qui séparent ces réunions. De fait, il n'existe peut-être pas d'organisation internationale de l'importance de l'OTAN dont on connaisse si peu l'activité ordinaire, tant au Canada que dans les autres pays membres. Comme on le verra d'après les tableaux qui figurent aux pages 262 et 263, l'OTAN constitue une vaste entreprise coopérative groupant quinze nations; elle est appelée à exercer une action constante dans une foule de domaines et doit s'occuper des nombreux aspects de la collaboration internationale.

recommandations préparées par les organes subsidiaires du Conseil avec l'aide du personnel, les représentants permanents examinent les questions les plus diverses. Ainsi, l'ordre du jour d'une de leurs réunions ordinaires pourrait être le suivant: rapport sur la situation internationale; plans de manœuvres conjuguées des forces de l'Organisation, ébauche d'une procédure pour l'élaboration de programmes coordonnés de production, budget du Commandement suprême des Puissances alliées en Europe (SHAPE).

Monsieur Paul-Henri Spaak, à titre de Secrétaire général, dirige le Personnel international. Celui-ci comprend un certain nombre de divisions qui traitent des divers aspects de l'activité civile de l'OTAN: production, économie, finances et politique. Il collabore avec les comités du Conseil et tient à leur disposition un groupe de spécialistes appelés, au besoin, à entreprendre certains travaux particuliers.

L'OTAN et la Paix*

Les hommes étant ce qu'ils sont, il n'y a pas trente-six façons d'assurer leur coexistence pacifique. Il n'y en a fondamentalement que deux. La première consiste en la renonciation à la violence et en son corollaire obligé: le recours à l'arbitrage. La seconde, de loin moins heureuse, recherche par un équilibre de forces à décourager la violence et au besoin à la châtier.

Il y a, entre ces deux formules, toute la distance qui sépare une société évoluée d'une société barbare. Là le droit prime la force, ici la force soutient ce que chacun prétend être le droit. Or ces deux formules, cependant contradictoires, sont, dans notre monde moderne, appliquées simultanément par les mêmes hommes selon qu'il s'agit de régler les rapports entre les citoyens d'un État et les rapports entre les États. C'est le paradoxe de ce temps que l'on puisse, à la fois, être évolué au dedans et barbare au dehors. Je dirai cependant, à la décharge de nos hommes d'État que leur barbarie est contrainte puisqu'elle se borne à s'opposer à celle, délibérée, d'autrui.

Il est vain de le déplorer. Il fut un temps où cette barbarie réglait les rapports des individus entre eux. Ce temps est loin. Le monde, en ce sens, s'est amélioré. Il n'y a pas de raison que l'évolution ne se poursuive pas. Elle se poursuit du reste. Nous avons eu avant-guerre la Société des Nations. Nous avons depuis la guerre les Nations Unies. Quelques décevantes que soient encore ces tentatives d'ordre juridique international, elles constituent des pas sur une route encore longue sans doute mais qui mène infailliblement à la renonciation à la violence et au recours à l'arbitrage.

Nous n'en sommes pas encore là et l'on a toujours tort d'avoir raison trop tôt. Il faut vivre avec son temps. Il faut être réaliste, et la réalité nous impose aujourd'hui d'oublier momentanément notre rêve d'un monde réglé comme un État, où l'on s'en remettrait à la sagesse du tribunal pour la solution de ses différends et à l'existence d'une gendarmerie pour le respect des lois.

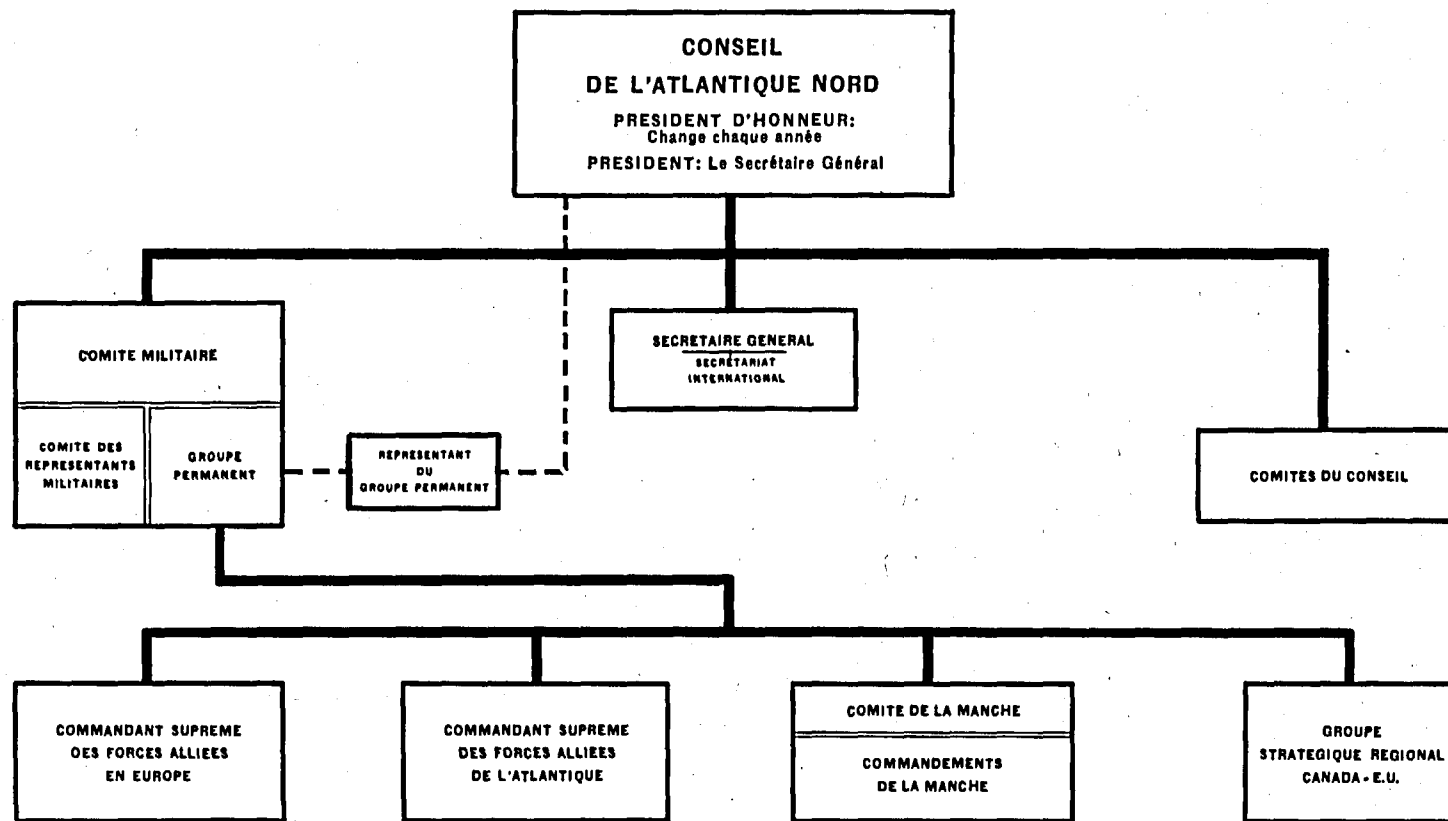
Il faut encore être forts pour vivre en paix, et pour être forts, il faut s'unir. C'est ce qu'ont compris et fait les pays de l'OTAN. Ils ont repris les armes pour être forts. Maintenant ils s'attachent à s'unir, chaque jour davantage pour ajouter à la force des armes, la force des âmes. La paix règne à cause de cela. Sans cela elle ne régnerait plus. Ce sera encore vrai, du moins je le crains,
— Paul-Henri Spaak.

*Reproduit avec l'autorisation de "Fifteen Nations".

Le côté civil

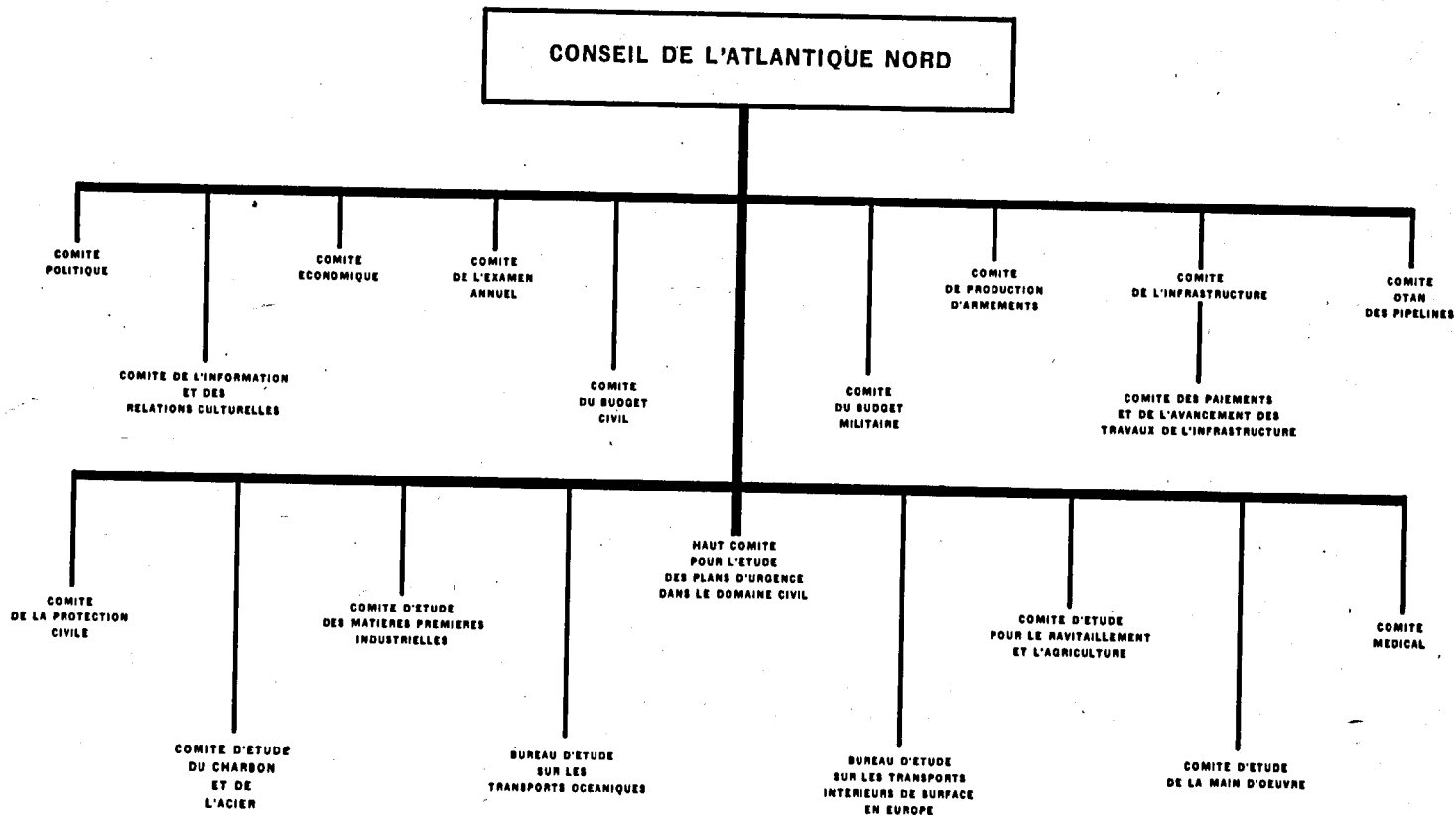
Le Conseil est secondé par des organes civils et militaires. Du côté civil, (tableau A) comités et groupes de travail s'attachent à divers domaines d'activité de l'OTAN: Examen annuel des programmes de défense des pays

STRUCTURE CIVILE ET MILITAIRE DE L'OTAN MARS 1957



LES PRINCIPAUX COMITES DU CONSEIL

LES PRINCIPAUX COMITES DU CONSEIL
MARS 1957



TABEAU A.

membres, aménagement d'installations militaires fixes à l'usage commun des forces de l'OTAN (infrastructure), contrôle budgétaire, activités culturelles et d'information, organisation d'urgence, coopération civile, sécurité, etc. Il arrive que l'étude de quelques-uns de ces problèmes soit confiée à un seul comité, alors que d'autres réclament le concours d'au moins trois comités, chacun secondé, au besoin, par son groupe de travail spécialisé. Comptable au Conseil, chaque comité travaille en collaboration avec un groupe d'experts du Personnel international. Les réunions se tiennent à Paris, généralement sous la présidence d'un des délégués permanents des pays membres, le personnel international fournissant les secrétaires et l'assistance technique nécessaires.

Un certain nombre de comités composés d'experts de divers pays dans tel ou tel domaine se sont aussi réunis fréquemment pour étudier des problèmes de caractère technique.

Le côté militaire

Du côté militaire, le principal organisme comptable au Conseil est le Comité militaire, composé des chefs d'état-major des pays membres. Il se réunit d'habitude lorsque les ministres sont en session ministérielle afin de les conseiller sur les questions d'ordre militaire et de recevoir d'eux une direction politique. C'est le Comité qui énonce les idées maîtresses dont s'inspire le Groupe permanent, lequel constitue l'exécutif permanent du Comité militaire. Ce groupe, qui a son siège à Washington, se compose des chefs d'état-major des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, ou de leurs représentants. Les autres membres de l'OTAN se tiennent constamment au courant des travaux du Groupe permanent par l'entremise du Comité des représentants militaires installé à Washington et constitué des représentants des autorités militaires nationales. Ainsi donc, entre les réunions du Comité militaire, le Groupe permanent assure, au palier supérieur, la direction et la coordination militaires, cependant que le Comité des représentants militaires veille aux intérêts de chacune des nations membres.

Pour assurer un contact étroit et continu entre ces organismes militaires, dont le siège est à Washington, et le Conseil, qui se réunit à Paris, un officier de liaison du Groupe permanent est attaché au siège de l'OTAN. Lui-même ou ses adjoints assistent à toutes les réunions du Conseil ainsi qu'aux réunions importantes des comités, et ils sont chargés de faire connaître au Conseil le point de vue du Groupe permanent et de veiller à ce que celui-ci soit tenu au courant de toutes les délibérations du Conseil.

Le commandement militaire direct des forces de l'OTAN est délégué aux commandants suprêmes, que le public connaît aussi bien peut-être que le Conseil lui-même. Le nouveau commandant suprême allié pour l'Europe (SACEUR) est le général Lauris Norstad, de l'Aviation des États-Unis, dont l'état-major est au SHAPE, près de Paris. Il est chargé de la défense du nord, du centre, de l'ouest et du sud de l'Europe (y compris la Turquie), et cette responsabilité est répartie entre un certain nombre de commandements subordonnés: navals, militaires et aériens. L'amiral Jerauld Wright, de la Marine des États-Unis, est commandant suprême allié pour l'Atlantique (SACLANT), avec état-major à Norfolk (Virginie). Il est chargé de la défense des lignes de communication maritimes de l'Atlantique. Le Comité de la Manche, à Londres, coordonne les préparatifs de défense dans les eaux que

bordent la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il a sous ses ordres un commandant en chef dont l'état-major est établi à Portsmouth. Pour l'Amérique du Nord, qui en temps de paix n'a pas de commandant nommé par l'OTAN, il y a le Groupe régional d'études Canada-États-Unis, dont le siège est à Washington.

L'Examen annuel

Voyons maintenant comment ces divers organismes civils et militaires travaillent ensemble à l'édification de la force défensive de l'Occident. Nous pourrions en juger, notamment, par l'Examen annuel des programmes de défense des États membres, qui permet à l'ensemble de l'Organisation d'apprécier les progrès accomplis dans l'effort de défense collective et d'établir ses programmes en conséquence pour les années à venir. Le Conseil confie la coordination de ces travaux au Comité de l'Examen annuel, un des organismes subordonnés les plus actifs et les plus importants du Conseil. Afin d'obtenir les renseignements nécessaires sur les programmes nationaux de défense, le Personnel international, sous la direction du Comité de l'Examen annuel et avec le concours des organismes militaires de l'OTAN, prépare un questionnaire que doivent ensuite remplir les gouvernements des États membres. De leur côté, les commandants suprêmes examinent l'état des forces dont ils ont la direction et formulent des recommandations en vue d'en accroître l'efficacité. Lorsqu'ils ont reçu, des gouvernements des États membres, les réponses au questionnaire ainsi que les recommandations d'ordre militaire, le Comité de l'Examen annuel, le Personnel international et les organismes militaires de l'OTAN peuvent étudier l'effort de défense collective de l'Organisation et concilier les besoins militaires et les moyens politiques et économiques de chaque pays membre. Cette révision annuelle tient compte de divers points de vue: le Comité de l'Examen annuel est constitué de façon que les intérêts nationaux y soient représentés; le Personnel international fait valoir les considérations générales d'ordre politique et économique et celles qui intéressent la production; les Commandements suprêmes et le Groupe permanent font ressortir les considérations militaires. Cette révision ainsi que les recommandations relatives à l'importance des forces prévues pour les pays de l'OTAN font l'objet d'un rapport du Comité de l'Examen annuel, que les représentants permanents soumettent à la session ministérielle du Conseil. Les ministres, lorsqu'il s'agit de donner suite à ce rapport, tiennent compte des recommandations du Comité militaire. A la session ministérielle de décembre 1956, le Conseil a étudié le rapport sur l'Examen annuel et approuvé les objectifs des forces militaires pour 1957, 1958 et 1959.

Le programme d'infrastructure

Le programme d'"infrastructure" est une autre partie du travail de l'Organisation qui démontre bien la collaboration entre les divers organismes. C'est le commandant intéressé de l'OTAN qui évalue en premier lieu les besoins des forces de l'OTAN en fait d'installations permanentes à utiliser en commun: aérodromes, moyens de communication et installations de radar. Les commandants suprêmes exposent d'abord les besoins de l'"infrastructure" au Groupe permanent, lequel à son tour les examine par rapport à l'ensemble du programme militaire de l'OTAN. D'autre part, il importe de ne pas perdre de vue les aspects techniques et financiers de ces besoins et de veiller à ce que l'aménagement des aérodromes et les autres programmes d'"infrastructure"

soient exécutés aussi économiquement que possible et ne dépassent pas les moyens des pays intéressés.

A cette fin, le Comité de l'infrastructure du Conseil, secondé par les experts techniques du Personnel international, est chargé d'examiner les recommandations militaires. Il soumet ses conclusions au Conseil, au sein duquel les gouvernements des États membres, par l'intermédiaire soit de leurs représentants permanents soit de leurs ministres, déterminent la répartition proportionnelle des frais du programme approuvé. A la réunion des ministres tenue en avril, 1953, le Conseil a dressé un programme financier de trois ans qui a permis aux commandants suprêmes de pousser leurs projets de construction d'infrastructure jusqu'en 1957. Un Comité des paiements et de l'état des travaux d'infrastructure surveille de près l'utilisation des fonds consacrés à ces projets, et veille à ce que les pays membres participent dans la proportion convenue au programme de construction et à ce que les fonds fournis par eux soient dépensés de la façon prévue.

Activité non militaire de l'OTAN

L'activité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne se borne pas à des domaines purement militaires; l'OTAN forme aussi une communauté de nations s'intéressant de plus en plus à la coopération non militaire, c'est-à-dire politique, économique et culturelle.

A la suite des recommandations du Comité des Trois approuvées à la session ministérielle de décembre 1956, des mesures ont été prises pour accorder une plus grande attention aux consultations politiques afin d'éviter les différends sérieux entre les membres et de les régler de façon rapide s'ils devaient surgir. Le principe de la consultation politique n'est pas nouveau pour l'OTAN, mais les pays de la communauté atlantique n'en avaient pas auparavant affirmé la nécessité avec autant de force. A la suite des recommandations du Comité des Trois, les gouvernements des États membres doivent informer le Conseil de tout événement qui pourrait avoir des conséquences sérieuses pour l'OTAN afin de procéder à une consultation politique avant qu'une décision soit prise. Ce procédé constitue un progrès considérable dans le domaine politique.

En 1957, on a établi un comité pour examiner les problèmes qui pourraient affecter la santé économique de l'Alliance. Toutefois, l'activité de l'OTAN dans ce domaine doit tenir compte du travail des nombreuses organisations internationales où les pays membres jouent un rôle de premier plan. Une collaboration accrue au sein de ces organisations et les consultations au sein même de l'OTAN sont de nature à mieux servir les intérêts économiques de la Communauté atlantique.

Dans les domaines culturels et d'information, l'OTAN continue à faire un très grand effort pour promouvoir une connaissance réciproque plus approfondie et des échanges entre les peuples des pays membres. Entre autres, un programme de bourses d'études et de recherches a été institué et des subsides ont été accordés pour un séminaire international sur l'OTAN à l'université d'Oxford en 1956 et à l'université Princeton en juin dernier. De plus, on a organisé au Palais de Chaillot deux conférences de dirigeants de mouvements de jeunesse et un expert dans ce domaine a été ajouté au personnel de la Division de l'Information de l'OTAN. En outre, des groupes de parlementaires des pays de l'Alliance se réunissent périodiquement pour discuter les problèmes de la Communauté et suggérer des solutions.

Dans le domaine de l'information, des efforts sont poursuivis par l'OTAN et les pays membres pour accroître les connaissances du public au sujet de l'Alliance, en expliquer les objectifs, l'activité et les résultats obtenus. Des groupes de visiteurs représentant toutes les couches de l'opinion sont reçus au Palais de Chaillot et des voyages de journalistes chaque année permettent aux représentants de la presse de visiter les pays de l'OTAN. Des associations pour la Communauté atlantique ont été fondées dans la plupart des pays membres. Au Canada, le Comité canadien de Coordination atlantique contribue, par des conférences et des réunions d'intellectuels, à diffuser les objectifs de l'OTAN et à développer le concept de communauté atlantique.

Contribution du Canada à l'OTAN

La contribution canadienne à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord consiste plus spécialement en une brigade d'infanterie et en une division aérienne de douze escadrilles de chasseurs à réaction stationnées en Europe sous les ordres de SACEUR. En outre, plus de quarante unités de la Marine royale canadienne sont placées sous le contrôle de SACLANT et participent à la protection du secteur de l'Atlantique nord. Comme contribution indirecte, le Canada, depuis la signature du Traité jusqu'à décembre 1956, a formé 2,241 pilotes et 2,237 navigateurs pour certains pays membres de l'OTAN. Le Canada a aussi fourni de l'équipement militaire à certains membres de l'Alliance. Entre autres, des Sabre-V furent remis à la République fédérale d'Allemagne, des moteurs d'avion à l'Italie et à la Turquie, et le gouvernement annonçait en août qu'il remettrait dix vaisseaux d'escorte de la classe Bangor à la Turquie au cours des prochains mois. Au total, dans le cadre du programme d'aide mutuelle, la contribution du Canada a été de plus de 1,400 millions de dollars.

Comme contribution très importante à l'OTAN, le Canada garantit, en collaboration étroite avec les États-Unis, la sécurité du secteur nord-américain. Trois réseaux de radar, couvrant le Canada de l'est à l'ouest, ont été édifiés pour prévenir le quartier général, en cas d'attaque aérienne, et l'Aviation royale canadienne protège avec l'aviation des États-Unis notre frontière arctique.

Sous ses aspects multiples, le travail de l'OTAN ne cesse jamais. Les représentants permanents se consultent régulièrement à Paris et leurs délibérations se poursuivent sans interruption au sein des comités civils. Des organismes militaires siègent tous les jours à divers endroits. Au Palais de Chaillot, le Personnel international, qui représente chacun des quinze États membres, accomplit diligemment sa tâche quotidienne sous la direction du Secrétaire général. Tout ce travail de collaboration, au cours duquel des pays mus par un même idéal concilient leurs points de vue et leurs besoins en vue d'objectifs communs, offre un magnifique exemple de la manière dont de complexes rouages internationaux peuvent fonctionner dans une alliance démocratique.

Propositions en vue d'un accord de désarmement

APRÈS QUELQUE six mois de négociations intensives à Londres, le Sous-Comité du désarmement s'est ajourné le 6 septembre et l'Assemblée générale des Nations Unies est maintenant saisie du problème. Peu avant l'ajournement, le Canada s'est joint à la France, au Royaume-Uni et aux États-Unis pour soumettre à l'Union soviétique certaines propositions portant sur la première étape d'un accord de désarmement.*

A ce sujet, le premier ministre, M. Diefenbaker, a publié le 29 août la déclaration suivante concernant la position du Canada:

Les Puissances occidentales qui font partie du sous-comité de la Commission du désarmement de l'ONU: France, Royaume-Uni, États-Unis et Canada, ont présenté à l'Union soviétique aujourd'hui, à Londres, des propositions qui pourraient, à notre avis, servir de base à un accord sur la première étape du désarmement. Ces propositions résultent de consultations approfondies dont l'objet consistait à élaborer un plan susceptible d'une application immédiate, exempté de conditions politiques, qui ainsi pourrait contribuer de façon concrète à la paix mondiale en rendant plus lointains les dangers de guerre.

Il faut d'abord progresser dans la voie d'un règlement des grandes questions politiques avant d'aborder les deuxième et troisième étapes, puisque sans quelque évolution dans le sens d'un aplanissement des problèmes qui peuvent engendrer des conflits internationaux, nos alliés et nous ne pourrions procéder avec sécurité à des réductions considérables de notre système défensif. Cependant réduire les effectifs militaires à 2,500,000 dans le cas des États-Unis et de l'Union soviétique, et à 750,000 en ce qui concerne la France et le Royaume-Uni, ainsi qu'on le propose pour la première étape, marquerait un progrès considérable dans la voie du désarmement.

Durant la première étape, les quatre Puissances placeraient aussi certaines armes stipulées sous une surveillance internationale, dans des dépôts situés sur leurs propres territoires. Voilà, à notre sens, une façon très utile d'amorcer les réductions plus importantes d'armements envisagées pour les deuxième et troisième étapes; alors les plafonds des effectifs réduits détermineraient les quantités d'armements à conserver.

Les propositions de désarmement nucléaire prévoient que les engins atomiques seraient interdits, sauf en cas de défense contre une attaque par les armes, qu'on cesserait de produire des matières fissiles pour fins d'armement, que l'énergie des réserves d'engins nucléaires serait détournée vers des utilisations pacifiques et, enfin, qu'on vérifierait par un régime efficace d'inspection si les États respectent leurs obligations à cet égard. La mise en œuvre de telles propositions mettrait d'abord un terme à la course aux armements atomiques, puis renverserait la tendance en réduisant les réserves d'armes nucléaires.

Il est aussi pourvu à l'établissement d'un calendrier selon lequel les explosions nucléaires expérimentales seraient, en tout premier lieu, suspendues pour un an. Si l'on fait suffisamment de progrès vers des arrangements visant à arrêter la production de matières fissiles pour les armements, la période de suspension serait prolongée d'une autre année. Ainsi les propositions traitent la suspension des essais comme une question appelant des mesures immédiates tout en maintenant le problème dans sa véritable perspective, car la cessation des essais ne peut mettre fin à la course aux armements nucléaires.

Afin d'assurer que toutes les parties à l'accord remplissent leurs obligations et pour diminuer les dangers d'une attaque par surprise, les Puissances occidentales ont formulé un certain nombre de propositions relatives au contrôle et à l'inspection. Ces propositions fourniraient des méthodes permettant de vérifier si l'on se conforme à la suspension des expériences nucléaires et à l'arrêt de la production de matières fissiles pour fins d'armement. Elles renfermeraient aussi des dispositions pour l'inspection aérienne et au sol en vue d'aider à la protection contre une attaque par surprise. Nous croyons qu'il est de la plus haute importance que de tels régimes d'inspection soient en fonctionnement si nous

*On trouvera dans le Document supplémentaire n° 57-11 des Affaires extérieures le texte des propositions des Quatre Puissances.

voulons nous assurer qu'en vertu d'un traité de désarmement les nations jouiront d'autant de sécurité que leur en fournissent leurs moyens actuels de défense. A cause de cette conviction, le Gouvernement canadien a consenti, à condition que l'Union Soviétique en fasse autant, à ce que le Canada, en tout ou en partie, soit inclus dans un régime équitable d'inspection aérienne et il fera de son mieux pour s'assurer que ce régime fonctionne efficacement. Nous sommes d'avis qu'on pourrait commencer utilement dans les régions arctiques à établir des sauvegardes contre une attaque par surprise.

Le Gouvernement canadien n'a qu'un désir: trouver le moyen d'empêcher la guerre, car une guerre, quelle qu'elle soit, pourrait allumer l'étincelle d'une conflagration nucléaire. Nous sommes d'avis que les propositions peuvent servir de base pratique à une première étape, à partir de laquelle nous pourrions travailler avec confiance à la mise en œuvre de mesures à plus longue échéance. Dans l'élaboration de ces propositions, nous avons toujours cherché, avec nos alliés, à tenir compte des intérêts légitimes et de la politique de l'Union soviétique. Nous avons fait de sérieux efforts pour réaliser les conditions favorables à une action immédiate, parce que nous avons la conviction qu'à mesure que le temps passe, le problème du désarmement se complique, mais que si l'Union soviétique fait preuve d'un même esprit de coopération dans les négociations, nous aboutirons bientôt à des résultats appréciables.

ENGINS BALISTIQUES INTERCONTINENTAUX

Le premier ministre John G. Diefenbaker a fait la déclaration suivante le 27 août 1957:

L'annonce par l'URSS de la réussite des essais d'un engin balistique intercontinental nous rappelle une fois de plus à tous, simples citoyens ou gouvernants, le rapide développement que connaît la science dans le domaine des engins de destruction. Quel que soit le monopole actuel de l'URSS dans le domaine des projectiles intercontinentaux, nous pouvons être sûrs qu'il ne sera pas de longue durée. L'étude des fusées à longue portée se poursuit fiévreusement dans d'autres pays, et particulièrement aux États-Unis, depuis plusieurs années, et nous pouvons nous attendre à ce que la fabrication d'engins capables d'atteindre à peu près tous les points du globe ne comporte bientôt plus de secrets pour bien des pays.

De même que l'invention des armes nucléaires a marqué il y a douze ans le début d'une ère nouvelle dans les méthodes de guerre, nous devons bien comprendre qu'une nouvelle ère s'ouvrira lorsque les puissances seront en mesure de produire en grand nombre des engins balistiques intercontinentaux. L'annonce qui vient d'être faite par l'Union soviétique nous apprend, hélas! que cette ère nouvelle est prochaine.

Je souhaite ardemment que cet événement ait pour premier effet de faire redoubler de sincérité et d'efforts tous les gouvernements qui négocient aujourd'hui en vue du désarmement, afin que le temps ne complique pas le problème des engins intercontinentaux comme la lenteur à se mettre d'accord a compliqué celui des engins nucléaires. L'apparition de nouveaux instruments mécaniques de destruction comme celui qu'on annonce aujourd'hui souligne chaque fois et rend plus urgente la nécessité de l'aboutissement des négociations qui se poursuivent au sein du Sous-Comité du désarmement à Londres.

Monument à Sverdrup, explorateur de l'Arctique

LA VILLE norvégienne de Steinkjer vient de nouer avec le Canada un nouveau lien, d'ordre à la fois temporel et spatial. Il s'agit d'un monument élevé au capitaine Otto Sverdrup, célèbre explorateur de l'Arctique qui a donné son nom aux îles qu'il a découvertes dans l'archipel de la reine Élisabeth.

Un autre explorateur de l'Arctique, le surintendant Henry A. Larsen de la Gendarmerie royale du Canada, lui-même né en Norvège, représentait le



HOMMAGE À UN EXPLORATEUR

Le surintendant Henry A. Larsen, représentant du Canada à la cérémonie qui a eu lieu en l'honneur du capitaine Otto Sverdrup, explorateur de l'Arctique, adresse la parole aux invités après le dévoilement d'une statue commémorative.

Gouvernement canadien le 21 juillet à la cérémonie au cours de laquelle Son Altesse royale de Norvège, le prince consort Olav, a dévoilé le monument devant une dizaine de mille spectateurs. Les allocutions du prince et de M. Larsen ont été diffusées dans tout le pays. Parmi les invités d'honneur se trouvaient le gouverneur du comté du Nord-Trøndelag, M. Asbjörn Lindboe, le maire de Steinkjer, M. Amunn Solberg, des représentants de nombreuses sociétés norvégiennes et étrangères s'intéressant à l'exploration arctique, ainsi que des personnalités de l'endroit.

"Les noms de Sverdrup et de Norvège resteront à jamais liés à celui du Canada, grâce aux îles de l'Arctique qui portent le nom de l'explorateur et ceux de ses associés norvégiens qui l'ont accompagné ou qui l'ont aidé dans l'organisation de son expédition. Ce n'est là qu'un des nombreux liens d'estime, d'amitié et d'affection qui unissent nos deux pays", a déclaré M. Larsen.

Otto Sverdrup, qui compte parmi les quelques grands explorateurs de l'océan Arctique qui ont valu une grande renommée à la Norvège vers 1900, naquit en 1855 à Bindalen. Il prit la mer pour la première fois en 1872; il accompagna en 1888 Fridtjof Nansen dans sa traversée du Groenland; il fut capitaine du célèbre *Fram*, de 1893 à 1896, c'est-à-dire lors de l'expédition que Nansen entreprit pour atteindre le pôle nord. En 1898, Sverdrup dirigea lui-même, à bord du *Fram*, une deuxième expédition, dans l'intention d'explorer le nord du Groenland. Son navire resta pris dans les glaces jusqu'en 1902, mais dans l'intervalle il découvrit de vastes régions, et explora, à l'ouest de l'île d'Ellesmere, de nouvelles terres auxquelles il donna son nom. Ces terres font actuellement partie de l'archipel de la reine Élisabeth.

Contribution du Canada

Steinkjer avait commencé les préparatifs des fêtes du centenaire de 57, lorsque les autorités de la ville décidèrent d'élever un monument à la mémoire du capitaine Sverdrup. Soucieux de témoigner la gratitude et l'admiration qu'éprouvait le peuple canadien devant les exploits de Sverdrup et ses relevés précis des îles arctiques, le Gouvernement canadien a décidé de contribuer pour 10,000 couronnes à la construction du monument. Il s'agit d'une statue de bronze, un peu plus grande que nature, exécutée par le célèbre sculpteur norvégien, Carl E. Paulsen; l'explorateur est représenté dans une posture bien connue de ceux qui l'ont vu dans les fonctions de capitaine du *Fram* au cours des nombreuses explorations de l'Arctique. La statue est sise au centre d'un petit parc de Steinkjer, bordé de bouleaux et de pins et orné de plates-bandes de fleurs. Presque tout détruit par les bombes incendiaires des Allemands durant la malheureuse campagne d'avril 1940, Steinkjer est presque entièrement reconstruit à la moderne.

Le choix de Larsen comme représentant du Canada à la cérémonie du dévoilement a été tout à fait judicieux, puisque le surintendant avait commandé la goélette *St-Roch* de la gendarmerie pendant la guerre au cours d'un voyage à travers le passage du Nord-Ouest et qu'il avait participé à des explorations de l'Arctique après Sverdrup, Amundsen, Nansen et d'autres Norvégiens.

Conseil économique et social: vingt-quatrième session

LE CONSEIL économique et social s'est réuni à Genève du 2 juillet au 2 août 1957. Les séances des comités de coordination et d'assistance technique ont débuté une semaine avant la vingt-quatrième session du Conseil. Dirigée par M. R. A. MacKay, représentant permanent du Canada aux Nations Unies à New-York, la délégation canadienne comprenait en outre: M. M. H. Wershof, représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à Genève, le docteur G. F. Davidson, sous-ministre du Bien-être, M. O. J. Firestone, du ministère du Commerce, et M. S. Pollock, du ministère des Finances.

Le Conseil a étudié le rapport annuel sur les programmes d'assistance technique des Nations Unies et soumis à un examen général l'expansion et la coordination des programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économiques et sociaux ainsi que dans celui des droits de l'homme. Si ces questions ont longuement retenu l'attention, elles n'ont guère soulevé de controverses, contrairement au rapport annuel sur l'économie mondiale, à l'étude des problèmes internationaux relatifs aux produits de base et au financement du développement économique.

Fait saillant des assises, le Conseil a adopté une résolution invitant l'Assemblée générale à prendre des mesures pour mettre sur pied, ainsi qu'on l'envisageait depuis 1951, le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ont voté contre cette résolution. Quant au Canada, malgré l'assentiment de principe donné antérieurement, il prévoit que la création immédiate du Fonds ne se révélera pas utile sans la participation des principaux contributeurs, les États-Unis et le Royaume-Uni.

La délégation de l'URSS a présenté des projets de résolution préconisant, entre autres, a) de réduire les armements de 10 à 15 p. 100 et d'affecter au développement économique les épargnes réalisées ainsi; b) d'interrompre les essais d'engins nucléaires; c) de charger le secrétaire général d'étudier les possibilités de créer un nouveau dispositif de coopération commerciale; d) d'intensifier les échanges de spécialistes en organisation sociale. Les deux premiers étaient manifestement conçus pour la propagande, puisque leur présentation coïncidait avec une discussion active des mêmes problèmes par le Sous-Comité du désarmement. Le Conseil a repoussé le projet de résolution relatif aux expériences nucléaires et modifié la proposition de désarmement en y exprimant l'espoir que les efforts de la Commission du désarmement et de son sous-comité seraient couronnés de succès et qu'ils contribueraient à dégager des crédits au profit du développement économique. En fait, le Conseil n'a sanctionné que la résolution relative à l'échange de spécialistes, laquelle n'apportait à peu près rien de neuf à l'ONU. Selon le texte modifié de la résolution sur la coopération commerciale, il serait pressant surtout d'utiliser avec plus d'efficacité le dispositif existant. Le Conseil a aussi adopté des résolutions ayant trait à l'élaboration d'un programme pour les fêtes qui marqueront le dixième anniversaire de la déclaration de l'ONU sur les droits de l'homme, et

recommandant que soit prolongée de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1959, l'existence du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

Ainsi qu'aux sessions précédentes, la délégation du Canada a pris une part active aux discussions des questions importantes. M. C. F. Davidson a présidé le Comité de coordination.



INAUGURATION D'UN CONGRÈS SCIENTIFIQUE

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a pris la parole à Toronto le 3 septembre 1957 lors de l'inauguration de la 11^e assemblée générale de l'Union internationale de géodésie et de géophysique. On le voit ici en train d'examiner le programme des travaux avec le président de l'Union, le professeur K. R. Romanathan, de l'Inde.

Le premier ministre a attiré l'attention sur les régions nordiques du Canada, qui connaissent actuellement un grand développement grâce aux progrès des méthodes scientifiques d'exploration et d'observation. Il a déclaré que le Canada est l'une des grandes puissances arctiques du monde et que ses territoires arctiques pourraient bien jouer un rôle permanent dans les programmes de mise en valeur de cette hémisphère.

LES GRANDS PROBLÈMES DE LA COMMUNAUTÉ ANGLO-CANADO-AMÉRICAINNE

Discours du premier ministre du Canada, M. John G. Diefenbaker, prononcé le 7 septembre 1957, au collège Dartmouth, Hanover (New-Hampshire)

Comme c'est la première occasion qui m'est offerte, en qualité de premier ministre, de prendre la parole devant un auditoire américain, j'en profite pour analyser certains aspects des relations entre le Canada et les États-Unis. Si je le fais ici, c'est que depuis près de deux siècles la tolérance et la recherche de la vérité ont été l'apanage du collège Dartmouth. De grands problèmes ont été débattus au cours de l'existence de cet historique collège qui a fait du nom de Daniel Webster un nom célèbre dans le monde anglophone, et partout dans le monde où survit encore la liberté.

Il y a quelques semaines, à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, j'ai étudié avec d'autres membres du Commonwealth certains problèmes d'intérêt commun qu'on pourrait appeler des "problèmes de famille". J'analyserai ici certains "problèmes de voisinage".

Mes auditeurs en conviendront d'emblée, la communauté anglo-canado-américaine constitue une vaste alliance au service de la liberté; avec les autres membres de la famille de l'OTAN, elle entend défendre la démocratie contre la menace rouge. Certains facteurs en assurent l'unité et la stabilité; tradition commune, respect des droits de l'homme, attachement inébranlable à la liberté. Je pense avec vous que le maintien de cette unité est le seul espoir certain de survie de la liberté dans le monde.

Le Canada et les États-Unis ont grandi de façon différente. Mon pays est parvenu à la liberté et à l'indépendance par l'évolution, non par la révolution, par son adhésion à une monarchie mitigée au sein du Commonwealth des nations, plutôt que par l'établissement d'une république. Même si le Commonwealth ne connaît pas de constitution ni d'accord écrits, il est lié par les aspirations des peuples de toutes les parties du globe qui en font partie et qui, bien qu'indépendants, sont unis dans leur attachement à la liberté, sous l'autorité de la Couronne, symbole de cette unité. Le statut du Canada en tant que membre indépendant du Commonwealth et monarchie constitutionnelle sera mis en relief, lorsque Sa Majesté la reine Élisabeth II ouvrira la session du Parlement canadien, le 14 octobre, en qualité de Reine du Canada.

Dès 1794, par le "Traité d'amitié, de commerce et de navigation", le Canada et les États-Unis se sont engagés "à favoriser un état d'esprit favorable à l'amitié et à la bonne entente". Bien que cet engagement n'ait pas toujours été maintenu depuis, il demeure à la base de nos relations.

Partenaires en matière de défense

Associés pour notre défense, nous nous rendons compte que la sécurité de notre

continent ne peut être assurée sans la collaboration la plus étroite entre nos deux pays. À cette fin, un des premiers gestes du nouveau Gouvernement canadien, lorsqu'il a pris le pouvoir cet été, a été de consentir au contrôle commun des opérations des forces de défense aérienne du Canada et des États-Unis. Ce système englobe non seulement nos deux Aviations, mais les divers réseaux d'alerte au radar que nous avons érigés conjointement à travers notre continent, principalement à travers le Canada. En agissant ainsi, le Canada ne sacrifie en aucune manière sa souveraineté sur ces régions arctiques, ni la propriété de ces mêmes régions.

Nous avons appris à nous fier l'un à l'autre. Aucun n'a reçu d'aide de l'autre sans être payé de retour. Aucune animosité héréditaire, aucune crainte ancestrale ne nous divisent. Au Canada, nous savons que si les États-Unis n'avaient pas, depuis la dernière guerre, assumé la direction du monde, le monde libre n'aurait peut-être pas survécu. Mais nous ne pouvons considérer nos relations comme allant de soi. L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. L. B. Pearson) a exprimé la même idée il y a quelques années en déclarant que "l'ère des bonnes relations faciles et automatiques entre le Canada et les États-Unis est révolue". Cela ne veut pas dire que nous entrons dans une ère de relations difficiles ou brouillées. Cela souligne la nécessité de veiller avec soin au maintien de nos relations et d'envisager nos problèmes réciproques en faisant preuve de sens commun, de franchise et d'une confiance mutuelle absolue.

La chaude amitié qui unit depuis longtemps les États-Unis et le Canada ainsi que les intérêts convergents des deux pays autorisent entre nous une franchise que bien peu de pays peuvent se permettre. La franchise avec laquelle nous pouvons communiquer l'un avec l'autre affermit notre compréhension mutuelle et nous aide à éviter les écueils de la mésestimation qui ont gâché les rapports entre tant d'autres pays dans le monde.

Problèmes économiques

On me permettra maintenant de discuter en toute franchise et dans le meilleur esprit de compréhension certaines questions économiques qui ne sont pas sans créer quelque malaise dans mon pays. En les abordant, je tiens à signaler que le Gouvernement canadien a le devoir d'envisager d'abord les intérêts canadiens. Il n'est pas et ne sera pas question d'antiaméricanisme. Le secrétaire d'État des États-Unis, M. John Foster Dulles, au cours de témoignages récents devant un comité du Congrès, a déclaré: "Le Département d'État . . . a pour mission de veiller aux intérêts des États-Unis". Le Gouvernement canadien, de son côté, doit surveiller d'abord, et aussi attentivement, les

intérêts canadiens, ce qui ne doit pas être considéré comme une attitude anti-américaine.

Le Canada se classe parmi les grands pays commerçants du monde. En dépit de notre désir de traiter avec tous les pays, nos échanges commerciaux se limitent de plus en plus aux États-Unis, qui absorbent 60 p. 100 de nos exportations et fournissent 73 p. 100 de nos importations. Un inventaire effectué récemment aux États-Unis démontrait sous forme de graphiques qu'à peu près tous les centres américains de quelque importance vendent au Canada. On y constatait que Brooklyn vend davantage au Canada que l'Argentine, que le chiffre des ventes de Louisville au Canada dépasse celui de la Nouvelle-Zélande, que Chicago nous vend presque autant que l'Allemagne de l'Ouest et que les exportations venant de Seattle égalent à peu près celles de la Norvège. Même au chapitre des produits agricoles, le Canada achète plus des États-Unis qu'il ne leur vend, l'écart s'établissant à quelque 100 millions de dollars.

Les exportations des États-Unis vers le Canada atteignent presque le total de leurs ventes à tous les pays de l'Amérique latine. Le Canada est le plus gros client des États-Unis, et les États-Unis, le plus gros client du Canada. Ce que vous achetez surtout de nous, ce sont des matières premières ou des produits semi ou partiellement ouverts, car les tarifs douaniers des États-Unis interdisent toute importation considérable de produits manufacturés.

Cette concentration des échanges commerciaux comporte en soi des dangers pour le Canada. Elle rend l'économie canadienne dans son ensemble trop vulnérable aux changements soudains de la politique commerciale de Washington. Les Canadiens n'aiment pas que leur économie, pas plus que leur politique, soit régie de l'extérieur.

Le Canada a toujours acheté plus des États-Unis que les États-Unis n'ont acheté du Canada. Ce déséquilibre atteint maintenant des proportions sans précédent. L'an dernier, l'excédent des achats canadiens aux États-Unis par rapport aux achats américains chez nous a atteint 1,298 millions de dollars. L'écart s'est accentué jusqu'ici cette année et, si la tendance actuelle se maintient, 1957 enregistrera un nouveau record du point de vue du déséquilibre commercial entre nos deux pays.

Notre commerce avec les États-Unis équivaut à 25 p. 100 de notre produit national brut. D'autre part, il équivaut à moins de 2 p. 100 du produit national brut des États-Unis. Aussi, est-il sans doute naturel que le commerce canado-américain ne réclame pas la même attention ni la même considération aux États-Unis qu'au Canada.

Le Canada trouve un pressant motif d'inquiétude dans le programme américain d'écoulement des produits agricoles, blé et farine de blé en particulier; dans ce dernier cas, la politique américaine, qui s'est révélée depuis

deux ans plus vigoureuse et plus énergique, rend impossible une saine concurrence. Le Canada a un surplus de blé qui s'est élevé cette année à plus de 700 millions de boisseaux. D'autre part, l'économie canadienne requiert l'exportation annuelle de 300 millions de boisseaux.

Le Canada ne craint pas la compétition pour ce qui est d'obtenir sa part des marchés mondiaux, pourvu que les autres nations s'en tiennent à des pratiques reconnues de concurrence. Depuis quelques années, les États-Unis, grâce à leurs programmes d'écoulement des excédents de blé, ne cessent d'élargir leurs marchés, avant tout au détriment du Canada, dont les exportations vont en diminuant. La législation américaine sur la vente des excédents a rendu difficile, sinon impossible, au Canada de conserver sa juste part des débouchés mondiaux. Le Canada ne peut disputer les marchés agricoles à la puissance économique dominante des États-Unis, quand ceux-ci recourent à des mesures telles que les subventions à l'exportation, le troc et les ventes soldées en devises étrangères.

Le monde libre fait face non seulement à l'agression militaire, mais aussi à l'agression économique de l'URSS. Les alliances militaires et la coordination des dispositifs de défense ne suffisent pas. Il faut une collaboration économique, qui, à son tour, exige que les grandes nations se rendent compte des répercussions de leurs programmes économiques sur les petites nations. La liberté n'admet pas l'affaiblissement économique d'un pays libre, quel qu'il soit.

Nous collaborons en matière de défense; pourquoi ne pas collaborer davantage sur le plan économique? Le Comité canado-américain des questions économiques et commerciales se réunira à Washington au début d'octobre; les Canadiens espèrent qu'on en viendra à une entente mutuelle qui apportera une solution équitable et raisonnable au problème de l'écoulement des surplus de blé et autres denrées agricoles.

Un autre problème appelle certaines précisions. Le capital américain a joué un rôle important dans la mise en valeur des ressources du Canada. Nous sommes heureux d'accueillir ces placements et nous entendons créer chez nous le climat le plus favorable aux investissements étrangers. L'affluence des placements américains a eu pour résultat que des entreprises américaines possèdent ou contrôlent environ 60 p. 100 de nos principales industries manufacturières et une plus forte proportion encore de nos industries minières et pétrolières. A cet égard, ce que les Canadiens demandent, c'est qu'on tiennent pleinement compte de leurs intérêts dans les programmes d'orientation et d'utilisation de ces capitaux.

Que ces industries appartiennent à des étrangers, nous n'y voyons aucun mal, pourvu que les sociétés qui les exploitent se développent dans le sens de nos intérêts et que dans leur planification elles ne perdent pas de vue ces intérêts.

Les répercussions politiques de ce vaste système de propriété et de contrôle de nos industries par l'étranger ne sont pas sans créer chez nous un certain malaise. Il y a lieu de se demander si un pays peut avoir une existence vraiment indépendante quand des non-résidents possèdent une part importante de ses ressources et de ses industries de base et sont, par le fait même, en mesure de prendre d'importantes décisions qui influent sur son orientation et son développement économique. Les Canadiens demandent que les sociétés américaines qui effectuent des placements au Canada ne considèrent pas notre pays comme un prolongement du marché américain, mais qu'elles se constituent en sociétés canadiennes qui mettent leurs actions ordinaires à la disposition des Canadiens. Qu'il y ait lieu de s'interroger, la chose est évidente, quand on constate qu'un quart seulement des compagnies sous contrôle américain opérant au Canada offrent de leurs actions aux Canadiens.

Il se pose d'autres problèmes, que le temps ne me permet pas d'aborder. Ce que j'ai dit m'est inspiré ni par véhémence ni par esprit de revendication. Je n'ai qu'un but: supprimer les causes de désaccord qui, à moins qu'elles ne soient dissipées, peuvent porter atteinte à l'esprit de compréhension qui caractérise nos relations. Nous sommes, Canadiens et Américains, de si proches voisins et nous avons tant d'intérêts communs qu'il est difficile de concevoir entre nous des différends. La cause de la liberté et de la démocratie nous unit. Dans notre alliance militaire règne la plus étroite collaboration. Pour ce qui est des valeurs fondamentales, nous nous rejoignons. La camaraderie qui nous unit n'a pas d'équivalent dans le monde. Qu'il ne soit pas dit que nous ne pouvons, dans le domaine économique, faire preuve d'un même esprit de collaboration.

Liberté; héritage commun

Le message que je tente de vous transmettre a été formulé par le président Eisenhower à la Chambre des communes du Canada le 14 novembre 1953:

"Les rapports de nos deux pays ont une signification qui va plus loin que l'amitié et l'association. Ces rapports qui enrichissent aujourd'hui nos peuples justifient la conviction qu'avaient nos pères que les hommes, quand ils peuvent se gouverner eux-mêmes, sont capables de vivre ensemble dans la paix, de se montrer progressifs dans la mise en valeur de leurs biens matériels, de s'unir promptement pour défendre leur communauté spirituelle, toujours disposés à trancher les différends qui peuvent à l'occasion les diviser.

"Au delà du sombre nuage atomique, l'horizon est clair et plein de promesses. Aucune ombre ne saurait arrêter notre marche en avant. Car ensemble, Canada et États-Unis, nous voulons faire un usage attentif et sage des dons divins de la foi et de la raison, dans notre marche vers l'horizon d'un monde où chaque homme, chaque famille, chaque nation vivra en paix dans un climat de liberté."

Nos deux pays, avec la Grande-Bretagne, ont un héritage commun de liberté. Nous sommes unis dans notre détermination de sauvegarder notre héritage de valeurs spirituelles, plus précieuses que la vie elle-même. Pour sauvegarder cette unité inébranlable et inaltérable qui nous a sauvés pendant la guerre, nos gouvernements, nos peuples doivent toujours tenir compte des problèmes de chacun avec tout le respect, toute la tolérance et toute l'attention dont ils sont capables.

Nos peuples auront à prendre plus d'une grave décision au cours des jours à venir. En définitive, d'après la façon dont les Canadiens, les Américains et les Anglais s'entendent, le monde peut juger si le bon voisinage est possible dans les relations internationales.

En harmonie avec les autres nations libres, la solidarité de l'amitié anglo-canado-américaine est essentielle à la paix et au bien-être du monde et c'est d'elle que dépend le succès ou l'échec de nos efforts soutenus pour assurer la liberté à notre génération et aux générations futures.

PRIX LITTÉRAIRES DE L'OTAN

L'Association pour la Communauté atlantique annonce la création de prix internationaux qui couronnent des écrits paraissant dans l'un ou l'autre des quinze pays de l'Alliance. Il s'agit d'encourager les auteurs de travaux positifs et d'une haute qualité portant sur les divers aspects de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la communauté des pays atlantiques.

Dans le domaine du journalisme, les prix couronneront les deux meilleures séries d'articles sur "le fonctionnement, les problèmes et l'avenir de l'Alliance atlantique", publiés par des journaux quotidiens ou des hebdomadaires ou par des revues, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1957. Le premier sera de 700 livres et le second de 350. Des prix seront aussi décernés aux auteurs et aux éditeurs des deux meilleurs livres sur "la défense de la communauté atlantique, ses valeurs et ses principes fondamentaux, et sur ces progrès dans la voie de la

coopération politique, militaire, économique, sociale ou culturelle", parus entre le 1^{er} janvier 1957 et le 15 novembre 1958. Les ouvrages pourront avoir un caractère théorique ou pratique. Ces prix seront respectivement de 1,400 et de 700 livres, à partager également dans chaque cas entre l'auteur et l'éditeur.

Seront aussi primés les deux meilleurs romans ou nouvelles, parus entre le 1^{er} janvier 1957 et le 15 novembre 1958, qui porteront sur le sujet suivant: "les problèmes de la compréhension entre deux peuples ou plus de la communauté atlantique, ou entre des gens habitués aux modes de vie de la communauté atlantique et des personnes d'une autre civilisation". Ces prix, de 1,400 et de 700 livres, se répartiront aussi entre auteurs et éditeurs.

Le Comité canadien de coordination atlantique (230 ouest, rue Bloor, Toronto 5), l'organisme de notre pays dans l'Association pour la Communauté atlantique, offrira de fortes récompenses pour les meilleurs textes canadiens de chacune des catégories ci-dessus. Il constituera un jury national, qui sera chargé d'apprécier les textes des concurrents, de désigner les gagnants, d'établir les règles à suivre ainsi que de préparer les avis.

Les publications canadiennes primées seront automatiquement inscrites au concours de la Communauté atlantique. Le Conseil de l'Association pour la Communauté atlantique décernera les prix conformément aux recommandations des jurés internationaux, créés à cette fin et composés de personnalités appartenant aux diverses nations de l'Alliance. Leurs noms seront communiqués avant la fin des délais prévus pour les inscriptions à chaque concours. Tous les textes soumis seront jugés à leur mérite, indépendamment des œuvres précédentes de leurs auteurs. Le Conseil s'est réservé le droit de retenir les prix, si aucun texte de mérite remarquable n'est présenté aux jurés.

Il n'est aucun point de vue sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord que les auteurs soient tenus d'exprimer ou de soutenir. Les jurés devront cependant tenir compte des idées et des recommandations que renfermait le rapport du comité des trois ministres approuvé par le Conseil nord-atlantique à sa séance du 13 décembre 1956. Si les publications peuvent être soumises aux divers jurés nationaux dans la langue de chaque pays membre, les ouvrages primés ne seront présentés au jury international qu'en français ou en anglais, les deux langues officielles de l'Organisation.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des formules d'inscription, on pourra s'adresser au Comité canadien de coordination ou au

Secrétaire général,
Association pour la Communauté atlantique,
Benjamin Franklin House,
36, rue Craven,
Londres, W. C. 2.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. P. Tremblay, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris, est affecté le 7 juin 1957 à l'administration centrale.
- M. J. A. Irwin, en fonction à l'Organisation de l'Aviation civile internationale, à Montréal, est affecté le 30 juin 1957 à l'administration centrale.
- M. W. K. Wardroper, du consulat général du Canada à Los-Angeles, est affecté le 17 juillet 1957 à l'administration centrale.
- M. C.-E. Châtillon, en fonction au Collège de la Défense nationale, Kingston, est affecté le 19 juillet 1957 à l'administration centrale.
- M. G. Mathieu, de l'administration centrale, est affecté le 29 juillet 1957 à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- M. H. B. Stewart, MBE, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté le 29 juillet 1957 à l'administration centrale.
- M. C. J. Small, de l'Université de Toronto (étude des langues), est affecté le 29 juillet 1957 à l'administration centrale.
- M. J. D. M. Weld, du consulat général du Canada à New-York, est affecté le 31 juillet 1957 à l'administration centrale.
- M. K. W. H. MacLellan, de l'ambassade du Canada à Berne, est affecté le 2 août 1957 à l'administration centrale.
- M. L. H. LaVigne, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin. Il a quitté l'Indochine le 5 août 1957.
- M. E. H. Gilmour, de l'administration centrale, est affecté le 9 août 1957 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. B. A. Keith, de la Mission militaire du Canada à Berlin, est affecté le 12 août 1957 à l'administration centrale.
- Mlle C. S. Weir, de la légation du Canada à Varsovie, est affecté le 14 août 1957 à l'administration centrale.
- M. K. Goldschlag, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté le 14 août 1957 à l'administration centrale.
- M. F. M. Meech, de l'administration centrale, est affecté le 14 août 1957 au haut commissariat du Canada à Accra.
- M. W. St. L. Durdin, de l'administration centrale, est affecté le 27 août au consulat général du Canada à New-York.
- M. R. K. Henry, de l'administration centrale, est affecté le 17 août 1957 au consulat général du Canada à New-York.
- M. P. R. Duder, de l'administration centrale, est affecté le 18 août 1957 à l'ambassade du Canada à Tokyo.
- M. J. Montpetit est entré au Ministère le 19 août 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe I.
- L'honorable G. A. Drew est nommé haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. Il est parti pour Londres le 20 août 1957.
- M. R. W. Murray, de l'administration centrale, est affecté le 20 août 1957 à l'ambassade du Canada à La Haye.
- M. P. A. Howard, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 26 août 1957 au consulat général du Canada à la Nouvelle-Orléans.
- M. G. F. Bruce, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté le 27 août 1957 à l'administration centrale.
- M. J. E. M. Bryson, de l'administration centrale, est affecté le 30 août 1957 au consulat général du Canada à Chicago.
- M. A.-R. Potvin, de l'administration centrale, est affecté le 30 août 1957 à l'ambassade du Canada à Montevideo.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Accord international sur le sucre de 1953 modifié par le Protocole ouvert à la signature à Londres le 1^{er} décembre 1956. E/CONF.22/8, le 7 février 1957. 26 pp.

Rapport de la Commission préparatoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique. GC.1/1 GOV/1. New-York, 1957. 60 pp.

L'assistance aux nécessiteux dans les pays sous-développés. ST/SOA/28, mars 1956. (N.-Y., 1957). 251 pp. \$1.50. Numéro de vente: 1956.IV.2

Le vieillissement des populations et ses conséquences économiques et sociales. ST/SOA/Sér.A/26. New-York, décembre 1956. 168 pp. \$1.75. Numéro de vente: 1956.XIII.6

Territoires non autonomes. Résumé des renseignements transmis au Secrétaire général en 1956. Territoires de la zone des Caraïbes et de l'Atlantique ouest. ST/TRI/B.1956/6. New-York, le 1^{er} juillet 1957. 135 pp.

CIJ

Affaire relative à certains emprunts norvégiens (France c. Norvège). Arrêt du 6 juillet 1957. Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances. 1000 pp. (bil.) Numéro de vente 163.

b) Documents photocopiés:

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa neuvième session. A/CN.110, le 4 juillet 1957. 40 pp.

Quatrième rapport du Sous-comité de la Commission du désarmement. DC/112, le 1^{er} août 1957. 2 pp. Annexes 1 à 12.

Rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 15 février 1956 au 28 mars 1957. E/2959, E/CN.11/454, le 6 mai 1957. 180 pp. Annexes I - V.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

Union postale universelle

(Suite de la page 259)

Le sous-ministre canadien des Postes, M. Walter J. Turnbull, a été élu président du congrès, conformément à la coutume de l'Union selon laquelle cet honneur est réservé à un représentant de l'administration postale du pays d'accueil. M. Turnbull est aussi chef de la délégation du Canada au congrès, laquelle comprend en outre MM. J. A. Boyle, J. N. Craig, Sarto Chartrand, W. C. McEachern et H. N. Pearl, du ministère des Postes, et M. J.-L. Delisle, du ministère des Affaires extérieures.



OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CHANCELLERIE

Son Altesse royale le prince Bernhardt des Pays-Bas (au centre), M. T. A. Stone, ambassadeur du Canada aux Pays-Bas (à gauche) et M. G. R. Pearkes, V.C., ministre de la Défense nationale du Canada, quittent la nouvelle chancellerie de l'ambassade du Canada à La Haye, après l'ouverture officielle, le 1^{er} juillet 1957.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Octobre 1957

Vol. 9 N° 10

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Discours du premier ministre aux Nations Unies.....	282
Conférence des ministres des Finances du Commonwealth	289
Entretiens commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni	294
Le Canada et les Nations Unies	296
Fêtes de l'indépendance en Malaisie.....	302
Quarantième conférence de l'OIT.....	308
Surveillance de la trêve au Cambodge.....	311
Nominations, mutations et retraites..	314
Documents des Nations Unies.....	315

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Discours du premier ministre aux Nations Unies

Discours du premier ministre, M. John G. Diefenbaker,
à l'Assemblée générale des Nations Unies, New-York,
le 23 septembre 1957.

PUIS-JE, monsieur le Président, — et non pas seulement pour la forme — vous féliciter de votre élection au nom de la délégation du Canada et vous offrir nos meilleurs vœux. Vous connaissant depuis bien des années, je comprends que l'Assemblée générale, en vous élisant, a voulu exprimer la foi qu'elle a en vous et vous désigner comme l'homme le plus qualifié pour cette haute fonction à cause de votre long dévouement aux Nations Unies. Puis-je, en même temps, rendre hommage, au nom du Canada, à votre prédécesseur, le Prince Wan Waithayakon, qui présida avec sagesse et tact une session longue et pénible.

Au cours des quelques derniers mois, un changement de gouvernement est intervenu dans mon pays, mais je me hâte d'assurer l'Assemblée que, comme dans tous les pays démocratiques dévoués à la cause de la paix, cet événement ne signifie pas qu'il y aura un changement quelconque dans ses principes ou ses attitudes fondamentales sur le plan international. Je tiens à déclarer cela car on m'a demandé, en bien des occasions, quelle serait dorénavant l'attitude du Canada à l'égard des Nations Unies. Ma présence ici est une preuve publique de l'attitude de mon pays. En vérité, c'est la première fois depuis douze ans qu'un premier ministre est présent en même temps qu'un ministre des Affaires extérieures et c'est la preuve que le Canada conserve la même attitude qu'il a eue depuis avril 1945, avec, je veux le souligner ici, l'appui du parti maintenant au pouvoir. En ce qui concerne le Canada, l'appui aux Nations Unies constitue la pierre angulaire de sa politique étrangère. Nous estimons que les Nations Unies deviendront plus fortes parce qu'elles représentent la lutte inévitable des nations pour mettre de l'ordre dans leurs relations ainsi que le désir profond de l'humanité de travailler pour atteindre la paix et la justice.

Nous estimons aussi que les pays comme le Canada, agissant en consultation avec d'autres nations amies, peuvent exercer une influence plus forte qu'ils ne pourraient le faire en dehors des Nations Unies. En fait, le secrétaire général a fort bien résumé notre opinion sur la valeur de cette Organisation dans son introduction au rapport annuel de 1957 dans laquelle il déclare:

Utilisée judicieusement, l'Organisation peut servir une diplomatie de réconciliation mieux qu'aucun autre des instruments dont disposent les États membres. Les aspirations et les intérêts si divers du monde entier s'y retrouvent sur un terrain commun, celui de la Charte.

Le Commonwealth

Les Canadiens éprouvent également un plaisir tout particulier à accueillir la Malaisie, le plus nouveau des membres du Commonwealth, en tant que membre des Nations Unies. L'an dernier, un autre membre du Commonwealth, le Ghana fut admis comme membre. Nous pensons que la venue de ces nations nouvelles est l'indication d'un élargissement et d'une expansion du concept de

l'autonomie et de la manière dont les nations, les unes après les autres, deviennent indépendantes mais demeurent encore membres de cette association de nations libres connues sous le nom de Commonwealth, qui représente tant de régions, tant de races et tant de cultures diverses, qui n'a pas de règles ou de règlements, et qui n'a pas non plus de constitution.

Au cours des dernières années, des centaines de millions d'êtres humains, en Asie et en Afrique, ont accédé à l'indépendance et à la souveraineté et c'est aux hommes d'État du Royaume-Uni que doit en revenir le crédit. Il est incroyable que les Britanniques puissent encore être décrits ici, en certaines occasions, comme "des maîtres impérialistes et colonialistes", étant donné cette politique à long terme qui accorde l'autonomie si généreusement, et je suis convaincu que nos amis du Ghana et de la Malaisie seraient heureux d'inviter certains à faire une comparaison entre ce qui est arrivé en Hongrie ou dans beaucoup d'autres nations éprises de paix qui ont été subjuguées par l'Union soviétique pendant les quatre dernières décades, et ce qui est arrivé chez eux.

Relations avec les États-Unis

Mais notre appartenance au Commonwealth, bien que fondamentale pour notre avenir, ne nous empêche en rien d'avoir des relations étroites et amicales avec les États-Unis. Nos voisins des États-Unis et nous-mêmes avons en commun ce que j'ai appelé un jour "des stabilisateurs automatiques" d'unité, à savoir notre respect traditionnel des droits de l'homme et notre dévouement inlassable à la cause de la liberté. C'est là, je pense, une réponse irréfutable à ceux qui accusent les États-Unis d'être des agresseurs et de rechercher des avantages territoriaux. S'il en était ainsi, le Canada n'existerait pas comme nation indépendante.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Il y a un autre aspect à notre politique, l'appartenance du Canada à l'OTAN. L'OTAN, à notre avis, constitue un bouclier contre les forces d'agression, et le Canada continuera à y adhérer malgré les menaces, de quelque source qu'elles viennent.

Si les notes remises par l'Union soviétique à nos amis de la République fédérale d'Allemagne, de la Turquie, du Royaume-Uni, de la France et de la Norvège depuis le 4 juillet, sont la marque d'une nouvelle tendance de la politique soviétique, j'estime alors que la nécessité de maintenir l'unité de l'OTAN est plus grande que jamais. Répéter comme le fait la propagande de l'Union soviétique que l'existence de l'OTAN représente une menace à la paix du monde et qu'elle est la cause de l'impossibilité d'établir une paix permanente constitue un défi à la raison. Le Canada désire la paix et si l'OTAN avait des desseins agressifs dans une partie quelconque du monde, nous n'en serions pas membres. Mais notre conviction étant ce qu'elle est, nous avons l'intention de continuer tout notre appui à cette organisation.

Désarmement

Je désire maintenant dire quelques mots sur la question du désarmement, car c'est là un point d'une importance capitale pour cette Assemblée. Après neuf ans d'impasse, depuis San-Francisco, le Canada s'est joint à ceux qui en 1954 présentèrent des résolutions sur le désarmement à la Commission du

désarmement des Nations Unies. Si le désarmement était nécessaire alors, il l'est encore plus aujourd'hui. La somme totale des dépenses d'armements dans le monde atteint chaque année 85 milliards de dollars.

Ce que l'humanité craint le plus aujourd'hui, c'est que la guerre vienne soudainement, sans préavis, et sans qu'il y ait une possibilité de défense. Toute la question de l'attaque par surprise est d'une importance primordiale pour les peuples, partout dans le monde. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, une attaque par surprise était presque impossible. Aucun pays ne pouvait dissimuler la mobilisation de ses forces armées. Aujourd'hui, quand une attaque nucléaire peut être organisée en quelques heures et le secret maintenu jusqu'à ce que les bombardiers atomiques apparaissent sur les écrans de radar, le danger d'une attaque par surprise est l'une des choses que redoute toute l'humanité. Et le danger d'une attaque secrète et par surprise a été multiplié par le développement en puissance des engins balistiques intercontinentaux.

La crainte d'une attaque par surprise est la cause principale de la tension de notre époque. Pour cette raison, il est terriblement urgent que cette Assemblée générale se mette à la tâche. L'expérience nous a appris qu'un pays ne possède jamais le monopole d'une invention. Ce qu'un pays possède aujourd'hui, les autres l'auront demain et si les choses continuent au rythme actuel, le temps n'est pas éloigné où il y aura des arsenaux pleins de ces engins téléguidés. Il y a quelques années une nouvelle ère est apparue, lors du développement des armes nucléaires. Aujourd'hui des armes encore plus terribles menacent l'humanité. C'est pourquoi je disais qu'il était urgent que cette Assemblée agisse, agisse effectivement, si nous voulons arriver à contrôler l'utilisation de cette horrible menace, le dernier engin de destruction.

Seules, les grandes Puissances peuvent se permettre l'énorme dépense de la fabrication des projectiles intercontinentaux, mais les petites nations s'en préoccupent aussi. Le Canada, pour sa part, est directement intéressé par cette fabrication, parce qu'il est le plus proche voisin des États-Unis et de l'URSS; par sa position stratégique, étant donné que le Canada exerce sa souveraineté sur de vastes étendues de la région arctique, notre pays serait l'un des plus vulnérables dans toute guerre future.

Je n'ai pas l'intention d'entrer aujourd'hui dans le détail des propositions de désarmement présentées au Sous-Comité par les quatre Puissances occidentales; cependant, je voudrais toucher ici à la question de la suspension des explosions nucléaires expérimentales.

Cette suspension, telle qu'elle est envisagée dans les propositions occidentales, c'est-à-dire toujours subordonnée à la signature d'une convention sur le désarmement, serait d'abord prévue pour un an et serait renouvelable pour une seconde année si des progrès satisfaisants avaient été accomplis dans la voie de l'arrêt de la fabrication des armes atomiques. Mais il y a des personnes bien intentionnées — et elles sont nombreuses — qui pensent que l'interdiction des expériences nucléaires constitue la panacée contre les maux de l'humanité. Dans toutes les proclamations que nous avons entendues à ce sujet, nous constatons que certaines personnes ont oublié que la suspension des explosions nucléaires expérimentales ne suffit pas, à elle seule, à arrêter l'accumulation des armes atomiques ni la course aux armements atomiques. La seule méthode de nature à réaliser cette fin est de cesser d'utiliser les matières fissiles à la fabrication des armes et de les consacrer à des utilisations pacifiques; c'est

avec beaucoup de bon sens que les propositions occidentales lient la conclusion d'un accord à cet égard à la suspension des explosions expérimentales nucléaires.

Tout en considérant la suspension de ces explosions nucléaires expérimentales comme une question qui exige des mesures immédiates, les onze points des propositions occidentales subordonnent cette suspension à l'établissement de postes de surveillance et de contrôle atomique dans les territoires des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et d'autres pays sur lesquels l'accord pourra se faire. Il faut également reconnaître que la nécessité de cette inspection n'est pas pleinement comprise par de nombreuses personnes pourtant bien intentionnées; en effet, une opinion répandue consiste à croire que les explosions de bombes atomiques ou à l'hydrogène peuvent toujours être détectées, à n'importe quel point du monde. D'après les opinions scientifiques parvenues à ma connaissance, ceci est erroné.

Pour ce qui nous concerne, en Amérique du Nord, le danger d'une attaque par surprise sur l'Amérique du Nord ou émanant de l'Amérique du Nord réside toujours dans les régions arctiques. Le Canada et les États-Unis ne nourrissent aucun dessein agressif ni contre l'Union soviétique ni contre aucune autre nation. Nous n'avons rien à craindre d'une inspection des régions arctiques et, lorsque je fais cette déclaration, je parle au nom du Canada. Nous entendons, sans aucune équivoque, mettre les régions septentrionales de notre pays et les régions arctiques à la disposition de toute inspection.

À côté de l'inspection, les propositions occidentales prévoyaient également, durant la première phase, une limitation des forces armées, — l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires sauf en cas de défense — et "le contrôle international" en vue d'assurer que la production des matières fissiles est uniquement utilisée à des fins pacifiques.

Nous estimons que ces propositions sont à la fois équitables et pratiques. Néanmoins, pour un motif quelconque, l'Union soviétique a cavalièrement et dédaigneusement refusé de les examiner d'une manière sérieuse. Assurément, l'Union soviétique doit comprendre que, dans une ambiance de détresse et de crainte comme celle qui règne actuellement, les déclarations sur papier, quelle que soit l'excellence de leurs intentions, ne sont pas acceptables; elle doit comprendre qu'une condition préalable au désarmement est l'établissement d'un système d'inspection et de contrôle. La promesse de désarmer et de contrôler l'utilisation et la fabrication des armes nucléaires sans prévoir une inspection efficace de nature à assurer que cette promesse sera mise à exécution est vraiment une caricature de la réalité.

Nous avons la conviction qu'un désarmement sans inspection et sans contrôle serait un danger pour toutes les nations qui ont coutume de tenir leur parole.

Estimant que cette inspection est essentielle, j'avais, à l'époque où les Puissances occidentales avaient soumis leur proposition, fait une déclaration où figurait, entre autres, le passage suivant:

... Le Gouvernement canadien a donné son accord, à condition de réciprocité de la part de l'Union soviétique, à ce que le Canada, en entier ou en partie, soit compris dans un système équitable d'inspection aérienne; il fera tout ce qu'il pourra pour assurer le fonctionnement efficace de ce système. Nous considérons qu'il serait utile, pour débiter, de prévoir des garanties contre toute attaque par surprise qui pourrait venir des régions arctiques.

D'autre part, l'Union soviétique a élaboré une multitude de plans de propagande en ce qui concerne le désarmement; mais il s'agit toujours d'accep-

ter les conditions de l'Union soviétique et tous les plans partent de la prémisse qu'une inspection efficace est hors de question. Tout ces plans font naître des espoirs dans l'esprit des hommes; mais, pour sa part, l'Union soviétique refuse sa collaboration si les autres ne se plient pas à ses conditions.

Les nations occidentales ont fait beaucoup de concessions au sujet du désarmement, depuis le début des réunions du Sous-Comité. Pour une raison ou pour une autre, l'Union soviétique a toujours refusé de céder sur un point quelconque; elle se borne à insister pour que ses programmes soient adoptés.

Avec toute la sincérité que je peux mettre dans mes paroles, je dois dire qu'au Canada, étant donné notre position stratégique, nous sommes prêts à aller jusqu'à la limite de la sécurité et de notre survivance afin de réaliser le désarmement. Que vaut la promesse de l'Union soviétique de ne pas utiliser les armes atomiques ou à l'hydrogène pendant cinq années, si l'inspection la plus complète n'est pas possible et n'est pas instituée? Les propositions de désarmement qui ne sont pas accompagnées de propositions d'inspection n'ont, à notre avis, aucun sens. L'inspection est la clé de tout le système. A cet égard, je voudrais poser au représentant de l'Union soviétique cette question très simple — car je pense que tout se réduit à cela — : pourquoi l'Union soviétique s'oppose-t-elle à une inspection efficace? Si vous n'avez rien à cacher, pourquoi le cachez-vous? Je crois que ceci représente bien ce que pensent tous les hommes libres de tous les pays.

Au mois de juin dernier, et peut-être un peu avant, le monde avait espéré que les pourparlers sur le désarmement aboutiraient à un résultat; ces pourparlers se sont terminés sans qu'un accord ait pu être conclu. Cependant, l'échec n'est pas complet. Au cours des réunions du Sous-Comité, les positions des deux camps se sont rapprochées. Je pense que le Sous-Comité doit continuer ses travaux.

Il a été proposé d'élargir la composition du Sous-Comité du désarmement. Nous pourrions accepter cette suggestion, à condition que cette mesure donne la possibilité, ou même l'espoir, d'arriver plus vite et dans de meilleures conditions à la solution de ce grave problème. Nous allons même plus loin: le Canada est disposé à se retirer du Sous-Comité; notre pays a participé aux travaux de cet organisme depuis le début; il sera prêt à faire quoi que ce soit, à adopter une attitude quelconque — sans mettre en danger sa sécurité et sa survivance — en vue de réaliser ce qui doit être réalisé afin d'assurer aux hommes qu'ils continueront à vivre; le désarmement, dans une mesure considérable, doit permettre d'en arriver à ce but.

Nous estimons que l'adjonction d'autres pays à ce Sous-Comité pourrait avoir un effet salutaire; les nouveaux pays pourraient peut-être aider à rechercher un accord, et permettre le succès là où nous n'avons pas été capables de le réaliser. Mais qu'il me soit permis d'ajouter ceci: les considérations géographiques ne devraient pas être les seules à servir de guide dans le choix des nouveaux membres; tous les pays ne sont pas également capables d'apporter leur contribution à la réalisation de l'accord que nous désirons si ardemment. Nous reconnaissons que notre position de membre permanent de ce Sous-Comité est une anomalie. Nous savons que, précisément parce que nous ne pouvons pas produire, nous ne sommes pas sur un pied d'égalité avec les autres membres du Sous-Comité, nous n'avons pas cette responsabilité et cet intérêt direct que doit avoir tout membre permanent du Sous-Comité. Mais je n'insisterai pas sur ce point.

La Force d'urgence des Nations Unies

Toutefois, je tiens à dire aujourd'hui quelques mots sur une autre question qui présente une importance vitale en ce moment: la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU). La FUNU a eu une influence stabilisatrice et apaisante au Moyen-Orient. Mon opinion à l'égard de la FUNU ne date pas d'aujourd'hui; j'avais moi-même fait une proposition en ce sens à la Chambre des communes du Canada au mois de janvier 1956. A cette époque, je soutenais que la création de cette Force était susceptible de prévenir le déclenchement de la guerre dans la région dont il s'agissait et où cette Force sert actuellement.

Le Gouvernement canadien est heureux que la FUNU ait été une telle réussite. Il est tout prêt à continuer de lui apporter sa contribution, aussi longtemps que les Nations Unies le jugeront nécessaire. Nous sommes fiers qu'un Canadien, le général Burns, ait dirigé cette force de façon magnifique, qu'il ait été loué par les observateurs les plus impartiaux. Pour le général Burns, que ses intérêts personnels appelaient ailleurs, cette mission a représenté un sacrifice; mais il a toujours subordonné ses intérêts personnels à l'intérêt public et j'espère qu'il pourra demeurer Commandant en chef de la FUNU. Le Canada, qui a fourni le plus gros contingent (1,200 hommes sur 6,000), continuera d'accorder son appui fidèle à la FUNU jusqu'à l'accomplissement de la tâche.

Il convient certes de trouver les fonds nécessaires à cette tâche. Le mieux paraît être d'appeler tous les membres des Nations Unies à contribuer. Ce serait une mesure conforme aux intérêts de la paix, que cette force a si bien servis; ce serait conforme à la Charte.

L'expérience de la FUNU pourrait conduire à la création d'un système par lequel les Nations Unies auraient à leur disposition les forces nécessaires pour servir partout où le besoin s'en ferait sentir. La FUNU a permis de tranquilliser une zone déterminée. Elle est le projet-pilote, si je puis dire, d'une force de police internationale. Mais on ne peut guérir des maladies malignes par l'emploi de tranquillisateurs. Je persiste à croire que seule la création d'une force permanente des Nations Unies permettra de réaliser les espoirs de San-Francisco. Je sais combien cette tâche sera difficile, quelle démarche hésitante marquera sa réalisation.

Foi dans les Nations Unies

Un mot des Nations Unies. J'ai participé, à un titre très modeste, à la Conférence de San-Francisco de 1945. J'ai foi dans les Nations Unies, non qu'elles aient toujours réussi, mais parce qu'elles doivent réussir. La force des Nations Unies doit croître, sinon nous périrons. Ce n'est pas affaiblir les Nations Unies que de constater certaines faiblesses. Rien ne sert de croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Loin de moi aussi la vue sceptique selon laquelle les Nations Unies auraient failli à leur tâche.

Dans ses tentatives de maintien de la paix, elle a remporté plusieurs succès, mais le problème essentiel de l'heure est le suivant: Nos réussites ont-elles été à l'échelle des besoins formidables de l'époque? Nous avons connu des succès. Nous avons connu des échecs. Mais, sous l'ombre croissante de la menace des armes nucléaires, il est permis de se demander si nous pouvons nous payer le luxe d'un échec majeur. A la dernière session de l'Assemblée

générale, de bonnes choses ont été faites. De nouveaux membres ont servi la cause de la paix. Mais les Nations Unies n'ont pu trouver une solution à la question de Hongrie. La faute n'en est pas à la Charte. C'est malgré la Charte que nous n'avons pu aboutir. L'insuffisance des mesures prises, l'an dernier, pour assurer que justice soit rendue en Hongrie a résulté de l'existence de deux poids et deux mesures, au sein des Nations Unies, non pas d'une carence de la Charte. La Charte ne prévoit pas deux poids et deux mesures. C'est en dehors de la Charte que d'aucuns ont eu recours à deux poids et deux mesures. Cela est illustré par la manière dont certains États membres respectent les obligations de la Charte. Les uns se conforment aux décisions de l'Organisation. D'autres ne s'y conforment pas.

Il serait vain de croire que nous puissions obliger les membres récalcitrants à toujours respecter la Charte. Il serait naïf de supposer qu'un amendement à la Charte puisse conférer ce pouvoir. Si les Nations Unies veulent continuer d'exercer une influence heureuse sur les problèmes de l'humanité, elles doivent demeurer un instrument souple. Ne figeons pas les Nations Unies par la création de blocs hostiles qui annihilent tout effort en vue de trouver des solutions réelles et raisonnables. Il semble vraiment qu'un mouvement se dessine contre le système des blocs. Il est bon que des États membres ayant des intérêts communs se consultent et adoptent de temps à autre des politiques communes. Dès lors que le nombre des États membres augmente, il est bon que les nations ayant une pensée commune adoptent des positions communes, exprimées par des porte-parole communs; à condition cependant que les groupes ne se transforment pas en blocs qui étranglent la pensée indépendante et empêchent la solution des problèmes; car les blocs provoquent des contre-blocs; ce qui conduit à l'impasse.

Je n'accuse aucun bloc. De nouveaux groupes ont été formés aux Nations Unies, conséquences peut-être inévitable d'anciens blocs. Pour sa part, le Canada est résolu à résister à la tendance à la création de blocs. Nous faisons partie de nombreuses organisations. Nous sommes membre du Commonwealth. Nous avons nos alliés à l'OTAN. Nous sommes voisins des Amériques. Nous avons des amis dans le Pacifique. Nous travaillerons avec eux chaque fois que nos pensées, que nos politiques seront communes. Jamais nous n'appartiendrons à un bloc qui nous empêche de juger les choses comme nous les voyons.

J'exprime le profond espoir que nous nous consacrerons avec une énergie nouvelle aux buts énoncés il y a douze ans. Les Nations Unies seront fidèles à leurs principes lorsque nulle nation, quelle que soit sa puissance, ne pourra se permettre de violer ses principes, de méconnaître leurs décisions.

Je me rappelle cette inscription qui surmonte, à San-Francisco, l'entrée du bâtiment où les Nations Unies siégèrent pour la première fois: "Ce monument exprime les espoirs et les rêves réalisés". L'humanité espérait que cette réalisation serait la création d'une paix juste et durable. Telle est encore la responsabilité des Nations Unies. Les échecs passés, les déceptions, le scepticisme ne doivent pas nous empêcher de réaliser le désarmement, de mettre fin à la course aux armements dont le terme est le suicide. Les Assemblées antérieures ont pu être qualifiées en fonction de leurs actions essentielles. Il y a eu l'Assemblée de Palestine, l'Assemblée de Corée. L'humanité respirerait mieux si la présente Assemblée pouvait être qualifiée, pour la postérité, d'Assemblée du désarmement.

Conférence des ministres des Finances du Commonwealth

LORS D'UNE réunion qui s'est tenue à Mont-Tremblant (Québec) du 28 septembre au 1^{er} octobre, les ministres des Finances du Commonwealth ont reconnu qu'il y avait lieu de tenir en 1958 une Conférence économique et commerciale du Commonwealth.

Quatorze délégués, avec le rang de ministres, représentant onze pays du Commonwealth, ont pris part aux discussions. Ils recommanderont à leurs gouvernements qu'une conférence générale du Commonwealth ait lieu l'an prochain à la date et à l'endroit qui conviendront.

Voici les noms des ministres présents: Australie, sir Arthur Fadden, premier ministre suppléant et trésorier; Ceylan, M. Stanley de Zoysa, ministre des Finances; Ghana, M. K. A. Gbedemah, ministre des Finances; Inde, M. T. T. Krishnamachari, ministre des Finances; Fédération de Malaisie, sir Henry Hau Shik Lee, ministre des Finances; Nouvelle-Zélande, M. T. L. Macdonald, ministre des Affaires extérieures; Pakistan, M. Syed Amjad Ali, ministre des Finances; Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, M. D. Macintyre, ministre des Finances; Union Sud-Africaine, M. J. F. Naude, ministre des Finances; Royaume-Uni, M. Peter Thorneycroft, chancelier de l'Échiquier; sir David Eccles, président du Board of Trade; M. Reginald Maudling, ministre des Postes; Canada, M. Donald Fleming, ministre des Finances, et M. Gordon Churchill, ministre du Commerce.

Allocution de bienvenue

Voici quelques extraits de l'allocution de bienvenue prononcée par M. Fleming:

Qu'il me soit permis d'accueillir, au nom de la population et du Gouvernement du Canada, les ministres et les membres des délégations qui nous visitent aujourd'hui et de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue au Canada ainsi qu'à cette conférence des ministres des Finances du Commonwealth.

La réunion qui débute aujourd'hui a pour les Canadiens une signification particulière. Depuis quelques années, les ministres des Finances du Commonwealth ont pris l'habitude de se réunir à Washington à la clôture de l'assemblée annuelle de la Banque internationale et du Fonds monétaire international, mais c'est la première fois que cette réunion se tient au Canada.

Nous sommes profondément honorés de ce que tous les membres du Commonwealth aient accepté notre invitation. Des onze pays qui composent cette Communauté des nations, dix sont représentés ici par leurs ministres des Finances; l'autre, la Nouvelle-Zélande, l'est par son ministre des Affaires extérieures. Le Royaume-Uni nous a envoyé, outre son Chancelier de l'Échiquier, le président du Board of Trade et son ministre des Postes. Pour ma part, je suis heureux d'avoir avec moi pour représenter le Canada mon estimé collègue, le ministre du Commerce. Le nombre des pays du Commonwealth continue de grandir et nous sommes enchantés d'accueillir parmi nous aujourd'hui les deux derniers membres autonomes de cette Communauté, Ghana et la Malaisie.

Je me sens en compagnie de personnages distingués. Après mes collègues de Ghana et de la Malaisie, je suis, comme je le disais mardi dernier à Washington, "le dernier venu parmi ces hommes vertueux, communément appelés ministres des Finances, dont les épaules, écrasées par de nombreux fardeaux et par la responsabilité de tout ce qui va mal au pays et à l'étranger, finissent par rester voûtées". Notre doyen est le très honorable sir Arthur Fadden, ministre des Finances de l'Australie, qui peut se vanter d'une rare longévité. Dans un poste où le taux de mortalité politique est exceptionnellement élevé, il a réussi à présenter dix exposés budgétaires.



CONFÉRENCE DES MINISTRES DES FINANCES DU COMMONWEALTH

Ci-contre (de gauche à droite) les ministres délégués à la Conférence des ministres des Finances du Commonwealth tenue à Mont-Tremblant (Québec) du 28 septembre au 1^{er} octobre:

Première rangée: MM. Syed Amjad Ali, ministre des Finances (Pakistan); J. F. Naude, ministre des Finances (Union Sud-Africaine); Peter Thornycroft, chancelier de l'Echiquier (Royaume-Uni); Donald Fleming, ministre des Finances (Canada), président de la conférence; sir Arthur Fadden, premier ministre suppléant et Trésorier (Australie); T. T. Krishnamachari, ministre des Finances (Inde); sir David Eccles, président du Board of Trade (Royaume-Uni).

Deuxième rangée: MM. D. McIntyre, ministre des Finances (Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland); T. L. Macdonald, ministre des Affaires extérieures (Nouvelle-Zélande); Stanley de Zoysa, ministre des Finances (Ceylan); Gordon Churchill, ministre du Commerce (Canada); Reginald Mauding, ministres des Postes (Royaume-Uni); K. A. Gbedemah, ministre des Finances (Ghana) et sir Henry Hay Chik I, ministre des Finances (Fédération de Malaisie).

Selon l'habitude établie en pareilles circonstances, nous consacrerons la journée d'aujourd'hui à l'étude de l'exposé que nous fera le Chancelier de l'Échiquier des questions économiques et du projet d'une zone européenne de libre-échange. Lundi, nous aborderons l'étude des propositions mises de l'avant par le Canada pour accroître le commerce et les relations économiques au sein du Commonwealth.

Pour quelle raison le Canada a-t-il invité les ministres des Finances du Commonwealth à se réunir sur son sol? Pourquoi avons-nous, très-sincèrement, soumis à cette Conférence des propositions visant à un accroissement du commerce et des relations économiques entre les pays du Commonwealth? La raison fondamentale c'est que nous avons foi dans le Commonwealth et dans son avenir.

Nous avons parcouru l'histoire du Commonwealth, de ses progrès, de son développement et de ses réalisations pratiques; nous avons étudié sa contribution à la paix et à la liberté, à la bonne entente, à l'amitié, au respect mutuel, à la stabilité et à la bonne foi entre les peuples, et je dis aujourd'hui que nous sommes fiers de faire partie de cette association.

Nous reconnaissons aussi que le Commonwealth a rendu de grands services au Canada et au monde entier, comme sans aucun doute à chacun des membres de la grande famille qui est la nôtre. Notre participation au Commonwealth nous vaut à tous de grands bienfaits sous forme d'assistance mutuelle, d'avantages commerciaux et économiques et d'autres qui échappent aux mesures matérielles. Dans le monde et dans les conseils des nations, nous avons tous été grandis du fait de notre appartenance au Commonwealth. Toutefois, le lien qui nous unit ne nous enlève rien de cette indépendance complète à laquelle nous nous tenons tant; il ne nous enlève rien de notre personnalité propre. Le fait le plus étonnant c'est que le Commonwealth semble tirer parti de cette diversité même. Notre participation au Commonwealth ne représente par pour nous la liberté au détriment de certains autres avantages; elle représente des avantages ajoutés à la liberté. Sans méconnaître les bienfaits des autres grandes associations internationales de l'heure, ceux dont je suis en ce moment le porte-parole estiment que le Commonwealth nous est infiniment précieux.

Pourquoi invitons-nous les membres de cette Conférence à étudier le commerce et les relations économiques? Les pays du Commonwealth sont dispersés aux quatre coins du monde; leurs intérêts matériels sont souvent très différents et parfois même divergents. Nous avons à surmonter des obstacles formidables. De tous les pays représentés ici, le Canada est le seul qui ne fasse pas partie du bloc sterling. A quelques-uns d'entre nous, sinon à tous, se posent des problèmes: problèmes de change, de déficits commerciaux, de paiements internationaux, de restrictions commerciales ou d'insuffisance de capitaux pour effectuer les travaux de mise en valeur qui s'imposent. Cependant, nous, Canadiens, estimons que cette famille peut accomplir plus qu'elle ne le fait en ce moment pour accroître le commerce entre ses membres, pour servir leurs intérêts économiques communs et, par une action concertée, assurer encore plus d'avantages à chacun. C'est précisément ce que, très sérieusement, nous proposons de faire.

La vie familiale présente entre autres avantages celui du franc parler entre ses membres. Ne craignons pas de nous parler franchement dans nos efforts vers notre but commun, dans nos efforts pour rendre notre participation au Commonwealth plus importante et plus bienfaitante pour chacun de nous.

Si cette Conférence contribue à renforcer le Commonwealth, à accroître ses bienfaits, je crois qu'elle aura bien servi la noble cause de la liberté, de la paix, de la prospérité et de la bonne entente dans le monde.

Le communiqué

Le communiqué suivant a été publié à l'issue des entretiens:

La réunion des ministres des Finances du Commonwealth a pris fin aujourd'hui. Les ministres ont chaleureusement accueilli la présence parmi eux des représentants de deux nouveaux membres: le Ghana et la Fédération de Malaisie. Les délibérations se sont poursuivies dans une atmosphère de cordialité et de compréhension.

Sur les trois sujets qui ont fait l'objet des délibérations, les délégués en sont arrivés aux conclusions suivantes:

1. La livre sterling

La fermeté de la livre sterling est indispensable à la stabilité et au progrès économique non seulement de la zone sterling et de chacun de ses membres mais de tous les pays commerçants. Les ministres ont chaleureusement appuyé les déclarations faites récemment à Londres et à Washington par le Chancelier de l'Échiquier au sujet du sterling et ont reconnu que la fermeté de cette devise dépend de la ligne de conduite collective et individuelle des membres de la zone. Essentiellement, la fermeté de cette devise exige que chaque membre de la zone vive dans les limites de ses ressources. Cela ne signifie pas,

et ne doit pas signifier que chaque pays doit rester stationnaire. En effet, chacun peut arriver à accroître ses ressources au moyen d'une politique appropriée visant à améliorer sa situation sur les marchés du monde, à augmenter ses épargnes, à faciliter et stimuler les échanges et les paiements ainsi que le mouvement des capitaux internationaux.

2. *L'intégration économique de l'Europe*

Les ministres ont étudié les progrès accomplis vers la ratification du traité de Rome, qui institue la Communauté économique européenne, ainsi que les répercussions de ce traité sur les intérêts du Commonwealth. Ils ont pris note que le traité fera l'objet d'études plus approfondies dans des organisations internationales.

Les ministres du Royaume-Uni ont fait part des progrès accomplis, à la suite de l'initiative de leur pays, en vue de l'établissement d'une zone européenne de libre-échange. Les ministres du Commonwealth ont reconnu que l'établissement en Europe d'une zone de libre-échange avec porte ouverte sur l'extérieur aurait pour effet d'accroître les avantages que non seulement le Royaume-Uni mais tous les autres pays participants pourraient retirer de l'intégration économique de l'Europe. Ce fait a été considéré comme important puisqu'il peut contribuer à l'adoption d'une politique concertée des pays du Commonwealth pour l'expansion du commerce mondial.

Les ministres ont également reconnu la nécessité de rouages efficaces de consultations suivies entre les pays du Commonwealth sur les questions se rattachant à la Communauté économique européenne et à la zone projetée de libre-échange.

Les ministres du Royaume-Uni ont confirmé les engagements pris antérieurement par leurs gouvernements de protéger les intérêts du Commonwealth sur le marché britannique des vivres, des boissons et du tabac.

3. *Conférence commerciale et économique du Commonwealth*

Les ministres ont approuvé la proposition du Gouvernement canadien visant la tenue, en 1958, d'une Conférence commerciale et économique du Commonwealth à une date et en un lieu appropriés. Ils sont convenus de recommander cette proposition à leurs gouvernements. L'évolution du commerce, de la production et des travaux de mise en valeur dans le monde entier pose aux pays du Commonwealth de nouveaux problèmes et leur offre aussi de nouvelles possibilités. Les ministres ont jugé le moment exceptionnellement opportun d'étudier ensemble ces problèmes et ces possibilités et, en particulier,

- a) l'importance, pour les pays du Commonwealth, des changements qui se produisent actuellement dans le commerce mondial;
- b) les mesures à prendre pour accroître le commerce entre les pays du Commonwealth;
- c) les progrès vers l'objectif commun: une plus grande liberté du commerce et des paiements;
- d) la mesure et l'orientation des progrès économiques dans les pays moins développés du Commonwealth et les sources de capitaux et d'assistance technique propres à accélérer ces progrès;
- e) les problèmes économiques et commerciaux qui se posent en fonction des produits agricoles et autres produits de base;
- f) les perspectives, ainsi que les conséquences surtout pour les pays du Commonwealth, de la Communauté économique européenne et de la zone projetée de libre-échange;
- g) les dispositions à prendre pour maintenir entre les pays du Commonwealth des consultations sur les questions économiques.

Il a été convenu que le travail préparatoire à la Conférence, y compris l'établissement de l'ordre du jour et autres questions de procédure, devrait être confié à un comité de hauts fonctionnaires et que ce comité devrait se réunir à Londres au début de 1958.

Déclaration du premier ministre

Le premier ministre, M. John G. Diefenbaker, a fait la déclaration suivante le 1^{er} octobre:

Je suis certain que tous les Canadiens accueilleront avec grand plaisir la déclaration émanant de la conférence des ministres du Commonwealth qui s'est terminée aujourd'hui à Mont-Tremblant, Québec, concernant la tenue, l'an prochain, d'une conférence telle que j'ai longtemps préconisée et au cours de laquelle on étudiera les problèmes économiques et commerciaux du Commonwealth.

Cette conférence sera l'aboutissement des propositions que j'ai faites en juin dernier, à Londres, à la conférence des premiers ministres du Commonwealth.

Nous savons gré aux délégués à la conférence de Mont-Tremblant des commentaires sérieux qu'ils ont insérés dans leur communiqué final sur la livre sterling et l'intégration économique de l'Europe.

Mes collègues et moi remercions les ministres des Finances et du Commerce et les hauts fonctionnaires de leurs ministères et des autres ministères fédéraux qui ont participé aux réunions de Mont-Tremblant comme représentants du Canada.

J'adresse à tous les délégués des autres pays du Commonwealth des salutations particulièrement chaleureuses et je serai heureux de les rencontrer tous ici mercredi. Puissent-ils avoir trouvé agréable leur séjour au Canada. Je leur souhaite à eux, à leurs conseillers et à tous les membres de leur personnel, un heureux voyage de retour.



CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Le 26 septembre 1957, M. John Foster Dulles, secrétaire d'État des États-Unis, M. N.A. Robertson, ambassadeur du Canada à Washington, et M. Donald Fleming, ministre des Finances du Canada, ont échangé respectivement pour les États-Unis et le Canada les instruments de ratification de la Convention supplémentaire relative à l'impôt sur le revenu conclue le 8 août 1956 entre les deux pays. La convention entrerait dès lors en vigueur.

La convention, signée à Ottawa le 8 août 1956, modifie de nouveau et complète les convention et protocole du 4 mars 1942, en vue d'éviter la double imposition et d'empêcher l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu, modifiés par la convention supplémentaire du 12 juin 1950. La convention est devenue effective à l'égard des années d'imposition commençant le et après le 1^{er} janvier 1957.

Cette nouvelle convention tient compte des problèmes fiscaux que posent l'application des dispositions du traité actuel ayant pour objet d'éviter la double imposition, ainsi que les relations économiques entre les deux pays.

Ci-dessus, de gauche à droite, MM. Fleming, Dulles et Robertson.

Entretiens commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni

VOICI LA version française du communiqué publié le 4 octobre par les ministres des gouvernements du Royaume-Uni et du Canada à l'issue des entretiens commerciaux tenus à Ottawa après la réunion des ministres des Finances du Commonwealth:

Les entretiens qui ont eu lieu à Ottawa entre les ministres du Canada et ceux du Royaume-Uni sur le commerce entre les deux pays ont pris fin aujourd'hui.

On a convenu de part et d'autre que l'expansion du commerce anglo-canadien est un des principaux articles du programme de chacun des deux gouvernements et on a recherché les moyens les plus efficaces d'atteindre ce but. Parmi les propositions en ce sens qu'en a débattues figure celle des ministres du Royaume-Uni en faveur de l'établissement d'une zone de libre-échange anglo-canadienne. Les ministres du Royaume-Uni ont souligné que cette proposition comporte non seulement la suppression graduelle des droits douaniers, mais aussi une réduction accélérée des restrictions quantitatives appliquées en ce moment par le Royaume-Uni aux importations provenant du Canada. Les ministres du Royaume-Uni ont également souligné que leur projet serait applicable à longue échéance et qu'on n'envisage pas son application intégrale si ce n'est au bout d'une période de douze à quinze ans. Ils reconnaissent que cette proposition donne lieu à des problèmes complexes et à de graves difficultés. Étant donné que ce projet n'est applicable qu'à longue échéance, les ministres du Royaume-Uni n'ont pas demandé aux ministres canadiens de se prononcer sur cette proposition. Les ministres des deux pays se sont donc attaqués au problème immédiat de l'expansion, dans les deux sens et à l'avantage des deux, du commerce entre le Canada et le Royaume-Uni.

Il a été convenu que le Gouvernement du Canada peut de plusieurs manières et toutes considérations prises des intérêts des producteurs canadiens, favoriser le commerce d'exportation du Royaume-Uni avec le Canada et par là aider, dans le cadre tracé par la ligne de conduite et les engagements du Royaume-Uni, à réduire les restrictions que celui-ci met encore aux importations venant du Canada. Ces moyens incluent les suivants:

- a) Une révision des achats de l'État au Canada, dans le dessein d'encourager et de faciliter les ventes par les fabricants du Royaume-Uni de marchandises actuellement importées de pays ne faisant pas partie du Commonwealth;
- b) Une révision du tarif douanier du Canada relativement aux exemptions visant les achats des touristes canadiens outre-mer, et
- c) Une visite au Royaume-Uni d'une délégation commerciale formée de représentants haut placés du Canada.

1 — Les achats du Gouvernement canadien se divisent en trois catégories: achats du secteur militaire, achats ordinaires du secteur civil et autres genres d'achats, y compris ceux des sociétés de la Couronne. Les ministres canadiens se sont engagés à étudier de près, en collaboration avec le service commercial du Royaume-Uni au Canada, la possibilité de placer au Royaume-Uni certaines commandes officielles là où on peut raisonnablement s'attendre que les fournisseurs britanniques satisfassent aux exigences du Canada en matière d'importation. Les ministres du Royaume-Uni ont tenu à préciser qu'ils ne s'attendent pas qu'on place des commandes au Royaume-Uni à moins que les prix pratiques ne soient tels qu'ils permettent de soutenir n'importe quelle concurrence.

2 — Quant aux achats aux fins de la défense, il est probable que la situation continuera d'être influencée par le long décalage que supposent les commandes actuelles et la mise au point de nouveaux types de matériel, de même que par la limitation des dépenses relatives à la défense, le gouvernement du Canada accueillera avec plaisir toute possibilité d'accroître les achats au Royaume-Uni de matériel présentement importé d'ailleurs que du Commonwealth.

3 — En ce qui concerne les ventes, par des entreprises du Royaume-Uni, d'articles d'usage civil aux ministères et organismes du Gouvernement du Canada, les ministres canadiens se sont engagés à revoir immédiatement le régime des achats. On maintiendra des rapports étroits avec les délégués commerciaux du Royaume-Uni qui sont postés en divers endroits du Canada et qui, à leur tour, tiendront les exportateurs du Royaume-Uni au courant des nouveaux débouchés possibles à l'égard de marchandises présentement importées de sources en dehors du Commonwealth.

4 — Les ministres canadiens se sont engagés à faire revoir le régime des achats des sociétés de la Couronne et autres organismes de l'Etat, en vue d'encourager l'achat au Royaume-Uni, dans la mesure où la chose est pratique et économique, de marchandises présentement importées de sources en dehors du Commonwealth.

5 — Les ministres du Royaume-Uni ont exprimé l'espoir qu'on puisse prendre des mesures pour encourager plus de touristes canadiens à visiter le Royaume-Uni et à y effectuer plus d'achats. A cet égard, on a noté avec satisfaction que, il y a quelques mois, les autorités du Royaume-Uni ont trouvé moyen de rendre disponible une allocation de devises au montant de 100 livres sterling aux voyageurs du Royaume-Uni qui désirent visiter le Canada.

6 — Le Canada permet actuellement aux Canadiens qui s'absentent du pays pour au moins quarante-huit heures, d'importer en franchise, une fois tous les quatre mois, des marchandises étrangères d'une valeur de \$100. Cette exemption dont bénéficient les touristes profite beaucoup moins à ceux qui font outre-mer des séjours prolongés, mais moins fréquents. Les ministres du Canada ont décidé de considérer avec bienveillance le projet d'étendre l'exemption aux touristes qui vont visiter le Royaume-Uni et les autres pays d'outre-mer.

7 — Les ministres des deux pays ont convenu qu'une délégation commerciale de hauts représentants du Canada se rendrait prochainement au Royaume-Uni en vue d'encourager l'achat de denrées en provenance du Royaume-Uni, denrées qui sont actuellement importées de pays qui ne font pas partie du Commonwealth. Cette mission commerciale comprendra des représentants influents du commerce, de l'industrie, du travail, de l'agriculture et d'autres industries primaires, venant de toutes les parties du pays.

Les ministres des deux pays se sont déclarés heureux de la décision, prise à Mont-Tremblant au début de la semaine, de tenir l'an prochain une conférence commerciale et économique des pays du Commonwealth et en espèrent des résultats fructueux qui seront avantageux à tous ces pays.



RENCONTRE À OTTAWA

M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en train de causer avec M. Kola Balogun, ministre des Recherches et de l'Information dans le Gouvernement fédéral de la Nigeria, au cours de la visite de ce dernier à Ottawa au début du mois.

Le Canada et les Nations Unies

Douzième session de l'Assemblée générale

LA DOUZIÈME session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie à New-York le 18 septembre. Au cours de sa première quinzaine, l'Assemblée a élu un nouveau président et d'autres hauts fonctionnaires, approuvé à l'unanimité l'admission de la Fédération de Malaisie comme 82^e membre, décidé encore une fois de ne pas accorder de sièges aux représentants de la République populaire de Chine et élu le Canada, le Japon et Panama pour un mandat de deux ans au Conseil de sécurité.

Au cours de la discussion générale qui s'est ouverte le 19 septembre, les représentants des États membres ont exposé le point de vue de leur pays sur la situation internationale et sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée qui les intéressaient particulièrement. Le premier ministre, M. John Diefenbaker, a parlé au nom du Canada le 23 septembre.*

Le 26 septembre, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une recommandation du Conseil de sécurité aux termes de laquelle le mandat du secrétaire général, M. Dag Hammarskjold, serait renouvelé pour cinq ans à partir du 10 avril 1958.

La délégation du Canada se compose des personnes suivantes: *Représentants* — M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (chef de la délégation); M. Wallace B. Nesbitt, député d'Oxford, adjoint parlementaire au premier ministre (chef suppléant de la délégation); M. R.A. MacKay, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mme Harry S. Quart, M.B.E., M. Frank Lennard, député de Wentworth. *Suppléants* — M. H.O. White, député de Middlesex-Est; M. T. Ricard, député de Saint-Hyacinthe-Bagot; M. Douglas Young, député de Vancouver-Centre; M. Escott Reid, ancien haut commissaire du Canada dans l'Inde; M. W.D. Matthews, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures; M. Benjamin Rogers, ambassadeur du Canada au Pérou.

Les conseillers de la délégation sont empruntés au ministère des Affaires extérieures, au ministère des Finances et à la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies, à New-York.

Élections

Sir Leslie Knox Munro, de la Nouvelle-Zélande, a été élu à l'unanimité président de l'Assemblée, succédant au prince Wan Waithayakon. Jusqu'au jour de l'ouverture de l'Assemblée, on s'attendait que M. Charles Malik, du Liban, s'oppose à sir Leslie, mais M. Malik a retiré sa candidature au dernier moment. Les représentants des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'URSS, de la Chine, de Ceylan, du Paraguay et de la Tunisie ont été élus vice-présidents.

Les suivants ont été nommés présidents de commission: Première Commission (questions politiques et de sécurité), M. Djalal Abdoh (Iran); Commission politique spéciale, M. Arenales Catalan (Guatemala); Deuxième Commission (questions économiques et financières), M. Jiri Nosek (Tchéco-

*Voir à la p. 282 le texte du discours de M. Diefenbaker.

slovaquie); Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles), M^{me} Aase Lionaes (Norvège); Quatrième Commission (questions de tutelle), M. Thanat Khoman (Thaïlande); Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires), M. Van Asch Van Wijck (Pays-Bas); Sixième Commission (questions juridiques), M. Santiago Perez Perez (Venezuela).

La Birmanie, le Canada, les États-Unis, l'Islande, le Libéria, le Nicaragua, Panama, le Royaume-Uni et l'Union soviétique ont été nommés à la Commission de vérification des pouvoirs.

Le 1^{er} octobre, le Canada a été élu par 72 voix sur 78 au Conseil de sécurité; son mandat, d'une durée de deux ans, commencera le 1^{er} janvier 1958. Panama et le Japon, par 74 voix et 55 voix respectivement, ont aussi été élus au Conseil pour deux ans. Le Canada avait également servi au Conseil de sécurité en 1948 et 1949.

Admission de la Malaisie

La Fédération de Malaisie, qui avait atteint à l'indépendance le 31 août 1957*, était le seul pays à demander son admission aux Nations Unies au début de la douzième session. Le Conseil de sécurité avait recommandé son admission à l'unanimité et l'Assemblée a approuvé, à l'unanimité aussi, la résolution qui formulait cette recommandation et que tous les membres du Commonwealth ont présentée conjointement. Le nombre total des membres des Nations Unies était ainsi amené à quatre-vingt-deux.

Dans un discours appuyant l'admission de la Malaisie aux Nations Unies, le chef de la délégation canadienne, M. Smith, a dit, entre autres choses:

Il y a quelques semaines, un membre du Gouvernement canadien, M. J.M. Macdonnell, représentait mon pays aux impressionnantes cérémonies qui se sont déroulées à Kuala-Lumpur à l'occasion de l'accession à l'indépendance de la Malaisie et de son entrée dans le Commonwealth des nations. A cette époque, le Gouvernement canadien avait exprimé le plaisir qu'il éprouvait de souhaiter la bienvenue à la Fédération de Malaisie, nouveau membre indépendant du Commonwealth. Je réitère aujourd'hui ces mêmes sentiments au représentant de la Fédération de Malaisie qui vient de prendre place à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis personnellement heureux de pouvoir, à l'occasion de ma première intervention devant l'Assemblée générale, saluer un événement aussi heureux qu'est l'admission d'un membre nouveau du Commonwealth au sein des Nations Unies. Le Gouvernement canadien a considéré comme un honneur de participer aux cérémonies historiques de Kuala-Lumpur, et c'est pour moi un grand privilège et un plaisir que d'exprimer la joie du Canada de voir la Fédération de Malaisie admise à l'Organisation des Nations Unies.

Les progrès de la Malaisie vers l'indépendance et l'autonomie se sont accomplis dans l'ordre et d'une manière constitutionnelle, avec l'aide et l'appui, à chaque étape, du Royaume-Uni. Cette évolution est une de celles que les Canadiens sont particulièrement en mesure d'apprécier et de comprendre. A cet égard, nous sommes d'excellents témoins et même des experts. Notre propre évolution vers l'indépendance a également suivi une route pacifique vers des responsabilités progressives dans un esprit d'amitié et de coopération avec le Royaume-Uni. Il n'est que juste de dire que les relations entre le Canada et le Royaume-Uni, depuis notre évolution vers l'autonomie et l'indépendance, ont fourni la base et le modèle de cette association des nations à laquelle nous sommes fiers d'appartenir. C'est là un haut exemple de la politique remarquable du Royaume-Uni qui permet l'évolution de colonie à nation libre plutôt que de suivre la route rétrograde qui va du statut d'État libre à celui de colonie. La Malaisie est devenue libre, indépendante, membre des Nations Unies et, à cette occasion, au nom de la délégation canadienne, nous voudrions féliciter le Royaume-Uni pour son attitude si éclairée qui a permis au peuple de la Malaisie d'aboutir à cet heureux résultat. Nous sommes certains que ce nouvel État apportera une contribution très utile aux travaux des Nations Unies et, en particulier, à la cause de la paix du monde, notre objectif suprême.

*Voir Affaires Extérieures, septembre 1957. Voir aussi p. 302.

Adoption de l'ordre du jour

Le deuxième jour de la session, l'Assemblée a commencé l'examen de son ordre du jour. Le Bureau de l'Assemblée n'avait pas approuvé une recommandation de l'Inde tendant à ce que l'Assemblée étudie la "représentation de la Chine aux Nations Unies". Au lieu de cela, le Bureau avait adopté une proposition formulée par les États-Unis, en vue de remettre à plus tard toute discussion relative à la représentation de la Chine communiste. Le 24 septembre, par 48 voix contre 27, et 6 abstentions, l'Assemblée a approuvé la décision du Bureau de ne pas discuter cette question. Le Canada et tous les autres pays du Commonwealth, sauf l'Inde et le Ghana, ont voté avec la majorité.

L'Assemblée a aussi décidé sans opposition de faire inscrire à son ordre du jour une résolution sur "le problème de Chypre".

Elle a aussi fait inscrire à son ordre du jour des articles relatifs à l'Algérie, à l'Irian occidental, et à la condition des Indiens et au conflit racial en Afrique du Sud. Le représentant de l'Union Sud-Africaine s'est opposé à l'inscription des deux derniers points.

Désarmement

Au cours de la discussion générale, plusieurs représentants, dont le secrétaire d'État des États-Unis, le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, le ministre des Affaires étrangères de Belgique, ainsi que le premier ministre Diefenbaker, ont consacré au désarmement une bonne partie de leurs exposés. L'article de l'ordre du jour sur le désarmement comprend maintenant quatre points: *a)* rapport de la Commission du désarmement; *b)* accroissement du nombre de membres de la Commission et de son sous-comité; *c)* action collective pour faire connaître aux nations les dangers de la course aux armements; *d)* cessation, sous contrôle international, des essais d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène. En prévision du débat sur le désarmement à la Première Commission, un certain nombre de projets de résolutions relatifs à ces questions ont été mis en circulation par les délégations de la Belgique, de l'Inde et de l'Union soviétique.

Session consacrée à la Hongrie

Par un vote de 60 voix contre 10, et 10 abstentions, l'Assemblée générale des Nations Unies a condamné le 13 septembre dernier l'impitoyable intervention militaire d'octobre et novembre 1956 contre la Hongrie et dénoncé l'URSS et le régime actuel de Hongrie, qui n'ont cessé de passer outre aux résolutions de l'ONU relatives à la Hongrie ⁽¹⁾.

Cette censure de la conduite de l'URSS en Hongrie s'insérait dans une résolution qui fut présentée le 10 septembre lors de la reprise de la onzième session. L'Assemblée s'était réunie pour étudier de nouveau les événements qui s'étaient déroulés en Hongrie un an plus tôt et pour examiner le rapport communiqué le 20 juin par le Comité spécial pour la question de Hongrie ⁽²⁾. Ci-après le texte définitif de la résolution, présentée par 36 membres, dont le Canada:

(1) *Affaires extérieures*, novembre 1956 et janvier 1957.

(2) *Affaires extérieures*, juin-juillet 1957.

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 1132 (XI) du 10 janvier 1957, par laquelle elle a créé un Comité spécial composé de représentants de l'Australie, de Ceylan, du Danemark, de la Tunisie et de l'Uruguay, qu'elle a chargé d'enquêter ainsi que d'établir et de maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs, et, à cette fin, de recueillir des témoignages, de réunir des preuves et d'obtenir des renseignements, selon qu'il serait besoin,

Ayant maintenant reçu le rapport unanime du Comité spécial pour la question de Hongrie.

Regrettant que l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les autorités hongroises actuelles n'aient coopéré en aucune manière avec le Comité spécial,

1. *Remercie* le Comité spécial pour ses travaux;
2. *Fait sien* le rapport du Comité spécial;
3. *Note* que, selon les conclusions du Comité spécial, ce qui s'est produit en Hongrie en octobre et novembre 1956 a été une insurrection nationale spontanée,

4. *Constate* que les conclusions disponibles confirment que:

a) L'Union des Républiques socialistes soviétiques, en violation de la Charte des Nations Unies, a privé la Hongrie de sa liberté et de son indépendance politique et le peuple hongrois de l'exercice des droits fondamentaux de l'homme;

b) Le régime hongrois actuel a été imposé au peuple hongrois par l'intervention armée de l'Union des Républiques socialistes soviétiques;

c) L'Union des Républiques socialistes soviétiques a procédé à des déportations en masse de citoyens hongrois vers l'Union des Républiques socialistes soviétiques;

d) L'Union des Républiques socialistes soviétiques a violé les obligations que lui imposent les Conventions de Genève de 1949;

e) Les autorités hongroises actuelles ont violé les droits et libertés de l'homme garantis par le Traité de paix avec la Hongrie.

5. *Condamne* ces actes et le mépris persistant des résolutions de l'Assemblée générale;

6. *Exprime de nouveau* la préoccupation que lui inspire le sort qui continue d'être fait au peuple hongrois;

7. *Considère* qu'il convient de déployer de nouveaux efforts pour réaliser les objectifs des Nations Unies en ce qui concerne la Hongrie, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

8. *Fait appel* à l'Union des Républiques socialistes soviétiques et aux autorités hongroises actuelles, étant donné les preuves consignées dans le rapport, pour qu'elles mettent fin aux mesures de répression prises contre le peuple hongrois, respectant la liberté et l'indépendance politique de la Hongrie et la jouissance par le peuple hongrois des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et assurent le retour en Hongrie des citoyens hongrois qui ont été déportés en Union des Républiques socialistes soviétiques;

9. *Prie* S.A.R. le prince Wan Waithayakon, président de l'Assemblée générale à sa onzième session, agissant en tant que représentant spécial de l'Assemblée générale pour la question de Hongrie, de prendre les mesures qu'il jugera appropriées étant donné les conclusions du Comité spécial, pour réaliser les objectifs des Nations Unies conformément aux résolutions 1004 (ES-II), 1005 (ES-II), 1127 (XI), 1131 (XI) et 1132 (XI) de l'Assemblée générale, de consulter le Comité spécial dans l'accomplissement de sa tâche s'il l'estime nécessaire, de faire rapport à l'Assemblée générale et de formuler les recommandations qu'il jugera utiles;

10. *Décide* d'inscrire la question de Hongrie à l'ordre du jour provisoire de la douzième session de l'Assemblée générale.

Le représentant de la Hongrie a tenté de mettre fin à la discussion en prétendant que le rapport était contraire à la Charte des Nations Unies (art. 2, p. 7), c'est-à-dire que la question relevait uniquement de la compétence nationale de la Hongrie. Le président de l'Assemblée a décidé cependant que l'étude de la question se poursuivrait. Se sont aussi prononcés contre la résolution les délégués des pays suivants: URSS, Inde, Indonésie, Yougoslavie, Pologne.

Le 12 septembre le délégué permanent du Canada, M. R. A. MacKay, est intervenu dans les termes suivants:

La délégation du Canada compte parmi les parrains du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie à la reprise de sa onzième session. J'exposerai brièvement pourquoi nous appuyons ce projet et ce que nous en escomptons.

L'ONU a déjà étudié longuement et à plusieurs reprises les événements qui se sont déroulés en Hongrie l'an dernier. Maintes fois, elle a fait appel au Gouvernement de l'URSS pour qu'il mette fin à son ingérence dans les affaires intérieures de la Hongrie et permette au peuple hongrois de choisir, à sa façon, son propre gouvernement et ses propres institutions. Au début, les Nations Unies ont pris des mesures que leur réclamait en toute hâte le Gouvernement légitime de Hongrie. Comme nous le savons tous, ce gouvernement fut écrasé par une intervention militaire de l'Union soviétique et remplacé par un régime relevant uniquement de l'URSS. A sa deuxième session d'urgence et à sa onzième session régulière, l'Assemblée générale a pris des mesures visant à assurer des secours aux victimes de la violence et un abri aux réfugiés hongrois. Plus de 35,000 se sont établis au Canada.

A notre grand regret, les autorités soviétiques et le nouveau gouvernement mis en place par elles en Hongrie ont fait fi de l'opinion mondiale qui s'était exprimée dans les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée à de fortes majorités. Au contraire, l'Union soviétique et son régime fantoche de Hongrie se sont réfugiés derrière le mythe selon lequel les actes de violence en Hongrie auraient été provoqués par une sorte d'intervention occidentale. Cette interprétation donnée l'an dernier, et reprise à satiété depuis, constitue une véritable insulte pour l'intelligence des membres de cette assemblée.

Nous espérons l'automne dernier que l'URSS prêterait attention au monde indigné et se résignerait à d'importantes transformations dans le sens de l'autonomie nationale et de la souveraineté de l'État hongrois. Malheureusement, l'Union soviétique a laissé passer, l'automne dernier, l'occasion de s'engager dans la voie d'une solution raisonnable et constructive. Nous n'avons aucune preuve que, depuis, elle ait pris des mesures concrètes en ce sens.

Les efforts des Nations Unies pour résoudre la crise de l'an dernier restant apparemment sans suite, l'Assemblée générale a créé le Comité spécial dont nous étudions présentement le rapport. Les principaux épisodes d'un mouvement d'émancipation nationale spontané et l'écrasement de ce mouvement par les forces armées de l'URSS étaient déjà, hélas! bien connus de chacun. Le Comité spécial a ajouté à cette connaissance générale des événements une documentation précise, c'est-à-dire un rapport circonstancié, — quotidien, voire horaire, — de ce qui s'est passé à Budapest en octobre et novembre. Le Canada a contribué de façon modeste à l'établissement de ce rapport, en facilitant au Comité la tâche de recueillir les témoignages d'un grand nombre de Hongrois réfugiés au Canada. Je saisis cette occasion pour exprimer les remerciements de la délégation canadienne à tous les membres du Comité: à son président, M. Anderson (du Danemark); à M. Shann, ambassadeur d'Australie; à son rapporteur, M. l'ambassadeur Gunewardene (de Ceylan); à M. Slim, ambassadeur de Tunisie; à M. Fabregat, ambassadeur de l'Uruguay. Chose remarquable, le Comité nous a remis un rapport unanime, bien que sa composition soit largement représentative des groupements qui existent à l'intérieur de l'ONU.

Dans le rapport du Comité, nous avons un compte rendu modéré et circonstancié de ce qui est arrivé en Hongrie durant les journées tragiques de l'automne dernier. Ses conclusions découlent simplement et directement d'une grande accumulation de faits relatés par bon nombre de témoins. Il ne serait ni sérieux ni honnête de contester les événements horribles exposés au monde entier par le Comité spécial. En Hongrie, les gens du peuple—étudiants, travailleurs et simple soldats—se sont engagés dans une action, qui a pris tout d'abord la forme de manifestations pacifiques en faveur de réformes internes et de la fin de la domination étrangère. Les agents de la Sûreté, qui est dominée par les Soviétiques, ont déclenché la violence en tirant sur une pacifique assemblée populaire. D'où le soulèvement de tout un peuple, comme par un miracle d'unité, selon l'expression qu'on a employée, pour se débarrasser d'un régime corrompu dominé par l'étranger. Durant quelques jours la Hongrie a joui d'un gouvernement conforme aux vœux de la population. Alors le nouveau Gouvernement a commencé à restaurer avec succès l'ordre et la liberté.

Dès le début de la rébellion, la menace sinistre de l'armée rouge planait sur la Hongrie. Les troupes et les chars d'assaut passaient la frontière en plus grand nombre. Même si les Soviétiques se disaient disposés à négocier avec Nagy l'évacuation de toutes les troupes de l'URSS pour vers minuit le 3 novembre, le général Sorov, chef de la Sûreté soviétique, arrêta les négociateurs hongrois, lit-on dans le rapport, et les chars russes envahirent les rues de Budapest. La population hongroise fut ensuite victime d'une attaque impitoyable. Une grande puissance, l'URSS, envoya ses forces armées écraser dans un petit pays voisin un mouvement populaire d'émancipation. C'est cette horrible intervention qui permit à un nouveau régime de s'installer à Budapest. La Hongrie était réduite au sort de colonie de l'Union soviétique.

Le projet de résolution parrainé par le Canada et d'autres pays, sera sans doute approuvé par une forte majorité: nullement négatif, il ne vise non plus aucune fin de propagande. Il s'agit bien d'un document réaliste, qui établit clairement la responsabilité de l'URSS relativement à ce qui s'est passé et ce qui se passe actuellement en Europe orientale. Il n'y est envisagé aucune mesure qui ne soit conforme aux intérêts légitimes de l'URSS.

Les auteurs de ce projet ne cherchent nullement à intensifier la discorde entre les groupement d'États rivaux. Mais l'Assemblée ne peut s'abstenir de condamner le mépris persistant de ses résolutions, la violation flagrante et cruelle des droits de l'homme que les membres de l'ONU se sont engagés à respecter. Nous faisons nôtres les conclusions du rapport du Comité. En proposant qu'un représentant de l'Assemblée générale prenne les mesures qu'il jugera bon pour atteindre les objectifs des Nations Unies, nous nous efforçons de mettre en valeur une façon constructive et progressive d'aborder cette difficile question. Nous ne pouvons penser à personne de mieux qualifié pour remplir cette mission que le distingué président de notre assemblée.

L'Union soviétique compte parmi les grandes puissances du monde. Membre permanent du Conseil de sécurité, elle occupe aux Nations Unies un rang spécial, qui lui impose, à mon sens, des obligations particulières. En présentant et en appuyant ce projet de résolution, nous espérons qu'il contribuera à inciter l'URSS, l'un des membres les plus importants de notre organisation, à prendre de mesures propres à opérer un redressement tempéré et raisonnable de la situation en Hongrie, de façon à satisfaire les légitimes aspirations du peuple hongrois à l'indépendance et à la souveraineté. Les Nations Unies ne peuvent cesser de se préoccuper de la justice qui est due à la Hongrie.

Autres travaux des Nations Unies

Conseil de tutelle — Le Conseil de tutelle s'est réuni le 13 septembre pour étudier la question de l'avenir du Togo sous administration française. Il a discuté le rapport présenté par la Commission des Nations Unies sur le Togo sous administration française; le Canada était membre de cette commission. Le 19 septembre, le Conseil a décidé de transmettre ce rapport à l'Assemblée, et le lendemain il a adopté son rapport à l'Assemblée.

Conseil de sécurité — Le 24 septembre, le Conseil de sécurité a poursuivi son examen de la question du Cachemire.

Fêtes de l'indépendance en Malaisie

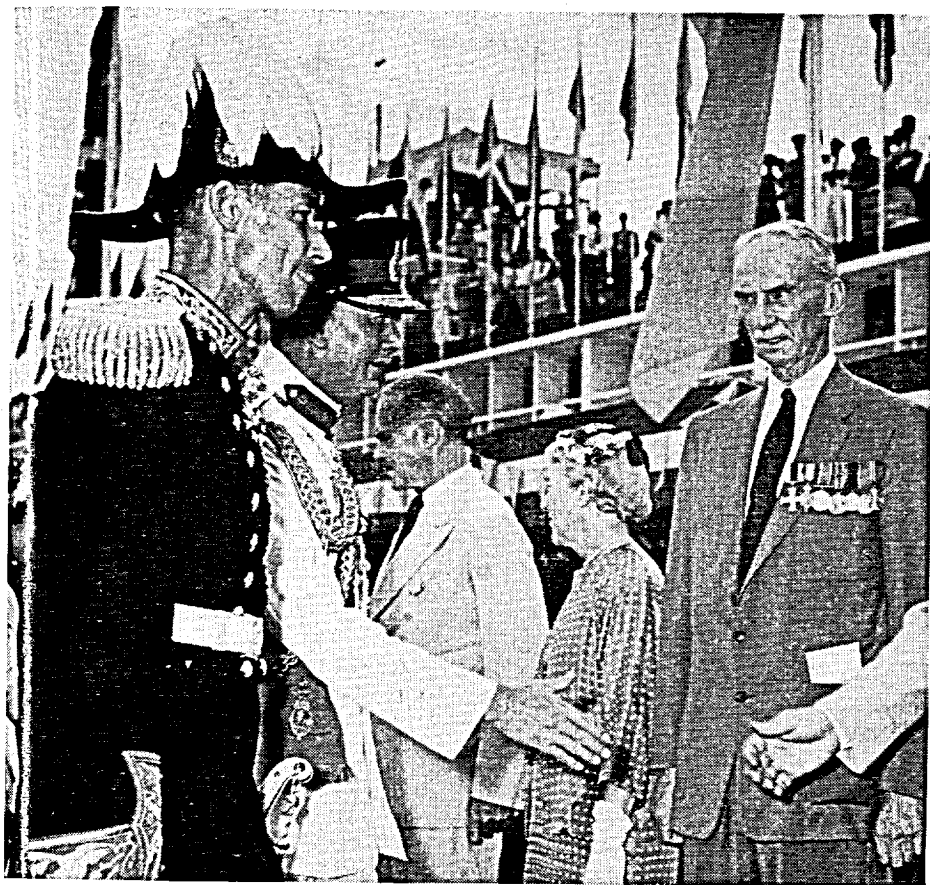
par M. R.W. Clark

LE 30 AOÛT, comme minuit sonnait au beffroi du Secrétariat, à Kuala-Lumpur, une musique militaire, sur la Padang (Place centrale), entonna le *God Save the Queen* et l'Union Jack, arboré sur l'immeuble s'abaissa lentement pour la dernière fois. Puis retentit le nouvel hymne national *Negara Ku* (Mon Pays) et, fièrement, aux acclamations des milliers de citoyens assemblés, on déploya le drapeau malais. L'indépendance ne fut proclamée officiellement que le lendemain matin, mais pour les Malais massés devant l'édifice blanc et beige, de style mauresque, cette simple cérémonie marquait la fin de la domination britannique instaurée en 1786 quand le sultan de Kedah céda l'île de Penang à la Compagnie des Indes orientales. Alors que le drapeau malais flottait sous les feux des réflecteurs, le Tunku Abdul Rahman, premier ministre de ce dixième membre du Commonwealth, prononça une chaleureuse allocution ponctuée par les cris d'une foule enthousiaste: "Vive l'indépendance! "Vive l'indépendance!" L'occasion paraissait favorable à une démonstration anti-britannique de la part des radicaux mais le ralliement s'est déroulé sans désordre et dans une atmosphère d'enthousiasme serein.

Cet esprit de modération a marqué la plupart des événements qui se sont déroulés au cours de la semaine de l'indépendance. Tout en accueillant avec joie le nouveau statut de leur Fédération, bon nombre de Malais assemblés à Kuala-Lumpur n'étaient pas sans se rendre compte des problèmes qu'allait affronter la jeune nation. On se sentait moins ardent à la pensée que 2,000 terroristes communistes acharnés se trouvaient encore dans la jungle et que le sort de la Malaisie comme État multiracial soulèverait de nouvelles difficultés. Toutefois les leaders malais se sont enorgueillis, dans leurs discours, des progrès accomplis par la Fédération depuis juillet 1955, alors que se tenaient les premières élections fédérales, affirmant que dès lors tous les Malais loyaux pourraient marcher la tête haute.

Motif de fierté

Les leaders avaient raison de se montrer fiers, puisque sous leur direction la Malaisie avait progressé vers l'autonomie beaucoup plus rapidement et plus harmonieusement que ne l'avaient prévu dix ans auparavant les observateurs les plus optimistes. La Malaisie subissait alors les raids dévastateurs des bandes de terroristes communistes qui, au plus fort de la lutte, atteignaient le chiffre de 8,000. Utilisant divers moyens, dont une vigoureuse campagne militaire et l'adoption de certaines mesures progressives d'ordre économique et social, le Gouvernement de la Fédération avait surmonté la crise. Entré en fonctions après les élections de 1955, le nouveau gouvernement, qui constituait une alliance entre les principaux partis politiques des trois groupes raciaux les plus importants (Malais, Chinois et Indiens), envoya une délégation à la conférence constitutionnelle tenue à Londres en janvier 1956. En juin de la même année, à la suite de cette conférence, la Commission Reid, chargée de proposer une constitution, amorçait ses travaux. Le rapport des commissaires, publié en février 1957, recommandait une forme de constitution prévoyant l'établissement d'une Fédération malaise pleinement autonome et indépen-



AUX FÊTES DE MALAISIE

On voit ci-dessus (à droite), au moment d'être présenté au duc de Gloucester, représentant de la Reine, M. James Macdonnell, ministre sans portefeuille, délégué du Canada aux fêtes qui ont marqué l'accession de la Fédération malaise à l'indépendance et son entrée dans le Commonwealth de nations.

dante. Lors d'une nouvelle conférence à Londres, en mai, on s'entendit définitivement sur un régime d'indépendance pour la Fédération. Le 31 août marquait donc le point culminant d'une montée relativement rapide vers l'autonomie.

Le Gouvernement malais avait invité plusieurs gouvernements à participer à ce moment historique par l'envoi de délégations aux cérémonies de Kuala-Lumpur. C'est ainsi que des Canadiens dirigés par M. J.M. Macdonnell, ministre sans portefeuille et envoyé spécial aux fêtes de l'indépendance de la Malaisie, ont assisté à la naissance du premier pays du Sud-Est asiatique à faire partie du Commonwealth. La délégation canadienne comprenait aussi M. G.R.C. Heasman, ambassadeur du Canada en Indonésie, M. F.G. Ballachey, des Affaires extérieures, et M. M. P. Carson, agent de commerce du Gouvernement canadien à Singapour. On relevait également la présence de M. R.W. Clark et de M^{lle} K. Richardson, des Affaires extérieures, ainsi que de quatre journalistes: MM. Robert Taylor, du *Toronto Daily Star*; M. Langevin Côté, du *Globe and Mail*, M^{lle} Dorothy Howarth, du *Toronto Telegram* et M.

Robert Lansdale, du *Federal News Photo Service*. Le groupe a voyagé à l'aller et au retour dans un appareil C5 de l'ARC déjà utilisé pour des envolées de ce genre.

Tournée de M. Macdonnell

Premier membre du Conseil des ministres du nouveau gouvernement canadien à parcourir la région depuis les récentes élections, M. Macdonnell a fait, en cours de route, de brèves visites officielles et officieuses à divers pays. Il a passé quelques jours à Honolulu, à Manille, à Singapour, à la Nouvelle-Delhi, à Karachi et à Londres. L'avion a aussi fait escale à Minneapolis, San-Francisco, Waka, Guam, Beyrouth, Shannon et Gander.

Au cours d'un bref séjour à Hawaï, la délégation a fait à Pearl-Harbour, à bord d'une embarcation de la U.S. Navy, un voyage qui a créé une forte impression. La carcasse rouillée de l'*Arizona* évoquait les tristes épisodes de décembre 1941. Le port a été restauré et les vastes installations donnent aux visiteurs une idée de la cible qui s'offrait aux bombardiers japonais.

A chacun des endroits où se sont arrêtés les Canadiens, la population et les représentants du Canada résidant dans la région leur ont ménagé un chaleureux accueil. Cet esprit de cordialité s'est manifesté particulièrement à Manille où le groupe s'est arrêté brièvement.

A Singapour, le ministre a visité la "Boys' Town", qui comprend une école et un centre de formation professionnelle dirigés par les Frères de Saint-Gabriel, dont plusieurs viennent de la province de Québec. Il s'est arrêté à l'usine de montage Ford, filiale de la compagnie Ford du Canada, puis il a fait l'inspection du nouvel Institut Polytechnique auquel le Canada doit fournir de l'équipement pour une valeur de \$50,000. A Singapour, réception offerte par les représentants du Commonwealth et les représentants consulaires, à laquelle ont assisté de hautes personnalités, notamment le gouverneur sir Robert Browne Black, le ministre en chef, M. Lim Yew Hock et son prédécesseur, M. David Marshall.

Magnifique organisation

C'est à Kuala-Lumpur que le voyage a pris tout son sens. Ce qui a frappé le plus les visiteurs dès leur descente du C5 dans la capitale malaise, c'est la souplesse et l'efficacité de l'organisation de chacun des événements au programme. Tout avait été prévu et magnifiquement agencé, ce qui est de bon augure pour le nouveau gouvernement. Depuis l'arrivée à l'aérogare moderne, drapé de rouge, de blanc et de bleu et sur lequel flottait l'emblème du Canada, jusqu'au départ, rien n'a été épargné pour assurer le confort et l'agrément des visiteurs. Plusieurs personnalités de marque avaient tenu à venir célébrer sur place la naissance du nouvel État. La Reine reconnue comme chef du Commonwealth par la nouvelle Fédération, était représentée par le duc et la duchesse de Gloucester, accompagnés du prince William. Au nombre des dignitaires, on remarquait aussi: le premier ministre de Ceylan, M. Solomon Bandaranaike; le lord chancelier du Royaume-Uni, le vicomte Kilmuir; le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de France, M. Maurice Faure; le ministre des Affaires extérieures d'Australie, M. R.G. Casey; le ministre des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande, M. T.L. Macdonald, et le sous-secrétaire d'État des États-Unis, M. Christian A. Herter.

Kuala-Lumpur avait revêtu un air de fête. La ville, qui compte 300,000 habitants, célébrait le 100^e anniversaire de sa fondation. Elle reluisait de propreté. Façades fraîchement peintes, tentures, drapeaux et lumières décoratives complétaient le décor. Aux délégués d'une soixantaine d'États, s'étaient joints des milliers de Malais venus de tous les coins du pays: la capitale débordait. Mais les fêtes avaient été si bien organisées que, malgré cette affluence, aucun retard ni aucune confusion ne se produisirent. Des foules joyeuses et impatientes assistèrent au déroulement harmonieux des manifestations.

Du 30 août au 4 septembre, date du départ de la délégation canadienne, la plupart des fêtes au programme ont eu lieu durant les heures de veille. Les spectacles étaient vraiment féeriques. En plus de la descente du drapeau, nous avons assisté à quatre cérémonies spectaculaires. Peuple sportif, les Malais ont profité de l'événement pour inaugurer leur stade. Prenant place dans une loge pavoisée qu'on avait aménagée dans l'enceinte de la vaste construction de brique et de pierre, le Tunku Abdul Rahman a annoncé l'ouverture officielle du stade, aux acclamations de 25,000 écoliers et visiteurs. Puis, 1,500 enfants en tenue de sport ont exécuté un programme de gymnastique. C'est là que devait avoir lieu le lendemain matin l'émouvante cérémonie de la Proclamation de l'Indépendance. Après le *God Save the Queen*, dernier hommage à sa Majesté la reine au moment où prenait fin toute une ère de l'histoire malaise, le duc de Gloucester présenta au ministre en chef l'instrument constitutionnel de la transmission des pouvoirs, à la suite de quoi le Tunku donna lecture de la Proclamation de l'Indépendance aux milliers de Malais assemblés. L'installation du chef suprême de la Malaisie, Sa Majesté le Yang Di-Pertuan Agong, a donné lieu à l'une des cérémonies les plus pittoresques. Dans le décor fastueux des anciennes cours malaises, on remit au nouveau dirigeant le Chogan Alan, c'est-à-dire la masse, symbole du pouvoir spirituel, ainsi qu'un assortiment d'armes dont il faudrait demander la signification à la science malaise. Sa Majesté a assumé l'autorité et le pouvoir royal en tirant le Kris, long glaive de l'État, baisant la lame pour la remettre ensuite dans le fourreau. La cérémonie finale qui marquait l'accession à la pleine indépendance a eu lieu le lendemain, alors que devant les représentants assemblée des diverses nations, le Yang Di-Pertuan Agong a ouvert officiellement la législature fédérale de la "Persekutuan Tanah Malayu", nom officiel du nouveau pays.

On avait aussi organisé des réceptions, des diners, des réceptions en plein air et une série d'événements sportifs qui n'ont pas manqué d'attirer des tournées à travers la capitale. Le haut commissaire, sir Donald MacGillivray, a reçu à la King's House; puis au palais du chef suprême (Istana) a eu lieu un banquet d'État au cours duquel des artistes indigènes ont présenté des numéros de danses et de chants et donné une démonstration de "bersilat", art traditionnel de l'autodéfense en Malaisie. Au moment de la revue des troupes, des milliers de Malais assemblés sur le Padang ont pu voir défiler fièrement devant le kiosque des officiels 2,000 militaires, hommes et femmes, revêtus d'uniformes éclatants. L'éventail multicolore d'un immense feu d'artifice a envahi le ciel de Kuala-Lumpur. Signalons un garden-party et un dîner officiel offerts par le ministre en chef, un magnifique pageant nautique qui évoquait les moments les plus exaltants de l'histoire primitive du pays, et enfin un concert par une dizaine de musiques militaires. Ces diverses manifestations, qui témoignaient des sentiments de fierté que suscitait dans le peuple l'accession à l'indépendance ont laissé aux visiteurs un souvenir inoubliable de l'hospitalité des Malais.

Présence du Canada

L'envoyé canadien et sa suite, en plus de prendre part au plus grand nombre possible de cérémonies, se sont efforcés d'y rendre sensible la présence du Canada. Le 1^{er} septembre, M. Macdonnell a reçu à déjeuner au Selangor Club les membres du Cabinet malais et un groupe de représentants du Gouvernement. On comptait parmi les invités le premier ministre suppléant, M. Hussein, M. Abdul Rahman, ministre sans portefeuille, ambassadeur aux États-Unis et délégué à l'Assemblée générale des Nations Unies, et M. Ishak, ministre de l'Agriculture. Le lendemain, dans l'après-midi, rencontre, au cours d'une réception intime, avec un groupe de Canadiens demeurant en Malaisie et de Malais ayant fait un stage de formation au Canada en vertu du Plan de Colombo. Le ministre s'est aussi rendu au Collège Technique de Kuala-Lumpur où il a remis aux autorités de l'École une collection d'ouvrages techniques, annonçant que grâce au Plan de Colombo le Collège recevrait une série de volumes semblables. Il a ensuite visité le laboratoire d'un savant canadien, M. R.G. Lockard, qui fait présentement des recherches sur une maladie du riz connue sous le nom de "red rice".

M. Macdonnell a fait part des dons du Gouvernement canadien à la nouvelle nation: pupitres et chaises, confectionnés avec du matériel canadien et destinés à la salle de lecture de la bibliothèque parlementaire; bourse d'étude du Conseil canadien des arts, d'une valeur annuelle de \$2,000, pour des travaux dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales, et une collection d'ouvrages canadiens qui iront enrichir la bibliothèque des Affaires extérieures de Malaisie. Le ministre a tenu à exprimer personnellement les souhaits du Gouvernement et du peuple canadien au nouveau ministre en chef et à l'Agong, avec lesquels il s'est entretenu durant son séjour dans la capitale malaise.

Tant à la Nouvelle-Delhi qu'à Karachi notre ministre fut fort occupé, puisqu'il a rendu visite à de nombreux représentants gouvernementaux et qu'il a voulu connaître au moins certains aspects des deux premiers pays asiatiques qui se sont joints au Commonwealth. En Inde, M. Macdonnell a eu de brefs entretiens avec le président, M. Prasad, le vice-président, M. Radhakrishnan, le premier ministre, M. Nehru, le ministre de la Défense, M. V.K. Krishna Menon, et le ministre des Finances, M. T. T. Krishnamachari. Une visite à la Lok Sabha (Chambre des communes) et l'inspection d'un village typiquement indien complétaient le programme. Au Pakistan, notre envoyé a rencontré le président, le général Iskander Mirza, ainsi que MM. H.S. Suhrawardy, premier ministre, Malik Firoz Khan Noon, ministre des Affaires étrangères et des Relations avec le Commonwealth, et Syed Amjad Ali, ministre des Finances.

La délégation canadienne a quitté la Malaisie vivement impressionnée par l'esprit d'organisation qui s'est manifesté tout au cours des fêtes de l'Indépendance. C'était pour la nouvelle nation un début prometteur, et en dépit des difficultés auxquelles elle aurait sans doute à faire face durant les premières années, les visiteurs ne pouvaient que partager la confiance des dirigeants dans l'avenir de la démocratie malaise. La Fédération ne s'est pas fixé une tâche facile. Cette tâche, le premier ministre suppléant l'a définie en ces termes: "En moins d'une génération, nous parviendrons à souder toutes les populations pour en faire une nation malaise unie et les barrières et les barricades qui

existent maintenant auront disparu." Pour accomplir cette œuvre, la Malaisie peut compter sur l'appui du Canada et des autres membres du Commonwealth. L'impression dominante que nous a laissée ce voyage, c'est que le Commonwealth a beaucoup à offrir à ses membres et au monde et qu'il est de plus en plus en mesure de jouer un rôle utile.

ACCORD CANADO-AUSTRALIEN

Un accord entre le Canada et l'Australie en vue d'éviter la double imposition et d'empêcher l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu a été conclu à Mont-Tremblant (Québec) le 1^{er} octobre 1957.

L'accord a été signé par sir Arthur Fadden, premier ministre suppléant et trésorier d'Australie, et M. Donald Fleming, ministre des Finances du Canada. M. W. R. Crocker, haut commissaire d'Australie, et M. Gordon Churchill, ministre du Commerce du Canada, ont assisté à la cérémonie.

L'accord prévoit, de façon générale, que chacun des pays retient le droit d'imposer les revenus expatriés tout en s'engageant à exonérer les revenus déjà frappés d'un impôt dans l'autre pays.

L'accord entrera en vigueur à la date à laquelle les instruments de ratification auront été échangés.

Quarantième conférence de l'OIT

L'ORGANISATION internationale du Travail, rattachée dès sa création, en 1919, à la Société des Nations, est une institution spécialisée de l'ONU depuis 1946. Son but est d'améliorer les conditions de travail et de vie dans le monde; elle procède par recommandations et conventions, sorte de normes internationales du travail. Une fois ratifiées par les gouvernements, les conventions sont de véritables traités internationaux.

La quarantième conférence s'est tenue à Genève du 5 au 27 juin 1957, sous la présidence de M. H.E. Holt, ministre du Travail et du Service national, en Australie. Les participants, ont été plus nombreux que jamais, soit 900 délégués, conseillers et observateurs de 73 des 78 pays membres. Depuis la conférence de 1956, trois pays avaient adhéré à l'OIT: le Ghana, le Nicaragua et le Paraguay, et un s'était retiré: le Venezuela.

La constitution de l'OIT est originale en ce qu'elle prévoit une représentation tripartite pour chaque séance. Aux conférences annuelles, les délégations nationales comprennent deux représentants du gouvernement, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs. Les délégués du Gouvernement canadien à la quarantième conférence étaient M. G.V. Haythorne, sous-ministre adjoint du Travail, et M. P. Goulet, du même ministère. M. C. Jodoin, président du Congrès canadien du Travail, représentait les travailleurs canadiens, tandis que M. W.A. Campbell, vice-président et secrétaire de la Canadian Westinghouse, représentait les employeurs. Les délégués étaient accompagnés de conseillers techniques.

Rapport du directeur général

Le directeur général de l'OIT, M. David Morse, a remis à la conférence son rapport annuel qui se divisait en deux parties. La première était consacrée aux répercussions de l'automatisation et des autres progrès techniques sur le travail et les législations sociales. La deuxième retraçait les travaux de l'année écoulée, de façon plus détaillée que dans les rapports antérieurs. La plus grande partie des séances de la conférence ont porté sur ce rapport, ce qui a amené le directeur général à déclarer qu'en soulevant la question de l'automatisation, il se proposait surtout de démontrer que les progrès techniques ne constituaient pas une cause de chômage. A son avis, la discussion avait de nouveau fait ressortir l'importance de la coopération entre la direction et les travailleurs.

Par un vote unanime, le mandat décennal du directeur général, qui devait prendre fin en 1958, a été prolongé de cinq ans.

Pouvoirs

Quelques délégations ont mis en question les pouvoirs de certains délégués; cependant le Comité des pouvoirs ne leur a pas donné raison, sauf dans le cas des Hongrois. Le Comité a fait une mise en garde contre toute décision qui serait prise avant que les Nations Unies se soient prononcées sur la légalité du Gouvernement Kadar. De toute façon, la conférence a récusé en séance

plénière les pouvoirs des délégués hongrois des travailleurs et des patrons, mais agréé en fait ceux des délégués du Gouvernement; le vote de protestation (94 voix contre 88, et 52 abstentions) n'avait pas donné la majorité requise des deux tiers. Les représentants du Gouvernement canadien se sont abstenus de voter sur la proposition tendant à exclure les délégués du Gouvernement hongrois; à leur avis, il appartenait à l'Assemblée générale, plutôt qu'à une institution spécialisée, de trancher cette question.

Trois délégués canadiens, MM. Haythorne, Jodoin et Campbell, ont dirigé une discussion de groupe sur le rôle des gouvernements en matière de relations ouvrières-patronales. Ce genre de réunion, essayé pour la première fois à l'OIT, a remporté un grand succès auprès de ceux qui participaient à la conférence.

Conseil d'administration de l'OIT

Un des points les plus importants à l'ordre du jour de la quarantième conférence avait trait au choix, pour un mandat de trois ans, des 30 nouveaux membres non permanents du Conseil d'administration. Ce conseil exécutif de l'OIT comprend 20 représentants gouvernementaux, 10 patronaux et 10 ouvriers. Les 10 principaux pays industriels à y disposer d'un siège permanent sont les suivants: Canada, Chine, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni et Union soviétique. Ont été élus pour un mandat de trois ans les représentants gouvernementaux des dix pays ci-après: Belgique, Brésil, Chili, Irak, Mexique, Pakistan, Pérou, Philippines, Suède et Tchécoslovaquie. Le groupe des travailleurs a choisi ses représentants dans les pays ci-après: Australie, Brésil, Danemark, États-Unis, France, Inde, Mexique, Pakistan, République fédérale d'Allemagne et Royaume-Uni. De plus, les suppléants des trois groupes, dont un patronal et un ouvrier pour le Canada, ont été élus pour la période 1957-1960.

Conventions et recommandations

La quarantième conférence a adopté trois conventions et deux recommandations: conventions sur le travail forcé, sur les populations autochtones ou appartenant à des tribus et enfin sur le repos hebdomadaire dans le commerce et les administrations. Les deux dernières sont complétées par des recommandations.

La convention relative au travail forcé, approuvée par 240 voix contre aucune, et une abstention, s'ajoute, en quelque sorte, à celle de 1930 sur la même question, bien qu'elle n'en constitue pas une révision officielle. Elle contraindra les gouvernements qui l'auront ratifiée à interdire — et à s'interdire, le recours au travail forcé, à des fins de coercition ou d'éducation politique, d'expansion économique, de mesure disciplinaire contre les grévistes, et enfin tout recours arbitraire, quel qu'il soit. La convention tendant à protéger et à intégrer les tribus et les populations indigènes des pays indépendants a été approuvée par 179 voix contre 8, et 45 abstentions. Les deux délégués gouvernementaux du Canada se sont abstenus de voter, tandis que les délégués canadiens des travailleurs et des patrons ont été favorables à la convention. Les longues dispositions de celle-ci énoncent en termes généraux la conduite à tenir envers ces populations indigènes; elles traitent également de la propriété agraire, de l'enseignement, de la sécurité sociale et de la santé. Après avoir voté

pour la recommandation touchant cette question, les délégués gouvernementaux du Canada ont expliqué qu'ils s'étaient abstenus lors de la mise aux voix de la convention parce qu'ils trouvaient celle-ci trop détaillée pour se prêter à une application générale. La troisième convention avait trait au repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux. Elle fut adoptée par 176 voix contre 127, et 31 abstentions. Les délégués canadiens du Gouvernement et des travailleurs ont donné un vote favorable, mais le délégué patronal du Canada a voté contre l'adoption de la convention.

Assistance technique

La Conférence a aussi passé en revue l'activité déployée en 1956 par l'OIT en matière d'assistance technique. En ce domaine, certains travaux ressortissaient au budget ordinaire de l'OIT, mais la plupart furent exécutés avec les fonds fournis par l'ONU en vertu du Programme élargi d'assistance technique. En 1956, l'OIT a envoyé 289 experts dans 13 pays appartenant aux régions relativement peu avancées en technique et accordé 297 bourses ou subventions d'études. En 1956, l'Organisation a consacré \$3,250,000 aux diverses formes d'assistance technique: formation professionnelle, réadaptation, des invalides, organisation de services d'emploi et autres améliorations dans la formation et l'utilisation de la main-d'œuvre. En vertu du Programme d'assistance technique de l'ONU, l'OIT a reçu pour 1957 la somme de \$3,500,000, qui doit servir à son excellente œuvre de perfectionnement des techniques de travail et d'accroissement de la productivité. Les dépenses de l'OIT dans le domaine de l'assistance technique atteindront donc les \$4,000,000, y compris celles qui ressortiront à son propre budget ordinaire.

La conférence a approuvé pour 1958 un budget de près de \$7,900,000. La part du Canada, établie à 3.56 p. 100, sera donc de \$268,203.

Surveillance de la trêve au Cambodge

LA COMMISSION internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge se sera bientôt acquittée de sa mission. Dans son cinquième rapport provisoire* (1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956), elle consignait comme dernière de ses tâches le contrôle à exercer sur les introductions de matériel de guerre. Son personnel est réduit à une seule équipe, qui travaille à Pnom-Penh, la capitale du pays, alors qu'au moment de sa création, en 1954, il en comprenait neuf, soit cinq fixes et quatre mobiles.

La Commission de surveillance au Cambodge, comme les commissions du Vietnam et du Laos, fut créée par la conférence de Genève, en juillet 1954. Les trois accords d'armistice — un pour chacun des trois pays d'Indochine — chargeaient une commission internationale de surveiller l'application des dispositions qu'ils renfermaient. Les commissions se composent d'un Canadien, d'un Polonais et d'un Indien, à qui incombe également la présidence.

L'accord cambodgien énonçait les modalités selon lesquelles les troupes et le personnel militaires étrangers évacueraient le pays. Certaines dispositions portaient sur la démobilisation des forces de la résistance khmère et leur intégration à la communauté nationale. D'autres interdisaient les nouvelles introductions de troupes, de personnel, d'armements et de munitions. La Commission devait tout d'abord contrôler l'évacuation des forces étrangères, veiller au respect des frontières, contrôler l'élargissement des prisonniers militaires ou civils et s'assurer que le Gouvernement cambodgien observerait sa promesse de ne solliciter à l'étranger ni matériel de guerre, ni personnel, ni instructeurs, sauf pour la défense du territoire national.

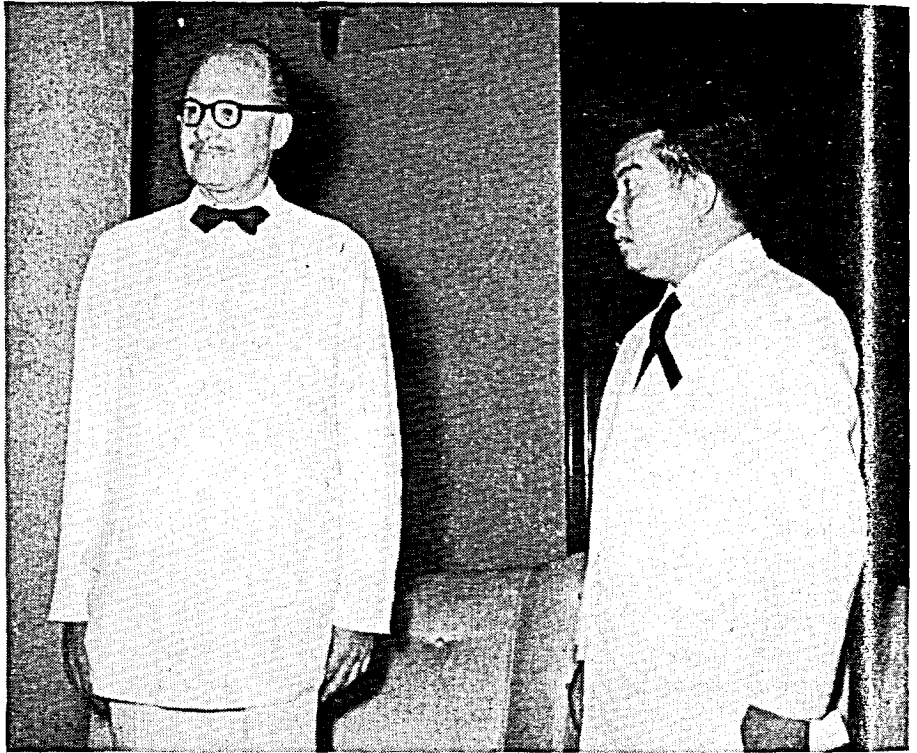
Dès 1955, la Commission avait mené à bonne fin la partie militaire de sa mission et s'employait à régler les problèmes politiques: intégration des anciens membres de la résistance khmère et tenue d'élections générales. L'amnistie avait été octroyée aux anciens résistants et ceux-ci étaient démobilisés, réhabilités et pourvus d'une carte d'identité; cependant il subsistait un peu d'incompréhension, de défiance et certaines craintes de représailles que la Commission contribua à dissiper en examinant les plaintes. Tous purent ensuite se prévaloir des droits politiques garantis par la constitution et participer à la campagne électorale.

Aux élections, qui eurent lieu le 11 septembre 1955, le parti de l'ancien roi Norodom Sihanouk remporta les 91 sièges avec 83 p. 100 des votes. Dans son rapport aux co-présidents de la conférence de Genève, la Commission déclara que le scrutin s'était déroulé dans la paix et qu'il avait été donné suite aux dispositions électorales de l'article 6 de l'accord de Genève.

Le travail de la Commission diminua par la suite de telle sorte qu'en octobre 1955 le personnel avait été réduit des deux cinquièmes.

Durant la période étudiée dans le cinquième rapport provisoire de la Commission, le Cambodge est devenu membre de l'ONU et son gouvernement s'est déclaré neutre en matière de politique étrangère. Au sujet de la situation politique au Cambodge, le rapport indique que le Gouvernement royal du

*Document supplémentaire n° 57/8, Affaires extérieures.



RÉUNION AU CAMBODGE

M. Lorne LaVigne (à gauche), ancien commissaire de la délégation canadienne auprès de la Commission internationale au Cambodge, photographié au Palais avec Son Altesse royale le prince Sihanouk, premier ministre du Cambodge, au cours d'une réunion portant sur certains aspects de l'activité de la Commission de surveillance de la trêve.

Cambodge a respecté son engagement à prendre toutes les mesures nécessaires pour réintégrer tous les citoyens dans la communauté nationale, sans distinction de personnes, et leur garantir la pleine jouissance des droits et des libertés prévus dans la constitution du royaume. Le Gouvernement a promulgué un troisième décret d'amnistie en faveur de certains anciens membres de la résistance.

Le quatrième chapitre traite de questions relatives à la frontière entre le Cambodge et le Vietnam; la Commission s'y déclare satisfaite de ce que le Gouvernement royal du Cambodge et le Gouvernement du Vietnam-Sud aient consacré des entretiens aux problèmes intéressant les deux pays.

Au chapitre de l'aide étrangère sous forme de matériel de guerre, de bases militaires ou par des alliances, le Gouvernement cambodgien a régulièrement fourni en 1956 l'état des munitions, des armements, des véhicules et du matériel de transmissions dont disposait l'armée royale khmère. Ayant examiné avec soin les renseignements fournis par le Gouvernement royal, les membres de la Commission ont été unanimes à les juger véridiques et inspirés par une volonté sincère et sérieuse de se soumettre aux conditions de l'accord de Genève.

En décembre 1956, la Commission a reçu une déclaration selon laquelle le Gouvernement cambodgien n'avait conclu aucun accord avec la République populaire de Chine ni ne se proposait de le faire. Selon des rumeurs ayant cours

à l'étranger, le premier ministre de Chine, M. Chou En-lai, aurait accordé une aide militaire au Cambodge lors de sa visite en novembre 1956.

Il restait à la Commission d'empêcher la propagande hostile de franchir la frontière entre le Cambodge et la République démocratique du Vietnam et d'instaurer de bonnes relations entre les deux gouvernements.

Lors d'une réunion tenue à Pnom-Penh le 20 avril 1956, le commissaire canadien, M. Arnold Smith, a proposé la dissolution pour le 15 mai 1956. Exposant le point de vue du Gouvernement canadien, il a déclaré que la Commission pouvait être abolie, puisque sa tâche était terminée. Il a ajouté ceci:

Il est une considération que nous devons avoir présente à l'esprit, c'est que, à moins de nécessité, il ne faut pas que se superpose à l'État cambodgien, souverain et indépendant, un organisme chargé de surveiller sa conduite. Inévitablement, la Commission entrave jusqu'à un certain point la souveraineté cambodgienne, chose d'ailleurs que l'armistice rendait nécessaire et qui fut acceptée librement et de bonne grâce. Que cette situation ne se prolonge pas cependant au delà du temps nécessaire. Pendant un certain temps la présence de la Commission s'imposait: il fallait créer la confiance et dissiper les soupçons avivés par des années de combat. Aujourd'hui la confiance existe: personne ne pourra mettre en doute, je crois, la conduite et les intentions du Cambodge.

Lorsque la Commission internationale sera partie, le Cambodge aura fait un autre pas vers une indépendance sans entrave.

Le retrait de la Commission internationale attirera l'attention du monde sur une heureuse issue au règlement d'Indochine. Il convient de signaler, de reconnaître officiellement que le Gouvernement royal du Cambodge et la République démocratique du Vietnam se sont suffisamment bien acquittés des engagements qu'ils avaient contractés l'un envers l'autre en vertu de l'accord de Genève.

Le départ prochain de notre Commission, qui aura bien rempli sa mission, peut avoir au Vietnam et au Laos un effet salutaire et encourageant auprès des parties à l'accord de Genève; alors elles verraient que les commissions de surveillance ne se proposent de rester dans leur pays que le temps nécessaire pour accomplir les tâches importantes et considérables dont elles sont chargées, c'est-à-dire celles de maintenir la paix et de faire respecter l'armistice.

La proposition canadienne fut discutée aux réunions suivantes. Selon les commissaires indiens et polonais, on ne pouvait procéder à la dissolution sans avoir égard au point où en étaient rendues les commissions du Vietnam et du Laos. Le projet de résolution ne fut donc pas mis aux voix. On trouvera, en annexe au rapport, le texte du projet et le compte rendu des discussions auxquelles il a donné lieu.

Au moment de sa création en 1954, la Commission comptait 32 Canadiens. En octobre 1955, les effectifs canadiens n'étaient plus que de 23, pour enfin baisser à 13 en décembre 1956. Tous sont empruntés au personnel des Affaires extérieures ou à l'armée.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. P.E. Uren est entré au Ministère le 1^{er} septembre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 4.
- M. G.-W.-J. Charpentier, de l'administration centrale, est affecté le 2 septembre 1957 au Collège de la Défense nationale.
- M. A.-J. Boudreau est nommé consul général du Canada à Boston. Il est parti pour Boston le 3 septembre 1957.
- Mlle F. Gagnon, de l'administration centrale, est affecté le 3 septembre 1957 à la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York.
- MM. L.A.H. Smith et J.I. Gow sont entrés au Ministère le 3 septembre 1957 à titre d'agents du service extérieur, classe 1.
- M. W.F. Bull est nommé ambassadeur du Canada au Japon. Il est arrivé à Tokyo le 5 septembre 1957.
- M. P.M. Roberts, de l'administration centrale, est affecté le 5 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Moscou.
- M. O.A. Chistoff, de l'administration centrale, est affecté le 5 septembre 1957 à la légation du Canada à Varsovie.
- Mlle J.A. Horwood, du consulat général du Canada à Chicago, est affectée le 5 septembre 1957 à l'administration centrale.
- M. G.L. Magann, ambassadeur du Canada en Suisse, se retire du service diplomatique du Canada le 6 septembre 1957.
- M. P.L. Trottier, de l'ambassade du Canada à Djakarta, est affecté le 7 septembre 1957 au haut commissariat du Canada à Londres.
- M. M.-J.-O.-E. Héroux, de l'administration centrale, est affecté le 7 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Madrid.
- M. D.W. Stevenson, de l'administration centrale, est affecté le 10 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Belgrade.
- M. K.A. McVey, de l'administration centrale, est affecté le 11 septembre 1957 à l'ambassade du Canada au Caire.
- M. H.O. Moran, MBE, est nommé haut commissaire du Canada au Pakistan. Il est parti pour Karachi le 13 septembre 1957.
- Mlle A. T. Hardy, de l'administration centrale, est affecté le 13 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. P.A.E. Johnston est entré au Ministère le 16 septembre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 3.
- M. T.B.B. Wainman-Wood, de l'administration centrale, est affecté le 19 septembre 1957 à la légation du Canada à Varsovie.
- M. P.R. Jennings, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté le 19 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Copenhague.
- M. T.F.M. Newton, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté le 19 septembre 1957 à l'administration centrale.
- M. F.G. Ballachey, de l'administration centrale, est affecté le 19 septembre 1957 au Collège de la Défense nationale à Kingston.
- M. R.E. Collins, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté le 20 septembre 1957 à l'administration centrale.
- Mlle D.J. Armstrong, MM. J. Brossard et R.W. MacLaren sont entrés au Ministère le 23 septembre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. C.E. Glover, de l'administration centrale, est affecté le 24 septembre 1957 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. P.-E.-J. Charpentier, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté le 24 septembre 1957 à l'administration centrale.
- M. C.J. Marshall est entré au Ministère le 25 septembre 1957 à titre d'agent du service extérieur classe 1.

M. L. Houzer, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté le 29 septembre 1957 à l'administration centrale.

M^{lle} B.M. Fitzpatrick se retire du bureau du consulat général du Canada à New-York, après avoir passé 43 années au service de l'État.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

a) Publications imprimées:

Rapport du Comité spécial pour la question de Hongrie. A/3592. New-York, 1957. 160 pp. Documents officiels de l'A.g.: onzième session, supplément n° 18.

Introduction au Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation 16 juin 1956-15 juin 1957. A/3594/Add.1. New-York, 1957. 8 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 1A.

Projet de budget pour l'exercice financier 1958 et annexe explicative. A/3600. New-York, 1957. 89 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 5.

Fonds des Nations Unies pour les réfugiés. Comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1956 et Rapport du Comité des Commissaires aux comptes. A/3622. New-York, 1957. 10 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 6C.

Résolutions adoptées à la vingt-quatrième session (Genève, 2 juillet-2 août 1957) du Conseil économique et social. E/3048, août 1957. 33 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-quatrième session, supplément n° 1.

Bibliographie analytique des statistiques des migrations internationales 1925-1950. ST/SOA/Sér.A/24, octobre 1955. New-York, 1957. 207 pp. \$2. Numéro de vente: 1956.XIII.1. Études démographiques n° 24).

BIT

Projet de Convention internationale concernant la protection des artistes interprètes ou exécutants, des fabricants de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion. (Documentation préparée par le Bureau international du Travail à l'intention des gouvernements). Genève, 1957. 40 pp.

UNESCO

Comité d'experts sur les droits voisins, Monaco, 1957. (Bulletin du droit d'auteur, Vol. X, n° 1, 1957). Paris 1957. 199 pp. (Anglais-français-espagnol).

OMS

Conseil exécutif, vingtième session, Genève, 27 et 28 mai 1957. Résolutions. Annexes. Genève, août 1957. 26 pp. Actes officiels de l'OMS, n° 80.

b) Document photocopié:

Cinquième rapport du Sous-comité de la Commission du désarmement. DC/113, le 11 septembre 1957. 3 pp. Annexes 1 - 13.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto; en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York). Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation Internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."



Photo: ONF

PRÉSENTATION DE LETTRES DE CRÉANCE

Ci-dessus, M. Mongi Slim, ambassadeur de Tunisie au Canada (à gauche), en compagnie du gouverneur général suppléant, M. Patrick Kerwin, juge en chef du Canada (au centre), et de M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, présente ses lettres de créance. La cérémonie a eu lieu le 9 septembre à la Cour suprême du Canada.

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Novembre 1957

Vol. 9 N° 11

• Sous le titre AFFAIRES EXTÉRIEURES, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: UN DOLLAR par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Les affaires extérieures au Parlement.....	319
Entretiens avec M. Macmillan..	321
Le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques.....	323
Les réclamations internationales	326
Le rôle de l'Organisation des Nations Unies.....	331
La Journée des Nations Unies...	334
Plainte de la Syrie aux Nations Unies.....	337
Commission des Nations Unies pour le Togo.....	341
Le désarmement.....	347
Nominations et mutations.....	351
Les Traités.....	351
Documents des Nations Unies.....	352

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa



DISCOURS DU TRÔNE

Sa Majesté Élisabeth II lit le discours du trône à l'ouverture de la première session de la vingt-troisième législature. A ses côtés, Son Altesse royale le prince Philippe.

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du Trône

SA MAJESTÉ la reine Élisabeth II a inauguré le 14 octobre la première session de la vingt-troisième législature du Canada. C'était la première fois qu'un souverain régnant ouvrait la session au Canada.

Prononcé par Sa Majesté, le discours du trône a été le point culminant de la visite triomphale de la Reine et du prince Philippe à Ottawa.

Nous reproduisons ci-après la partie du discours du trône portant sur les relations internationales du Canada:

Pour constituer ce nouveau Parlement, vous êtes venus de toutes les parties d'un pays immense, d'un pays beaucoup plus vaste que chacun des pays aînés dont il est issu. C'est avec fierté que je considère le grand patrimoine de cette nation: ses minéraux, ses forêts, ses terres, ses eaux, ses sources de puissance et d'énergie motrice qui alimentent vos industries toujours grandissantes. Mais je suis plus fière encore de considérer l'esprit et les idées qui ont élevé ce pays au rang de nation et qui maintenant, fortifiés et enrichis des apports des nombreux autres pays, donnent au Canada un caractère national qui lui est propre.

Pourtant, à notre époque, aucune nation ne peut vivre dans l'isolement. A travers le brouillard des affaires internationales, le Commonwealth, cette brillante constellation, illumine notre temps. L'admission continue de nations nouvellement orientées vers la capacité à s'administrer elles-mêmes élargit et affermit à la fois notre Commonwealth déjà divers, à mesure qu'un plus grand nombre d'entre nous venons à participer au riche patrimoine des institutions et idéals qui font de notre association une force bienfaisante, discrète mais de vaste portée dans un monde inquiet. Cela a été manifesté lorsque les Premiers Ministres du Commonwealth se sont réunis à Londres, en juin dernier, pour s'entretenir de grands problèmes, et de nouveau, il y a quelques jours à peine, lorsque les ministres des Finances, sur l'invitation du Canada, se sont réunis à Mont-Tremblant et, dans un esprit de camaraderie, ont dressé les plans d'une Conférence commerciale et économique du Commonwealth pour l'an prochain.

Le même état d'esprit s'est manifesté dans le Plan de Colombo, qui fait partie de la grande entreprise d'expansion nationale des populations du Sud et du Sud-Est asiatiques, et que mon gouvernement continuera d'appuyer.

Mes ministres estiment que la participation active du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est essentielle à la sauvegarde de la paix. Il vous sera donc demandé de maintenir en puissance des forces de défense modernes qui, de concert avec celles de nos alliés, continueront à décourager toute agression contre quelque membre de cette alliance.

Mes Ministres sont convaincus qu'en plus de participer pleinement à l'œuvre de ces diverses associations, le Canada doit continuer, dans le cadre plus large de l'Organisation des Nations Unies, à rechercher des accords propres à préserver la sécurité et à assurer le désarmement dans une grande mesure. En effet, nous devons continuer d'espérer que, grâce aux Nations Unies, l'aspiration des hommes et des femmes à la paix et à la sécurité sera comblée.

Contribution au Plan de Colombo

Le premier ministre, M. Diefenbaker, a annoncé le 22 octobre à la Chambre des communes que, sous réserve de l'approbation du Parlement, la contribution du Canada au Plan de Colombo pour 1958 avait été fixée à 35 millions.

Nous reproduisons ci-après la déclaration de M. Diefenbaker:

Depuis quelques années, la contribution de base du Canada était de 26.4 millions. Il est vrai que 8 autres millions étaient venus s'ajouter, l'an dernier et l'année précédente, à cette contribution de base, afin de faire face à certaines dépenses supplémentaires relatives, par exemple, à l'entreprise Warsak au Pakistan, et à celle du réacteur Canada-Inde. Nous avons maintenant décidé d'en finir avec l'idée d'une contribution de base à laquelle viennent s'ajouter d'autres sommes. Nous demanderons donc au Parlement de nous autoriser à porter le montant global de la contribution régulière au Plan de Colombo à 35 millions de dollars en 1958 . . .

Au chapitre des dépenses engagées en vertu de ce Plan, nous avons convenu d'abord de fournir un million de dollars de farine au Gouvernement de Ceylan, qui affectera le produit de la vente de cette farine à divers projets de mise en valeur.

Ensuite, disons que le Gouvernement du Pakistan nous a signalé un besoin de céréales alimentaires provenant des très graves inondations survenues récemment dans l'ouest du Pakistan. Nous avons donc offert, sur les sommes prévues sous l'empire du Plan de Colombo, du blé d'une valeur de 2 millions de dollars au Gouvernement du Pakistan, qui a dit que notre offre était très appréciée. Ce blé sera expédié très prochainement.

Quant au Gouvernement de l'Inde, nous lui avons proposé de défrayer le supplément du coût en roupies du réacteur Canada-Inde en utilisant le solde des fonds de contre-partie détenus par le Gouvernement indien et créés par la vente de denrées canadiennes fournies sous l'empire du Plan de Colombo. Ces fonds de contre-partie s'élèvent à environ 2.9 millions de dollars.

Pour ce qui est des autres propositions relatives au Plan de Colombo, elles seront annoncées en temps et lieu, lorsqu'elles auront été débattues avec les gouvernements intéressés. Permettez-moi d'ajouter que, plus tard aujourd'hui, le chef de la délégation canadienne à la conférence du Plan de Colombo à Saïgon, l'hon. W. J. Browne, fera connaître là-bas la déclaration que je viens de faire.

Entretiens avec M. Macmillan

À LA SUITE de leurs conversations avec le président Eisenhower et avec d'autres dignitaires des États-Unis, le premier ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan, et le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, ont passé à Ottawa la soirée du vendredi 25 octobre et une partie de la journée suivante.

Durant leur séjour, ils se sont entretenus avec M. Diefenbaker et les autres membres du cabinet des questions soulevées à Washington.

M. Diefenbaker a fait à la Chambre des communes le 28 octobre la déclaration ci-après au sujet de la visite de MM. Macmillan et Lloyd:

Monsieur l'Orateur, à la question de l'honorable député je répondrai que le premier ministre et le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, accompagnés de leurs hauts fonctionnaires, se sont arrêtés à Ottawa vendredi soir et une partie de la journée de samedi, après leurs entretiens de Washington, et que certains de mes collègues et moi-même avons eu l'occasion d'aborder les questions qui avaient été débattues à Washington.

Depuis la réunion des premiers ministres à Londres, en juin, je suis demeuré en rapport étroit avec M. Macmillan et, naturellement, j'ai saisi avec joie l'occasion de discuter des questions d'intérêt commun.

Le premier ministre et le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni ont exposé les conversations qu'ils avaient eues avec le président Eisenhower et M. Dulles. Moyennant le consentement de la Chambre, je déposerai le communiqué publié à Washington le 26 octobre par le premier ministre et le président des États-Unis.

Je suis sûr que les honorables députés se sont rendu compte de l'importance évidente de cette réunion et de la signification qu'elle revêt dans le monde d'aujourd'hui. Au cours de nos entretiens avec le premier ministre, nous avons été vivement frappés par ses vues sur l'interdépendance qui doit nécessairement unir les nations libres. Ces vues sont partagées par le Gouvernement. Les discussions de Washington n'ont pas eu lieu en vue d'arriver à des conclusions sur des questions de détail, et encore moins en vue d'aboutir à des accords formels, revêtus d'une signature. Ainsi que je l'ai dit il y a quelques instants en répondant à mon honorable ami, le député d'Algoma-Est (M. Pearson), nous avons révélé nos intentions et déterminé la direction à prendre, mais les moyens pour y arriver n'ont d'aucune manière été arrêtés de façon définitive.

Je crois que cette conférence entre le premier ministre et le président à Washington a rendu possible un progrès considérable non seulement en raison de la collaboration du Royaume-Uni et des États-Unis, mais en fournissant à de nombreux pays, qui ne demandent pas mieux, l'occasion d'étendre et de renforcer la paix et la sécurité dans le cadre de l'OTAN. Je crois que le communiqué exprime clairement, tout comme les conversations que nous avons eues, que le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Royaume-Uni sont en accord étroit sur la façon d'aborder le problème fondamental du monde libre et, de plus, sont décidés à ouvrir aux pays occidentaux une voie leur permettant de réaliser toujours davantage l'interdépendance et la collaboration.

Le député ne s'attend pas que j'entre dans les détails, mais j'appellerai l'attention de la Chambre sur de nombreux passages où sont indiquées des mesures de collaboration d'ordre pratique. On a insisté encore sur l'importance du désarmement réel, sur le progrès à réaliser au chapitre des ententes de défense collective. Ainsi donc à l'idéologie que partagent les nations libres peut s'ajouter un partage plus grand des connaissances scientifiques, accompagné et renforcé d'une collaboration sur le plan économique.

En tant que Canadiens, nous sommes heureux, de cette compréhension encore plus poussée et de ces conceptions plus hardies chez deux grandes puissances avec lesquelles nous sommes si étroitement associés. Les résultats obtenus à Washington auront une répercussion particulière sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui sera l'un des principaux moyens d'obtenir des résultats d'ordre pratique.

Le député a parlé de la réunion de décembre. Aucune décision finale n'a encore été prise à propos de la présence du chef du gouvernement, même si, je pense bien, nous pouvons calculer que la réunion aura certainement lieu. Comme il l'a dit, j'ai l'intention d'assister à ces réunions. Je crois comprendre qu'on demande aux chefs des autres États membres de l'OTAN d'assister aux importantes discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu à cette réunion.

En ce qui concerne les pourparlers qui ont eu lieu ici vendredi et samedi, je dois dire que, comme ils sont de caractère confidentiel l'honorable député comprendra, j'en suis sûr, qu'on ne saurait les rapporter en détail à la Chambre. Cependant, j'estime qu'on a fait un grand pas en avant et que la moindre divergence qui aurait pu nous séparer depuis 1945 a été éliminée par suite des réunions qui viennent d'avoir lieu. Le premier ministre du Royaume-Uni et le président des États-Unis se sont rencontrés comme des amis qui ont fait la guerre ensemble. Leur réunion avait pour objet d'établir l'unité qui a assuré la paix pendant la guerre et une fois la victoire gagnée.

Aujourd'hui, grâce à cette réunion qui a eu lieu là-bas, je crois fermement qu'on a établi le caractère essentiel de ce qui pourrait bien se révéler comme une étape mémorable vers la sécurité du monde libre. Cette fin nous unit. Les dangers actuels nous donnent une cohésion analogue à celle qui existait pendant la guerre. Grâce à cette unité et à cette détermination, je crois que, dans les années à venir, la réunion de Washington représentera un pas en avant, digne du meilleur des deux nations représentées et qu'en général, son but sera acceptable par toutes les nations qui font partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.



—Photo: Capital Press

ENTRETIENS ENTRE M. MACMILLAN ET M. DIEFENBAKER

Le premier ministre du Royaume-Uni, M. Macmillan, a été chaleureusement accueilli le 25 octobre à Ottawa, à la suite de ses entretiens avec le président Eisenhower à Washington.

De gauche à droite: M. Graham McInnes, chef du Protocole au ministère des Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Diefenbaker et M. Macmillan.

Le Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques

LA TROISIÈME séance du Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques a eu lieu à Washington les 7 et 8 octobre. Le Comité s'était déjà réuni à Washington le 16 mars 1954 et à Ottawa le 26 septembre 1955.

Cet organisme a été institué à la suite d'un échange de notes en date du 12 novembre 1953. Son rôle est de permettre des consultations entre les ministres du Canada dont relève principalement la politique économique, et leurs homologues des États-Unis. Le mandat du Comité lui précise les tâches suivantes:

1° Étudier les questions influant sur les relations économiques harmonieuses entre les deux pays;

2° en particulier, échanger des renseignements et des points de vue sur les questions susceptibles d'influer défavorablement sur le haut niveau d'échanges commerciaux profitables qui a été atteint entre les deux pays;

3° faire des rapports aux gouvernements respectifs sur les conversations en question afin que puissent être étudiées les mesures jugées appropriées et nécessaires pour améliorer les relations économiques et favoriser le courant des échanges commerciaux.

La représentation du Canada était assurée par M. Donald Fleming, ministre des Finances, président de la délégation, accompagné de MM. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Douglas S. Harkness, ministre de l'Agriculture, et Gordon Churchill, ministre du Commerce. Pour leur part, les États-Unis avaient confié leurs intérêts à M. John Foster Dulles, secrétaire d'État, aux côtés duquel siégeaient le secrétaire au Trésor, M. Robert B. Anderson, le secrétaire à l'Agriculture, M. Ezra Taft Benson, et le secrétaire au Commerce, M. Sinclair Weeks.

Selon l'usage, l'ambassadeur du Canada à Washington, l'ambassadeur des États-Unis à Ottawa, ainsi que des fonctionnaires supérieurs des deux pays ont participé à la conférence.

Les membres américains du Comité n'avaient pas eu l'occasion jusqu'ici d'étudier les problèmes commerciaux et économiques en général avec les membres du nouveau gouvernement du Canada. Les conversations ont porté sur un grand nombre de problèmes qui intéressent actuellement les deux pays. Les ministres canadiens ont notamment eu l'occasion d'aborder des questions qui préoccupent particulièrement l'opinion publique au Canada et dont M. Diefenbaker avait déjà parlé à Dartmouth le 7 septembre.

Écoulement de l'excédent de blé

Au premier rang de ces préoccupations, il faut citer les formules retenues par les États-Unis pour écouler leur excédent de blé: subventions à l'exportation, troc, acceptation de devises nationales du pays acheteur. Quelques

chiffres font bien voir l'effet de ce programme sur la vente normale du blé canadien; alors que les envois de blé américain sont passés de 347 millions de boisseaux pour la campagne 1955-1956 à 547 pour la campagne 1956-1957, ceux du Canada ont subi un recul très net pendant la même période: de 309 millions à 261.

Dans son discours de Dartmouth, le premier ministre a choisi les termes suivants pour exprimer la position du gouvernement canadien sur la question:

Le Canada trouve un sujet de vive inquiétude dans le programme américain d'écoulement des produits agricoles, blé et farine de blé en particulier. Dans ce dernier cas, la politique américaine, qui s'est révélée depuis deux ans plus vigoureuse et plus énergique, rend impossible une loyale concurrence. Le Canada a un surplus qui s'est élevé cette année à plus de 700 millions de boisseaux. Or, pour conserver sa stabilité économique, le Canada doit exporter 300 millions de boisseaux de blé par an.

Le Canada ne craint pas la concurrence dans la recherche des marchés mondiaux, pourvu que les autres nations s'en tiennent aux procédés admis dans cette lutte. Depuis quelques années, les États-Unis, grâce à leur programme d'écoulement des excédents de blé, ne cessent d'élargir leurs marchés, avant tout au détriment du Canada, dont les exportations vont en diminuant. La législation américaine sur la vente des excédents a rendu difficile, sinon impossible, au Canada de conserver sa juste part des débouchés mondiaux. Le Canada ne peut disputer les marchés agricoles à la puissance économique bien plus grande des États-Unis, quand ceux-ci recourent à des mesures telles que les subventions à l'exportation, le troc et les ventes soldées en devises étrangères.

A la réunion de Washington, la délégation canadienne a exposé de nouveau cette thèse en insistant sur les résultats néfastes qu'ont eus les accords de troc du point de vue des ventes normales des pays exportateurs. Pour sa part, la délégation des États-Unis s'est engagée de nouveau à "éviter autant que possible de nuire aux ventes normales par le programme d'écoulement des surplus". Il a aussi été convenu qu'il serait avantageux que le Canada et les États-Unis continuent de se consulter à ce sujet "afin d'atténuer le plus possible les effets néfastes des procédés mis en œuvre pour disposer des excédents de récolte". Quant à l'emploi du troc, on a assuré à la délégation canadienne qu'en vertu d'une modification apportée à la formule au début de l'année, "chaque accord de troc doit comporter une augmentation des envois de la denrée en cause".

Parmi les questions intéressant le Canada dont on a parlé à la conférence de Washington, il faut citer la décision prise par le Gouvernement de Washington de modifier les droits frappant le plomb et le zinc. On a évoqué la possibilité d'un relèvement de ces droits, qui poserait de graves difficultés aux exportateurs canadiens. La délégation des États-Unis a attiré l'attention sur le problème qu'ont à résoudre les producteurs de plomb et de zinc de ce pays. Elle a également expliqué que le gouvernement viserait surtout à maintenir l'équilibre entre les exportations et les importations, s'il adoptait des mesures douanières, et qu'il utiliserait les méthodes prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Échanges et balance des comptes

La Conférence a ensuite abordé un problème d'ordre plus général: les échanges et la balance des comptes entre le Canada et les États-Unis. La délégation canadienne a souligné l'importance que l'évolution de la politique économique des États-Unis présente pour le Canada à cause de l'ampleur proportionnelle du commerce canadien avec ce pays. Elle a fait ressortir que "le volume et la diversité de ces échanges ont fait du Canada le premier client des États-Unis, et des États-Unis, celui du Canada." En 1956, "les ventes des États-Unis au Canada ont dépassé les quatre milliards, somme qui représente

environ le quart des exportations au comptant de ce pays". Au contraire, les achats des États-Unis au Canada n'ont pas atteint trois milliards. Les deux pays ont reconnu que chaque partie doit tenir compte des intérêts de l'autre dans l'établissement de sa politique commerciale.

L'ordre du jour de la conférence comportait une question dont les conséquences pour le Canada ne sont pas moins notables: celle des capitaux américains affectés au Canada à la mise en valeur des ressources naturelles ou aux secteurs les plus importants de la fabrication.

Les ministres canadiens ont profité de l'occasion pour exprimer, en la plaçant dans une juste perspective, l'inquiétude que l'opinion publique du Canada manifeste au sujet du caractère et de l'envergure de ces placements. Ils ont expliqué qu'on se réjouit de l'afflux de capital américain au Canada, dont on reconnaît les effets bienfaisants pour l'essor économique du pays, mais que toutefois "le Gouvernement canadien espère que les sociétés américaines qui collaborent à l'expansion de l'économie canadienne établiront des relations plus étroites avec le peuple du Canada, relations profitables aux deux parties en cause".



LE PAVILLON DU CANADA À LA FOIRE DE BERLIN

Un groupe de visiteurs, dont M. Ludger Westrick, secrétaire d'État à l'économie pour la République fédérale d'Allemagne, et M. Gerhard Friehe, directeur de la Foire de Berlin, regardent les meubles de salon exposés par le Canada. Ils sont escortés par M. R.C. O'Hagan, vice-consul du Canada et membre de la mission militaire canadienne à Berlin.

Les réclamations internationales

La plupart des gouvernements ont à résoudre aujourd'hui de nombreux problèmes posés par des réclamations internationales, problèmes dont l'ampleur et la complexité ont été fortement accrues par les deux guerres mondiales, par la dépression économique des années trente et par les nationalisations et expropriations opérées depuis lors dans certains pays. Nous allons tâcher d'exposer dans cet article les principes qui ont présidé à la protection par les États des intérêts extérieurs de leurs nationaux, l'origine des différentes catégories de réclamations, ainsi que les méthodes suivies dans ce domaine par les organismes internationaux et par le Canada.

Depuis un siècle environ, les gouvernements sont priés de plus en plus fréquemment par leurs ressortissants d'intervenir en vue de protéger à l'étranger soit des vies humaines soit des biens. Ils reçoivent aussi des réclamations sans cesse plus nombreuses pour la restitution de biens arbitrairement saisis ou pour des indemnités pour morts, blessures, mauvais traitements, ou encore pour perte ou endommagement de biens. En certaines occasions, des fonds de gouvernements étrangers ont été touchés et des tribunaux ou des commissions ont été institués, sur le plan national ou international, ayant pour tâche de répartir équitablement ces fonds entre les réclamants dont les droits étaient établis. Parmi ces tribunaux, l'un des mieux connus dans l'histoire est celui qui, aux États-Unis, pendant plusieurs années, entendit les réclamations des citoyens des États-Unis ayant souffert des attaques du corsaire confédéré *Alabama*; comme ce bâtiment avait été construit et armé en Angleterre, le Gouvernement britannique, après des années de négociation, consentit à mettre à la disposition des États-Unis une somme forfaitaire destinée à indemniser les réclamants. On pourrait citer de nombreux autres tribunaux qui furent créés pour statuer sur des pertes résultant de bombardements, de guerres civiles, de soulèvements révolutionnaires ou d'incidents de frontières. Peu à peu, certains principes fondamentaux ont été reconnus, en ce qui concerne les réclamations, par ces tribunaux et par les États. Par exemple, un État ne doit faire de démarche à l'étranger (c'est-à-dire appuyer une réclamation) qu'au nom d'une personne qui était sa ressortissante au moment du tort ou du dommage en question; autre principe, un État n'intervient d'ordinaire qu'une fois épuisés les recours nationaux ou locaux et lorsqu'il y a eu persécution ou déni de justice; toutefois, ces deux principes et bien d'autres ont été modifiés par de nombreux traités et autres accords internationaux.

Réclamations nées de la première guerre mondiale

La première guerre mondiale causa des pertes de vie et des destructions sur une échelle encore inconnue jusque-là, et non plus seulement dans les forces combattantes mais aussi dans les populations civiles. D'autre part, elle désorganisa la machine délicate des échanges internationaux; plusieurs devises bien connues, comme le mark allemand et la couronne autrichienne, perdirent toute valeur. La question des réparations préoccupa particulièrement les auteurs du Traité de Versailles. Au fur et à mesure que l'Allemagne s'acquitta de ses paiements, les pays qui en bénéficièrent instituèrent des tribunaux chargés d'opérer la distribution des fonds reçus. Au Canada, il y eut quatre Commissions des réparations, l'une après l'autre; la dernière présenta son rapport final en mars 1933. Elles eurent notamment à statuer sur les réclamations consécutives au coulage du *Lusitania* (1915).

Les réclamations qui retiennent l'attention à l'heure actuelle peuvent se diviser en trois grandes catégories: réclamations nées de contrats et autres obligations antérieurs à la déclaration de la seconde guerre mondiale (on les appelle parfois les réclamations pour dettes d'avant-guerre); réclamations nées de la guerre; réclamations provoquées après la guerre par les nationalisations, expropriations et autres saisies de biens. Il faut constamment s'attendre aussi à des réclamations hors catégorie, comme celle que le Canada a présentée récemment au Gouvernement bulgare à la suite de la mort de quatre Canadiens dans l'écrasement d'un avion israélien attaqué par la D.C.A. bulgare le 27 juillet 1955.*

Réclamations pour dettes d'avant-guerre

Comme l'Allemagne avait toujours été un important pays commerçant, que son territoire a été partagé après la seconde guerre mondiale et qu'elle avait contracté de gros emprunts entre les deux guerres, le règlement des dettes d'avant-guerre de ce pays a posé les problèmes les plus complexes. A partir du plan Dawes de 1924 jusqu'au plan Young de 1930, c'est par douzaines que se comptèrent les emprunts de l'Allemagne à l'étranger, particulièrement aux États-Unis: emprunts du Gouvernement allemand, des États allemands, des municipalités, des sociétés industrielles, des organismes religieux. La crise économique jeta un certain nombre de ces débiteurs dans l'insolvabilité. Puis, en septembre 1931, les grandes banques allemandes durent appliquer un moratorium aux paiements de crédits à court terme. En juin 1933, après l'avènement du régime national-socialiste, les relations commerciales avec l'Allemagne furent entravées davantage encore par la création de l'Office de conversion des dettes extérieures allemandes, organe de strict contrôle des changes. Les créanciers extérieurs de l'Allemagne se trouvèrent en situation de plus en plus difficile, puis la déclaration de la guerre mit fin aux efforts intermittents que l'on avait tentés pour leur venir en aide.

Après la guerre, l'Allemagne se trouvait sans gouvernement, sans réserves de devises étrangères; de nombreux comptes crédités aux nationaux ou aux gouvernements alliés dans les territoires de l'Axe avaient été placés sous séquestre par les puissances de l'Axe, de nombreux débiteurs avaient disparu ou se trouvaient en territoire occupé par les forces soviétiques. Néanmoins, après la réforme monétaire de 1948 et grâce à une aide importante des Alliés et particulièrement des États-Unis, il devint possible d'envisager un règlement des dettes allemandes. En 1953, la République fédérale d'Allemagne et vingt autres États, parmi lesquels le Canada, signèrent l'Accord sur les dettes extérieures allemandes après une conférence de cinq mois à Londres et deux années de travail préparatoire. Il fallut tenir compte, dans cet accord, non seulement des possibilités de paiement de l'Allemagne, mais des opinions fort diverses des créanciers quant au mode de règlement. A la suite de cet accord, la plupart des obligations allemandes extérieures furent de nouveau honorées, et il fut pris des dispositions applicables aux réclamations nées du moratorium; aux comptes bloqués en deutschemarks, aux paiements à l'Office de conversion, aux primes sur les devises, aux dettes en Reichsmarks et en goldmarks et aux clauses-or des emprunts de devises étrangères ainsi qu'aux vieilles réclamations commerciales et à d'innombrables réclamations analogues. Il fut aussi institué un tribunal d'arbitrage et une commission mixte auxquels les États signataires purent soumettre leurs litiges.

*Voir communiqué n° 17 du ministère des Affaires extérieures, 21 mars 1956.

Réclamations de la seconde guerre mondiale

Les réclamations nées de la seconde guerre mondiale ont posé des problèmes encore plus insolubles que les précédents. On a décidé de régler ces réclamations sur une base territoriale, chaque pays assumant la responsabilité du règlement des réclamations nées d'incidents survenus sur son territoire, ce qui est la base établie par les divers traités de paix. Dans la pratique, toutefois, cette méthode laissait fort à désirer: par exemple, certains pays n'indemnisent que très peu ou pas du tout leurs nationaux et à plus forte raison les étrangers; il restait à trouver une solution en ce qui concerne les pertes subies en haute mer, comme dans le cas célèbre de l'*Athenia*, qui intéressait particulièrement le Canada; divers pays, d'autre part, s'ils indemnisent pour dommages aux biens matériels, ne le font pas dans le cas des biens incorporels.

Pour le règlement de quelque réclamation que ce soit, il faut évidemment pouvoir tirer sur une source de fonds. Les réclamations canadiennes nées de la seconde guerre mondiale trouvaient comme source principale d'indemnisation l'Acte final de la Conférence de Paris sur les réparations allemandes, signé à Paris en décembre 1945 par les gouvernements de certains pays, parmi lesquels le Canada, qui avaient pris part à la guerre contre l'Allemagne. Il prévoyait la création à Bruxelles de l'Agence interalliée des réparations (IARA), dotée d'une assemblée et d'un secrétariat international. Dix-neuf pays sont membres de l'Agence interalliée, qui a pour tâche de répartir les réparations allemandes entre les États membres en conformité des dispositions de l'Accord de Paris. Les réparations prennent la forme surtout d'outillage industriel de base, d'avoirs extérieurs allemands, de navires marchands, d'approvisionnements ennemis tombés aux mains des Alliés ainsi que de vivres et de matières premières livrées par l'URSS en retour d'outillage industriel et d'autres biens qui lui ont été remis par l'Allemagne occidentale.

L'Accord de Paris séparait en catégories A et B les réparations allemandes. La première comprenant surtout les avoires extérieurs allemands qui se trouvaient entre les mains des États membres de l'Agence, ainsi que les avoires extérieurs de certains pays neutres ou précédemment ennemis, et enfin les autres sortes de réparations allemandes non comprises dans la catégorie B. Celle-ci groupait l'outillage industriel et autre matériel de base démonté en Allemagne, ainsi que les navires marchands et le matériel de transport fluvial. A chaque État membre a été attribué un pourcentage, sur la base des dommages matériels que son économie avait subis ainsi que de ses pertes de vies humaines et de sa contribution à l'effort de guerre général. Dans le partage des réparations, on s'est efforcé de prévoir des renoncements partiels et de compenser, autant que possible, les décalages comptables qui se produisent lorsqu'un État touche trop ou trop peu en réparations. Pour le Canada, la source principale des réparations allemandes est constituée, comme elle l'a toujours été, par les avoires extérieurs allemands.

A la fin, au Canada, l'ensemble de la question a été passé en revue par la Commission consultative des réclamations de guerre,* dont la plupart des recommandations ont été adoptées par le Gouvernement. Il a été constitué un Fonds des réclamations de guerre dans lequel sont versées les sommes reçues au titre de l'Accord de Paris et du Traité de paix avec le Japon. Comme on ne pouvait prévoir le total des sommes qui tomberaient dans ce fonds, non plus

**Réclamations de guerre*, rapport de la Commission consultative, 25 février 1952.

que la valeur totale des réclamations qui seraient jugées légitimes, il a été établi un ordre strict de priorité, particulièrement en ce qui concerne les réclamations relatives à des biens matériels. Cette méthode, dans la pratique, s'est révélée commode: il a été fait droit à toutes les réclamations pour décès, blessures et mauvais traitements, ainsi qu'à toutes les réclamations relatives à des biens d'une valeur de \$30,000 ou moins qui ont été approuvées. Pour l'examen des réclamations, la Commission s'est efforcée de s'en tenir aux principes reconnus du droit international, tenant compte le plus possible des jugements rendus par les tribunaux qui eurent à connaître de réclamations de ce genre après la première guerre mondiale. C'est ainsi que les réclamants devaient avoir été Canadiens, selon la définition donnée de cette qualité, à l'époque où s'étaient produits les actes dont ils se plaignaient ainsi qu'à l'époque où avaient été présentées leurs réclamations. Cette condition éliminait les réclamations pour pertes matérielles de nombreuses personnes qui s'étaient établies au Canada juste avant ou juste après la guerre.

Le cas des sociétés posait des problèmes spéciaux du fait de l'importance des indemnités qu'elles réclamaient et aussi du fait qu'elles étaient pour un bon nombre des entreprises de placement résidentes ou non résidentes ou des maisons étrangères. La solution à laquelle on recourut fut d'exiger que les sociétés eussent possédé une charte canadienne et eussent poursuivi des opérations commerciales effectives au Canada, soit directement soit par l'intermédiaire de succursales, à l'époque de la perte subie ainsi qu'au moment où elles avaient présenté leurs réclamations. Dans le cas des sociétés qui ne répondaient pas à cette condition, les actionnaires pouvaient présenter des réclamations individuelles.

Les réclamations pour pertes de vies et blessures étaient régies par les principes des tribunaux canadiens, à cette exception près que les réclamations faisant état de blessures ne devaient demander d'indemnité que pour les pertes subies en argent ou pour une somme représentant la valeur estimative des pertes. Il a aussi été attribué des sommes aux membres des forces armées du Canada et aux civils qui ont souffert de façon exceptionnelle dans les camps ennemis de concentration, de prisonniers de guerre ou d'internement. Les réclamations pour pertes matérielles étaient fort diverses, mais dans ce cas aussi les décisions des tribunaux antérieurs se révélèrent extrêmement utiles. Les cours du change présentèrent des difficultés particulières. Pour l'établissement des valeurs, sauf dans le cas des réclamations de sommes d'argent, on se servit des évaluations d'avant-guerre et des valeurs, non pas de remplacement, mais du marché. Il fallut tenir compte en outre des paiements qui avaient été effectués, ou le seraient probablement, d'autres sources: par exemple, des paiements reçus de gouvernements étrangers en vertu des traités de paix, de conventions pour l'égalité de traitement ou d'accords d'indemnisation pour les dommages de guerre.

Dans le cas des réclamations de guerre contre l'Italie, on n'a pas observé les dispositions du traité qui prévoient la présentation de réclamations individuelles au Gouvernement italien par le Gouvernement canadien et le renvoi de tout désaccord à une commission de conciliation; après négociation, le Gouvernement italien a versé une somme forfaitaire de 290 millions de lires dont la répartition entre les réclamants a été confiée à la Commission canadienne des réclamations de guerre et au ministre des Finances. Dans le cas du Japon, la méthode fixée par le traité a été observée; les réclamations ont été

présentées par le Gouvernement canadien au Gouvernement japonais. Ces réclamations se groupaient en deux catégories: réclamations pour pertes matérielles subies au Japon du fait de la guerre et réclamations nées de l'"incident" sino-japonais de 1937-1941. Aux termes du traité, tout désaccord sur une réclamation de la première catégorie devait être porté devant une Commission des biens, siégeant à Tokyo et présidée par un neutre.

Réclamations concernant des biens nationalisés

Si des catégories entières de réclamations pour dettes d'avant-guerre et de réclamations de guerre ont été réglées ou sont à la veille de l'être, il n'en est pas de même pour les réclamations nées de mesures de nationalisation. La plupart de ces réclamations, phénomènes à peu près inconnus avant la première guerre mondiale, se rapportent à des biens situés en Europe orientale. Après la seconde guerre mondiale, un certain nombre de pays d'Europe orientale adoptèrent des mesures de nationalisation frappant particulièrement la propriété industrielle et agraire. Les biens expropriés ou saisis par l'État dans ces pays appartenaient pour une part considérable à des étrangers, parmi lesquels figuraient des Canadiens.

Il convient de mentionner en outre une catégorie de réclamations dont il n'a pas été question ci-dessus: les réclamations présentées au nom de personnes ayant souffert persécution, avant ou pendant la guerre, pour des raisons de race, de croyance religieuse ou d'appartenance politique, et qui subirent de ce fait soit la perte de la vie, soit des blessures, soit des pertes matérielles. La République fédérale d'Allemagne et l'Autriche ont toutes deux adopté une législation prévoyant une indemnisation dans certains de ces cas; la République fédérale a conclu à ce sujet des conventions bilatérales avec l'État d'Israël et avec divers organismes juifs.

On doit noter en fin que certaines réclamations ne pourront probablement jamais être réglées, ne serait-ce que parce qu'elles ont trait à des pertes pour lesquelles il n'a à peu près jamais été accordé d'indemnité. Parmi celles-là figurent notamment les pertes découlant de la disparition ou de la diminution du pouvoir d'achat des monnaies, et celles qui ont été subies du fait d'un blocage de fonds à l'étranger opéré selon les méthodes normales du contrôle du change.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies

Nous empruntons les lignes ci-après à l'Introduction au rapport annuel du secrétaire général sur l'activité de l'Organisation pour la période du 16 juin 1956 au 15 juin 1957. Le mandat de M. Hammarskjöld comme secrétaire général a été renouvelé pour cinq ans à compter du 10 avril 1958.



—Photo: Karsh
Dag Hammarskjöld

LES événements de l'année écoulée ont, je crois, fait mieux apparaître ce qu'est actuellement le rôle de l'Organisation. La Charte, prise dans son ensemble, ne confère aux Nations Unies aucun des attributs d'un super-État ou d'un organe agissant en marge des décisions des États Membres. L'Organisation est bien plutôt un instrument de négociation entre les États et, jusqu'à un certain point, pour le compte des États. C'est aussi, à côté des moyens diplomatiques traditionnels, un nouvel instrument grâce auquel les gouvernements peuvent agir de concert pour atteindre les buts de la Charte. Tel est le rôle que l'Organisation n'a cessé de jouer — parfois avec succès, parfois aussi avec des résultats décevants — depuis le jour de sa création.

On se plaint quelquefois des limitations imposées au pouvoir de l'Organisation. Certains ont été jusqu'à dire que tant que ces limitations subsisteront, l'utilité de l'Organisation sera si douteuse que les États devront faire porter ailleurs l'essentiel de leurs efforts en faveur de la paix.

Cette thèse ne fait guère justice aux contributions que l'Organisation a inscrites à son actif au cours de sa brève existence. Plus particulièrement, elle ne tient pas compte de ce que les véritables limitations imposées à l'action des Nations Unies ne proviennent pas des clauses de la Charte. Elles découlent de réalités de la vie internationale de notre temps, et l'on ne peut guère espérer passer outre à ces réalités en recherchant ailleurs des solutions, ni en triompher en tentant des réformes purement constitutionnelles.

Se détourner maintenant de l'Organisation des Nations Unies sous le prétexte qu'elle ne peut être érigée en une autorité mondiale imposant aux nations le respect du droit serait renoncer à tous les progrès, lents et laborieux certes mais réguliers, qui ont été accomplis, et interdire tout espoir en l'avenir de la société internationale, alors que les efforts et les faits actuels devraient à tout le moins donner quelque raison d'espérer.

Il nous faut plutôt accepter l'Organisation pour ce qu'elle est — un instrument imparfait sans doute mais indispensable qui permet aux nations de travailler à une évolution pacifique vers un ordre mondial plus juste et plus assuré. Les forces qui jouent au stade actuel de l'histoire de l'humanité ont fait de l'organisation mondiale une nécessité. Mais l'équilibre de ces forces impose aussi des limites à l'extension que le pouvoir de l'organisation mondiale peut prendre à chaque étape, limites au delà desquelles on ne pourra progresser, lorsque cet équilibre le permettra, que grâce à un processus de croissance organique du système de coutumes et de lois en vigueur dans la société internationale.

Ce processus d'ajustement prend du temps. Les systèmes d'alliances maintenus parallèlement à l'Organisation des Nations Unies pour tenir compte de l'équilibre actuel des forces peuvent être d'une certaine utilité pendant la période que nous traversons. Toutefois, la plupart d'entre nous reconnaissent que ces systèmes d'alliances, de même que les autres moyens traditionnels d'action diplomatique et de défense de l'intérêt national, ne garantissent que de façon très limitée la sécurité et le bien-être présents et à venir de nos pays. Nations et groupes de nations ne pourront plus jamais vivre et s'ériger en juges, dans les affaires internationales, comme il était naguère normal de le faire.

Ce qu'il faut avant tout aujourd'hui, c'est atténuer les tensions entre nations et se garder de tout ce qui pourrait les aggraver. Utilisée judicieusement, l'Organisation peut servir une diplomatie de réconciliation mieux qu'aucun autre des instruments dont disposent les États Membres. Les aspirations et les intérêts si divers du monde entier s'y retrouvent sur un terrain commun, celui de la Charte. Des conflits peuvent subsister longtemps sans que l'on s'accorde sur une solution, et des groupes d'États peuvent défendre énergiquement des intérêts spéciaux ou régionaux. Néanmoins, et en dépit de contretemps momentanés dus à l'influence de quelque violente tension, la tendance, à l'Organisation des Nations Unies, est de vaincre les désaccords ou de les réduire peu à peu, et de favoriser ainsi des solutions allant dans le sens de l'intérêt commun et de l'application des principes de la Charte.

A mon avis, les critiques adressées au système qui attribue une voix à chaque pays, quelle que soit son étendue ou sa puissance, et auquel on reproche de faire obstacle à des solutions justes et représentatives, exagèrent la gravité du problème. L'Assemblée générale n'est pas un parlement composé de personnalités élues, mais une assemblée diplomatique où les délégués des États Membres représentent la politique de leurs gouvernements, politique soumise à toutes les influences qui joueraient dans la vie internationale en tout état de cause. Les petits pays n'ont pas coutume de faire bloc contre les nations puissantes dont le pouvoir d'action sur la sécurité et la prospérité internationales est tellement plus grand que le leur. Je ne crois pas non plus que l'on soit fondé à parler de nations qui seraient conscientes de leurs responsabilités et d'autres qui ne le seraient pas. Enfin, la règle de deux tiers appliquée pour toutes les décisions importantes de l'Assemblée générale devrait rassurer tous ceux qui ne partageraient pas entièrement l'opinion que je viens d'exposer.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce sujet que la résolution sur "L'union pour le maintien de la paix", en établissant une procédure destinée à garantir l'application des clauses pertinentes de la Charte — les Articles 10, 11, 12 et 51 — en faveur du maintien de la paix, n'a transféré constitutionnelle-

ment à l'Assemblée générale aucun des pouvoirs de coercition que la Charte réserve au Conseil de sécurité. Les mesures de coercition que l'Organisation peut prendre en vertu du Chapitre VII demeurent du ressort exclusif du Conseil. Dans la pratique, le rôle et l'importance respectifs de l'Assemblée et du Conseil reflètent des conditions politiques générales jouant dans un cadre constitutionnel qui demeure conforme aux conceptions fondamentales de la Charte.

Avec l'admission des nouveaux Membres, l'Organisation reflète les réalités de la situation mondiale actuelle plus fidèlement qu'elle ne l'avait jamais fait, encore que le tableau qui se dégage des débats et des votes exige nécessairement une analyse minutieuse si l'on veut s'en faire une idée exacte. L'Organisation reflète la renaissance de l'Asie, mais elle n'en est aucunement une des causes. L'éveil de l'Afrique et les autres changements profonds qu'accusent l'équilibre des forces et les rapports entre les peuples ne sont eux aussi que des aspects de la dynamique même de l'histoire. Comme toujours en pareil cas, ils entraînent de nombreux et graves problèmes d'adaptation. Ces problèmes ne peuvent que trop facilement servir à éveiller les passions, les craintes et les haines, et mener ainsi à des bouleversements violents et au désastre ultime, celui d'une guerre en cette ère atomique.

Les débats et les votes sont deux des moyens essentiels grâce auxquels l'Organisation des Nations Unies peut aider les gouvernements à éviter ces dangers et à orienter l'évolution dans des voies constructives et pacifiques. Mais si l'on admet que la principale raison d'être de l'Organisation est de servir d'instrument de négociation entre les gouvernements, d'instrument qui leur permette de concerner leur action en vue d'atteindre les buts de la Charte, il faut aussi, à mon sens, utiliser en conséquence les méthodes de délibération suivies à l'ONU, de façon à favoriser la réalisation de ces fins. Dans une organisation composée d'États souverains, les victoires remportées lors d'un vote risquent d'être illusoire si elles ne servent pas à gagner une adhésion durable à un règlement juste et pacifique des questions en litige.

Il faut aussi bien se rendre compte que les possibilités d'ajustement et de négociation offertes aux États Membres par les organes des Nations Unies sont loin d'être limitées aux délibérations publiques des Conseils et de l'Assemblée. Dans la diplomatie à l'échelon de l'organisation mondiale, le patient travail de préparation du terrain, de rapprochement des intérêts et des points de vue, de conciliation et de médiation, tout ce qui permet de gagner l'adhésion à des solutions concertées et à des programmes communs, tout cela forme une base qui peut permettre à l'Organisation d'intervenir, avec de plus en plus d'influence et de poids, pour aider les gouvernements à atteindre les buts de la Charte.

Il existe, j'en suis persuadé, de très bonnes possibilités pratiques d'améliorer les méthodes et de renforcer les organes des Nations Unies dans ce domaine de la diplomatie multilatérale. Ces deux dernières années surtout, nous avons commencé d'explorer ces possibilités de diverses manières, avec des résultats en général positifs. J'espère que cette évolution des conceptions et des méthodes sera poursuivie et intensifiée à l'avenir. Ce semble être là une tâche plus urgente que de tenter des réformes purement constitutionnelles, à l'étude desquelles le Comité plénier de l'Assemblée, chargé d'étudier la question de la date et du lieu de réunion d'une conférence de révision de la Charte, a d'ailleurs décidé, à l'unanimité, qu'il était préférable de surseoir jusqu'à nouvel ordre.

La Journée des Nations Unies

LE 24 OCTOBRE le Canada a célébré, de façon appropriée, la Journée des Nations Unies.

M. Diefenbaker a émis une déclaration pour rappeler l'importance de l'ONU dans le monde actuel, et M. Sidney E. Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a prononcé un discours à la radio.

Le pavillon des Nations Unies était arboré au mât placé du côté est du Parlement tandis que ceux des membres battaient au vent en face des trois édifices.

Au cours de la journée, le carillonneur du Parlement a donné un récital composé des hymnes nationaux des pays occupant de hautes fonctions à la douzième session de l'Assemblée générale ou la présidence au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social, au Conseil de tutelle et à la Cour internationale de Justice.

Le service national de Radio-Canada a consacré quelques programmes à la Journée des Nations Unies. Quant au Service international, il avait préparé pour le 24 octobre divers enregistrements spéciaux: programmes documentaires sur le Canada et les Nations Unies et commentaires de circonstance.

Comme par les années précédentes, l'Association canadienne pour les Nations Unies et d'autres sociétés canadiennes gouvernementales ont encouragé les manifestations officielles dans tout le Canada. Par tout le pays, la fête a été l'occasion de discours et, dans quelques villes, de cérémonies au cours desquelles étaient arborés les pavillons des Nations Unies.

Déclaration du premier ministre

Nous reproduisons ci-après la déclaration de M. Diefenbaker:

Le 24 octobre est la Journée des Nations Unies — le douzième anniversaire de la ratification de la Charte des Nations Unies et de l'avènement de l'organisation dont les buts et l'idéal indiquent le genre de monde auquel nous aspirons.

Cet anniversaire me fournit l'heureuse occasion d'insister sur la place importante que nous attribuons aux Nations Unies dans le domaine des relations internationales. Les Nations Unies ont été établies pour maintenir la paix et la sécurité internationales, pour accroître les relations amicales parmi les nations et favoriser la coopération internationale dans la solution des problèmes d'ordre économique, social ou humanitaire. La Charte a défini ces objectifs et créé le mécanisme destiné à en assurer la réalisation. Dans les douze années de leur existence, les Nations Unies ont mis au point ce mécanisme et réglé leurs méthodes pour répondre aux exigences d'un monde bouleversé. L'Organisation a connu des difficultés et subi des échecs. Mais, dans plusieurs questions importantes et dangereuses, son influence pour la paix a été si puissante, et ses moyens de conciliation si efficaces que, nous devons le reconnaître, sa préservation et son essor sont essentiels si nous voulons en arriver à un monde plus paisible et plus prospère. Il fait plaisir de constater que l'expérience accumulée augmente constamment les moyens dont dispose l'Organisation pour servir efficacement d'instrument de médiation et de collaboration internationale dans une grande variété de sphères.

Les aspects économiques et humanitaires de l'œuvre des Nations Unies, qui sont des plus importants même s'ils ne reçoivent pas souvent de publicité, constituent un magnifique exemple des réalisations qui peuvent être et ont été effectuées. Au premier plan dans ce domaine se placent les secours accordés aux pays sous-développés, grâce aux programmes d'aide technique des Nations Unies ainsi qu'aux progrès que les institutions spécialisées ont enregistrés à travers le monde, en matière de bien-être social et physique.

Parce que les Nations Unies ne représentent que l'ensemble de leurs parties, nous ne pouvons nous attendre que leurs délibérations produiront des résultats fructueux et satisfaisants, si nous ne sommes prêts nous-mêmes à appuyer pleinement leurs objectifs et leurs décisions. En conséquence, il nous appartient aujourd'hui de renouveler notre détermination d'assurer l'accroissement de la force et de l'influence des Nations Unies, principale sauvegarde de la paix dans ce monde inquiet.

Allocution de M. Smith

Ci-dessous le texte de l'allocution radiophonique de M. Smith :

Quatre-vingt deux pays célèbrent aujourd'hui le douzième anniversaire de l'ONU dont ils sont membres.

La Conférence qui eut lieu à San-Francisco, il y a douze ans et dont est issue la Charte des Nations Unies, avait pour objet d'épargner le fléau de la guerre aux générations futures. Comme nous aujourd'hui, ceux qui y participèrent estimaient que pour atteindre ce but les pays devaient mettre leur puissance en commun au service de la paix et de la sécurité internationales, prévenir le recours aux armes pour le règlement des différends, sauf si tel était l'intérêt commun, et enfin instaurer entre les peuples la collaboration nécessaire pour remédier aux maux d'ordre politique, économique et social, qui sont les causes profondes de la guerre. La Charte de l'ONU, première définition des buts et des idéaux à réaliser, renfermait tous ces objectifs et portait création des organismes nécessaires pour les atteindre.

Quel est le rôle de l'ONU dans le monde d'aujourd'hui ? Celui d'un instrument de diplomatie multilatérale selon une définition pertinente du secrétaire général, M. Hammarskjöld. L'ONU n'est ni une cour de justice, ni un parlement, ni un super-État, mais un lieu où chacun de ses membres peut exposer tout problème et y chercher une solution équitable. Se prêtant avec souplesse aux négociations, elle peut empêcher ou arrêter la guerre et favoriser la découverte de solutions aux autres différends. Voilà cependant qui suppose une diplomatie raisonnable de la part des premiers intéressés, ainsi que le concours et la bonne volonté des autres. Gardons-nous de trop demander à l'ONU. N'allons pas nous décharger de nos responsabilités sur l'Assemblée générale, comme si elle était une sorte de machine à voter, doublée d'un mécanisme à solutions universelles. L'ONU peut servir de complément à la diplomatie, mais non s'y substituer; elle n'exempte pas les pays du soin de se doter d'une politique nationale et de poursuivre les objectifs de la Charte dans le cadre des dispositifs internationaux.

Aux termes de la Charte des Nations Unies, il appartient au Conseil de sécurité de régler les différends qui ont abouti ou peuvent aboutir à l'usage des armes. Dès ses premières années, le Conseil a contribué par son influence à mettre fin aux hostilités qui sévissaient en Indonésie et au Cachemire; plus tard, le représentant de l'URSS étant absent, le Conseil a pris des mesures positives contre l'agression en Corée. Toutefois en raison du veto, il ne peut s'acquiescer facilement de sa responsabilité en ce qui concerne le maintien de la paix. Ainsi, l'Assemblée générale a conçu une procédure lui permettant d'intervenir lorsque le Conseil de sécurité serait impuissant à le faire. La crise de Suez constituée à cet égard un cas d'espèce. L'Assemblée générale est un instrument efficace de paix lorsque ses membres apportent l'essentiel, soit de la bonne volonté. Si on l'avait compris assez tôt l'an dernier, les Nations Unies n'auraient pas été accusées d'avoir appliqué une mesure en Hongrie et une autre au Moyen-Orient. Il est vrai que parfois les membres ont entièrement méconnu certaines résolutions de l'Assemblée et exigé en même temps que d'autres fussent strictement observées, ce dont il ne faut pas tenir l'ONU responsable.

L'ONU a un rôle utile à remplir à l'égard de ce que le secrétaire général a nommé avec bonheur la "renaissance de l'Asie" et "l'éveil de l'Afrique", deux phénomènes de l'après-guerre qui exercent une profonde influence sur le monde actuel. Les discussions de l'Assemblée relatives aux problèmes qui se posent aux puissances qui administrent des colonies se sont souvent accompagnées d'acrimonie et de critiques sans fondement. A tout prendre cependant, elles ont eu l'avantage de créer chez un nombre croissant de membres le sentiment de participer à l'action par laquelle les puissances métropolitaines conduisent certains territoires vers l'indépendance ou l'autonomie. Le Royaume-Uni a donné une leçon au monde à cet égard. Il a présidé à l'avènement de huit pays nouveaux après le Canada. Cette année même, le Ghana et la Malaisie sont venus s'ajouter à la constellation du Commonwealth.

Lorsque nous cherchons à apprécier l'utilité de l'ONU et le rôle qu'elle peut jouer dans le monde actuel, nous sommes souvent enclins à oublier l'œuvre discrète mais précieuse qu'elle accomplit dans les domaines économique et humanitaire. Tous les jours, divers organismes mènent de grandes tâches à bonne fin, notamment ceux qui s'emploient à combattre la maladie, à améliorer les approvisionnements alimentaires mondiaux, ou qui s'occupent du soin et de la réinstallation des réfugiés. Membre du Conseil économique

et social, le Canada suit de très près depuis deux ans la mise en œuvre de ces divers programmes. Il a constaté combien il est difficile parfois de satisfaire aux justes demandes des pays sous-développés avec les seules ressources fournies par les pays économiquement évolués. Nous avons vu, d'autre part, comment une préparation minutieuse permet de mettre en œuvre un programme conçu de façon à produire les meilleurs résultats. Nous avons un bon exemple de collaboration internationale dans le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, qui a pour objet de répondre à un des plus importants besoins des pays sous-développés: celui d'acquérir une connaissance pratique des arts mécaniques et de la haute technique que suppose la création d'une économie moderne. En dehors de l'économique, soit dans les domaines humanitaire et social, l'ONU est en train de tisser tout un réseau d'accords qui pourront contribuer sensiblement à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales que nous tenons pour acquises au Canada mais dont une bonne partie de l'humanité ne jouit pas encore.

L'ONU présente les mêmes lacunes que tous les organismes représentatifs de notre monde imparfait. Elle est une image de ce que nous sommes aujourd'hui; ses conseils reproduisent les conflits et les courants contraires qui caractérisent le XX^e siècle. En revanche, elle permet d'atténuer ces luttes et ces tensions qui atteindraient peut-être sans elle le point de rupture. Nous devrions faire plus d'efforts pour augmenter l'autorité morale de l'ONU afin que les forces contraires qui s'y affrontent perdent toute influence. Cette attitude est un élément essentiel de la politique étrangère du Canada. Nous nous proposons de nous employer énergiquement comme par le passé à créer au sein de l'ONU une atmosphère qui permette à tous les peuples de la terre de vivre en paix. Le peuple canadien le mérite et ne saurait aspirer à moins.

CORRIGENDUM

Un article relatif au Cachemire, paru dans le numéro de mars 1957 d'*Affaires Extérieures* (pages 102 et 103), renfermait le passage suivant: "Le 26 janvier, fête de la République dans l'Inde, le premier ministre de ce pays, M. Nehru, a annoncé l'accession formelle du Cachemire à l'Union indienne."

L'article aurait dû dire plutôt: "Le 26 janvier, fête de la République dans l'Inde, l'Assemblée constituante de Jammu et Cachemire, qui représentait les parties de l'État se trouvant du côté indien de la ligne de trêve des Nations Unies, s'est dissoute. Le même jour, la constitution adoptée par cette Assemblée est entrée en vigueur, définissant les "relations existantes de l'État avec l'Union indienne en tant que partie intégrante de celle-ci". Cette constitution est fondée sur l'Instrument d'accession signé en octobre 1947 par le maharadjah du Cachemire."

Le ministère des Affaires extérieures regrette vivement tout malentendu qu'aura pu faire naître cette erreur commise par inadvertance.

La Division du Commonwealth.

Plainte de la Syrie aux Nations Unies

DANS UNE lettre datée du 15 octobre 1957 et adressée au secrétaire général des Nations Unies, la délégation syrienne demande que l'Assemblée générale se réunisse d'urgence, pour se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour d'une question intitulée: "Plainte concernant des menaces à la sécurité de la Syrie et à la paix internationale". A la lettre est joint un mémoire du Gouvernement syrien, document faisant état de la "forte concentration de troupes turques à proximité de la frontière turco-syrienne, concentration sans précédent et que rien ne saurait justifier". Le mémoire évoque certaines "autres pressions étrangères s'exerçant sur le Gouvernement et la population de la Syrie" et affirme que la situation exige l'intervention des Nations Unies, étant donné que les mesures diplomatiques adoptées par la Syrie n'ont pas obtenu de "résultats fructueux". Le mémoire exprime le désir de voir l'Assemblée nommer une commission internationale, agissant de façon impartiale et qui serait chargée d'examiner la situation sur la frontière turco-syrienne.

Dans une lettre adressée le 16 octobre au président de l'Assemblée générale, le chef de la délégation soviétique appuie la proposition syrienne, dans des termes indiquant que l'expression "autres puissances étrangères" du mémoire syrien (où seule la Turquie est nommément désignée) vise les États-Unis. La lettre soviétique affirme que les États-Unis "poussent la Turquie à commettre une agression contre la Syrie". Un communiqué américain déclare alors que le Gouvernement des États-Unis approuve le principe d'un examen par l'Assemblée de la situation dans le Moyen-Orient et de son évolution, car cela pourra amener une certaine détente "et établir l'identité des auteurs de désordre dans cette région".

Le 18 octobre 1957, le Bureau de l'Assemblée, après avoir entendu les exposés des représentants de la Syrie et de la Turquie, décide de recommander l'inscription à l'ordre du jour de la question soulevée par la délégation syrienne. Le porte-parole du Gouvernement syrien expose, une fois de plus, les points essentiels de la plainte syrienne et déclare que ce n'est que le 17 octobre 1957 qu'une réponse aux protestations de la Syrie à la Turquie a été reçue. Le représentant turc signale que la Turquie a proclamé ses intentions pacifiques au Moyen-Orient au cours du débat d'ouverture de la douzième session de l'Assemblée, ainsi qu'en d'autres occasions; néanmoins la Turquie voit d'un œil favorable l'inscription à l'ordre du jour d'une question touchant cette région. Dans le courant de la journée et par un vote de 66 voix contre zéro, et une abstention (celle du Libéria), l'Assemblée générale adopte la recommandation du Bureau.

Débat à l'Assemblée

Le débat sur la question syrienne s'ouvre le 22 octobre 1957, en séance plénière. Le représentant de la Turquie, prenant officiellement la parole, annonce que son Gouvernement a accepté une offre de médiation faite par le roi d'Arabie saoudite et propose que la discussion sur la plainte de la Syrie soit par conséquent renvoyée à plus tard. Le délégué suppléant de la Syrie déclare de son côté que sa délégation s'oppose à ce point de vue et demande que le débat se continue, afin qu'on obtienne "une enquête complète". (II

affirme ultérieurement que ce débat n'exclut pas les possibilités de médiation). L'Assemblée n'adopte pas, à ce stade des débats, de motion formelle d'ajournement, et l'on aborde l'étude de la plainte syrienne en écoutant les exposés des représentants de diverses délégations, y compris ceux de la Syrie, de l'Égypte, de l'URSS, de la Turquie et des États-Unis. Toutefois, le représentant du Paraguay propose formellement le renvoi de la discussion jusqu'à ce qu'on connaisse les résultats de la médiation offerte par le roi d'Arabie saoudite. Sur la demande de la délégation syrienne, l'Assemblée adopte, par 39 voix (y compris le Canada) contre 10, et 32 abstentions, une motion de compromis ajournant le débat pour une période ne dépassant pas trois jours.

Le débat reprend le 25 octobre et se continue (la semaine suivante) les 28, 29 et 30 octobre; il se clôt le 1^{er} novembre 1957. Comme le démontre le discours à l'Assemblée du ministre des Affaires étrangères de Syrie, le Gouvernement syrien, en formulant sa plainte contre la Turquie, visait également les États-Unis; sur ce point les opinions exprimées par les représentants d'autres pays varient beaucoup. En ce qui concerne la concentration de troupes turques, la majorité des délégations assistant au débat proclament leur confiance dans les intentions pacifiques de la Turquie, bien que certains représentants admettent le droit du Gouvernement syrien d'avoir recours aux Nations Unies, s'il se méfie de l'attitude turque. Sur le chapitre plus vaste du rôle des États-Unis, les représentants des pays du bloc soviétique se livrent à des attaques prolixes et vigoureuses contre les États-Unis, attaques auxquelles le représentant américain se voit contraint (à contre-cœur, dit-il) de répondre. Les chefs d'autres délégations prennent également la parole sur ce point.

Dans l'ensemble, les répliques des délégations du bloc occidental soulignent que la "crise" en question est purement artificielle et que la paix est moins menacée par des risques de conflit le long de la frontière turco-syrienne, que par des tensions provoquées, de façon préméditée, par l'Union Soviétique et visant la Syrie et d'autres pays du Moyen-Orient. Nombre de représentants déplorent un élargissement du débat qui rattache celui-ci à la "guerre froide".

Dans cette ambiance, on tend à perdre de vue l'objectif même de la discussion, qui aurait dû être, en principe, l'étude des moyens à adopter pour répondre à la demande du Gouvernement syrien qui espérait voir l'Assemblée générale adopter les mesures voulues. Le représentant soviétique déclare que par des manœuvres de procédure et divers autres moyens dilatoires, les pays de l'Ouest s'efforcent de "noyer" la plainte syrienne. Mais, de fait, ce n'est que le 30 octobre que le représentant de la Syrie saisit l'Assemblée d'une résolution formelle et spécifique, demandant la constitution d'une commission d'enquête. Par ailleurs, à ce moment-là, la Syrie n'a encore nettement défini son point de vue ni quant à l'offre de médiation de l'Arabie saoudite, ni en ce qui concerne le principe du recours aux bons offices du secrétaire général. Elle ne s'est pas prononcée sur l'opinion exprimée par divers représentants et d'après laquelle, puisque la requête syrienne semble exiger une attention immédiate, le Gouvernement syrien aurait dû la soumettre directement au Conseil de sécurité.

A la lumière de ces facteurs, et par suite d'une discussion officieuse entre les délégations intéressées, le Japon (peu après le dépôt du projet de résolution syrien, le 30 octobre) propose formellement, avec le Canada, le Danemark, la

Norvège, le Paraguay, le Pérou et l'Espagne, un second projet de résolution. Ce projet permettrait à l'Assemblée générale d'exprimer la conviction que le secrétaire général, sans préjudice des efforts déployés conformément à l'Article 33,* sera prêt à engager des conversations avec les représentants de la Syrie et de la Turquie, et pourra, au besoin, se rendre dans les pays intéressés en vue de l'accomplissement de sa tâche.

Exposé du représentant canadien

Appuyant cette résolution conjointe, le représentant du Canada, M. W.B. Nesbitt, député, fait la déclaration suivante:

C'est avec une anxiété croissante que le Gouvernement du Canada et la population canadienne ont suivi, au cours des derniers mois, l'évolution de la situation au Moyen-Orient et tout particulièrement les événements de Syrie et des régions avoisinantes. Au début de l'année courante, nous avions des raisons de croire à une amélioration des conditions dans ce secteur. Comme le premier ministre du Canada l'a souligné au cours du débat général, nous avons applaudi vivement la réussite des Nations Unies, qui sont parvenues, dans une certaine mesure, à exercer une influence pacifiante dans certaines parties du Moyen-Orient. Notre inquiétude n'en est que plus vive, en face des événements récents.

Tout comme d'autres délégations dans cette enceinte, la délégation canadienne a écouté avec une attention soutenue la discussion sur le problème soumis par le Gouvernement syrien. Nous avons entendu les exposés des représentants des divers États directement touchés par la question à l'étude; ainsi avons-nous été en mesure de nous former une opinion quant à ce que l'Assemblée devrait ou ne devrait pas faire à cet égard.

En premier lieu, nous n'avons pas vu d'obstacles à ce que le problème soit évoqué devant l'Assemblée. Nous nous sommes rangés aux côtés des délégations qui estimaient que l'Assemblée a pouvoir de discuter toute question se rapportant au maintien de la paix et de la sécurité sur le plan international; nous approuvons également le principe d'après lequel tout État membre (et particulièrement les petits États) a le droit de signaler aux Nations Unies ce qui lui semble menacer sa sécurité et son indépendance. L'État en cause est le mieux placé pour juger de son propre intérêt; mais nous comptons que son gouvernement saura, en sollicitant l'appui des Nations Unies, agir avec modération et une pleine conscience de ses responsabilités. Nous avons souvent saisi l'occasion d'exprimer ici notre conviction que les Nations Unies gagneront en puissance et en prestige dans la mesure où les gouvernements qui y siègent seront disposés à prêter l'oreille aux nations qui s'efforcent, dans cette enceinte, de fonder leurs relations dans l'ordre, et sur les principes solides de paix et de justice, surtout s'il s'agit de nations qui ne comptent pas parmi les grandes puissances.

Cela dit, je ne voudrais pas néanmoins que l'on interprète mes paroles comme une affirmation du bien-fondé de la plainte syrienne dans le cas qui nous occupe. Il est évident que le Gouvernement syrien s'inquiète et s'alarme de la situation existant le long de ses frontières; mais il ne nous semble pas que le Gouvernement turc ait agi (ou entende agir) de la manière irréfléchie qu'implique le mémoire explicatif joint à la plainte de la Syrie, et que dénonce l'exposé fait, au cours du présent débat, par le distingué ministre syrien des Affaires étrangères. Je voudrais m'associer à l'opinion exprimée vendredi par le distingué représentant des États-Unis, qui voit dans la Turquie un membre loyal des Nations Unies.

Au cours du présent débat, le Gouvernement de Turquie a affirmé à plusieurs reprises l'excellence de ses intentions. Nous croyons que ces assurances méritent d'être entendues avec attention et respect. Le délégué turc nous a décrit l'angoisse que ressentent le Gouvernement de sa nation et la population turque, par suite des récents événements dans les pays voisins. Les affirmations du représentant de la Turquie doivent être prises en ligne de compte dans le débat en cours, surtout si l'on songe aux observations assez violentes du ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique.

Loin de nous l'intention de nous engager dans une polémique ou de nous lancer dans la propagande; mais il serait difficile de ne pas remarquer le ton peu contenu des déclarations de la délégation soviétique. Ces déclarations nous ont poussés à douter des motifs et des intentions pour lesquels le Gouvernement soviétique a cru bon d'appuyer la plainte

*L'Article 33 demande aux parties à tout différend dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'en rechercher la solution, avant tout, par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix.

syrienne. Le Canada aimerait à étudier le problème dans le calme, et de façon positive; c'est pourquoi nous regrettons toutes paroles qui, ici ou ailleurs, par leur violence même, risquent non seulement d'envenimer le débat au sein de l'Assemblée, mais encore d'aggraver la situation dans la région intéressée. Toutefois, nous concevons clairement qu'on ne peut laisser passer sans protester des inculpations et des accusations injustifiées, comme l'a d'ailleurs signalé le distingué représentant des États-Unis dans son exposé du 25 octobre.

Au Bureau de l'Assemblée, on a souligné que la plainte de la Syrie évoque une situation que tous les membres des Nations Unies se doivent d'étudier dans une ambiance de confiance mutuelle et de calme. D'après nous, c'est là un conseil judicieux, car nous estimons, nous aussi, que l'Assemblée ferait montre de sagesse en étudiant soigneusement le problème, afin d'arriver à une conciliation plutôt qu'à un renforcement des opinions contraires. Autrement dit, il nous revient d'écarter toute crainte, toute anxiété, que pourraient éprouver les nations intéressées. Nous contribuerions ainsi à pallier l'angoisse plus grave que provoque naturellement l'altération de la situation au Moyen-Orient. C'est avec satisfaction que nous constatons que nous ne sommes pas isolés en préconisant une attitude constructive pour la solution du problème syrien.

C'est pourquoi nous sommes si heureux de l'initiative généreuse de Sa Majesté le roi Séoud, qui s'efforce sincèrement d'atténuer les tensions fâcheuses entre deux États voisins. Il nous semble que le dirigeant honoré d'une tierce nation du Moyen-Orient peut exercer une influence bénéfique dans un cas de ce genre. Si la plainte syrienne (mettant en relief nombre de griefs mutuels entre la Syrie et la Turquie) était étudiée et résolue à l'échelle régionale, cela cadrerait parfaitement avec l'esprit de la Charte des Nations Unies. Si nous l'avons bien compris, le délégué de l'Afghanistan a exposé un point de vue semblable dans son discours du 22 octobre, exposé mûrement pesé venant au moment opportun. Et nous sommes persuadés que bien d'autres délégations de l'Assemblée partagent cette opinion.

Nous aimerions que l'Assemblée prenne note avec satisfaction des assurances répétées qui nous ont été faites, et de la preuve concrète qu'on nous a donnée que le Gouvernement turc est prêt à accepter l'offre précieuse du roi Séoud. Il est du devoir des États membres d'étudier toute possibilité de négociation, de médiation, de conciliation, ainsi que les moyens pacifiques qui peuvent contribuer à aplanir les différends. Nous estimons qu'en réponse à l'offre de Sa Majesté le roi Séoud, la Turquie a agi conformément aux obligations que lui trace la Charte. On nous a affirmé que cette offre est toujours valide. Nous voulons espérer que le Gouvernement syrien ne l'a pas repoussée. La délégation du Canada se joint aux délégations qui ont exhorté les autorités syriennes à peser soigneusement tous les avantages qu'elles trouveraient à l'accepter. Compte tenu des aléas de l'heure, nous pensons que l'Assemblée ferait bien d'étudier les autres moyens qui se présentent de résoudre le problème. Ayant consulté les membres des autres délégations, et à la lumière des opinions exprimées au cours du présent débat, nous sommes arrivés à certaines conclusions quant à la marche à suivre.

Lorsque pour une raison quelconque les parties intéressées ne consentent pas à adopter une formule "régionale" qui aplanirait leur différend, la Charte met d'autres moyens à notre portée. Divers orateurs, au cours de cette discussion, ont proposé que, se prévalant des pouvoirs que lui accorde la Charte, le secrétaire général aide les parties intéressées à concilier leurs points de vue, contribuant ainsi à un relâchement des tensions existantes et à la création d'une atmosphère pacifique. Pour nous, nous recommandons sans hésiter l'adoption de cette formule à l'Assemblée et aux États en cause.

Mais nous n'entendons pas limiter l'initiative que pourrait prendre le secrétaire général afin d'arriver aux fins dont je viens de parler. Fort de la bonne volonté et de la collaboration des intéressés et dans une ambiance détendue par suite du débat approfondi sur ce point au sein de l'Assemblée, le secrétaire général pourrait être en mesure de jouer un rôle bienfaisant.

Qu'il me soit permis de souligner que le Gouvernement canadien place une confiance absolue dans la patience et l'habileté diplomatique du secrétaire général. Nous savons tous qu'il connaît bien les facteurs d'ordre politique qui existent au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les gouvernements de cette partie du monde partagent notre admiration pour l'influence bénéfique exercée par le secrétaire général au cours de négociations délicates. Aussi serions-nous mal avisés de circonscrire ses pouvoirs dans le cas à l'étude; il serait bon de lui laisser les mains libres, dans le cadre du mandat que lui accorde la Charte, lui permettant ainsi d'étudier le problème à fond avec les parties intéressées et avec les autorités qu'il jugera utile de consulter; nous pourrions espérer ainsi obtenir un relâchement des tensions existant dans cette région.

Pour ces motifs, la délégation canadienne s'est jointe aux délégations qui ont appuyé le projet de résolution soumis ce matin à l'Assemblée. Il serait inutile que je décrive la proposition en détail, étant donné que le document se comprend aisément et que, d'ail-

(Voir la suite à la page 350)

Commission des Nations Unies pour le Togo

par M. J.-L. Delisle

Délégué du Canada au sein de la Commission

LE 23 JANVIER 1957, l'Assemblée générale des Nations Unies décidait sous couvert de la résolution 1046(XI) l'envoi au Togo sous administration française d'une Commission de six membres avec mission d'étudier la situation résultant de la mise en application du Statut du Togo octroyé par la France à ce Territoire sous tutelle en août 1956. La Commission était aussi chargée d'examiner les conditions dans lesquelles le Statut était appliqué. Elle était invitée à présenter au Conseil de Tutelle en temps voulu un rapport rendant compte de son enquête et contenant ses observations et suggestions. L'institution de cette Commission était le résultat des débats qui s'étaient déroulés aux Nations Unies au cours de la onzième session de l'Assemblée générale, à la suite du désir exprimé par la Puissance administrante de mettre fin à l'accord de tutelle qu'elle avait conclu avec les Nations Unies en 1946 en regard de ce territoire.

Quelque temps après l'adoption de la résolution ci-haut citée, le Prince Wan Waithayakon, Président de l'Assemblée générale, se guidant d'après le principe d'une "réparation géographique équitable", désignait pour composer la Commission les six pays suivants: le Canada, le Danemark, le Guatemala, le Libéria, les Philippines et la Yougoslavie. La désignation du Canada amenait, pour la première fois, notre pays à participer aux travaux d'une Commission d'enquête des Nations Unies dans le domaine des territoires sous tutelle. Par la suite, les pays désignés déléguèrent les personnes suivantes au sein de la Commission: M. Charles T.O. King (Libéria); M. Jean-Louis Delisle (Canada); M. Hermod Lannung (Danemark); M. José Rolz-Bennett (Guatemala); M. Victorio D. Carpio (Philippines); M. Aleksandar Bozovic (Yougoslavie). M. Lannung ayant dû résigner ses fonctions peu de temps après son arrivée au Togo fut remplacé par M. Lars Tillitse. Au cours de la première réunion de la Commission, le distingué représentant du Libéria, M. King, voulut bien accepter la présidence de la Commission à la demande de ces collègues. La plupart des membres de la Commission se connaissaient déjà, à des degrés divers, du fait de leur participation aux travaux de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale au cours de la onzième session. Des rapports d'une courtoisie parfaite et d'une grande cordialité régnèrent entre eux et ne contribuèrent pas peu à alléger leur tâche commune.

La Commission devait être en fonction pendant quelque trois mois au total. Après avoir tracé son plan de travail et son itinéraire au cours de réunions préliminaires au début du mois de mai à New-York, la Commission se rendit à Paris pour y conférer pendant une semaine avec les autorités françaises intéressées. A la fin du mois, elle se transportait par la voie des airs au Togo, et arrivait le 30 mai, à Lomé, capitale du pays, après avoir survolé le Sahara et fait de courts arrêts à Niamey, capitale du Niger français, et à Cotonou, capitale du Dahomey.

Durant le mois entier qu'elle devait passer au Togo, la Commission devait partager son temps à peu près également entre la capitale et les autres régions

du pays. Elle devait recevoir partout un accueil des plus empressés tant de la part des autorités que de la population tout entière. S'étant tracé un programme de travail très élaboré dans son souci de prendre connaissance du pays de la façon la plus complète, elle réussit à le remplir intégralement. Elle parcourut le territoire d'un bout à l'autre, visitant de nombreux centres, ayant des entrevues avec un grand nombre de personnalités politiques, accordant des audiences à de nombreux groupements et associations. Le séjour de la mission au Togo coïncida à peu près avec la fin de la saison des pluies dans le sud et le début de la saison pluvieuse dans le nord. Les pluies à cette époque ne sont pas très abondantes mais contribuèrent quand même sensiblement à alléger le poids de la chaleur tropicale.

Description du Togo

Le Togo est une bande de terre d'une largeur moyenne de 75 milles et d'une longueur de 375 milles qui s'étend de la côte du golfe de Guinée au sud au territoire français de la Haute-Volta au nord. Sa superficie est à peu près celle de la Nouvelle-Écosse. Le pays est borné à l'ouest par le Ghana et à l'est par le Dahomey, territoire français d'outre-mer. On se rappellera qu'au temps de l'ère coloniale allemande, qui prit fin avec l'avènement de la première guerre mondiale, le Togo comprenait aussi le territoire qui devait plus tard devenir le Togo britannique et qui fait maintenant partie intégrante de l'État de Ghana. Le Togo est traversé au centre par une chaîne de hauteurs "les monts du Togo", orientée du sud-ouest au nord-est, d'une altitude moyenne de 2,300 pieds. Ces montagnes ont constitué pendant longtemps une barrière contre les migrations des populations et, dans une certaine mesure, contre l'influence européenne. Aujourd'hui, toutefois, la route et l'avion ont fait tomber cette barrière. Le versant nord de cette chaîne domine une plaine arrosée par le fleuve Oti, un affluent de la Volta. Le versant sud aboutit à un plateau qui s'abaisse graduellement vers la plaine côtière. Le littoral est une longue plage de sable en partie séparée de la terre ferme par une suite de lagunes dont l'une forme un très joli lac, le lac Togo, endroit de villégiature fort goûté.

Le Togo est un pays presque exclusivement agricole, les principaux produits d'alimentation étant le manioc, le maïs, les ignames, le riz, le millet, tandis que les produits d'exportation les plus importants sont le cacao, le café, le coprah, l'huile de palmier, les arachides et le coton. Il n'y a pas au Togo de plantations entre les mains des Européens. La production est exclusivement le fait des autochtones qui cultivent les champs collectivement, la propriété individuelle n'existant pas généralement. La population compte un peu plus d'un million d'Africains et environ un millier seulement d'Européens. La population noire se répartit en une trentaine de tribus différentes, celles de la partie nord étant principalement d'origine soudanaise du type dit "voltaïque", celles du sud, telles que les Éoués, les Minas, du type négroïde "béninien", originaire de la Nigéria orientale.

Travail et itinéraire de la Commission

Après avoir rendu visite à son arrivée, au premier ministre de la République autonome du Togo, M. Nicolas Grunitzky, et au haut commissaire de la République française, M. Spénale, la Commission se mit à l'œuvre. Elle eut des séances d'étude avec le premier ministre et son cabinet, de même qu'avec les

différents ministères individuellement. Elle eut aussi des entretiens avec le haut commissaire. Elle entendit un grand nombre de délégations représentant différentes associations et les divers partis politiques. Elle fut conviée à une réunion de l'Assemblée législative et prit contact avec les députés tant au cours d'une séance de travail à Lomé qu'au cours de ses visites dans les différentes parties du pays. De cette façon, la Commission a pu obtenir toutes les lumières nécessaires sur le sens et la portée du nouveau Statut, sur son mode d'application et sur l'esprit dans lequel il était interprété. La Commission ne se contenta pas seulement de recevoir les exposés et les pétitions des partis de l'opposition, mais elle assista aux assemblées politiques que ces partis organisèrent à l'occasion de son passage. Enfin, pour acquérir une connaissance plus complète du pays, elle visita divers établissements agricoles, scolaires, médicaux. Elle constata que des réalisations fort utiles étaient en cours dans ces divers domaines.

Dans sa mission d'enquête, la Commission fut amenée à visiter la plupart des régions et des groupements ethnologiques du pays. C'est ainsi qu'elle alla à deux reprises dans le cercle administratif d'Anécho dont le nom et celui de plusieurs autres endroits — Porto-séguro par exemple — évoquent la venue des Portugais au XVIII^e siècle à l'époque de la traite des esclaves.

La ville d'Anécho située sur la côte, à peu de distance de la frontière du Dahomey, se réclame d'une tradition très ancienne et est considérée comme la ville mère du Togo. Les membres de la Commission y furent les hôtes du Régent et des ministres traditionnels du roi d'Anécho. Ils furent aussi l'objet d'une réception offerte par la Maison rivale d'Adjigo qui s'est ralliée au principal parti d'opposition. Lors d'un voyage subséquent la Commission devait parcourir l'arrière-pays des Ouatchis, plaine agricole très fertile où se déroulent à perte de vue les plantations de manioc et de maïs.

Une autre région importante de la partie méridionale du pays est celle située au nord-ouest de Lomé où se trouvent Tsévié et Palimé, les deux villes principales du pays des Éoués. Ceux-ci, au nombre de 175,000, constituent le second groupe racial le plus nombreux du Togo, après celui des Cabrais-Lossos au nord. Les Éoués sont surtout cultivateurs et planteurs. Le gros de leur population se trouve dans le Ghana où ils sont plus d'un demi-million.

Dans leur tournée au centre et au nord du pays, les représentants des Nations Unies séjournèrent dans les chefs-lieux des différents cercles d'où ils rayonnèrent par équipes dans les régions environnantes. C'est ainsi que d'Atakpamé, capitale du cercle du Centre quelques-uns se rendirent à l'ouest au pays des Akpossos où la culture du cacao est particulièrement florissante. C'est sur le territoire d'Atakpamé que se déroulèrent les opérations militaires qui forcèrent les Allemands à capituler devant les troupes franco-anglaises en septembre 1914.

Poursuivant ensuite sa route vers le nord, la mission visita au passage la zone de colonisation de l'Est-Mono où se sont établis, conformément à un plan des autorités françaises et togolaises, de nombreuses familles de paysans cabrais venues des régions surpeuplées du nord. Elle consacra aussi quelques heures à l'Institut de recherches du coton et des textiles exotiques à Kolécopé maintenu entièrement par la Puissance administrante.

Le trajet suivi dans le cercle de Sokodé révèle des plantations planifiées d'arbres à rendement intéressant tels que le teck, le capouquier, le palmier à



PÉTITION DU TOGO

M. J.-L. Deslisle, assis (troisième à compter de la gauche) et d'autres membres de la Commission des Nations Unies pour le Togo français, entendent une pétition présentée par le Comité du parti de l'unité togolaise lors d'une séance tenue près de la Grande Mosquée de Sokodé.

l'huile dont la présence modifie complètement à bien des endroits l'aspect de la savane primitive. Sokodé est une agréable ville sise au milieu d'une région montagneuse et boisée. La Commission y fut accueillie par une délégation de chefs traditionnels en vêtements musulmans et montés sur de fringants petits chevaux arabes. On trouve ici beaucoup de traces des invasions arabes venues du nord au cours des siècles passés. Beaucoup des habitants du pays les Cotonniers sont musulmans et l'on note l'existence de mosquées dans quelques villes.

La Commission consacra ensuite une journée au pays des Bassaris, région limitrophe de Ghana, à l'ouest, riche en grands gibiers, Elle se transporta ensuite plus au nord à Lama-Kara, chef-lieu d'une région agricole célèbre par la culture intensive à laquelle se livrent — souvent à flanc de montagne les industriels paysans cabrais. Pour compléter sa tournée dans le nord, la Commission se divisa en deux groupes dont l'un devait visiter le cercle de Mango tandis que l'autre poussait jusqu'à Dapango, centre de la division administrative du même nom qui confine au Territoire de la Haute-Volta. Les principaux groupes raciaux ici sont les Mohas et les Gourmas. Après avoir rencontré dans ces endroits les autorités et groupements intéressés, la Commission prit le chemin du retour vers Lomé. Elle parcourut la seconde moitié du trajet de retour par auto-rail en empruntant le chemin de fer construit à l'époque allemande.

Un peu partout, au cours de ces voyages, la Commission assista à des séances de divers organismes de gouvernements régionaux ou municipaux.

Elle fut aussi l'objet de multiples réceptions et de nombreuses fêtes populaires d'un grand pittoresque. Partout la Commission fut accueillie avec de grands égards par une population bienveillante et soucieuse de collaborer à sa mission d'enquête. Il semble que la diversité géographique et raciale que reflétait la composition de la Commission avait le don de provoquer un vif intérêt en même temps qu'un grand respect. La présence à la tête de la Commission d'un Africain était un motif de fierté bien légitime pour les Togolais.

Rapport de la Commission

La Commission quittait le Togo le 30 juin pour se retrouver un peu plus tard à l'Office européen des Nations Unies à Genève, afin d'y rédiger son rapport. Terminé fin de juillet, ce rapport était rendu public le mois suivant et présenté au Conseil de tutelle des Nations Unies par le Président de la Commission le 12 septembre.

Dans la partie maîtresse de son rapport (T 1336 et Corr. 1) lequel fut adopté à l'unanimité par les membres de la Commission, celle-ci a exposé de façon détaillée l'interprétation donnée au statut par l'Autorité administrante et le Gouvernement togolais respectivement ainsi que par les partis politiques intéressés. Elle y fait aussi une revue des institutions gouvernementales togolaises, de leur fonctionnement et de leurs relations avec l'Autorité administrante. Elle décrit la situation des partis politiques et, de façon générale, les conditions dans lesquelles ils opèrent. Les observations et suggestions résultant de son enquête figurent au chapitre final du rapport, le chapitre V.

Dans ce chapitre, la Commission conclut que le Togo "possède une ample mesure d'autonomie interne" et que, s'il existe encore d'importantes restrictions du fait de certains pouvoirs et compétences réservés à la France, le nouveau Statut constitue "un pas très important dans la réalisation des buts de l'article 76 de la Charte". Les compétences réservées à la France ont trait principalement aux affaires extérieures, à la défense, à la monnaie et au commerce extérieur, au domaine judiciaire ainsi qu'aux systèmes de droit criminel, commercial, ouvrier etc. Ces compétences, de l'avis des gouvernements français et togolais sont dans l'ensemble des compétences d'un caractère financièrement ou techniquement onéreux.

Les amendements apportés au Statut depuis sa mise en vigueur, en août 1956, ont sensiblement élargi l'autonomie du territoire. Le Statut au sens de la Commission "a été interprété dans un sens large et dans un esprit libéral". Cette interprétation a même considérablement atténué les compétences expressément réservées aux autorités françaises. Pour sa part le Gouvernement togolais a le contrôle de la plupart des matières internes et de façon générale sa compétence s'étend à tous les domaines qui n'ont pas été spécifiquement réservés à l'Autorité administrante. Tout en considérant que les Togolais n'ont pas le pouvoir d'amender unilatéralement le Statut, même dans les domaines internes qui leur ont été dévolus et qu'il pourrait être désirable que le Gouvernement togolais assume ce pouvoir, elle est d'avis que le territoire évoluera constitutionnellement dans le sens d'un transfert croissant des pouvoirs aux autorités togolaises. La Commission a noté que le Gouvernement togolais a bien en main les domaines qui relèvent de sa compétence et que dans l'exécution des plans que ce gouvernement formule pour le développement économique et social du territoire il compte sur l'aide économique, financière et technique de la France. La Commission a rendu hommage aux nombreux aspects con-

structifs de l'œuvre de l'Autorité administrante dans le domaine économique, social et éducatif.

La Commission rapporte qu'elle a trouvé "une conscience politique très éveillée et un vif intérêt pour l'avenir politique du territoire" parmi la population bien que ces facteurs s'accompagnent d'un certain état de tension entre les partis politiques adverses. Le problème principal dans ce domaine "est d'assurer le droit d'assemblée à l'échelle locale dans les sociétés tribales", ce problème étant lié au problème général de l'introduction des méthodes démocratiques modernes dans de telles sociétés. La Commission souhaite qu'il y ait des élections au suffrage universel direct tel que prévu dans le Statut dans l'espoir que celles-ci contribuent à la création d'une atmosphère politique plus sereine et apportent un plus grand appui populaire aux institutions résultant de la mise en vigueur du Statut. Elle considère que l'évolution politique du Territoire et ses relations avec la France "devront être librement décidées en plein accord avec les désirs du peuple togolais". Elle a émis l'avis que la présence de forces armées et de la gendarmerie sous contrôle français constitue en puissance "une limitation assez sérieuse" de l'autonomie dont jouit le Togo et elle recommande que l'accord qui régit le maintien de ces forces entre la France et le Togo soit défini dans le Statut.

Le rapport de la Commission reçut un accueil très favorable de la plupart des membres du Conseil de tutelle, lequel après en avoir fait l'étude décida, par une résolution adoptée le 19 septembre, de la transmettre à l'Assemblée générale afin qu'il serve de base à la considération de la question togolaise par l'Assemblée durant la présente session. La Commission ne s'est pas prononcée sur la question du maintien ou de la levée de la tutelle ayant laissé ce problème à la discrétion de l'Assemblée. Toutefois elle a émis l'opinion qu'en ce qui concerne la cessation de l'accord de tutelle "il conviendra, le moment venu, de consulter par des moyens appropriés, la population du Territoire sur ses désirs quant au futur statut du territoire".

Une chose qui au Togo frappa beaucoup — et fort agréablement — les membres de la Commission c'est l'énorme prestige dont jouissent les Nations Unies dans cette partie de l'Afrique occidentale. Partout la Commission fut accueillie aux cris de "Vivent les Nations Unies". La grande organisation mondiale semble être pour les Togolais une réalité internationale digne du plus grand respect.

Une constatation digne de mention que la Commission s'est plu à signaler dans son rapport a trait à la "coopération excellente et l'intensité des relations sociales qui existent entre les Français et les Togolais, ainsi que l'aisance et la courtoisie des contacts sociaux". La Commission en a loué les deux parties en cause.

Pour terminer, signalons une autre constatation de la Commission tout à fait à l'honneur des Togolais, le grand désir noté chez la jeunesse togolaise de prendre avantage des moyens modernes d'éducation mis à sa portée et sa belle ardeur à l'étude. Comme la Commission n'a pas manqué d'observer dans son rapport, cet état de choses est de bon augure pour l'avenir du Togo.

LE DÉSARMEMENT

Discours prononcé à la Première Commission, le 23 octobre 1957, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sidney E. Smith

En cette première intervention à la Commission des questions politiques, je tiens à vous présenter, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour votre élection au poste que vous occupez.

Prenant part au débat général le 23 septembre, le premier ministre de mon pays a parlé de l'anxiété qu'éprouvait le Gouvernement canadien devant l'accumulation croissante d'engins qui nous imposent de plus en plus la pensée de l'Apocalypse. Quand nous songeons à la possibilité pour l'homme d'opérer sa propre destruction, nous nous affermissons dans notre résolution de démontrer, pendant qu'il en est encore temps, que l'art politique n'accuse pas un trop grand retard sur la science. Nous tous, et nos gouvernements, devons continuer à rechercher un moyen sûr de maintenir la paix dans le monde. Cependant, en face des antagonismes qui le déchirent, comment ne pas apercevoir les problèmes presque écrasants qui se posent en grand nombre. Il serait vain d'espérer que tous pourront se régler au cours de la présente session. En revanche, nous pouvons tenter de renverser le cours des événements de façon à "épargner le fléau de la guerre aux générations futures", selon l'engagement contracté aux termes de la Charte. Au moment de consigner cette obligation par écrit en 1945, la Conférence de San-Francisco ne pouvait pas prévoir que de nouveaux moyens de destruction rendraient incertaine l'existence même de ces générations futures. Notre premier devoir n'est donc pas seulement de préserver le monde du fléau de la guerre, mais de le préserver de la destruction.

Survivance du genre humain

Ainsi que certains orateurs l'ont affirmé fort pertinemment, nos débats ont trait non seulement au désarmement, mais à la survivance du genre humain. Il nous reste à démontrer que pour nous adapter aux temps nouveaux nous sommes capables de modifier radicalement nos façons de penser. À l'époque des fusées intercontinentales et à la veille des voyages dans l'espace sidéral, nous parlons encore le langage des rivalités nationales. La science moderne exige que les hommes soient solidaires pour qu'ils puissent exploiter à leur profit ces nouveaux progrès.

La proposition de l'Union soviétique est toute simple: interdire définitivement ou pour cinq ans l'utilisation des engins nucléaires et ensuite détruire ces engins. Comme un grand nombre de personnes dans le monde, je dois reconnaître que cette proposition est engageante. Mettre un terme à la possibilité d'utiliser les armes nucléaires, tel est certainement notre objectif. On peut donc se demander pourquoi nous ne pouvons répondre à l'invitation soviétique. C'est que la promesse

de ne pas utiliser les engins nucléaires ne serait valable que jusqu'à ce qu'un pays décide de la rompre. De plus, il n'existe actuellement aucun moyen de contrôler l'élimination complète des engins nucléaires.

L'accord de désarmement devra se fonder sur quelque chose de plus sûr que de simples promesses. Chaque pays devra être sûr que les autres ne conservent aucun engin atomique en dépit de la promesse de s'en défaire, qu'ils ne travaillent pas au perfectionnement de ces armes. Nous devons être assurés qu'aucun pays n'envisage la destruction ou l'affaiblissement d'un autre; chaque pays doit persuader les autres qu'il n'utilisera pas ces engins de guerre, sauf en cas de défense. Nous devons nous accorder une confiance mutuelle, mais non sans nous fonder sur la lettre froide et rigoureuse d'un accord qui nous lie et qui comporte des garanties véritables. S'il existait entre les pays la confiance que supposent des engagements moraux pouvant se passer de garanties, le monde ne connaîtrait pas l'effroyable course actuelle aux armements.

Durant tous les pourparlers sur le désarmement, l'URSS a manifesté bien peu de disposition à aborder franchement la question de l'inspection. Au contraire, elle a souvent accusé les autres pays de ne faire valoir leurs arguments en faveur de l'inspection que comme prétexte pour ne pas désarmer. Cependant, nous nous félicitons de ce que l'attitude soviétique à l'égard des contrôles se soit sensiblement améliorée depuis à peu près un an, pour ce qui est des principes du moins; tel était le principal fondement de nos espoirs de l'an dernier en un désarmement au moins partiel. Quelle ne fut pas aussi notre consternation lorsque, dans leur dernière déclaration, les Soviétiques ont traité avec tout leur mépris de naguère les garanties d'inspection et de contrôle, alors que celles-ci constituent précisément la différence essentielle entre les déclarations creuses et les engagements sérieux de désarmer.

Les méfiances mutuelles entre grands pays retardent ou rendent difficile tout accord sur l'inspection et les contrôles, mais les pays au pacifisme sincère, dont les troupes et les armements sont authentiquement défensifs, devraient être capables d'accepter cet élément essentiel du désarmement. Selon l'expression du premier ministre du Canada, "on ne cache rien, quand on n'a rien à cacher". (If you have nothing to hide, why hide it?). Ainsi le Canada a consenti à ouvrir son territoire à toute inspection convenue entre les parties à un accord de désarmement. Nous avons offert expressément de soumettre la totalité ou une partie de notre territoire à une inspection aérienne qui s'insérerait dans un système équitable de protection contre les attaques par surprise. Les porte-parole de l'URSS ont écarté, non sans quelques sarcasmes, l'inspec-

tion de nos régions arctiques, comprises dans l'une des zones proposées; outre qu'elles sont situées sur le parcours possible d'une attaque par surprise, ces régions se prêteraient bien à une première étape d'inspection, car on n'y rencontrerait pas les complications qui sont inévitables dans les régions à population dense.

Même si nous nous accordions en principe sur la nécessité des contrôles, il resterait nécessaire de nous entendre sur d'innombrables détails techniques. Tâche immense, ainsi qu'il ressort de l'intervention du ministre britannique des Affaires étrangères qui, lors de la discussion générale, a énuméré un grand nombre de questions éminemment importantes auxquelles il serait nécessaire d'apporter des réponses précises.

Notre participation au Sous-Comité

Sur les instances de l'ONU, le Canada a accepté la lourde responsabilité de faire partie du Sous-comité; c'est qu'il espérait contribuer à la solution du problème du désarmement. Les membres du Sous-comité, qui partagent les obligations et la puissance que comporte la production des engins nucléaires, doivent jouer un rôle décisif dans la négociation d'un accord, il est vrai, mais les autres qui, tel le Canada, ne produisent pas d'armements atomiques, ont le droit et le devoir d'exprimer leurs points de vue sur cette question qui intéresse l'humanité entière. Le Canada, seule puissance relativement petite au sein du Sous-comité, est à peu près du même avis que la majorité des membres que l'on pourrait qualifier de moyennes ou de petites puissances. Au cours du présent débat, nous avons déjà entendu, de la part de plusieurs délégations qui ne font pas partie du Sous-comité, des discours importants et réfléchis sur le désarmement. Le Japon, la Belgique, l'Inde et le Mexique, pour m'en tenir à une énumération bien incomplète, ont fait valoir certains grands aspects de la question. Nous avons aussi entendu les interventions des grandes puissances et, notamment, l'exposé lucide et serré fait hier par M. Moch.

Suivant la voie tracée par quelques-uns des orateurs qui nous ont précédés, nous devons nous porter à l'assaut des difficultés véritables que comportent actuellement les négociations relatives au désarmement. Inutile donc de récriminer et de reprendre de vieilles controverses, sous un aspect ou sous un autre! La question est trop grave pour qu'on l'exploite à des fins de propagande.

Je dirai à cet égard que certains passages du discours prononcé devant cette Commission par le représentant de l'Union soviétique paraissent regrettables à notre délégation. Ils ne sont pas à la hauteur d'un tel débat. Cette observation s'applique tout particulièrement à l'insinuation de M. Gromyko selon laquelle les démocraties occidentales auraient été responsables de la seconde guerre mondiale. Sans m'étendre sur le funeste pacte germano-soviétique qui a contribué pour beaucoup à

déclencher le conflit, je qualifierai de déplacés ces efforts des communistes pour fausser l'histoire alors que la discussion porte sur le désarmement.

Au moment où nous allons entamer l'examen des problèmes primordiaux dont nous sommes saisis, il importe de nous rappeler l'échec auquel ont abouti les efforts du monde pour supprimer les armements nucléaires à une époque où la garantie nécessaire de l'inspection aurait été moins difficile à mettre en œuvre que maintenant. L'éminent représentant de l'Inde a fait observer que notre projet de résolution ne mentionnait même pas la suppression des engins nucléaires. C'est que ce projet de résolution est conçu en fonction des seuls objectifs restreints, en matière de désarmement, qui pourraient être atteints immédiatement ou dans un avenir rapproché. Malheureusement, la suppression complète des engins nucléaires ne peut être considérée comme immédiatement réalisable, faute de garanties suffisantes. Elle demeure cependant un objectif auquel nous restons attachés. S'il était découvert une méthode d'inspection pouvant garantir la suppression des engins nucléaires, mon Gouvernement l'adopterait dans ses recommandations sur le désarmement. Mais, je le répète, il est inutile de tendre vers ce but par des déclarations non confirmées, par des ententes dont on ne saurait assurer le respect, comme par exemple en s'engageant à ne jamais recourir aux engins nucléaires.

Responsabilité actuelle

Il s'agit à l'heure actuelle de tout mettre en œuvre pour réduire les stocks d'armements atomiques et de veiller à ce que les matières fissiles servent à des usages de paix. Nous croyons en la possibilité de nous engager maintenant dans cette voie. Entre-temps, nous devons poursuivre nos efforts, dans le cadre des Nations Unies, pour réduire les tensions internationales et résoudre les problèmes dangereux à mesure qu'ils se posent, et enfin pour nous assurer que les terribles engins nucléaires ne serviront jamais. Au point où nous en sommes, et bien que je n'entende pas assortir de conditions politiques le plan d'une première étape de désarmement que nous faisons nôtre, nous voici de nouveau en présence de la solidarité qui existe inévitablement entre le progrès en matière de désarmement et le progrès dans la voie d'une solution des autres grands problèmes qui divisent le monde. Le désarmement, conçu au sens large du mot, doit aller de pair avec le règlement des autres grandes questions internationales. Sans nous relâcher dans nos efforts pour amorcer le désarmement, nous ne devons négliger aucune occasion de régler ces autres problèmes. L'une des façons dont l'ONU a largement contribué au maintien de la paix dans le monde a consisté à poster des équipes d'observation et d'inspection, neutres et impartiales, dans les régions de tension et d'agitation. Les Nations Unies devront être prêtes au moment voulu, lorsque les circonstances s'y prêteront, à envisager de

nouvelles interventions semblables, propres au moins à gêner les mouvements de troupes, voire à préserver la paix dans le monde et par là à nous ménager le temps et l'ambiance essentiels à la poursuite de nos négociations sur le désarmement. Faut-il rappeler que le Canada a toujours participé sans réserve aux interventions de ce genre des Nations Unies.

La délégation canadienne espérait participer à une étude constructive de cette question, essentielle pour la sécurité internationale. De nombreuses mesures de désarmement, estimons-nous, sont susceptibles d'inspection et de contrôle; elles pourraient ajouter sensiblement à la sécurité en démontrant à chacun des pays qui les appliqueraient que les autres rempliraient leurs engagements. Nous mentionnerons entre autres la réduction des effectifs et des armements classiques, la conclusion d'un accord portant que désormais la production des matières fissiles servirait uniquement à des fins de paix. Voilà d'ailleurs deux des principaux thèmes du projet de résolution soumis à notre assemblée par vingt-quatre membres du Sous-comité et par un grand nombre d'autres pays.

Deux autres mesures proposées dans notre résolution seraient de nature à apaiser sensiblement l'anxiété que nous éprouvons actuellement: interrompre les essais d'engins nucléaires, particulièrement des grosses bombes à hydrogène; assurer la possibilité d'un avertissement avant toute attaque par surprise, grâce à un système d'inspection aérienne et terrestre, en appliquant une version ou l'autre des nombreuses propositions qui ont été soumises en ce sens. La délégation de l'Inde a déposé des propositions par lesquelles elle préconise la création de commissions scientifiques qui étudieraient, dans le détail, les problèmes d'inspection et de contrôle. Il y a lieu d'étudier avec soin ces documents, eu égard surtout aux deux dernières mesures.

Le Canada est co-auteur de la résolution dont je vous ai entretenus et il en recommande instamment l'adoption. Néanmoins, il convient de considérer toute proposition qui pourrait en augmenter la valeur. Ne soyons pas inflexibles. Nous n'affirmons pas que les propositions que nous avons appuyées présentent les seules possibilités de progrès.

La délégation soviétique a manifesté une indifférence remarquable, voire de l'hostilité, envers la proposition selon laquelle toute la production de matières fissiles servirait à des fins pacifiques. Nous ne pouvons comprendre comment elle peut s'opposer à ce que soit fixée une date-limite après laquelle cesserait toute production d'armements à base de matières fissiles. Il est étrange qu'en dépit de toutes ses déclarations en faveur de l'interdiction de la bombe, elle ne s'intéresse pas davantage à la recherche d'une proposition pratique qui aurait pour objet d'interdire la fabrication de ces engins, et cela d'autant plus que, dans le cas de notre résolution, par exemple, les explosions expérimentales devraient d'abord être suspendues.

Arrêt des explosions expérimentales

Les orateurs précédents ont accordé beaucoup d'attention aux propositions selon lesquelles on mettrait fin aux essais d'engins nucléaires et l'on installerait des postes de contrôle et des appareils techniques appropriés dans les régions où des expériences ont eu lieu. Selon les dernières propositions, présentées au Sous-comité par le Canada et d'autres pays, et dont je vous ai entretenus, les premières mesures de l'étape initiale du désarmement comprendraient l'arrêt des explosions expérimentales. Il s'agirait d'une interruption de deux ans. Je ferai remarquer à l'Assemblée que les parrains de cette proposition ont fait de sérieux efforts pour bien répondre aux inquiétudes raisonnables que les explosions expérimentales font naître dans le monde. Vous le savez tous, le Canada ne produit pas d'engins nucléaires. Il n'a donc jamais procédé à de semblables expériences. A cet égard, nous sommes dans la même situation que la majorité des pays représentés ici. Quelle que soit la vérité sur les effets nocifs de la radiation et de la retombée, personne d'entre nous ne songera à méconnaître l'anxiété que ressentent à ce sujet tous les peuples du monde. D'autre part, dans l'atmosphère actuelle de peur et de tension internationale, et faute d'autres mesures immédiates, les grandes puissances chercheront inévitablement à multiplier et à perfectionner leurs armements, ce qui suppose des expériences. Nous ne voyons aucune objection à ce qu'en ce domaine des mesures équitables, engageant mutuellement les parties, soient prises aussitôt que possible, mais nous sommes convaincus que ce qui s'impose c'est une action plus profonde, décidée d'un commun accord.

Nous avons au moins un point en commun: nous nous intéressons tous à la survivance du genre humain. Ordonnons donc nos efforts de façon que les engins capables de compromettre notre survivance deviennent nos serviteurs plutôt que nos tyrans. Mais si nous voulons que les machines extraordinaires que l'homme a conçues pour maîtriser les forces de la nature, servent à diminuer les misères et le dénuement de l'homme, et non à les augmenter, nous devons mettre sur pied un dispositif politique qui orientera ces découvertes vers les œuvres de paix. Je ne saurais m'imaginer qu'il s'agit là d'une question simple, qui puisse se régler d'un trait de plume ou par l'adoption d'une résolution. L'objectif n'est pas hors d'atteinte, cependant, ni ne dépasse ce dont nous sommes capables.

Alors, quel parti pouvons-nous prendre? Nos discussions aboutiront-elles de nouveau à une impasse? Avons-nous réellement envisagé ce que cela signifierait pour tous les peuples, pour l'humanité tout entière? Lors du débat général, M. Diefenbaker a terminé son discours en exprimant l'espoir sincère que la douzième session serait plus tard connue sous le nom "d'Assemblée du désarmement". Pour ma part, je conclurai par un appel à l'adresse surtout des grandes puis-

sances, qui portent le fardeau des principales responsabilités, pour qu'elles prennent au moins un départ dans la voie des mesures effectives de désarmement. Le Canada a parrainé des projets de désarmement partiel, mais il ne les considère pas comme définitifs. Nous devons absolument poursuivre nos

négociations dans l'intérêt de la paix. L'expérience et la confiance qui pourraient résulter de nos premiers pas dans la voie du désarmement, si petits soient-ils, nous entraîneraient peut-être vers le désarmement plus poussé dont dépend sans doute la survivance de l'espèce humaine.

Plainte de la Syrie aux Nations Unies *(Suite de la page 340)*

leurs, il a été expliqué de façon fort compétente par le distingué représentant du Japon. Je me bornerai donc à souligner que notre proposition conjointe est loin d'être une contre-proposition exigeant un traitement préférentiel, ni une formule rivalisant avec les autres efforts qui tendent à résoudre le problème à l'étude. Tout au contraire; d'ailleurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous approuvons ces efforts sans réserve.

Ce point bien établi, et au cas où ces efforts échoueraient, nous voudrions qu'on donne libre cours à la "diplomatie de conciliation des Nations Unies", citée dans la préface du rapport annuel du secrétaire général. Tout au long du présent débat, la délégation canadienne a espéré voir se produire une amélioration de la situation actuelle, a cherché un moyen de progresser dans la bonne voie. Nous voulons espérer que la formule que nous avons recommandée, de concert avec d'autres, contribuera à ce résultat, et nous croyons sincèrement que notre espoir est partagé par la grande majorité des délégations réunies dans cette enceinte.

Les résolutions ne sont pas mises aux voix

Le 1er novembre, le représentant de l'Indonésie coupe court au débat sur les projets de résolution en demandant aux auteurs de ces projets de ne pas insister pour que leurs textes soient mis aux voix. En effet, dit-il, par suite de la complexité des questions en cause, questions éminemment délicates, l'Assemblée n'est pas en mesure de préconiser de ligne de conduite bien précise, ni de passer jugement en cette matière. Les auteurs des projets de résolutions acceptent cette proposition, et le président de l'Assemblée clôt le débat en exprimant l'espoir qu'aux yeux de l'Assemblée cette attitude finale constituera une solution satisfaisante.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET RETRAITES DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. M.-D.-G. Baudoin, de l'administration centrale, est affecté le 26 septembre 1957 à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. A.-J.-G. Couvrette est entré au Ministère le 1^{er} octobre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. H. W. Walker, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté le 2 octobre 1957 à l'administration centrale.
- M. E. W. T. Gill est nommé haut commissaire du Canada au Ghana. Il est parti pour Accra le 4 octobre 1957.
- M. J.-E.-G. Blais, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté le 9 octobre 1957 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. R. S. MacLean, de l'administration centrale, est affecté le 10 octobre 1957 au haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi.
- M. W.-F.-A. Turgeon, c.r., ambassadeur du Canada au Portugal, se retire du service diplomatique le 15 octobre 1957.
- Mlle C. S. Weir, de l'administration centrale, est affectée le 15 octobre 1957 aux Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. W. M. Wood, de l'administration centrale, est affecté le 18 octobre 1957 à l'ambassade du Canada à Bruxelles.
- M. D. W. Munro, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté le 21 octobre 1957 à l'administration centrale.
- M. J. R. Francis, des Commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affecté le 22 octobre 1957 à l'administration centrale.
- M. D. R. Taylor, DFC, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté le 24 octobre 1957 à l'administration centrale.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant et complétant de nouveau la Convention du 4 mars 1942 et le Protocole qui l'accompagne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude fiscale en matière d'impôt sur le revenu, telle qu'elle a été modifiée par la Convention complémentaire du 12 juin 1950.

Instruments de ratification échangés à Washington, le 26 septembre 1957.

En vigueur, le 26 septembre 1957.

Australie

Accord entre le Canada et l'Australie pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Mont-Tremblant, le 1^{er} octobre 1957.

Union Sud-Africaine

Accord entre le Canada et l'Union Sud-Africaine pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Signé à Ottawa, le 28 septembre 1956.

Echange des instruments de ratification à Pretoria, le 11 octobre 1957.

En vigueur le 11 octobre 1957.

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux.

Signé à Ottawa, le 28 septembre 1956.

Echange des instruments de ratification à Pretoria, le 11 octobre 1957.

En vigueur le 11 octobre 1957.

Multilatéraux

Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme.
Instrument d'accèsion du Canada déposé le 1^{er} juin 1955.
En vigueur le 11 septembre 1957.

Protocole portant amendement du Préambule et des Parties II et III de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, fait à Genève, le 10 mars 1955.
En vigueur le 7 octobre 1957.

La Convention et les Accords suivants furent signés à Ottawa le 3 octobre 1957.

La Convention de l'Union postale universelle, Ottawa 1957.
L'Arrangement concernant les lettres et les boîtes avec valeur déclarée;
L'Arrangement concernant les colis postaux;
L'Arrangement concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage;
L'Arrangement concernant les virements postaux et le Supplément visant le règlement par virement postal des valeurs domiciliées dans les bureaux de chèques postaux;
L'Arrangement concernant les envois contre remboursement;
L'Arrangement concernant les recouvrements;
L'Arrangement concernant les abonnements aux journaux et écrits périodiques;
L'Arrangement concernant les caisses d'épargne.

Publication

Recueil des Traités 1955 No. 27. Accord entre le Gouvernement de l'Irak et les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union Sud-Africaine, de l'Inde et du Pakistan, relatif aux cimetières, tombes et monuments de la Guerre de 1939-1945 appartenant au Commonwealth britannique en Irak.

DOCUMENTS DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ*

Publications imprimées:

Rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, 16 juin 1956-15 juin 1957. A/3594. New-York, 1957. 154 pp. \$1.50. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 1.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Cinquième rapport à l'Assemblée générale (douzième session). A/3624. New-York, 1957. 33 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 7.

Rapport du Comité pour le Sud-Ouest africain à l'Assemblée générale. A/3626. New-York, 1957. 46 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 12.

Rapport spécial du Comité pour le Sud-Ouest africain. A/3625. New-York, 1957. 8 pp. Documents officiels de l'A.g.: douzième session, supplément n° 12A.

Commission des questions sociales. Rapport sur la onzième session (6-24 mai 1957). E/3008, E/CN.5/328. New-York, 1957. 32 pp. Documents officiels de l'ECOSOC: vingt-quatrième session, supplément n° 9.

CIJ

Affaire relative à la tutelle d'une mineure (Pays-Bas c. Suède). Ordonnance du 19 août 1957. 5 pp. (bil.)

BIT

Services nationaux de l'emploi — BELGIQUE. Genève, 1957. 149 pp.

* On peut se procurer les publications imprimées en anglais à la Ryerson Press (209 ouest, rue Queen, Toronto); en français à Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal), agents de vente des publications des Nations Unies au Canada. On peut également les obtenir en anglais des sous-agents suivants: Book Room Limited (Chronicle Building, Halifax); Librairie de l'Université McGill (Montréal); University of Toronto Press and Book Store (Toronto) et Librairie de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver); en français, de la Librairie de l'Université de Montréal (Montréal) et des Presses universitaires Laval de Québec. Certains documents photocopiés sont fournis contre abonnement annuel. On peut obtenir d'autres renseignements en s'adressant à la Section des ventes et du tirage, Nations Unies (New-York) Les maisons University of Toronto Press (Toronto) et Periodica Inc. (5112 rue Papineau, Montréal) distribuent les publications de l'UNESCO. On peut se procurer les publications de l'Organisation internationale du Travail au Bureau canadien de l'OIT, 96, rue Rideau, Ottawa. Publications et documents peuvent être consultés aux bibliothèques dont la liste apparaît à la page 39 du numéro de janvier 1956 d' "Affaires Extérieures."

AFFAIRES EXTÉRIEURES



CANADA

Décembre 1957

Vol. 9 N° 12

• Sous le titre **AFFAIRES EXTÉRIEURES**, le ministère des Affaires extérieures publie chaque mois un compte rendu de son activité ainsi qu'une documentation abondante sur le rôle du Canada dans le domaine international. Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie, de préférence avec indication de source.

Abonnement: **UN DOLLAR** par année (étudiants: 50c.) franco. Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

	PAGE
Les affaires extérieures au Parlement.....	354
Le Canada et les Nations Unies.....	372
La Conférence du Plan de Colombo.....	379
Agence internationale de l'éner- gie atomique — Première conférence générale.....	385
Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.....	391
Nominations, mutations et démissions..	394
Index du volume 9.....	395

Ministère des Affaires extérieures
Ottawa, Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa

Les affaires extérieures au Parlement

Aspects de la politique extérieure du Canada

*Extraits d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
M. Sidney E. Smith, à la Chambre des communes, le 26 novembre 1957.*



Photo: Milne

M. Sidney Smith

Je sais que les Canadiens s'intéressent vraiment à la politique étrangère de notre pays, . . . et je sais également que d'autres gouvernements s'intéressent aussi aux actes et aux programmes du Gouvernement canadien. Nous avons étudié et étudierons à la Chambre des questions de grande importance qu'on peut appeler des questions d'ordre intérieur ou national. Je ne sous-estime d'aucune manière l'importance et la signification de ces choses en observant que la solution des graves problèmes qui se posent aux nations du globe en 1957 intéresse la santé et le bonheur des Canadiens, ainsi que le bien-être et le progrès du Canada.

Dans ce domaine des affaires extérieures, on ne peut s'attendre à trouver des solutions toutes prêtes. Seuls l'abolition de la peur et l'établissement

de la confiance mutuelle parmi les nations fourniront la solution fondamentale, et le Gouvernement s'efforcera de toute manière de les provoquer. Et, pour les provoquer, nous avons besoin de constance, de fermeté et de patience.

Étant donné que je fais aujourd'hui mon premier exposé sur la politique étrangère et comme il se trouve à la Chambre un grand nombre de députés qui débutent comme moi-même, je propose d'esquisser en termes plutôt généraux quelques-unes des relations qu'entretient le Canada avec les autres pays. A l'instar des Canadiens de toute opinion politique, je suis fier de la position de respect et d'influence dont jouit le Canada dans le monde. On nous considère comme l'un des premiers pays de rang moyen dans le monde. Nous avons un rôle important à remplir dans le Commonwealth, dans les affaires des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de tous les autres organismes auxquels adhère le Canada. Le Canada a atteint cette situation grâce à sa puissance grandissante, à son sens des responsabilités et à sa volonté d'accepter ses responsabilités, et aussi, je pense, parce que les Canadiens possèdent une certaine sagesse et maturité de jugement.

Les ressources naturelles du Canada et leur mise en valeur ont contribué à nous valoir un prestige tout à fait hors de proportion avec le chiffre de notre population. Les sacrifices que nous avons faits dans deux guerres mondiales et

ensuite, plus récemment, en vue d'assurer la paix en Corée, au Moyen-Orient et en Indochine, ont ajouté à ce prestige. Et ce que nous avons fourni (j'en parlerai tantôt) en vue d'améliorer le niveau d'existence de diverses régions du monde, de même que notre apport pour alléger les souffrances des peuples dans le besoin, ont également permis au Canada de parler avec confiance et avec autorité.

En outre, je pense que nous apportons à l'étude des solutions concernant les problèmes internationaux des qualités particulières que possèdent les Canadiens. Nous sommes les héritiers de la civilisation européenne et je suis enclin à croire, si j'en juge par l'évolution de notre vie nationale, que nous avons une tendance nationale, ou devrais-je dire naturelle, vers le compromis. C'est en quelque sorte un don que nous avons: Nous sommes pénétrés d'un idéalisme qui a été quelque peu modifié par le scepticisme que certains Canadiens éprouvent lorsqu'ils se rendent compte que la solution de tout problème n'est jamais le résultat de miracles mais d'un effort tenace et énergique.

... C'est avec ces pensées encourageantes et stimulantes à la fois que j'entreprends mes nouvelles fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En pénétrant dans ce domaine, je puis assurer à la Chambre que, tenant compte des bases solides que les divers gouvernements précédents ont posées à nos affaires étrangères, je m'efforcerai de construire à partir de ces bases et, en tant que membre du gouvernement, sous l'égide du premier ministre, je ferai de mon mieux pour ériger à partir de là quelque chose de distinctif et de fructueux.

A ce propos, il est évident que le Canada doit chercher à comprendre les aspirations des autres pays; que le Canada doit s'efforcer de pénétrer les motifs des autres nations, qu'ils soient bons ou mauvais, et travailler en étroite collaboration avec les nations amies. Cependant, les Canadiens doivent penser par eux-mêmes et la politique extérieure du Canada ne devrait pas être le pâle reflet des opinions d'autres pays.

Les Nations Unies

La première mission qui m'a été confiée après ma nomination au Cabinet a été de me rendre aux Nations Unies. C'était, je pense, un excellent début pour moi, parce que j'ai pu ainsi étudier immédiatement dès les premiers jours de ma carrière politique et diplomatique, le mécanisme, les aspirations et les buts de ce vaste organisme.

J'ai pu constater, aux Nations Unies, une certaine curiosité au sujet de l'attitude que le nouveau gouvernement allait adopter à l'égard de l'Organisation; et je ne saurais mieux exposer le point de vue du gouvernement qu'en répétant à la Chambre les paroles que le premier ministre a prononcées à l'Assemblée générale, le 3 septembre 1957. Il a en effet déclaré: "Le Canada conserve la même attitude qu'il a eue depuis avril 1945, avec, je veux le souligner ici, l'appui du parti maintenant au pouvoir. En ce qui concerne le Canada, l'appui aux Nations Unies constitue la pierre angulaire de sa politique étrangère. Nous estimons que les Nations Unies deviendront plus fortes, parce qu'elles représentent la lutte inévitable des nations pour mettre de l'ordre dans leurs relations ainsi que le désir profond de l'humanité de travailler pour atteindre la paix et la justice." Voilà l'attitude de notre pays à l'égard des Nations Unies.

Nous n'avons pas une confiance aveugle dans les Nations Unies. Nous savons que ce n'est pas un instrument parfait . . . Comme le déclarait le secrétaire général dans son dernier rapport annuel, l'ONU n'est pas un super-État. Pouvons-nous nous attendre que cet organisme soit supérieur à ceux qui le composent? L'ONU est, à vrai dire, le microcosme d'un monde imparfait,— un monde qui vit présentement sous la menace constante des armes nucléaires. Cependant, l'ONU a déjà enregistré certains succès, de sorte que je suis enclin à croire qu'elle mérite de s'appeler l'atelier de la diplomatie mondiale.

. . . Devant tous les mauvais présages et les sombres menaces de l'année 1957, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que l'ONU reste encore le meilleur espoir de paix dans le monde. Si les Nations Unies n'existaient pas, il nous faudrait inventer quelque chose de semblable, afin d'avoir une tribune où les représentants de 82 pays puissent se réunir et, face à face, discuter leurs divergences et constater leur accord.

C'est avec une grave satisfaction que nous verrons le Canada siéger pour la seconde fois au Conseil de sécurité, à partir du 1^{er} janvier 1958.

Ma première tâche aux Nations Unies m'a particulièrement réjoui; il s'agissait d'appuyer l'admission de la Malaisie et de lui souhaiter la bienvenue en sa qualité d'État le plus nouveau de l'Organisation. Les Nations Unies ont maintenant un caractère plus universel. Beaucoup de ses nouveaux membres viennent de passer de l'état de colonie à celui de nation. Plus vive encore a été ma satisfaction, en cette occasion, de pouvoir saluer la Grande-Bretagne qui, encore une fois, avait encouragé une colonie à devenir une nation, comme dans notre cas à nous. Je n'ai pu m'empêcher de faire observer que c'était là la remarquable tradition historique de la Grande-Bretagne, alors que l'URSS au contraire, renversant le procédé, réduisait des nations à l'état de colonie.

Le Canada a travaillé et continuera de travailler avec ces nouveaux membres des Nations Unies. Pour ma part, j'ai trouvé que c'était une joie de collaborer avec eux.

Désarmement

Parmi les questions débattues cette année aux Nations Unies, celle du désarmement est peut-être la principale. Les membres de la délégation canadienne et moi-même avons quelque raison de n'être entièrement satisfaits de l'examen qu'on a fait à la douzième session des Nations Unies de ce sujet si important pour l'humanité. Les 24 puissances ont présenté une résolution que le Sous-Comité du désarmement avait rédigée le 29 août 1957 et qui a reçu l'approbation de l'Assemblée générale. L'URSS n'a rallié aucune voix pour s'opposer à cette résolution, sauf celles de ses propres satellites. Certaines se sont abstenus, il est vrai, de voter sur la résolution des 24 puissances; toutefois, j'estime que cette abstention dans bien des cas ne traduit pas une opposition à la résolution mais l'opinion selon laquelle toute résolution présentée et adoptée par les Nations Unies est inefficace, attendu que l'URSS a signifié son refus de collaborer à d'autres négociations au sujet de cette résolution. . . .

Après que la résolution eut été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale mais avec des abstentions, l'URSS a déclaré qu'elle ne participerait pas aux discussions de la Commission du désarmement ou du Sous-Comité. Nous avons été grandement déçus par cette attitude, car la résolution ayant réuni un appui si complet au sein des Nations Unies, nous aurions cru que le vote . . . aurait une influence sur l'URSS car il exprimait une opinion uni-

verselle portant que les Russes devraient réexaminer leur rejet des propositions occidentales.

Nous avons essayé d'expliquer aux Nations Unies que la résolution qui avait été appuyée d'une manière si unanime par l'Assemblée générale ne présentait pas nécessairement pour nous le seul moyen de favoriser le désarmement. Le 23 octobre 1957, je me suis adressé, à la Commission politique, à nos amis russes, pour leur demander d'examiner la résolution et de ne pas croire qu'elle était "à prendre ou à laisser", mais de l'accepter avec notre assurance qu'elle constituerait une base pour des négociations futures. Bien qu'elle ait déclaré d'une manière précise qu'elle ne participerait plus à aucune négociation, la délégation de l'URSS a proposé que la Commission du désarmement soit composée des 82 nations membres des Nations Unies et même que le caractère de l'Assemblée générale se reflète dans la nouvelle Commission du désarmement.

Nous avons tous trouvé cette proposition absolument irréalisable et avons été forcés de conclure qu'elle n'était qu'un geste de propagande. Il serait bien difficile à un organisme de 82 membres de consacrer à l'étude du problème une séance ou une suite de séances sur le désarmement. Mais c'est une proposition que l'URSS a présentée à l'Assemblée générale, qui l'a rejetée.

Même après cela, le Canada, parfois battant la voie et d'autres fois collaborant avec d'autres puissances amies, a essayé encore de trouver moyen d'organiser un groupe bien équilibré et raisonnable qui puisse constituer une commission de désarmement acceptable à l'URSS. Finalement, l'Assemblée générale a été saisie d'une proposition tendant à étendre et élargir les cadres de la Commission du désarmement de façon à inclure les membres du Conseil de sécurité, onze, et le Canada, outre quatorze autres pays. L'Assemblée générale a accepté cette proposition, les trois quarts des États de chaque groupe des Nations Unies y donnant leur assentiment. L'URSS l'a jugée inacceptable, même si à un moment donné de nos négociations nous avons espéré qu'elle la trouverait acceptable.

Maintenant que la Commission plus nombreuse de désarmement est établie, l'URSS dit qu'elle ne participera pas à un débat et notre unique espoir est qu'elle revise son attitude, afin que nous puissions étudier avec elle le moyen de mettre fin à la course aux armements, puisque, comme j'ai essayé de le dire à la Commission politique des Nations Unies (et je ne recherche pas ici aujourd'hui les manchettes sensationnelles), la question se ramène effectivement et au fond à la survivance de l'humanité.

Dans tous ces arguments qu'ils ont exposés à la Commission et à l'Assemblée générale, les Russes n'ont cessé de revenir à leur proposition. La première partie de leur contre-proposition porte que les États membres de l'ONU devraient se résoudre à interdire l'utilisation des armes nucléaires. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai reçu des lettres de nombreux Canadiens qui m'ont écrit: "Quelle proposition louable que celle de la Russie!"

Il faut avouer qu'elle est attrayante et attirante au premier abord. "Interdire l'utilisation des armes nucléaires". Je vous le demande, monsieur l'Orateur et je le demande à la Chambre, pourquoi, alors, ne pouvons-nous pas accepter cette louable proposition? La réponse, brutale, c'est qu'une promesse de ne pas utiliser les armes nucléaires n'est valable que jusqu'à ce qu'une nation décide d'y manquer. Notre sécurité réclame une certaine inspection qui

assurera que les engagements pris à cet égard seront remplis. Le désarmement ne peut s'obtenir par un trait de plume ni par la simple adoption d'une résolution. . . .

Il est évident que les progrès ou découvertes de la science et de la technique posent un nouveau problème urgent en politique internationale. Nous ne pouvons résoudre ce problème seulement en parlant de nos efforts des années passées. Les nouvelles armes scientifiques et les découvertes scientifiques ont déterminé l'urgence de résoudre ces problèmes. Je puis en assurer la Chambre, le Canada s'efforcera par tous les moyens de faire progresser la discussion et les négociations sur le désarmement. Depuis 11 ans, les représentants du Canada poursuivent ces efforts, et nous espérons pouvoir continuer de faire valoir le sentiment du Canada à l'égard d'une question aussi capitale pour l'humanité, au moins en faisant des propositions dans la négociation d'un accord préliminaire avec l'URSS.

La question syrienne

Outre le désarmement, on a étudié des crises politiques. L'une avait trait en particulier à la Syrie. Ce pays a soumis au secrétaire général une résolution prévoyant une discussion de la menace à leur sécurité sur la frontière turco-syrienne. On a tenté divers efforts en vue de négocier à cet égard. . . . Nous soutenions que tout pays, comme la Syrie, devait avoir l'occasion de saisir l'Assemblée générale de tout ce qui lui paraissait menacer sa sécurité. On ne pouvait conclure de là que nous croyons la Turquie, membre responsable de l'OTAN, capable d'agir de façon irresponsable. Nous avons cherché tous les moyens d'établir les faits.

Les honorables députés se rappellent que le roi Saud de l'Arabie séoudite s'est offert comme médiateur. On a laissé entendre aussi que le Conseil de sécurité entrerait en scène. D'accord avec le Japon, le Danemark, la Norvège, le Paraguay, le Pérou et l'Espagne, nous avons présenté une résolution soulignant la disponibilité du secrétaire général en vue de consultations entre la Syrie et la Turquie, disponibilité qui lui permettrait même d'enquêter. C'est alors que la Syrie et la Turquie ont décidé, d'une façon plutôt dramatique, mais non très spectaculaire, de mettre fin au débat.

Je ne crois pas que les journaux aient donné à cette affaire assez de publicité. Ce dénouement résultait en réalité de ce que le secrétaire général a appelé "la diplomatie de réconciliation" des Nations Unies. A l'Assemblée générale a eu lieu cet échange d'accusations et de contre-accusations et sans doute l'URSS a-t-elle estimé . . . que la bataille était perdue sur le plan polémique, et que le jeu de la propagande tournait contre elle et ses objectifs. En vérité la participation des nations du monde à ce débat à l'Assemblée générale a été couronnée par une victoire et c'est la victoire des Nations Unies.

Il serait illusoire, monsieur l'Orateur, de penser que les causes profondes de tension, de même que la fièvre et l'effervescence sont disparues de la région. Nous espérons que la diplomatie et la réconciliation apportées par les Nations Unies pourront de nouveau réussir à abaisser la fièvre et la tension.

La FUNU

Je veux parler maintenant de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. . . . Je puis dire que les états de service de la Force d'urgence des Nations Unies sont une source de vive satisfaction, non seulement pour les

Nations Unies mais pour le monde en général. Les incidents de frontière ont été rares depuis quelques mois. En fait, je me suis entretenu avec le major-général Burns qui m'a dit qu'au cours de ces dernières semaines, il ne s'était produit aucun incident à cette frontière. Il n'est pas douteux que la Force d'urgence des Nations Unies ait contribué au moins à enrayer le mouvement qui aurait pu dégénérer en guerre. Nous, Canadiens, pouvons être fiers de notre participation à cette Force d'urgence, dont le cinquième est constitué par le Canada, qui a fourni 1,200 hommes sur 6,000. Nous pouvons être tout particulièrement fiers du commandant en chef de la FUNU, le major-général E.L.M. Burns. De tous côtés il a été complimenté par les membres de l'Assemblée générale durant le débat qui a eu lieu vendredi matin. Je dirai, dans les termes mêmes dont s'est servi notre premier ministre en s'adressant à l'Assemblée générale en septembre, qu'aussi longtemps que les Nations Unies considèrent la Force d'urgence comme nécessaire dans cette région, le Canada continuera à fournir son appui en y maintenant son contingent.

Dans son dernier rapport annuel, le secrétaire général rappelle le caractère temporaire de cette Force d'urgence, étant donné son mandat restreint à une région particulière, et dit que la valeur d'une telle armée dans de semblables situations a été pleinement démontrée. Je suis enclin à me ranger à cet avis, comme le feraient, d'ailleurs, toutes les délégations occidentales. Dans le rapport en question, le secrétaire général a signalé qu'on pourrait peut-être étudier de concert un plan d'alerte permanente comportant, pour les Nations Unies, des effectifs de paix mobilisables à bref délai. Les petites guerres, les petits conflits peuvent provoquer une conflagration, et s'il était possible d'arriver à un accord sur l'institution de pareils effectifs, ce serait, à mon avis, une initiative extrêmement importante qui ferait des Nations Unies un instrument des plus efficaces pour le maintien de la paix.

L'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies, à titre d'expérience, a entraîné certaines conséquences, dont l'une était d'ordre financier. On a évalué le coût de ce contingent pendant la période comprise entre novembre 1956 et le 31 décembre 1957, à environ 30 millions de dollars. Par rapport à ce montant, les sommes déjà reçues ou définitivement promises font au total 24 millions. Ce chiffre comprend la récente offre de 12 millions de la part des États-Unis et celle d'un million du Royaume-Uni. Il semble donc qu'il doive y avoir pour la période finissant le 31 décembre 1957, un écart d'à peu près 3 ou 4 millions de dollars. On estime qu'en 1958, le contingent coûtera 25 millions de dollars.

J'ai cité ces chiffres sans les trouver trop considérables ni trop élevés par rapport au grand avantage qui découle de l'établissement et du déploiement de ces effectifs le long de la frontière en cause, c'est-à-dire la détente qui empêche toute nouvelle expansion du conflit dans cette région. Vendredi dernier, j'ai présenté à l'Assemblée générale une résolution dont vingt autres nations ont offert de se faire également les parrains. Cette résolution réaffirmait le principe d'après lequel tous les États membres des Nations Unies devaient se partager la responsabilité d'assurer les fonds supplémentaires requis en 1958 pour le maintien de cette force, conformément au barème de cotisation invoqué dans le cas du budget normal de l'ONU. Cette résolution a été adoptée malgré l'opposition du bloc soviétique; elle a été adoptée par une plus forte majorité que nous ne l'avions prévu. Par suite, je puis dire aux députés que le financement de la Force d'urgence des Nations Unies est maintenant assuré.

Réfugiés de Palestine

D'autres questions intéressant le Moyen-Orient continuent d'être le centre de l'attention aux Nations Unies. Une d'entre elles a trait à la situation grave où se trouvent les réfugiés palestiniens et, sous ce rapport, on ne peut dire qu'il se soit accompli de progrès réel depuis un an. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient,—pour le désigner sous son titre complet,—a continué à fournir les rations essentielles et d'autres services de secours; mais la pénurie de fonds a de plus entravé les efforts que l'Office a déployés en vue de maintenir ces services ou de poursuivre de façon méthodique les entreprises restreintes de rétablissement qui sont possibles dans les conditions actuelles.

Je suis heureux de le signaler, le Canada a été, au cours des neuf dernières années, le quatrième des plus grands contributeurs non arabes de secours aux réfugiés de Palestine, et en 1957 il a été le troisième sur cette liste. Nous avons continué d'exhorter les autres pays à appuyer davantage l'UNRWA pour que le niveau de vie de ces malheureux réfugiés ne baisse pas encore. Les prévisions budgétaires de 1957-1958 dont la Chambre est maintenant saisie demandent l'approbation d'une contribution canadienne de \$750,000, à l'UNRWA pour la période de 18 mois qui se terminera le 31 décembre 1957. Quand les prévisions budgétaires de 1958-1959 seront soumises à la prochaine session du Parlement, on lui demandera d'approuver une participation canadienne d'un demi-million à l'UNRWA . . . (pour 1958).

Avant de laisser la question des Nations Unies, je signale certaines autres participations aux programmes extra-budgétaires des Nations Unies. Les montants suivants figurent dans les prévisions budgétaires de 1957-1958 dont la Chambre est saisie pour couvrir l'apport du Canada à ces programmes des Nations Unies durant l'année civile 1957. Dans les prévisions budgétaires de 1958-1959, le gouvernement demandera au Parlement d'approuver des participations du même ordre pour les programmes de ces organismes durant 1958.

Voici ces montants. Outre la contribution à l'UNRWA, signalons les 2 millions au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, la somme de \$200,000 au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés et la somme de \$650,000 au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Toutes ces contributions sont à la même échelle que celles qu'approuvait l'ancien Parlement. . . .

Des négociations sont en cours actuellement aux Nations Unies,—le ministre des Finances en a parlé à la Chambre la semaine dernière,—sur l'octroi d'une aide financière, non seulement aux nations du sud-est et du sud de l'Asie, mais partout dans le monde. Cette aide n'entre pas dans le cadre du Plan de Colombo. Le vote négatif du Canada au Conseil économique et social à propos du SUNFED n'indique pas que le Canada n'appuiera pas une proposition qui viendrait à découler, comme je l'espère, de ces négociations.

Plan de Colombo

Si je puis passer des Nations Unies au Plan de Colombo, je doute, monsieur l'Orateur, qu'il y ait sur toute la scène internationale une seule tâche entreprise par le Canada qui mérite une approbation plus complète et un plus entier appui des Canadiens de toutes conditions sociales et de toutes affiliations politiques. Aucun homme raisonnable ne peut douter des avantages que ce genre d'entreprise apporte. . . .

Deux de mes collègues, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) et l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) se sont rendus dernièrement dans le Sud et le Sud-Est asiatiques. De retour à Ottawa, les deux m'ont parlé de la lutte incessante que mènent les pays sous-développés de cette partie du monde pour relever leur niveau d'existence. L'honorable député de Saint-Jean-Ouest, qui a assisté à ma place à la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo à Saïgon, peut témoigner des bienfaits qui découlent des sommes que le Canada y a affectées à diverses entreprises.

Ces subventions, honorables députés,—et je le déclare du fond de mon être,—ne sont pas des aumônes. Nous devrions réellement les considérer comme un moyen d'aide. Notre investissement dans le Plan de Colombo présente un autre caractère. La famine, la détresse et les niveaux de vie très bas constituent le meilleur terrain de troubles et d'agitations et pourraient constituer, ainsi qu'on l'a vu quelquefois, un terrain propice à la guerre. Il m'est désagréable de parler de cet aspect du problème, mais si quelqu'un songeait à envisager la question au point de vue strictement monétaire, je pourrais lui rétorquer, d'une manière concluante je crois, que plus tard ces pays dans lesquels nous investissons, deviendront de bons clients et ouvriront de nombreuses possibilités pour le Canada. Mais je placerai cet argument au deuxième ou troisième rang. Comme quelques députés, et particulièrement l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson), le savent, le Plan de Colombo a été conçu et réalisé au sein du Commonwealth. Nous avons ici un autre exemple de la création par le Commonwealth d'une initiative qui avec le temps devient une entreprise internationale affermie, tournée vers l'avenir, et rentable. Au sujet de l'aspect administratif commandé par l'application du programme élaboré dans le cadre du Plan de Colombo, il y a et il y aura toujours des discussions entre ingénieurs, administrateurs et économistes. Puis des discussions s'imposeront avec les pays auxquels de l'aide sera offerte, au sujet de leurs besoins. Lorsque des décisions seront prises à ce sujet, monsieur l'Orateur, nous en parlerons, naturellement, à la Chambre.

Au cours de la présente session du Parlement, le 22 novembre, le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement demanderait au Parlement d'approuver, pour 1958-1959, un crédit de 35 millions de dollars. Les crédits qui seront étudiés dans quelques jours prévoient une contribution de \$34,400,000. Nous proposons d'augmenter ce chiffre de \$600,000 en 1958-1959.

Commissions internationales d'Indochine

Je n'ai pas le temps de traiter par le menu les questions intéressant les autres régions du Sud et Sud-Est asiatiques; mais je dirai un mot en passant du travail qu'accomplissent les Commissions internationales d'Indochine. Selon nous, la Commission au Cambodge a à peu près terminé sa tâche. Il s'est présenté des difficultés au sujet de la dissolution de cette Commission. Au Laos, où nous faisons partie de la Commission internationale, après presque trois ans de négociations entre le gouvernement royal et le Pathet Lao, une entente est finalement intervenue en vertu de laquelle le Pathet Lao, qui était maître d'une partie du pays, sera intégré dans la collectivité nationale. Je profite de l'occasion pour dire que nous comprenons très bien le désir du peuple laotien d'en venir à un règlement politique conforme aux conditions prévues dans l'accord de Genève de 1954. Nous espérons qu'il en résultera un Laos vigoureux et le maintien des méthodes démocratiques suivies par le gouvernement royal.

Le Vietnam demeure divisé. C'est dans cette région que l'œuvre de surveillance fournie par la Commission internationale s'est révélée la plus importante pour le maintien de la paix.

En ce qui concerne le Sud et le Sud-Est asiatiques, je répéterai ce que j'ai déjà tenté d'expliquer, à savoir que les récentes visites que les ministres du gouvernement ont faites dans cette région du monde devraient être considérées comme une manifestation de l'intérêt que nous y portons, du vif intérêt que nous portons aux liens qui nous attachent au Commonwealth, de notre désir d'aider les pays en cause à améliorer leur niveau de vie et de notre intention de faire notre part en ce qui concerne le maintien de la paix.

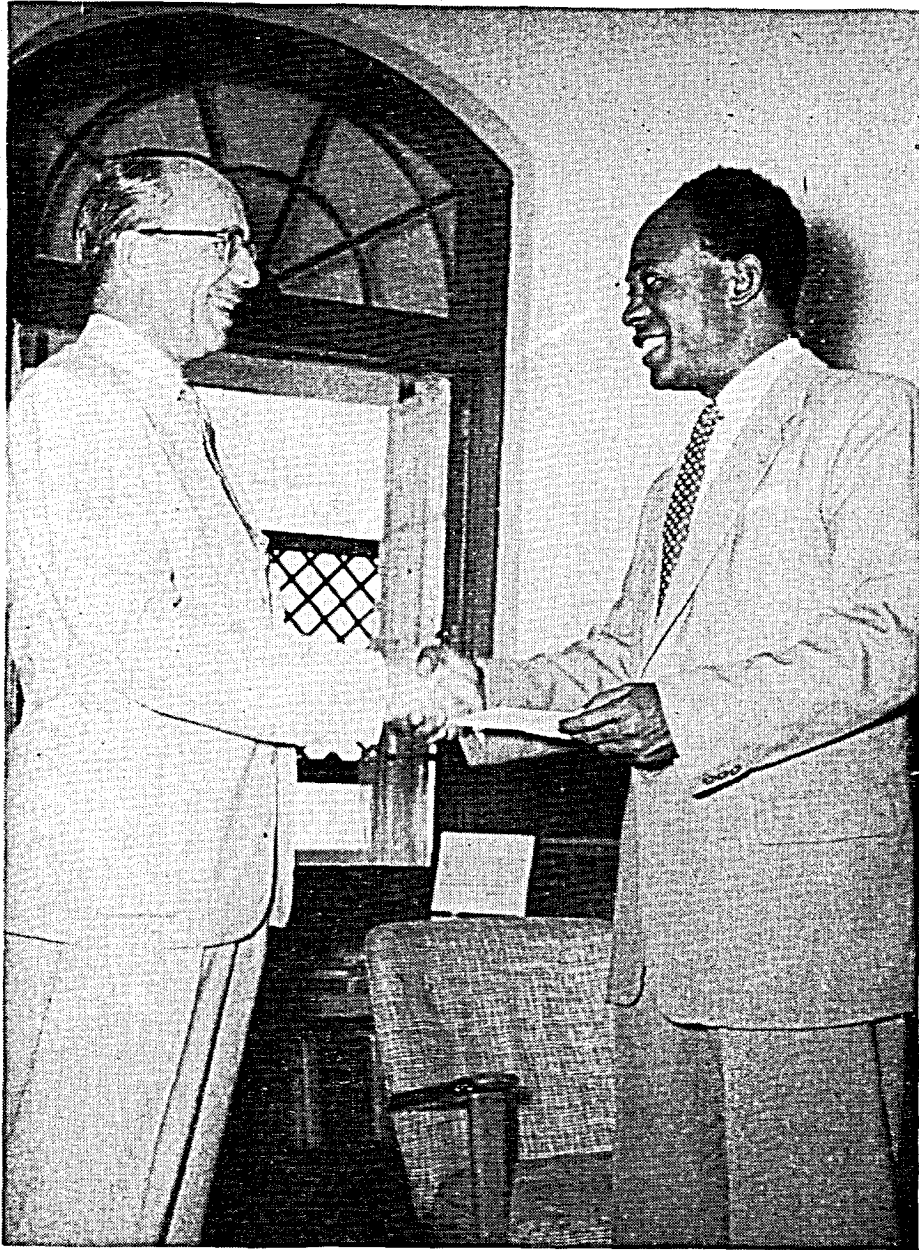
Le Commonwealth

Il y a un moment, j'ai mentionné le Commonwealth. Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse. Une fois rendu à l'ONU à la mi-septembre, on m'a demandé d'assister à une réunion des pays du Commonwealth. Il ne s'agissait pas d'un bloc mais d'un groupe. Je suis sûr que personne dans la salle ne pouvait se rendre compte à quel point j'étais ému, et à vrai dire enthousiasmé d'assister à cette première réunion. Assis autour d'une table en fer à cheval, se trouvaient les représentants de dix nations indépendantes du Commonwealth britannique, hommes et femmes de divers climats, de diverses religions et cultures. Il me semblait,—et c'est là l'explication de ma vive émotion,—que je voyais là une brillante page d'histoire britannique, c'est-à-dire la transformation de diverses colonies en nations. Aucun traité ne les liait entre eux. Je dirais même, faute d'un meilleur mot, qu'il y avait quelque chose de mystique dans leur façon d'adhérer à des idéaux communs de dignité de l'individu, de justice, d'équité et de fair play.

L'Amérique latine

Je me rapproche maintenant de chez nous, monsieur l'Orateur. Je voudrais parler un instant de nos voisins d'hémisphère. Je mentionnerai d'abord nos rapports avec les Républiques latines de l'Amérique du Sud. Aux Nations Unies en septembre dernier, j'ai tenu mes premières conversations, notamment avec les représentants des républiques sud-américaines. Depuis mon arrivée à Ottawa, je commence à mieux connaître les ambassadeurs de l'Amérique latine. Je sais qu'à l'Assemblée et au Conseil des Nations Unies, nos représentants canadiens ont appris au cours des années, à apprécier la force, la sagesse et la perspicacité qui ont constitué l'apport des représentants de l'Amérique latine dans les débats, les délibérations et les décisions de l'Organisation.

J'en mentionnerai, à titre d'exemple, seulement deux: la Colombie et le Brésil ont fourni des bras et du matériel à la Force d'urgence des Nations Unies. Tant la Colombie que le Brésil ont servi trois fois chacun au Conseil de sécurité. Je pense au Brésil d'aujourd'hui, c'est-à-dire au plus grand pays latin du monde, dont la population dépasse celle de l'Espagne, de l'Italie et même de la France, et qui dispose d'immenses richesses naturelles encore à peine exploitées, pays dont l'avenir est plein de promesses. Nous faisons du commerce avec ces pays depuis de longues années, même depuis un siècle, m'a-t-on dit. J'espère que le volume considérable de nos échanges commerciaux actuels avec les nations de l'Amérique latine ne constitue qu'un commencement. Mais ce n'est que pendant les années d'après-guerre, depuis 1945, qu'on a pu noter un échange accru de personnel, de voyageurs et d'hommes d'affaires entre le Canada et cette république d'Amérique latine. Un nombre considérable



REPRÉSENTANT DU CANADA AU GHANA

Le haut commissaire du Canada au Ghana, M. Evan Gill, remet sa lettre de présentation au premier ministre, M. Kwame N'krumah, à l'Hôtel du Gouvernement, à Accra, le 30 octobre 1957.

d'étudiants venus d'Amérique latine fréquentent nos collèges et nos universités. Le nombre des visiteurs et des touristes augmente. L'aviation commerciale a largement contribué à nous faire mieux connaître les pays de l'Amérique latine. Une ligne aérienne mexicaine exploite un service régulier entre Mexico et Windsor (Ontario). Nos propres Lignes aériennes du Pacifique-Canadien comptent maintenant pour un service aérien important des deux Amériques. Ces vingt nations indépendantes jouent un rôle de plus en plus considérable dans les délibérations qui tendent à la solution des problèmes internationaux. J'espère que les relations cordiales qui existent maintenant avec ces vingt nations s'intensifieront et grandiront.

États-Unis

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à notre voisin le plus proche, les États-Unis. Une bienveillante Providence a décidé de la situation géographique de ce pays par rapport au Canada. Avec les États-Unis nous partageons un continent et un héritage commun que nous ont légué des contrées d'outre-mer, un héritage façonné autour d'idées politiques qui sont devenues, dans une certaine mesure peut-être, le noyau central des institutions de nos deux pays. Ces idées, venant de nos deux mères patries,—la Grande-Bretagne et la France,— nous les avons partagées en tant que compagnons d'armes pendant deux guerres mondiales. De nouveau, lorsque nous avons combattu avec les Américains, sous le drapeau des Nations Unies, en Corée, les Canadiens ont pu apprécier la valeur de leurs amis américains.

Nous avons été en relations étroites avec nos voisins du Sud à l'Organisation des Nations Unies et nous avons aussi collaboré avec eux au sein de l'OTAN. Ceux d'entre nous, en particulier, qui se rappellent les années antérieures à la première guerre mondiale se réjouissent de ce qu'ils aient pris la direction du monde au cours des vingt dernières années. Je dois cependant faire observer que parfois, dans la poursuite d'objectifs communs, les moyens que les États-Unis choisissent pour atteindre ces fins peuvent avoir des effets secondaires qui sont nuisibles au Canada et qui dans bien des cas ne sont pas précisés aux Américains et dont, par conséquent, ils n'ont pas parfaitement conscience.

Quand nous considérons que de tels effets peuvent découler de toute action ou inaction des États-Unis et léser ce que nous tenons pour intérêt juste et bien entendu de notre pays et de notre population, nous devons, sans insolence comme sans susceptibilité irréfléchie, demander à nos voisins américains de songer à ces effets. Il n'y a rien de répréhensible ou d'inconvenant à envisager consciencieusement les problèmes ou difficultés séparant de vrais amis. C'est également vrai dans le domaine des relations internationales. A mon avis, ce qui serait répréhensible et inconvenant serait pour nous d'être à l'affût des manques de considération et de monter en épingle les inadvertances. De même, le Canada aurait bien tort, et ce serait une incongruité pour les deux gouvernements, de laisser suppurer de vieilles plaies lancinantes. . . . C'est de cette façon que les mésententes s'accroissent et que l'esprit d'équité des gens et de leurs gouvernements se gauchit. Il peut y avoir eu des problèmes entre nos pays au cours de notre histoire. L'ensemble territorial que forme aujourd'hui le Canada n'existait pas au début, mais ceux qui ont lu la biographie de sir John A. Macdonald par M. Creighton comprendront ce que j'ai dit.

Dès le commencement, des problèmes ont surgi entre nous, et ils ont continué de se poser, par exemple nos difficultés actuelles au sujet des programmes

américains d'écoulement du blé excédentaire. Je le déclare, monsieur l'Orateur, une franchise accompagnée de délicatesse ne mettra pas en danger la véritable amitié entre nos pays. Par dessus tout, il importe au plus haut point, dans l'intérêt de la paix internationale, que le Canada et les États-Unis, en dépit de leur inégalité en matière militaire et économique mais à cause de leur égalité dans le respect pour la dignité de l'homme, ne cessent de donner au monde entier l'exemple de deux nations amies vivant en harmonie.

Puis-je exposer aussi simplement que je le peux ma conception de nos relations avec les États-Unis? Nous devons être amis; mais l'amitié, c'est plus que l'absence d'animosité. C'est un intérêt réel et soutenu pour le bien-être de l'autre.

Ces dernières semaines, . . . le succès remporté par l'URSS dans le lancement du projectile balistique intercontinental et de deux satellites terrestres nous a forcés de reviser nos mesures de sécurité collective. Le choc, car c'en était un, a été salutaire, puisqu'il nous a amenés à reviser notre système de défense collective.

L'OTAN

Les démocraties ont tendance à se laisser aller tant que les événements ne les obligent pas à se ressaisir et, alors, elles se précipitent dans l'action. . . . Il faut nous inquiéter, vu les risques infinis de notre époque, de ce que nous ayons tendance à nous laisser aller quand les tensions cèdent. Notre propension à laisser aller en l'absence de tension peut tenter le sort et, dans ce cas, c'est probablement ce qui s'est produit. Il reste que l'effroyable menace d'une guerre atomique nous a été rappelée, dans des circonstances dramatiques. Tous les États membres de l'OTAN doivent maintenant reconnaître la nécessité de prendre, dans le domaine militaire, des décisions d'une extrême importance au moment même où ils ont à résoudre, sur le plan politique, des problèmes d'une exceptionnelle complexité. . . . Je voudrais dire un mot des problèmes économiques et politiques, croyant en effet que le succès de l'OTAN, face à ces problèmes nouveaux, sera, dans une large mesure, fonction de sa capacité à unir ses objectifs militaires et politiques.

Malgré les accusations soviétiques voulant que l'OTAN soit un agresseur et qu'elle ait été créée à cette fin expresse, il est bien entendu que le seul but militaire de l'OTAN—comme on l'a répété maintes et maintes fois, et ce dont nous n'avons aucune raison de douter,—consiste à décourager les agresseurs éventuels en leur donnant la preuve que, s'ils s'attaquaient à un membre de l'alliance, ils provoqueraient une réaction immédiate et réussie. Comme le disait il y a dix jours, à Ottawa, le général Norstad, l'OTAN possède une capacité extraordinaire de mise en échec d'une éventuelle agression. Il a ajouté, à cet égard, que le fait qu'une autre puissance puisse posséder un projectile balistique nucléaire intercontinental ne saurait en rien modifier cette capacité.

Je n'ignore pas que dans ce domaine les théories sont très nombreuses, voire contradictoires. Je voudrais simplement énoncer ici le sentiment du gouvernement. Nous estimons, nous sommes même convaincus, que la valeur de l'OTAN, en tant que frein à l'agression, reste intacte et qu'il incombe à ceux d'entre nous qui se sont groupés sous son égide d'exploiter les occasions qui s'offrent à nous de réaliser une collaboration plus étroite dans les domaines militaire, économique et scientifique.

Nous devons chercher à intensifier la collaboration par l'échange plus considérable de renseignements scientifiques et techniques et par la stimulation de l'enseignement scientifique et de la recherche dans les pays de l'OTAN. Nous devrions être à même de constater que la collaboration peut être intensifiée dans la production économique des armes modernes. Les problèmes militaires occuperont une grande partie de l'ordre du jour de la réunion de l'OTAN qui doit avoir lieu à Paris le mois prochain. Dans l'esprit de bien des gouvernements et de bien des peuples cependant, cette réunion sera jugée par ses réussites dans le domaine non militaire tout autant que par ses réalisations dans le domaine militaire. Vu l'avance constante de la menace communiste, l'OTAN doit évoluer avec le temps dans le domaine politique.

Il importe pour nous de l'OTAN d'intensifier et d'étendre notre participation militaire. Cependant, ce n'est pas suffisant. Il est essentiel que nous travaillions de concert à améliorer nos organismes de consultation et à favoriser l'intimité de notre compréhension interne. Ce sont des obligations auxquelles nous ne pouvons échapper et auxquelles nous devons nous conformer, mais ce sont des obligations restreintes. Si nous limitons notre activité à l'OTAN pour nous acquitter de ces obligations, ce serait restreindre notre propre interdépendance en tant que membres de l'OTAN, sans nous rendre compte que la vigueur et la puissance de cette alliance dépendent de ses relations avec le monde extérieur. Autrement dit, il existe une interdépendance globale à notre époque de découvertes scientifiques et de ferment nationaliste, et il importe pour nous et pour l'OTAN que nous ne méconnaissions pas cette nécessité.

Personne ne doit songer à relâcher la défense à l'heure actuelle. Aucun esprit prudent ne peut nier la nécessité de mesures d'assurance-défense. Ce que je veux dire c'est que l'OTAN, en tant qu'organisme de sécurité, donnera de bons résultats dans la mesure où ses programmes politiques seront élaborés et exécutés avec intelligence.

Je passe pendant quelques instants, pour donner un exemple, au problème (de l'activité soviétique dans les) États neutres qui n'ont pris aucun engagement. Voilà un des graves dangers qui ne cessent de s'accroître. Dans quel sens ces pays s'orientent-ils? S'orientent-ils vers les Russes ou vers l'Ouest? Les membres de l'OTAN ne peuvent pas feindre d'ignorer ce problème et pourtant l'OTAN comme telle n'est peut-être pas bien outillée pour s'occuper d'un tel problème. . . . Si les pays asiatiques et les pays africains qui ne sont pas engagés ne souhaitent pas plus que nous l'extension de l'hégémonie de l'URSS sur d'autres pays, eu égard aux relations qu'ils ont eues de tout temps avec l'Occident et à leur désir d'éprouver leur statut de nouvelles nations indépendantes, ils peuvent penser que les mesures prises par l'OTAN visent notre sécurité,—c'est bien le cas, d'ailleurs,—mais ils ne les adopteraient pas nécessairement de tout cœur pour eux-mêmes.

Nous devons reconnaître aussi que nationalisme n'est pas nécessairement synonyme de communisme dans ces nouveaux pays, mais nous devons aussi nous rendre compte que les communistes ont exploité le nationalisme. Ce sont des risques qui existent réellement dans les relations avec ces pays non engagés. Ces populations peuvent succomber aux cajoleries et à l'attrait plausible et insidieux des méthodes soviétiques, mais nous devons les respecter en tant que nations indépendantes. Nous devons travailler avec elles et leur faire comprendre que nous les considérons comme nations indépendantes et tâcher d'établir avec elles des rapports empreints de maturité et de sagesse. Autrement dit, à

moins que nous ne leur donnions l'assurance, par nos paroles et par nos actes, que notre participation à l'OTAN et notre participation au Commonwealth et aux Nations Unies se complètent plutôt qu'elles ne s'opposent, nous n'aurons peut-être pas beaucoup d'attraction pour ces pays.

Le Canada est une puissance moyenne ayant des attaches dans les trois associations: OTAN, Commonwealth et Nations Unies. Il a, à mon avis, une raison particulière d'éviter de compter exclusivement sur l'une ou l'autre de ces organisations comme unique instrument ou intermédiaire de sa politique étrangère.

J'en viens maintenant à mon dernier point à propos de la réunion projetée de l'OTAN, à Paris, en décembre. La Chambre ne s'attend pas,—même si elle s'y attendait, je ne pourrais pas le faire,—que je lui indique les articles précis du programme, ni l'issue probable des délibérations. Je me préoccupe davantage d'indiquer à la Chambre les principes généraux qui doivent, à mon avis, guider notre attitude à cette réunion. . . . Nous devons commencer par reconnaître que des efforts nouveaux et intensifiés de collaboration militaire et scientifique sont essentiels; nous devons être prêts à faire notre part pour assurer cette collaboration. Deuxièmement, étant donné les malheureux événements des deux ou trois dernières semaines, il nous faut renouveler notre détermination de nous consulter franchement sur des questions qui ont causé, ou causeraient vraisemblablement, des dissensions au sein de l'OTAN. Troisièmement, pour revenir au point que j'ai abordé il y a quelques instants nous devons assurer aux pays qui ne font pas partie de l'OTAN qu'ils n'ont à craindre aucune agression de notre part, que loin de considérer cette prochaine réunion comme une fin en elle-même, le monde entier, y compris le Canada, y voit un symbole de notre détermination de nous protéger et, ce qui n'est pas moins important, de l'intérêt sincère et soutenu que nous apportons à la recherche de solutions pacifiques et définitives aux problèmes qui nous séparent du monde communiste.

J'ai tenté d'exposer à la Chambre une esquisse des relations du Canada avec les autres pays. Rien de ce que j'ai dit ne doit obscurcir notre ferme résolution de réduire la tension entre l'Ouest et l'URSS. Aucune personne en pleine possession de ses facultés ne voudrait courir le risque de fermer toute issue à la possibilité de la coexistence. Pourtant,—les deux idées ne sont pas incompatibles—il ne faut pas nous laisser prendre à la propagande, ni nous laisser endormir dans une satisfaction béate par des déclarations vides de sens, comme on l'a fait après la réunion de Genève. Nous devons demeurer en état de défense jusqu'au jour que nous espérons, c'est-à-dire jusqu'au jour où une réelle confiance mutuelle sera possible entre l'Ouest et l'Est. J'ajoute qu'il nous faudra des preuves convaincantes que l'URSS a renoncé à sa politique de domination. Il ne faudrait pas que l'URSS utilise la coexistence pour camoufler son œuvre subversive dans les pays libres. Ce que j'ai voulu dire, monsieur l'Orateur, c'est que nous ne devons négliger aucune précaution, tout en gardant la main tendue.

Discours sur le désarmement

Parmi les orateurs qui ont pris la parole à la Chambre des communes le 26 novembre 1957, au cours du débat sur le désarmement, se trouvait M. W.A. Nesbitt, adjoint parlementaire au premier ministre et vice-président de la délégation du Canada à la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Voici les parties essentielles du discours de M. Nesbitt:

Je me propose ce soir, monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur les affaires extérieures, de traiter exclusivement du désarmement, question qui revêt une grande importance et soulève un grand intérêt non seulement au Canada mais partout dans le monde. J'aimerais saisir cette occasion de parler de cette question car, au cours des huit dernières semaines, j'ai eu l'honneur de remplir les fonctions de vice-président de notre délégation aux Nations Unies et de suivre toute l'affaire de très près.

Les négociations de désarmement du Sous-Comité, qui s'est réuni l'été dernier à Londres, ont pris fin brusquement au début de septembre lorsque le représentant soviétique, M. Zorine, a rejeté les propositions de désarmement partiel soumises par les quatre puissances de l'Ouest dans un projet présenté le 29 août. Cette brusque suspension des travaux du Sous-Comité a manifestement inquiété considérablement de nombreux pays lors de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 septembre dernier. Les déclarations d'ouverture de toutes les grandes puissances siégeant à cette Assemblée laissaient percer cette inquiétude. Parlant au nom du Canada le 23 septembre, le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a exprimé l'espoir que la session actuelle de l'Assemblée des Nations Unies prendrait à l'avenir le nom de l'Assemblée du désarmement. Ces paroles ont été citées avec enthousiasme par un certain nombre d'orateurs suivants, et je pense que d'une manière générale le débat s'est ouvert dans une atmosphère assez optimiste.

Le débat a porté en général sur la résolution du 11 octobre présentée par vingt-quatre des principales puissances. La résolution était fondée en grande partie sur les propositions occidentales formulées le 29 août au Sous-Comité, lequel a siégé à Londres.

Cet après-midi l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) a demandé au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures d'exposer ces propositions par le détail. Je pourrais peut-être rappeler ce soir les propositions qui composent la résolution des vingt-quatre puissances. Elles sont évidemment condensées, mais je crois qu'elles vont au cœur du problème. La résolution était fondée sur les six points suivants:

1. La suspension immédiate des essais nucléaires accompagnée d'un mode de contrôle suffisant pour assurer la réalisation de cet objectif.
2. La cessation, aussi appelée suppression, de la production des matières fissiles aux fins d'armement.
3. La réduction des stocks d'armes nucléaires.
4. La réduction graduelle et contrôlée des forces armées et des armements, c'est-à-dire des armements classiques, domaine où l'accord était presque acquis.
5. L'aménagement progressif d'un réseau de protection terrestre et aérien contre les attaques par surprise.
6. L'étude d'un régime d'inspection propre à assurer que seuls des objets destinés à des fins pacifiques et scientifiques seraient envoyés dans l'espace.

Les six points de cette résolution formaient un ensemble plus complexe que tout autre projet de l'avant par l'URSS. Ils constituaient en effet une série de propositions concrètes sur lesquelles les puissances occidentales et leurs alliés négociaient depuis des mois en vue d'un accord. En sa qualité de membre du Sous-Comité, le Canada a participé à l'élaboration de la résolution dont il fut aussi l'un des parrains.

Les résolutions soviétiques étaient, par contraste, toutes simples. Leur ton était celui de la propagande et leur essence absolument incontrôlable. Bref, l'Union soviétique a soumis deux propositions. La première interdisait les armes nucléaires pour cinq ans. Ça ne voulait rien dire, évidemment, car il ne s'agissait que d'une promesse invérifiable, valable jusqu'au jour où l'on y manquerait. Cette résolution n'a recueilli que onze voix.

La seconde proposition soviétique demandait la cessation immédiate des essais, indépendamment de toute autre mesure de désarmement. Il devint tout à fait évident que bien des pays étaient attirés par une telle proposition. L'Inde avait soumis une résolution fort semblable et le Japon a présenté une résolution de compromis en vertu de laquelle l'objectif d'une suspension temporaire des essais nucléaires s'ajoutait à celui de négociations visant à une surveillance suffisante et à un régime d'inspection afin de contrôler cette suspension. La proposition de l'Inde a donné lieu à un vote de 22 voix pour, 38 contre et 20 abstentions. La proposition du Japon qui s'est heurtée à l'opposition du bloc soviétique et de l'Ouest a été rejetée par un vote de 18 voix pour, 32 contre et 31 abstentions. Le Canada a voté contre toutes ces propositions, jugeant, comme bien d'autres pays, que la question de la suspension des essais nucléaires ne peut se régler que dans le cadre d'un accord plus général de désarmement qui fasse quelque chose pour résoudre le problème plus fondamental de la course aux armes nucléaires.

Peut-être à cause des réserves que formulaient bien des pays sur des questions comme la suspension des essais nucléaires, le débat sur le désarmement a suscité peu d'enthousiasme au début. Pendant quelque temps, un nombre insuffisant de représentants voulaient prendre la parole et même s'il était évident que la résolution des vingt-quatre puissances allait obtenir une majorité suffisante, bon nombre de pays qui ne s'étaient

pas engagés contestaient l'avantage de demander l'appui de l'Assemblée à une thèse qui était essentiellement celle d'un seul camp, et à l'égard de la guerre froide seulement.

Beaucoup de nos alliés ont été lents à faire connaître leur appui, comme s'ils attendaient plus de précisions sur l'attitude de l'Ouest. Voilà pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans l'exposé qu'il a fait de l'attitude du Canada devant la Commission le 23 octobre dernier, a souligné à maintes reprises que, même si le Canada s'était fait le parrain du projet de résolution des vingt-quatre puissances et en réclamait l'adoption, il demeurerait sans parti pris. J'aimerais citer un bref extrait des observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à la Commission politique des Nations Unies, qui discutait alors la question du désarmement:

Le Canada est sympathique à toutes les possibilités de l'améliorer. Ne soyons pas inflexibles à cet égard. Au Canada, nous ne disons certainement pas que les propositions particulières auxquelles nous adhérons soient les seuls moyens de réaliser au moins un peu de progrès vers le désarmement. Le Canada a été le coparrain de projets de désarmement partiel; mais, je le répète, nous ne les considérons pas nécessairement comme le dernier mot.

L'attitude dépourvue de raideur du Canada a été accueillie avec enthousiasme par les représentants d'un grand nombre de pays, y compris la Norvège, le Mexique, le Pakistan, Israël et le Népal. Il est intéressant de noter, plus particulièrement, que dans les observations qu'il formulait à la fin, le représentant des États-Unis, M. Henry Cabot Lodge, affirmait que son pays s'associait dans une large mesure à ce qu'avait dit précédemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Lodge, ambassadeur des États-Unis, a ajouté que son pays souhaitait également la franchise et la souplesse et qu'il ne dirait pas que nos propositions, c'est-à-dire la résolution des vingt-quatre puissances, étaient le dernier mot. Ce ne serait probablement pas trop dire que cette attitude souple ait contribué à rallier les nombreuses voix en faveur de la résolution des vingt-quatre puissances. Celle-ci a, soit dit en passant, reçu 57 voix pour, 9 contre (représentant le bloc soviétique), avec 15 abstentions. Ce vote a été maintenu lorsque le projet de résolution a été renvoyé par la Commission politique à l'Assemblée générale.

Le résultat aurait été fort satisfaisant pour l'Occident et le Canada, n'eût été la déclaration emphatique des Soviétiques, juste avant qu'on passe au scrutin, annonçant qu'ils ne reviendraient participer aux travaux ni de la Commission du désarmement ni de son Sous-Comité. Peu avant, la Russie avait présenté un projet de résolution tendant à l'établissement d'une commission permanente de désarmement composée des 82 membres des Nations Unies, et qui serait chargée d'étudier de façon continue et tout à fait publiquement le problème du désarmement. Il est difficile de croire que l'URSS souhaite réellement que cette commission soit instituée ou que cette motion soit autre chose qu'un geste de propagande.

Composition de la Commission

Examinant la déclaration soviétique du point de vue canadien, M. Nesbitt souligne que:

Nous avons toujours estimé que la composition de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité était en cause. Un mois plus tôt, notre premier ministre, parlant du Sous-Comité du désarmement, déclarait à l'Assemblée générale:

Nous estimons que nous pourrions obtenir un résultat salutaire en nous assurant la participation d'autres puissances; celles-ci pourraient être en mesure de nous aider à en arriver à un accord irréalisable jusqu'ici. Je dirai cependant que le choix des membres supplémentaires ne devrait pas se fonder uniquement sur la géographie car tous les membres ne sont pas également en mesure de nous aider à atteindre l'accord que nous escomptons tous avec tant d'ardeur.

Certains de nos alliés avaient déclaré au cours du débat que ni la Commission ni le Sous-Comité ne devraient s'accroître de nouveaux membres, mais nous avions pris soin, dans nos dernières observations du 4 novembre dernier, de laisser la porte ouverte à toute autre discussion à ce propos.

Passant en revue les efforts du Canada pour résoudre le problème, M. Nesbitt déclare:

Le 6 novembre, nous nous sommes donc contentés de faire une déclaration prudente à la Commission politique, immédiatement avant le vote. J'ai formulé alors quelques remarques que j'aimerais consigner au compte rendu, parce que, me semble-t-il, elles cadrent bien avec ce que je dis présentement:

Nous ne croyons pas que la grandeur ou la composition de la Commission du désarmement et du Sous-Comité ait été l'obstacle majeur qui a fait échec à l'ac-

cord. Mais en même temps, nous ne croyons pas qu'une modification quelconque des organismes de désarmement des Nations Unies ferait inévitablement obstacle du moins à la possibilité de reprendre les négociations. . . . Notre attitude fondamentale en face d'une modification possible des organismes de désarmement a été définie par le premier ministre Diefenbaker dans la déclaration qu'il a faite lors du débat général du 23 septembre. Il a précisé à ce moment que nous n'étions certainement pas opposés en principe à associer d'autres pays aux conférences sur le désarmement si cette concession pouvait améliorer les perspectives de succès. Toutefois, si la possibilité même de poursuivre simplement les négociations est maintenant anéantie, alors la bonne volonté d'accepter un arrangement raisonnable s'impose d'autant plus.

Ainsi que nous l'espérons, cette déclaration a été chaudement accueillie par un grand nombre de pays, y compris certains de nos alliés de l'OTAN. Très peu de temps après, nos alliés du Sous-Comité nous ont indiqué qu'ils ne seraient pas opposés à une extension raisonnable de la Commission du désarmement. . . .

Il a été d'abord convenu que l'adjonction de cinq nouveaux membres pourrait être raisonnable. Des rumeurs ont immédiatement commencé à circuler au sujet de nos négociations, comme cela arrive là-bas, et maints pays ont donné à entendre que si la Commission devait élargir ses cadres, leur propre région, ou plus précisément, dans certains cas tel pays, n'en devait pas être écarté. Nos alliés du Sous-Comité eux-mêmes ont donc demandé qu'on ajoute non pas cinq nouveaux membres mais dix. Ces dix étaient l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, la Birmanie, la Tchécoslovaquie, l'Inde, l'Italie, la Tunisie et la Yougoslavie.

Il était entendu que pour être efficace une telle résolution prévoyant l'expansion de la Commission, devrait unir et non diviser l'Assemblée, ou du moins la partie de l'Assemblée étrangère au bloc soviétique. Ainsi donc, de concert avec nos alliés, nous nous étions tenus en rapport constant avec l'Inde et les autres nations à la tête des pays non engagés. Nous avons même établi certains contacts, je puis le dire, avec la délégation soviétique, qui avait fait clairement comprendre qu'elle ne s'engagerait pas d'avance à accepter quelque résolution que ce soit. Il nous est arrivé de croire que nous pourrions établir une liste des pays acceptables à toutes les puissances intéressées. Toutefois, après des négociations qui ont duré plusieurs jours, il est apparu de plus en plus clairement à la délégation canadienne que, quelles qu'aient été à ce sujet nos propres vues, il serait extrêmement difficile de recueillir un accord préalable de tous nos alliés du Sous-Comité d'une part et, d'autre part, de tous les grands pays non engagés. Ainsi donc, afin, si j'ose dire, de mettre à la mer, nous avons présenté avec le Japon une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée était priée "d'agrandir la Commission du désarmement en y ajoutant dix États membres qui, pour la première année seront du 1^{er} janvier 1958 au 1^{er} janvier 1959. . ." Suivait la liste des dix pays dont j'ai déjà parlé. Nous voulions par là, pour reprendre l'expression d'un éminent homme d'État d'autrefois, "voir venir" et juger la réaction de l'Assemblée devant cette résolution.

Nous n'avons pas été étonnés d'apprendre que même chez certains de nos alliés de l'OTAN, on a eu alors l'impression que, si notre résolution était en elle-même excellente, elle n'allait peut-être pas assez loin et qu'il était peut-être possible d'en arriver à une liste plus équitable et plus satisfaisante des pays. Bref, monsieur l'Orateur, nous avons poursuivi avec la même intensité nos négociations, après la présentation de notre résolution qu'avant. Par deux fois, la mise en délibération de notre résolution a été renvoyée à plus tard et, une autre fois, l'Assemblée s'est ajournée à cette fin.

On a fini par comprendre clairement que l'Inde, la Suède et la Yougoslavie consentiraient à accepter des modifications à notre proposition de résolution, modifications auxquelles nous avons d'ailleurs songé nous-mêmes, soit l'adjonction de quatre autres États: l'Égypte, le Mexique, la Norvège et la Pologne. Lorsqu'il a été clairement entendu que cette modification était acceptable à tous nos alliés du Sous-Comité, nous avons déposé une version revue et corrigée de notre proposition, jugeant ce texte beaucoup plus satisfaisant, en ce sens qu'il prévoyait l'adjonction de ces quatorze pays, ce qui donnait à cette Commission du désarmement vingt-cinq États membres en tout. Nous étions particulièrement contents d'avoir gagné à notre projet de résolution l'appui de toutes les petites puissances directement concernées, c'est-à-dire le Canada, l'Inde, le Japon, la Suède et la Yougoslavie. Par la suite, le Paraguay s'est joint aux parrains de la résolution en tant que représentant des pays de l'Amérique latine.

Étudiant les réactions que ce projet a provoquées, M. Nesbitt a signalé qu'on espérait que l'Union Soviétique ne s'y opposerait pas et qu'elle consentirait à retourner à la Commission du désarmement. "Cependant, ce n'est pas ce qui est arrivé", a dit M. Nesbitt. A la dernière minute, la délégation de l'Albanie a proposé un amendement comportant l'addition, aux quatorze pays déjà sur la liste, de sept autres pays: Autriche, Bulgarie, Ceylan, Finlande,

Indonésie, Roumanie, Soudan. Appuyant cet amendement, le représentant de l'URSS a précisé que son Gouvernement ne reviendrait au sein de la Commission élargie du désarmement que si le projet en question était accepté.

Décrivant la mise aux voix de cette proposition, M. Nesbitt a poursuivi:

La mise aux voix de notre projet de résolution et de la proposition soviétique a révélé que l'Union soviétique s'était laissée complètement isoler sur cette question. Bien des pays "neutres" s'étaient offusqués de ce brusque refus soviétique d'un sérieux compromis auquel on était parvenu après beaucoup de laborieuses négociations. La Yougoslavie en particulier a dit son "regret" de ce que notre projet de résolution n'ait pas reçu l'approbation générale. Par suite de cette déception, la Yougoslavie s'est abstenue de voter à la mise aux voix. Après le rejet de l'amendement albanais par 38 voix contre 19, 19 membres s'étant abstenus de voter, notre projet de résolution fut adopté par l'impressionnante majorité de 60 voix contre 9, onze pays s'étant abstenus de voter. Seul, le bloc compact des pays soviétiques s'est prononcé contre notre projet de résolution. Il y a peut-être lieu de signaler que ce projet avait l'appui de la plupart des pays asiatiques et de presque tout le groupe arabe, y compris l'Égypte, la Jordanie et la Syrie. La proposition soviétique d'une commission permanente de 82 membres n'a obtenu que les 9 voix du propre bloc soviétique.

Conséquences de ce débat

M. Nesbitt en est venu ensuite aux conséquences d'ensemble de ce débat prolix sur le problème de l'extension de la Commission. Il a commenté les résultats obtenus grâce aux efforts du Canada et il a déclaré:

Si la Russie persiste dans son refus de négocier, on peut très bien se demander à quoi ont abouti les efforts du Canada à ce propos. L'honorable député d'Algonia-Est (M. Pearson) songeait probablement à cela cet après-midi quand il a prononcé son discours. Nous avons du moins donné une preuve concrète de bonne volonté en acceptant de faire des concessions raisonnables afin que des pourparlers sérieux puissent se continuer sur cette question d'une importance capitale. Personne ne peut dire que l'opiniâtreté de l'Ouest a fait obstacle au progrès des négociations sur le désarmement au sein des Nations Unies. . . .

Évidemment on ne gagnerait rien à permettre que la Commission devienne un simple moyen de propagande soviétique. Au cours de nos négociations, nous avons toujours à l'esprit ce danger. Cependant, depuis l'adoption de notre résolution, tous nos alliés du Sous-Comité nous ont dit qu'ils n'entretiennent aucune appréhension au sujet de la composition de la nouvelle commission. . . .

La nouvelle Commission du désarmement qui est maintenant plus nombreuse et se compose de vingt-cinq membres n'empêche pas de nouvelles réunions d'un Sous-Comité moins nombreux. Si les principales puissances intéressées en conviennent, il pourra y avoir de nouvelles réunions de l'ancien Sous-Comité ou même d'un nouveau comité. . . .

Pour conclure, M. Nesbitt a mis en relief le fait qu'en se refusant de façon systématique à prendre part aux débats sur le désarmement, l'Union Soviétique indique clairement aux autres nations qui est responsable du cercle vicieux où l'on risque de tourner en rond. Il a déclaré:

On peut encore se demander si l'Union soviétique peut se permettre de boycotter une commission où des pays comme l'Inde, l'Égypte et la Yougoslavie sont venus entendre l'URSS défendre son attitude à l'égard du désarmement. Grâce à notre résolution, si l'URSS boycotte la Commission, elle n'aura plus aucune raison respectable de le faire. Elle ne s'attirera certainement pas les sympathies des pays non engagés. L'Ouest par contre sera en mesure de faire comprendre beaucoup plus clairement son propre point de vue.

A l'occasion du vote sur notre résolution, l'URSS était déjà isolée de ces pays non engagés. Beaucoup d'autres pays nous ont abordés pour nous exprimer la gratitude et le soulagement qu'ils éprouvent à constater qu'une résolution saine et constructive visant à agrandir la Commission avait été présentée et adoptée. Cela signifie en effet que l'Assemblée a fait ce qu'elle pouvait pour encourager les négociations sur le désarmement; et maintenant il incombe carrément à l'Union des Républiques socialistes soviétiques de justifier son attitude. . . .

Le Canada et les Nations Unies

La Force d'urgence des Nations Unies

Le 22 novembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a étudié et adopté un projet de résolution, présenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et appuyé par vingt autres pays, relatif au financement de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

Par cette résolution, l'Assemblée note avec satisfaction le rapport que le secrétaire général a soumis le 9 octobre 1957 au sujet de la FUNU, approuve sa proposition visant à répartir les frais entre les États participants et les Nations Unies et décide que les fonds dont on aura besoin en 1957 et en 1958 seront prélevés par l'imposition d'une quote-part à tous les États membres. (Les fonds recueillis par cette méthode seront de l'ordre de 3 ou 4 millions en 1957, et de 25 en 1958, déduction faite de l'"aide spéciale" offerte par les États-Unis (12 millions), par la Grande-Bretagne (un million) et par divers autres pays). Cinquante et un pays, dont Israël et la Jordanie, se sont prononcés en faveur de la résolution, onze s'y sont opposés (bloc soviétique, Chili et Équateur), tandis que dix-neuf se sont abstenus (les autres États arabes, dont le Maroc et la Tunisie, le Cambodge, la Chine, l'Éthiopie, le Guatemala, la Malaisie, le Népal, Panama et le Salvador).

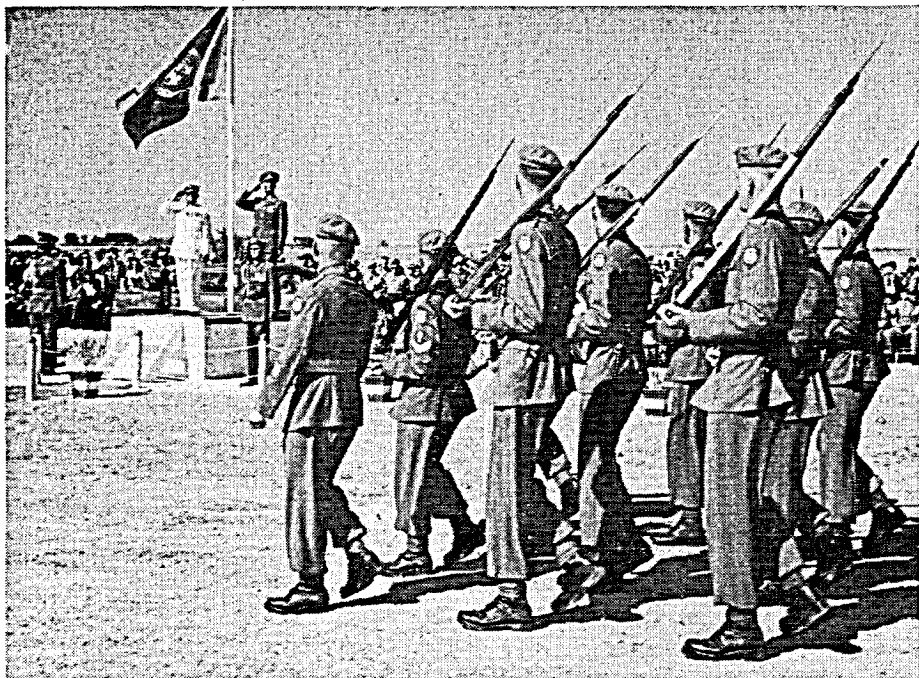
Au cours du débat sur la résolution, la plupart des orateurs ont loué la Force d'urgence, dont l'action au Moyen-Orient est d'une grande utilité. Les représentants du bloc soviétique ont été les seuls à s'opposer en principe à l'existence de la Force. Ils ont exposé de nouveau leur thèse voulant qu'en vertu du chapitre VII de la Charte, la création d'une force armée des Nations Unies relève exclusivement du Conseil de sécurité.¹

La raison apparente de la majorité des abstentions, c'est qu'on a jugé imparfaite la mise en œuvre de la résolution du 2 février 1957 prévoyant que des éléments de la Force d'urgence "seraient placés de part et d'autre de la ligne de démarcation de l'armistice entre l'Égypte et Israël". Certains États se sont abstenus ou ont voté contre la résolution à cause des obligations financières que leur imposerait sa mise en œuvre.

Le Canada et la Force d'urgence

Tant au cours du débat que pendant la discussion préalable, le Canada a aidé puissamment à l'adoption de la résolution sur la Force d'urgence, ce qui est fort logique, puisque notre pays s'intéresse beaucoup à la FUNU depuis sa fondation. On se souviendra que la première résolution (celle du 4 novembre 1956) demandant au secrétaire général de soumettre un projet pour la mise sur pied de la Force fut présentée à l'Assemblée par le représentant du Canada. Le Canada fut l'un des trois parrains de la résolution du 5 novembre 1956 portant création effective de la Force et nomination du major-général E. L. M. Burns

(¹) La session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a créé la Force d'urgence en novembre 1956 avait été convoquée en vertu de la résolution dite de l'union pour le maintien de la paix. Cette résolution prévoit que sept membres (permanents ou non) du Conseil de sécurité pourront convoquer une session d'urgence de l'Assemblée si le Conseil, faute d'unanimité entre ses membres permanents, manque à s'acquitter de sa responsabilité dans ce qui semblerait être menace à la paix, rupture de la paix ou acte d'agression.



REVUE DES TROUPES CANADIENNES

A l'occasion de la Journée des Nations Unies, les Canadiens qui font partie de la Force d'urgence des Nations Unies rendent les honneurs au commandant, le major-général E.L.M. Burns.

au poste de commandant en chef. Par la suite, le Canada est devenu membre du comité consultatif établi par l'Assemblée le 7 novembre pour aider le secrétaire général à remplir la mission dont il est chargé quant à la Force, comité qui siège encore très souvent et dont l'action a assuré très efficacement la liaison entre le secrétariat et les États membres de l'ONU pour tout ce qui a trait à la Force d'urgence. Quelques jours à peine après sa création officielle, les premiers éléments dépêchés par la Force étaient déjà en route pour l'Égypte; les premiers militaires pénétraient dans la zone du canal le 15 novembre.

Jusqu'en mars 1957, la Force s'est surtout occupée de prendre la relève des troupes qui se retiraient d'Égypte ou de Gaza. Depuis lors, la Force, qui occupe, le territoire de Gaza, la frontière orientale de la péninsule de Sinaï et la région de Charm-el-Cheikh, voit surtout à y assurer l'ordre et à prévenir les incidents de frontières.

Le contingent le plus considérable mis à la disposition de la Force l'a été par le Canada (1060 hommes au 25 octobre 1957). Les autres contingents ont été levés par le Brésil (545 hommes), la Colombie (522), le Danemark (424), l'Inde (957), la Norvège (498), la Suède (349) et la Yougoslavie (673). L'Indonésie a retiré ses troupes (582 hommes) en septembre. La Finlande (255 hommes) se propose de le faire au cours du mois. Il faut remarquer, cependant, que ces deux États ont réitéré leur appui à la Force d'urgence au cours du débat et qu'ils ont fait partie du groupe de vingt et un États qui a présenté la résolution du 22 novembre 1957.

Le contingent canadien s'est vu attribuer, dans le cadre de la Force d'urgence, la plupart des services de logistique et d'administration: génie,

transmissions, fournitures et transports, ateliers, magasins militaires, prévôté et mouvement, trésorerie, service postal, services médicaux et dentaires. De plus, le Canada a mis à la disposition de la Force deux unités d'aviation. L'une, postée à Naples, sert d'éléments de soutien de la Force; elle assure le transport des voyageurs, du courrier et des envois prioritaires entre l'Égypte et l'Italie, tandis que le rôle de l'autre formation, dont la base est à El-Arich (Égypte), comprend vols de reconnaissance, évacuation des malades et relations aériennes à l'intérieur des territoires confiés à la Force. Le contingent canadien renferme également un escadron de reconnaissance muni de vingt autos de patrouille de type "Ferret" qui surveillent la ligne de démarcation. La Force est placée sous le commandement d'un Canadien, le major-général Burns, ancien chef d'état-major de l'Organisation de l'ONU pour la surveillance de la trêve. On procède actuellement à la relève du personnel du contingent canadien. Signalons que la plupart des membres ont servi un an en Égypte, alors que l'affectation de certains autres contingents n'est que de six mois.

Rapport du secrétaire général

Dans le rapport qu'il a soumis dernièrement à l'Assemblée, le secrétaire général déclare que l'on considère maintenant la mise en place de la Force d'urgence comme une étape importante dans l'évolution des méthodes de règlement pacifique. Le rapport fait voir qu'il n'existe aucune raison valable de mettre en doute l'efficacité de la Force dans l'accomplissement de sa mission, qui est, comme l'a précisé le secrétaire général d'accord avec l'Assemblée, "d'assurer la tranquillité pendant et après le retrait des troupes non égyptiennes". Il faut remarquer à ce propos qu'au cours des derniers mois le nombre d'incidents le long de la ligne de démarcation établie par l'armistice israélo-égyptien a nettement diminué.

Dans l'exécution de sa mission, la Force d'urgence a entretenu, en général, d'excellents rapports avec la population du territoire de Gaza, tandis que le Gouvernement égyptien s'est montré, de son côté, fort bien disposé à l'égard des troupes postées dans le territoire soumis à sa juridiction.

Toutefois, le secrétaire général a fait remarquer à l'Assemblée que la Force ne dispose que de pouvoirs limités. Elle n'a pas été créée pour forcer les parties en cause à se conformer aux résolutions sur le retrait des troupes ou sur le maintien de la paix le long de la ligne d'armistice, elle n'a pas recours, non plus, à tous les moyens militaires ordinaires. De plus, il reste encore certains problèmes à résoudre en temps opportun: achèvement du déploiement de la FUNU (qui n'est encore installée qu'en territoire placé sous l'autorité de l'Égypte); droit de tirer après la tombée de la nuit sur tous éléments qui s'approchent de la ligne de démarcation, d'un côté ou de l'autre; projet de mise en place d'un réseau de barbelés le long de la ligne de démarcation. "Dans les conditions actuelles, a dit M. Hammarskjöld, la ligne de démarcation est vulnérable et la tranquillité peut à tout moment être brutalement rompue." Cependant, il est évident, pour s'exprimer comme M. Hammarskjöld, que "la présence de la Force est une des conditions dont dépend le maintien de la tranquillité le long de la ligne de démarcation, tranquillité indispensable si l'on veut qu'aboutissent les efforts en vue de supprimer les principaux obstacles à la paix dans le Proche-Orient".

Déclaration de M. Smith

On trouvera ci-dessous le texte d'une déclaration de M. Sidney Smith, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans cette déclaration, faite le 22

novembre 1957 devant l'Assemblée générale, M. Smith a présenté le projet de résolution de 21 pays sur la Force d'urgence des Nations Unies.

Il serait certes superflu de rappeler aux délégués présents à cette réunion de l'Assemblée générale, qu'il y a un peu plus d'un an l'Assemblée s'était réunie en session d'urgence pour examiner la situation périlleuse qui existait à l'époque au Moyen-Orient. Pour des causes qui nous sont à tous familières, ce fut alors, comme je tiens à le souligner, l'Assemblée (au sein de laquelle étaient représentés tous les États membres) qui dut porter le fardeau de cette crise qui menaçait sérieusement la paix de la région en cause, et même de l'univers tout entier. Mais si nous sommes ici aujourd'hui ce n'est pas pour nous complaire à des souvenirs, mais plutôt pour étudier les conséquences d'une des décisions cruciales adoptées ici l'an dernier: je veux parler de l'organisation de la Force d'urgence des Nations Unies. Ce fut là une décision dont la responsabilité retombe, de fait, sur chacun d'entre nous.

Depuis les sombres journées de novembre 1956, on a dit et écrit bien des choses au sujet du rôle de la Force d'urgence au Moyen-Orient. Il y a un an, les membres de l'Assemblée générale n'étaient peut-être pas unanimes sur les principes dont la naissance et le fonctionnement de cette Force devaient s'inspirer. Je puis toutefois affirmer sans crainte qu'aujourd'hui nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la Force d'urgence a su s'employer utilement à faire régner l'ordre et la paix dans le secteur où elle est déployée. Par là même, elle a puissamment contribué à apaiser les angoisses, les craintes et le désespoir qui avaient engendré la tension internationale dans la région qui nous occupe. Dans son Introduction au dernier Rapport annuel soumis à l'Assemblée générale, le secrétaire général a évoqué de façon aussi réfléchie que convaincante le rôle pacificateur de la FUNU au Moyen-Orient; il a souligné les difficultés innombrables qu'a dû surmonter cet effort méritoire qui frayait la voie où nous sommes engagés.

Dans son admirable rapport (A/369) daté du 9 octobre 1957, le secrétaire général étudie avec minutie les tâches diverses de la Force d'urgence. Je ne saurais rien dire qui puisse utilement compléter ce rapport quant aux problèmes d'organisation, ni quant au rôle et au fonctionnement de la FUNU. Je tiens toutefois à joindre ma voix au concert de louanges en l'honneur du secrétaire général et de ses collaborateurs, de ces hommes et de ces femmes qui, infatigablement, ont su travailler au succès de cette formule nouvelle. Il va sans dire que le Canada s'enorgueillit du fait que le commandant de la Force d'urgence soit le major-général Burns, citoyen canadien.

Par ailleurs, je rends hommage aux gouvernements qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à cette mission pacificatrice. Je songe aux gouvernements participants qui, comme le Canada, ont fourni des contingents à la FUNU, à ceux qui ont offert des contributions bénévoles et fourni les moyens qui ont permis de financer la Force d'urgence. Je me garderai bien d'oublier les gouvernements qui ont envoyé des contingents dès les débuts, et dont le geste a encouragé la collaboration de ceux auxquels il incombait de mettre la FUNU sur pied. Oui, tous ces gouvernements ont bien mérité des Nations Unies, à un moment d'épreuve, moment qui a été la pierre de touche de la vitalité de cette Organisation. En effet, en resserrant leurs rangs malgré leurs divergences d'opinion, les États membres ont démontré de façon éclatante que l'idéal qui inspire les Nations Unies peut se matérialiser de façon efficace.

Car on peut affirmer que, dans un certain sens, la création de la Force d'urgence a été l'incarnation concrète d'un des principes essentiels qu'énumère l'article I de notre Charte. En organisant cette Force, les Nations Unies ont pris des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix. Cet esprit collectif se reflète dans la composition même de la FUNU, ainsi que dans les offres et les contributions des États membres, grâce auxquelles la Force a vu le jour.

N'oublions pas l'attitude conciliante du Gouvernement égyptien quant à la présence et au fonctionnement de la Force d'urgence en territoire soumis au contrôle de l'Égypte.

Frais de la FUNU

Le premier ministre du Canada a exprimé, dans cette enceinte, le désir de son pays de maintenir sa contribution à la Force d'urgence, pour une durée qu'il revient aux Nations Unies de fixer. Nous concevons clairement pourquoi on ne peut préciser à l'heure actuelle la durée ou l'ampleur des opérations confiées à la FUNU; pour ma part je ne vois pas les avantages qu'on pourrait retirer de précisions de ce genre. Néanmoins, le Canada veut espérer que tous les membres de l'Assemblée partagent son point de vue et souhaitent que l'appui des Nations Unies demeure acquis à la FUNU, tant que celle-ci pourra contribuer effectivement au maintien de la paix dans la région.

Il nous semble bien que la plupart des membres de l'Assemblée sont de cet avis. S'il en est ainsi, l'Assemblée devrait examiner de très près les conséquences dérivant du maintien de la Force d'urgence. Il va sans dire que les conséquences financières nous intéressent tous. Le secrétaire général les a étudiées en détail dans la partie III de son

rapport. On y lit qu'une force de 6,000 hommes sous le drapeau des Nations Unies, consacrée au service actif de la paix dans le Moyen-Orient, exige des fonds considérables. Loin de moi la pensée de sous-estimer le coût réel. Mais j'exhorte les membres de l'Assemblée à bien vouloir examiner les frais, à la lumière des avantages d'ordre politique acquis grâce à la Force d'urgence et des périls possibles qu'elle a contribué à éviter. A l'aide de quel instrument pouvons-nous calculer la valeur financière d'une tension relâchée entre les peuples, l'apaisement de leurs craintes et de leur anxiété, et la confirmation de leurs espoirs de paix? Et ce sont justement tous ces impondérables qui représentent les facteurs décisifs qui font pencher la balance.

Pour nous acquitter des frais qu'entraîne la Force d'urgence, l'Assemblée, à mon avis, ne peut qu'adopter sans hésiter le principe d'une assiette collective, fondée sur le barème normal des quotes-parts qui s'applique aux membres des Nations Unies. Le secrétaire général nous a soumis la situation sans ambages, dans l'alinéa 106 de son rapport. Il a insisté sur les risques sérieux qu'impliquerait une base de financement insuffisante et instable. Il saute aux yeux qu'en fondant le fonctionnement de la FUNU sur une série d'appels pour des contributions volontaires, on adopterait une formule peu satisfaisante, qui trahirait la cause de l'Organisation que nous servons. Cette conclusion s'impose avec force et je la confirme, sans vouloir en rien affaiblir le tribut de reconnaissance que j'ai offert précédemment aux contributeurs volontaires et aux États membres qui se sont montrés si généreux. C'est sans l'ombre d'une hésitation que j'appuie le secrétaire général, qui affirme dans son rapport:

Cette entreprise vitale des Nations Unies doit pouvoir compter sur un soutien financier aussi sûr que celui dont bénéficient les autres institutions des Nations Unies qui se consacrent au maintien de la paix et de la sécurité. (A/3694, alinéa 106).

Au cours des débats de l'Assemblée sur ce point, le Canada a répété sans se lasser qu'un financement solide de la FUNU et des autres organisations semblables ne peut que reposer sur le principe de l'assiette collective, de la contribution collective à l'effort de paix.

Avant-projet de résolution

Professant ce point de vue, la délégation canadienne a consulté nombre d'autres représentants sur la ligne de conduite que l'Assemblée devrait adopter. De concert avec d'autres délégations, nous avons adopté certaines conclusions que vous trouverez exprimées dans l'avant-projet de résolution qui est actuellement à l'étude (A/L. 235 Add.1). On m'a demandé de soumettre officiellement cet avant-projet à l'Assemblée. C'est pour moi un honneur et un privilège; mais j'assume ce rôle avec un profond sentiment d'humilité, car je sais que je suis le porte-parole des nombreuses délégations qui ont signé ce document et qui forment l'opinion de la majorité dans cette enceinte. J'irai jusqu'à dire que j'espère me faire le héraut du point de vue de la très grande majorité, car je nourris l'inébranlable conviction que la FUNU sert notre cause à tous au Moyen-Orient, et qu'elle la sert superbement.

L'avant-projet de résolution est un document très direct. Dans son préambule, il évoque les résolutions antérieures se rapportant à la FUNU. Il va de soi que ces résolutions demeurent en vigueur, qu'elles ne sont pas abrogées par l'avant-projet aujourd'hui à l'étude. Cet avant-projet ne ferait que compléter les documents antérieurs.

Le second alinéa loue le rapport du secrétaire général et rend hommage à la sagesse dont l'Assemblée a fait preuve en nommant une commission consultative sur la FUNU, commission composée de représentants de certains États membres.

Le troisième alinéa préliminaire reconnaît le rôle pacificateur de la FUNU dans la région en cause.

Dans les alinéas essentiels subséquents, et à la suite des remerciements exprimés à ceux qui ont aidé la Force d'urgence, on trouve trois décisions majeures. La première approuve les principes et les propositions ayant trait à la répartition des frais entre les Nations Unies et les gouvernements qui ont fourni des contingents à la FUNU. (Cf. surtout les alinéas 86, 88 et 91 du rapport du secrétaire général). Le secrétaire général serait revêtu de pouvoirs l'autorisant à conclure tous les accords se rapportant au remboursement des frais supplémentaires et extraordinaires aux États membres ayant fourni un contingent. Cette clause cadre avec des résolutions antérieures touchant la répartition des quotes-parts; elle peut avoir des conséquences importantes pour les gouvernements participants, qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre en pratique les décisions de l'Assemblée sur la FUNU. Il convient d'encourager les participations volontaires dans ce domaine-ci et d'autres domaines relevant des Nations Unies.

En deuxième lieu, l'Assemblée autoriserait le secrétaire général à allouer les montants supplémentaires qui permettraient de couvrir les frais au cours de la période expirant le 31 décembre 1957. Ces frais sont énumérés dans la partie III du rapport et, conformément à la procédure habituelle des Nations Unies, ils seront étudiés dans le détail par la Commis-

sion des questions administratives et budgétaires. La même procédure serait appliquée à l'étude des frais estimatifs pour les opérations de la FUNU postérieures au 31 décembre 1957. Au cours de cette période, le secrétaire général aurait le pouvoir de dépenser, selon les besoins (je souligne "selon les besoins"), un montant ne dépassant pas 25 millions de dollars. Ce montant doit en principe suffire à maintenir la Force d'urgence sur ses bases actuelles jusqu'à la prochaine session de l'Assemblée. C'est pourquoi l'expression "selon les besoins" est significative, et j'appelle là-dessus l'attention de l'Assemblée.

La troisième décision majeure de l'avant-projet se rapporte à la méthode de financement de la FUNU. Comme j'y ai insisté dans la première partie de ma déclaration, les dépenses seraient réparties entre les États membres au prorata de leurs quotes-parts. Ce principe se retrouve dans l'alinéa 4 de l'avant-projet de résolution. Mais le membre de phrase "les autres ressources qui peuvent être disponibles" a une certaine importance, et on ferait bien de le lire en le rapprochant de la note distribuée par le secrétaire général le 20 novembre 1957 (A/3745). On peut constater que le passif a été fort réduit pour la période expirant le 31 décembre 1957, grâce aux contributions d'aide spéciale; sur ce chapitre, nous exprimons une gratitude toute particulière au Gouvernement des États-Unis. Nous savons qu'une aide supplémentaire a été offerte, sans compter qu'à l'avenir on peut s'attendre à de nouvelles contributions bénévoles.

Enfin l'avant-projet demande que la Commission des questions administratives et budgétaires, de concert avec le Comité consultatif pour ces questions, examine, à la lumière du projet à l'étude, les frais estimatifs nécessaires au maintien de la FUNU, c'est-à-dire les frais prévus dans la partie III du rapport du secrétaire général. Ces organismes budgétaires feraient les recommandations qu'ils jugeraient pertinentes aux dépenses prévues par le projet de résolution. Ainsi l'Assemblée générale éviterait d'oiseuses discussions sur des questions de détails; je souscris ici à l'observation de notre président, et je pense que l'Assemblée n'en pourrait que mieux se consacrer aux débats portant sur les principes d'ordre général.

L'avant-projet de résolution contient, à notre sens, les divers moyens qu'il y a de résoudre les problèmes de la FUNU. Plus particulièrement, il fait état des décisions administratives énumérées à l'alinéa III du rapport. Mais ce document va plus loin: il établit une base solide pour le fonctionnement futur de la Force d'urgence et, aidé par les divers rapports du secrétaire général, il forme la clef de voûte, d'une étude analytique sur la FUNU, étude que l'on devrait conserver car, comme l'a signalé le secrétaire général, elle pourrait être utile à l'avenir.

En outre, songeons que l'avant-projet de résolution est un document complexe qu'il faut considérer dans son ensemble. Chaque alinéa se rattache étroitement aux alinéas qui le précèdent et à ceux qui le suivent et on ne saurait les mettre en pratique séparément.

J'entendrai avec le plus vif intérêt les opinions des autres délégations sur ce point très important pour tous les États Membres et pour les Nations Unies elles-mêmes. J'exhorte l'Assemblée à peser soigneusement le pour et le contre des mesures proposées. Nos délibérations peuvent nous entraver, ou au contraire nous aider à prouver aux peuples de l'univers que les Nations Unies ont la volonté et la force grâce auxquelles elles pourront mettre en pratique les nobles principes et les vastes desseins que nous avons adoptés en signant la Charte.

En terminant, je veux affirmer ma confiance en l'Assemblée; je sais que cette année, comme elle l'a fait l'an dernier dans une ambiance de tensions, d'angoisses et de périls, l'Assemblée saura redonner un sens concret à ces idéals sublimes. Je suis convaincu qu'elle permettra à la FUNU d'assumer victorieusement le fardeau des responsabilités qu'elle lui a elle-même confiées.

Problèmes ayant trait à l'Afrique du Sud

Au cours de sa douzième session ordinaire, l'Assemblée générale des Nations Unies étudie trois questions touchant l'Afrique du Sud:

- 1) Le problème du Sud-Ouest Africain.
- 2) Le problème du conflit racial en Afrique du Sud
- 3) Le traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine.

La délégation canadienne s'abstient dans la mise aux voix relative à l'inscription à l'ordre du jour des deux derniers points; le Canada estime que les Nations Unies ont déjà eu de nombreuses occasions d'étudier la question raciale en Afrique du Sud, et qu'un nouveau débat sur ce point ne portera sans

doute pas de fruits. Néanmoins, les deux points en cause sont inscrits à l'ordre du jour, grâce au vote favorable de la grande majorité des représentants.

Au chapitre du Sud-Ouest Africain, le Canada se prononce en faveur du projet de résolution prévoyant la constitution d'une Commission des bons offices, composée de représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et d'un troisième pays, que désignera le Président de la douzième Assemblée. De concert avec le Gouvernement d'Afrique du Sud, la Commission s'efforcera de trouver un terrain d'accord, afin que le Sud-Ouest Africain conserve un statut international. Ce projet de résolution est approuvé le 11 octobre par la Commission politique spéciale, par 52 voix contre 10, et 17 abstentions. Inspirée par le désir de voir la Commission des bons offices fonctionner sans entraves, la délégation canadienne s'abstient de voter sur 5 autres projets de résolution auxquels les rapports de la Commission sur le Sud-Ouest africain ont donné naissance, et qui portent sur ce territoire.

La résolution sur le conflit racial en Afrique du Sud présentée par 29 pays, fait état de résolutions antérieures portant sur l'*apartheid*; note avec regret que le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine n'a pas donné suite à ces résolutions; demande à ce Gouvernement de réviser sa ligne de conduite, à la lumière des principes et des buts de la Charte et de l'opinion mondiale, et de faire connaître sa réponse au secrétaire général. Au cours du débat sur le projet de résolution, la délégation du Canada affirme le respect de son pays pour les droits de l'homme, et la répugnance que lui inspirent les distinctions défavorables visant une race quelconque, quelle que soit la région du globe où puisse se manifester une telle attitude. Le chef de la délégation canadienne signale qu'il ne saurait exister, au problème, de solution immédiate, qui permettrait de régler la situation en Afrique du Sud d'un simple coup de baguette magique; il exprime l'espoir que l'Assemblée repoussera les projets de résolution qui ne tiendraient pas compte de l'importance essentielle de la question, ni de son urgence. Il affirme également que la délégation canadienne appuiera tout projet de résolution d'ordre général qui rappellerait aux États membres les devoirs inscrits dans la Charte et se rapportant au problème à l'étude.

Le projet de résolution est mis aux voix le 1^{er} novembre et adopté par 59 voix contre 5 (Australie, Belgique, France, Portugal et Royaume-Uni), et 10 abstentions (y compris le Canada et la Nouvelle-Zélande). Le Canada s'abstient de voter, car il estime que ce vote ne saurait avoir d'heureuses répercussions en Afrique du Sud, sur le plan racial.

Par ailleurs, on introduit un projet de résolution portant sur le traitement des personnes d'origine indienne établies dans l'Union Sud-Africaine. Ce projet évoque la résolution de l'an dernier, résolution qui exhortait l'Afrique du Sud, l'Inde et le Pakistan à entamer des négociations sur ce point. Le projet: 1) note que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan sont prêts à poursuivre les négociations; 2) regrette l'indifférence témoignée par le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine; 3) fait appel à ce Gouvernement pour le prier de participer aux négociations; 4) invite les parties intéressées à faire rapport à l'Assemblée générale sur la marche des négociations.

Le Canada estime que l'objectif visé par le projet de résolution (et tendant à provoquer des négociations entre l'Afrique du Sud, l'Inde et le Pakistan sur le traitement des personnes d'origine indienne), ne peut être atteint que par un

(Voir la suite à la page 393)

La Conférence du Plan de Colombo

LE COMITÉ consultatif du Plan de Colombo a tenu sa neuvième réunion à Saïgon (Vietnam) du 21 au 24 octobre 1957. Le Comité, auquel a été confiée la direction d'ensemble du Plan, se compose de représentants des pays membres et se réunit chaque année pour juger des progrès économiques accomplis dans le Sud et le Sud-Est asiatiques et échanger des vues sur la mise en œuvre du Plan.

La Fédération de Malaisie, entrée dernièrement au sein du Commonwealth, a été accueillie à titre de membre de plein droit du Plan de Colombo. Les dix-huit pays membres (Australie, Birmanie, Cambodge, Canada, Ceylan, États-Unis, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, Royaume-Uni, Thaïlande et Vietnam) avaient tous délégué des représentants à la réunion. Le Bureau de coopération technique et le Centre d'information du Plan de Colombo (établis tous deux à Colombo), le Bureau d'assistance technique des Nations Unies, la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient étaient représentés par des observateurs.



VISITE À SAÏGON

On voit ci-dessus M. William Browne, ministre sans portefeuille, avec le président Diem, du Vietnam. M. Browne a représenté le Canada à la réunion annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo, tenue à Saïgon.

La délégation canadienne, sous la direction de M. W. J. Browne, ministre sans portefeuille, se composait des membres suivants: M. H. O. Moran, haut commissaire du Canada au Pakistan, MM A. R. Menzies, D. M. Cornett et S. C. H. Nutting, du ministère des Affaires extérieures, M. W. D. Mills, du ministère du Commerce, et M. D. Hudon, du ministère des Finances. Au cours de la réunion, M. Browne a fait connaître aux délégués que la contribution annuelle du Canada au Plan de Colombo serait portée à 1958-1959, sous réserve de l'approbation du Parlement, à 35 millions de dollars. Ainsi l'apport total du Canada au Plan de Colombo depuis 1950, année de son inauguration, s'élèvera à plus de 231 millions de dollars.

La conférence avait été organisée d'une façon parfaite par le Vietnam, sur le territoire duquel elle avait lieu. Du 30 septembre au 5 octobre eut lieu une réunion préliminaire de fonctionnaires, afin de préparer le terrain pour la tâche principale, c'est-à-dire l'élaboration du projet de Rapport annuel. La majeure partie des fonctionnaires n'arrivèrent que pour la réunion officielle, qui eut lieu du 5 au 21 octobre, et s'employèrent à la rédaction d'un projet de rapport à soumettre aux chefs des délégations (pour la plupart des hommes d'État ayant le rang de ministre). Le projet de rapport en question contenait un relevé des progrès économiques accomplis dans le Sud et le Sud-Est asiatiques en même temps qu'une étude des tâches à accomplir. Les fonctionnaires formèrent également des sous-comités chargés d'examiner les secteurs spécialisés de l'assistance technique et de l'information.

Un discours de M. Diem, président du Vietnam, marqua l'ouverture officielle de la réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo. Le Président parla des aspirations politiques, sociales et économiques des nations du Sud et du Sud-Est asiatiques qui ont accédé depuis peu à l'indépendance; il souligna également le rôle joué par le Plan de Colombo dans l'amélioration du niveau de vie de ces régions. Il dit notamment:

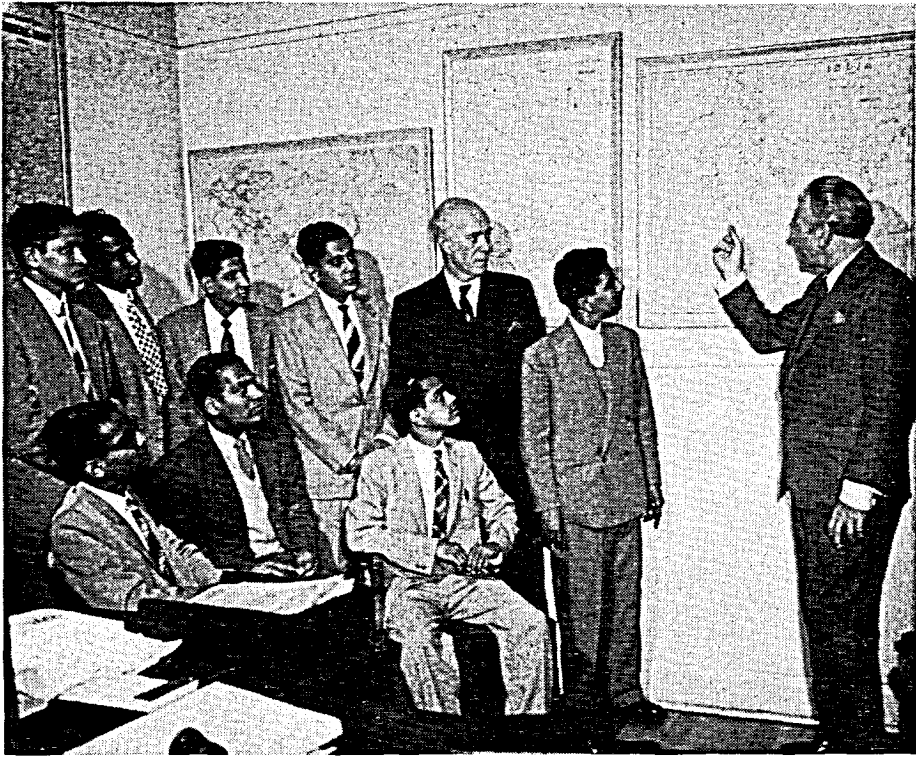
Le Plan de Colombo, unique en son genre, est fait de l'apport de chacun d'entre nous. Tout comme le grand Commonwealth de nations dont il tire son origine, le Plan est un dispositif où s'allient la souplesse et la participation librement consentie. Ses membres sont imbus d'un idéalisme pratique dont le but est d'améliorer le sort des populations.

Durant les quatre jours qui suivirent, les ministres ont examiné le projet de rapport et discuté les problèmes communs auxquels il donne lieu. A tour de rôle, ils ont prononcé un discours exposant les vues de leur gouvernement sur le Plan de Colombo. M. Browne, pour sa part, a terminé son allocution par ces mots:

Le chemin parcouru durant les six ans qui se sont écoulés depuis le début du Plan de Colombo est immense. Les Canadiens ont pu se rendre compte, au cours de cette période, des problèmes qui se posent pour les populations du sud et sud-est de l'Asie. Nous avons eu le plaisir d'accueillir chez nous des personnages officiels ainsi que de nombreux stagiaires des pays asiatiques. Nous avons ainsi appris à les mieux connaître et à mesurer l'ampleur de la tâche qui leur incombe. Nos spécialistes qui ont séjourné en Asie y ont noué des liens d'amitié sincère et ont été frappés d'admiration devant l'énergie que déploient les peuples de cette région pour relever leur niveau économique. . . .

. . . Je suis d'avis que l'assistance financière et technique fournie par le Canada est employée à bon escient et que le maintien de l'appui de notre pays à ces régions se justifie pleinement. . . .

Au cours de ces réunions, qui ont eu lieu dans une atmosphère d'amitié et de détente, les représentants des États membres ont pu discuter de nombreux sujets, avec toute la franchise et la cordialité qui ont toujours marqué les conférences du Plan de Colombo.



NUCLÉIENS DE L'INDE

Un groupe de savants, d'ingénieurs et de techniciens de l'Inde, terminant un séjour de quinze mois à Chalk-River (Ontario), ont fait une visite d'adieu le 28 novembre à M. Nik Cavell (à droite), administrateur canadien du Plan de Colombo.

Les Indiens sont venus au Canada sous les auspices du Plan de Colombo pour étudier à Chalk-River le réacteur NRX sur lequel se modèle celui que l'on construit actuellement près de Bombay, avec l'aide du Canada.

Le dernier jour de la réunion, les délégués ont accepté l'invitation faite par les États-Unis de tenir leur prochaine conférence sur le sol américain. Ils ont adopté le projet de Rapport annuel et publié un communiqué faisant état du progrès économique de la région au cours de l'année à l'étude et exposant quelques-unes des tâches à accomplir dans le domaine économique.

Tableau de la situation économique

Le communiqué déclare notamment:

Dans le courant de l'année, le niveau de revenu effectif par tête d'habitant semble s'être maintenu dans toute la région, et on a pu constater un essor économique soutenu. Toutefois, durant la période à l'étude, se sont manifestés certains problèmes, parmi lesquels se rangent un déséquilibre de la balance des comptes, une abondance accrue des ressources monétaires dans la plupart des pays intéressés et une poussée plus marquée de l'inflation domestique.

Dans l'ensemble, les productions agricole, industrielle et minière ont accusé un mouvement ascendant; mais les exportations se sont laissées dépasser par les importations. Les causes premières en sont des dépenses plus considérables pour l'importation, amenées par divers projets de mise en valeur, ainsi que l'augmentation de la circulation fiduciaire à l'intérieur. Par suite de fluctuations marquées des prix d'exportation, et de prix d'importation plus élevés, nombre de pays de cette région se sont trouvés défavorisés dans leurs échanges extérieurs et souffrent à l'heure actuelle de déficits commerciaux considérables.

Au chapitre de la production agricole, le volume de céréales alimentaires est beaucoup plus élevé que celui de l'année précédente; néanmoins cet avantage est annulé dans une certaine mesure par une production plus faible de caoutchouc et de thé. Dans le domaine minier, la production a grimpé, surtout celle du pétrole et du minerai de fer. La production industrielle est montée en flèche, tout particulièrement dans les industries d'articles de fabrication.

La plupart des pays de la région accordent une haute priorité aux dépenses consacrées à l'agriculture et à l'irrigation, ainsi qu'aux services de base: énergie électrique, transports et communications. Par ailleurs, ces pays s'accordent à reconnaître le besoin de financer des services d'intérêt public, surtout ceux qui se rapportent à l'hygiène et à l'instruction. Il semble bien que la quasi-totalité des pays de la région aient relevé les montants alloués pour la mise en valeur dans le secteur public.

L'essor économique de la région dépend au premier chef des capitaux privés. Les gouvernements qui adhèrent au Plan de Colombo encouragent le placement de ces capitaux par des ouvertures de crédit ou des facilités de mise en vente, en mettant à la disposition des bailleurs de fonds certains édifices, ainsi que de l'énergie et des conseillers techniques, en leur accordant en outre des exemptions fiscales, une aide financière directe, des tarifs douaniers de protection, et d'autres privilèges.

On encourage les capitaux privés étrangers, surtout dans les domaines où ils peuvent contribuer à l'essor économique. On accorde un traitement de faveur aux fonds étrangers lorsqu'il s'agit de rapatriement de capitaux et de remises de bénéfiques. Dans bien des cas, capitaux privés domestiques et étrangers collaborent de façon fructueuse; il en va de même pour la coopération entre capitaux étrangers et gouvernements.

Aux ressources disponibles dans une région donnée vient s'ajouter l'aide économique du dehors. On ne peut calculer avec une précision mathématique le montant global des ressources extérieures absorbées par la région en 1956-1957, mais il semblerait que les pays contributeurs aient accordé, sous forme d'assistance économique ou technique, l'équivalent d'environ un milliard de dollars américains. Depuis le début du Plan de Colombo et jusqu'à la fin du premier semestre de 1957, l'aide des pays étrangers représente environ 3,500 millions de dollars. En outre, la Banque internationale pour la reconstruction et la mise en valeur a consenti aux pays de la région, en 1956-1957, des emprunts d'un montant total de près de 39 millions de dollars américains. Depuis juillet 1957 jusqu'à ce jour, de nouveaux emprunts ont canalisé vers la région près de 191 millions supplémentaires. Ainsi depuis 1949, les prêts accordés par la Banque internationale aux pays de la région se sont montés à 586 millions de dollars américains.

Il est évidemment impossible d'exprimer en chiffres la valeur économique de l'assistance technique accordée par l'envoi ou la formation de spécialistes. Mais il convient de signaler que, depuis 1950, près de 13,000 stagiaires ont pu recevoir une formation et 6,000 spécialistes ont été fournis par les pays membres du Plan de Colombo ou par les institutions des Nations Unies.

La tâche à accomplir

Le communiqué, examinant la tâche qu'il reste à accomplir, déclare entre autres:

Six ans se sont écoulés depuis l'adoption du Plan de Colombo. Durant ces six années les États membres se sont efforcés sans relâche d'accélérer leurs progrès économiques. Il est tout à fait normal que pendant ce laps de temps on ait vu surgir certains problèmes imprévus, et qu'on ait par ailleurs obtenu de belles réussites. Pour que ces progrès puissent se poursuivre, il faut que les pays intéressés aient le courage d'attaquer de front les problèmes nouveaux, qu'ils sachent en distinguer les causes, et qu'ils en tiennent compte dans la mise au point de leurs programmes d'avenir.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le montant et l'emploi des capitaux placés en 1956-1957, pour constater que l'essor économique du Sud et du Sud-Est asiatiques se poursuit à une cadence accélérée. Au cours des années antérieures, au nombre des difficultés qu'il fallait surmonter, se trouvait celle de faire usage de tous les capitaux disponibles. La mise en valeur de la région a souvent été entravée par la pénurie de marchandises ou d'installations, par la carence d'hommes capables de prendre la direction des programmes, par le manque de personnel administratif ou spécialisé ainsi que par des projets mal conçus. Il est arrivé parfois que les programmes prévus n'aient pu être entièrement mis en œuvre. Une situation semblable existe encore aujourd'hui dans la plupart des pays intéressés. On peut constater cependant que la mise en valeur des ressources progresse dans certaines régions à pas de géants; c'est là un symptôme irréfutable d'économie très saine, dans le secteur public, comme dans le secteur privé.

Cependant, l'expérience acquise au cours de l'année indique que le rythme du progrès risque parfois de dépasser les ressources disponibles; il convient donc d'établir des programmes de mise en valeur assez souples pour qu'il soit possible de les modifier en

fonction des ressources dont on dispose. Au cours de la neuvième réunion les pays membres ont souligné une fois de plus l'importance d'une élaboration réaliste et concrète des programmes. Ils ont reconnu que la mise en œuvre de programmes trop rigides a pu entraîner un état d'esprit trop confiant et des exigences irréalisables dans divers secteurs économiques, qui ont posé aux gouvernements intéressés des problèmes d'envergure.

Des capitaux privés se déversent déjà, par des canaux variés, vers le Sud et le Sud-Est asiatiques; il est difficile d'en calculer le montant exact. Les capitaux privés étrangers jouent un rôle primordial, parce qu'ils encouragent les moyens de production et parce qu'ils donnent aux initiatives et aux entreprises locales l'occasion de se manifester. Les divers gouvernements de la région ont presque tous compris l'avantage qu'il y aurait à encourager, dans le cadre de leur économie, le placement chez eux de ces capitaux. Toutes les nations se disputent les capitaux privés disponibles; les pays de la région ont l'avantage de pouvoir offrir des débouchés au potentiel fort vaste et qui ne peuvent que s'élargir. Les placements peuvent affluer de sources traditionnelles qui connaissent à fond les conditions sur ces marchés. On peut également se procurer des fonds auprès de sociétés industrielles nouvellement installées, dont certaines ont des contacts aux quatre coins du monde et qui peuvent par conséquent choisir ce qu'il y a de mieux. Jouant sur un vaste échiquier géographique, ces sociétés jetteront naturellement leur dévolu sur les pays où les placements sembleront devoir être plus fructueux et mieux protégés; c'est là qu'elles établiront ou élargiront leurs entreprises industrielles, souvent en collaboration avec les maisons régionales, ou avec l'aide des gouvernements eux-mêmes, à condition que ces gouvernements se montrent bien disposés. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les avantages qu'offre telle ou telle région peuvent être contrebalancés par certaines craintes quant à la sécurité des capitaux placés, aux difficultés pouvant surgir par suite de règlements et de restrictions d'ordre administratif ou financier, ou aux aléas de l'assiette ou du montant de l'impôt. C'est pourquoi les gouvernements intéressés auront sans doute à cœur d'étudier ces questions de façon approfondie.

Dans le courant de cette année, nombre de pays du Sud et du Sud-Est asiatiques ont connu des difficultés quant à leur balance de paiements. Ces difficultés tiennent à un certain nombre de causes, comme les diverses fluctuations de prix, les tendances à l'inflation, ou une demande accrue de produits d'importation, demande à laquelle l'essor économique même donne naissance. Une situation de ce genre devient plus grave encore quand la spéculation s'en mêle. Certains des pays aux prises avec ces difficultés ont eu l'avantage de réserves extérieures substantielles et ont pu ainsi redresser le déficit de leur balance de paiements, sans attendre l'effet de mesures destinées à pallier la crise. D'autres pays ont dû avoir recours à des sources extérieures, parce que leurs exportations ne suffisaient pas à payer leurs importations de base, et que leurs réserves de devises étrangères étaient inférieures à leurs besoins. Bien que des circonstances imprévues puissent donner naissance à certains déficits, il y a un certain risque à faire entrer dans ses calculs la possibilité d'un déficit de la balance des comptes ne fût-il que provisoire, si l'on ne possède pas de réserves de devises étrangères suffisantes ou si l'on ne peut compter avec certitude sur d'autres ressources extérieures.

Les rapports antérieurs n'ont pas manqué de souligner que la plus grande part des ressources qu'exige la mise en valeur des pays en cause devrait provenir de ressources intérieures; c'est pourquoi l'épargne nationale et son emploi judicieux sont d'une importance déterminante. Pour la plupart des nations de la région, l'aide extérieure ne doit être qu'une aide de soutien, bien qu'elle soit parfois essentielle, soit au paiement partiel des frais "extérieurs" d'exploitation, soit à la réalisation de tel ou tel projet.

Néanmoins les bénéfices d'exportation demeurent d'une importance prédominante dans l'économie de la plupart des pays de la région. Les produits d'exportation fixes subissent des fluctuations de prix inévitables qui posent un problème délicat, surtout dans les pays dont l'équilibre économique dépend d'un ou de deux produits d'exportation seulement. Il ne saurait y avoir ici de solution simpliste. La question ne peut être résolue que par plus de diversification dans leur économie et par la constitution de réserves monétaires qui permettraient de traverser sans encombre les cycles de fluctuations à court terme.

Les gouvernements de la région étudient avec une attention vigilante la question des priorités essentielles. L'accroissement du volume des denrées alimentaires vient en tête de liste dans les pays devant normalement en importer. Et tous les pays donnent priorité d'office aux moyens de nourrir leur population de manière suffisante. Une disette de denrées alimentaires entraîne non seulement des catastrophes sur le plan social, mais elle peut encore avoir de graves répercussions sur les prix et exiger un drainage important de capital pour financer des importations de produits comestibles. Par ailleurs, la région embrasse diverses nations exportatrices de ces produits; leurs clients ont intérêt à profiter de ces sources d'approvisionnement et à encourager un accroissement du volume des denrées alimentaires destinées à l'exportation. L'examen bien pesé des divers avantages peut, ici encore, inspirer la répartition des ressources financières entre tels et tels domaines de la production.

Dans nombre de pays la question des moyens de transport vient au tout premier plan, car des transports bien organisés encouragent les mouvements des ressources naturelles,

augmentant ainsi leur utilité, et permettent en outre d'amener les produits agricoles des fermes sur les marchés et les matières premières aux industries, tout en facilitant l'accès aux débouchés extérieurs. . . .

Le Rapport insiste sur ce fait que les pays de la région cherchent constamment des ressources, des fonds et de l'équipement supplémentaires, et qu'ils ont besoin d'hommes capables de se charger de la direction de leurs diverses entreprises, et de spécialistes dans le domaine technique. Mais on aurait tort de ne voir que les aspects pessimistes du tableau. On peut en effet constater que les pays intéressés s'appliquent avec énergie et célérité à la mise en valeur de leurs ressources, ainsi qu'au relèvement de leurs normes d'existence. Si l'on évoque certaines difficultés, il ne faut pas en conclure qu'elles sont insurmontables et qu'elles ne se rencontrent que dans les nations jeunes et relativement peu développées. Les pays plus industrialisés ont des points faibles dans leur économie tout comme on a pu le constater au cours des années récentes dans certains des pays les plus industrialisés du globe. Ces nations aussi doivent établir un équilibre entre leurs ressources et leurs aspirations; tout en progressant le plus rapidement possible, elles doivent se défier de l'inflation et des facteurs de dislocation agissant de l'extérieur. Mais si la route est ardue, il n'est pas permis de se laisser décourager.

Le progrès économique et social sera incontestablement aiguillonné par la confiance solide qu'ont les pays de la région en leur propre destinée. Les problèmes auxquels ces pays doivent faire face ne proviennent pas de conditions économiques statiques ou stagnantes; tout au contraire, ils naissent d'un essor et d'une expansion dynamiques, et ils posent un défi que les gouvernements intéressés sauront relever, forts de leur décision de franchir victorieusement les étapes sur la route de l'avenir.

Après la clôture de la conférence, M. Browne a fait de courts séjours à Ceylan, dans l'Inde et au Pakistan. Il a pu voir sur place la mise en œuvre de
(Voir la suite à la page 394)



EXPOSITION CANADIENNE

Quelques-uns des objets exposés par le Canada au cours de la réunion du Plan de Colombo. Ils ont attiré l'attention de nombreux visiteurs.

Agence internationale de l'énergie atomique - Première conférence générale

LA CONFÉRENCE générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a tenu sa première session à Vienne, du 1^{er} au 23 octobre 1957.* Ouvert à la signature des pays intéressés le 26 octobre 1956, le Statut de l'Agence a été signé par les représentants de soixante-dix nations. Ce statut est entré en vigueur le 29 juillet 1957 et a été ratifié, le 24 octobre 1957, par cinquante-neuf pays, dont cinquante-cinq étaient représentés par des délégués ayant droit de vote. Onze États qui avaient signé le traité mais ne l'avaient pas encore ratifié avaient envoyé des observateurs. Le 8 octobre, la Conférence générale a entériné la demande de la Finlande, qui voulait devenir membre de l'Agence. La Finlande n'est pas parmi les signataires originels du statut, mais elle deviendra membre de l'Agence dès qu'elle aura déposé son instrument d'adhésion. Les Nations Unies, les institutions spécialisées et nombre d'autres organismes intergouvernementaux ou non gouvernementaux avaient également envoyé leurs observateurs. Les séances plénières et les réunions des comités principaux étaient ouvertes au grand public.



DÉLÉGATION DU CANADA

On voit ci-dessus les membres de la délégation canadienne à la première session de la conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tenue du 1^{er} au 23 octobre à Vienne. Assis, de gauche à droite: M. M.H. Wershof, président; M. W.H. Barton; M. S. Pollock; debout: M. Murray Cook et M. D. Watson.

*Voir *Affaires Extérieures*, vol. 8, nos 7 et 11 (juillet et novembre 1956).

Le Canada était représenté à la Conférence par M. M.H. Wershof, C.R., ambassadeur et délégué permanent auprès du Bureau européen des Nations Unies à Genève. M. Wershof était assisté de M. W.H. Barton (ministère des Affaires extérieures) et de M. S. Pollock (ministère des Finances), tous deux délégués suppléants.

Le Statut de l'Agence prévoit un personnel permanent, à la tête duquel se trouve un Directeur général; il prévoit aussi un Conseil des gouverneurs de vingt-trois membres et une Conférence générale, comprenant les représentants de tous les États membres qui se réunissent pour la session annuelle, ou, si les circonstances l'exigent, en session spéciale.

La première session de la Conférence générale avait, au premier chef, un rôle administratif. Son ordre du jour comprenait l'étude de recommandations portant sur les points importants préalablement examinés par la Commission préparatoire (dix-huit membres), constituée le 26 octobre 1956. La Conférence générale a adopté certaines mesures permettant l'établissement de l'Agence à Vienne, y compris la signature d'un accord avec le Gouvernement autrichien quant au siège de l'Agence et au recrutement du personnel. La Conférence a approuvé par ailleurs un programme initial de mise en œuvre, un budget et un barème provisoire des contributions. On a procédé à l'élection du Conseil des gouverneurs et à la nomination du directeur général. On a également approuvé des règles permanentes de procédure et l'on s'est mis d'accord en ce qui concerne la présence aux réunions des représentants d'États ne faisant pas partie de l'Agence, d'organisations internationales ou non gouvernementales. On s'est prononcé en faveur d'un arrangement régissant les relations entre l'Agence et les Nations Unies, et l'on a autorisé le Conseil des gouverneurs à entamer des négociations visant à des ententes particulières avec les institutions spécialisées. La Conférence générale a décidé de tenir à Vienne sa deuxième session ordinaire, qui s'ouvrira le 22 septembre 1958.

Ouverture de la Conférence

La Conférence a été officiellement ouverte sous la présidence intérimaire de M. Bernardes (Brésil), président de la Commission préparatoire. L'assemblée a observé une minute de silence en mémoire du feu roi Haakon, de Norvège. M. Adolph Schaerf, président du Gouvernement autrichien, a pris ensuite la parole, suivi par M. Ralph Bunch (représentant du secrétaire général des Nations Unies) et par M. Bernardes. Les délégués des États-Unis, de l'URSS, du Royaume-Uni, de la France, du Canada, de l'Inde et du Japon ont communiqué des messages de leurs chefs d'État. M. Diefenbaker, premier ministre du Canada, disait ce qui suit:

Au nom du Gouvernement et du peuple du Canada, j'exprime à la première Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, nos vœux les meilleurs et les plus chaleureux. Qu'il lui soit donné de remporter un brillant succès dans ses efforts qui nous touchent tous de si près. L'Agence est au premier rang de ceux qui veulent faire bénéficier l'humanité rapidement et en abondance des avantages de l'énergie atomique. En s'attelant à cette tâche, l'Agence sera soutenue par la conscience qu'elle a de participer à l'établissement de la prospérité, de la sécurité et d'une paix bien fondée s'étendant au monde entier. Mais il faut nous demander: quelle sera l'étendue de cette contribution? Nous, au Canada, ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cette contribution atteigne les limites qu'elle peut et doit atteindre, et d'autres pays, grandes puissances ou petites nations, feront comme nous.

Élections

M. Karl Gruber, ambassadeur d'Autriche aux États-Unis et chef de la délégation autrichienne, a été élu à l'unanimité président de la Conférence. M.

M.H. Wershof, représentant du Canada, a été nommé membre du Bureau de l'Assemblée.

Aux termes du mandat qui lui a été conféré par une annexe au Statut, la Commission préparatoire a choisi treize personnes pour faire partie du premier Conseil des gouverneurs. (Dans les années ultérieures, ce sont les gouverneurs sortants qui désigneront eux-mêmes leurs successeurs.) Les membres nommés représentent les pays les plus avancés dans le domaine de la technique atomique dans diverses régions du monde, des producteurs de matières brutes et des nations en mesure de fournir une aide d'ordre technique. La Commission a nommé les représentants des pays suivants: Canada, France, URSS, Royaume-Uni, États-Unis, Brésil, Union Sud-Africaine, Inde, Australie, Japon, Tchécoslovaquie, Portugal et Suède. En outre, la Conférence a élu dix membres supplémentaires: sept membres pour sept régions géographiques déterminées (autres que l'Amérique du Nord): Argentine, Italie, Roumanie, Égypte, Pakistan, Indonésie et Corée—et trois autres membres: Guatemala, Pérou et Turquie.*

Au cours de sa première réunion, le Conseil des gouverneurs a élu président pour un an M. Winkler, délégué de la Tchécoslovaquie. Les deux vice-présidents seront M. Wershof, représentant, du Canada, et M. Furuuchi, représentant du Japon. Le Conseil a nommé M. Sterling Cole au poste de directeur général de l'Agence, sous réserve de l'approbation de la Conférence générale, approbation accordée le 7 octobre, à la suite de quoi M. Cole a prêté serment et a été solennellement investi de ses fonctions. (Afin de pouvoir les accepter, M. Cole a démissionné du Congrès des États-Unis, dont il avait fait partie depuis près d'un quart de siècle). Bien que la nomination de M. Cole n'ait pas provoqué de protestations officielles, le chef de la délégation soviétique a déclaré que les membres de sa délégation auraient vu d'un œil plus favorable le choix d'un représentant de pays "neutre". Il a signalé que les petits pays pourraient craindre que leurs intérêts ne soient sacrifiés à l'avantage de ceux de la Grande Puissance dont M. Cole est le représentant. En outre, a dit le délégué de l'URSS, on risque de créer ainsi un précédent, qui encouragerait les autres grandes puissances à demander que l'on choisisse à l'avenir un de leurs représentants pour le poste de directeur général. Néanmoins, a-t-il dit en conclusion, étant donné que l'Union soviétique semblait ici faire cavalier seul, elle ne s'opposerait pas à la nomination de M. Cole, car elle était pleinement consciente de la nécessité de protéger l'esprit de collaboration qui anime les débats de la Conférence sur le Statut, et ceux de la Commission préparatoire.

Programme et Budget

Le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique définit les buts de cet organisme dans les termes suivants:

L'Agence s'efforce de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Dans toute la mesure de ses moyens, elle veillera à ce que l'aide qu'elle fournit ou qui est fournie sur sa demande ou sous sa surveillance, ne soit pas employée de manière à favoriser des fins militaires.

La Commission préparatoire des dix-huit avait soumis à la Conférence des recommandations soigneusement étudiées, portant sur le programme initial, le budget et le personnel de l'Agence. Ces recommandations étaient évidem-

*Voir *Affaires Extérieures*, vol. 8, n° 7 (juillet 1956).

ment rédigées en termes d'ordre général et s'efforçaient de faire entrer en ligne de compte les moyens dont pourrait disposer le nouvel organisme au cours de sa première année d'existence pour entamer l'essentiel de sa tâche. Ces recommandations distinguent les mesures que l'Agence pourrait prendre dès le début, avec des ressources relativement modestes, et celles qui exigeront un examen et une préparation plus approfondie. Dans la première catégorie se rangent l'aide aux États membres qui ont besoin d'acquérir les connaissances et les moyens techniques indispensables à un emploi complet des sources d'isotopes radioactifs et de radiations; les mesures tendant à encourager l'échange de renseignements d'ordre scientifique et technique, y compris la convocation de conférences scientifiques; les programmes prévoyant l'échange et la formation de savants et de spécialistes, l'adoption de normes de sécurité et de protection sanitaire pour les travaux de l'Agence, et la coordination des activités internationales dans ce domaine. La Commission préparatoire a conseillé également à l'Agence d'aider au début ses États membres à franchir les premières étapes des programmes d'installation de réacteurs. Par ailleurs, l'Agence devrait étudier systématiquement la mise en œuvre de ses programmes à long terme, visant par exemple à donner de l'élan aux projets de recherches nucléaires, à étendre l'utilité des réacteurs atomiques, à organiser la fourniture de produits nucléaires et l'adoption de méthodes de sécurité.

Au cours de la première session de la Conférence générale, nombre d'États membres, parmi lesquels se trouvait le Canada, ont proposé de fournir à l'Agence des produits fissiles, ou des matières brutes, et de lui offrir les moyens de formation et toutes autres formes d'aide qui l'aideraient à mettre son programme en pratique. Durant le débat général, M. Wershof a déclaré que le Canada pouvait offrir à l'Agence ou à ses membres d'importantes quantités d'uranium sous ses diverses formes, y compris des éléments combustibles fabriqués. Il a annoncé en outre que le Canada est tout disposé à aider l'Agence dans son programme de formation, d'assistance technique et d'échange de renseignements. Les conditions réglant la fourniture de produits et d'assistance devront être établies de concert avec le Conseil des gouverneurs. La plupart des délégations ont souligné la carence de personnel spécialisé et ont demandé qu'au début l'Agence se borne à étudier les problèmes de formation technique et d'échange de renseignements. De nombreux délégués ont également souhaité qu'on profite le plus possible des moyens dont disposent à l'heure actuelle les divers pays membres; ils voudraient que l'Agence consente à fonctionner en qualité de bureau central, et remette à plus tard l'adoption d'un programme de formation et de renseignements, qui risquerait, pour le moment, d'être trop ambitieux. Cette conception du rôle de l'Agence dans les premières étapes de sa carrière a été confirmée par certains délégués, qui ont évoqué les besoins d'économie et de modération devant dominer l'organisation du personnel. Tous se sont mis d'accord pour permettre à l'Agence de recruter savants, techniciens et administrateurs de premier ordre; mais beaucoup de représentants semblaient craindre que l'Agence ne s'organise dès ses débuts sur une trop vaste échelle et ne puisse trouver tout le personnel dont elle aurait alors besoin, ou que des projets trop vastes ne gaspillent les talents de spécialistes dont les rangs ne sont déjà que trop clairsemés.

Sur la recommandation du Conseil des gouverneurs, la Conférence générale a approuvé à l'unanimité les propositions de la Commission préparatoire. Toutefois, la Conférence a souligné que les recommandations soumises étaient surtout d'ordre général; elle a demandé qu'en "établissant un programme

d'action pour l'Agence, le Conseil veuille bien donner priorité absolue aux travaux permettant de retirer le plus d'avantages possibles de l'application pacifique de l'énergie atomique à l'amélioration des conditions d'existence et au relèvement des normes de vie des pays insuffisamment développés". Par ailleurs, la Conférence générale a prié le Conseil des gouverneurs d'envisager la présentation éventuelle, au nom de l'Agence, d'une demande de participation au Bureau de l'assistance technique des Nations Unies.

Le Statut de l'Agence prévoit que son budget se divisera en deux postes: frais d'administration et frais de travaux spéciaux. Les premiers seront acquittés au moyen des cotisations des États membres, tandis que leurs contributions volontaires et les profits éventuels de l'Agence pourvoient aux seconds. Le budget administratif de première année proposé par la Commission préparatoire comporte des dépenses de \$4,089,000 dont \$624,000 pour les frais de la Commission et de la première réunion de la Conférence générale. Au titre des travaux spéciaux, on n'a inscrit au budget de 1958 que \$250,000 pour la mise en œuvre d'un programme de bourses. En accordant son autorisation à cette mesure, la Conférence a invité tous les États membres à verser à cette fin des subventions volontaires au fonds général de l'Agence. La Conférence a également ouvert un fonds de roulement de deux millions, auquel les États membres contribueront selon le barème établi pour le budget administratif.

L'établissement de garanties contre le détournement à des usages militaires des matériaux fournis par l'Agence a grandement préoccupé les fondateurs de l'AIEA. Le principal problème qu'a eu à résoudre la Conférence sur le Statut a été celui d'y inscrire ce principe selon une formule acceptable à tous les membres.* Bien que ce point n'ait pas été discuté à fond à la première Conférence générale, les délégations de l'Inde et de l'URSS l'ont abordé durant le débat général. Le représentant de l'Inde a conseillé de ne s'occuper de cette question qu'après la solution de problèmes plus importants: santé, sécurité, isotopes radioactifs, transport des matières radioactives, destruction des déchets atomiques. Le représentant de l'Union soviétique s'est déclaré favorable à l'adoption de garanties, mais dans le respect de la souveraineté des États destinataires. Bien qu'on n'ait traité de la question qu'à titre accessoire, il est évident que l'instauration et l'application de mesures de contrôle efficaces par l'Agence seront difficiles, à cause de la complexité des problèmes qu'elles soulèvent.

Relations avec les autres organismes

La Conférence générale a été saisie d'un projet d'accord entre l'ONU et l'Agence, établi par la Commission préparatoire de concert avec le Comité consultatif des Nations Unies sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. La mise au point de l'accord a occupé plusieurs mois. Le Conseil des gouverneurs et la Conférence générale l'ont entériné à l'unanimité, bien que tous les participants ne le trouvassent pas entièrement satisfaisant.

En vertu du statut, le Conseil des gouverneurs peut, avec l'approbation de la Conférence générale, conclure des ententes régissant les relations entre l'Agence et les organisations chargées de missions apparentées à la sienne. La Conférence a autorisé le Conseil à négocier des accords de même nature avec les institutions spécialisées de l'ONU, en tenant compte de principes énoncés

*Voir *Affaires Extérieures* de novembre 1956.

par la Commission préparatoire, chacun de ces accords devant être soumis à l'approbation de la Conférence dès la session régulière suivante. Quant à la possibilité de conclure des accords avec d'autres organismes internationaux, la Commission préparatoire a noté qu'elle dépendra de la nature de chaque organisme, ainsi que de divers facteurs impossibles à prévoir. La Conférence s'est donc bornée à prévoir dans son règlement intérieur la signature d'accords de ce genre après négociations séparées avec chaque organisme en question. La Conférence avait été saisie de certaines recommandations au sujet des principes régissant l'octroi éventuel du statut consultatif aux organisations non gouvernementales. Elle a prié le Conseil des gouverneurs d'établir, à la lumière de ces conceptions, des règlements qui seront soumis à la deuxième session de la Conférence générale.

Au problème des rapports avec l'ONU et ses institutions spécialisées se rattache celui de la collaboration en vue d'éviter le doublage des travaux de recherche sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Certaines délégations, dont celles du Canada, ont admis que, si important que soit le rôle des secrétariats et du comité administratif de coordination, c'est en définitive aux États membres qu'il revient d'assurer efficacement la coopération dans ce domaine. Par l'intermédiaire de leurs délégations, ce rôle doit s'exercer par l'adoption de principes logiques sur le problème de la coordination et sur le rôle de l'AIEA et des autres organismes travaillant dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Représentants des États non membres.

A la Conférence sur le statut, le bloc soviétique a longuement exposé que l'exclusion de la Chine communiste affaiblirait l'Agence. Au cours de la première session de la Conférence générale, le même groupe de pays a prétendu que tous les États, tous les organisations internationales ou non gouvernementales que l'Agence intéresse devraient avoir le droit d'envoyer des observateurs aux sessions de la Conférence. Le bloc soviétique se fondait pour cela sur le principe d'universalité qu'il prétend être contenu implicitement dans le statut. Cependant, la majorité des membres a décidé d'accorder le droit d'envoyer des observateurs a) aux États membres de l'ONU et des institutions spécialisées mais non de l'Agence; b) à l'ONU et à ses institutions spécialisées. Quant aux autres organismes intergouvernementaux, la majorité a décidé de ne donner le droit de représentation qu'à celles avec lesquelles l'Agence établirait des relations. Enfin, en attendant l'approbation d'un règlement relatif à l'octroi du statut consultatif aux organisations non gouvernementales et à la conclusion d'accords établissant les relations avec les organismes intergouvernementaux, le Conseil des gouverneurs a reçu l'autorisation d'inviter certains de ces organismes à la deuxième session de la Conférence générale.

Conclusion

On l'a dit au début de cet article, la première session de la Conférence générale de l'AIEA s'est occupée avant tout de problèmes administratifs. Il ne s'y est produit aucun événement surprenant, on n'y a fait aucune déclaration qui eût pu détacher l'attention universelle du Spoutnik.

Cependant, la session a doté l'Agence de fondations solides. Au cours du débat général, M. Wershof a exprimé dans les termes suivants l'opinion du Canada l'avenir de l'Agence:

(Voir la suite à la page 396)

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

CES DERNIÈRES années, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes a sensiblement favorisé les déplacements de population de l'Europe vers l'outre-mer. Il s'est employé en outre à faciliter l'établissement des réfugiés européens. Son travail a été tout particulièrement remarquable lors de l'exode hongrois. Le présent article fera peut-être mieux connaître l'œuvre du Comité.

Historique

Au cours des premières années qui ont suivi la dernière guerre mondiale, les pays occidentaux se sont inquiétés des effets politiques et économiques que pouvaient exercer sur l'Europe les excédents de population et l'affluence des réfugiés. Du fait de la guerre et de l'arrêt de l'émigration, ces problèmes démographiques connurent une gravité accrue dans les pays à natalité relativement forte: Italie, Grèce et Pays-Bas, par exemple. Les transformations politiques avaient rendu certains pays moins aptes à absorber leurs excédents démographiques, situation compliquée, en outre, par le retour de ressortissants établis à l'étranger. Privés de l'Indonésie, les Pays-Bas avaient du mal à occuper les effectifs croissants de leur main-d'œuvre, d'autant plus qu'ils durent accueillir 300,000 ressortissants revenus de cette partie du monde. L'Italie avait perdu ses colonies, où se déversait son surplus de population, et, en sus, une partie de son territoire européen; de plus 400,000 de ses ressortissants avaient réintégré la métropole. Ravagée par la guerre mondiale et par la guerre civile qui suivit, la Grèce comptait 700,000 personnes sans foyer et devait donner refuge à 50,000 personnes qui avaient fui les pays communistes.

La guerre avait créé des problèmes analogues dans divers pays à population stable jusque-là. L'Allemagne occidentale avait donné asile à dix millions de réfugiés, pour la plupart d'origine germanique. L'Autriche était aux prises avec une affluence semblable, mais de proportions moindres.

L'action internationale se porta principalement sur une partie de ce problème: les réfugiés, au sens où l'ONU entend ce mot. L'Organisation internationale pour les réfugiés vint en aide à plus de 1,600,000 réfugiés et en établit plus d'un million. Son mandat devait se terminer cependant en même temps que son programme de 1951.

Toutefois, comme le problème des réfugiés et des excédents démographiques subsistait, une conférence fut convoquée à Bruxelles, en décembre 1951, sur l'initiative des États-Unis et de la Belgique, pour étudier s'il était possible de maintenir le dispositif extérieur de l'Organisation. C'est alors que fut créé le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

S'intéressant surtout aux difficultés de l'Europe, les participants convinrent qu'il était nécessaire d'intensifier l'émigration vers l'outre-mer. Ils consacrèrent néanmoins une longue étude aux besoins des pays d'immigration, proclamèrent la solidarité du développement économique et de l'immigration et, enfin, déclarèrent qu'une action internationale en faveur de l'émigration européenne serait de nature à accélérer l'essor économique des pays pauvres en main-d'œuvre.

La résolution habilitant le nouveau comité rallia les suffrages de seize pays. Vingt-sept gouvernements entérinèrent subséquentement la constitution officielle, qui est entrée en vigueur le 30 novembre 1954⁽¹⁾. L'activité du Comité ressortit à un budget alimenté principalement par les contributions des gouvernements participants. Les fonds administratifs sont perçus des gouvernements, à raison de pourcentages préétablis. Quant au financement, bénévole, de l'activité extérieure, il est habituellement fondé sur le nombre de personnes (émigrants, immigrants ou réfugiés) dont le déplacement a pour point de départ ou point d'arrivée chacun des pays participants.

Le Comité assume les frais de déplacement des personnes désireuses de quitter l'Europe et leur octroie en outre un secours en argent. Il aide les gouvernements participants à mettre sur pied les rouages administratifs dont ils ont besoin pour organiser les déplacements de population à l'intérieur de leurs territoires; il prépare les intéressés à tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offrent à eux. Il a aidé à mettre sur pied des services de recrutement, de sélection médicale et professionnelle, dans les pays d'origine, et distribué aux émigrants en puissance une documentation positive sur les possibilités d'emploi sur le niveau et les modes de vie qu'offrent les pays d'immigration. Le Comité a également pris part à la création de services d'accueil et de placement ainsi qu'à l'institution de cours de langues et de formation professionnelle.

- Dans le cadre de ses attributions, le Comité s'occupe aussi du transport des réfugiés vers les pays d'outre-mer. Du 1^{er} février 1952 au 30 septembre 1957, 729,218 personnes ont bénéficié de cette forme d'assistance et reçu des secours en argent. Parmi elles, se trouvaient 334,482 réfugiés, dont 239,945 selon la définition stricte de l'ONU. Pendant cette période, le Comité a accordé diverses formes d'assistance aux réfugiés hongrois; transport de 82,008, à partir de l'Autriche, aide administrative à 54,130. De plus, il a procédé à l'évacuation de 6,444 Hongrois réfugiés en Yougoslavie, et de 4,151 autres personnes du Moyen-Orient, après la crise de Suez.

Le Comité a fixé son siège à Genève et établi des succursales dans les pays ci-après: Autriche, Allemagne, Espagne, Grèce, Italie, Australie, Union Sud-Africaine, Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, États-Unis d'Amérique, ainsi que dans bon nombre de républiques sud-américaines. Le Comité verse des traitements à 650 fonctionnaires et employés.

Septième session du Conseil

La septième session du Conseil du Comité s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 12 octobre 1957⁽²⁾. L'ordre du jour comportait diverses questions d'une grande importance. Le Conseil a adopté plusieurs résolutions à répercussions lointaines et de nature à influencer sur les programmes futurs du Comité, voire à modifier les buts fondamentaux énoncés dans la constitution.

(¹)Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Danemark, Espagne, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, Suisse, Suède, Union Sud-Africaine, États-Unis et Venezuela.

(²)Le Comité comprend deux organes principaux: le Comité exécutif, composé de neuf membres, dont le Canada, et le Conseil, où siègent les vingt-sept gouvernements participants. Les deux siègent deux fois par année.

Les deux principales questions étudiées lors de la session avaient trait au financement de l'activité extérieure et à la politique du Comité en matière d'assistance aux personnes d'origine européenne qui quittent actuellement, en grand nombre, la Chine continentale.

Le financement de l'activité extérieure est très compliqué. Jusqu'ici les gouvernements ont contribué partiellement aux frais de transport des personnes dont le déplacement les intéressait. Ainsi, dans le cas de Hollandais émigrant au Brésil, les deux pays contribuent. Avec le régime actuel des arrangements financiers conclus pour chaque migration, l'assistance est tantôt supérieure et tantôt inférieure aux besoins. Les migrations européennes vers l'Australie se situent, par exemple, dans la catégorie déficitaire. Ces successions d'excédents et de déficits n'ont pas été telles que les premiers pussent compenser les seconds. Le Conseil a dû recourir à un fonds spécial alimenté par des contributions bénévoles des États membres. La première session de l'année en cours ayant conclu que ce fonds spécial n'était pas suffisant, un groupe de travail a été chargé de trouver une solution à ce problème au cours de l'été. Ce groupe, composé de représentants des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Australie, du Brésil et de l'Italie, a présenté son rapport à la septième session du Conseil. Il préconise la création d'un budget pour l'activité dite internationale du Comité: diffusion d'imprimés aux émigrants, information, interprétation, etc. Après avoir étudié le rapport, le Conseil a décidé d'en soumettre les recommandations aux États membres. Les réponses de ceux-ci seront étudiées par le groupe de travail, qui doit se réunir de nouveau en février prochain.



Le Canada et les Nations Unies (*Suite de la page 378*)

projet rédigé en des termes que le Gouvernement sud-africain trouverait plus acceptables. Afin d'établir sa position sans équivoque, la délégation canadienne demande une mise aux voix article par article. Elle appuie les articles 1 et 3, et s'abstient de voter sur les articles 2 et 4, ainsi que sur le projet de résolution pris dans son ensemble. Le 12 novembre, le projet de résolution est adopté par la Commission par 63 voix contre zéro, et 14 abstentions: Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chine, République Dominicaine, Espagne, Finlande, France, Italie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Cinq délégations sont abstentes pendant la mise aux voix: Honduras, Luxembourg, Nicaragua, Paraguay, Union Sud-Africaine.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS DANS LE SERVICE DIPLOMATIQUE DU CANADA

- M. J.-L. Fournier, consul général du Canada à Boston, est affecté le 3 septembre 1957 à l'administration centrale. Il quitte le ministère des Affaires extérieures le 11 octobre 1957.
- Mlle A.M. Matheson quitte le ministère des Affaires extérieures le 29 octobre 1957.
- M. A.-R. Crépault quitte le ministère des Affaires extérieures le 1^{er} novembre 1957.
- M. J.-J.-A. Asselin entre au Ministère le 1^{er} novembre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. J.A. Millard entre au Ministère le 20 novembre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. J.E. Redmond entre au Ministère le 1^{er} novembre 1957 à titre d'agent du service extérieur, classe 1.
- M. W.H. Holmes, de la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies à New-York, est affecté le 4 novembre 1957 à l'administration centrale.
- M. D.B. Wilson, de l'ambassade du Canada à Lisbonne, est affecté le 5 novembre 1957 à l'administration centrale.
- M. A.F. Broadbridge, de l'administration centrale, est affecté le 6 novembre 1957 à l'ambassade du Canada à Washington.
- M. J.R. Francis, de l'administration centrale, est affecté le 10 novembre 1957 au haut commissariat du Canada à Pretoria.
- M. H.G. Hampson, du haut commissariat du Canada à la Nouvelle-Delhi, est affecté le 11 novembre 1957 à l'administration centrale.
- Mlle M.A. Macpherson, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine, est affectée le 15 novembre 1957 à l'administration centrale.
- M. A.B. Bonnezen entre au Ministère le 15 novembre 1957 à titre d'agent des Affaires extérieures, classe 3.
- M. W.G.M. Olivier, de l'administration centrale, est affecté le 21 novembre 1957 à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine.
- M. J.-F.-X. Houde, de l'administration centrale, est affecté le 22 novembre 1957 à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Paris.
- M. P.-A. Bissonnette, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté le 28 novembre 1957 à l'administration centrale.



La Conférence du Plan de Colombo *(Suite de la page 384)*

divers projets placés sous l'égide du Plan de Colombo et auxquels le Canada participe. Entre autres, M. Browne a visité l'usine d'entrepôt et de réfrigération de poisson, à Mutwal (Ceylan), ainsi que le barrage de Warsak, dans le nord-ouest du Pakistan. A Warsak, M. Browne a pris la parole devant les techniciens canadiens et leurs épouses, au nombre de près de 400. Ce barrage est la plus ambitieuse des entreprises auxquelles le Canada contribue. Non seulement il fournira de l'énergie hydro-électrique à la région environnante, mais encore il permettra d'irriguer près de 100,000 acres de terrain.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME 9
(JANVIER - DÉCEMBRE 1957)

- Affaires extérieures
Rapport annuel, 180
- Basutoland (Une visite au), 166
- Canada en Indochine (Le), 111
Cambodge (Surveillance de la trêve au -), 311
Commissions internationales en -, 361
- Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, 391
- Commonwealth (Le)
(M. Diefenbaker), 205
Conférence des ministres des Finances du -, 289
Ghana (La naissance du), 123
Malaisie (La), nouveau membre du -, 254, 302
Réunion des premiers ministres du -, 230
- Communauté anglo-canado-américaine (M. Diefenbaker), 274
- Conférence des Bermudes, 129
- Convention sur le phoque à fourrure du Pacifique, 176
- Corée (Évolution de la), 219
- Delhi (Les élections à), 222
- Engins balistiques intercontinentaux, 269
- États-Unis (Relations avec les), 364
Accord sur les pêcheries de saumon, 245
Comité pour les affaires économiques, 323
Eaux limitrophes, 204
- Hongrois (Réfugiés), 81, 246
- Marché commun en Europe occidentale, 38
- Nations Unies
Afrique du Sud, 60, 377
Agence internationale de l'énergie atomique, 385
- Nations Unies (suite)
Algérie, 154, 183
Assemblée générale
11e session, 148
12e session, 296
Cachemire, 102, 336
Chypre, 99, 183
Commission politique spéciale, 10
Condition de la femme, 61
Conseil économique et social
23e session, 247
24e session, 272
Contributions du Canada aux -, 31
Corée, 57
Désarmement, 54, 183, 268, 298, 347, 356, 367
Droits politiques de la femme, 61
Élections, 10, 296
Force d'urgence, 6, 358, 372
Force internationale pour les -, 169
Hongrie, 7, 184, 191, 298
Journée des -, 334
Maroc, 157
Moyen-Orient (La crise du), 2, 42, 92, 133, 184
Nouveaux membres
Ghana, 48
Japon, 10
Malaisie, 297
Nouvelle Guinée occidentale, 183
OAA, 77
OIT (40e conférence), 308
OMS, 244
Position actuelle des - (M. Pearson), 182
Premier ministre aux - (M. Diefenbaker), 282
Questions administratives, 150
Questions économiques, 148
Questions sociales, 149
Réfugiés de Palestine, 360
Rôle de l'ONU (M. Hammarskjöld), 331
Suez (Canal de), 195
Syrie, 337, 358

Nations Unies (suite)

- Territoires non autonomes, 150
- Togo, 341
- Tunisie, 158
- UNESCO (Conférence générale), 144
- UPU (Congrès à Ottawa de l'-), 256

OTAN, 365

- Accord sur l'infrastructure, 147
- Comité des Trois (Rapport du), 14
- Comment fonctionne l' - , 260
- Journalistes de l' - au Canada, 239
- L' - et la paix (M. Spaak), 261
- L' - et l'unité occidentale (M. Pearson), 78
- Prix littéraires de l' -, 276
- Propos de lord Ismay, 250
- Réunions ministérielles, 12, 215
- Stagiaires de l' - , 179

Parlement

- Discours du trône, 22^e législature, 21, 179
- Discours du trône, 23^e législature, 319

Plan de Colombo, 360

- Centrale au Pakistan, 62
- Conférences du - , 67, 104, 379
- Contribution au - , 320
- Frontière qui s'abat, Une (Arnold Toynbee), 235

Umtru, 241

- Warsak (Les aménagements de), 235
- Mission médicale en Extrême-Orient, 162

Politique étrangère (Exposé de la)

- M. Pearson, 22, 133
- M. Diefenbaker, 282
- M. St-Laurent, 29
- M. Smith, 354

Réclamations internationales, 326

Royaume-Uni

- Entretiens commerciaux entre le Canada et le - , 294
- Entretiens avec M. Macmillan, 321

Saint-Laurent (Canalisation du), 74

Situation économique en 1956 (M. Howe), 35

Sverdrup (Monument à), 270

Visiteurs au Canada

- Sa Majesté la Reine, 318
- M. Macmillan, 321
- M. Mollet, 86
- M. Nehru, 18
- M. Sen, 77

Voyage en Asie (M. Martin), 63

Agence internationale de l'énergie atomique (*Suite de la page 390*)

Nous aurons dorénavant à nous assurer que l'Agence s'acquitte le plus complètement possible des lourdes responsabilités dont l'Histoire l'a chargée. Nous n'y réussirons que si nous continuons à collaborer efficacement et si nous sommes prêts à y contribuer non seulement en fournissant matériaux et renseignements mais en sacrifiant nos préférences ou notre intérêt propre à ce que la majorité estimera être le bien commun de l'Agence. Les succès que nous avons remportés jusqu'ici, la part que tant d'États y ont prise, nous permettent non seulement d'espérer, mais de croire que notre travail se poursuivra dans l'harmonie et qu'il s'achèvera dans le succès. . . . Permettez-moi de vous assurer, au nom du Canada que je représente au Conseil des gouverneurs, que mon pays participera de bon cœur à la réalisation énergétique de la mission de l'Agence, mission dont la nature a été précisée par la Conférence.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01013226 7

DATE DUE

DUE DATE

DATE DE RETOUR

DATE DUE		DUE DATE	
DATE DE RETOUR			
SEP 1	1999.		